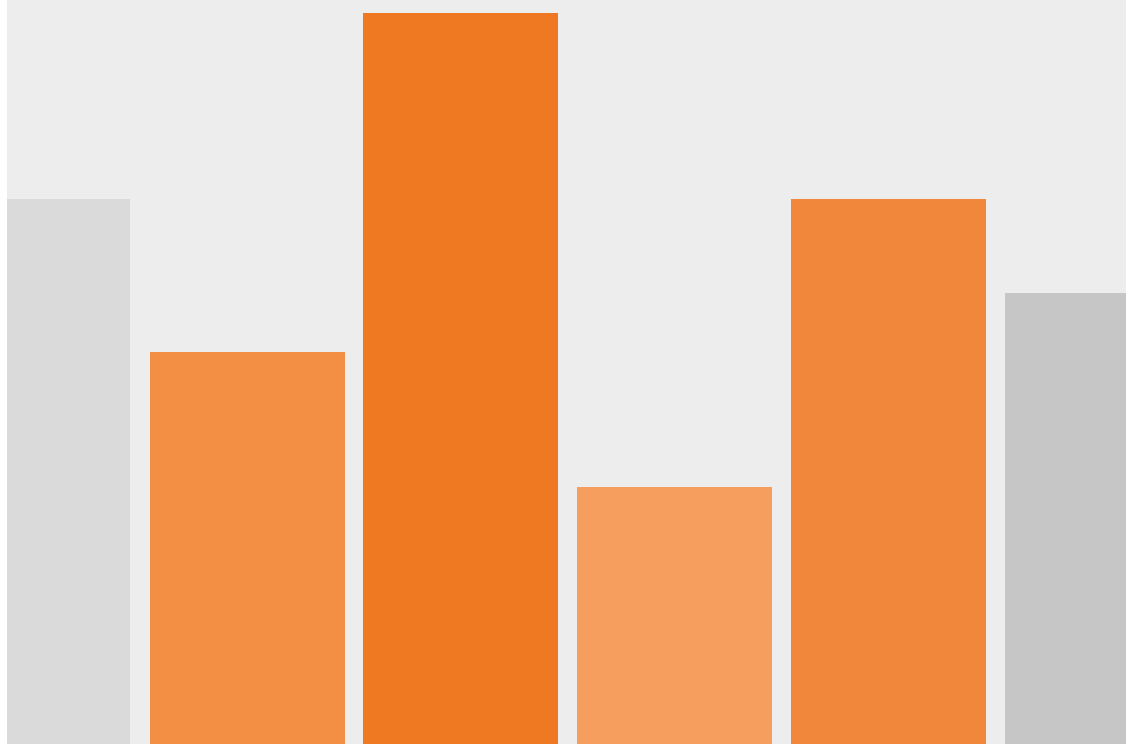


# Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2021



# Repères et références statistiques

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2021

**Directrice de la publication**

Fabienne Rosenwald

**Équipe de rédaction en chef**

Viviane Demay

Cécile Duquet-Métayer

Maxime Jouvenceau

**Éditeur**

Bernard Javet

**Composition**

Opixido

**Cartographie**

Daphné Beauregard-Côté

Cécile Duquet-Métayer

**Auteurs**

Dominique Abriac

Falilath Adedokun

Stéphanie Amram-Chemouny

Mathieu Baudry

Linda Ben Ali

Paul-Antoine Beretti

Théodore Bérut

Évelyne Blanché

Cosima Bluntz

Laurène Bocognano

Louis Bodélin

Lionel Bonnevielle

Pierre Boulet

Anaïs Bret

Laurence Brun

Emmanuelle Carrincazeaux

Maria-Luisa Castellano

Léa Chabanon

Axelle Charpentier

Isabelle Cioldi

Christel Collin

Marc Colmant

Pierre Conceicao

Sophie Cristofoli

Yannick Croguennec

Fannie Dauphant

Laurence Dauphin

Marion Defresne

Adeline Dembo

Aurélié Demongeot

Pascal Dieusaert

Élise Dion

Mélanie Drégoir

Yves Dubois

Yann Eteve

Franck Evain

Marianne Fabre

Pascaline Feuillet

Hélène Fréchou

Cyrille Funes

Estelle George

Laure Heidmann

Enzo Iasoni

Marie-Laurence Jaspar

Maxime Jouvenceau

Justine Klipfel

Aline Landreau

Marie Lazaridis

Marion Le Cam

Aurélié Le Gac

Marie Lebaudy

Claire Létroublon

Fabienne Lombard

Cédric Mamari

Nathalie Marchal

Diane Marlat

Luc Masson

Séverine Mayo-Simbsler

Aïcha M'Bafoumou

Boris Ménard

Hélène Michaudon

Nicolas Miconnet

Guirane Ndao

Thu Dung Nguyen

Louis-Marie Ninnin

Hery Papagiorgiou

Jean-Marc Pastor

Cyrielle Perraud-Ussel

Thomas Portelli-Tronville

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Chistelle Raffaëlli

Nicolas Razafindratsima

Léa Rousselle

Sophie Roux

Franck Salles

Grégory Salmon

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Jean-Éric Thomas

Boubou Traore

Catherine Valette

Louise Vinet

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-162562-4

e-ISBN 978-2-11-162563-1

Fonds de carte © IGN-2020

Dépôt légal : juillet 2021

**Repères et références statistiques** est une publication annuelle éditée depuis 1984. RERS fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français. L'ouvrage présente les principales données sur les enseignements primaire et secondaire, mais également sur l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.

Les différentes thématiques sont abordées à travers **183 fiches** présentées sous la forme d'une double page. La page de droite est constituée de tableaux et graphiques et la page de gauche contient une présentation synthétique de ces données. Cette dernière est accompagnée d'une rubrique « Précisions » et d'une rubrique « Pour en savoir plus » permettant au lecteur de bien interpréter les données et de les compléter en recourant aux autres publications des ministères chargés de l'Éducation nationale ou de l'Enseignement supérieur. Cette page est complétée d'une série temporelle longue illustrant la thématique. Ces données sont téléchargeables sur le site du ministère en charge de l'Éducation nationale et sont mises à jour tout au long de l'année dès que les sources sont disponibles.

L'édition 2021 continue de s'enrichir en se dotant de nouveaux thèmes et de **8 fiches inédites**, dont deux sur les enseignements de spécialité en terminale GT (4.14 et 4.15). Cette édition présente également les résultats des dernières enquêtes et évaluations internationales : les compétences des élèves en fin de CM2 (7.03), l'évaluation des élèves au test de positionnement de seconde (7.08), les performances des élèves de CM1 et de quatrième à l'enquête TIMSS (7.09 et 7.10) ou les pratiques d'enseignement selon l'enquête Talis (8.22 et 8.23). En outre, dans la mesure du possible, les données sur l'enseignement privé distinguent désormais le privé sous contrat du privé hors contrat.

La préparation de cette nouvelle édition s'est faite dans le contexte très particulier de la pandémie de Covid-19. Les équipes de la DEPP et du SIES se sont mobilisées pour que le calendrier de publication soit respecté.

Ce **trente-huitième numéro** apporte aux décideurs, comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence visent à éclairer et étayer le débat sur le système éducatif, mais aussi les choix collectifs de prospective.

### **Clotilde Lixi**

Chef du département des études statistiques  
de l'Enseignement supérieur  
Sous-direction des systèmes d'information  
et des études statistiques (SIES)  
Ministère de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche et de l'Innovation

### **Fabienne Rosenwald**

Directrice de l'évaluation, de la prospective  
et de la performance (DEPP)  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports

Pour faciliter la lecture, les chiffres des textes sont arrondis.

En raison des arrondis, la somme des pourcentages ne correspond pas exactement à 100% dans certains tableaux et graphiques.

Lorsque les données portent sur une rentrée ou année scolaire, les intitulés de colonne font référence à l'année civile au cours de laquelle a lieu la rentrée. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « 2020 » se réfère aux effectifs d'élèves et étudiants de la rentrée scolaire 2020 (ou année scolaire 2020-2021).

Cette même règle s'applique aux évolutions. Par exemple, dans la fiche 1.02, la colonne « Évol. 2019/2020 (%) » se réfère à l'évolution des effectifs d'élèves et étudiants entre les rentrées scolaires 2019 et 2020.

## SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

ε	Résultat très petit mais non nul
0	Résultat non significatif ou Valeur inférieure à 0,05
(blanc)	Absence d'effectif ou Pas d'effectif possible (aucun résultat ne peut être inscrit)
n.d.	Information non disponible
p	Données provisoires

## CHAMP GÉOGRAPHIQUE

- Départements et régions d'outre-mer (DROM) :  
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.  
*Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer à département et région d'outre-mer (DROM).*
- Collectivités d'outre-mer (COM) :  
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.  
*Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont rattachées à l'académie de Guadeloupe.*
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

## PUBLICATION DES DONNÉES

L'ensemble des données des figures présentées dans la publication est téléchargeable sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr). Certaines figures y sont enrichies d'années supplémentaires.

## 1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.01	Les principales filières de formation à la rentrée 2020	10
1.02	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	12
1.03	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.04	Le taux de scolarisation par âge	16
1.05	La répartition des jeunes de 14 à 17 ans dans le système éducatif	18
1.06	La scolarisation des élèves en situation de handicap	20
1.07	La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés	22
1.08	Les structures de formation initiale	24

## 2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.01	Les écoles	26
2.02	Les classes du premier degré	28
2.03	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	30
2.04	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	32
2.05	La taille des classes dans le second degré	34
2.06	Les collèges et les lycées par académie	36
2.07	La taille des collèges et des lycées	38
2.08	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	40
2.09	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	42
2.10	Les ensembles immobiliers du second degré public	44
2.11	Le climat scolaire du point de vue des personnels du second degré de l'Éducation nationale	46
2.12	Les incidents graves déclarés par les collèges et les lycées publics et privés	48
2.13	L'absentéisme des élèves du second degré public	50
2.14	Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés [REP+]	52
2.15	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP]	54
2.16	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	56
2.17	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	58

## 3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.01	Le premier degré : évolution des effectifs	60
3.02	Le premier degré par département et académie	62
3.03	Le premier degré : sexe, âge et parcours	64
3.04	La scolarisation de 2 à 5 ans	66
3.05	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	68
3.06	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	70
3.07	Le devenir des élèves huit ans après l'entrée en CP	72
3.08	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	74
3.09	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	76

## 4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.01	Le second degré : évolution des effectifs	78
4.02	Le second degré par département et académie	80
4.03	L'origine sociale des élèves du second degré	82
4.04	Les formations en collège : sexe, âge, flux	84
4.05	Les formations professionnelles en lycée : évolution des effectifs	86
4.06	Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	88
4.07	Les formations professionnelles sous statut scolaire : flux	90
4.08	Les formations professionnelles en lycée par spécialité	92
4.09	Les formations générales et technologiques par série	94
4.10	Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	96
4.11	Les options facultatives de seconde générale et technologique	98
4.12	Les enseignements de spécialité en première générale : matières	100
4.13	Les enseignements de spécialité en première générale : combinaisons	102
4.14	Les enseignements de spécialité en terminale générale : matières	104
4.15	Les enseignements de spécialité en terminale générale : combinaisons	106
4.16	Les options facultatives de première et terminale générale	108
4.17	L'étude des langues vivantes dans le second degré	110
4.18	Les sections linguistiques dans le second degré	112
4.19	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	114
4.20	Les élèves de Segpa	116
4.21	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	118
4.22	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	120
4.23	Le devenir des élèves en situation de handicap à 14 ans	122
4.24	Le devenir des élèves en situation de handicap à 18 ans	124
4.25	Les élèves des dispositifs relais en collège	126
4.26	L'enseignement agricole dans le second degré	128
4.27	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	130

## 5. LES APPRENTIS

5.01	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	132
5.02	Les apprentis par région et académie	134
5.03	Les apprentis par spécialité de formation	136
5.04	L'apprentissage dans le second degré professionnel	138
5.05	Les origines scolaires des apprentis du second degré	140
5.06	L'apprentissage dans le supérieur	142
5.07	Les apprentis en EPLE	144
5.08	Les apprentis et les CFA en 2020-2021	146

## 6. LES ÉTUDIANTS

6.01	Les effectifs du supérieur : évolution	148
6.02	Les effectifs du supérieur par académie	150
6.03	Les doctorants et les docteurs	152
6.04	Les étudiants dans les formations scientifiques	154
6.05	Les étudiants des universités	156
6.06	Les nouveaux entrants à l'université	158
6.07	La population universitaire par établissement et académie	160
6.08	Les étudiants préparant un DUT	162
6.09	Les étudiants des filières d'ingénieurs	164
6.10	Les écoles de commerce, gestion et vente	166
6.11	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	168
6.12	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	170
6.13	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	172
6.14	La formation continue dans l'enseignement supérieur	174
6.15	Les femmes dans l'enseignement supérieur	176
6.16	L'origine sociale des étudiants français	178
6.17	La mobilité des étudiants entre la France et l'étranger	180
6.18	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur	182
6.19	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité	184
6.20	Les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	186
6.21	Les vœux d'orientation et propositions d'admission des nouveaux bacheliers	188
6.22	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	190
6.23	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	192
6.24	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur : provenance et devenir un an après	194
6.25	Le devenir des bacheliers 2014 : parcours six ans après être entrés dans l'enseignement supérieur	196
6.26	Les stages étudiants	198

## 7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

7.01	Les évaluations nationales Repères en début de CP	200
7.02	Les évaluations nationales Repères en début de CE1	202
7.03	L'évaluation des compétences du socle en début de CM1	204
7.04	Les compétences en mathématiques en fin d'école	206
7.05	Les compétences en mathématiques en fin de collège	208
7.06	L'évaluation en français et en mathématiques en début de sixième	210
7.07	Le test de positionnement en français et en mathématiques en début de seconde	212
7.08	Les compétences des jeunes en lecture	214
7.09	Les performances des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences (TIMSS)	216
7.10	Les performances des élèves de quatrième en mathématiques et en sciences	218
7.11	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	220
7.12	La réussite au baccalauréat selon la série	222
7.13	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	224
7.14	La proportion de bacheliers dans une génération	226
7.15	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	228
7.16	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	230
7.17	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	232
7.18	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	234
7.19	Le BTS : présentation générale	236

7.20	Le BTS : succès par spécialité	238
7.21	Les diplômes universitaires de technologie	240
7.22	La réussite au DUT	242
7.23	Les diplômes universitaires : évolution	244
7.24	Les diplômes universitaires par discipline	246
7.25	La réussite en licence	248
7.26	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	250
7.27	Le niveau d'études à la sortie du système éducatif	252
7.28	L'emploi à 6 mois des sortants de formations professionnelles en lycée	254
7.29	L'emploi à 6 mois des sortants d'apprentissage	256
7.30	L'insertion professionnelle des diplômés 2017 de l'université	258
7.31	L'insertion professionnelle des docteurs diplômés en 2014	260
7.32	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	262
7.33	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	264
7.34	Les diplômés à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	266
7.35	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	268
7.36	La France et les objectifs européens de l'éducation	270

## 8. LES PERSONNELS

8.01	Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution	272
8.02	Les personnels de l'enseignement scolaire par missions et corps	274
8.03	L'âge, le sexe et le temps de travail des personnels de l'Éducation nationale	276
8.04	Le personnel de l'Éducation nationale : structure par âge	278
8.05	Les enseignants du premier degré public par département	280
8.06	Les enseignants du premier degré privé sous contrat par département	282
8.07	Les enseignants du second degré public par académie	284
8.08	Les enseignants du second degré privé sous contrat par académie	286
8.09	Les enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation	288
8.10	Les enseignants du second degré par discipline	290
8.11	Le service des enseignants dans le second degré	292
8.12	L'encadrement des élèves dans le second degré	294
8.13	Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés sous contrat	296
8.14	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	298
8.15	La rémunération des enseignants de l'Éducation nationale	300
8.16	Les personnels non enseignants du scolaire	302
8.17	Les enseignants du supérieur par discipline	304
8.18	Les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESRI	306
8.19	La formation continue des personnels de l'Éducation nationale	308
8.20	La formation des enseignants dans le premier degré	310
8.21	La formation des enseignants de collège	312
8.22	Les pratiques d'enseignement dans le premier degré	314
8.23	Les pratiques d'enseignement au collège	316
8.24	Les départs à la retraite des personnels	318
8.25	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	320
8.26	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré	322
8.27	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	324
8.28	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public selon les disciplines	326
8.29	Les concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire	328
8.30	Les concours de recrutement de personnels ASS, ITRF et des bibliothèques	330

## 9. BUDGETS, COÛTS ET FINANCEMENTS

9.01	La dépense intérieure d'éducation	332
9.02	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	334
9.03	Le budget : analyse et évolution	336
9.04	Le financement des producteurs d'éducation	338
9.05	Les dépenses par élève et par étudiant	340
9.06	Les aides sociales dans le second degré	342
9.07	L'aide aux étudiants	344
9.08	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	346
9.09	La recherche et développement expérimental : vue d'ensemble	348

## 10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

10.01	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DROM	350
10.02	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	352
10.03	Le premier degré dans les DROM	354
10.04	Le second degré dans les DROM	356
10.05	Les flux d'élèves du second degré dans les DROM	358
10.06	Les formations professionnelles en lycée par spécialité dans les DROM	360
10.07	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DROM	362
10.08	Les étudiants du supérieur dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	364
10.09	Les étudiants des universités dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie	366
10.10	Les diplômés dans les DROM et les COM	368
10.11	La réussite au baccalauréat dans les DROM	370
10.12	Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM	372
10.13	Les enseignants du second degré public dans les DROM	374

Glossaire	376
Table des sigles	398
Bibliographie	406

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I); le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges, puis dans les lycées généraux et technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa). Depuis la rentrée 2020, les élèves de première et de terminale générales sont scolarisés en fonction des options de spécialité et non dans des séries.

L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier et le second degré s'organise en partie en coopération avec le ministère en charge de la Santé.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années universitaires; le cursus master regroupe les deux années suivantes; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. Les diplômes universitaires de santé sont accessibles par deux voies d'entrée : le parcours spécifique santé (PASS) et la licence accès santé (L.AS), une licence universitaire avec une mineure santé.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

L'instruction en France est obligatoire à partir de l'âge de trois ans depuis la rentrée 2019 et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans la publication, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de trois ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECOND DEGRÉ

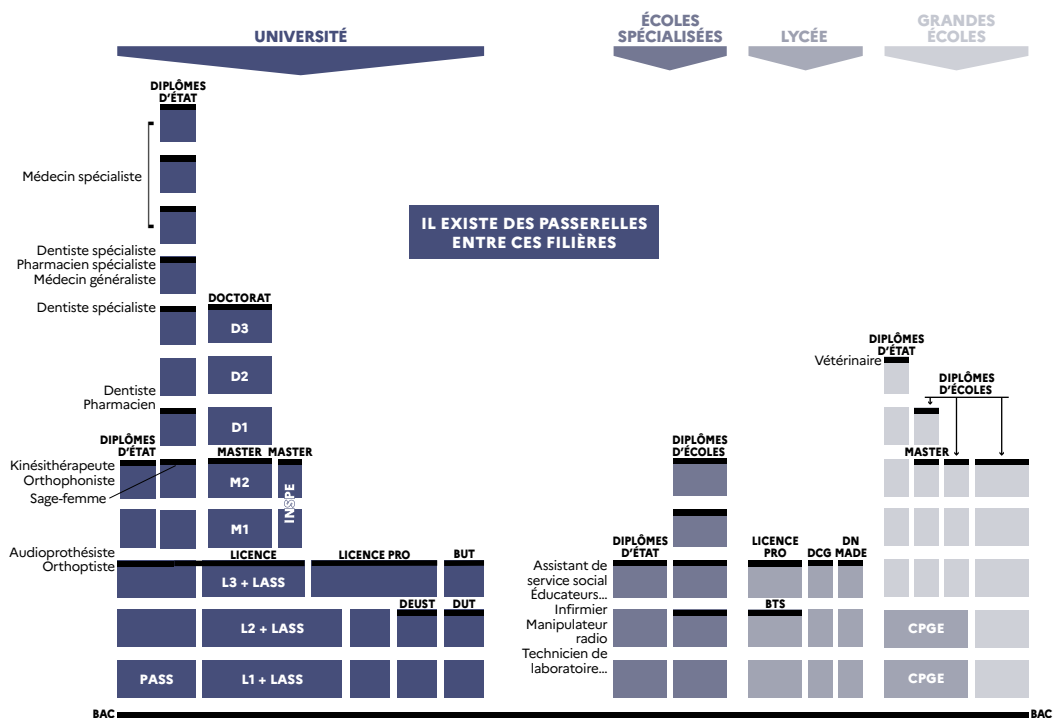
PREMIER DEGRÉ

Formations générales et technologiques en lycée et formations professionnelles (en lycée ou en apprentissage)

Formations en collège

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro		
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale pro	ULIS/ UPE2A
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première pro	
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde pro	1 <sup>re</sup> année CAP

Diplôme national du brevet (DNB)				
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	ULIS / UPE2A	Sixième à troisième Segpa	
	Quatrième			
	Cinquième			
Cycle III (consolidation)	Sixième			
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	ULIS / UPE2A		
	Cours moyen première année			
Cycle II (apprentissages fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année			
	Cours élémentaire première année			
Cycle I (apprentissages premiers)	Cours préparatoire			
	Grande section			
	Moyenne section			
	Petite section (3 ans)			

**BT** Examen terminal

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6<sup>e</sup> en collège

Enseignements adaptés

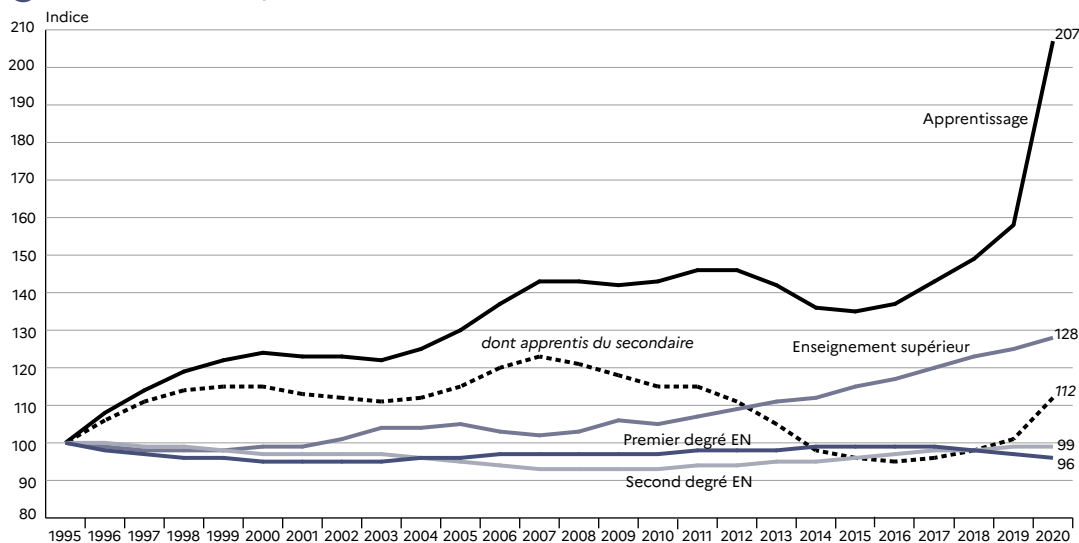
À la rentrée 2020, en France métropolitaine et dans les DROM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,9 millions d'élèves, étudiants et apprentis, 127 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1) (2).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse, avec une augmentation des inscriptions de 2,1%. Les écoles de commerce, et assimilées, connaissent la plus forte hausse (+10,2%), suivies des formations d'ingénieurs (+3,6%). D'un autre côté, les effectifs en classes préparatoires stagnent (-0,2%). Les effectifs d'apprentis continuent à croître, en particulier dans l'enseignement supérieur (+58,6%) mais également dans le secondaire (+11,4%) avec une hausse pour la quatrième année consécutive.

Les effectifs du second degré stagnent : +0,2% pour les structures dépendant du ministère en charge de l'Éducation nationale. Les effectifs de collégiens sont en légère hausse (+0,5%), alors que les effectifs des formations professionnelles stagnent (+0,2%) et que les effectifs des formations générales et technologiques en lycée sont en baisse (-0,5%). Les effectifs de l'enseignement adapté (Segpa) augmentent de 0,9%.

Les effectifs du premier degré diminuent pour la quatrième année consécutive (-1,3%). La contraction des effectifs est plus marquée dans l'enseignement préélémentaire (-2,7%) que dans l'élémentaire (-0,5%). En revanche, les effectifs des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont en hausse (+4,2%). Ces évolutions s'expliquent par la baisse des naissances depuis 2010.

### 1 Évolution des effectifs, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© DEPP  
© SIES

#### Précisions

**Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante** – Voir « Glossaire ».

**Avertissement** – Les inscriptions comptabilisées dans l'enseignement supérieur excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 55 560 étudiants à la rentrée 2020).

#### Source

DEPP-MENJS et SIES-MESRI.

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers

	1980	1990	2000	2010	2015	2017	2018	2019	2020p	Évol. 2019/ 2020 (%)
<b>Premier degré Éducation nationale</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 664,3</b>	<b>6 805,2</b>	<b>6 783,3</b>	<b>6 750,2</b>	<b>6 703,8</b>	<b>6 616,9</b>	<b>-1,3</b>
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 563,6	2 522,3	2 492,5	2 463,4	2 396,9	-2,7
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 193,0	4 210,4	4 206,6	4 189,4	4 167,0	-0,5
ULIS	129,8	91,2	58,7	44,3	48,7	50,6	51,1	50,9	53,0	4,2
<b>Second degré Éducation nationale</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 353,2</b>	<b>5 536,4</b>	<b>5 629,8</b>	<b>5 645,0</b>	<b>5 676,5</b>	<b>5 685,8</b>	<b>0,2</b>
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 318,5	3 342,3	3 374,4	3 413,2	3 429,2	0,5
dont enseignement adapté du second degré (Segpa) (1)	114,9	114,6	116,6	96,1	88,8	84,5	84,9	86,4	87,2	0,9
Formations professionnelles en lycée (2)	807,9	750,0	705,4	705,5	667,0	657,0	648,9	643,8	645,1	0,2
Formations générales et technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 550,9	1 630,5	1 621,8	1 619,6	1 611,6	-0,5
<b>Second degré Agriculture (3)</b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>149,9</b>	<b>144,5</b>	<b>140,6</b>	<b>137,3</b>	<b>136,7</b>	<b>133,2</b>	<b>-2,5</b>
<b>Établissements spécialisés de la Santé (3)</b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>71,5</b>	<b>71,4</b>	<b>69,3</b>	<b>70,2</b>	<b>66,6</b>	<b>67,0</b>	<b>0,5</b>
<b>Apprentissage (4)</b>	<b>244,1</b>	<b>226,9</b>	<b>376,1</b>	<b>433,5</b>	<b>410,5</b>	<b>434,7</b>	<b>452,7</b>	<b>478,8</b>	<b>629,6</b>	<b>31,5</b>
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	261,2	263,6	268,3	275,0	306,3	11,4
Apprentis de l'enseignement supérieur		1,3	51,2	111,4	144,0	166,3	179,8	203,8	323,3	58,6
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	5,3	4,8	4,5			
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 171,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 299,2</b>	<b>2 509,8</b>	<b>2 622,4</b>	<b>2 682,0</b>	<b>2 727,8</b>	<b>2 785,0</b>	<b>2,1</b>
Universités	858,1	1 159,9	1 396,8	1 420,6	1 552,2	1 584,8	1 614,9	1 635,4	1 650,0	0,9
dont préparation DUT	53,7	72,3	116,1	115,7	116,2	116,8	119,7	120,6	120,9	0,3
dont ingénieurs (yc en partenariat)	8,3	10,5	23,2	23,9	28,5	29,9	31,0	31,8	31,2	-1,9
CPGE	40,1	64,4	70,3	79,9	85,9	86,5	85,1	85,1	84,9	-0,2
STS et assimilés	67,9	199,3	238,9	242,2	256,2	256,6	262,6	262,5	267,4	1,8
Formations d'ingénieurs (hors universités yc en partenariat) (4)	31,6	47,1	73,3	101,6	118,0	128,9	133,2	135,8	140,7	3,6
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors STS, DCG DSCG)	15,8	46,1	63,4	121,3	136,2	174,1	187,4	199,2	219,5	10,2
Écoles paramédicales et sociales (5)	91,7	74,4	93,4	137,4	135,2	134,8	138,6	140,8	140,6	-0,1
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	75,8	125,7	224,3	196,2	226,1	256,8	260,1	269,1	282,0	4,8
<b>Total général</b>	<b>14 343,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>14 971,7</b>	<b>15 477,8</b>	<b>15 680,1</b>	<b>15 737,4</b>	<b>15 790,2</b>	<b>15 917,5</b>	<b>0,3</b>
Total élèves du premier degré (6)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 869,5	6 845,7	6 813,5	6 763,8	6 677,1	-0,7
Total élèves et apprentis du second degré (7)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 954,5	6 045,7	6 062,2	6 094,8	6 132,1	0,5
Total étudiants et apprentis du supérieur (8)	1 181,1	1 178,4	2 211,4	2 410,6	2 653,8	2 788,7	2 861,8	2 931,6	3 108,3	2,4

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

1. L'enseignement adapté inclut les effectifs des Segpa en lycée et en EREA.
  2. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.
  3. Sans doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, il s'agit des élèves pris en charge dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, sans double compte avec l'Éducation nationale depuis 2008 (voir 1.6).
  4. Les données de deux écoles (3 000 étudiants) en 2020-2021 sont provisoirement celles de 2019.
  5. Données provisoires pour l'année 2020-2021.
  6. Groupe non homogène (établissements universitaires privés, grands établissements, écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
  7. Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90% et 10% entre le premier et le second degré.
  8. Une partie des apprentis sont comptabilisés à la fois dans la ligne « Apprentis de l'enseignement supérieur » et dans le total « Enseignement supérieur ».
- ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté; CFA : centre de formation d'apprentis;  
DUT : diplôme universitaire de technologie; CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles; STS : section de technicien supérieur; DCG : diplôme de comptabilité et gestion;  
DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

© DEPP  
© SIES

En 2019-2020, les effectifs de la population scolarisée (15 475 000) ont augmenté de 24 200 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,2 % par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté également de 0,2%. Au total, 22,9% de la population de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer est scolarisée en 2019-2020.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020, avec par ailleurs des disparités départementales en leur sein. Plus de la moitié des académies ont des effectifs scolarisés en baisse, les plus fortes concernent les académies de Martinique (-3,0%), de Guadeloupe (-1,4%), de Paris (-0,8%) et de Besançon ou

de Reims (-0,7%). La hausse la plus importante est dans l'académie de Guyane (+2,5%), suivie des académies de Mayotte (+1,8%), de Versailles (+1,1%), de Lyon (+0,8%).

En France métropolitaine, le **taux de scolarisation** varie de 15,8% dans l'académie de Corse à 31,4% dans celle de Paris. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Bordeaux, le taux est de 24,2% en Gironde contre 15,9% en Dordogne. Sur le plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,5% de la population scolarisée. Dans les DROM, la part de la population scolarisée (27,9%) est toujours au-dessus de la moyenne nationale, à l'exception de la Martinique. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

### Précisions

**Population scolarisée** – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères (notamment ceux en charge de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

**Population totale** – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2018 et 2019). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM.

### Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du DEPP-MENJS et SIES-MESRI. Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé. Insee-traitement DEPP-MENJS pour les effectifs de population.

# 1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2019-2020

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2018/2017 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2018/2017 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	58 252	-0,5	334 206	17,4	Seine-et-Marne	334 880	0,6	1 431 001	23,4
Cantal	22 537	-1,7	143 687	15,7	Seine-Saint-Denis	418 717	0,8	1 671 649	25,0
Haute-Loire	43 285	-1,5	228 592	18,9	Val-de-Marne	327 983	0,4	1 417 736	23,1
Puy-de-Dôme	154 540	1,5	666 987	23,2	Créteil	1 081 580	0,6	4 520 386	23,9
Clermont-Ferrand	278 614	0,3	1 373 472	20,3	Paris	682 901	-0,8	2 176 923	31,4
Ardèche	61 070	-1,1	328 237	18,6	Yvelines	350 081	0,8	1 451 165	24,1
Drôme	104 047	-0,4	520 498	20,0	Essonne	343 988	1,3	1 315 543	26,1
Isère	320 518	0,1	1 271 645	25,2	Hauts-de-Seine	362 196	1,2	1 632 335	22,2
Savoie	95 136	0,8	437 448	21,7	Val-d'Oise	325 807	1,4	1 261 322	25,8
Haute-Savoie	168 778	1,1	833 401	20,3	Versailles	1 382 072	1,1	5 660 365	24,4
Grenoble	749 549	0,3	3 391 229	22,1	Île-de-France	3 146 553	0,5	12 357 674	25,5
Ain	133 725	0,7	657 461	20,3	Calvados	163 071	0,0	694 187	23,5
Loire	176 552	-0,1	766 515	23,0	Manche	91 246	-1,0	493 111	18,5
Rhône	542 371	1,1	1 892 620	28,7	Orne	52 120	-1,8	277 319	18,8
Lyon	852 648	0,8	3 316 596	25,7	Eure	122 404	-0,6	596 929	20,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1 880 811	0,5	8 081 297	23,3	Seine-Maritime	308 161	0,3	1 254 281	24,5
Doubs	134 132	-0,1	543 880	24,7	Normandie	737 002	-0,2	3 315 827	22,2
Jura	49 218	-1,3	258 930	19,0	Normandie	737 002	-0,2	3 315 827	22,2
Haute-Saône	42 788	-1,5	234 909	18,2	Dordogne	65 612	-0,7	412 090	15,9
Territoire de Belfort	31 038	-1,0	140 061	22,2	Gironde	397 340	0,4	1 638 828	24,2
Besançon	257 176	-0,7	1 177 780	21,8	Landes	71 919	-0,3	415 087	17,3
Côte-d'Or	130 393	0,5	532 702	24,5	Lot-et-Garonne	60 509	-0,2	331 147	18,3
Nièvre	34 189	-1,9	201 779	16,9	Pyrénées-Atlantiques	138 960	0,7	686 318	20,2
Saône-et-Loire	98 221	-0,5	549 962	17,9	Bordeaux	734 340	0,3	3 483 470	21,1
Yonne	61 062	-1,3	335 503	18,2	Corrèze	41 370	-0,8	240 270	17,2
Dijon	323 865	-0,4	1 619 946	20,0	Creuse	16 750	-1,3	115 828	14,5
Bourgogne-Franche-Comté	581 041	-0,5	2 797 726	20,8	Haute-Vienne	80 961	0,1	371 465	21,8
Côtes-d'Armor	112 923	-0,9	600 277	18,8	Limoges	139 081	-0,4	727 563	19,1
Finistère	195 856	-0,7	913 762	21,4	Charente	62 262	-0,6	350 065	17,8
Ille-et-Vilaine	288 058	0,5	1 088 251	26,5	Charente-Maritime	121 968	-0,6	651 538	18,7
Morbihan	153 128	-1,2	759 997	20,1	Deux-Sèvres	69 884	-1,2	375 212	18,6
Rennes	749 965	-0,4	3 362 287	22,3	Vienne	109 221	-0,1	439 264	24,9
Bretagne	749 965	-0,4	3 362 287	22,3	Poitiers	363 335	-0,6	1 816 079	20,0
Cher	53 115	-1,0	299 118	17,8	Nouvelle-Aquitaine	1 236 756	0,0	6 027 112	20,5
Eure-et-Loir	88 577	-0,6	429 805	20,6	Aude	66 622	0,1	376 244	17,7
Indre	36 072	-1,4	218 093	16,5	Gard	152 324	-0,1	749 762	20,3
Indre-et-Loire	144 428	0,5	610 294	23,7	Hérault	290 961	0,8	1 189 068	24,5
Loir-et-Cher	60 627	-0,9	328 722	18,4	Lozère	14 945	-1,1	76 401	19,6
Loiret	161 156	-0,3	682 362	23,6	Pyrénées-Orientales	96 253	0,6	479 935	20,1
Orléans-tours	543 975	-0,3	2 568 394	21,2	Montpellier	621 105	0,4	2 871 410	21,6
Centre-Val de Loire	543 975	-0,3	2 568 394	21,2	Ariège	25 938	-0,9	153 224	16,9
Corse-du-Sud	23 680	-0,7	160 506	14,8	Aveyron	48 042	-1,1	279 777	17,2
Haute-Corse	31 001	-0,5	184 595	16,8	Haute-Garonne	365 624	1,7	1 411 000	25,9
Corse	54 681	-0,6	345 101	15,8	Gers	32 071	-1,7	191 661	16,7
Corse	54 681	-0,6	345 101	15,8	Lot	26 790	-1,0	174 733	15,3
Meurthe-et-Moselle	199 382	-0,3	732 430	27,2	Hauts-Pyrénées	41 002	-1,0	229 432	17,9
Meuse	33 054	-1,4	181 605	18,2	Tarn	77 025	-0,1	389 706	19,8
Moselle	196 455	-0,1	1 041 484	18,9	Tarn-et-Garonne	51 590	-0,5	261 939	19,7
Vosges	66 573	-2,1	361 847	18,4	Toulouse	668 082	0,6	3 091 472	21,6
Nancy-Metz	495 464	-0,5	2 317 366	21,4	Occitanie	1 289 187	0,5	5 962 882	21,6
Ardennes	50 599	-1,8	267 416	18,9	Loire-Atlantique	348 249	0,6	1 445 351	24,1
Aube	63 243	-1,0	310 109	20,4	Maine-et-Loire	212 338	0,8	823 267	25,8
Marne	136 795	0,3	565 276	24,2	Mayenne	63 420	-1,0	306 320	20,7
Haute-Marne	30 497	-2,1	170 613	17,9	Sarthe	124 543	-0,5	564 351	22,1
Reims	281 134	-0,7	1 313 414	21,4	Vendée	136 652	0,2	687 516	19,9
Bas-Rhin	270 307	0,3	1 144 238	23,6	Nantes	885 202	0,3	3 826 805	23,1
Haut-Rhin	154 145	0,0	766 239	20,1	Pays de la Loire	885 202	0,3	3 826 805	23,1
Strasbourg	424 452	0,2	1 910 477	22,2	Alpes-de-Haute-Provence	28 477	-1,4	165 937	17,2
Grand Est	1 201 050	-0,3	5 541 257	21,7	Hautes-Alpes	25 020	-0,1	141 170	17,7
Aisne	108 968	-1,0	529 699	20,6	Bouches-du-Rhône	488 102	1,1	2 057 397	23,7
Oise	179 496	-0,4	830 127	21,6	Vaucluse	125 058	-0,4	561 711	22,3
Somme	140 426	-0,4	570 231	24,6	Aix-Marseille	666 657	0,7	2 926 215	22,8
Amiens	428 890	-0,6	1 930 057	22,2	Alpes-Maritimes	234 323	0,8	1 091 657	21,5
Nord	697 475	0,2	2 608 957	26,7	Var	198 709	0,3	1 082 130	18,4
Pas-de-Calais	321 406	-0,8	1 461 000	22,0	Nice	433 032	0,6	2 173 787	19,9
Lille	1 018 881	-0,1	4 069 957	25,0	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 099 689	0,6	5 100 002	21,6
Hauts-de-France	1 447 771	-0,3	6 000 014	24,1	France métropolitaine	14 853 683	0,2	65 286 378	23,0
					Guadeloupe	107 771	-1,4	425 513	25,3
					Guyane	89 068	2,5	293 447	30,4
					Martinique	74 745	-3,0	360 804	20,7
					Mayotte	104 004	1,8	278 926	37,3
					La Réunion	245 857	-0,3	864 989	28,4
					France métro. + DROM	15 475 128	0,2	67 510 057	22,9

Pendant l'année scolaire 2019-2020, plus de 15 475 000 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,9% de la population totale (1).

Les élèves arrivent plus jeunes qu'en 2018 dans le second degré et en sortent également plus vite : la part de jeunes scolarisés dans le second degré diminue en effet pour les plus de 18 ans alors qu'elle augmente pour les élèves ayant entre 11 et 17 ans. Cela est dû en partie à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur reste globalement stable pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans, avec des disparités selon les âges. Le **taux de scolarisation** en apprentissage des 15-28 ans varie également peu.

L'espérance de scolarisation reste stable à la rentrée 2019 par rapport à 2018. Les taux de scolarisation par **âge** (atteint au cours de l'année) constatés en 2019-2020 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, encore 6,5 années de formation initiale, dont 3,1 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,5 années contre 2,8 années), car celles-ci s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

### Précisions

L'**âge** correspond à l'âge atteint par les élèves en cours d'année.

**Population scolarisée** – Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'Agriculture, de la Santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

**Population totale** – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2018 et 2019). Elles portent sur la France métropolitaine et les DROM (Mayotte à partir de 2018).

**Premier degré** – Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

**Enseignement spécialisé hors MENJS** – Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MENJS, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

**Second degré du MENJS** – Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MENJS

**Autres formations du second degré** – Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

**Apprentis** – Tous niveaux des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

**Enseignement supérieur** – Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

### Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du DEPP-MENJS et SIES-MESRI. Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé. Insee-traitement DEPP-MENJS pour les effectifs de population.

## 1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2019-2020

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 <sup>er</sup> degré MENJS y c. spécialisé	Ens. spécial hors MENJS	2 <sup>nd</sup> degré MENJS y c. adapté	Autres formations du 2 <sup>nd</sup> degré	Apprentis	Ens. supérieur	
2018-2019	0-1 an	1 512 032	s.o.								
2017	2 ans	767 322	82 945	10,8 (-0,6)	10,8 (-0,6)						
2016	3 ans	778 877	761 430	97,8 (0,8)	97,7 (0,8)						
2015	4 ans	789 418	794 254	100 (0)	100 (0)						
2014	5 ans	811 530	819 155	100 (0)	100 (0,1)	0,1 (0)					
2013	6 ans	818 219	828 292	100 (0)	100 (0)	0,1 (0)					
2012	7 ans	829 333	841 128	100 (0)	100 (0)	0,3 (0)					
2011	8 ans	832 575	845 922	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)					
2010	9 ans	853 883	860 831	100 (0)	100 (0)	0,4 (0)					
2009	10 ans	843 619	851 074	100 (0)	97,8 (0,6)	0,5 (0)	2,5 (0)				
2008	11 ans	849 667	856 136	100 (0)	6,5 (-1,2)	0,6 (0)	93,7 (1,5)				
2007	12 ans	841 334	843 917	100 (0,4)	0,2 (0)	0,7 (0)	99,4 (0,8)				
2006	13 ans	854 781	852 866	99,8 (0,6)	0 (0)	0,7 (0)	98,6 (0,6)				
2005	14 ans	838 632	832 160	99,2 (0,4)		0,8 (0)	96,7 (0,4)	1,7 (0,1)			
2004	15 ans	836 624	821 478	98,2 (0,1)		0,8 (0)	90,5 (0,1)	4,1 (0,2)	2,8 (-0,2)		
2003	16 ans	833 246	798 547	95,8 (0)		0,8 (0)	85,4 (0,2)	4 (-0,1)	5,6 (0)		
2002	17 ans	832 384	785 044	94,3 (0,6)		0,6 (-0,1)	80 (0,6)	3,8 (-0,1)	6,7 (0)	3,3 (0,2)	
2001	18 ans	834 378	658 763	79 (0,2)		0,5 (-0,1)	21,3 (-1,0)	1,9 (-0,1)	8,2 (0,6)	47,2 (0,8)	
2000	19 ans	837 275	558 418	66,7 (-0,2)		0,3 (-0,1)	5 (-0,5)	0,9 (-0,1)	7,7 (0,4)	52,7 (0,1)	
1999	20 ans	781 763	436 073	55,8 (0,9)		0,1 (0)	1,3 (-0,1)	0,6 (0)	7,1 (0,5)	46,6 (0,5)	
1998	21 ans	768 382	346 760	45,1 (0,1)			0,5 (0)	0,4 (0)	5,9 (0,4)	38,3 (-0,2)	
1997	22 ans	741 444	282 089	38 (1,2)			0,2 (0)	0,3 (0)	5,3 (0,5)	32,2 (0,7)	
1996	23 ans	744 507	202 819	27,2 (0,2)			0,2 (0)	0,2 (0)	3,9 (0,3)	22,9 (0)	
1995	24 ans	736 835	133 954	18,2 (-0,4)			0,1 (-0,1)	0,1 (0)	2,5 (0,1)	15,4 (-0,4)	
1994	25 ans	717 280	87 654	12,2 (-0,1)				0,1 (0)	1,6 (0,1)	10,5 (-0,2)	
1993	26 ans	717 659	60 937	8,5 (0,1)				0,1 (0)	1 (0,1)	7,4 (0)	
1992	27 ans	753 159	45 709	6,1 (0,1)				0,1 (0)	0,6 (0,1)	5,4 (0)	
1991	28 ans	769 779	33 404	4,3 (0,1)				0,1 (0)	0,4 (0,1)	3,9 (-0,1)	
1990	29 ans	791 061	25 159	3,2 (0)					0,3 (0,1)	2,8 (-0,1)	
1989 et avant	30 et plus	43 593 059	128 210	0,3 (0)						0,3 (0)	
<b>Total</b>		<b>67 510 057</b>	<b>15 475 128</b>	<b>22,9 (0)</b>	<b>9,9 (-0,1)</b>	<b>0,1 (0)</b>	<b>8,4 (0)</b>	<b>0,2 (0)</b>	<b>0,7 (0)</b>	<b>3,5 (0)</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

(p) : provisoire

s.o. : sans objet

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2018. Exemple : à 20 ans, 55,8% des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2019, soit 0,9 point de plus qu'à la rentrée 2018.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100% (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

© DEPP

## 2 Évolution de l'espérance de scolarisation à 15 ans, en années (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte					France métropolitaine + DROM	
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2016 2017	2017 2018	2018 2019 (p)	2018 2019 (p)	2019 2020 (p)
<b>Ensemble des formations</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,2</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,2	6,3	6,3	6,3	6,3
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,7	6,8	6,8	6,7	6,8
<b>Dans le secondaire</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,4	3,4	3,3	3,3	3,3
<b>Dans le supérieur</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2018), Public + Privé.

1. L'espérance de scolarisation à 15 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 15 à 29 ans.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation, observés une année.

© DEPP

En 2019-2020, en France métropolitaine et dans les DROM, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 96,4% des jeunes se trouvent au collège. À cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (85,6% contre 80,6%). Au même âge, 11,2% des garçons sont encore en quatrième, contre seulement 8,4% des filles (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse, puisque 67,9% des filles sont en formations générales ou technologiques contre seulement 53,9% des garçons (1).

Ceux-ci sont en effet plus souvent en collège et en lycée professionnel.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (68,7% pour les filles et 54,5% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,7%) que les filles (25,9%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 5,7% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 6,3% contre 5,0%.

### Précisions

**Population concernée** – Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DROM. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

**Population à 14, 15, 16 et 17 ans** – Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2019).

**Pro court scolaire** – Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

**Pro court apprentissage** – Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

**Pro long scolaire** – Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

**Pro long apprentissage** – Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

**Post-bac** – Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

### Source

Systèmes d'information et enquêtes statistiques du DEPP-MENJS et SIES-MESRI. Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'Agriculture et par le ministère en charge de la Santé. Insee-traitement DEPP-MENJS pour les effectifs de population.

## 1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2019-2020

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	16 816	9 894	26 710	15 830	9 642	25 472	4 831	2 732	7 563	3 172	1 805	4 977
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	1 572	1 031	2 603	193	157	350	89	42	131	33	40	73
4 <sup>e</sup>	47 956	34 342	82 298	2 422	1 593	4 015	192	137	329	76	46	122
3 <sup>e</sup>	346 555	350 084	696 639	62 977	44 978	107 955	4 959	3 111	8 070	808	336	1 144
<b>Formations en collège</b>	<b>412 899</b>	<b>395 351</b>	<b>808 250</b>	<b>81 422</b>	<b>56 370</b>	<b>137 792</b>	<b>10 071</b>	<b>6 022</b>	<b>16 093</b>	<b>4 089</b>	<b>2 227</b>	<b>6 316</b>
2 <sup>e</sup> générale et techno	11 582	10 755	22 337	219 738	265 513	485 251	25 017	24 025	49 042	2 080	2 229	4 309
1 <sup>re</sup> générale et techno	388	274	662	10 893	10 823	21 716	196 754	244 388	441 142	30 810	27 639	58 449
Terminale générale et techno	17	25	42	378	288	666	10 751	10 856	21 607	185 635	234 451	420 086
<b>Formations GT en lycée</b>	<b>11 987</b>	<b>11 054</b>	<b>23 041</b>	<b>231 009</b>	<b>276 624</b>	<b>507 633</b>	<b>232 522</b>	<b>279 269</b>	<b>511 791</b>	<b>218 525</b>	<b>264 319</b>	<b>482 844</b>
Pro court scolaire (1)	61	48	109	12 564	8 852	21 416	28 704	19 418	48 122	22 728	14 109	36 837
Pro court apprentissage (1)	4	3	7	14 725	4 816	19 541	29 439	9 508	38 947	30 036	8 846	38 882
Pro long scolaire (1)	493	257	750	77 689	53 746	131 435	100 494	75 287	175 781	99 309	76 869	176 178
Pro long apprentissage (1)	1		1	3 167	474	3 641	6 314	1 250	7 564	12 454	3 955	16 409
<b>Formations pro en lycée ou apprentissage</b>	<b>559</b>	<b>308</b>	<b>867</b>	<b>108 145</b>	<b>67 888</b>	<b>176 033</b>	<b>164 951</b>	<b>105 463</b>	<b>270 414</b>	<b>164 527</b>	<b>103 779</b>	<b>268 306</b>
Post-bac	1		2	10	10	20	164	85	249	13 419	14 159	27 578
<b>Total scolarisés</b>	<b>425 446</b>	<b>406 714</b>	<b>832 160</b>	<b>420 586</b>	<b>400 892</b>	<b>821 478</b>	<b>407 708</b>	<b>390 839</b>	<b>798 547</b>	<b>400 560</b>	<b>384 484</b>	<b>785 044</b>
Non-scolarisés (2)	4 270	2 202	6 472	8 359	6 787	15 146	18 933	15 766	34 699	26 928	20 412	47 340
Population (p)	429 716	408 916	838 632	428 945	407 679	836 624	426 641	406 605	833 246	427 488	404 896	832 384

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enseignements adaptés	3,9	2,4	3,2	3,7	2,4	3,0	1,1	0,7	0,9	0,7	0,4	0,6
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	0,4	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup>	11,2	8,4	9,8	0,6	0,4	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3 <sup>e</sup>	80,6	85,6	83,1	14,7	11,0	12,9	1,2	0,8	1,0	0,2	0,1	0,1
<b>Formations en collège</b>	<b>96,1</b>	<b>96,7</b>	<b>96,4</b>	<b>19,0</b>	<b>13,8</b>	<b>16,5</b>	<b>2,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>
2 <sup>e</sup> générale et techno	2,7	2,6	2,7	51,2	65,1	58,0	5,9	5,9	5,9	0,5	0,6	0,5
1 <sup>re</sup> générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,5	2,7	2,6	46,1	60,1	52,9	7,2	6,8	7,0
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,5	2,7	2,6	43,4	57,9	50,5
<b>Formations GT en lycée</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>53,9</b>	<b>67,9</b>	<b>60,7</b>	<b>54,5</b>	<b>68,7</b>	<b>61,4</b>	<b>51,1</b>	<b>65,3</b>	<b>58,0</b>
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	2,9	2,2	2,6	6,7	4,8	5,8	5,3	3,5	4,4
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	3,4	1,2	2,3	6,9	2,3	4,7	7,0	2,2	4,7
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	18,1	13,2	15,7	23,6	18,5	21,1	23,2	19,0	21,2
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,7	0,1	0,4	1,5	0,3	0,9	2,9	1,0	2,0
<b>Formations pro en lycée ou apprentissage</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>25,2</b>	<b>16,7</b>	<b>21,0</b>	<b>38,7</b>	<b>25,9</b>	<b>32,5</b>	<b>38,5</b>	<b>25,6</b>	<b>32,2</b>
Post-bac	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,1	3,5	3,3
<b>Total scolarisés</b>	<b>99,0</b>	<b>99,5</b>	<b>99,2</b>	<b>98,1</b>	<b>98,3</b>	<b>98,2</b>	<b>95,6</b>	<b>96,1</b>	<b>95,8</b>	<b>93,7</b>	<b>95,0</b>	<b>94,3</b>
Non scolarisés (2)	1,0	0,5	0,8	1,9	1,7	1,8	4,4	3,9	4,2	6,3	5,0	5,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

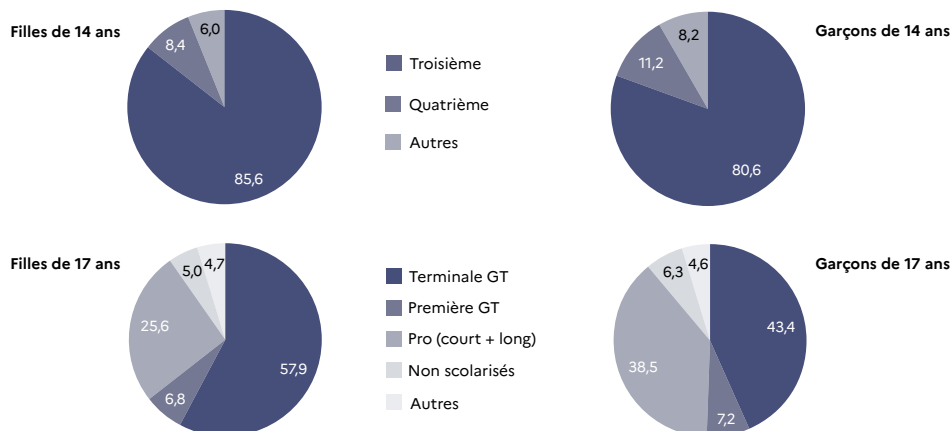
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Voir « Précisions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

© DEPP

## 2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2019-2020 (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

© DEPP

À la rentrée 2020, plus de 451 000 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés : 85,2% en milieu ordinaire et 14,8% dans les **établissements hospitaliers ou médico-sociaux** (1). En milieu ordinaire, 22 900 élèves supplémentaires ont été scolarisés en un an, soit une augmentation de 6,3%, alors que dans le même temps, les effectifs du secteur spécialisé sont stables. La scolarisation en classe ordinaire progresse de 3,8% dans le premier degré et 10,5% dans le second degré. La scolarisation collective (ULIS) croît légèrement dans le premier degré (+1,1%) et plus nettement dans le second degré (+9,4%).

Dans le second degré en classe ordinaire (scolarisation individuelle), un élève en situation de handicap sur

quatre suit un enseignement de lycée contre 13,2% pour les élèves en ULIS (scolarisation collective) (2). Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré.

Tous milieux confondus, quatre élèves en situation de handicap sur dix présentent des troubles intellectuels ou cognitifs (3). Les ULIS accueillent 40,5% de l'ensemble des élèves présentant des troubles intellectuels et cognitifs. Par ailleurs, la scolarisation en établissement spécialisé concerne surtout les élèves avec des troubles du spectre de l'autisme, des troubles auditifs, des troubles associés, des troubles du psychisme et des troubles intellectuels et cognitifs (entre 19,0% et 27,2% d'entre eux).

### Précisions

**Population concernée** – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Élèves scolarisés dans les établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux) sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

**Classification des principaux troubles par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 16.36.

#### Source

DEPP-MENJS et DGESCO-MENJS, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

DEPP-MENJS, enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

## 1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2012 y c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019	2020	Évol. 2019/2020 (%)
<b>Premier degré</b>	96 396	111 083	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	200 421	3,0
dont PPS (1)		89 045	136 421	151 412	160 043	181 158	185 563	194 494	200 421	3,0
Classe ordinaire	58 812	71 399	90 900	103 908	111 682	130 506	134 438	142 026	147 365	3,8
ULIS	37 584	39 684	45 521	47 504	48 361	50 652	51 125	52 468	53 056	1,1
% public	91,5	91,5	90,0	90,0	90,0	90,3	90,3	90,5	90,4	
<b>Second degré</b>	37 442	44 278	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	183 619	10,2
dont PPS (1)		28 789	89 142	108 529	118 935	140 318	152 232	166 680	183 619	10,2
Classe ordinaire	31 454	34 928	63 261	75 941	82 875	98 445	107 341	118 310	130 689	10,5
dont Segpa collège	n.d.	7 571	16 030	15 491	15 558	15 340	15 056	16 485	17 293	4,9
ULIS	5 988	9 350	25 881	32 588	36 060	41 873	44 891	48 370	52 930	9,4
% public	88,5	87,0	84,1	83,5	83,2	83,3	83,3	83,4	83,6	
<b>Total en milieu ordinaire</b>	133 838	155 361	225 563	259 941	278 978	321 476	337 795	361 174	384 040	6,3
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	8 273	7 769	8 140	8 086	8 249	7 659	7 826	2,2
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	71 600	70 193	71 574	70 272	71 802	69 679	69 677	0,0
<b>Total étab. spécialisés (2)</b>	77 141	76 951	79 873	77 962	79 714	78 358	80 051	77 338	77 503	0,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	7 075	7 656	8 359	9 063	9 826	10 690	10 533	-1,5
<b>Ensemble (3)</b>	210 979	232 312	298 361	330 247	350 333	390 771	408 020	427 822	451 010	5,4

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous contrat et hors contrat).

1. Projet personnalisé de scolarisation - Voir « Glossaire ».
2. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
3. Hors scolarité partagée à partir de 2012 pour éviter les doubles comptes.

© DEPP

## 2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2020-2021

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (1) (3)			
	Individuelle		Collective (1)	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	dont scolarité partagée (6)
	Total	dont Segpa (2)						
<b>Premier degré</b>	147 365		53 056	200 421	5 296	58 882	64 178	7 774
Préélémentaire	37 930		8 454	46 384	2 270	21 336	23 606	2 293
Élémentaire	109 435		44 602	154 037	3 026	37 546	40 572	5 481
<b>Second degré</b>	130 689		52 930	183 619	2 259	7 732	9 991	2 609
Formations en collège	97 410	17 293	22 509	124 256	1 515	5 828	7 343	2 359
Formations en lycée	33 279		7 001	58 742	744	1 904	2 648	250
Autre niveau (4)			23 420	621				
Niveau indéterminé (5)					271	3 063	3 334	150
<b>Total</b>	278 054	17 293	105 986	384 040	7 826	69 677	77 503	10 533

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Niveau d'enseignement estimé de l'élève pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux, ces élèves bénéficiant d'un enseignement individualisé.
2. Segpa de collège.
3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.
6. Scolarité partagée entre un établissement spécialisé et un établissement scolaire.

© DEPP

## 3 Répartition selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2020-2021

Troubles	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (1)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels ou cognitifs	42 849	36 181	29 262	36 052	144 344	485	33 367	33 852
Troubles du psychisme	31 245	5 318	23 679	4 728	64 970	3 743	14 006	17 749
Troubles du langage ou de la parole	26 757	3 799	37 801	5 006	73 363	205	1 606	1 811
Troubles auditifs	3 411	589	3 272	593	7 865	3	2 750	2 753
Troubles visuels	2 086	242	2 617	313	5 258	2	421	423
Troubles viscéraux	2 134	150	1 569	183	4 036	356	88	444
Troubles moteurs	7 664	947	10 808	1 213	20 632	524	2 194	2 718
Plusieurs Troubles associés	19 410	4 430	13 442	3 717	40 999	1 695	11 194	12 889
Autres troubles	11 809	1 400	8 239	1 125	22 573	755	2 225	2 980
Polyhandicap (2)						58	1 826	1 884
<b>Total</b>	147 365	53 056	130 689	52 930	384 040	7 826	69 677	77 503
dont troubles du spectre de l'autisme	20 744	6 623	9 826	4 419	41 612	2 271	13 268	15 539

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
2. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

© DEPP

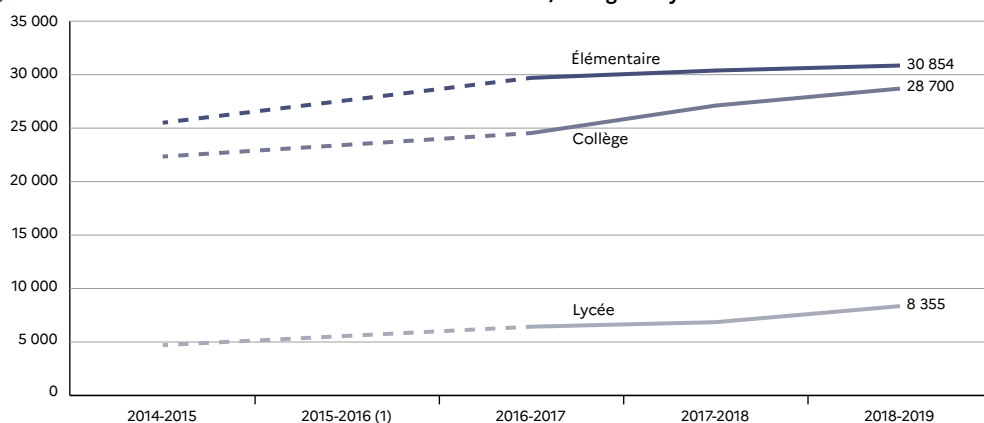
Durant l'année scolaire 2018-2019, les élèves scolarisés avec des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) sont 67 900 (hors préélémentaire), soit 5,5% de plus qu'en 2017-2018. Les effectifs sont en légère augmentation en école élémentaire (+1,5%) et au collège (+5,9%) qui scolarisent près de 30 000 élèves. Ils sont plus faibles au lycée (8 400), mais en nette augmentation (+21,9%) (1). Au total, ces élèves représentent 0,69% des effectifs scolaires des premier et second degrés : 0,73% dans l'élémentaire, 0,85% dans les collèges et 0,37% dans les lycées (2).

La proportion des élèves allophones selon le territoire est contrastée. Mayotte, le Vaucluse, la Guyane, l'Essonne, l'Aisne, la Charente et le Val-d'Oise comptent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements.

Les délais de prise en charge diffèrent fortement selon le degré de scolarisation. En effet, 70% des élèves du premier degré entrent dans un dispositif le même jour que le test de positionnement. Dans le second degré, 55,2% des collégiens et 54,9% des lycéens positionnés entre septembre 2018 et avril 2019 attendent plus de quinze jours avant d'intégrer un premier dispositif (avec ou sans soutien linguistique) (3).

Lors de leur arrivée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans un dispositif d'aide. Pour l'année 2018-2019, 90% des élèves allophones bénéficient d'un dispositif de soutien linguistique : 87% dans les écoles, 95% dans les collèges et 89% dans les lycées (2).

### 1 Évolution du nombre d'élèves scolarisés en élémentaire, collège ou lycée



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Éléves allophones scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire).

1. Pas de données pour l'année 2015-2016.

© DEPP

#### Précisions

Est considéré comme **élève allophone nouvellement arrivé** tout élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe.

La population concernée par **l'enquête sur les élèves allophones nouvellement arrivés** est l'ensemble des élèves

allophones de France métropolitaine et des DROM scolarisés en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Les allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite ne sont pas dans le champ de l'enquête. Jusqu'à l'année scolaire 2012-2013, les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Depuis 2014, l'enquête recueille des données individuelles.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.39 ; 19.52 ; 18.15.

**2** Scolarisation des élèves allophones par région et académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	427	92	497	99	162	99	1 086	96
Grenoble	1 590	94	1 540	98	440	97	3 570	96
Lyon	2 585	95	1 981	98	441	87	5 007	95
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>4 602</b>	<b>94</b>	<b>4 018</b>	<b>98</b>	<b>1 043</b>	<b>93</b>	<b>9 663</b>	<b>96</b>
Besançon	431	59	508	97	305	96	1 244	84
Dijon	833	96	706	91	348	94	1 887	94
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1 264</b>	<b>83</b>	<b>1 214</b>	<b>93</b>	<b>653</b>	<b>95</b>	<b>3 131</b>	<b>90</b>
Bretagne (Rennes)	877	67	706	97	296	90	1 879	82
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	796	81	1 007	83	242	68	2 045	81
Corse	73	88	124	98	41	98	238	95
Nancy-Metz	1 249	73	694	99	120	84	2 063	83
Reims	448	98	345	99	212	98	1 005	99
Strasbourg	1 043	87	1 163	96	183	95	2 389	92
<b>Grand Est</b>	<b>2 740</b>	<b>83</b>	<b>2 202</b>	<b>98</b>	<b>515</b>	<b>94</b>	<b>5 457</b>	<b>90</b>
Amiens	949	86	1 006	93	486	94	2 441	91
Lille	962	84	895	95	742	80	2 599	86
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1 911</b>	<b>85</b>	<b>1 901</b>	<b>94</b>	<b>1 228</b>	<b>85</b>	<b>5 040</b>	<b>88</b>
Créteil	3 009	96	2 563	95	490	93	6 062	95
Paris	701	98	981	100	506	100	2 188	99
Versailles	3 500	95	3 709	98	638	98	7 847	97
<b>Île-de-France</b>	<b>7 210</b>	<b>96</b>	<b>7 253</b>	<b>98</b>	<b>1 634</b>	<b>97</b>	<b>16 097</b>	<b>97</b>
Caen	285	43	358	84	283	78	926	69
Rouen	559	72	983	87	242	74	1 784	81
<b>Normandie</b>	<b>844</b>	<b>62</b>	<b>1 341</b>	<b>87</b>	<b>525</b>	<b>76</b>	<b>2 710</b>	<b>77</b>
Bordeaux	1 079	83	1 017	96	259	87	2 355	89
Limoges	322	49	344	79	127	55	793	63
Poitiers	606	68	755	89	193	70	1 554	78
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>2 007</b>	<b>73</b>	<b>2 116</b>	<b>91</b>	<b>579</b>	<b>74</b>	<b>4 702</b>	<b>81</b>
Montpellier	1 338	88	1 224	97	356	94	2 918	92
Toulouse	1 124	73	1 478	87	266	80	2 868	81
<b>Occitanie</b>	<b>2 462</b>	<b>81</b>	<b>2 702</b>	<b>92</b>	<b>622</b>	<b>88</b>	<b>5 786</b>	<b>87</b>
Pays de la Loire (Nantes)	1 124	77	1 037	93	367	95	2 528	86
Aix-Marseille	1 593	95	976	98	367	88	2 936	95
Nice	1 098	89	921	99	113	55	2 132	91
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 691</b>	<b>92</b>	<b>1 897</b>	<b>99</b>	<b>480</b>	<b>80</b>	<b>5 068</b>	<b>94</b>
<b>France métropolitaine (1)</b>	<b>28 480</b>	<b>87</b>	<b>27 397</b>	<b>95</b>	<b>8 209</b>	<b>89</b>	<b>64 086</b>	<b>90</b>
Guadeloupe	154	95	225	96	60	95	439	96
Guyane	665	89	100	95			765	90
Martinique	89	65	94	86	24	83	207	77
Mayotte	1 064	92	602	96	1	100	1 667	94
La Réunion	405	86	282	75	61	72	748	81
<b>DROM (1)</b>	<b>2 374</b>	<b>89</b>	<b>1 303</b>	<b>91</b>	<b>146</b>	<b>83</b>	<b>3 823</b>	<b>90</b>
<b>France métropolitaine + DROM (1)</b>	<b>30 854</b>	<b>87</b>	<b>28 700</b>	<b>95</b>	<b>8 355</b>	<b>89</b>	<b>67 909</b>	<b>90</b>
<b>Part des élèves allophones (%)</b>	<b>0,73</b>		<b>0,85</b>		<b>0,37</b>		<b>0,69</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

1. Certains élèves changent d'académie de scolarisation en cours d'année scolaire. Dans ce cas, ils sont comptabilisés par les deux académies.

En revanche, ils ne sont comptabilisés qu'une fois dans l'effectif national. Ainsi, la somme des effectifs par académie ne correspond pas à l'effectif national d'élèves allophones (ainsi qu'aux effectifs France métropolitaine et DROM).

© DEPP

**3** Répartition des délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2018-19 selon le degré, en %

Durée avant prise en charge (1)	1 <sup>er</sup> degré	Collège	Lycée
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	70,2	20,9	27,7
Entre 1 et 14 jours	18,7	23,9	17,5
Entre 15 et 30 jours	4,1	17,8	11,8
Entre 1 et 3 mois	3,5	24,3	21,6
Entre 3 et 6 mois	1,3	7,4	11,4
Entre 6 mois et 1 an	1,4	3,7	6,8
1 an et plus	0,8	2,0	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. Élèves allophones scolarisés dans le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>d</sup> degré en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Hors élèves pris en charge en MLDS.

© DEPP

1. Délai entre le positionnement et l'entrée dans le premier dispositif.

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère en charge de l'Éducation nationale et du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Certains établissements du secondaire sont sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Les établissements d'enseignement supérieur et les **centres de formation d'apprentis** (CFA) peuvent relever de différents ministères de tutelle ou d'une autre tutelle.

Toutes les **écoles maternelles et élémentaires (y compris écoles primaires)** sont sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale. À la rentrée 2020, la France métropolitaine et les DROM comptent 44 300 écoles publiques et 5 700 écoles privées (1). Le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse,

mais de façon atténuée (-0,4%) en lien avec la baisse du nombre d'élèves dans le premier degré, et celui des écoles du secteur privé augmente de 0,5%, la hausse ne concernant que le secteur privé hors contrat (+4,1%).

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. En 2020, les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 200 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DROM décroît légèrement, en raison de la baisse du nombre de **lycées d'enseignement général et technologique** privés (-0,7%) et de **lycées professionnels** privés (-1,9%). Par ailleurs, la forte augmentation du nombre de CFA observée en 2019 se poursuit en 2020 (+38,5%).

### Précisions

**Structures concernées** – Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

**Enseignement supérieur** – Voir 2.17.

**MFREO** – Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du ministère en charge de l'Agriculture.

**Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), lycée professionnel (LP)** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DEPP-MENJS, RERS 2.01 et 2.03.  
DEPP-MENJS-MESRI, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).  
SIES-MESRI, RERS 2.17.  
DGER-MAA, RERS 4.26.

# 1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs

	2010	2016	2017	2018	2019	2020p	Évolution 2020/2019 (%)
<b>Premier degré</b>	<b>53 798</b>	<b>51 246</b>	<b>50 877</b>	<b>50 492</b>	<b>50 128</b>	<b>49 965</b>	<b>-0,3</b>
<b>Public</b>	<b>48 522</b>	<b>45 877</b>	<b>45 401</b>	<b>44 902</b>	<b>44 455</b>	<b>44 262</b>	<b>-0,4</b>
Écoles maternelles	16 056	14 462	14 179	13 881	13 583	13 399	-1,4
Écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	32 466	31 415	31 222	31 021	30 872	30 863	0,0
<b>Privé</b>	<b>5 276</b>	<b>5 369</b>	<b>5 476</b>	<b>5 590</b>	<b>5 673</b>	<b>5 703</b>	<b>0,5</b>
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)	5 143	5 230	5 322	5 413	5 487	5 514	0,5
Privé sous contrat		4 775	4 757	4 719	4 697	4 687	-0,2
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		4 716	4 701	4 665	4 647	4 642	-0,1
Privé hors contrat		594	719	871	976	1 016	4,1
dont écoles élémentaires (y compris écoles primaires)		514	671	748	840	872	3,8
<b>Second degré</b>	<b>12 203</b>	<b>12 160</b>	<b>12 151</b>	<b>12 174</b>	<b>12 186</b>	<b>12 179</b>	<b>-0,1</b>
<b>Public</b>	<b>8 108</b>	<b>8 062</b>	<b>8 041</b>	<b>8 025</b>	<b>8 017</b>	<b>8 023</b>	<b>0,1</b>
dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (1)	1 464	1 555	1 608	1 622	1 637	1 667	1,8
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	7 882	7 836	7 815	7 799	7 791	7 796	0,1
Collèges	5 253	5 295	5 294	5 290	5 289	5 294	0,1
Lycées professionnels	973	860	834	819	806	800	-0,7
Lycées d'enseignement général et technologique	1 576	1 602	1 608	1 612	1 618	1 624	0,4
dont lycées polyvalents	582	673	698	702	722	730	1,1
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	79	79	78	78	78	0,0
Établissements sous tutelle de l'Agriculture	226	226	226	226	226	227	0,4
<b>Privé</b>	<b>4 095</b>	<b>4 098</b>	<b>4 110</b>	<b>4 149</b>	<b>4 169</b>	<b>4 156</b>	<b>-0,3</b>
dont établissements avec STS ou CPGE (Éducation nationale et Agriculture) (1)	698	721	715	717	701	697	-0,6
Établissements sous tutelle de l'Éducation nationale	3 493	(7) 3 515	(7) 3 527	(7) 3 570	(7) 3 589	(7) 3 576	-0,4
Collèges	1 765	1 838	1 859	1 910	1 945	1 951	0,3
Lycées professionnels	664	624	622	601	573	562	-1,9
Lycées d'enseignement général et technologique	1 064	1 052	1 045	1 058	1 070	1 062	-0,7
dont lycées polyvalents	204	203	202	204	217	218	0,5
Établissements sous tutelle de l'Agriculture (y compris MFREO)	602	583	583	579	580	580	0,0
<b>Privé sous contrat (établissements relevant de l'Éducation nationale)</b>	<b>2 953</b>	<b>(7) 2 909</b>	<b>(7) 2 907</b>	<b>(7) 2 896</b>	<b>(7) 2 885</b>	<b>(7) 2 883</b>	<b>-0,1</b>
dont établissements avec STS ou CPGE	432	447	446	450	451	461	2,2
Collèges	1 672	1 660	1 661	1 662	1 658	1 660	0,1
Lycées professionnels	403	380	377	359	351	347	-1,1
Lycées d'enseignement général et technologique	878	868	868	874	875	875	0,0
dont lycées polyvalents	190	190	192	191	208	210	1,0
<b>Privé hors contrat (établissements relevant de l'Éducation nationale)</b>	<b>540</b>	<b>606</b>	<b>620</b>	<b>674</b>	<b>704</b>	<b>693</b>	<b>-1,6</b>
dont établissements avec STS ou CPGE	157	160	154	151	132	117	-11,4
Collèges	93	178	198	248	287	291	1,4
Lycées professionnels	261	244	245	242	222	215	-3,2
Lycées d'enseignement général et technologique	186	184	177	184	195	187	-4,1
dont lycées polyvalents	14	13	10	13	9	8	-11,1
<b>Enseignement supérieur (2)</b>							
Universités (3)	79	71	68	68	71	71	0
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	111	111	112	108	108	0
Inspé (ex-Espé)		30	30	30	30	30	0
Établissements avec STS	2 258	2 388	2 449	2 476	2 485	2 489	0,2
dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (1)	2 001	2 115	2 165	2 177	2 175	2 203	1,3
Public	1 358	1 450	1 503	1 534	1 550	1 586	2,3
Privé	900	938	946	942	935	903	-3,4
Établissements avec CPGE	442	449	450	453	458	457	-0,2
dont établissements du second degré (Éducation nationale et Agriculture) (1)	434	444	446	439	440	441	0,2
Public	345	354	355	360	362	363	0,3
Privé	97	95	95	93	96	94	-2,1
Écoles d'ingénieurs	250	266	265	271	275	279	1,5
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	213	236	308	333	334	354	6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	221	304	296	298	307	3
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (4)	623	602	592	552	552	552	0
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	245	275	379	406	426	447	4,9
<b>Enseignements secondaire et supérieur : CFA (6)</b>	<b>973</b>	<b>918</b>	<b>911</b>	<b>910</b>	<b>1 059</b>	<b>1 467</b>	<b>38,5</b>
Public	257	236	227	226	220	173	-21,4
Privé	716	682	684	684	839	1 294	54,2

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Agriculture.

2. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

3. Y compris CUFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020).

4. Données 2019-2020 reconduites en 2020-2021.

5. Groupe non homogène, constitué notamment des autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), des écoles normales supérieures, des écoles d'architecture, des écoles vétérinaires, des écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

6. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

7. Dont un EREA.

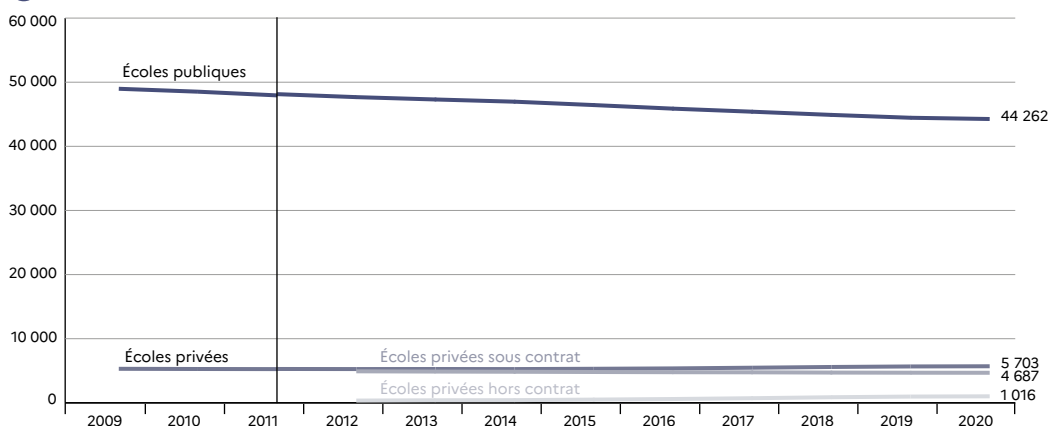
© DEPP

À la rentrée 2020, l'enseignement du premier degré regroupe 50 000 écoles en France, soit environ 160 écoles de moins qu'à la rentrée 2019 (1)(2). La baisse s'explique par des fusions d'écoles, regroupements, absorptions, ou fermetures. Comme depuis six ans, le sens de cette évolution varie selon le secteur : -0,4% pour les écoles publiques et +0,5% pour les écoles privées, la hausse ne concernant que les écoles privées hors contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'**écoles maternelles et élémentaires** diminue (respectivement -180 et -210), le nombre d'**écoles primaires**, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente (+200).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires. Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 189 élèves contre 126 dans les écoles primaires publiques et seulement 58 dans les écoles primaires privées hors contrat (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (155), devant les écoles maternelles (102).

Dans le secteur public, on dénombre près de 3 500 écoles à **classe unique** (4). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de 5 classes. Dans le secteur privé sous contrat, on trouve très peu d'écoles à classe unique : seulement 1,3% du total (5). Par ailleurs, 22,4% des écoles privées sous contrat comptent 11 classes ou plus.

### 1 Évolution du nombre d'écoles selon le secteur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : la distinction « Écoles privées sous contrat » et « Écoles privées hors contrat » ne peut se faire qu'à partir de 2012.

© DEPP

#### Précisions

**Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires** – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons écoles élémentaires

les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire, et écoles primaires celles qui accueillent des élèves de niveau préélémentaire et élémentaire. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.36 ; 19.45 ; 18.27 ; 17.25.

#### Source

DEPP-MENJS, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## 2 Évolution du nombre d'écoles

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Public</b>												
Écoles maternelles	16 295	16 056	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	14 179	13 881	13 583	13 399
Écoles élémentaires	18 680	18 406	18 053	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608	16 295	15 966	15 618	15 411
Écoles primaires	14 000	14 060	14 400	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807	14 927	15 055	15 254	15 452
<b>Total Public</b>	<b>48 975</b>	<b>48 522</b>	<b>48 139</b>	<b>47 672</b>	<b>47 306</b>	<b>46 962</b>	<b>46 435</b>	<b>45 877</b>	<b>45 401</b>	<b>44 902</b>	<b>44 455</b>	<b>44 262</b>
<b>Privé sous contrat</b>												
Écoles maternelles				70	70	69	63	59	56	54	50	45
Écoles élémentaires				170	161	158	156	153	150	155	146	142
Écoles primaires				4 674	4 644	4 619	4 589	4 563	4 551	4 510	4 501	4 500
<b>Total Privé sous contrat</b>				<b>4 914</b>	<b>4 875</b>	<b>4 846</b>	<b>4 808</b>	<b>4 775</b>	<b>4 757</b>	<b>4 719</b>	<b>4 697</b>	<b>4 687</b>
<b>Total Privé hors contrat</b>				<b>351</b>	<b>399</b>	<b>417</b>	<b>502</b>	<b>594</b>	<b>719</b>	<b>871</b>	<b>976</b>	<b>1 016</b>
<b>Total Privé</b>	<b>5 305</b>	<b>5 276</b>	<b>5 279</b>	<b>5 265</b>	<b>5 274</b>	<b>5 263</b>	<b>5 310</b>	<b>5 369</b>	<b>5 476</b>	<b>5 590</b>	<b>5 673</b>	<b>5 703</b>
<b>Ensemble</b>	<b>54 280</b>	<b>53 798</b>	<b>53 418</b>	<b>52 937</b>	<b>52 580</b>	<b>52 225</b>	<b>51 745</b>	<b>51 246</b>	<b>50 877</b>	<b>50 492</b>	<b>50 128</b>	<b>49 965</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : la distinction « écoles privées sous contrat » et « écoles privées hors contrat » ne peut se faire qu'à partir de 2012.

© DEPP

## 3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2020

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	102	155	126	129
Privé sous contrat	97	148	189	187
Privé hors contrat	29	34	58	50

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

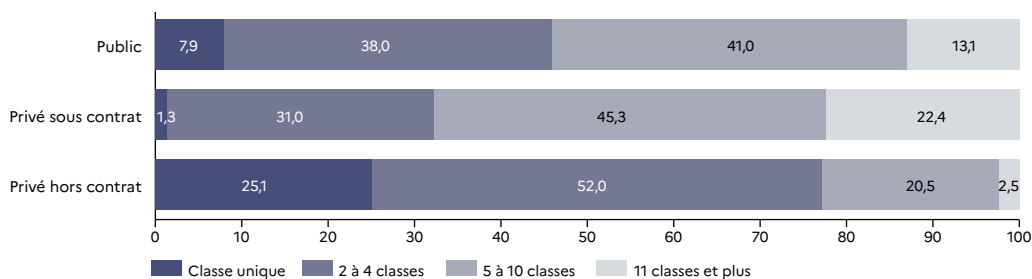
## 4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2020

Nombre de classes	France métropolitaine + DROM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
<b>Public</b>				
1	890	1 949	644	3 483
2	1 469	1 565	2 170	5 204
3	2 752	668	2 470	5 890
4	2 799	752	2 193	5 744
5 à 10	5 307	6 774	6 044	18 125
11 et plus	182	3 703	1 931	5 816
<b>Total Public</b>	<b>13 399</b>	<b>15 411</b>	<b>15 452</b>	<b>44 262</b>
<b>Privé sous contrat</b>				
1	5	18	38	61
2	13	31	311	355
3	9	11	445	465
4	4	13	617	634
5 à 10	13	42	2 066	2 121
11 et plus	1	27	1 023	1 051
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>45</b>	<b>142</b>	<b>4 500</b>	<b>4 687</b>
<b>Total Privé hors contrat</b>	<b>144</b>	<b>142</b>	<b>730</b>	<b>1 016</b>
<b>Ensemble</b>	<b>13 588</b>	<b>15 695</b>	<b>20 682</b>	<b>49 965</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

## 5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

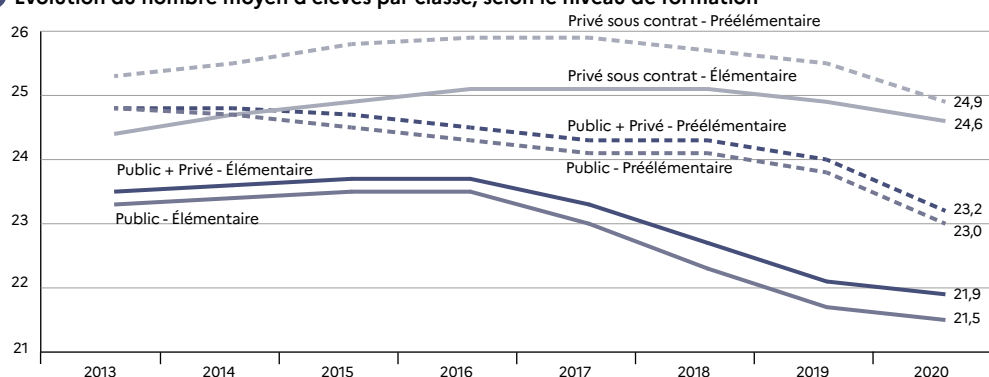
À la rentrée 2020, le nombre de classes augmente dans le premier degré public : 256 500, soit +0,8% par rapport à l'année précédente (2). Dans le secteur privé, le nombre de classes est également en augmentation (35 200, soit +0,5%). Dans les écoles primaires, qui accueillent environ 2,8 millions d'élèves, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou encore être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 7 200 classes concernées dans les écoles publiques et moins de 1 700 dans les écoles privées sous contrat.

Dans le secteur privé sous contrat, le **nombre d'élèves par classe**, relativement stable entre 2015 et 2018, est depuis en légère diminution (1). Plus élevé que dans le public, il est de 24,9 en préélémentaire et de 24,6 en élémentaire (4). Les classes sont plus chargées dans le secteur privé, qui ne comprend aucune école en

éducation prioritaire. En particulier, 14,8% des classes préélémentaires et 10,8% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (5).

Dans le public, la baisse de la taille des classes de niveau préélémentaire, progressive entre 2013 et 2019, s'est accélérée à la rentrée 2020, pour atteindre 23,0. Les classes de grandes sections de maternelle commencent, à la rentrée 2020, à être dédoublées en éducation prioritaire et plafonnées à 24 élèves sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ces mesures devrait être étalée jusqu'à 2022. Dans les classes de niveau élémentaire, la forte baisse de 2017 s'est poursuivie les années suivantes, en lien avec le dédoublement des classes de CP-CE1 en éducation prioritaire. Le nombre d'élèves par classe a continué à baisser à la rentrée 2020, s'établissant à 21,5, le plafonnement à 24 élèves concernant également les classes de CP et CE1.

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

© DEPP

#### Précisions

La **source Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2020, 100,0% des écoles publiques et 99,3% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,0% des classes et 99,2% des élèves.

**Nombre d'élèves par classe (E/C)** – Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du nombre d'élèves par classe selon le niveau nécessite un traitement particulier. La méthode retenue ici consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux

respectifs et à segmenter la classe. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de niveau préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera les 5 élèves de maternelle au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera les 15 élèves de CP au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

**Classe, école maternelle, élémentaire, primaire** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.01 ; 20.36 ; 19.47 ; 19.45 ; 18.27.

## 2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

Secteur	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Public	246 274	247 731	248 635	249 172	251 395	251 052	254 358	256 491
Privé sous contrat	34 148	34 124	34 811	34 733	35 221	34 975	35 022	35 186
<b>Public + Privé</b>	<b>280 422</b>	<b>281 855</b>	<b>283 446</b>	<b>283 905</b>	<b>286 616</b>	<b>286 027</b>	<b>289 380</b>	<b>291 677</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

## 3 Nombre de classes et d'élèves selon le type d'école et le niveau de formation, à la rentrée 2020

Type d'école	Type de classe	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat	
		Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
<b>Écoles maternelles</b>	Classes préélémentaires	58 768	1 365 651	174	4 281	58 942	1 369 932
<b>Écoles élémentaires</b>	Classes élémentaires	109 021	2 378 860	847	21 128	109 868	2 399 988
	Classes préélémentaires	28 148	641 598	10 649	266 412	38 797	908 010
<b>Écoles primaires</b>	Classes élémentaires	53 337	1 153 560	21 838	540 500	75 175	1 694 060
	Classes mixtes	7 217	147 203	1 678	36 808	8 895	184 011
<b>Ensemble des écoles</b>		<b>256 491</b>	<b>5 686 872</b>	<b>35 186</b>	<b>869 129</b>	<b>291 677</b>	<b>6 556 001</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

Note : les élèves ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire); les dispositifs ULIS ne sont par contre pas comptabilisés parmi les classes.

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation

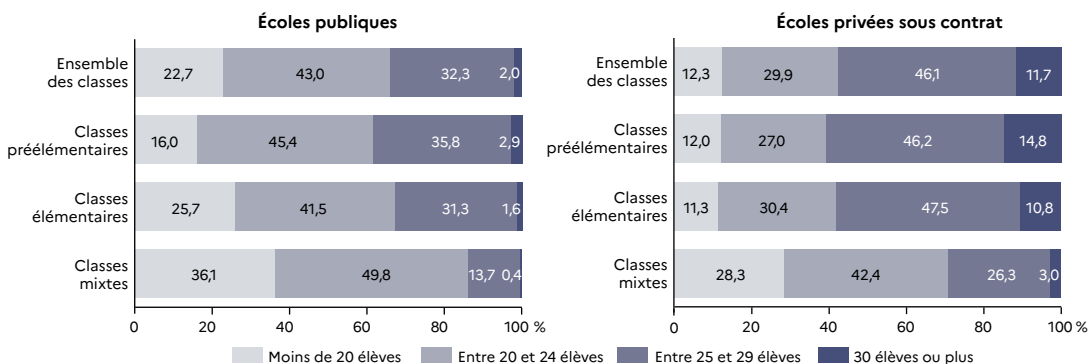
Niveau de formation	Public + Privé sous contrat							Public	Privé sous contrat	Public + Privé sous contrat
	2013	2014	2015	2016	2017	2017	2019			
Préélémentaire	24,8	24,8	24,7	24,5	24,3	24,3	24,0	23,0	24,9	23,2
Élémentaire	23,5	23,6	23,7	23,7	23,3	22,7	22,1	21,5	24,6	21,9
Total hors élèves ULIS	24,0	24,0	24,0	24,0	23,7	23,2	22,8	22,0	24,7	22,3
<b>Total y compris élèves ULIS (1)</b>	<b>24,1</b>	<b>24,2</b>	<b>24,2</b>	<b>24,1</b>	<b>23,8</b>	<b>23,4</b>	<b>23,0</b>	<b>22,2</b>	<b>24,7</b>	<b>22,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

1. Les élèves ULIS sont comptabilisés au numérateur, mais les « dispositifs ULIS » ne sont pas comptabilisés au dénominateur.

## 5 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles publiques et privées sous contrat.

© DEPP

Note : les élèves ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

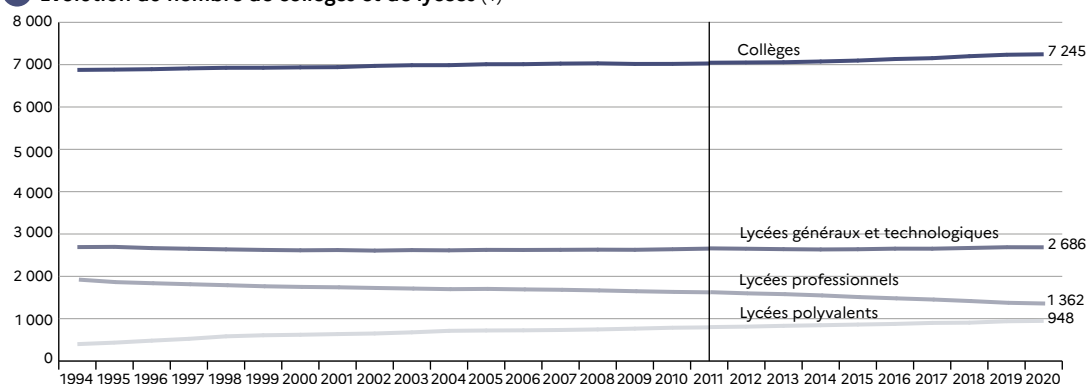
Entre 1960 et 1980, le nombre de collèges croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Depuis les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente (1). À la rentrée 2020, le nombre d'établissements du second degré est de 11 372. Il est relativement stable (-8 établissements par rapport à 2019) (2).

Le nombre global de classes (238 500) diminue à la rentrée 2020 (3). Cette baisse concerne les lycées des secteurs public et privé. Le nombre moyen d'élèves par classe au collège augmente depuis 2010. Ainsi, en 2020, on compte plus d'un élève de plus qu'en 2010.

L'entrée au collège de générations très nombreuses est la principale explication, en plus de la forte baisse des redoublements dans le premier degré. Entre les rentrées 2019 et 2020, le nombre de classes augmente, mais le nombre d'élèves par classe reste stable, atteignant 25,2 (contre 25,1) (4). Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,5 élèves à la rentrée 2020, en légère hausse par rapport à 2019 (27,2 élèves). Il est de 17,8 élèves par classe dans les LP, comme à la rentrée 2019.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée où on compte un à deux élèves de moins en moyenne. Au contraire, dans les collèges privés sous contrat, les classes comptent en moyenne 2,5 élèves de plus que celles des collèges publics.

### 1 Évolution du nombre de collèges et de lycées (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) : voir « Glossaire ».

© DEPP

#### Précisions

**Établissements du second degré** – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

**Nombre moyen d'élèves par classe** – C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020
<b>Public</b>									
Collèges	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 294	5 290	5 289	5 294
LP	1 177	1 108	1 050	973	874	834	819	806	800
LEGT	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 608	1 612	1 618	1 624
dont LPO	389	477	525	582	659	698	702	722	730
EREA	82	80	80	80	79	79	78	78	77
<b>Total Public</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 901</b>	<b>7 882</b>	<b>7 843</b>	<b>7 815</b>	<b>7 799</b>	<b>7 791</b>	<b>7 795</b>
<b>Privé sous contrat</b>									
Collèges	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 661	1 662	1 658	1 660
LP	482	446	423	403	389	377	359	351	347
LEGT	958	925	902	878	866	868	874	875	875
dont LPO	45	137	187	190	190	192	191	208	210
EREA					1	1	1	1	1
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>3 188</b>	<b>3 106</b>	<b>3 040</b>	<b>2 953</b>	<b>2 916</b>	<b>2 907</b>	<b>2 896</b>	<b>2 885</b>	<b>2 883</b>
<b>Privé hors contrat</b>									
Collèges	53	73	75	93	147	198	248	287	291
LP	209	201	235	261	251	245	242	222	215
LEGT	264	177	172	186	174	177	184	195	187
dont LPO		6	9	14	12	10	13	9	8
<b>Total Privé hors contrat</b>	<b>526</b>	<b>451</b>	<b>482</b>	<b>540</b>	<b>572</b>	<b>620</b>	<b>674</b>	<b>704</b>	<b>693</b>
<b>Total Privé</b>	<b>3 714</b>	<b>3 557</b>	<b>3 522</b>	<b>3 493</b>	<b>3 488</b>	<b>3 527</b>	<b>3 570</b>	<b>3 589</b>	<b>3 576</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11 529</b>	<b>11 386</b>	<b>11 423</b>	<b>11 375</b>	<b>11 331</b>	<b>11 342</b>	<b>11 369</b>	<b>11 380</b>	<b>11 371</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

© DEPP

1. Voir [1] supra.

## 3 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020
<b>Public</b>									
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	106 694	106 919	107 272	107 539
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	18 634	18 459	17 989	17 942
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	62 005	62 334	61 920	61 435
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	29 192	29 455	30 257	30 457
EREA	1 324	1 149	980	944	904	886	892	880	872
<b>Total Public</b>	<b>195 044</b>	<b>195 763</b>	<b>190 029</b>	<b>185 259</b>	<b>185 392</b>	<b>188 219</b>	<b>188 604</b>	<b>188 061</b>	<b>187 788</b>
<b>Privé sous contrat</b>									
Collèges	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	25 974	26 000	26 077	26 168
LP	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 789	4 603	4 491	4 467
LEGT	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	17 146	17 419	17 220	17 068
dont LPO	n.d.	n.d.	5 671	5 886	5 855	6 051	6 044	6 357	6 405
EREA					12	14	14	14	14
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>46 931</b>	<b>47 278</b>	<b>47 316</b>	<b>47 321</b>	<b>47 474</b>	<b>47 923</b>	<b>48 036</b>	<b>47 802</b>	<b>47 717</b>
<b>Privé hors contrat</b>									
Collèges	196	286	298	376	613	700	896	987	1 019
LP	866	983	1 117	1 467	1 366	1 214	1 252	1 105	1 036
LEGT	1 837	1 392	1 277	1 415	1 222	1 217	1 194	1 099	963
dont LPO	n.d.	n.d.	80	108	77	95	96	44	58
<b>Total Privé hors contrat</b>	<b>2 899</b>	<b>2 660</b>	<b>2 691</b>	<b>3 258</b>	<b>3 201</b>	<b>3 131</b>	<b>3 342</b>	<b>3 191</b>	<b>3 018</b>
<b>Total Privé</b>	<b>49 830</b>	<b>49 938</b>	<b>50 007</b>	<b>50 579</b>	<b>50 675</b>	<b>51 054</b>	<b>51 378</b>	<b>50 993</b>	<b>50 735</b>
<b>Total Ensemble</b>	<b>244 874</b>	<b>245 701</b>	<b>240 036</b>	<b>235 838</b>	<b>236 067</b>	<b>239 273</b>	<b>239 982</b>	<b>239 054</b>	<b>238 523</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

© DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2020, on dénombre 238 523 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020
<b>Public</b>									
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,4	24,5	24,7	24,8
LP	22,0	20,2	20,1	19,1	19,1	18,6	18,4	18,4	18,4
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	27,8	27,6	27,8	27,9
dont LPO			24,6	23,8	25,2	25,2	25,0	25,1	25,2
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,7	10,7	10,6	10,7
<b>Privé sous contrat</b>									
Collèges	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	26,9	27,1	27,3	27,3
LP	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	17,9	17,7	17,8	17,6
LEGT	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	25,9	25,7	26,3	26,8
EREA					14,3	13,9	14,6	14,1	15,0
<b>Privé hors contrat</b>									
Collèges	13,4	11,7	12,1	11,6	11,2	11,7	11,0	11,5	11,5
LP	10,7	12,2	14,9	12,6	9,7	9,6	9,0	8,8	8,6
LEGT	11,3	11,9	13,3	12,8	12,1	11,8	11,5	12,1	12,9
<b>Ensemble hors contrat</b>	<b>11,2</b>	<b>12</b>	<b>13,8</b>	<b>12,5</b>	<b>10,9</b>	<b>10,9</b>	<b>10,4</b>	<b>10,8</b>	<b>11,0</b>
<b>Public + Privé</b>									
Collèges	23,9	23,6	23,6	24	24,6	24,8	24,9	25,1	25,2
LP	21,8	19,8	19,9	18,8	18,5	18	17,8	17,8	17,8
LEGT	27,6	26,5	26,5	26	27,2	27,2	27	27,2	27,5
EREA	9,2	9,7	11,1	11	11,2	10,8	10,7	10,7	10,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat et hors contrat.

© DEPP

1. Voir [1] supra.

Lecture : en 2020, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,5 élèves ou étudiants.

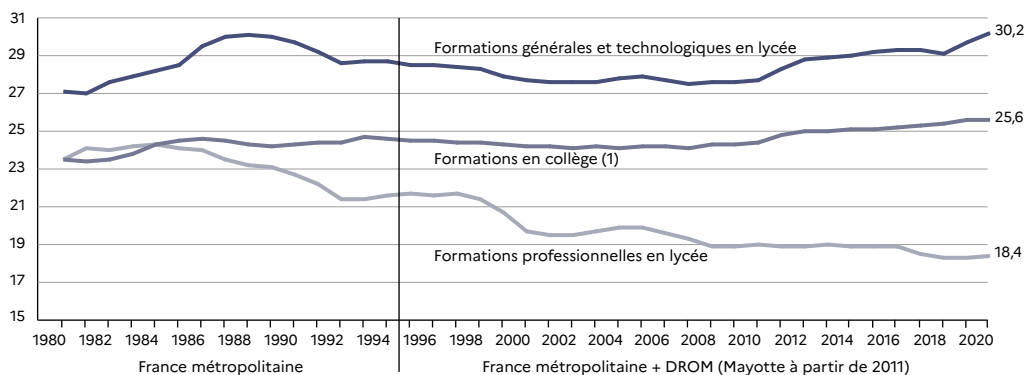
## 2.04 Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes

Les établissements du second degré des secteurs publics et privé scolarisent généralement les élèves dans les **classes** de la sixième à la troisième au collège, celles des formations générales et technologiques dans les LEGT et celles des formations professionnelles dans les LP (2). Il existe cependant des exceptions. Ainsi, 3,9% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (« prépa-métiers »). Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté est essentiellement présent dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2020, le nombre de classes (ou de divisions) augmente dans les formations en collège et diminue dans les formations générales et technologiques en lycée (3). En 2020, le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public est de 30,7. Il est de 29,2 dans le secteur privé sous contrat (4). *A contrario*, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,3) que dans le secteur public (25,4).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,4 élèves (1). C'est dans ces formations que l'évolution est la plus notable : à la rentrée 1980, ils étaient 5,1 élèves de plus par classe. Dans les autres formations, en collège et en lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par classe augmente depuis 2008.

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation



► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous et hors contrat, MENJS.

1. Hors Segpa.

© DEPP

#### Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.03 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.05.

**EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa** – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP-MENJS, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

## 2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2020, y compris post-bac, en %

	Formations en collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations pro en lycée (1)	Formations GT en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 <sup>nd</sup> degré
<b>Public</b>								
Collèges	97,0	3,0	ε	ε		100,0	2 667 256	2 667 256
LP	3,9	ε	93,1	0,6	2,4	100,0	330 646	322 837
LEGT	0,5		11,9	73,6	14,0	100,0	1 714 726	1 474 222
dont LPO	0,9		26,5	61,0	11,5	100,0	766 769	678 263
EREA	6,9	30,7	60,2	1,6	0,6	100,0	9 361	9 307
<b>Privé sous contrat et hors contrat</b>								
Collèges	99,3	0,6		0,1		100,0	726 260	726 260
LP	5,9	0,1	87,8	0,5	5,7	100,0	87 590	82 596
LEGT	1,4	ε	10,8	73,7	14,1	100,0	469 082	403 102
dont LPO	2,0	ε	33,1	46,8	18,0	100,0	147 759	121 120
EREA		52,4	47,6			100,0	210	210

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 3 et 4.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 5.

LECTURE : 73,6% des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent des formations générales et technologiques en lycée.

© DEPP

## 3 Évolution du nombre de divisions (ou classes) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019/2020
<b>Public</b>								
Formations en collège (1)	103 308	101 399	101 762	101 936	102 155	102 566	102 860	295
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 150	6 147	6 110	6 088	-22
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 648	27 662	27 508	27 565	57
Formations générales et technologiques en lycée	41 850	39 127	40 740	42 928	42 864	42 085	41 245	-840
<b>Total Public</b>	<b>181 372</b>	<b>176 275</b>	<b>176 158</b>	<b>178 662</b>	<b>178 829</b>	<b>178 268</b>	<b>177 758</b>	<b>-510</b>
<b>Privé sous contrat</b>								
Formations en collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 091	26 118	26 178	26 275	98
Segpa	292	329	375	365	362	367	362	-5
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 871	6 828	6 750	6 710	-40
Formations générales et technologiques en lycée	11 712	11 638	11 665	11 988	12 044	11 831	11 626	-206
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>45 147</b>	<b>44 953</b>	<b>44 923</b>	<b>45 316</b>	<b>45 352</b>	<b>45 126</b>	<b>44 973</b>	<b>-153</b>
<b>Privé hors contrat</b>								
Formations en collège (1)	553	607	791	897	1 067	1 200	1 198	-2
Segpa				2	2	7	21	14
Formations professionnelles en lycée	998	1 186	1 054	930	971	860	828	-31
Formations générales et technologiques en lycée	652	694	725	696	750	681	570	-111
<b>Total Privé hors contrat</b>	<b>2 203</b>	<b>2 487</b>	<b>2 570</b>	<b>2 524</b>	<b>2 790</b>	<b>2 748</b>	<b>2 617</b>	<b>-131</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>228 722</b>	<b>223 715</b>	<b>223 651</b>	<b>226 502</b>	<b>226 971</b>	<b>226 142</b>	<b>225 348</b>	<b>-794</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris ULIS et 3<sup>e</sup> «prépa-métiers».

© DEPP

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par division (ou classe) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020
<b>Public</b>							
Formations en collège (1)	24,0	24,2	24,9	24,9	25,1	25,3	25,4
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,0	13,1	13,4	13,6
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	18,9	18,7	18,7	18,8
Formations générales et technologiques en lycée	28,8	28,5	30,0	30,1	29,9	30,3	30,7
<b>Privé sous contrat</b>							
Formations en collège (1)	25,0	25,6	26,5	27,0	27,2	27,4	27,3
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,5	11,5	11,7	12,0
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,2	18,0	18,1	18,0
Formations générales et technologiques en lycée	25,7	25,9	27,4	27,7	27,6	28,4	29,2
<b>Privé hors contrat</b>							
Formations en collège (1)	13,3	14,0	12,2	12,2	12,1	12,1	12,2
Segpa				15,4	2,4	4,7	6,0
Formations professionnelles en lycée	15,2	12,3	9,6	9,0	8,2	8,2	8,2
Formations générales et technologiques en lycée	12,4	11,6	10,7	10,8	10,3	11,6	12,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris ULIS et 3<sup>e</sup> «prépa-métiers».

© DEPP

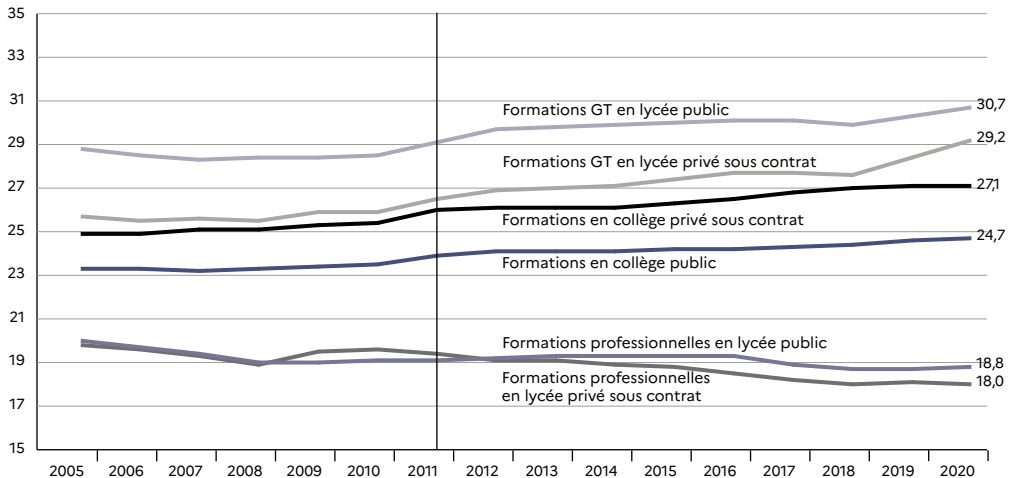
Les **classes** (ou divisions) des formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré (30,2 élèves) (2). Au contraire, la taille moyenne des classes est la plus faible dans les formations professionnelles en lycée (18,4 élèves par classe), avec des disparités selon le domaine et selon le diplôme préparé (20,2 en baccalauréat professionnel contre 13,5 en CAP). Dans les formations en collège, les classes des établissements publics et privés comptent 25,1 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,1 et 24,7 élèves). Dans les formations

professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,8 et 18,0 élèves). Enfin, dans les formations générales et technologiques en lycée, les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne 1,5 élève de plus que celles des établissements privés sous contrat.

En quinze ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège (+1,4 élève dans le secteur public et +2,2 dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+1,9 dans le secteur public et +3,5 dans le secteur privé sous contrat) (1). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (-1,2 élève dans le secteur public et -1,8 dans le secteur privé sous contrat).

### 1 Évolution de la taille moyenne des classes par type d'établissement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.03 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.04.

Source  
DEPP-MENJS, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

## 2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2020, en %

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves/classe
Sixième	1,8	3,5	30,4	52,0	12,0	0,2	ε	100,0	32 825	25,4
Cinquième	1,5	2,5	25,3	56,2	14,2	0,2	ε	100,0	32 453	26,0
Quatrième	1,6	2,7	26,4	55,5	13,6	0,2	ε	100,0	31 979	25,9
Troisième	2,8	4,0	28,8	51,8	12,2	0,3	ε	100,0	33 056	25,3
Total de la sixième à la troisième (y compris ULIS et UPE2A)	1,9	3,2	27,7	53,8	13,0	0,2	ε	100,0	130 334	25,6
Segpa	52,1	46,8	0,8	0,3	ε	-	ε	100,0	6 470	13,5
<b>Total formations en collège (1)</b>	<b>4,3</b>	<b>5,2</b>	<b>26,5</b>	<b>51,3</b>	<b>12,4</b>	<b>0,2</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>136 804</b>	<b>25,1</b>
Public	4,0	5,3	29,5	54,2	7,0	ε	ε	100,0	108 948	24,7
Privé sous contrat	2,9	4,6	14,9	41,4	35,0	1,1	0,1	100,0	26 637	27,1
Privé hors contrat	65,7	15,6	10,4	5,0	1,5	0,6	1,3	100,0	1 219	12,1
CAP production seul	69,7	16,0	11,3	2,4	0,6	0,1	ε	100,0	4 944	12,8
CAP services seul	56,7	21,4	14,2	5,7	1,8	0,1	0,1	100,0	3 566	14,3
<b>Total CAP</b>	<b>64,3</b>	<b>18,2</b>	<b>12,5</b>	<b>3,8</b>	<b>1,1</b>	<b>0,1</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>8 509</b>	<b>13,5</b>
Bac pro, BMA production seul	34,4	20,1	30,3	11,5	3,5	0,2	0,1	100,0	11 884	17,9
Bac pro, BMA services seul	15,6	19,5	26,8	20,6	15,8	1,6	0,2	100,0	14 040	22,1
<b>Total Bac pro/BMA</b>	<b>24,2</b>	<b>19,7</b>	<b>28,4</b>	<b>16,4</b>	<b>10,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>25 924</b>	<b>20,2</b>
<b>Total formations professionnelles en lycée (2)</b>	<b>35,0</b>	<b>19,2</b>	<b>24,1</b>	<b>13,1</b>	<b>7,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>35 103</b>	<b>18,4</b>
Public	33,2	18,7	26,1	13,3	8,1	0,6	ε	100,0	27 565	18,8
Privé sous contrat	36,1	23,0	17,8	13,7	7,5	1,4	0,6	100,0	6 710	18,0
Privé hors contrat	84,2	7,5	6,4	1,2	0,4	ε	0,2	100,0	828	8,2
Seconde GT	1,8	1,2	5,8	12,0	47,5	31,3	0,4	100,0	17 917	31,7
Première GT	2,9	3,6	10,6	18,3	46,0	18,3	0,3	100,0	17 777	29,7
Terminale GT	3,4	4,0	11,1	22,8	46,1	12,6	0,1	100,0	17 747	29,0
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>2,7</b>	<b>2,9</b>	<b>9,1</b>	<b>17,7</b>	<b>46,5</b>	<b>20,8</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>53 440</b>	<b>30,2</b>
Public	1,3	2,2	8,8	16,8	49,1	21,8	ε	100,0	41 245	30,7
Privé sous contrat	4,6	4,9	10,2	21,4	39,7	18,0	1,2	100,0	11 626	29,2
Privé hors contrat	62,9	18,2	10,5	3,5	2,5	0,9	1,6	100,0	570	12,6

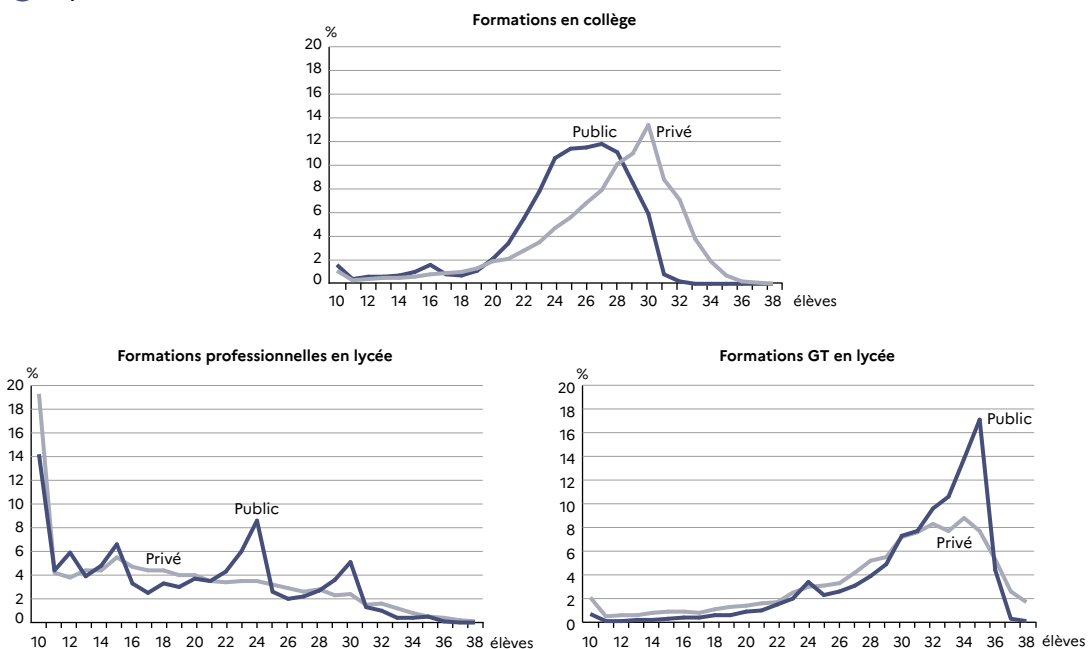
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et hors contrat, MENJS.

1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux 3 et 4 et les préparations diverses pré-bac.

© DEPP

## 3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2020 selon la taille, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat, MENJS.

Lecture : 11,5% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 6,8% dans l'enseignement privé).

© DEPP

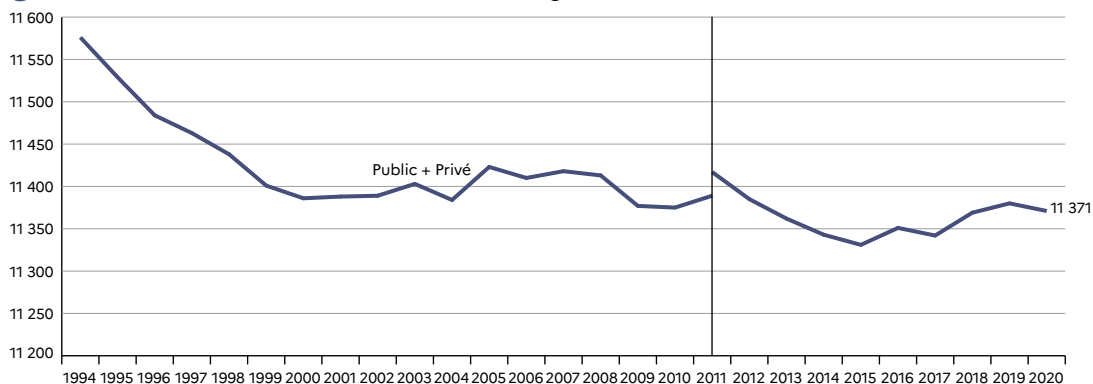
Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a baissé entre les rentrées 1994 et 2000, passant de 11 580 en 1994 à 11 390 en 2000. Depuis 2000, il est stable (1). À la rentrée 2020, le nombre d'établissements est de 11 370, dont 400 dans les DROM (2). Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules plus de 25 % des établissements : Versailles, Créteil, Lille et Nantes.

Deux tiers des lycées sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, plus d'un tiers sont des lycées polyvalents. Au total, 57,1 % des lycées proposent des formations professionnelles

(LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon, Montpellier et dans les DROM (3).

Au niveau national, près de 3 600 établissements du second degré relèvent du secteur privé, dont 2 880 pour le privé sous contrat. Le poids du secteur privé est le plus élevé dans les académies de Nantes, Rennes et Paris. À l'exception de l'académie de Nice, 77 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine (2). Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA et Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

### 1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

## 2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2020

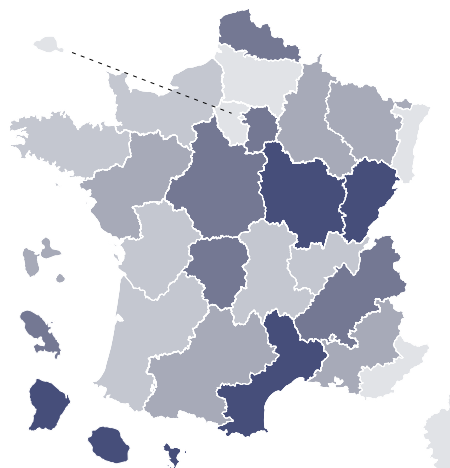
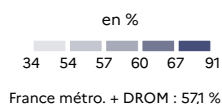
Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Privé hors contrat	Part du privé (%)
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total		
Clermont-Ferrand	138	17	31	14	3	189	50	9	23	5	82	14	33,7
Grenoble	247	27	80	51	4	358	80	30	40	6	150	39	34,6
Lyon	214	44	67	21	3	328	95	38	54	4	187	37	40,6
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>599</b>	<b>88</b>	<b>178</b>	<b>86</b>	<b>10</b>	<b>875</b>	<b>225</b>	<b>77</b>	<b>117</b>	<b>15</b>	<b>419</b>	<b>90</b>	<b>36,8</b>
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	8	28,9
Dijon	157	13	44	26	3	217	25	2	16	13	43	8	19,0
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>264</b>	<b>31</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>372</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>98</b>	<b>16</b>	<b>23,5</b>
Bretagne (Rennes)	213	36	62	18	4	315	171	16	62	21	249	21	46,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	228	37	50	18	3	318	56	10	24	10	90	14	24,6
Corse	29	4	9	4	1	43	2		2		4	1	10,4
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	39	25	29		93	12	25,2
Reims	130	17	39	16	2	188	30	7	14	4	51	5	23,0
Strasbourg	147	15	53	28	1	216	24	7	21		52	31	27,8
<b>Grand Est</b>	<b>493</b>	<b>65</b>	<b>151</b>	<b>74</b>	<b>6</b>	<b>715</b>	<b>93</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>196</b>	<b>48</b>	<b>25,4</b>
Amiens	173	37	46	12	2	258	44	18	25		87	17	28,7
Lille	327	72	89	30	6	494	113	13	56	25	182	17	28,7
<b>Hauts-de-France</b>	<b>500</b>	<b>109</b>	<b>135</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>752</b>	<b>157</b>	<b>31</b>	<b>81</b>	<b>25</b>	<b>269</b>	<b>34</b>	<b>28,7</b>
Créteil	363	34	131	84	3	531	69	12	49	8	130	49	25,2
Paris	114	29	71	19	3	217	63	-	66	10	129	53	45,6
Versailles	426	41	151	79	7	625	104	12	68	16	184	72	29,1
<b>Île-de-France</b>	<b>903</b>	<b>104</b>	<b>353</b>	<b>182</b>	<b>13</b>	<b>1 373</b>	<b>236</b>	<b>24</b>	<b>183</b>	<b>34</b>	<b>443</b>	<b>174</b>	<b>31,0</b>
<b>Normandie</b>	<b>306</b>	<b>35</b>	<b>89</b>	<b>40</b>	<b>5</b>	<b>435</b>	<b>85</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>149</b>	<b>12</b>	<b>27,0</b>
Bordeaux	259	58	73	22	5	395	90	25	36	1	151	33	31,8
Limoges	77	18	23	7	1	119	10	2	7	3	19	7	17,9
Poitiers	159	30	44	11	4	237	42	2	14	6	58	20	24,8
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>495</b>	<b>106</b>	<b>140</b>	<b>40</b>	<b>10</b>	<b>751</b>	<b>142</b>	<b>29</b>	<b>57</b>	<b>10</b>	<b>228</b>	<b>60</b>	<b>27,7</b>
Montpellier	201	20	56	33	2	279	59	6	25	16	90	62	35,3
Toulouse	240	40	76	33	3	359	79	29	36	5	144	19	31,2
<b>Occitanie</b>	<b>441</b>	<b>60</b>	<b>132</b>	<b>66</b>	<b>5</b>	<b>638</b>	<b>138</b>	<b>35</b>	<b>61</b>	<b>21</b>	<b>234</b>	<b>81</b>	<b>33,1</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>250</b>	<b>32</b>	<b>69</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>355</b>	<b>164</b>	<b>18</b>	<b>66</b>	<b>23</b>	<b>248</b>	<b>52</b>	<b>45,8</b>
Aix-Marseille	210	41	63	25	3	317	69	17	54	15	140	38	36,0
Nice	144	20	39	15		203	33	8	21	4	62	37	32,8
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>354</b>	<b>61</b>	<b>102</b>	<b>40</b>	<b>3</b>	<b>520</b>	<b>102</b>	<b>25</b>	<b>75</b>	<b>19</b>	<b>202</b>	<b>75</b>	<b>34,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 075</b>	<b>768</b>	<b>1 542</b>	<b>680</b>	<b>77</b>	<b>7 462</b>	<b>1 632</b>	<b>338</b>	<b>859</b>	<b>205</b>	<b>2 829</b>	<b>678</b>	<b>32,0</b>
Guadeloupe	46	7	17	8		70	6	5	5	1	16	7	24,7
Guyane	31	2	11	8		44	6		3	1	9		17,0
Martinique	43	9	14	7		66	7	2	5	2	14	3	20,5
Mayotte	22	1	10	9		33					1(1)	2	8,6
La Réunion	77	13	30	18		120	9	2	3	1	14	3	12,4
<b>DROM</b>	<b>219</b>	<b>32</b>	<b>82</b>	<b>50</b>		<b>333</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>54</b>	<b>15</b>	<b>17,2</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>5 294</b>	<b>800</b>	<b>1 624</b>	<b>730</b>	<b>77</b>	<b>7 795</b>	<b>1 660</b>	<b>347</b>	<b>875</b>	<b>210</b>	<b>2 883</b>	<b>693</b>	<b>31,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Il s'agit d'un EREA.

© DEPP

## 3 Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

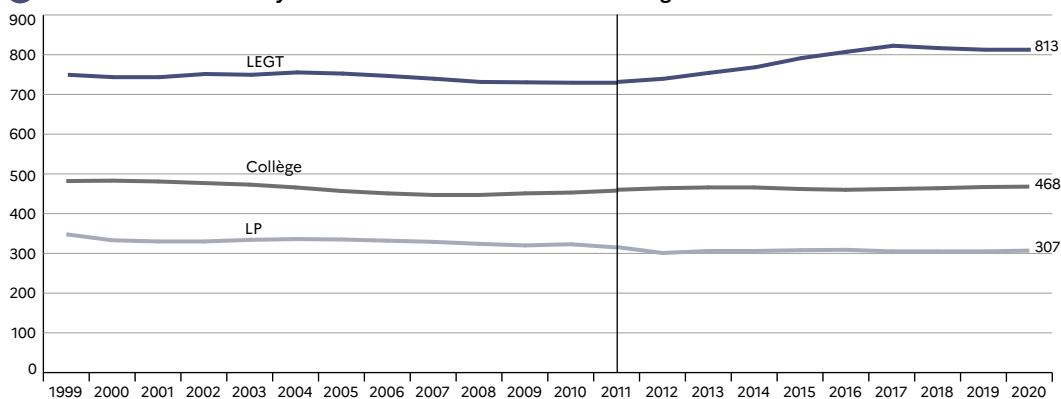
Les établissements scolaires de France sont de tailles extrêmement variées (468 élèves en moyenne pour les collèges, 813 pour les LEGT et 307 pour les LP) (1). L'effectif moyen des collèges atteint 504 élèves dans le secteur public et 430 élèves dans le secteur privé sous contrat (2). Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 413 élèves pour les LP publics et 227 élèves pour le privé sous contrat. Plus de quatre LP privés sur cinq comptent moins de 300 élèves (3). En LEGT, l'effectif moyen est de 1 056 élèves pour le secteur public et 522 élèves pour le secteur privé sous contrat.

Un peu plus de deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur quatre dans le secteur privé sous contrat sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des

LEGT pour le secteur public (1 050 contre 1 056), mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé sous contrat (701 contre 522). Les établissements privés hors contrat sont de taille réduite (40 élèves en moyenne en collège, 67 en LEGT et 41 en LP).

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a ainsi baissé entre 1999 et 2007 (de 482 à 447), avant de remonter : 468 à la rentrée 2020. En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (348 à 301) et restent stables depuis cette date. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (750 à 730), le nombre moyen d'élèves accueilli en LEGT augmente très fortement entre 2012 et 2017 (+83) avant de se stabiliser : 813 à la rentrée 2020.

### 1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat (hors EREA), MENJS.

© DEPP

#### Précisions

La **taille des établissements scolaires** prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

## 2 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2020

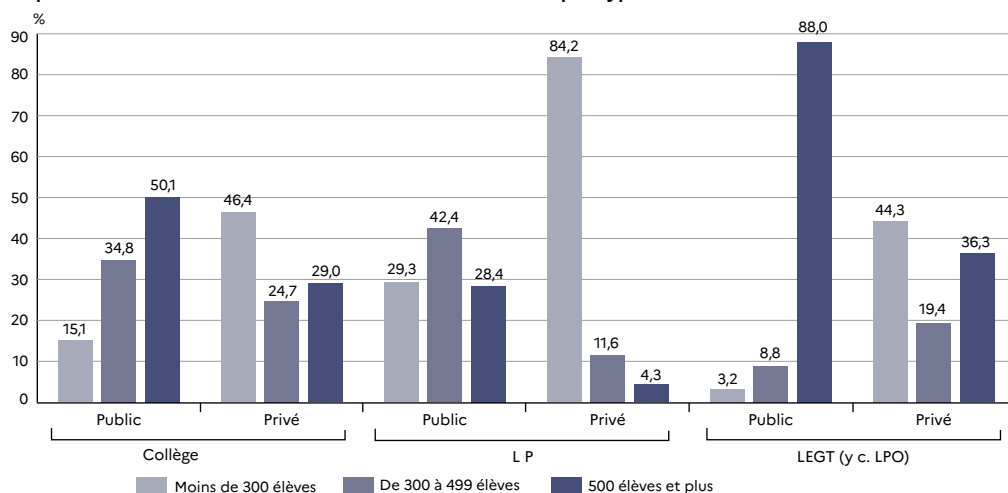
	Public				Privé sous contrat				Privé hors contrat	
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves		Établissements	Élèves
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%		
<b>Collège</b>										
Moins de 100 élèves	51	1,0	3 885	0,1	130	7,8	9 169	1,3	270	8 520
De 100 à 299 élèves	750	14,2	166 827	6,3	486	29,3	97 661	13,7	19	2 557
De 300 à 499 élèves	1 843	34,8	752 409	28,2	479	28,9	192 163	26,9	2	646
De 500 à 699 élèves	1 850	34,9	1 092 226	40,9	299	18,0	176 808	24,7		
De 700 à 899 élèves	677	12,8	522 098	19,6	163	9,8	127 001	17,8		
900 élèves et plus	123	2,3	129 811	4,9	103	6,2	111 735	15,6		
<b>Total</b>	<b>5 294</b>	<b>100,0</b>	<b>2 667 256</b>	<b>100,0</b>	<b>1 660</b>	<b>100,0</b>	<b>714 537</b>	<b>100,0</b>	<b>291</b>	<b>11 723</b>
Taille moyenne			504 élèves				430 élèves			40 élèves
<b>LP</b>										
Moins de 100 élèves	4	0,5	329	0,1	68	19,6	4 249	5,4	200	6 297
De 100 à 299 élèves	230	28,8	50 581	15,3	191	55,0	36 476	46,3	14	1 985
De 300 à 499 élèves	339	42,4	132 400	40,0	65	18,7	24 463	31,1		
De 500 à 699 élèves	170	21,3	98 173	29,7	20	5,8	10 901	13,8	1	588
De 700 à 899 élèves	42	5,3	33 027	10,0	2	0,6	1 643	2,1		
900 élèves et plus	15	1,9	16 136	4,9	1	0,3	988	1,3		
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>100,0</b>	<b>330 646</b>	<b>100,0</b>	<b>347</b>	<b>100,0</b>	<b>78 720</b>	<b>100,0</b>	<b>215</b>	<b>8 870</b>
Taille moyenne			413 élèves				227 élèves			41 élèves
<b>LEGT</b>										
Moins de 100 élèves	11	0,7	408	0,0	73	8,3	4 578	1,0	153	5 345
De 100 à 299 élèves	41	2,5	9 490	0,6	215	24,6	43 808	9,6	29	4 516
De 300 à 499 élèves	143	8,8	58 791	3,4	204	23,3	79 794	17,5	2	744
De 500 à 699 élèves	186	11,5	111 889	6,5	164	18,7	98 044	21,5	2	1 089
De 700 à 899 élèves	243	15,0	193 846	11,3	97	11,1	77 083	16,9	1	764
De 900 à 1 199 élèves	442	27,2	465 355	27,1	62	7,1	64 408	14,1		
De 1 200 à 1 499 élèves	296	18,2	394 969	23,0	40	4,6	53 147	11,6		
1 500 élèves et plus	262	16,1	479 978	28,0	20	2,3	35 762	7,8		
<b>Total</b>	<b>1 624</b>	<b>100,0</b>	<b>1 714 726</b>	<b>100,0</b>	<b>875</b>	<b>100,0</b>	<b>456 624</b>	<b>100,0</b>	<b>187</b>	<b>12 458</b>
Taille moyenne			1 056 élèves				522 élèves			67 élèves
dont LPO										
Moins de 100 élèves					6	2,9	526	0,4	5	164
De 100 à 299 élèves	19	2,6	4 501	0,6	30	14,3	6 160	4,2	3	478
De 300 à 499 élèves	75	10,3	30 672	4,0	42	20,0	16 229	11,0		
De 500 à 699 élèves	95	13,0	57 075	7,4	50	23,8	30 002	20,4		
De 700 à 899 élèves	117	16,0	93 335	12,2	24	11,4	19 247	13,1		
De 900 à 1 199 élèves	179	24,5	188 758	24,6	24	11,4	25 304	17,2		
De 1 200 à 1 499 élèves	125	17,1	166 391	21,7	25	11,9	33 360	22,7		
1 500 élèves et plus	120	16,4	226 037	29,5	9	4,3	16 289	11,1		
<b>Total</b>	<b>730</b>	<b>100,0</b>	<b>766 769</b>	<b>100,0</b>	<b>210</b>	<b>100,0</b>	<b>147 117</b>	<b>100,0</b>	<b>8</b>	<b>642</b>
Taille moyenne			1 050 élèves				701 élèves			80 élèves

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat (hors EREA), MENJS.

© DEPP

Lecture : 14,2% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves, 6,3% des collèges du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

## 3 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat (hors EREA), MENJS.

© DEPP

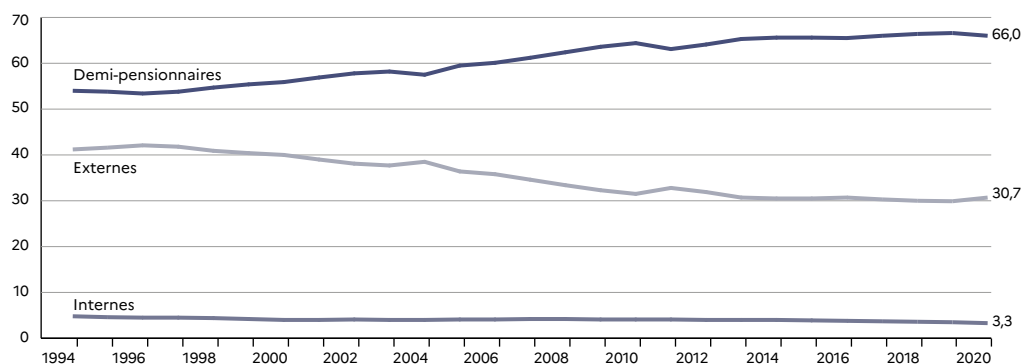
À la rentrée 2020, les deux tiers des élèves du second degré sont **demi-pensionnaires** (3 751 900 élèves) et 3,3% sont **internes** (189 400). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 12,0 points aux dépens des **externes** (-10,6) et des **internes** (-1,4) (1). Les élèves du second degré public sont un peu plus souvent demi-pensionnaires que dans le privé (66,2% contre 65,2%) (2). Dans les établissements du second degré, 4,09 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi à la cantine à la rentrée 2020.

Le régime de l'internat est très légèrement plus répandu dans le secteur privé (3,7% des élèves) que dans le secteur public (3,2%). Tous secteurs confondus, il est peu développé dans les formations en collège, où

il concerne moins d'un élève sur cent (3). Les élèves des formations générales et technologiques en lycée sont un peu plus souvent que la moyenne en internat : 5,5% des élèves contre 3,3% en moyenne dans le second degré. Le régime de l'internat est plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 12,3% des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2020.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA (37,0%) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (4). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 223 400 élèves sont internes.

### 1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS, hors post-bac.

© DEPP

#### Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

#### Pour en savoir plus

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les établissements et les structures.
- Voir la fiche 2.10 pour les données statistiques sur les services d'internat.

Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

**2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré**

		2000		2010		2015		2019		2020	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 905 284	66,5	2 994 647	67,0	2 962 013	66,2
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 299 272	29,8	1 323 784	29,6	1 367 424	30,6
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	161 944	3,7	150 052	3,4	144 185	3,2
	<b>Total</b>	<b>4 491 074</b>	<b>100,0</b>	<b>4 213 928</b>	<b>100,0</b>	<b>4 366 500</b>	<b>100,0</b>	<b>4 468 483</b>	<b>100,0</b>	<b>4 473 622</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé</b>	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	725 157	62,0	787 593	65,2	789 874	65,2
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	390 674	33,4	372 573	30,8	377 112	31,1
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	54 087	4,6	47 834	4,0	45 229	3,7
	<b>Total</b>	<b>1 123 353</b>	<b>100,0</b>	<b>1 139 288</b>	<b>100,0</b>	<b>1 169 918</b>	<b>100,0</b>	<b>1 208 000</b>	<b>100,0</b>	<b>1 212 215</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 630 451	65,6	3 782 240	66,6	3 751 887	66,0
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 689 936	30,5	1 696 357	29,9	1 744 536	30,7
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	216 031	3,9	197 886	3,5	189 414	3,3
	<b>Total</b>	<b>5 614 427</b>	<b>100,0</b>	<b>5 353 216</b>	<b>100,0</b>	<b>5 536 418</b>	<b>100,0</b>	<b>5 676 483</b>	<b>100,0</b>	<b>5 685 837</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS, hors post-bac.

© DEPP

**3 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le type de formation, en %**

		1995	2000	2005	2010	2015	2017	2018	2019	2020
<b>Formations en collège</b>	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	68,7	70,4	70,7	71,1	71,6	70,9
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	28,8	28,6	28,2	27,8	28,5
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Formations générales et technologiques en lycée</b>	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	63,0	63,5	63,9	64,0	63,7	63,0
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,1	30,1	30,1	30,1	30,5	31,5
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,4	6,0	5,9	5,8	5,5
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Formations professionnelles en lycée</b>	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,9	47,2	47,9	48,2	48,5	47,8
	Externes	42,2	43,7	41,1	39,3	39,5	39,2	39,0	38,9	39,9
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	13,3	12,9	12,8	12,6	12,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Second degré adapté</b>	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,2	65,0	65,5	66,1	66,8	67,2
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	32,0	31,7	31,1	30,6	30,5
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,0	2,8	2,8	2,6	2,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	64,4	65,6	66,0	66,4	66,6	66,0
	Externes	41,6	40,0	36,4	31,5	30,5	30,3	30,0	29,9	30,7
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	3,9	3,7	3,6	3,5	3,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS, hors post-bac.

© DEPP

**4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2020, en %**

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	71,0	51,2	46,3	57,6	64,3	35,1
	Externes	28,6	11,8	41,3	35,5	31,9	54,3
	Internes	0,5	37,0	12,5	6,9	3,7	10,6
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs		3 393 490	9 571	418 439	2 183 852	6 005 352	319 541
<b>dont Public</b>	Demi-pensionnaires	69,5	51,7	49,0	61,0	64,9	42,0
	Externes	30,2	10,7	37,9	32,1	31,4	46,2
	Internes	0,3	37,6	13,2	7,0	3,7	11,8
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs		2 667 256	9 361	330 646	1 714 726	4 721 989	248 367

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Dans le premier degré à la rentrée 2020, le secteur privé accueille 925 100 élèves dans 5 703 écoles (1). Les écoles privées sous contrat scolarisent 94,5% de ces élèves (2). Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat. La part d'élèves au niveau élémentaire dans le premier degré privé est de 65,8% globalement, de 66,3% dans le sous-contrat et de 56,8% dans le hors contrat.

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 281 100 élèves à la rentrée 2020, y compris dans des

formations post-baccalauréat (3). Hors formations post-baccalauréat, 1 212 200 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 582 classes appartenant à 3 533 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. Le secteur privé sous contrat accueille 97,4% des élèves (4). Cette part est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (93,8%) et les formations professionnelles en lycée (94,7%). Elle est la plus faible pour le CAP en un an (41,8%).

### Précisions

École ou établissement privé – Voir « Glossaire ».

---

#### Source

DEPP-MENJS

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Système d'information Scolarité et enquêtes n° 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

## 1 Le premier degré privé selon le contrat de l'école à la rentrée 2020

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 687	35 707	874 126
dont classes hors contrat		293	5 301
Privé hors contrat	1 016	3 404	51 015
<b>Total</b>	<b>5 703</b>	<b>39 111</b>	<b>925 141</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles privées sous et hors contrat.

© DEPP

## 2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé selon le contrat de l'école à la rentrée 2020

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	291 332	21 926	313 258	93,0
Élémentaire	579 462	28 990	608 452	95,2
ULIS	3 332	99	3 431	97,1
<b>Total premier degré</b>	<b>874 126</b>	<b>51 015</b>	<b>925 141</b>	<b>94,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, écoles privées sous et hors contrat.

© DEPP

1. Y compris les 5 301 élèves dans les classes hors contrat (3 253 en préélémentaire et 2 048 en élémentaire).

## 3 Le second degré privé selon le contrat de l'établissement à la rentrée 2020

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
<b>Collèges</b>	Sous contrat	1 660	26 168	714 537	1 660	26 168	714 537
	dont avec classes HC	12	27	502	12	27	502
	Hors contrat (HC)	291	1 019	11 770	291	1 019	11 770
	<b>Total</b>	<b>1 951</b>	<b>27 187</b>	<b>726 307</b>	<b>1 951</b>	<b>27 187</b>	<b>726 307</b>
<b>LP</b>	Sous contrat	347	4 349	76 443	347	4 457	78 562
	dont avec classes HC	5	41	336	8	49	478
	Hors contrat (HC)	198	754	6 153	215	1 036	8 870
	<b>Total</b>	<b>545</b>	<b>5 103</b>	<b>82 596</b>	<b>562</b>	<b>5 493</b>	<b>87 432</b>
<b>LEGT (y c. LPO)</b>	Sous contrat	862	14 442	392 231	875	16 965	454 702
	dont avec classes HC	14	29	351	21	44	548
	Hors contrat (HC)	174	836	10 871	187	963	12 458
	<b>Total</b>	<b>1 036</b>	<b>15 278</b>	<b>403 102</b>	<b>1 062</b>	<b>17 928</b>	<b>467 160</b>
<b>EREA</b>	Sous contrat	1	14	210	1	14	210
<b>Tous types</b>	Sous contrat	2 870	44 973	1 183 421	2 883	47 604	1 248 011
	dont avec classes HC	31	97	1 189	41	120	1 528
	Hors contrat (HC)	663	2 609	28 794	693	3 018	33 098
	<b>Ensemble</b>	<b>3 533</b>	<b>47 582</b>	<b>1 212 215</b>	<b>3 576</b>	<b>50 622</b>	<b>1 281 109</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements privés sous et hors contrat.

© DEPP

Lecture : parmi les 1 660 collèges privés sous contrat, 12 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 27 et scolarisent 502 élèves.

## 4 Nombre d'élèves du second degré privé selon le contrat de l'établissement à la rentrée 2020

Type de formation	Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous-contrat (%)	
<b>Formations en collège</b>	Sixième	180 513	3 979	184 492	97,8
	Cinquième	181 036	3 640	184 676	98,0
	Quatrième	177 258	3 521	180 779	98,1
	Troisième	179 727	3 507	183 234	98,1
	<b>Total sixième à troisième</b>	<b>718 534</b>	<b>14 647</b>	<b>733 181</b>	<b>98,0</b>
	Autres (y compris dispositifs relais)	40	25	65	61,5
	Segpa	4 335	124	4 459	97,2
	<b>Total formations en collège</b>	<b>722 909</b>	<b>14 796</b>	<b>737 705</b>	<b>98,0</b>
<b>Formations professionnelles en lycée</b>	CAP en 1 an	712	990	1 702	41,8
	1 <sup>re</sup> année de CAP en 2 ans	8 979	871	9 850	91,2
	2 <sup>e</sup> année de CAP en 2 ans	8 407	830	9 237	91,0
	<b>Total CAP</b>	<b>18 098</b>	<b>2 691</b>	<b>20 789</b>	<b>87,1</b>
	Seconde professionnelle	33 354	1 447	34 801	95,8
	Première professionnelle et 1 <sup>re</sup> année BMA	35 544	1 468	37 012	96,0
	Terminale professionnelle et 2 <sup>e</sup> année BMA	32 883	1 125	34 008	96,7
	<b>Total baccalauréat professionnel</b>	<b>101 781</b>	<b>4 040</b>	<b>105 821</b>	<b>96,2</b>
<b>Autres formations pro de niveau 3 et 4</b>	<b>1 191</b>	<b>72</b>	<b>1 263</b>	<b>94,3</b>	
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>121 070</b>	<b>6 803</b>	<b>127 873</b>	<b>94,7</b>	
<b>Formations générales et technologiques en lycée</b>	Seconde	119 500	2 412	121 912	98,0
	Première	112 912	2 475	115 387	97,9
	Terminale	107 030	2 308	109 338	97,9
	<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>339 442</b>	<b>7 195</b>	<b>346 637</b>	<b>97,9</b>
	<b>Total second degré</b>	<b>1 183 421</b>	<b>28 794</b>	<b>1 212 215</b>	<b>97,6</b>
Formations post baccalauréat	64 590	4 304	68 894	93,8	
<b>Ensemble</b>	<b>1 248 011</b>	<b>33 098</b>	<b>1 281 109</b>	<b>97,4</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements privés sous et hors contrat.

© DEPP

1. Y compris les 1 655 élèves dans les classes hors contrat (502 dans les formations en collège, 421 dans les formations professionnelles en lycée, 266 dans les formations générales et technologiques en lycée, 466 dans les formations post-bac).

Dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DROM, 7 700 établissements ont été recensés en 2020, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) (2). Parmi ces établissements, 790 sont regroupés dans 396 cités scolaires.

Ces ensembles immobiliers occupent une surface cadastrale de 164 millions de m<sup>2</sup>, dont 44 millions de m<sup>2</sup> bâtis (3). La surface plancher totale s'élève à 81 millions de m<sup>2</sup>. La surface développée est de 17 m<sup>2</sup> en moyenne par élève (4). Cette moyenne varie selon le type d'établissement : de 15 m<sup>2</sup> dans les collèges à 32 m<sup>2</sup> dans les lycées professionnels (LP), hors cités scolaires.

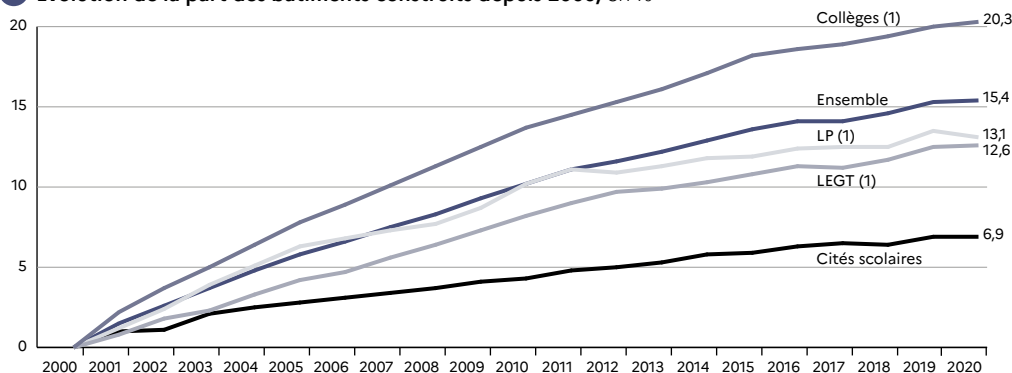
Près des deux tiers de la surface plancher des cités scolaires et de la moitié de celle des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construits avant 1970. Les bâtiments des collèges sont les plus récents : 20 % d'entre eux ont été construits ou

reconstruits depuis 2000. Dans les LP, les LEGT ou les **cités scolaires**, les nouveaux chantiers de construction sont proportionnellement moins nombreux (1).

Les **capacités d'accueil** sont globalement occupées à 81 %. Le taux d'occupation dépasse 90 % dans 34 % des établissements. La quasi-totalité des **ensembles immobiliers du second degré** sont dotés d'au moins une salle informatique (98 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

La part des ensembles immobiliers pourvus d'un **internat** (22 %) diffère suivant le type d'établissement : 5 % des collèges, plus de la moitié des lycées et les trois quarts des cités scolaires. Le taux d'occupation des internats est aussi plus faible dans les collèges (61 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés.

### 1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public.

1. Établissements hors cité scolaire.

Leture : en 2020, 20,3 % des bâtiments des collèges ont une date de construction postérieure à 2000.

© DEPP

#### Précisions

**Surface bâtie** – Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

**Surface non bâtie** – Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

**Surface plancher** – Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu

intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escalier et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménageables, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments.

**Surface développée** – Somme de la surface plancher et des surfaces au sol des bâtiments démontables, des bâtiments non couverts et de quelques constructions annexes.

Source

DEPP-MENJS, enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

## 2 Répartition du nombre d'établissements en 2020-2021

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 034	1 226	650	6 910	
Nombre d'établissements en cité scolaire	260	381	149	790	396
<b>Nombre total d'établissements</b>	<b>5 294</b>	<b>1 607</b>	<b>799</b>	<b>7 700</b>	

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

**Lecture** : en septembre 2020, on a recensé 7 700 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 910 établissements hors cité scolaire et 790 en cité scolaire.

Ces 790 établissements en cité scolaire correspondent à 260 collèges, 381 LEGT et 149 LP et sont regroupés en 396 cités scolaires.

Les 6 910 établissements hors cité scolaire correspondent à 5 034 collèges, 1 226 LEGT et 650 LP.

© DEPP

## 3 Surfaces en 2020-2021

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface cadastrale (2)</b>	<b>82 600</b>	<b>45 200</b>	<b>17 500</b>	<b>19 300</b>	<b>164 500</b>
dont surfaces non bâties :					
- cours de récréation	60 500	33 200	12 300	14 600	120 600
- parkings découverts	14 000	6 200	1 900	2 700	24 800
- aires sportives découvertes	8 100	4 200	1 800	2 100	16 200
- espaces verts	6 200	3 200	900	1 800	12 100
dont surfaces bâties	31 400	18 600	7 200	7 600	64 700
Taux d'encombrement (%) (3)	26	27	30	24	27
<b>Surface plancher (2)</b>	<b>37 200</b>	<b>24 900</b>	<b>8 800</b>	<b>10 100</b>	<b>81 000</b>
dont surface plancher des bâtiments principaux	35 300	24 100	8 500	9 800	77 800

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Établissements hors cité scolaire.

2. Surfaces en milliers de m<sup>2</sup>.

3. Surface bâtie/surface cadastrale.

**Lecture** : en raison des arrondis, la somme des sous-totaux par type d'établissement peut ne pas être égale au total « Ensemble ».

© DEPP

## 4 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2020-2021

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface développée moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
<b>Ancienneté des bâtiments (%)</b>					
Construits avant 1970	24	47	39	65	38
Construits de 1970 à 1979	30	12	21	15	21
Construits de 1980 à 1989	11	9	13	4	10
Construits de 1990 à 1999	15	20	13	9	16
Construits de 2000 à 2009	13	7	8	3	9
Construits depuis 2010	7	5	5	4	6
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (2) (%)</b>					
Taux moyen d'occupation	81	83	70		81
Part des établissements occupés à plus de 90%	35	43	15		34
<b>Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)</b>					
Une salle informatique	97	99	100	98	98
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	98	79	93	94	94
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	13	15	10	10	13
<b>Internats et service de restauration (%)</b>					
Part des ensembles dotés d'internat	5	56	56	73	22
Taux d'occupation des lits	61	80	76	77	78
Part des lits destinés aux filles	46	47	38	49	45
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	95	97	92	99	96

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Établissements hors cité scolaire (sauf exception : cf. note 2 ci-après).

2. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

3. CDI : centre de documentation et d'information.

© DEPP

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les personnels du second degré de l'Éducation nationale ont, pour une large majorité d'entre eux, une perception positive du climat scolaire au sein de leur établissement (1). Les trois quarts des agents sont tout à fait ou plutôt satisfaits du climat scolaire dans leur établissement et 85,1% s'y sentent tout à fait bien ou plutôt bien. Dans leur très grande majorité, les personnels jugent bonnes ou très bonnes leurs relations avec les membres de la communauté éducative. Ils estiment aussi être en sécurité tant aux abords de l'établissement (pour 91,2% d'entre eux) qu'à l'intérieur (94,0%).

De façon générale, les agents sont satisfaits de leurs conditions de travail (2). Neuf sur dix affirment effectuer des tâches qui leur plaisent. Cependant, six personnels sur dix déclarent ne pas avoir assez de temps pour bien les effectuer. Le sentiment de reconnaissance

de la part de la hiérarchie est éprouvé par les trois quarts des personnels.

Parmi les incidents graves auxquels sont confrontés les personnels, figurent les contestations ou refus d'enseignement (35,4%), les moqueries ou insultes (24,1%) et les menaces (11,9%) (3).

Les enseignants du secteur public jugent le climat et les conditions de travail moins positivement que les autres agents (1)(2). Par exemple, si 89,7% des enseignants du secteur privé et 81,3% des **personnels non enseignants** sont tout à fait ou plutôt satisfaits du climat scolaire dans leur établissement, ce n'est le cas que de 67,4% des enseignants du secteur public. Par ailleurs, ces derniers sont beaucoup plus souvent confrontés à des faits de violence que les autres personnels (3).

### Précisions

L'enquête de climat scolaire et de victimation auprès des personnels du second degré s'est déroulée au printemps 2019. Réalisée auprès d'un échantillon représentatif, l'enquête s'adresse aux personnels du second degré en poste au sein d'un établissement scolaire de France (métropolitaine et DROM) à la rentrée scolaire 2018. Ainsi, professeurs des secteurs public et privé sous contrat, mais aussi **personnels non enseignants** (personnels de direction, de vie scolaire, personnels administratifs, techniques et médico-sociaux) du secteur public ont été interrogés. Environ 45 000 personnels y ont répondu.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.53.
- DEPP-MENJS, 2020, *Bilan social 2019-2020* (enseignement scolaire), Paris.
- Pour l'enquête de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens : voir RERS, édition 2020.
- Pour l'enquête de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens : voir RERS, édition 2018.

#### Source

DEPP-MENJS, enquête nationale de climat scolaire auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale de 2019.

**1 Opinion des personnels sur le climat scolaire au cours de l'année 2018-2019, en %**

Dimensions	Ensemble	Type de personnel			
		Enseignants du Public	Enseignants du Privé	Non-enseignants du Public	
<b>Enseignement et apprentissage</b>					
Se sentir tout à fait bien ou plutôt bien	- dans son établissement - dans sa fonction	85,1 83,9	82,0 80,7	88,9 90,2	89,7 87,6
Les élèves apprennent tout à fait ou plutôt bien dans l'établissement		62,3	51,8	77,2	77,5
Les règles de vie collectives sont tout à fait bien ou plutôt bien appliquées		69,7	62,2	81,1	80,0
Tout à fait ou plutôt satisfait	- du climat scolaire dans l'établissement - de son travail	74,4 80,8	67,4 75,4	89,7 88,7	81,3 88,7
<b>Relationnel</b>					
Les relations sont bonnes ou très bonnes avec	- les élèves - les enseignants	95,2 95,0	93,8 94,4	97,6 95,8	97,1 96,0
	- le personnel de direction	86,8	83,5	87,8	93,6
Tout à fait ou plutôt	- respecté par les élèves - considéré par la hiérarchie directe - respecté par les parents d'élèves	91,6 78,3 86,9	89,7 75,2 85,0	96,0 81,5 88,4	93,1 83,6 90,5
Les parents sont tout à fait bien ou plutôt bien accueillis dans l'établissement		95,7	95,1	97,7	96,0
L'ensemble des personnels de l'établissement sont tout à fait ou plutôt solidaires		73,0	70,3	81,3	74,3
<b>Sécuritaire</b>					
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup de violence dans l'établissement		48,6	41,1	76,1	49,4
Tout à fait en sécurité ou plutôt en sécurité	- à l'intérieur de l'établissement - aux abords de l'établissement	94,0 91,2	92,6 90,0	97,2 97,3	95,3 90,5
Ne ressent pas du tout ou pas beaucoup d'appréhension avant d'aller au travail		79,0	74,9	86,0	84,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels du second degré, enseignants des secteurs public et privé sous contrat et non-enseignants du secteur public. © DEPP

**2 Opinion des personnels sur leur condition de travail au cours de l'année 2018-2019, en %**

Dimensions	Ensemble	Type de personnel			
		Enseignants du Public	Enseignants du Privé	Non-enseignants du Public	
<b>Rapports sociaux au travail</b>					
Tout à fait d'accord ou d'accord avec le fait	- de recevoir le respect mérité de la part de sa hiérarchie - de recevoir le respect mérité de la part de ses collègues - d'avoir un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisants - d'avoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles	75,4 89,8 62,4 68,7	71,1 89,2 60,4 64,0	77,9 90,8 67,8 74,6	83,9 90,5 63,9 75,8
Avoir toujours ou souvent le sentiment de faire partie d'une équipe		64,1	58,7	70,5	72,9
<b>Conflits de valeurs</b>					
Tout à fait d'accord ou d'accord avec le fait de faire des choses qui plaisent au sein du travail		90,4	89,1	94,0	91,3
Avoir toujours ou souvent l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres		74,5	68,5	80,5	84,8
<b>Intensité et temps de travail</b>					
Tout à fait d'accord ou d'accord avec le fait	- de ne pas avoir une quantité de travail excessive - d'avoir le temps suffisant - d'avoir des informations claires et suffisantes pour effectuer correctement son travail	38,6 42,4 67,5	33,2 36,5 64,0	39,7 44,0 70,7	50,5 55,0 73,8
Avoir toujours ou souvent	- d'avoir des moyens adaptés et suffisants - d'avoir une formation suffisante et adaptée - le sentiment de ne pas être exploité - le sentiment de ne pas être dépassé par des changements trop rapides	51,4 53,0 76,3 77,1	45,4 50,2 73,1 72,3	51,8 53,4 77,8 78,5	64,8 59,4 82,6 87,3
<b>Autonomie</b>					
Tout à fait d'accord ou d'accord avec le fait	- de pouvoir organiser son travail de la façon souhaitée - de pouvoir développer des compétences professionnelles	81,1 70,5	79,0 66,6	85,1 73,3	83,7 77,7
Éprouver toujours ou souvent de l'ennui		8,1	9,5	5,0	6,7
<b>Insécurité de la situation de travail</b>					
Tout à fait d'accord ou d'accord avec le fait d'être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite		46,2	38,5	58,3	56,8

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels du second degré, enseignants des secteurs public et privé sous contrat et non-enseignants du secteur public. © DEPP

**3 Proportion de personnels confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2018-2019, en %**

Principales violences subies	Ensemble	Type de personnel			
		Enseignants du Public	Enseignants du Privé	Non-enseignants du Public	
Refus ou contestation d'enseignement		35,4	47,5	25,6	13,7
Moqueries ou insultes (y compris par des gestes)		24,1	29,7	13,1	18,1
Menaces (y compris par des gestes ou des regards, une intimidation, par internet, etc.)		11,9	13,5	8,2	10,5
Vol ou dégradation du matériel pédagogique		9,1	12,7	6,0	2,6
Mise à l'écart/marginalisation		7,5	7,9	6,6	7,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnels du second degré, enseignants des secteurs public et privé sous contrat et non-enseignants du secteur public. © DEPP

Les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat ont déclaré en moyenne 7,9 incidents graves pour 1 000 élèves sur les six premiers mois de l'année scolaire 2019-2020, période qui a précédé la fermeture des établissements scolaires du fait de la crise sanitaire (1). Le degré d'exposition à la violence diffère suivant le type d'établissement. Il demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) avec 13,8 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) avec 3,0 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, le niveau de violence déclaré est proche de celui de l'ensemble des établissements avec un taux de 8,6.

Quatre chefs d'établissement sur dix ne déclarent pas d'incidents graves au cours du premier semestre de

l'année scolaire 2019-2020. Cette situation est plus fréquente pour les proviseurs de LEGT (51%). Elle concerne 37% des principaux de collège et 32% des proviseurs de LP (2).

Le type d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissement correspond, en premier lieu, à des atteintes aux personnes, impliquant de fait un auteur et une victime. Au cours du premier semestre 2019-2020, les atteintes aux personnes représentent 79,6% des incidents graves, une proportion similaire à celle observée sur les six premiers mois de l'année scolaire précédente (3) (voir «Précisions»). Parmi elles, les violences verbales en représentent la moitié (39,3% des incidents graves) et les violences physiques une part importante (31,3%). Les autres incidents graves relèvent d'atteintes aux biens (6,7%) ou d'autres types de violence (13,7%).

### Précisions

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil de données tout au long de l'année sur la violence et le climat en milieu scolaire. Les données diffusées portent sur le second degré public et privé sous contrat. Depuis la rentrée 2017, l'échantillon d'établissements a été renouvelé avec une taille réduite. Afin d'alléger la charge de travail des chefs d'établissements, l'enquête est menée auprès de 1 300 établissements. Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Cependant, une restriction est apportée sur les violences verbales et

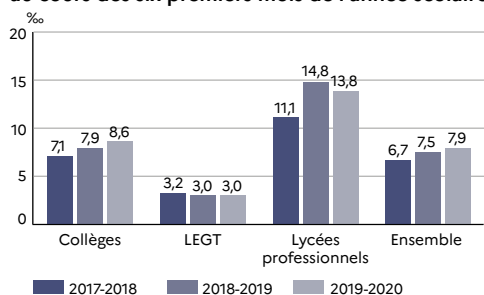
physiques entre élèves; seules les plus graves sont retenues, par exemple celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

Le dispositif de collecte Sivis a été interrompu suite au confinement général de mars 2020. Les résultats de Sivis de l'année scolaire 2019-2020 ne portent que sur les six premiers mois de l'année scolaire. Une exploitation des enquêtes Sivis sur les six premiers mois des années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 a été réalisée à méthodologie identique pour permettre des comparaisons temporelles.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.09; 19.44; 18.32; 17.29; 16.30.

**1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves par type d'établissement au cours des six premiers mois de l'année scolaire (1)**

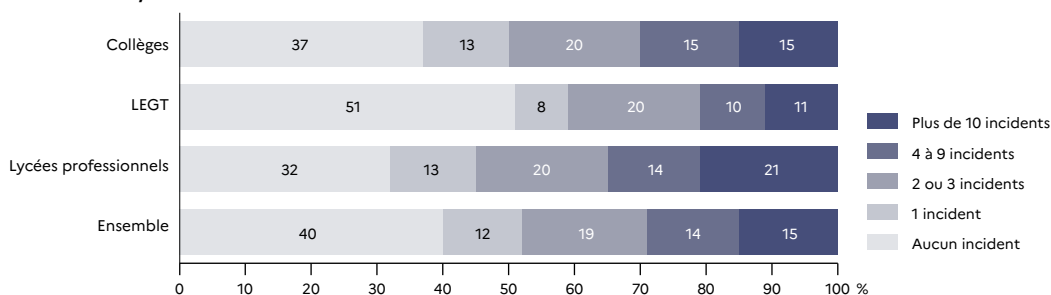


► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Voir « Précisions ».

© DEPP

**2 Répartition des établissements suivant le nombre d'incidents graves au cours des six premiers mois de 2019-2020, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré.

Lecture : au cours des six premiers mois de l'année scolaire 2019-2020, 37% des chefs d'établissement de collège n'ont déclaré aucun incident grave.

© DEPP

**3 Les incidents graves selon leur nature par type d'établissement au cours des six premiers mois de l'année scolaire, en %**

Types d'incident grave	Ensemble		Collèges		LEGT		Lycées professionnels	
	2018 2019	2019 2020	2018 2019	2019 2020	2018 2019	2019 2020	2018 2019	2019 2020
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>78,3</b>	<b>79,6</b>	<b>82,8</b>	<b>81,9</b>	<b>68,3</b>	<b>76,1</b>	<b>71,5</b>	<b>71,8</b>
Violence verbale (orale ou écrite)	41,1	39,3	42,5	40,2	36,6	36,0	40,5	39,1
Violences physiques	29,6	31,3	32,6	33,1	23,6	29,6	24,2	23,9
Autres atteintes aux personnes	7,6	9,0	7,7	8,6	8,1	10,5	6,8	8,8
Atteinte à la vie privée (via les réseaux sociaux notamment)	2,5	3,8	2,4	3,0	2,9	7,4	2,7	3,2
Violence sexuelle	2,7	2,9	3,6	3,4	0,5	0,6	1,4	3,3
Racket	1,4	1,1	0,9	1,1	3,6	1,5	1,1	0,8
Bizutage et « Happy slapping » (1)	1,0	1,2	0,8	1,1	1,1	1,0	1,6	1,5
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>7,7</b>	<b>6,7</b>	<b>6,2</b>	<b>6,3</b>	<b>12,8</b>	<b>7,9</b>	<b>8,2</b>	<b>7,3</b>
Vol	3,2	3,3	2,8	3,2	4,0	2,2	4,2	5,0
Dompage aux locaux ou au matériel	4,1	3,2	3,1	2,9	8,0	5,7	3,6	2,0
Dompage aux biens personnels	0,4	0,2	0,3	0,2	0,8		0,4	0,3
<b>Autres types d'atteinte</b>	<b>14,0</b>	<b>13,7</b>	<b>11,0</b>	<b>11,8</b>	<b>18,9</b>	<b>16,0</b>	<b>20,3</b>	<b>20,9</b>
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	5,1	3,7	2,5	2,1	8,5	5,0	11,8	10,6
Consommation et/ou trafic de stupéfiants	3,5	2,4	1,5	1,5	6,8	3,5	8,0	5,6
Port et/ou consommation d'alcool	1,6	1,3	1,0	0,6	1,7	1,5	3,8	5,0
Autres atteintes	8,9	10,0	8,5	9,7	10,4	11,0	8,5	10,3
Port d'arme blanche ou objet dangereux	4,4	4,1	4,7	4,5	2,9	3,0	4,9	4,0
Intrusion sans violence	1,4	1,7	1,0	1,2	2,5	4,1	1,7	1,4
Suicide ou tentative de suicide	0,4	0,7	0,3	0,4	1,3	1,7		0,5
Port d'arme à feu (sans violence)	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,8	0,5	0,2
Atteinte à la laïcité	0,9	0,5	0,7	0,5	2,3	0,4	0,2	0,2
Autre fait de violence	1,5	2,7	1,5	2,9	1,0	1,0	1,2	4,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Le happy slapping est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

© DEPP

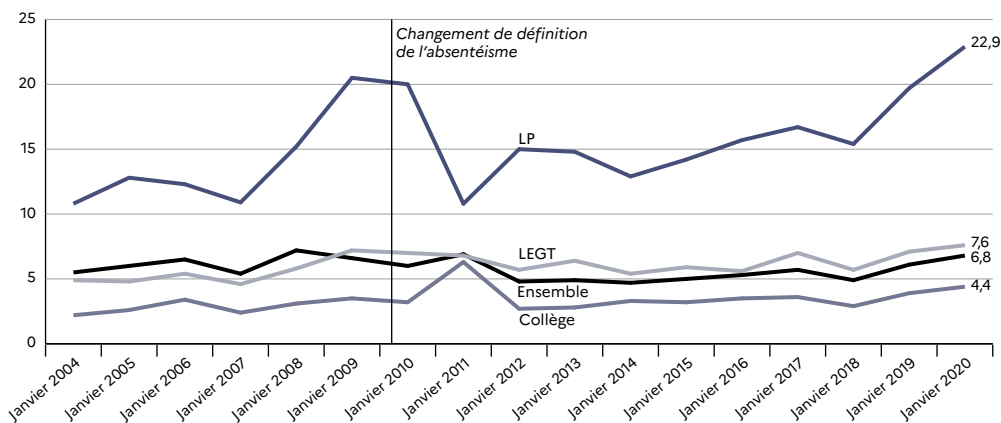
Pour l'année scolaire 2019-2020, en raison de la crise sanitaire, seules les données de l'absentéisme du mois de janvier ont pu être collectées auprès des établissements.

En janvier 2020, dans l'ensemble des établissements du second degré public de France métropolitaine et des DROM, les élèves ont perdu 7,4% du temps d'enseignement en raison de leurs absences tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non. Ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collégiens perdent 6,8% d'heures d'enseignement, les élèves des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) en perdent 7,3% et ceux des lycées professionnels (LP) 11,7% (2). Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte,

la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,6% (3).

Parmi les élèves présentant des absences non justifiées, 6,8% des élèves du second degré public ont été absentéistes. Les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, la proportion moyenne d'élèves absentéistes s'élève à 7,6% dans les LEGT, à 22,9% dans les LP et à 4,4% dans les collèges (1). Depuis le lancement de l'enquête en 2003-2004, le taux moyen d'absentéisme au mois de janvier est globalement stable (entre 5% et 7%). Ce taux moyen cache des disparités entre établissements. En janvier 2020, la moitié des établissements présente moins de 3% d'élèves absentéistes alors que dans les 10% d'établissements les plus touchés, ce taux dépasse 19,3% (4).

### 1 Évolution de la proportion moyenne d'élèves absentéistes au mois de janvier selon le type d'établissement, en % (1)



► Champ : France métropolitaine y compris les DROM à partir de 2013. Secteur public.

1. Le mois de janvier est retenu comme référence car situé au milieu de l'année scolaire et comptant régulièrement quatre semaines de cours quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

Rupture de série due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) en 2008.

© DEPP

#### Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.14 ; 2018 ; 19.04 ; 18.06 ; 17.06.

## 2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus par type d'établissement, en %

	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	Janvier 2020
Collège	5,7	7,3	5,5	6,7	6,8
LEGT	7,3	7,5	7,3	7,8	7,3
LP	15,0	10,1	10,2	11,0	11,7
<b>Ensemble</b>	<b>7,1</b>	<b>7,7</b>	<b>6,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

**Lecture** : dans l'ensemble des établissements, la proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus est de 7,1% en janvier 2016 et 7,4% en janvier 2020.

© DEPP

## 3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement, en %

	Janvier 2016	Janvier 2017	Janvier 2018	Janvier 2019	Janvier 2020
Collège	1,0	0,9	0,9	1,0	1,1
LEGT	1,4	1,6	1,6	1,7	1,7
LP	3,7	3,3	3,8	4,1	4,8
<b>Ensemble</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

**Lecture** : dans l'ensemble des établissements, la proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées est de 1,4% en janvier 2016 et 1,6% en janvier 2020.

© DEPP

## 4 Distribution de la proportion d'élèves absenteïstes en janvier 2020, en %

	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	2,0	5,2	10,4
LEGT	5,1	10,1	18,4
LP	18,0	29,0	42,4
<b>Ensemble</b>	<b>3,0</b>	<b>8,2</b>	<b>19,3</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM. Secteur public.

**Lecture** : en janvier 2020, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 3% d'élèves absenteïstes, et les 10% des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 19,3% d'élèves absenteïstes.

© DEPP

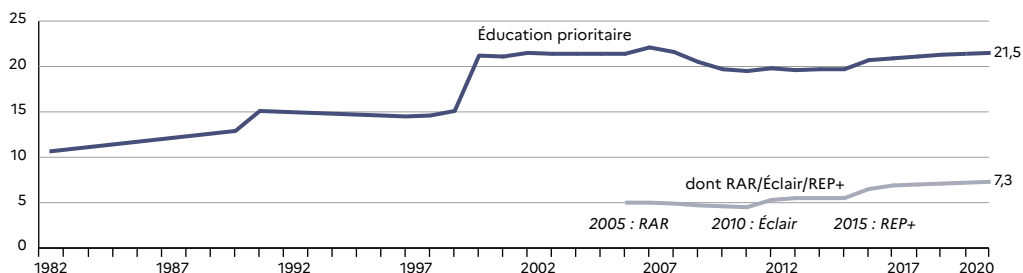
Depuis la rentrée 1999, un cinquième des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire (EP) et, depuis la rentrée 2016, environ 7% sont scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) (1). En France métropolitaine et dans les DROM, 363 collèges publics sont en REP+ à la rentrée 2020 (2). Ils scolarisent 7,3% des collégiens du secteur public (193 700 élèves).

La répartition géographique est hétérogène : en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,5% pour l'académie de Dijon et 14,1% pour celle d'Aix-Marseille. Dans les DROM, 32,9% des collèges sont en REP+ contre 5,7% en France métropolitaine. La part des collégiens en REP+ varie entre 4,6% en Guadeloupe et 95,7% en Guyane où tous les collèges publics, sauf un hors éducation prioritaire, sont en REP+ depuis la rentrée 2016.

Les 2 458 écoles publiques en REP+ accueillent 8,0% des écoliers du secteur public (457 100 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles des collèges. Dans les DROM, 38,6% des écoliers du public sont dans une école REP+ contre 6,5% en France métropolitaine.

Les collèges en REP+ se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Ainsi, plus de neuf collèges sur dix en REP+ accueillent au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4% des collèges du public hors éducation prioritaire (3). Près de trois quarts des collégiens des REP+ (73,7%) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre environ quatre sur dix dans les établissements publics hors éducation prioritaire (4). Par ailleurs, 10,1% des élèves de sixième qui entrent dans un collège REP+ sont en retard en sixième contre 4,2% hors éducation prioritaire.

### 1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014 et le label REP+ depuis 2015.

© DEPP

#### Précisions

Éducation prioritaire – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.

- Stéfanou A., « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n° 95, DEPP-MEN-MESRI, décembre 2017.

- Pour les données sur le retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2020 en éducation prioritaire, voir la fiche 2.15.

Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

## 2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en REP+ dans le secteur public à la rentrée 2020

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	5	3,6	1 939	4,0	35	4 534	4,7	1 780	5,1	2 754	4,4
Grenoble	4	1,6	1 677	1,2	29	4 091	1,4	1 630	1,5	2 461	1,3
Lyon	22	10,3	11 920	9,7	148	32 431	11,2	13 078	12,0	19 353	10,7
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>31</b>	<b>5,2</b>	<b>15 536</b>	<b>5,1</b>	<b>212</b>	<b>41 056</b>	<b>6,0</b>	<b>16 488</b>	<b>6,6</b>	<b>24 568</b>	<b>5,7</b>
Besançon	4	3,7	2 149	4,5	27	4 153	4,2	1 620	4,5	2 533	4,0
Dijon	1	0,6	299	0,5	8	1 127	0,9	483	1,1	644	0,8
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>5</b>	<b>1,9</b>	<b>2 448</b>	<b>2,2</b>	<b>35</b>	<b>5 280</b>	<b>2,3</b>	<b>2 103</b>	<b>2,6</b>	<b>3 177</b>	<b>2,2</b>
Bretagne (Rennes)	1	0,5	598	0,6	5	734	0,4	301	0,4	433	0,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4,4	4 152	3,8	65	10 252	4,7	4 123	5,3	6 129	4,3
Corse	1	3,4	245	1,9	4	670	2,8	253	2,9	417	2,7
Nancy-Metz	9	4,2	3 139	3,4	46	7 095	3,7	2 754	3,9	4 341	3,5
Reims	10	7,7	4 343	8,4	57	8 500	7,8	3 402	8,7	5 098	7,3
Strasbourg	12	8,2	7 153	9,2	87	18 147	10,9	7 060	11,6	11 087	10,5
<b>Grand Est</b>	<b>31</b>	<b>6,3</b>	<b>14 635</b>	<b>6,6</b>	<b>190</b>	<b>33 742</b>	<b>7,2</b>	<b>13 216</b>	<b>7,8</b>	<b>20 526</b>	<b>6,9</b>
Amiens	13	7,5	6 709	8,1	108	15 743	9,0	6 168	9,6	9 575	8,6
Lille	41	12,5	17 795	11,3	285	46 726	13,3	18 323	14,0	28 403	13,0
<b>Hauts-de-France</b>	<b>54</b>	<b>10,8</b>	<b>24 504</b>	<b>10,2</b>	<b>393</b>	<b>62 469</b>	<b>11,9</b>	<b>24 491</b>	<b>12,5</b>	<b>37 978</b>	<b>11,5</b>
Créteil	36	9,9	20 967	10,0	255	52 287	10,8	21 008	11,3	31 279	10,5
Paris	4	3,5	1 550	2,8	27	4 013	3,4	1 547	3,4	2 466	3,4
Versailles	24	5,6	12 723	5,0	175	32 031	5,5	12 728	5,7	19 303	5,3
<b>Île-de-France</b>	<b>64</b>	<b>7,1</b>	<b>35 240</b>	<b>6,8</b>	<b>457</b>	<b>88 331</b>	<b>7,4</b>	<b>35 283</b>	<b>7,7</b>	<b>53 048</b>	<b>7,2</b>
Normandie	15	4,9	5 183	3,9	81	13 037	4,7	5 169	5,2	7 868	4,5
Bordeaux	3	1,2	1 395	1,1	20	3 555	1,3	1 475	1,6	2 080	1,2
Limoges	2	2,6	680	2,5	14	1 782	3,4	674	3,7	1 108	3,2
Poitiers	4	2,5	1 671	2,4	31	3 871	2,9	1 561	3,3	2 310	2,6
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>9</b>	<b>1,8</b>	<b>3 746</b>	<b>1,6</b>	<b>65</b>	<b>9 208</b>	<b>2,0</b>	<b>3 710</b>	<b>2,3</b>	<b>5 498</b>	<b>1,9</b>
Montpellier	16	8,0	9 407	8,3	117	19 906	8,6	7 556	9,1	12 350	8,2
Toulouse	4	1,7	1 716	1,5	40	6 672	2,8	2 793	3,2	3 879	2,5
<b>Occitanie</b>	<b>20</b>	<b>4,5</b>	<b>11 123</b>	<b>4,8</b>	<b>157</b>	<b>26 578</b>	<b>5,6</b>	<b>10 349</b>	<b>6,1</b>	<b>16 229</b>	<b>5,3</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>11</b>	<b>4,4</b>	<b>3 728</b>	<b>3,2</b>	<b>69</b>	<b>11 833</b>	<b>4,8</b>	<b>5 086</b>	<b>5,8</b>	<b>6 747</b>	<b>4,3</b>
Aix-Marseille	33	15,7	16 626	14,1	223	39 915	15,3	15 829	16,6	24 086	14,5
Nice	6	4,2	3 351	3,9	52	10 547	5,8	4 245	6,4	6 302	5,5
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>39</b>	<b>11,0</b>	<b>19 977</b>	<b>9,8</b>	<b>275</b>	<b>50 462</b>	<b>11,4</b>	<b>20 074</b>	<b>12,4</b>	<b>30 388</b>	<b>10,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>291</b>	<b>5,7</b>	<b>141 115</b>	<b>5,6</b>	<b>2 008</b>	<b>353 652</b>	<b>6,5</b>	<b>140 646</b>	<b>7,1</b>	<b>213 006</b>	<b>6,2</b>
Guadeloupe	3	6,5	1 042	4,6	17	2 064	5,5	803	6,0	1 261	5,2
Guyane	30	96,8	21 739	95,7	163	41 520	96,2	15 176	96,3	26 344	96,2
Martinique	9	20,9	2 572	16,1	50	5 168	17,8	2 036	19,2	3 132	17,1
Mayotte	9	40,9	12 406	41,8	73	23 498	43,4	7 654	40,8	15 844	44,7
La Réunion	21	27,3	14 828	27,0	147	31 183	30,0	11 713	30,6	19 470	29,6
<b>DROM</b>	<b>72</b>	<b>32,9</b>	<b>52 587</b>	<b>36,1</b>	<b>450</b>	<b>103 433</b>	<b>38,6</b>	<b>37 382</b>	<b>38,6</b>	<b>66 051</b>	<b>38,6</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>363</b>	<b>6,9</b>	<b>193 702</b>	<b>7,3</b>	<b>2 458</b>	<b>457 085</b>	<b>8,0</b>	<b>178 028</b>	<b>8,6</b>	<b>279 057</b>	<b>7,7</b>

© DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

**Lecture** : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, soit 15,7% des collèges publics de l'académie. 16 626 collégiens sont scolarisés en REP+, soit 14,1% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 223 écoles sont en REP+, accueillant 39 915 élèves soit 15,3% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

## 3 Répartition des collèges publics à la rentrée 2020, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP +	REP	Public hors EP	Privé
Plus de 75% d'élèves défavorisés	43	4		
Plus de 60% d'élèves défavorisés	91	47	4	2

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

© DEPP

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

**Lecture** : 91% des collèges en REP+ scolarisent plus de 60% d'élèves défavorisés contre 47% des collèges en REP, 4% des collèges publics hors éducation prioritaire et 2% des collèges privés.

## 4 Origine sociale à la rentrée 2020, en %

	Scolarisation dans un collège public			Privé	Ensemble
	en REP+	en REP	hors EP		
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,7	59,6	37,9	18,7	38,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,7	17,0	35,1	54,4	35,6

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

© DEPP

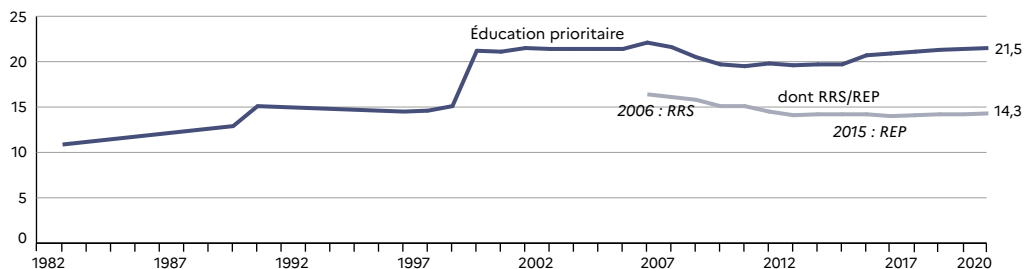
Depuis la rentrée 1999, un cinquième des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire (EP) et, depuis la rentrée 2015, environ 14% sont scolarisés en réseau d'éducation prioritaire (REP) (1). En France métropolitaine et dans les DROM, 729 collèges publics sont en REP à la rentrée 2020 (2). Ils scolarisent 14,3% des collégiens du secteur public (380 600 élèves).

En France métropolitaine, la part des collégiens en REP oscille entre 6,1% pour l'académie de Clermont-Ferrand et 45% pour la Corse. Dans les DROM, 28,3% des collèges sont en REP contre 13,1% en France métropolitaine. Hors Guyane (dont tous les collèges publics sont en REP+, sauf un hors éducation prioritaire), la part des collégiens en REP varie entre 23,7% en Guadeloupe et 58,2% à Mayotte.

Les 4 189 écoles publiques en REP accueillent 12,3% des écoliers du secteur public (699 300 élèves). La part des écoliers en REP est inférieure à 5% dans cinq académies (Clermont-Ferrand, Poitiers, Nice, Besançon et Toulouse) et supérieure à 20% dans trois autres (Créteil, Paris et Corse). Dans les DROM, elle varie entre 23% en Guadeloupe et 56,6% à Mayotte. La Guyane n'a aucune école en REP.

Les collèges REP se caractérisent par la concentration des élèves de milieu défavorisé. Ainsi, un collège REP sur deux accueille au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée contre seulement 4% des collèges publics hors éducation prioritaire (3). Environ six collégiens de REP sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs contre environ quatre sur dix dans les établissements publics hors éducation prioritaire. Par ailleurs, 6,9% des élèves de sixième qui entrent dans un collège REP sont en retard en sixième contre 4,2% hors éducation prioritaire (4).

### 1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire dans le secteur public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
Note : le label RRS existe de 2006 à 2014 et le label REP depuis 2015.

© DEPP

#### Précisions

**Éducation prioritaire** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, DEPP-MEN-MESRI, décembre 2017.
- Pour les données sur l'origine sociale à la rentrée 2020 en éducation prioritaire, voir la fiche 2.14.

Source  
DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

## 2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en REP dans le secteur public à la rentrée 2020

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau préélémentaire		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	6	4,3	2 911	6,1	35	3 710	3,8	1 379	4,0	2 331	3,8
Grenoble	25	10,1	15 293	11,3	135	24 158	8,2	9 517	8,9	14 641	7,8
Lyon	26	12,1	13 684	11,2	150	31 009	10,7	12 835	11,8	18 174	10,0
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>57</b>	<b>9,5</b>	<b>31 888</b>	<b>10,4</b>	<b>320</b>	<b>58 877</b>	<b>8,6</b>	<b>23 731</b>	<b>9,5</b>	<b>35 146</b>	<b>8,2</b>
Besançon	12	11,2	6 607	13,8	41	4 873	4,9	1 873	5,2	3 000	4,7
Dijon	21	13,4	8 943	14,2	103	10 702	8,4	4 127	9,0	6 575	8,1
Bourgogne-Franche-Comté	33	12,5	15 550	14,0	144	15 575	6,9	6 000	7,4	9 575	6,6
Bretagne (Rennes)	15	7,0	5 835	6,2	78	12 403	6,5	5 008	7,3	7 395	6,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	20	8,8	8 796	8,1	90	15 363	7,0	5 626	7,3	9 737	6,9
Corse	10	34,5	5 672	45,0	69	8 329	34,9	2 999	34,7	5 330	35,0
Nancy-Metz	25	11,6	11 304	12,3	133	17 761	9,1	6 656	9,5	11 105	9,0
Reims	20	15,4	8 569	16,5	81	12 036	11,0	4 584	11,7	7 452	10,6
Strasbourg	9	6,1	5 682	7,3	36	9 671	5,8	3 629	6,0	6 042	5,7
<b>Grand Est</b>	<b>54</b>	<b>11,0</b>	<b>25 555</b>	<b>11,5</b>	<b>250</b>	<b>39 468</b>	<b>8,4</b>	<b>14 869</b>	<b>8,7</b>	<b>24 599</b>	<b>8,2</b>
Amiens	30	17,3	14 829	17,9	196	23 088	13,1	8 591	13,4	14 497	13,0
Lille	77	23,5	35 786	22,8	456	64 981	18,5	24 677	18,8	40 304	18,4
<b>Hauts-de-France</b>	<b>107</b>	<b>21,4</b>	<b>50 615</b>	<b>21,1</b>	<b>652</b>	<b>88 069</b>	<b>16,7</b>	<b>33 268</b>	<b>17,0</b>	<b>54 801</b>	<b>16,6</b>
Créteil	98	27,0	56 114	26,9	553	116 966	24,1	45 571	24,5	71 395	23,9
Paris	26	22,8	10 930	19,6	186	31 869	26,9	12 028	26,3	19 841	27,3
Versailles	73	17,1	43 038	17,0	476	100 427	17,1	40 716	18,2	59 711	16,4
<b>Île-de-France</b>	<b>197</b>	<b>21,8</b>	<b>110 082</b>	<b>21,2</b>	<b>1 215</b>	<b>249 262</b>	<b>20,9</b>	<b>98 315</b>	<b>21,6</b>	<b>150 947</b>	<b>20,5</b>
Normandie	41	13,4	16 098	12,1	184	27 500	10,0	10 500	10,6	17 000	9,7
Bordeaux	31	12,0	15 200	11,6	260	29 379	11,0	11 084	11,7	18 295	10,6
Limoges	5	6,5	2 331	8,4	28	2 835	5,4	1 105	6,0	1 730	5,1
Poitiers	10	6,3	4 407	6,4	36	5 566	4,1	2 141	4,6	3 425	3,9
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>46</b>	<b>9,3</b>	<b>21 938</b>	<b>9,6</b>	<b>324</b>	<b>37 780</b>	<b>8,3</b>	<b>14 330</b>	<b>9,0</b>	<b>23 450</b>	<b>8,0</b>
Montpellier	16	8,0	9 144	8,1	83	13 667	5,9	5 222	6,3	8 445	5,6
Toulouse	15	6,3	7 701	6,6	86	10 269	4,3	3 950	4,6	6 319	4,1
Occitanie	31	7,0	16 845	7,3	169	23 936	5,1	9 172	5,4	14 764	4,9
Pays de la Loire (Nantes)	19	7,6	7 697	6,7	90	13 006	5,3	4 942	5,6	8 064	5,1
Aix-Marseille	29	13,8	16 151	13,7	172	25 311	9,7	9 587	10,1	15 724	9,5
Nice	8	5,6	5 308	6,2	45	7 804	4,3	3 118	4,7	4 686	4,1
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>37</b>	<b>10,5</b>	<b>21 459</b>	<b>10,5</b>	<b>217</b>	<b>33 115</b>	<b>7,5</b>	<b>12 705</b>	<b>7,9</b>	<b>20 410</b>	<b>7,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>667</b>	<b>13,1</b>	<b>338 030</b>	<b>13,4</b>	<b>3 802</b>	<b>622 683</b>	<b>11,5</b>	<b>241 465</b>	<b>12,2</b>	<b>381 218</b>	<b>11,1</b>
Guadeloupe	12	26,1	5 320	23,7	71	8 718	23,0	3 048	22,6	5 670	23,3
Guyane											
Martinique	13	30,2	4 639	29,0	65	9 429	32,6	3 658	34,5	5 771	31,5
Mayotte	13	59,1	17 290	58,2	115	30 656	56,6	11 089	59,2	19 567	55,3
La Réunion	24	31,2	15 321	27,9	136	27 811	26,8	10 245	26,8	17 566	26,7
<b>DROM</b>	<b>62</b>	<b>28,3</b>	<b>42 570</b>	<b>29,2</b>	<b>387</b>	<b>76 614</b>	<b>28,6</b>	<b>28 040</b>	<b>29,0</b>	<b>48 574</b>	<b>28,4</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>729</b>	<b>13,8</b>	<b>380 600</b>	<b>14,3</b>	<b>4 189</b>	<b>699 297</b>	<b>12,3</b>	<b>269 505</b>	<b>12,9</b>	<b>429 792</b>	<b>11,9</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

**Lecture** : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges en REP, soit 13,8% des collèges publics de l'académie. 16 151 collégiens sont scolarisés en REP, soit 13,7% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 172 écoles sont en REP, accueillant 25 311 élèves soit 9,7% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEPP

## 3 Répartition des collèges publics à la rentrée 2020, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP +	REP	Public hors EP	Privé
Plus de 75% d'élèves défavorisés	43	4		
Plus de 60% d'élèves défavorisés	91	47	4	2

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

**Lecture** : 91% des collèges en REP+ scolarisent plus de 60% d'élèves défavorisés contre 47% des collèges en REP, 4% des collèges publics hors éducation prioritaire et 2% des collèges privés.

© DEPP

## 4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2020, en %

Proportion d'élèves en retard d'un an ou plus à l'entrée en 6 <sup>e</sup>	Scolarisation dans un collège public			Privé	Ensemble
	en REP+	en REP	hors EP		
	10,1	6,9	4,2	2,7	4,5

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public.

© DEPP

Près de 10% des élèves de France métropolitaine et des DROM hors Mayotte résident dans un quartier prioritaire (QP) à la rentrée 2019 (1). Les académies de Créteil et de La Réunion scolarisent plus de 20% d'élèves habitant dans un QP et la Guyane plus de 50%. À l'inverse, sept académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest, scolarisent 5% ou moins d'élèves habitant dans un QP.

Dans le secteur public, 11,4% des collégiens résident dans un QP contre 4,5% dans le secteur privé. Les collégiens des quartiers prioritaires sont très massivement d'origine sociale défavorisée. Parmi ceux qui sont scolarisés dans le secteur public, 60,8% ont des parents

ouvriers ou inactifs (35,6% dans le privé). Cette part est de 25,6% pour les collégiens du secteur public résidant hors QP (14,3% dans le privé) (2). De même, le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : dans les collèges publics, 13,9% des élèves habitant dans un QP sont en retard à l'entrée en sixième contre 6,8% des élèves n'habitant pas dans un QP.

Plus de six collégiens sur dix résidant en QP sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire (3). À l'inverse, un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

### Précisions

**Quartier prioritaire (QP)** – Ce sont des territoires infr urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine et 140 dans les DROM dont 36 à Mayotte qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

## 1 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2019

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Lycéens généraux et technologiques habitant en QP (%)		Lycéens professionnels habitant en QP (%)	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Clermont-Ferrand	16	3,5	4,1	1,7	3,2	1,7	6,3	3,6
Grenoble	53	4,7	5,6	2,2	4,8	1,5	9,1	3,1
Lyon	71	9,2	11,8	3,7	9,0	2,5	18,9	7,4
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>140</b>	<b>6,4</b>	<b>7,8</b>	<b>2,9</b>	<b>6,2</b>	<b>2,0</b>	<b>13,5</b>	<b>5,2</b>
Besançon	27	7,3	8,7	2,8	6,0	2,9	12,7	6,5
Dijon	31	5,6	6,4	2,5	5,2	3,2	9,3	2,1
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>58</b>	<b>6,3</b>	<b>7,4</b>	<b>2,7</b>	<b>5,5</b>	<b>3,1</b>	<b>11,3</b>	<b>6,2</b>
Bretagne (Rennes)	32	2,9	4,2	1,4	3,0	1,1	6,9	2,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	7,5	8,5	4,1	6,2	4,1	12,1	9,7
Corse	5	4,3	4,2	3,3	3,8	3,8	6,8	
Nancy-Metz	51	6,9	7,9	3,4	6,1	2,4	12,1	4,6
Reims	34	9,5	10,7	4,9	9,2	3,3	17,0	8,3
Strasbourg	31	11,0	12,4	5,1	10,4	3,7	19,7	10,6
<b>Grand Est</b>	<b>116</b>	<b>8,9</b>	<b>10,1</b>	<b>4,4</b>	<b>8,3</b>	<b>3,1</b>	<b>15,3</b>	<b>6,7</b>
Amiens	44	9,1	10,2	4,6	8,0	3,4	15,1	7,2
Lille	155	13,9	16,1	9,4	12,4	7,8	21,7	16,0
<b>Hauts-de-France</b>	<b>199</b>	<b>12,4</b>	<b>14,1</b>	<b>8,3</b>	<b>11,0</b>	<b>7,0</b>	<b>19,7</b>	<b>12,4</b>
Créteil	129	22,1	23,6	11,3	22,8	7,5	35,2	13,7
Paris	20	8,6	9,8	4,3	9,9	5,1	17,9	
Versailles	123	12,9	14,9	4,2	13,8	2,9	23,7	8,6
<b>Île-de-France</b>	<b>272</b>	<b>15,6</b>	<b>17,9</b>	<b>6,1</b>	<b>16,5</b>	<b>4,8</b>	<b>27,1</b>	<b>11,3</b>
<b>Normandie</b>	<b>62</b>	<b>6,6</b>	<b>7,6</b>	<b>3,3</b>	<b>5,9</b>	<b>3,3</b>	<b>12,6</b>	<b>5,6</b>
Bordeaux	44	3,7	4,3	1,9	3,4	1,4	6,6	3,1
Limoges	13	6,4	7,0	2,9	5,3	3,2	11,6	5,6
Poitiers	24	4,4	5,2	1,7	3,5	2,4	8,5	8,1
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>81</b>	<b>4,3</b>	<b>4,9</b>	<b>1,9</b>	<b>3,7</b>	<b>1,8</b>	<b>7,7</b>	<b>3,4</b>
Montpellier	60	10,2	11,6	5,6	9,4	4,7	20,3	10,2
Toulouse	45	5,0	5,6	2,5	4,6	1,6	8,6	4,7
<b>Occitanie</b>	<b>105</b>	<b>7,5</b>	<b>8,6</b>	<b>4,0</b>	<b>7,0</b>	<b>3,3</b>	<b>13,3</b>	<b>6,2</b>
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,7	6,8	2,0	5,2	1,7	11,8	3,6
Aix-Marseille	91	16,7	18,6	10,2	15,0	8,1	30,2	23,9
Nice	37	7,2	8,5	2,1	6,0	1,9	13,5	6,2
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>128</b>	<b>12,9</b>	<b>14,3</b>	<b>7,4</b>	<b>11,2</b>	<b>6,4</b>	<b>23,6</b>	<b>18,1</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 296</b>	<b>9,6</b>	<b>11,1</b>	<b>4,4</b>	<b>9,5</b>	<b>3,7</b>	<b>16,5</b>	<b>7,1</b>
Guadeloupe	16	12,8	13,3	11,6	12,0	11,1	14,3	15,2
Guyane	32	53,6	53,6	43,5	55,0	52,2	57,6	
Martinique	7	6,7	7,1	5,4	5,0	5,0	10,8	12,8
Mayotte	36							
La Réunion	49	20,3	21,4	8,1	17,9	8,1	30,0	26,0
<b>DROM</b>	<b>140</b>	<b>22,4</b>	<b>24,1</b>	<b>13,7</b>	<b>21,0</b>	<b>15,6</b>	<b>25,4</b>	<b>18,1</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>1 436</b>	<b>9,8</b>	<b>11,4</b>	<b>4,5</b>	<b>9,8</b>	<b>3,9</b>	<b>16,9</b>	<b>7,2</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**Lecture :** l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires (QP), 3,5% des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 4,1% des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,7% de ceux scolarisés dans un établissement privé. 3,2% des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 1,7% de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 6,3% des lycéens du public et de 3,6% des lycéens du privé.

© DEPP

## 2 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2019, en %

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	60,8	35,6	25,6	14,3	29,6	15,3
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	7,5	25,7	32,1	54,0	29,3	52,8
Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> en retard	13,9	9,6	6,8	4,7	7,6	4,9

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**Lecture :** 60,8% des élèves habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

QP : quartier prioritaire.

© DEPP

## 3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'il habite en QP ou non, à la rentrée 2019, en %

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	33,1	30,6	63,7	26,9	9,3	36,3	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,3	8,7	11,0	66,4	22,6	89,0	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>5,4</b>	<b>10,8</b>	<b>16,2</b>	<b>62,5</b>	<b>21,3</b>	<b>83,8</b>	<b>100,0</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

**Lecture :** 33,1% des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+ ; 30,6% se trouvent dans un collège REP soit 63,7% en EP. Ils sont 26,9% dans un collège public hors éducation prioritaire et 9,3% dans un collège privé hors éducation prioritaire, soit 36,3% hors éducation prioritaire.

QP : quartier prioritaire. EP : éducation prioritaire. REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé. REP : réseau d'éducation prioritaire.

© DEPP

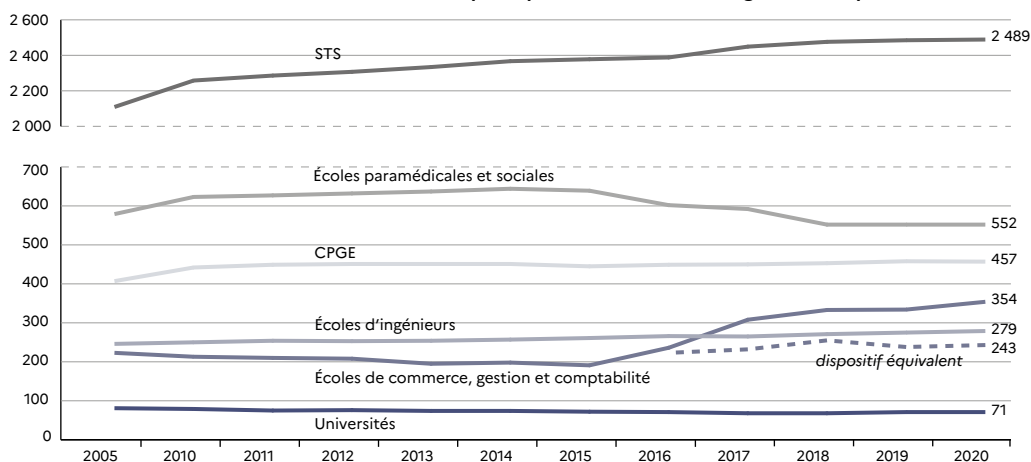
En 2020-2021, la France métropolitaine et les DROM comptent 71 **universités**, chiffre identique à l'année précédente, les fusions d'universités se stabilisant (1). Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décret, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, on compte 98 établissements universitaires soit un de plus que l'an dernier (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU ») et complétés par l'ordonnance de 2018, les **regroupements d'établissements** ont transformé l'organisation de l'enseignement supérieur. Ainsi, 150 établissements sont actuellement

membres d'un regroupement d'établissements, souvent au sein d'une même région académique (3). Cette année, on compte la création d'une nouvelle **Comue** expérimentale Angers-Le Mans et la Comue Paris-Est a été renommée Paris-Est Sup. La Comue Aquitaine a pris la forme d'une convention de coordination territoriale et l'association Clermont-Auvergne, celle d'un **EPE**.

Ces regroupements composés de 2 à 17 établissements, peuvent rassembler uniquement des universités ou être composé de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une ENS. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne presque 1,4 million d'étudiants, dont 90,5% sont inscrits dans une université.

### 1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© SIES

#### Précisions

**Avertissement** – Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

**Périmètre universitaire strict** – Inscriptions hors CPGE dans les universités au sens strict et historique.

**Périmètre EPE** – Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Au sein de ces nou-

velles universités, sont désormais intégrés 26 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

**Inspé, CPGE, STS, IUT, école d'ingénieurs, écoles de commerce, regroupement d'établissements, Comue, EPE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I<sup>er</sup>, chapitre I<sup>er</sup> et chapitre VIII bis.

## 2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Périmètre univ. strict 2020	Périmètre EPE 2020
Universités (1)	81	79	72	71	68	68	71	71	98
IUT	114	114	111	111	111	112	108	108	108
ESPE			30	30	30	30	30	30	30
STS (2)	2 109	2 258	2 378	2 388	2 449	2 476	2 485	2 489	2 489
Publiques	1 312	1 358	1 432	1 450	1 503	1 534	1 550	1 586	1 586
Privées	797	900	946	938	946	942	935	903	903
CPGE (2)	407	442	445	449	450	453	458	457	457
Publiques	317	345	351	354	355	360	362	363	363
Privées	90	97	94	95	95	93	96	94	94
Écoles d'ingénieurs (2)	246	250	261	266	265	271	275	279	271
Publiques (3)	177	180	179	180	179	180	181	184	178
Privées	69	70	82	86	86	91	94	95	93
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	223	213	191	236	308	333	334	354	354
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	27	36	46	46	45	45	40
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	2
Écoles d'architecture	23	22	22	22	24	24	24	24	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	236	235	241	221	304	296	298	307	302
Écoles paramédicales hors université (5)	418	406	421	410	407	370	370	370	370
Écoles préparant aux fonctions sociales (5)	161	217	218	192	185	182	182	182	181
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	218	213	305	332	353	374	374
dont : écoles juridiques et administratives	57	51	40	39	39	36	33	30	30
écoles de journalisme et écoles littéraires	25	29	28	39	36	36	35	39	39
écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© SIES

1. Y compris CUPFR de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 2. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (88 implantations en 2020). 3. Y compris implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités. 4. Implantations à partir de 2017. 5. Données 2019-2020 reconduites en 2020-2021.

## 3 Les regroupements d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2021, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)						
			Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)	
<b>Association</b>	Aix-Marseille université	5	88 049	98,7	1,3				
	Université de Strasbourg	6	65 436	94,4	3,7		1,9		
	Site champenois (6)	13	35 248	71,0	10,4	15,9	1,4		1,3
	Université de Lorraine	2	65 788	95,8		4,2			
	Picardie Universités	6	36 266	78,4	21,0		0,6		
	Sorbonne Universités	6	53 540	89,4	7,9	1,6	0,5		0,7
<b>Comue et Comue expérimentale*</b>	Angers-Le Mans*	2	35 779	100,0					
	Hesam Université	10	14 373		64,6	3,8	30,3		1,3
	Normandie Université	6	72 827	95,2	3,9		0,9		
	Paris-Est Sup*	4	53 425	96,5	1,9				1,6
	Université Bourgogne Franche-Comté	7	61 111	87,9	7,4	4,7			
	Université confédérale Léonard de Vinci	3	46 683	98,4	1,6				
	Université de Lyon	10	124 156	89,9	7,7			1,7	0,7
	Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	17	106 375	80,5	12,2	5,5	0,9		0,9
Université Paris Lumières	2	54 824	100,0						
<b>Coordination territoriale</b>	Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	81 496	99,4	0,6				
	Alliance universitaire de Bretagne	3	34 615	97,6	2,4				
	Coordination Nouvelle-Aquitaine	6	89 041	96,5	3,5				
<b>Établissement expérimental (hors Comue expérimentale)</b>	CY Cergy Paris Université	3	24 761	97,5					2,5
	Institut polytechnique de Paris	4	5 208		100,0				
	Université Clermont-Auvergne	2	34 324	91,0	9,0				
	Université Côte d'Azur	3	30 561	99,2			0,8		
	Université de Paris	1	51 591	100,0					
	Université Grenoble Alpes	3	54 443	83,9	14,3		1,8		
	Université Gustave Eiffel	5	15 693	78,3	17,4		4,3		
	Université Paris Saclay	5	45 156	83,4	13,8				
	Université Paris Sciences et Lettres	9	17 515	64,3	13,7		0,6	13,5	7,9
	Université polytechnique Hauts-de-France	4	12 304	81,4	17,3		1,3		
<b>Total hors double-compte (7)</b>	<b>150</b>	<b>1 394 083</b>	<b>90,5</b>	<b>6,7</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la Comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP. 3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture. 5. Comprend l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des Chartes. 6. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand-Est. 7. Deux établissements sont comptés deux fois : l'université de technologie de Compiègne est membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université (4 219 étudiants) et l'université Gustave Eiffel (12 286 étudiants) membre de la Comue Paris-Est Sup et de l'EPE Gustave Eiffel.

© SIES

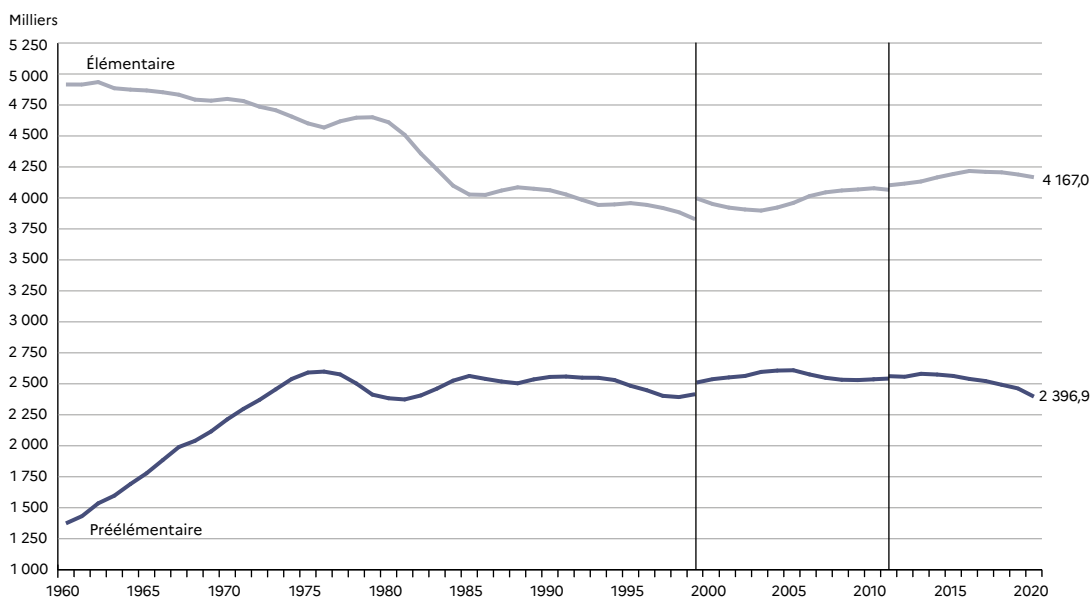
Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (1). Les effectifs en préélémentaire ont presque doublé entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants avant l'âge obligatoire. Depuis, les variations s'expliquent par les générations plus ou moins nombreuses. Dans l'enseignement élémentaire, les variations d'effectifs résultent essentiellement des évolutions démographiques, avec notamment une forte baisse entre 1980 et 1985.

À la rentrée 2020, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 616 900 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (2). La baisse amorcée en 2017 s'amplifie (-1,3%), elle concerne surtout le niveau préélémentaire (-2,7%). La génération 2017 qui entre à l'école

à trois ans est moins nombreuse que la génération 2014 entrant au CP (3). De plus, la scolarisation des enfants de deux ans recule (-11 500 élèves à la rentrée 2020). Le niveau élémentaire diminue également, la génération des entrants au CP ayant une taille plus faible que la génération 2009 quittant le premier degré, mais de façon moins marquée (-0,5%).

Le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule de 1,3% tandis que le secteur privé connaît une baisse plus importante (-1,5%). Le secteur privé hors contrat est toutefois en hausse (+700 élèves, soit +1,4% par rapport à la rentrée 2019). La répartition entre secteurs reste stable à la rentrée 2020. Les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)** accueillent des élèves en situation de handicap et comptent 2 100 élèves de plus qu'à la rentrée 2019 (+4,2%).

### 1 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers



► Champ : France métropolitaine avant 1999; France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.36; 19.45; 18.27; 17.25; 16.40.

#### Source

DEPP-MENJS, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, statistiques de l'état civil.

## 2 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ensemble premier degré</b>											
Public	5 770,8	5 810,7	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8	5 842,7	5 807,8	5 764,9	5 691,7
Privé	893,3	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6	940,6	942,5	938,9	925,1
<i>dont privé sous contrat</i>	877,7	879,8	874,7	873,0	882,8	891,2	899,5	901,3	896,6	888,6	874,1
<i>dont privé hors contrat</i>	15,6	20,1	23,2	24,4	24,9	28,8	34,1	39,3	45,9	50,3	51,0
<b>Total</b>	<b>6 664,2</b>	<b>6 710,6</b>	<b>6 718,9</b>	<b>6 760,6</b>	<b>6 788,6</b>	<b>6 805,2</b>	<b>6 806,4</b>	<b>6 783,3</b>	<b>6 750,2</b>	<b>6 703,8</b>	<b>6 616,9</b>
Part du public (%)	86,6	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3	86,1	86,0	86,0	86,0
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2	13,3	13,3	13,3	13,2
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8
<b>Préélémentaire</b>											
Effectif total	2 539,1	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	2 522,3	2 492,5	2 463,4	2 396,9
Part du public (%)	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3	87,1	87,0	86,9	86,9
Très petite section (1)	111,7	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6	92,9	89,1	82,9	71,4
Petite section (1)	797,3	812,1	808,1	818,8	804,7	799,8	788,3	788,1	769,7	761,0	742,4
Moyenne section (1)	821,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8	809,1	810,6	793,6	775,8
Grande section (1)	808,4	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8	832,3	823,1	825,9	807,3
<b>Élémentaire</b>											
Effectif total	4 080,7	4 102,0	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	4 210,4	4 206,6	4 189,4	4 167,0
Part du public (%)	85,9	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6	85,5	85,4	85,3	85,4
CP	822,7	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0	838,2	841,9	833,4	830,5
CE1	821,0	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1	847,3	835,8	839,3	826,7
CE2	805,6	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5	842,9	846,0	837,0	836,9
CM1	809,6	807,7	801,4	806,4	816,8	836,4	834,8	845,8	835,8	840,8	829,7
CM2	821,8	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1	836,2	847,1	839,0	843,1
ULIS (2)	44,3	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7	49,4	50,6	51,1	50,9	53,0
Part du public (%)	92,9	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5	93,4	93,3	93,5	93,5

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.
2. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

## 3 Nombre de naissances, en milliers

Année de naissance	Nombre de naissances	Année des 3 ans	Année théorique d'entrée au CP	Année théorique de sortie du 1 <sup>er</sup> degré
2007	818,7	2010	2013	2018
2008	828,4	2011	2014	2019
2009	824,6	2012	2015	2020
2010	832,8	2013	2016	2021
2011	823,4	2014	2017	2022
2012	821,0	2015	2018	2023
2013	811,5	2016	2019	2024
2014	818,6	2017	2020	2025
2015	798,9	2018	2021	2026
2016	783,6	2019	2022	2027
2017	769,6	2020	2023	2028
2018	758,6	2021	2024	2029

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte avant 2014, y compris Mayotte à partir de 2014.

© DEPP

**Lecture :** 758 600 enfants sont nés en 2018 en France métropolitaine et dans les DROM (y compris Mayotte).

Ils ont eu deux ans en 2020, rentreront théoriquement au CP en 2024 et sortiront théoriquement du premier degré en 2029.

En France métropolitaine et dans les DROM, 6 616 900 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré à la rentrée 2020 (1). Les départements d'outre-mer scolarisent 295 500 élèves, dont 114 700 à La Réunion (2).

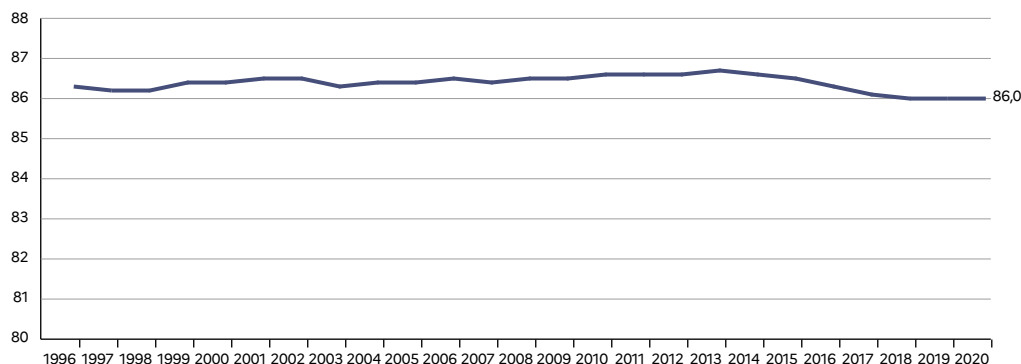
Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 6% de la population scolarisée dans le premier degré. La Corse, Limoges et les DROM hormis La Réunion en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,2% des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 9,1% dans les DROM. La part du privé est variable selon les départements de France

métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5% des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Seine-et-Marne et Moselle alors qu'en Vendée plus de 50% des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DROM, la part du privé varie de 5,1% à Mayotte à 15,0% en Guadeloupe.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont en baisse (-1,3%) par rapport à la rentrée précédente. Vingt-sept académies connaissent une baisse notable des effectifs dans le secteur public. Les académies de la Martinique, de Paris et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (entre -5,6% et -3,0%). Deux académies connaissent une hausse : la Guyane où la hausse est portée uniquement par le secteur public, et Mayotte où la hausse concerne les secteurs public et privé.

### 1 Évolution de la part du secteur public dans les effectifs du premier degré, en %



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.36 ; 19.45 ; 18.27 ; 17.25 ; 16.40.

Source

DEPP-MENJS, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## 2 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2020

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (%)
Allier	24 444	2 383	128	90,7
Cantal	8 952	1 233	0	87,9
Haute-Loire	13 577	6 596	67	67,1
Puy-de-Dôme	49 854	7 035	227	87,3
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>96 827</b>	<b>17 247</b>	<b>422</b>	<b>84,6</b>
Ardèche	21 972	7 060	85	75,5
Drôme	43 942	6 561	426	86,3
Isère	117 827	11 920	541	90,4
Savoie	36 117	3 651	300	90,1
Haute-Savoie	74 592	10 894	834	86,4
<b>Grenoble</b>	<b>294 450</b>	<b>40 086</b>	<b>2 186</b>	<b>87,4</b>
Ain	62 493	6 794	387	89,7
Loire	59 479	16 387	282	78,1
Rhône	168 306	33 994	2 509	82,2
<b>Lyon</b>	<b>290 278</b>	<b>57 175</b>	<b>3 178</b>	<b>82,8</b>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>681 555</b>	<b>114 508</b>	<b>5 786</b>	<b>85,0</b>
Doubs	48 501	4 820	99	90,8
Jura	20 096	2 493	106	88,5
Haute-Saône	19 442	1 279	3	93,8
Territoire de Belfort	11 839	1 331	11	89,8
<b>Besançon</b>	<b>99 878</b>	<b>9 923</b>	<b>219</b>	<b>90,8</b>
Côte-d'Or	41 627	4 629	200	89,6
Nièvre	14 230	1 043	46	92,9
Saône-et-Loire	43 635	3 697	117	92,0
Yonne	27 265	2 469	69	91,5
Dijon	126 757	11 838	432	91,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>226 635</b>	<b>21 761</b>	<b>651</b>	<b>91,0</b>
Côtes-d'Armor	36 311	16 048	60	69,3
Finistère	50 001	29 692	177	62,6
Ille-et-Vilaine	69 868	40 456	397	63,1
Morbihan	35 285	34 263	284	50,5
<b>Bretagne (Rennes)</b>	<b>191 465</b>	<b>120 459</b>	<b>918</b>	<b>61,2</b>
Cher	23 245	1 870	58	92,3
Eure-et-Loir	39 749	4 371	72	89,9
Indre	15 531	1 165	0	93,0
Indre-et-Loire	50 562	5 662	146	89,7
Loir-et-Cher	26 363	2 830	135	89,9
Loiret	63 702	5 924	255	91,2
<b>Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</b>	<b>219 152</b>	<b>21 822</b>	<b>666</b>	<b>90,7</b>
Corse-du-Sud	11 098	714	19	93,8
Haute-Corse	12 866	415	20	96,7
<b>Corse</b>	<b>23 964</b>	<b>1 129</b>	<b>39</b>	<b>95,4</b>
Meurthe-et-Moselle	60 968	4 366	208	93,0
Meuse	14 735	1 101	51	92,7
Moselle	90 240	4 454	266	95,0
Vosges	28 088	2 200	119	92,4
<b>Nancy-Metz</b>	<b>194 031</b>	<b>12 121</b>	<b>644</b>	<b>93,8</b>
Ardennes	22 197	1 986	0	91,8
Aube	26 155	2 641	64	90,6
Marne	47 359	6 082	393	88,0
Haute-Marne	13 532	817	0	94,3
<b>Reims</b>	<b>109 243</b>	<b>11 526</b>	<b>457</b>	<b>90,1</b>
Bas-Rhin	99 022	5 435	612	94,2
Haut-Rhin	67 252	4 744	669	92,6
<b>Strasbourg</b>	<b>166 274</b>	<b>10 179</b>	<b>1 281</b>	<b>93,6</b>
<b>Grand Est</b>	<b>469 548</b>	<b>33 826</b>	<b>2 382</b>	<b>92,8</b>
Aisne	47 938	4 327	130	91,5
Oise	82 553	5 226	498	93,5
Somme	45 042	7 733	57	85,3
<b>Amiens</b>	<b>175 533</b>	<b>17 286</b>	<b>685</b>	<b>90,7</b>
Nord	220 682	61 150	582	78,1
Pas-de-Calais	131 696	19 594	101	87,0
Lille	352 378	80 744	683	81,2
<b>Hauts-de-France</b>	<b>527 911</b>	<b>98 030</b>	<b>1 368</b>	<b>84,2</b>
Seine-et-Marne	156 372	7 135	778	95,2
Seine-Saint-Denis	191 191	9 740	2 603	93,9
Val-de-Marne	138 068	10 903	1 570	91,7
<b>Créteil</b>	<b>485 631</b>	<b>27 778</b>	<b>4 951</b>	<b>93,7</b>
Paris	118 692	36 404	4 391	74,4
Yvelines	148 533	14 319	3 271	89,4
Essonne	146 145	7 767	1 114	94,3
Hauts-de-Seine	144 178	18 377	2 328	87,4
Val-d'Oise	149 677	7 507	1 397	94,4
<b>Versailles</b>	<b>588 533</b>	<b>47 970</b>	<b>8 110</b>	<b>91,3</b>
<b>Île-de-France</b>	<b>1 192 856</b>	<b>112 152</b>	<b>17 452</b>	<b>90,2</b>

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (%)
Calvados	53 673	8 829	142	85,7
Manche	34 059	8 726	51	79,5
Orne	18 340	5 056	26	78,3
Eure	57 209	4 533	79	92,5
Seine-Maritime	111 444	11 721	141	90,4
<b>Normandie</b>	<b>274 725</b>	<b>38 865</b>	<b>439</b>	<b>87,5</b>
Dordogne	28 537	1 889	170	93,3
Gironde	137 635	13 439	980	90,5
Landes	32 295	2 596	154	92,2
Lot-et-Garonne	25 346	2 927	92	89,4
Pyrénées-Atlantiques	43 395	13 854	409	75,3
<b>Bordeaux</b>	<b>267 208</b>	<b>34 705</b>	<b>1 805</b>	<b>88,0</b>
Corrèze	16 695	1 539	27	91,4
Creuse	7 488	231	12	96,9
Haute-Vienne	28 372	1 785	83	93,8
Limoges	52 555	3 555	122	93,5
Charente	26 100	2 731	97	90,2
Charente-Maritime	48 454	3 381	163	93,2
Deux-Sèvres	26 705	6 334	134	80,5
Vienne	33 245	4 489	123	87,8
Poitiers	134 504	16 935	517	88,5
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>454 267</b>	<b>55 195</b>	<b>2 444</b>	<b>88,7</b>
Aude	29 097	2 168	532	91,5
Gard	63 376	8 009	438	88,2
Hérault	97 512	11 940	1 066	88,2
Lozère	4 139	1 967	0	67,8
Pyrénées-Orientales	38 869	3 967	504	89,7
<b>Montpellier</b>	<b>232 993</b>	<b>28 051</b>	<b>2 540</b>	<b>88,4</b>
Ariège	11 063	949	203	90,6
Aveyron	16 500	5 614	10	74,6
Haute-Garonne	122 090	11 665	1 653	90,2
Gers	12 857	1 901	20	87,0
Lot	11 159	1 105	39	90,7
Hautes-Pyrénées	15 401	2 417	119	85,9
Tarn	28 468	5 147	174	84,3
Tarn-et-Garonne	22 569	2 793	86	88,7
Toulouse	240 107	31 591	2 304	87,6
<b>Occitanie</b>	<b>473 100</b>	<b>59 642</b>	<b>4 844</b>	<b>88,0</b>
Loire-Atlantique	98 309	48 512	870	66,6
Maine-et-Loire	50 860	31 829	503	61,1
Mayenne	19 599	10 027	13	66,1
Sarthe	45 712	8 534	95	84,1
Vendée	31 478	32 007	350	49,3
<b>Nantes</b>	<b>245 958</b>	<b>130 909</b>	<b>1 831</b>	<b>64,9</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>245 958</b>	<b>130 909</b>	<b>1 831</b>	<b>64,9</b>
Alpes-de-Haute-Provence	13 210	752	52	94,3
Hautes-Alpes	10 879	1 018	14	91,3
Bouches-du-Rhône	186 248	22 076	2 632	88,3
Vaucluse	51 308	5 961	216	89,3
<b>Aix-Marseille</b>	<b>261 465</b>	<b>29 807</b>	<b>2 914</b>	<b>88,9</b>
Alpes-Maritimes	91 832	9 438	2 006	88,9
Var	88 589	6 082	833	92,8
Nice	180 421	15 520	2 839	90,8
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>442 066</b>	<b>45 327</b>	<b>5 753</b>	<b>89,6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 423 202</b>	<b>853 625</b>	<b>44 573</b>	<b>85,8</b>
Guadeloupe	38 149	4 699	2 051	85,0
Guyane	42 806	2 806	14	93,8
Martinique	29 037	3 213	885	87,6
Mayotte	54 204	0	2 931	94,9
La Réunion	104 323	9 783	561	91,0
<b>DROM</b>	<b>268 519</b>	<b>20 501</b>	<b>6 442</b>	<b>90,9</b>
<b>France métro. + DROM</b>	<b>5 691 721</b>	<b>874 126</b>	<b>51 015</b>	<b>86,0</b>

► Champ : Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

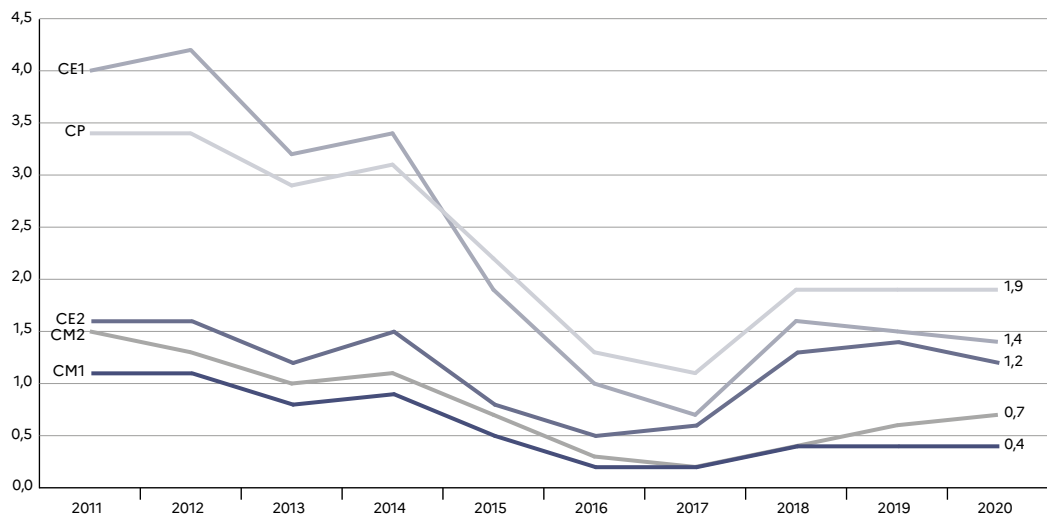
Les écoles du premier degré scolarisent 6 616 900 élèves à la rentrée 2020 en France métropolitaine et dans les DROM (2). Les filles représentent près de 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce (50,9% des élèves de deux ans sont des filles). Enfin, dans les **unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)**, les filles sont très largement minoritaires (35,0%).

Les **taux de retard** diffèrent selon le secteur : quel que soit le niveau, les élèves du secteur privé sous contrat sont moins en retard que ceux du secteur public (3).

Dans les deux secteurs, les filles sont moins en retard que les garçons : 0,6% des filles et 1,0% des garçons sont en retard à l'entrée en CP dans le secteur privé sous contrat, et respectivement 3,8% et 5,0% en CM2 dans le secteur public.

Après des **taux de redoublement** dans le secteur public historiquement bas à la rentrée 2017, ils ont ensuite augmenté à la rentrée 2018, notamment dans le cycle II (CP, CE1, CE2) avant de se stabiliser en 2019 (1). À la rentrée 2020, ils n'évoluent que très peu (-0,1 point pour le CE1, -0,2 point pour le CE2 et +0,1 point pour le CM2) (4). Dans le secteur privé sous contrat, les taux de redoublement évoluent peu également et sont proches de ceux du secteur public. Quels que soient le niveau et le secteur, les filles redoublent moins souvent que les garçons.

### 1 Évolution des taux de redoublement en élémentaire dans le secteur public



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2014), Public.

© DEPP

#### Précisions

La **source Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2020, 100,0% des écoles publiques et 99,3% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,0% des classes et 99,2% des élèves.

**Âge révolu, âge théorique** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.36; 19.45; 18.27; 17.25; 16.40.

## 2 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2020

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
<b>Public</b>	2 ans	53 955	50,8					53 955	50,8	
	3 ans	648 324	49,0			17	0,0	648 341	49,0	
	4 ans	677 046	48,9	16	0,0	40	32,5	677 102	48,9	
	5 ans	692 720	48,9	3 536	55,7	71	23,9	696 327	48,9	
	6 ans	11 096	31,1	694 592	49,3	995	29,3	706 683	49,0	
	7 ans	393	36,9	702 211	49,0	5 342	32,1	707 946	48,9	
	8 ans	114	87,7	709 634	49,1	7 937	31,5	717 685	48,9	
	9 ans			708 537	49,2	10 869	34,5	719 406	49,0	
	10 ans			702 752	49,3	13 109	36,2	715 861	49,1	
	11 ans et plus			37 220	42,7	11 195	37,1	48 415	41,4	
	<b>Total</b>		<b>2 083 648</b>	<b>48,9</b>	<b>3 558 498</b>	<b>49,1</b>	<b>49 575</b>	<b>34,7</b>	<b>5 691 721</b>	<b>48,9</b>
	<i>France métropolitaine</i>		1 986 632	48,9	3 389 303	49,1	47 267	34,7	5 423 202	48,9
<b>Privé sous contrat (2)</b>	2 ans	14 876	51,1					14 876	51,1	
	3 ans	87 752	49,0					87 752	49,0	
	4 ans	92 159	48,9					92 159	48,9	
	5 ans	94 898	48,9	532	59,8			95 430	49,0	
	6 ans	1 519	30,6	113 109	49,3	42	38,1	114 670	49,1	
	7 ans	28	35,7	114 354	49,0	352	30,7	114 734	49,0	
	8 ans	100	100,0	115 549	49,1	537	31,3	116 186	49,1	
	9 ans			115 377	49,2	734	34,7	116 111	49,1	
	10 ans			114 433	49,3	879	37,0	115 312	49,2	
	11 ans et plus			6 108	43,3	788	32,5	6 896	42,1	
	<b>Total</b>		<b>291 332</b>	<b>49,0</b>	<b>579 462</b>	<b>49,1</b>	<b>3 332</b>	<b>33,9</b>	<b>874 126</b>	<b>49,0</b>
	<i>France métropolitaine</i>		284 603	49,0	565 717	49,1	3 305	33,9	853 625	49,0
<b>Privé hors contrat (2)</b>	2 ans	2 568	53,3					2 568	53,3	
	3 ans	6 342	49,8					6 342	49,8	
	4 ans	6 619	49,6					6 619	49,6	
	5 ans	6 237	49,0	11	0,0			6 248	49,0	
	6 ans	70	18,6	5 627	49,7			5 697	49,3	
	7 ans	1	0,0	5 722	49,0	9	0,0	5 732	49,0	
	8 ans	89	100,0	5 777	49,1	13	0,0	5 879	49,8	
	9 ans			5 780	49,3	25	44,0	5 805	49,2	
	10 ans			5 719	49,3	23	30,4	5 742	49,3	
	11 ans et plus			354	54,2	29	17,2	383	51,4	
	<b>Total</b>		<b>21 926</b>	<b>50,0</b>	<b>28 990</b>	<b>49,3</b>	<b>99</b>	<b>31,3</b>	<b>51 015</b>	<b>49,6</b>
	<i>France métropolitaine</i>		18 867	49,9	25 612	49,4	25 612	49,4	44 573	49,5

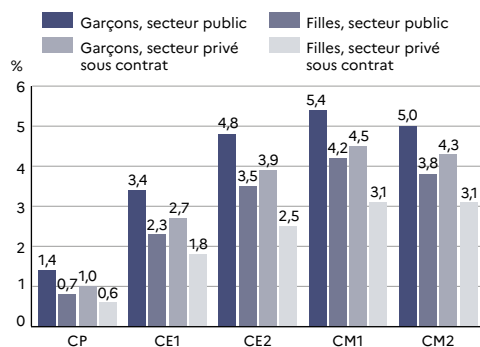
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

2. Le contrat considéré est celui de l'établissement de scolarisation des élèves.

© DEPP

## 3 Taux de retard à l'entrée dans un niveau à la rentrée 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

## 4 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2020, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
<b>Public</b>					
Garçons	2,2	1,5	1,3	0,4	0,7
Filles	1,7	1,3	1,2	0,4	0,6
<b>Ensemble</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>
<b>Privé sous contrat</b>					
Garçons	2,3	1,4	1,3	0,7	0,8
Filles	1,6	1,4	1,3	0,4	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

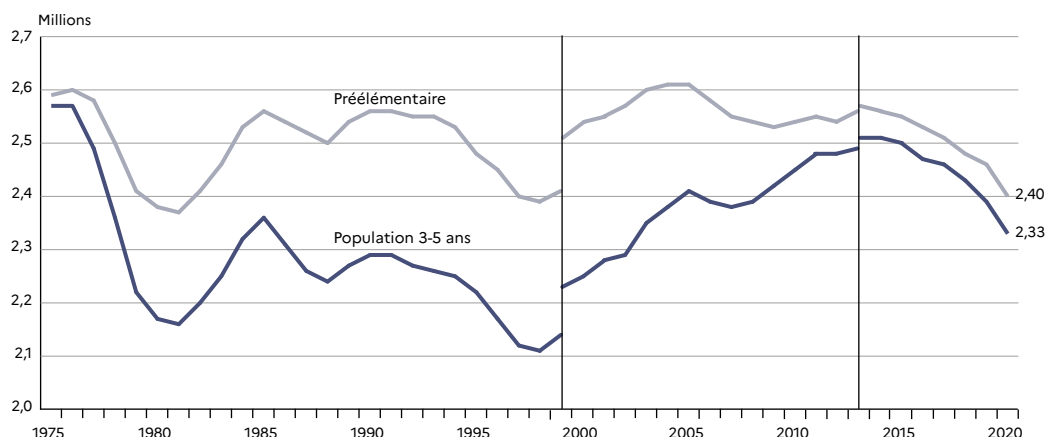
À la rentrée 2020, plus de 2 388 300 enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés dans les écoles de France métropolitaine et des DROM (2). Ce nombre d'élèves diminue par rapport à l'année précédente (-2,8%) en lien avec la baisse des naissances et dans un contexte de crise sanitaire. La quasi-totalité des élèves de cette tranche d'âge est scolarisée dans le niveau **préélémentaire** : 0,6% des élèves de 5 ans fréquentent le niveau élémentaire.

Le nombre d'écoliers âgés de 2 ans recule fortement (-11 500 élèves à la rentrée 2020) en lien avec la baisse des naissances, mais aussi la baisse du taux de scolarisation : 9,4% des enfants de 2 ans sont scolarisés dans un établissement français à la rentrée 2020, soit une baisse de 1,4 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6% (hors Mayotte), a été divisé par trois (3). Il s'est stabilisé entre 2012 et 2019 en oscillant autour de 11,5% avant de diminuer nettement à la rentrée 2020.

À la rentrée 2020, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans en **éducation prioritaire** s'établit à 16,6% (15,5% dans les REP et 18,3% dans les REP+), contre 7,7% hors éducation prioritaire.

Depuis vingt ans, la quasi-totalité des enfants âgés de 3 à 5 ans est scolarisée (99,8% à la rentrée 2020). L'évolution du nombre d'élèves de cette tranche d'âge suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de 3 ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances (1). L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis, les effectifs diminuent chaque année.

### 1 Évolution de la population des enfants de 3-5 ans et de la population scolarisée dans le préélémentaire, en millions



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé sous et hors contrat.

Note : les effectifs de préélémentaire sont supérieurs à la population des 3-5 ans car le niveau préélémentaire comprend également les élèves de 2 ans et certains élèves de 6 ans et plus. L'écart entre les courbes reflète l'évolution du taux de scolarisation à 2 ans.

© DEPP

#### Précisions

**Population scolarisable** – La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de 2 à 5 ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2020, ont été calées sur le recensement de la population (RP).

**Âge révolu** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 2115 ; 20.36 ; 20.08 ; 19.45 ; 18.27.

#### Source

DEPP-MENJS, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Constat) et Diapre. Insee, estimations démographiques, traitement DEPP.

## 2 Répartition des effectifs par âge

	Rentrée 2020			Rappel 2019		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	53 959	17 444	71 403	64 097	18 832	82 929
3 ans	648 382	94 094	742 476	664 704	96 422	761 126
4 ans	677 131	98 788	775 919	692 626	101 099	793 725
<i>dont élémentaire</i>	39	10	49	52	9	61
5 ans	696 210	102 341	798 551	713 745	104 708	818 453
<i>dont élémentaire</i>	3 513	853	4 366	3 983	834	4 817
<b>Total</b>	<b>2 075 682</b>	<b>312 667</b>	<b>2 388 349</b>	<b>2 135 172</b>	<b>321 061</b>	<b>2 456 233</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

## 3 Les taux de scolarisation des élèves de 2 à 5 ans

	1999	2010	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018p	2019p	2020p
Effectifs d'élèves de 2 ans	256 089	111 660	90 971	97 181	96 400	93 625	96 558	92 929	89 141	82 929	71 403
Taux de scolarisation à 2 ans (%)	34,6	13,5	10,9	11,7	11,6	11,4	11,8	11,6	11,4	10,8	9,4
<i>dont en éducation prioritaire (1)</i>	32,8	20,3	17,4	20,0	20,3	18,9	20,5	20,4	20,3	18,9	16,6
Effectifs d'élèves de 3 ans	753 773	797 288	803 538	818 798	804 704	799 872	788 322	788 127	769 808	761 126	742 476
Taux de scolarisation à 3 ans (%)	100,0	97,4	97,3	97,2	96,7	96,5	96,3	96,6	96,9	97,7	97,0
Effectifs d'élèves de 4 ans	759 396	822 205	823 213	826 039	837 264	823 400	820 036	809 365	810 705	793 725	775 919
Taux de scolarisation à 4 ans (%)	100,0	99,3	99,4	99,2	98,9	100,0	99,4	99,1	100,0	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 5 ans	743 562	805 753	816 787	834 240	831 236	842 543	829 638	826 374	816 443	818 453	798 551
Taux de scolarisation à 5 ans (%)	100,0	99,9	99,0	99,5	99,7	99,5	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Effectifs d'élèves de 3 à 5 ans	2 256 731	2 425 246	2 443 538	2 479 077	2 473 204	2 465 815	2 437 996	2 423 866	2 396 956	2 373 304	2 316 946
Taux de scolarisation des 3-5 ans (%)	100,0	98,9	98,6	98,6	98,4	98,7	98,9	98,6	99,0	99,7	99,8

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

L'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2020, la quasi-totalité des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). L'objectif visant l'accès pour tous les élèves à l'apprentissage d'au moins une langue à l'école élémentaire est désormais atteint, même au CP alors

que cet enseignement concernait 98,1% des élèves de CP dans le public et 95,3% dans le privé sous contrat pour l'année scolaire 2016-2017.

Dans le secteur public comme le secteur privé sous contrat, l'anglais reste, très majoritairement, la langue la plus étudiée à l'école élémentaire : 95,9% des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue dans le secteur public et 97,9% dans le secteur privé sous contrat (2). L'allemand conserve sa place de deuxième langue la plus étudiée, avec 3,7% des élèves dans le secteur public et 2,2% des élèves dans le secteur privé sous contrat.

### Précisions

**Avertissement** – Depuis la rentrée 2017, la DGESCO a rénové l'enquête permettant de recenser les élèves bénéficiant de l'apprentissage d'une ou plusieurs langues vivantes étrangères ou régionales. Auparavant (jusqu'à l'année scolaire 2016-2017), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Elles permettaient de calculer la proportion globale d'élèves bénéficiant d'un enseignement en langue (quelle qu'elle soit), ainsi que la

proportion de groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. Depuis 2017, l'enquête recueille les données dans l'application ONDE (Outil numérique pour la direction d'école), directement renseignées par les directeurs d'école et le traitement de ces informations s'effectue dans Décibel. Ces données ont pu être exploitées à partir de l'année 2018-2019. Elles permettent de calculer, à l'échelle individuelle, la proportion d'élèves qui bénéficient d'un apprentissage dans une langue donnée.

#### Source

DGESCO-MENJS, enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.  
DEPP-MENJS, extraction des données de l'application ONDE (Diapre).

## 1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)	CE2-CM2	CE1 (1)	CP (1)
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (2)	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0	99,9
2019-2020 (2)	100,0	99,8	99,7	100,0	100,0	99,9
2020-2021 (2)	99,9	99,7	99,6	100,0	99,9	99,8

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018).

© DGESCO-DEFP

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures. L'enseignement au CP a débuté en 2014.

2. Les chiffres sont à prendre avec précaution à partir de 2018, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

## 2 Évolution de la proportion des élèves (ou groupes d'élèves avant 2017) selon la langue enseignée, en %

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
<b>Public</b>						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3		1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1		1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0		1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8		1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4		1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	0,0	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0		1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	0,0	0,9	0,7	0,1
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	3,2	97,7	0,0	0,5	0,4	0,0
2019-2020 (1)	3,3	96,4	0,0	0,5	0,4	0,1
2020-2021 (1)	3,7	95,9	0,0	0,5	0,4	0,1
<b>Privé sous contrat</b>						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1		1,3	0,3	
2010-2011	5,9	95,3	0,0	1,3	0,1	
2011-2012	4,4	96,1		1,7	0,2	
2012-2013	6,7	92,2		1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0		1,7	0,2	
2014-2015	3,4	96,8	0,0	1,2	0,2	
2015-2016	4,2	98,1		1,9	0,3	
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8
2017-2018	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2018-2019 (1)	2,1	98,2	0,1	0,5	0,1	0,0
2019-2020 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0
2020-2021 (1)	2,2	97,9	0,0	0,7	0,1	0,0

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (y compris Mayotte à partir de 2018), y compris les CP à partir de 2016.

© DGESCO-DEFP

1. Jusqu'en 2016-2017, les calculs sont faits à partir de données agrégées, via les inspections académiques, et les taux indiqués portent sur les groupes d'élèves suivant un enseignement dans une langue donnée. À partir de l'année 2018-2019, les calculs sont faits à partir des données individuelles extraites de l'application ONDE. Les taux indiqués concernent la proportion d'élèves qui bénéficient d'un enseignement dans une langue donnée. Les chiffres sont à prendre avec précaution, car l'apprentissage de l'anglais est sélectionné par défaut dans l'application ONDE. Il est toutefois possible de mettre à blanc cette information.

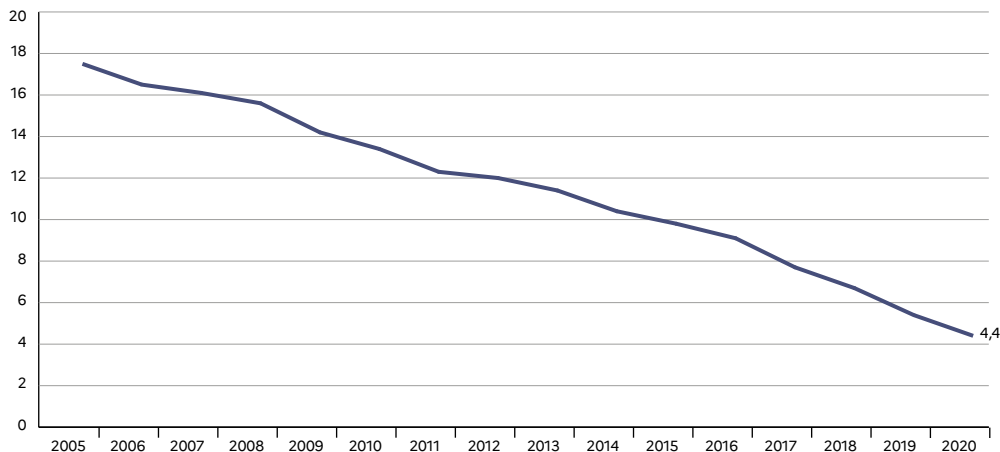
**Note :** la somme des pourcentages peut être supérieure à 100, car un élève peut bénéficier d'enseignements dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

À la rentrée 2020, en France métropolitaine et dans les DROM, 809 100 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 35 900 avec au moins un an de retard (4,4%) (1). Les élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus sont peu nombreux (0,1% des effectifs). À la rentrée 2005, le retard scolaire concernait 17,5% des effectifs.

Les filles sont moins souvent en retard que les garçons (3,8%, contre 5,0%) (2). Les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants d'enseignants (10,2%, contre 1,1%). Cependant, le recul du retard scolaire concerne tous les élèves, y compris les enfants d'inactifs (baisse de 2,2 points de pourcentage en un an).

Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2019 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, 7,8% sont en retard en sixième, contre 3,8% des élèves issus d'une école publique en dehors de ces réseaux (3). L'origine sociale des élèves contribue fortement à ces écarts : 59,0% des sixièmes dont l'école relevait du réseau de l'éducation prioritaire sont d'un milieu social défavorisé, contre 31,8% de ceux issus d'une école publique en dehors de ce réseau. Par ailleurs, le retard à l'entrée en sixième des élèves est moindre dans l'académie de Grenoble (2,8%), mais plus élevé dans les académies du Sud-Est (6,1% à Aix-Marseille et 6,9% en Corse) ou dans les DROM (jusqu'à 12,2% en Guyane) (4).

### 1 Évolution du retard à l'entrée en sixième, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Les entrants en sixième** – Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

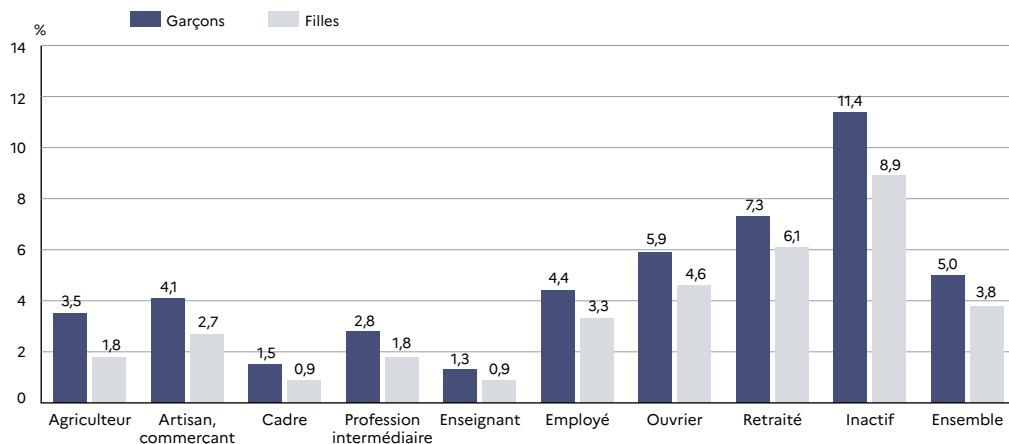
**Éducation prioritaire, origine sociale** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

- *Géographie de l'École 2017*, « Le retard scolaire dans le second degré », indicateur 29.

## 2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2020 selon l'origine sociale de l'élève, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

## 3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2020 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2019		Public hors REP ou REP+ en 2019		Rappel 2009 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	118 328	92,2	535 959	96,2	72,9	85,2
Un an de retard	9 747	7,6	20 889	3,7	25,6	14,3
Au moins deux ans de retard	241	0,2	352	0,1	1,5	0,5
<b>Total en retard</b>	<b>9 988</b>	<b>7,8</b>	<b>21 241</b>	<b>3,8</b>	<b>27,1</b>	<b>14,8</b>
<b>Total entrants en sixième</b>	<b>128 316</b>	<b>100,0</b>	<b>557 200</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

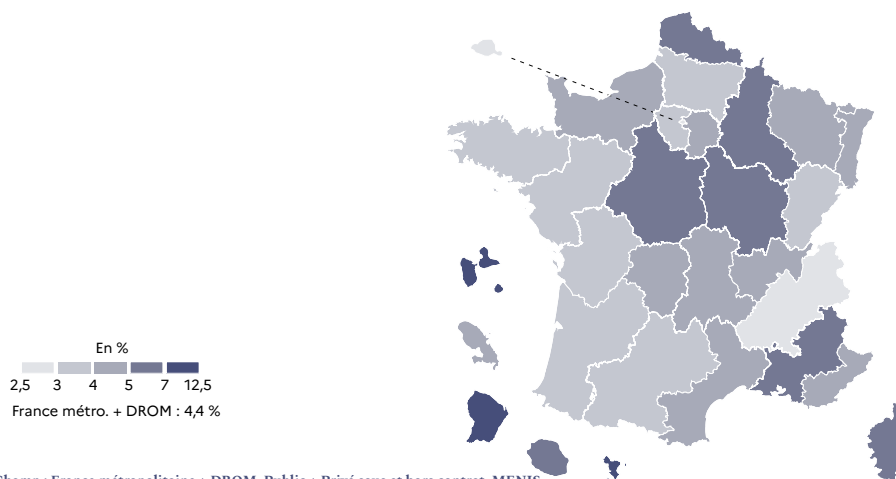
► Champ : France métropolitaine + DROM, élèves scolarisés dans une école publique en 2019 quel que soit leur secteur de scolarisation, MENJS.

1. RAR : réseau ambition réussite.

**Lecture :** en 2020, 7,8% des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard. 7,6% en avaient un seul, et 0,2% en avait au moins deux.

© DEPP

## 4 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2020 selon l'académie de scolarisation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2019, la majorité des écoliers du panel 2011 sont parvenus en troisième (89,1%) (1). Cette proportion confirme la poursuite d'une diminution importante du retard scolaire au cours des huit premières années d'école, car 68,4% des écoliers atteignaient la troisième dans les mêmes conditions quatorze ans auparavant.

La baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux, mais est particulièrement prononcée à partir du CM2 : les redoublements de fin de primaire deviennent rares ainsi qu'en début de collège (2). Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès à la troisième sans redoublement est presque systématique pour les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprise et enseignants (97,7% et 98,2%) alors que le redoublement touche

encore plus d'un enfant d'ouvrier sur huit et près d'un enfant d'inactif sur cinq. En revanche, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des réductions importantes du taux de redoublement parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2005 et celle de 2019, le taux d'accès à la troisième sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 51,7% à 85,3%, soit une hausse de plus de 30 points.

Par ailleurs, quel que soit le milieu social, aucune différence significative, en termes de proportion d'élèves de CP parvenus en troisième sans avoir redoublé, n'apparaît entre les enfants scolarisés à 2 ans et ceux scolarisés à 3 ans (4).

### Précisions

#### Les panels utilisés

– Le panel 2011, représentatif au 1/50<sup>e</sup> de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées. Les statistiques publiées portent sur les élèves encore suivis huit ans après leur entrée en CP et ne prennent pas en compte l'attrition.

– Le panel 1997, représentatif au 1/81<sup>e</sup> de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997. Il est également issu d'un sondage à deux degrés.

**Origine sociale** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.  
 - Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

## 1 Répartition des élèves selon la classe atteinte huit ans après leur entrée au CP, en %

	Panel 1997	Panel 2011
Cinquième	2,3	0,1
Quatrième	27,8	9,6
Troisième	68,4	89,1
Seconde générale et technologique	1,3	1,2
Seconde professionnelle ou CAP	0,1	0,0
Première générale et technologique	0,0	0,0
Classe spécialisée (1)	0,2	0,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

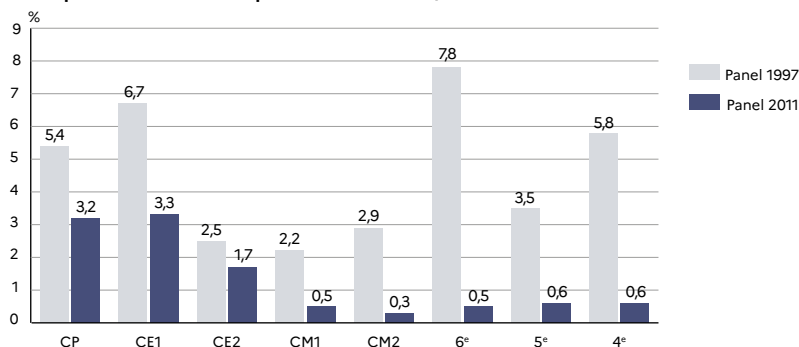
► **Champ :** France métropolitaine, Public et Privé sous et hors contrat.

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

**Lecture :** 89,1 % des écoliers du panel 2011 ont atteint la troisième à la rentrée 2019 ; 68,4 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2005.

© DEPP

## 2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2, CM1, CM2, sixième, cinquième et quatrième huit ans après l'entrée en CP, en %



► **Champ :** France métropolitaine, Public et Privé sous et hors contrat.

**Lecture :** 3,2 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

© DEPP

## 3 Proportion d'élèves de CP parvenus en troisième sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	78,9	91,5
Artisans, commerçants (1)	70,9	92,8
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	89,3	97,7
Enseignants (3)	87,3	98,2
Professions intermédiaires (4)	78,8	94,1
Employés	65,4	91,2
Ouvriers qualifiés	61,0	86,8
Ouvriers non qualifiés	51,7	85,3
Inactifs	39,2	80,4
<b>Ensemble</b>	<b>69,8</b>	<b>90,3</b>

► **Champ :** France métropolitaine, Public et Privé sous et hors contrat.

1. Chefs d'entreprises non compris.

2. Professeurs non compris.

3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

4. Professeurs des écoles non compris

**Lecture :** 91,5 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint la troisième sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

© DEPP

## 4 Proportion d'élèves de CP parvenus en troisième sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social, en %

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	98,4	86,5	90,5
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,0	87,8	92,0
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	94,8	77,8	84,6
<b>Ensemble</b>	<b>98,0</b>	<b>86,3</b>	<b>90,3</b>

► **Champ :** France métropolitaine, Public et Privé sous et hors contrat.

1. Y compris les chefs d'entreprises.

2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

**Lecture :** 98,4 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés en CP en 2011 et à l'école maternelle à 2 ans ont atteint la troisième sans avoir redoublé depuis leur première rentrée scolaire.

© DEPP

## 3.08 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1

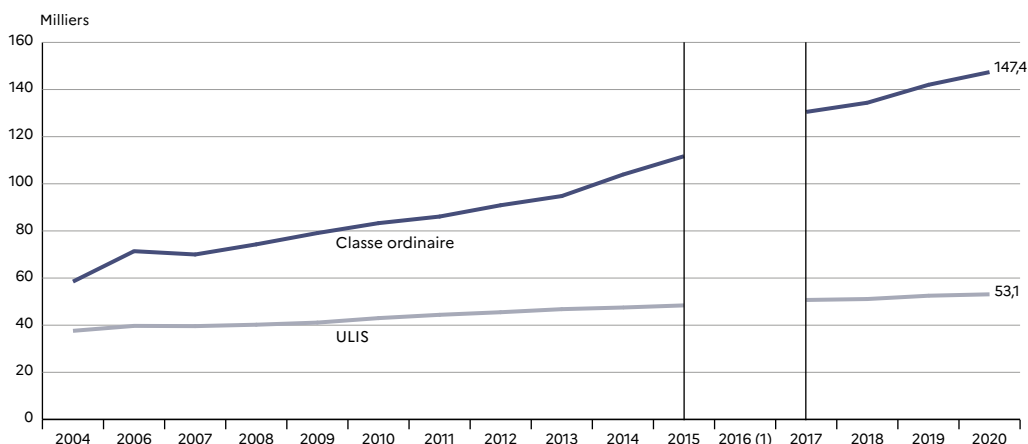
Au cours de l'année scolaire 2020-2021, plus de 200 400 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. En 2020, on compte 2,8 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour un élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), i.e. en **scolarisation collective**, contre 1,6 en 2004 (1).

La part de la scolarisation collective augmente avec l'âge : 4,9% des enfants âgés de six ans, un tiers des élèves de neuf ans, et plus d'un élève sur deux au-delà de dix ans (2). Seuls trois élèves en situation de handicap sur dix scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS.

Plus de six élèves en situation de handicap sur dix bénéficient d'une **aide humaine** conformément à leur **projet**

**personnalisé de scolarisation (3)**. Parmi ces élèves, 60% bénéficient d'une aide mutualisée, 27% d'une aide individuelle sur une partie de leur temps scolaire et 13% d'une aide individuelle sur l'intégralité de leur temps scolaire. Plus des trois quarts des élèves bénéficient de ces types d'accompagnement parmi ceux présentant des troubles du spectre de l'autisme, des troubles psychiques, des troubles moteurs, des troubles du langage et de la parole, des troubles viscéraux, des troubles associés, ou d'autres troubles. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 5% des élèves en situation de handicap (4). Le matériel pédagogique adapté bénéficie proportionnellement plus aux élèves présentant des troubles visuels, des troubles auditifs et des troubles moteurs.

### 1 Évolution des modes de scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Données manquantes en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.06.

**Classification des principaux troubles présentés par les élèves** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 16.36 ; 15.04.

Source

DEPP-MENJS et DGESCO-MENJS, enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

## 2 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2020-2021

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
2 ans et 3 ans	3 309	99,3	32,4	22	0,7	27,3	3 331	1,7	32,4
4 ans	8 457	99,4	29,3	50	0,6	28,0	8 507	4,2	29,3
5 ans	14 094	99,4	27,4	78	0,6	41,0	14 172	7,1	27,5
6 ans	21 037	95,1	27,5	1 088	4,9	29,2	22 125	11,0	27,6
7 ans	19 888	77,9	26,7	5 648	22,1	32,0	25 536	12,7	27,9
8 ans	21 640	71,9	26,5	8 439	28,1	31,6	30 079	15,0	27,9
9 ans	23 804	67,3	26,2	11 569	32,7	34,4	35 373	17,6	28,9
10 ans	25 486	64,6	26,9	13 949	35,4	35,9	39 435	19,7	30,0
11 ans	9 006	43,9	30,8	11 494	56,1	36,7	20 500	10,2	34,1
12 ans et plus	644	47,2	29,7	719	52,8	38,2	1 363	0,7	34,2
<b>Total</b>	<b>147 365</b>	<b>73,5</b>	<b>27,3</b>	<b>53 056</b>	<b>26,5</b>	<b>34,5</b>	<b>200 421</b>	<b>100,0</b>	<b>29,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

Lecture : 77,9% des élèves handicapés âgés de 7 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 26,7% des élèves handicapés de 7 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

© DEPP

## 3 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2020-2021

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	4 684	11 062	24 863	40 609	51,4	38 421	79 030
Troubles du psychisme	5 474	9 609	13 941	29 024	79,4	7 539	36 563
Troubles du langage ou de la parole	616	4 331	18 958	23 905	78,2	6 651	30 556
Troubles auditifs	169	535	1 054	1 758	44,0	2 242	4 000
Troubles visuels	273	480	625	1 378	59,2	950	2 328
Troubles viscéraux	430	509	845	1 784	78,1	500	2 284
Troubles moteurs	1 604	1 869	3 086	6 559	76,2	2 052	8 611
Plusieurs troubles associés	3 214	5 236	10 237	18 687	78,4	5 153	23 840
Autres troubles	1 312	2 632	6 702	10 646	80,6	2 563	13 209
<b>Total</b>	<b>17 776</b>	<b>36 263</b>	<b>80 311</b>	<b>134 350</b>	<b>67,0</b>	<b>66 071</b>	<b>200 421</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	6 529	8 867	6 316	21 712	79,3	5 655	27 367

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

## 4 Accompagnement et aide selon le trouble des élèves en situation de handicap en 2020-2021

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	1,6	3,0	18,9
Troubles du psychisme	2,5	3,1	7,3
Troubles du langage et de la parole	1,3	6,6	6,1
Troubles auditifs	9,9	22,8	12,8
Troubles visuels	7,1	29,9	8,6
Troubles viscéraux	1,6	5,1	4,0
Troubles moteurs	2,6	19,0	11,2
Plusieurs troubles associés	1,7	6,4	9,1
Autres troubles	1,4	3,2	4,9
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>5,4</b>	<b>12,0</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	3,0	5,0	12,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

© DEPP

## 3.09 Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2

En 2020, près de 89% des 200 400 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein (1). Les trois quarts des élèves scolarisés à temps partiel fréquentent une classe ordinaire. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (27,2% d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus, près d'un élève sur deux scolarisés à temps partiel a un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps. Près de 53 100 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 93,6% dans l'enseignement public (2). En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 23%.

Les élèves d'ULIS représentent 1,3% de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et

privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement élémentaire varie de 0,7% à 1,8% selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Nancy-Metz, de Strasbourg, de Clermont-Ferrand, de Dijon, d'Amiens, de Corse et de La Réunion. Les taux les plus faibles se situent dans les académies de Mayotte, d'Île-de-France, de Rennes et de Nantes (moins de 1,1%). On compte 5 097 ULIS dans les écoles du premier degré. Elles sont moins nombreuses dans les DROM, à l'exception de La Réunion, ainsi que dans les académies de Limoges, de Paris et de Besançon et c'est dans les académies de Créteil, Versailles et Lille que leur nombre est le plus important.

### Précisions

**Population concernée** – Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.06.

**Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 16.36.

## 1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2020-2021

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total (%)		
Classes ordinaires	Prélémentaire	27 615	1 136	5 565	3 614	10 315	27,2	37 930
	Élémentaire	102 605	814	2 115	3 901	6 830	6,2	109 435
	<b>Total</b>	<b>130 220</b>	<b>1 950</b>	<b>7 680</b>	<b>7 515</b>	<b>17 145</b>	<b>11,6</b>	<b>147 365</b>
<b>ULIS</b>	<b>Total</b>	<b>47 779</b>	<b>438</b>	<b>1 905</b>	<b>2 934</b>	<b>5 277</b>	<b>9,9</b>	<b>53 056</b>
<b>Total</b>		<b>177 999</b>	<b>2 388</b>	<b>9 585</b>	<b>10 449</b>	<b>22 422</b>	<b>11,2</b>	<b>200 421</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.  
Lecture : 11,2% (soit 22 422 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEPP

## 2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2010 2011	2012 2013	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	40 426	42 737	47 453	47 800	49 197	49 660
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 559	2 784	3 199	3 325	3 271	3 396
<b>Total</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>44 790</b>	<b>39 830</b>	<b>42 985</b>	<b>45 521</b>	<b>50 652</b>	<b>51 125</b>	<b>52 468</b>	<b>53 056</b>
Part du public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,0	93,8	93,7	93,5	93,8	93,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

© DEPP

## 3 Part des effectifs en ULIS école par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2020-2021

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS école	Élèves en ULIS école (%)
Clermont-Ferrand	121	1 259	1,7
Grenoble	253	2 665	1,2
Lyon	253	2 486	1,1
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>627</b>	<b>6 410</b>	<b>1,3</b>
Besançon	95	1 026	1,4
Dijon	149	1 533	1,7
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>244</b>	<b>2 559</b>	<b>1,6</b>
Bretagne (Rennes)	184	1 967	1,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	209	2 336	1,5
Corse	29	281	1,7
Nancy-Metz	217	2 194	1,7
Reims	120	1 278	1,6
Strasbourg	171	1 891	1,7
<b>Grand Est</b>	<b>508</b>	<b>5 363</b>	<b>1,7</b>
Amiens	205	2 157	1,7
Lille	381	4 051	1,5
<b>Hauts-de-France</b>	<b>586</b>	<b>6 208</b>	<b>1,6</b>
Créteil	298	3 229	1,0
Paris	89	819	0,8
Versailles	311	3 226	0,8
<b>Île-de-France</b>	<b>698</b>	<b>7 274</b>	<b>0,9</b>
<b>Normandie</b>	<b>245</b>	<b>2 524</b>	<b>1,2</b>
Bordeaux	236	2 547	1,3
Limoges	51	535	1,5
Poitiers	134	1 453	1,5
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>421</b>	<b>4 535</b>	<b>1,4</b>
Montpellier	214	2 306	1,4
Toulouse	211	2 227	1,3
<b>Occitanie</b>	<b>425</b>	<b>4 533</b>	<b>1,3</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>224</b>	<b>2 414</b>	<b>1,0</b>
Aix-Marseille	226	2 405	1,3
Nice	155	1 502	1,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	381	3 907	1,2
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 781</b>	<b>50 311</b>	<b>1,2</b>
Guadeloupe	53	424	1,5
Guyane	60	473	1,6
Martinique	37	264	1,3
Mayotte	32	262	0,7
La Réunion	134	1 322	1,8
<b>DROM</b>	<b>316</b>	<b>2 745</b>	<b>1,5</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>5 097</b>	<b>53 056</b>	<b>1,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat et Privé hors contrat.

© DEPP

À la rentrée 2020, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 685 837 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (1). Plus précisément, 3 429 155 élèves étudient au collège, 1 611 553 dans une **formation générale ou technologique** et 645 129 dans une **formation professionnelle** (2) (3).

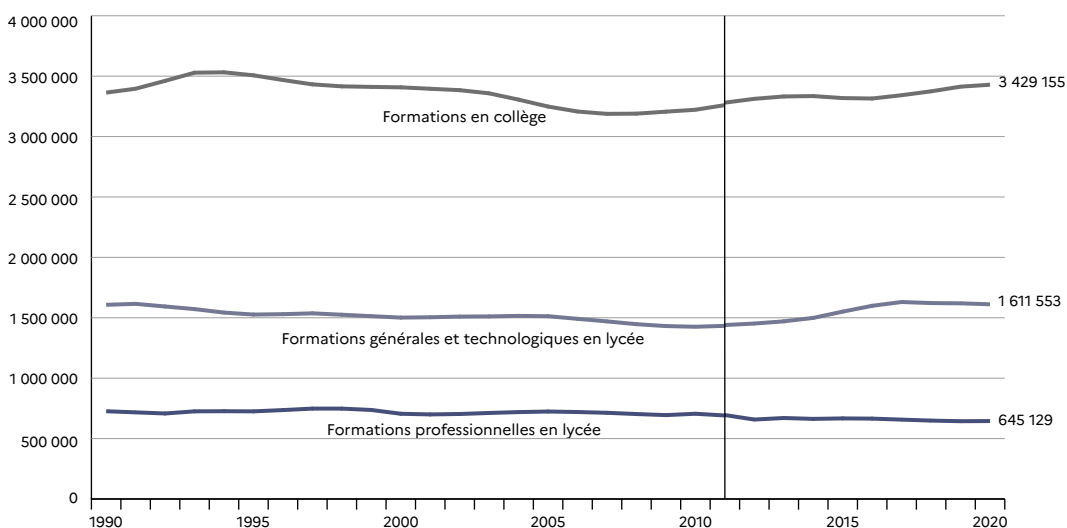
Dans l'ensemble du **second degré**, la part de l'enseignement public est de 78,7% en 2020. Après avoir atteint près de 80,0% au début des années 2000, cette part tend à diminuer depuis 2015 (-0,2% en cinq ans). En 2020, la hausse des effectifs, 0,2% au total, est plus forte dans le secteur privé (+0,3%) que dans le public (+0,1%).

Les effectifs des **formations en collège** augmentent régulièrement depuis la rentrée scolaire 2010 et cette

hausse se poursuit en 2020 (+0,5% par rapport à la rentrée 2019). Ceux des **formations professionnelles** ont cependant fortement baissé depuis la rentrée 2000 (-60 200 élèves à champ constant, soit une baisse de 8,5%). Pour autant, lors de la rentrée 2020 et pour la première fois en cinq ans, le nombre total d'élèves du secondaire de la voie professionnelle progresse légèrement (0,2%) soit 1 400 élèves, par rapport à la rentrée précédente.

Enfin, les effectifs des **formations générales et technologiques** ont augmenté au cours de la décennie 2010, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. Néanmoins, depuis 2018, ils diminuent tous les ans : à la rentrée 2020, la baisse de 0,5%, par rapport à l'année précédente, représente ainsi 8 000 élèves.

### 1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'information : 20.37; 19.46; 18.28; 17.26; 16.41.

Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Évolution des effectifs du second degré, en milliers

	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Formations en collège</b>	<b>3 514,0</b>	<b>3 419,1</b>	<b>3 262,8</b>	<b>3 240,7</b>	<b>3 318,5</b>	<b>3 315,0</b>	<b>3 342,3</b>	<b>3 374,4</b>	<b>3 413,2</b>	<b>3 429,2</b>
Public	2 833,7	2 746,3	2 599,5	2 564,2	2 615,2	2 605,2	2 622,7	2 646,8	2 678,3	2 691,5
Privé sous contrat	674,0	665,3	655,9	668,0	693,8	699,1	708,6	714,7	720,3	722,9
Privé hors contrat	6,3	7,5	7,4	8,5	9,6	10,7	11,0	12,9	14,6	14,8
Part du Public (%)	80,6	80,3	79,7	79,1	78,8	78,6	78,5	78,4	78,5	78,5
<b>Formations pro en lycée (1)</b>	<b>726,4</b>	<b>706,6</b>	<b>726,4</b>	<b>709,6</b>	<b>667,0</b>	<b>665,2</b>	<b>657,0</b>	<b>648,9</b>	<b>643,8</b>	<b>645,1</b>
Public	573,9	558,0	571,6	556,5	527,8	529,1	523,5	518,1	514,5	517,3
Privé sous contrat	142,4	137,8	139,7	138,5	129,1	127,1	125,1	122,8	122,2	121,1
Privé hors contrat	10,1	10,9	15,1	14,6	10,1	9,0	8,3	8,0	7,1	6,8
Part du Public (%)	79,0	79,0	78,7	78,4	79,1	79,5	79,7	79,8	79,9	80,2
<b>Formations GT en lycée</b>	<b>1 527,3</b>	<b>1 504,4</b>	<b>1 516,8</b>	<b>1 432,2</b>	<b>1 550,9</b>	<b>1 599,2</b>	<b>1 630,5</b>	<b>1 621,8</b>	<b>1 619,6</b>	<b>1 611,6</b>
Public	1 207,6	1 202,4	1 207,9	1 122,5	1 223,6	1 264,5	1 290,7	1 281,6	1 275,7	1 264,9
Privé sous contrat	310,4	294,3	300,9	301,6	319,6	326,9	332,2	332,4	336,0	339,4
Privé hors contrat	9,4	7,7	8,1	8,0	7,8	7,8	7,5	7,7	7,9	7,2
Part du Public (%)	79,1	79,9	79,6	78,4	78,9	79,1	79,2	79,0	78,8	78,5
<b>Ensemble</b>	<b>5 767,7</b>	<b>5 630,1</b>	<b>5 506,0</b>	<b>5 382,5</b>	<b>5 536,4</b>	<b>5 579,4</b>	<b>5 629,8</b>	<b>5 645,0</b>	<b>5 676,5</b>	<b>5 685,8</b>
Public	4 615,1	4 506,8	4 379,0	4 243,2	4 366,5	4 398,8	4 437,0	4 446,5	4 468,5	4 473,6
Privé sous contrat	1 126,7	1 097,3	1 096,5	1 108,2	1 142,4	1 153,1	1 165,9	1 169,9	1 178,5	1 183,4
Privé hors contrat	25,9	26,0	30,6	31,1	27,5	27,4	26,9	28,6	29,5	28,8
Part du Public (%)	80,0	80,0	79,5	78,8	78,9	78,8	78,8	78,8	78,7	78,7

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

1. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux 3 et 4.

## 3 Effectifs d'élèves dans les établissements du second degré à la rentrée 2020

	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Ensemble
Sixième	641 501	179 393	3 979	824 873
Cinquième	647 650	179 905	3 640	831 195
Quatrième	636 038	176 284	3 521	815 843
Troisième	644 594	178 773	3 507	826 874
<b>Ensemble sixième-troisième (1)</b>	<b>2 569 783</b>	<b>714 355</b>	<b>14 647</b>	<b>3 298 785</b>
Dispositifs relais	43	38	25	106
ULIS en collège (2)	38 865	4 181		43 046
<b>Formations en collège</b>	<b>2 608 691</b>	<b>718 574</b>	<b>14 672</b>	<b>3 341 937</b>
Segpa (3)	82 759	4 335	124	87 218
<b>Formations en collège y compris Segpa</b>	<b>2 691 450</b>	<b>722 909</b>	<b>14 796</b>	<b>3 429 155</b>
Première année de CAP	46 088	8 394	871	55 353
Deuxième année de CAP	41 678	8 037	829	50 544
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>87 766</b>	<b>16 431</b>	<b>1 700</b>	<b>105 897</b>
<b>Total BMA</b>	<b>2 067</b>	<b>366</b>	<b>25</b>	<b>2 458</b>
Seconde professionnelle	140 033	33 187	1 447	174 667
Première professionnelle	142 886	35 242	1 468	179 596
Terminale professionnelle	131 556	32 629	1 100	165 285
<b>Ensemble bac professionnel</b>	<b>414 475</b>	<b>101 058</b>	<b>4 015</b>	<b>519 548</b>
Autres pro (4)	7 995	1 900	1 063	10 958
ULIS pro (2)	4 953	1 315		6 268
<b>Ensemble formations professionnelles en lycée</b>	<b>517 256</b>	<b>121 070</b>	<b>6 803</b>	<b>645 129</b>
Seconde GT	446 081	119 455	2 412	567 948
Première GT	413 261	112 900	2 475	528 636
Terminale GT	405 439	107 022	2 308	514 769
ULIS GT (3)	135	65		200
<b>Ensemble formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1 264 916</b>	<b>339 442</b>	<b>7 195</b>	<b>1 611 553</b>
<b>Formations en lycée y compris ULIS</b>	<b>1 782 172</b>	<b>460 512</b>	<b>13 998</b>	<b>2 256 682</b>
<b>Ensemble second degré</b>	<b>4 473 622</b>	<b>1 183 421</b>	<b>28 794</b>	<b>5 685 837</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

1. Y compris troisième prépa-professionnelles en lycée.

2. Voir « Glossaire ».

3. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA et des Segpa en lycée, quelle que soit la formation dispensée.

4. Dont formations diverses de niveaux 3 et 4, CAP en un an et brevet professionnel.

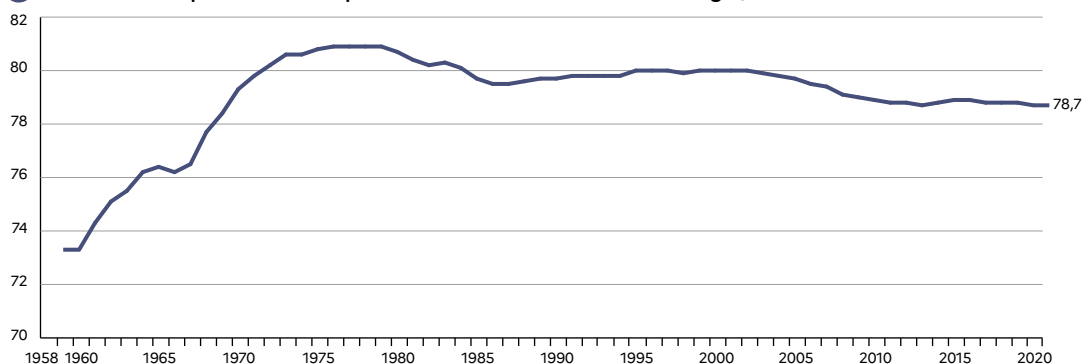
En France métropolitaine et dans les DROM, 5 685 800 élèves suivent un enseignement dans le **second degré** à la rentrée 2020 (1). La part de chaque académie est extrêmement variable : entre 0,4% des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Corse et jusqu'à 9,2% dans celle de Versailles (2).

Le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans près de la moitié des académies de France métropolitaine. Treize académies enregistrent des effectifs en diminution avec une baisse plus marquée à Dijon (-1,0%), Paris (-0,9%) et Nancy-Metz (-0,8%). À l'inverse, dans les académies de Lyon et Versailles, la hausse des effectifs dépasse 1,0%. Dans les DROM, les effectifs de Guadeloupe, de Martinique

et de La Réunion diminuent contrairement à ceux des académies de Guyane et de Mayotte qui augmentent respectivement de 2,8% et de 3,3%.

La part du secteur public atteint 78,0% en France métropolitaine et 92,3% dans les DROM. Cette part varie fortement d'une académie à l'autre. Dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, seuls six élèves sur dix fréquentent un établissement public, contre neuf élèves sur dix dans les DROM, en Corse ou dans l'académie de Limoges. Enfin, au niveau national, 0,5% des élèves du secondaire (soit un peu moins de 30 000 élèves) sont scolarisés dans un établissement privé hors contrat et jusqu'à 2,4% à Paris.

### 1 Évolution de la part du secteur public dans les effectifs du second degré, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM y compris enseignement adapté à partir de 1968 et y compris Mayotte à partir de 1995, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'information : 20.37; 19.46; 18.28; 17.26; 16.41.

## 2 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2020

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (en %)
Allier	21 232	2 724	149	88,1
Cantal	8 032	1 256		86,5
Haute-Loire	10 449	7 519	108	57,8
Puy-de-Dôme	40 332	9 754	103	80,4
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>80 045</b>	<b>21 253</b>	<b>360</b>	<b>78,7</b>
Ardèche	17 583	9 562	11	64,7
Drôme	33 326	10 183	172	76,3
Isère	90 918	20 033	336	81,7
Savoie	30 063	5 313	146	84,6
Haute-Savoie	51 254	17 666	450	73,9
<b>Grenoble</b>	<b>223 144</b>	<b>62 757</b>	<b>1 115</b>	<b>77,7</b>
Ain	46 647	9 130	228	83,3
Loire	46 089	18 119	108	71,7
Rhône	111 876	53 388	1 658	67,0
<b>Lyon</b>	<b>204 612</b>	<b>80 637</b>	<b>1 994</b>	<b>71,2</b>
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>507 801</b>	<b>164 647</b>	<b>3 469</b>	<b>75,1</b>
Doubs	37 537	7 150	116	83,8
Jura	16 900	3 608	155	81,8
Haute-Saône	15 721	2 038		88,5
Territoire de Belfort	10 036	2 258	36	81,4
<b>Besançon</b>	<b>80 194</b>	<b>15 054</b>	<b>307</b>	<b>83,9</b>
Côte-d'Or	32 684	7 974	135	80,1
Nièvre	12 567	1 883	18	86,9
Saône-et-Loire	35 931	5 455	37	86,7
Yonne	22 540	2 989	39	88,2
<b>Dijon</b>	<b>103 722</b>	<b>18 301</b>	<b>229</b>	<b>84,8</b>
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>183 916</b>	<b>33 355</b>	<b>536</b>	<b>84,4</b>
Côtes-d'Armor	31 367	15 938	112	66,2
Finistère	40 795	31 627	72	56,3
Ille-et-Vilaine	57 676	38 588	403	59,7
Morbihan	30 135	31 120	220	49,0
<b>Rennes</b>	<b>159 973</b>	<b>117 273</b>	<b>807</b>	<b>57,5</b>
<b>Bretagne</b>	<b>159 973</b>	<b>117 273</b>	<b>807</b>	<b>57,5</b>
Cher	19 189	2 154	7	89,9
Eure-et-Loir	31 236	5 907	104	83,9
Indre	14 030	1 166	178	91,3
Indre-et-Loire	40 570	8 550	32	82,5
Loir-et-Cher	21 106	4 177		83,5
Loiret	52 705	8 340	51	86,3
<b>Orléans-Tours</b>	<b>178 836</b>	<b>30 294</b>	<b>372</b>	<b>85,4</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>178 836</b>	<b>30 294</b>	<b>372</b>	<b>85,4</b>
Corse-du-Sud	9 710	596	8	94,1
Haute-Corse	10 907	726		93,8
<b>Corse</b>	<b>20 617</b>	<b>1 322</b>	<b>8</b>	<b>93,9</b>
Meurthe-et-Moselle	49 124	8 885	116	84,5
Meuse	11 853	1 760		87,1
Moselle	69 945	13 515	286	83,5
Vosges	24 705	3 850	141	86,1
<b>Nancy-Metz</b>	<b>155 627</b>	<b>28 010</b>	<b>543</b>	<b>84,5</b>
Ardennes	18 206	2 867		86,4
Aube	20 636	4 597	70	81,6
Marne	36 702	10 568	111	77,5
Haute-Marne	11 322	1 672		87,1
Reims	86 866	19 704	181	81,4
Bas-Rhin	78 626	11 213	947	86,6
Haut-Rhin	50 921	10 936	371	81,8
<b>Strasbourg</b>	<b>129 547</b>	<b>22 149</b>	<b>1 318</b>	<b>84,7</b>
<b>Grand Est</b>	<b>372 040</b>	<b>69 863</b>	<b>2 042</b>	<b>83,8</b>
Aisne	39 881	6 070	215	86,4
Oise	62 073	11 326	278	84,3
Somme	36 399	10 470	19	77,6
<b>Amiens</b>	<b>138 353</b>	<b>27 866</b>	<b>512</b>	<b>83,0</b>
Nord	161 406	76 159	695	67,7
Pas-de-Calais	107 266	21 118	424	83,3
Lille	268 672	97 277	1 119	73,2
<b>Hauts-de-France</b>	<b>407 025</b>	<b>125 143</b>	<b>1 631</b>	<b>76,3</b>
Seine-et-Marne	122 678	16 742	229	87,8
Seine-Saint-Denis	131 464	18 942	851	86,9
Val-de-Marne	96 851	17 036	703	84,5
Créteil	350 993	52 720	1 783	86,6
Paris	104 025	56 133	3 919	63,4
Yvelines	112 828	25 862	1 791	80,3
Essonne	108 900	16 787	347	86,4
Hauts-de-Seine	98 244	32 016	923	74,9
Val-d'Oise	108 045	17 951	658	85,3
Versailles	428 017	92 616	3 719	81,6
<b>Île-de-France</b>	<b>883 035</b>	<b>201 469</b>	<b>9 421</b>	<b>80,7</b>

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Privé hors contrat	Part du Public (en %)
Calvados	43 937	13 165	167	76,7
Eure	45 164	5 999	8	88,3
Manche	28 363	8 798		76,3
Orne	16 009	4 720	268	76,2
Seine-Maritime	88 168	19 965	26	81,5
<b>Normandie</b>	<b>221 641</b>	<b>52 647</b>	<b>469</b>	<b>80,7</b>
Dordogne	23 917	3 609	25	86,8
Gironde	108 436	23 273	592	82,0
Landes	27 820	3 291		89,4
Lot-et-Garonne	20 838	3 843	24	84,3
Pyrénées-Atlantiques	37 320	16 937	115	68,6
<b>Bordeaux</b>	<b>218 331</b>	<b>50 953</b>	<b>756</b>	<b>80,9</b>
Corrèze	14 630	2 592	588	82,1
Creuse	7 065			100,0
Haute-Vienne	24 316	2 763	64	89,6
Limoges	46 011	5 355	652	88,5
Charente	21 457	4 045		84,1
Charente-Maritime	42 847	4 548	149	90,1
Deux-Sèvres	22 594	6 610	96	77,1
Vienne	27 183	6 425	151	80,5
<b>Poitiers</b>	<b>114 081</b>	<b>21 628</b>	<b>396</b>	<b>83,8</b>
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>378 423</b>	<b>77 936</b>	<b>1 804</b>	<b>82,6</b>
Aude	24 519	2 902	589	87,5
Gard	48 516	13 230	361	78,1
Hérault	79 521	14 072	922	84,1
Lozère	3 895	2 449		61,4
Pyrénées-Orientales	32 417	6 234	112	83,6
<b>Montpellier</b>	<b>188 868</b>	<b>38 887</b>	<b>1 984</b>	<b>82,2</b>
Ariège	10 117	1 314	57	88,1
Aveyron	12 758	6 929		64,8
Haute-Garonne	94 063	16 455	685	84,6
Gers	11 311	2 181		83,8
Lot	9 962	1 605		86,1
Hautes-Pyrénées	14 124	3 251	5	81,3
Tarn	24 700	6 195	16	79,9
Tarn-et-Garonne	18 441	3 801	17	82,8
Toulouse	195 476	41 731	780	82,1
<b>Ocitanie</b>	<b>384 344</b>	<b>80 618</b>	<b>2 764</b>	<b>82,2</b>
Loire-Atlantique	74 346	48 907	680	60,0
Maine-et-Loire	37 397	32 575	497	53,1
Mayenne	15 651	10 147	24	60,6
Sarthe	36 726	11 123	240	76,4
Vendée	27 216	29 503	331	47,7
<b>Nantes</b>	<b>191 336</b>	<b>132 255</b>	<b>1 772</b>	<b>58,8</b>
<b>Pays de la Loire</b>	<b>191 336</b>	<b>132 255</b>	<b>1 772</b>	<b>58,8</b>
Alpes-de-Haute-Provence	11 679	799	102	92,8
Hautes-Alpes	9 891	987		90,9
Bouches-du-Rhône	134 825	39 670	1 452	76,6
Vaucluse	40 320	10 239	211	79,4
<b>Aix-Marseille</b>	<b>196 715</b>	<b>51 695</b>	<b>1 765</b>	<b>78,6</b>
Alpes-Maritimes	72 495	14 557	893	82,4
Var	69 843	10 442	343	86,6
Nice	142 338	24 999	1 236	84,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>339 053</b>	<b>76 694</b>	<b>3 001</b>	<b>81,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 228 040</b>	<b>1 163 516</b>	<b>28 096</b>	<b>78,0</b>
Guadeloupe	40 029	4 485	438	89,0
Guyane	35 670	3 047		92,1
Martinique	28 722	4 225	63	87,0
Mayotte	47 324	210	110	99,3
La Réunion	93 837	7 938	87	92,1
<b>DROM</b>	<b>245 582</b>	<b>19 905</b>	<b>698</b>	<b>92,3</b>
<b>France métr. + DROM</b>	<b>4 473 622</b>	<b>1 183 421</b>	<b>28 794</b>	<b>78,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2020, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (35,2%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,0%) et à plus de sept sur dix en Segpa (70,3%) (1).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les enfants de parents cadres, enseignants ou exerçant une profession libérale sont surreprésentés en première et terminale générales (35,9%) relativement aux premières et terminales technologiques (17,2%) et surtout par rapport aux formations professionnelles (7,7%).

D'une façon générale, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales très favorisées (40,5% d'enfants de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures et de professeurs des écoles, contre 21,1% dans le public) et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégorisées sociales défavorisées (16,8% contre 39,4% dans le secteur public) (2).

### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Origine sociale** – Voir « Glossaire ».

**Segpa** – Voir « Glossaire ».

---

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2020, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
Sixième à troisième	1,5	10,4	19,7	3,2	12,8
ULIS en collège, dispositifs relais	1,1	7,0	6,6	1,0	8,1
Segpa	0,9	6,2	2,1	0,2	5,3
<b>Total formations en collège</b>	<b>1,5</b>	<b>10,3</b>	<b>19,1</b>	<b>3,1</b>	<b>12,6</b>
Seconde générale et technologique	1,4	10,7	25,5	4,4	13,9
Première et terminale générales	1,5	10,7	30,4	5,6	14,0
Première et terminale technologiques	1,3	11,2	15,1	2,1	14,0
ULIS en lycée général et technologique	0,5	8,4	24,7	2,1	11,1
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>1,4</b>	<b>10,8</b>	<b>26,0</b>	<b>4,5</b>	<b>14,0</b>
CAP	0,7	6,5	3,8	0,6	7,9
Bac pro, BMA	1,0	9,2	7,3	1,0	11,1
ULIS en lycée professionnel	0,7	6,0	7,4	1,6	9,2
Autres niveaux 3 et 4	1,1	7,5	6,9	1,6	10,0
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>1,0</b>	<b>8,7</b>	<b>6,8</b>	<b>0,9</b>	<b>10,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,4</b>	<b>10,2</b>	<b>19,8</b>	<b>3,3</b>	<b>12,8</b>

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
Sixième à troisième	17,4	23,5	1,0	10,4	100,0	3 298 785
ULIS en collège, dispositifs relais	16,6	31,6	1,6	26,4	100,0	43 152
Segpa	15,0	37,3	1,4	31,6	100,0	87 218
<b>Total formations en collège</b>	<b>17,3</b>	<b>23,9</b>	<b>1,0</b>	<b>11,1</b>	<b>100,0</b>	<b>3 429 155</b>
Seconde générale et technologique	16,6	19,0	1,5	7,0	100,0	567 948
Première et terminale générales	15,6	15,5	1,7	5,1	100,0	761 906
Première et terminale technologiques	19,1	26,1	2,0	9,2	100,0	281 499
ULIS en lycée général et technologique	17,4	20,5	1,1	14,2	100,0	200
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>16,6</b>	<b>18,6</b>	<b>1,7</b>	<b>6,5</b>	<b>100,0</b>	<b>1 611 553</b>
CAP	16,8	33,0	2,1	28,6	100,0	109 371
Bac pro, BMA	19,4	33,2	2,0	15,8	100,0	522 006
ULIS en lycée professionnel	17,0	32,0	2,8	23,2	100,0	6 268
Autres niveaux 3 et 4	18,6	26,4	2,8	25,2	100,0	7 484
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>19,0</b>	<b>33,0</b>	<b>2,0</b>	<b>18,0</b>	<b>100,0</b>	<b>645 129</b>
<b>Ensemble</b>	<b>17,3</b>	<b>23,4</b>	<b>1,3</b>	<b>10,5</b>	<b>100,0</b>	<b>5 685 837</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Professeurs non compris.

2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.

3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.

4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée ou inconnue (4,6% des effectifs).

© DEPP

## 2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2020, en % (1)

	Public					Privé sous et hors contrat				
	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Sixième à troisième	20,7	12,3	27,5	39,4	100,0	40,2	15,5	27,5	16,8	100,0
ULIS en collège, dispositifs relais	6,7	7,5	23,8	62,0	100,0	23,3	15,3	29,5	31,8	100,0
Segpa	2,4	5,0	21,6	71,0	100,0	9,2	13,2	31,3	46,4	100,0
<b>Total formations en collège</b>	<b>20,0</b>	<b>12,1</b>	<b>27,3</b>	<b>40,7</b>	<b>100,0</b>	<b>39,9</b>	<b>15,4</b>	<b>27,6</b>	<b>17,1</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	27,9	14,1	27,0	31,1	100,0	50,1	14,9	24,2	10,8	100,0
Première et terminale générales	34,5	14,6	25,9	25,0	100,0	53,7	14,4	22,5	9,4	100,0
Première et terminale technologiques	16,5	13,7	29,7	40,1	100,0	34,1	17,9	30,3	17,7	100,0
ULIS en lycée général et technologique	24,4	10,2	23,6	41,7	100,0	34,9	15,9	28,6	20,6	100,0
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>28,9</b>	<b>14,2</b>	<b>27,0</b>	<b>29,9</b>	<b>100,0</b>	<b>49,8</b>	<b>15,0</b>	<b>24,2</b>	<b>11,0</b>	<b>100,0</b>
CAP	3,9	6,8	22,3	67,0	100,0	10,5	14,9	32,7	41,9	100,0
Bac pro, BMA	7,3	9,9	27,7	55,0	100,0	18,4	17,2	33,7	30,8	100,0
ULIS en lycée professionnel	7,0	7,9	22,6	62,5	100,0	21,2	16,8	27,3	34,7	100,0
Autres niveaux 3 et 4	9,0	9,8	27,2	54,0	100,0	12,5	12,7	26,8	48,0	100,0
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>6,8</b>	<b>9,4</b>	<b>26,8</b>	<b>57,0</b>	<b>100,0</b>	<b>17,3</b>	<b>16,8</b>	<b>33,4</b>	<b>32,5</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>21,1</b>	<b>12,4</b>	<b>27,1</b>	<b>39,4</b>	<b>100,0</b>	<b>40,5</b>	<b>15,5</b>	<b>27,2</b>	<b>16,8</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire » à « origine sociale regroupée ».

**Lecture :** 40,7% des élèves suivant une formation en collège scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

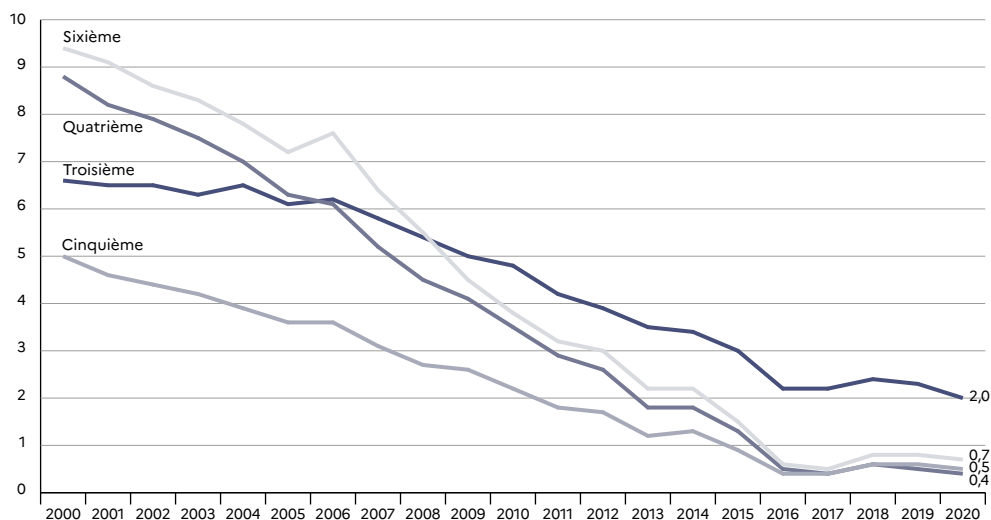
© DEPP

À la rentrée 2020, la très grande majorité (92,3%) des élèves de sixième générale sont âgés de 11 ans (**âge théorique** d'entrée des élèves au collège), 2,4% sont en avance, 5,1% en retard d'un an et 0,2% en retard d'au moins deux ans (2). La part des élèves dits « à l'heure » diminue tout au long de la scolarité au collège : elle n'est plus que de 86,5% en troisième générale. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Dans l'enseignement adapté, les élèves « à l'heure » sont nettement moins nombreux : ils sont un sur deux à être dans ce cas en sixième Segpa et un sur trois en troisième Segpa.

En 2020, le **taux de redoublement** s'établit à 0,7% en sixième, 0,5% en cinquième, 0,4% en quatrième et 2% en troisième. Le redoublement a très fortement baissé depuis le début des années 2000, mais il se stabilise depuis 2016 (1).

Parmi les élèves inscrits à la rentrée 2019 en troisième (y compris Segpa et ULIS), 64,8% se sont orientés vers la voie générale et technologique et 23,9% vers la voie professionnelle (dans un établissement relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale) à la rentrée 2020 (3).

### 1 Évolution des taux de redoublement dans les établissements de l'Éducation nationale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics et privés dépendant du ministère en charge de l'Éducation nationale (EREA compris).

**Taux de passage, taux de sortie** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.46.

## 2 Répartition, pour les formations en collège, des élèves selon l'âge et le sexe à la rentrée 2020

		Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Public + Privé	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%
<b>Sixième générale</b>	10 ans ou moins	12 901	5 708	6 880	3 015	363	182	20 144	2,4
	11 ans	592 992	294 808	165 347	81 798	3 112	1 521	761 457	92,3
	12 ans	34 535	14 527	6 636	2 655	523	230	41 694	5,1
	13 ans ou plus	1 073	457	359	142	152	74	1 584	0,2
	<b>Total</b>	<b>641 501</b>	<b>315 500</b>	<b>179 222</b>	<b>87 610</b>	<b>4 150</b>	<b>2 007</b>	<b>824 873</b>	<b>100,0</b>
<b>Cinquième générale</b>	11 ans ou moins	13 647	6 152	7 452	3 264	347	173	21 446	2,6
	12 ans	589 608	293 846	163 079	80 905	2 880	1 463	755 567	90,9
	13 ans	42 966	18 271	8 870	3 493	500	215	52 336	6,3
	14 ans ou plus	1 429	616	361	139	56	20	1 846	0,2
	<b>Total</b>	<b>647 650</b>	<b>318 885</b>	<b>179 762</b>	<b>87 801</b>	<b>3 783</b>	<b>1 871</b>	<b>831 195</b>	<b>100,0</b>
<b>Quatrième générale</b>	12 ans ou moins	14 253	6 434	7 934	3 464	380	190	22 567	2,8
	13 ans	567 222	283 913	158 040	79 212	2 633	1 328	727 895	89,2
	14 ans	52 374	22 702	9 796	3 805	551	233	62 721	7,7
	15 ans ou plus	2 189	906	389	148	82	36	2 660	0,3
	<b>Total</b>	<b>636 038</b>	<b>313 955</b>	<b>176 159</b>	<b>86 629</b>	<b>3 646</b>	<b>1 787</b>	<b>815 843</b>	<b>100,0</b>
<b>Troisième générale</b>	13 ans ou moins	14 652	6 830	8 083	3 705	545	210	23 280	2,8
	14 ans	556 122	280 046	156 580	79 013	2 325	1 163	715 027	86,5
	15 ans	68 074	29 411	13 207	5 285	509	207	81 790	9,9
	16 ans ou plus	5 746	2 173	840	313	191	50	6 777	0,8
	<b>Total</b>	<b>644 594</b>	<b>318 460</b>	<b>178 710</b>	<b>88 316</b>	<b>3 570</b>	<b>1 630</b>	<b>826 874</b>	<b>100,0</b>
<b>ULIS en sixième générale</b>	<b>Total</b>	<b>8 972</b>	<b>3 330</b>	<b>1 120</b>	<b>440</b>			<b>10 092</b>	<b>100,0</b>
	dont 11 ans	2 345	828	316	123			2 661	26,4
<b>ULIS en cinquième générale</b>	<b>Total</b>	<b>10 447</b>	<b>3 764</b>	<b>1 131</b>	<b>407</b>			<b>11 578</b>	<b>100,0</b>
	dont 12 ans	2 934	987	314	104			3 248	28,1
<b>ULIS en quatrième générale</b>	<b>Total</b>	<b>10 019</b>	<b>3 623</b>	<b>974</b>	<b>348</b>			<b>10 993</b>	<b>100,0</b>
	dont 13 ans	2 384	788	269	94			2 653	24,1
<b>ULIS en troisième générale</b>	<b>Total</b>	<b>9 422</b>	<b>3 368</b>	<b>954</b>	<b>368</b>			<b>10 376</b>	<b>100,0</b>
	dont 14 ans	1 770	601	187	60			1 957	18,9
<b>Dispositifs relais</b>	14 ans ou moins	26	4	3		8	3	37	32,7
	15 ans	15	3	12	6	1		28	24,8
	16 ans ou plus	7	2	25	8	16	4	48	42,5
	<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>14</b>	<b>25</b>	<b>7</b>	<b>113</b>	<b>100,0</b>
<b>Sixième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>17 488</b>	<b>7 251</b>	<b>915</b>	<b>391</b>	<b>52</b>	<b>27</b>	<b>18 455</b>	<b>100,0</b>
	dont 11 ans	9 641	4 081	439	185	27	16	10 107	54,8
<b>Cinquième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>21 428</b>	<b>8 647</b>	<b>1 192</b>	<b>477</b>	<b>30</b>	<b>9</b>	<b>22 650</b>	<b>100,0</b>
	dont 12 ans	11 298	4 701	526	206	18	3	11 842	52,3
<b>Quatrième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>22 355</b>	<b>8 834</b>	<b>1 156</b>	<b>468</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>23 542</b>	<b>100,0</b>
	dont 13 ans	10 093	4 096	485	196	20	7	10 598	45,0
<b>Troisième Segpa</b>	<b>Total</b>	<b>21 488</b>	<b>8 299</b>	<b>1 072</b>	<b>438</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>22 571</b>	<b>100,0</b>
	dont 14 ans	7 915	3 109	336	135	6	3	8 257	36,6
<b>Total formations en collège</b>		<b>2 691 450</b>	<b>1 313 925</b>	<b>722 407</b>	<b>353 707</b>	<b>15 298</b>	<b>7 355</b>	<b>3 429 155</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

## 3 Évolution des taux de passage dans les établissements de l'Éducation nationale

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Passages dans l'Éducation nationale</b>					
Sixième - cinquième	98,9	99,0	98,7	98,8	99,0
Cinquième - quatrième	98,4	98,4	98,2	98,2	98,4
Quatrième - troisième	97,9	98,2	98,0	98,0	98,1
Troisième générale - seconde GT	65,2	65,9	65,4	65,3	66,6
Troisième segpa - seconde GT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Troisième - seconde GT	63,3	64,0	63,7	63,5	64,8
Troisième générale - formations professionnelles en lycée	23,3	22,9	23,3	23,4	22,7
Troisième segpa - formations professionnelles en lycée	66,1	66,8	66,6	66,0	69,1
Total Troisième - formations professionnelles en lycée	24,5	24,2	24,3	24,5	23,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

Lecture : 23,9% des élèves scolarisés en troisième (y compris ULIS et Segpa) en 2019 ont poursuivi leurs études sous statut scolaire en formations professionnelles à la rentrée 2020 dans un établissement de l'Éducation nationale.

Entre la rentrée 1995 et la rentrée 2020, les effectifs des **formations scolaires professionnelles** des lycées relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (hors apprentissage) ont diminué de 92 300 élèves (-12,7%) à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS (1). En revanche, à la rentrée 2020, Mayotte et ULIS compris, ils progressent de 0,2% par rapport à l'année précédente.

Le nombre de préparations au **CAP** en deux ans augmente de 1 200 élèves, notamment parmi les ULIS (+600 élèves). En dehors des ULIS, les effectifs des élèves en première année CAP continuent de diminuer (-1 500 élèves) tandis que ceux de seconde année progressent nettement (+2 100) en raison, notamment, de taux de sortie en cours de cursus en nette baisse par rapport à 2019.

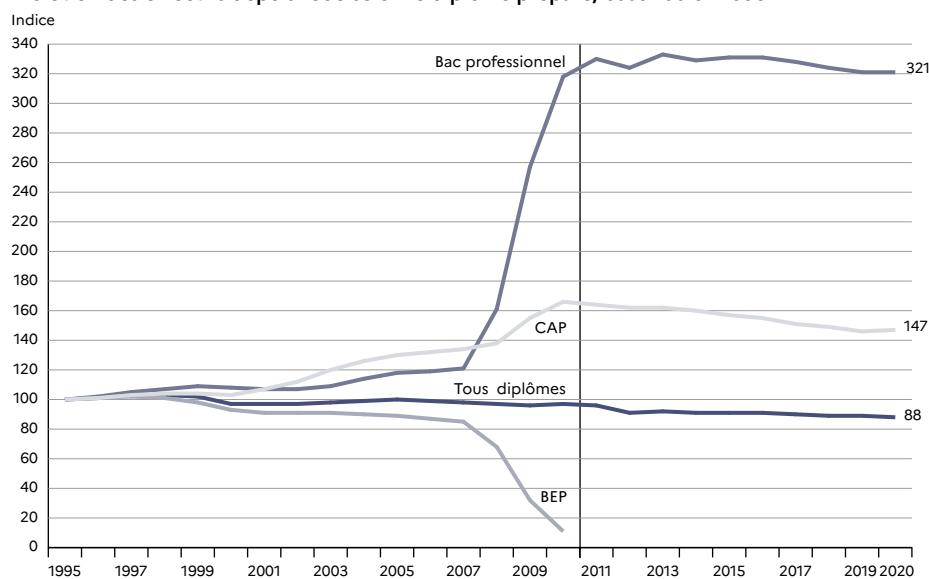
Au début des années 2010, le **baccalauréat professionnel** a connu un essor très important. Le report des effectifs du BEP, achevé à la rentrée 2012, a augmenté ceux du baccalauréat professionnel de moins de 200 000 élèves

en 2005 à 537 900 en 2016 (hors ULIS) (2). Ces effectifs ont, depuis, baissé de manière continue. En 2020, pour la première fois en cinq ans, ils restent relativement stables (+100 élèves) dans leur globalité. Si les effectifs de première (+2 500 élèves) et de terminale professionnelles (+1 100) augmentent de nouveau en raison d'une nette baisse des taux de sortie, à l'inverse, les effectifs de seconde professionnelle continuent de diminuer (-3 700 élèves).

En 2020, le secteur de production représente 43,3% des effectifs des élèves en formation professionnelle en lycée (contre 56,7% pour le secteur des services), soit un taux légèrement inférieur à 2019. Sur le plus long terme, la part de la production tend à diminuer de manière continue depuis 2010 où elle représentait 44,9% (3).

Les lycéens inscrits dans une formation professionnelle sont très majoritairement scolarisés dans un établissement public : plus de 81% en **CAP** et près de 80% en **baccalauréat professionnel et BMA** (4).

### 1 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'information : 20.37; 19.46; 18.28; 17.26; 16.41.

## 2 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>CAP 1 an</b>	3 670	4 866	6 509	6 333	5 555	4 911	4 720	4 459	4 333	3 753	3 487
dont ULIS (3)						34	5	11	10	15	13
<b>CAP 2 ans</b>											
CAP 1 <sup>re</sup> année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 826	60 213	59 202	57 727	57 125	56 897	55 353
CAP 2 <sup>e</sup> année	19 593	28 521	40 360	53 639	53 101	52 158	51 490	50 096	49 203	48 412	50 544
ULIS (3)						2 975	3 285	3 748	4 191	4 581	5 145
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>42 392</b>	<b>63 362</b>	<b>89 501</b>	<b>116 788</b>	<b>114 927</b>	<b>115 346</b>	<b>113 977</b>	<b>111 571</b>	<b>110 519</b>	<b>109 890</b>	<b>111 042</b>
<b>CAP 3 ans</b>	<b>28 424</b>	<b>8 730</b>	<b>593</b>	<b>189</b>							
<b>BEP</b>											
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131							
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958							
<b>Total BEP</b>	<b>480 767</b>	<b>445 256</b>	<b>427 781</b>	<b>55 089</b>							
<b>Bac professionnel/BMA</b>											
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	186 093	185 641	183 014	179 261	179 002	178 398	174 667
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	181 463	182 490	183 163	180 894	178 777	178 345	180 884
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	173 671	169 664	171 721	172 250	167 966	165 363	166 455
ULIS (3)						653	619	661	756	880	1 103
<b>Total bac professionnel/BMA</b>	<b>162 480</b>	<b>175 251</b>	<b>191 444</b>	<b>517 274</b>	<b>541 227</b>	<b>538 448</b>	<b>538 517</b>	<b>533 066</b>	<b>526 501</b>	<b>522 986</b>	<b>523 109</b>
<b>MC niveaux 3 et 4</b>	<b>4 852</b>	<b>6 716</b>	<b>6 413</b>	<b>6 680</b>	<b>5 199</b>	<b>5 170</b>	<b>4 834</b>	<b>4 801</b>	<b>4 775</b>	<b>4 795</b>	<b>5 072</b>
dont ULIS (3)						4	6	8	5	5	7
<b>Autres formations de niveaux 3 et 4</b>	<b>2 716</b>	<b>1 180</b>	<b>1 712</b>	<b>3 183</b>	<b>3 363</b>	<b>3 118</b>	<b>3 142</b>	<b>3 067</b>	<b>2 723</b>	<b>2 339</b>	<b>2 419</b>
dont ULIS (3)									3	5	
<b>Total Formations professionnelles en lycée</b>	<b>725 301</b>	<b>705 361</b>	<b>723 953</b>	<b>705 536</b>	<b>670 271</b>	<b>666 993</b>	<b>665 190</b>	<b>656 964</b>	<b>648 851</b>	<b>643 763</b>	<b>645 129</b>
dont ULIS en cycle professionnel						3 666	3 915	4 428	4 965	5 486	6 268

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Y compris BEP un an.

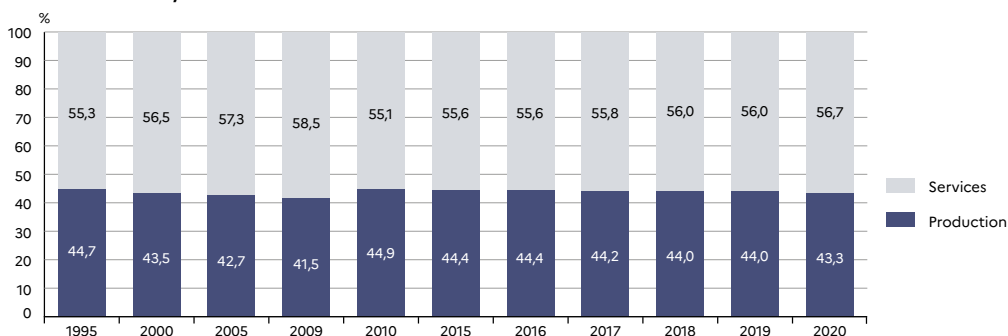
2. Y compris les bac pro en un an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en seconde BEP à partir de la rentrée 2011.

© DEPP

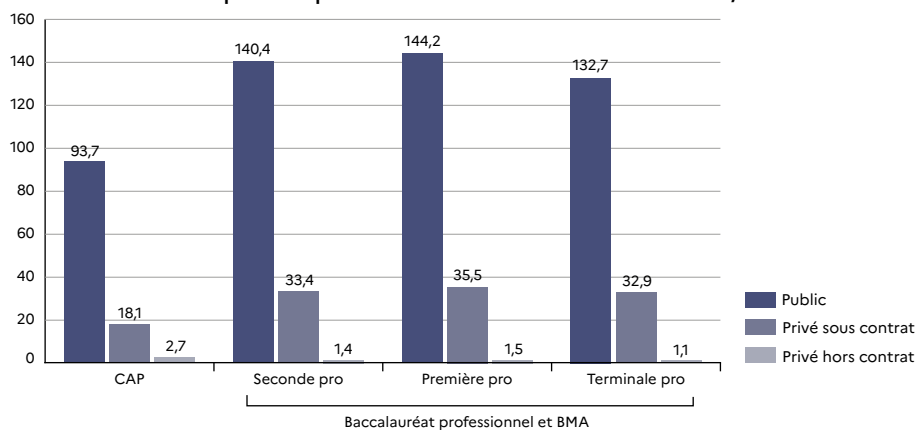
## 3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

## 4 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé sous et hors contrat à la rentrée 2020, en milliers



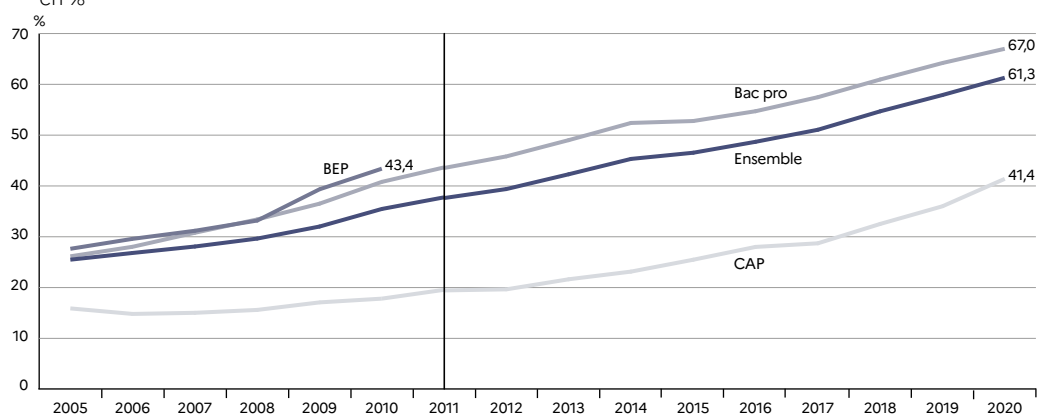
► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

En France métropolitaine et dans les DROM, 645 100 élèves sont inscrits à la rentrée 2020 dans une **formation scolaire professionnelle** au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (hors apprentissage) (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons (383 000) sont plus nombreux que les filles (262 100). Ils sont majoritaires (59,4%) dans l'ensemble des formations : les préparations au **CAP** (63,4%) comme celles au **baccalauréat professionnel** (58,8%). Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.26 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'**âge théorique**, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En seconde professionnelle, 33,0% des élèves sont en retard d'un an ou plus et près du double en première année de CAP en deux ans (62,6%). Les élèves en CAP sont, en moyenne, plus âgés lorsqu'ils entrent dans un établissement public tandis que les lycéens préparant un baccalauréat professionnel y sont globalement plus jeunes. Cependant, le retard scolaire recule dans l'enseignement scolaire professionnel. En effet, la proportion d'élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée d'environ un quart en 2005 à 61,3% en 2020 (1).

### 1 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle en lycée, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

2 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2020

		Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Ensemble	
		Total	dont Filles	Total	dont Filles	Total	dont Filles	Total	%
<b>CAP en 1 an</b>	<i>17 ans et moins</i>	238	76	126	65	110	92	474	13,6
	18 ans	658	231	225	153	230	207	1 113	32,0
	19 ans et plus	878	394	359	232	650	566	1 887	54,3
	<b>Total</b>	<b>1 774</b>	<b>701</b>	<b>710</b>	<b>450</b>	<b>990</b>	<b>865</b>	<b>3 474</b>	<b>100,0</b>
<b>CAP en 2 ans : 1<sup>re</sup> année</b>	<i>15 ans et moins</i>	16 569	5 759	3 706	1 769	410	217	20 685	37,4
	16 ans	21 492	7 458	3 013	1 346	261	127	24 766	44,7
	17 ans et plus	8 028	1 995	1 676	707	201	83	9 905	17,9
	<b>Total</b>	<b>46 089</b>	<b>15 212</b>	<b>8 395</b>	<b>3 822</b>	<b>872</b>	<b>427</b>	<b>55 356</b>	<b>100,0</b>
<b>CAP en 2 ans : 2<sup>e</sup> année</b>	<i>16 ans et moins</i>	12 652	4 658	3 255	1 594	385	218	16 292	32,2
	17 ans	19 953	7 099	2 982	1 410	245	115	23 180	45,9
	18 ans et plus	9 073	2 565	1 800	786	199	67	11 072	21,9
	<b>Total</b>	<b>41 678</b>	<b>14 322</b>	<b>8 037</b>	<b>3 790</b>	<b>829</b>	<b>400</b>	<b>50 544</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro : seconde pro</b>	<i>15 ans et moins</i>	95 349	36 730	20 853	9 861	853	599	117 055	67,0
	16 ans	37 272	14 361	9 048	4 399	423	340	46 743	26,8
	17 ans et plus	7 412	2 733	3 286	1 685	171	140	10 869	6,2
	<b>Total</b>	<b>140 033</b>	<b>53 824</b>	<b>33 187</b>	<b>15 945</b>	<b>1 447</b>	<b>1 079</b>	<b>174 667</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro/BMA : première pro</b>	<i>16 ans et moins</i>	89 202	35 139	19 716	9 398	746	527	109 664	60,6
	17 ans	40 906	16 050	10 933	5 205	458	354	52 297	28,9
	18 ans et plus	13 875	5 029	4 784	2 363	264	192	18 923	10,5
	<b>Total</b>	<b>143 983</b>	<b>56 218</b>	<b>35 433</b>	<b>16 966</b>	<b>1 468</b>	<b>1 073</b>	<b>180 884</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro/BMA : terminale pro</b>	<i>17 ans et moins</i>	76 055	31 136	17 047	8 457	606	441	93 708	56,3
	18 ans	41 262	16 360	11 106	5 358	297	246	52 665	31,6
	19 ans et plus	15 209	5 739	4 651	2 245	222	181	20 082	12,1
	<b>Total</b>	<b>132 526</b>	<b>53 235</b>	<b>32 804</b>	<b>16 060</b>	<b>1 125</b>	<b>868</b>	<b>166 455</b>	<b>100,0</b>
<b>Mentions complémentaires</b>	<b>Total</b>	4 187	1 716	854	502	24	15	5 065	
<b>Autres formations de niveaux IV et V</b>	<b>Total</b>	2 033	1 832	335	301	48	35	2 416	
<b>ULIS en formations professionnelles</b>	<b>Total</b>	4 953	1 872	1 315	582			6 268	
<b>Total</b>		<b>517 256</b>	<b>198 932</b>	<b>121 070</b>	<b>58 418</b>	<b>6 803</b>	<b>4 762</b>	<b>645 129</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

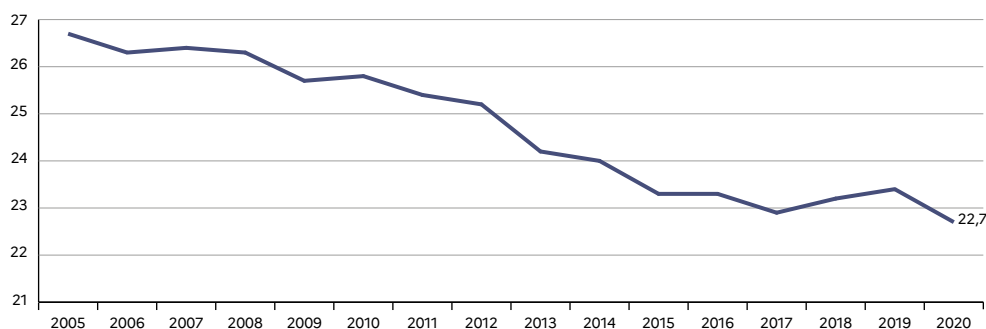
À la rentrée 2020, un peu moins d'un quart (22,7%) des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle sous statut scolaire dans un établissement de l'Éducation nationale (1). Après deux années consécutives de légère hausse, cette proportion diminue légèrement (-0,7 point) à la rentrée 2020. La poursuite d'étude dans la voie professionnelle dans un établissement de l'Éducation nationale après la troisième générale s'effectue nettement plus souvent en seconde professionnelle (18,7%) qu'en première année de CAP (4,0%) (2).

Au contraire, la poursuite d'études dans la voie professionnelle dans un établissement de l'Éducation nationale des élèves issus de troisième de Segpa s'effectue très majoritairement en CAP. Cependant, depuis 2016, de plus en plus d'élèves de Segpa intègrent une seconde professionnelle (6,7% en 2020 contre 3,0% en 2016).

L'origine scolaire des élèves de CAP sous statut scolaire dans un établissement de l'Éducation nationale est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle sous statut scolaire. Les élèves issus de troisième générale constituent une petite majorité (51,3%) de ceux qui intègrent un CAP en deux ans alors qu'ils sont très largement majoritaires (89,0%) en seconde professionnelle (3). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième Segpa (24,1%) et 8,2% proviennent d'une troisième ULIS.

Les **sorties** des établissements de l'Éducation nationale en première année de voie professionnelle ont fortement baissé à la rentrée 2020 : -5,6 points en CAP concernant 13,4% des élèves; -2,2 points en seconde professionnelle concernant 7,8% des élèves (4). Ces sorties des formations dispensées par le ministère en charge de l'Éducation nationale incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

### 1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle sous statut scolaire dans les établissements de l'Éducation nationale à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris ULIS à partir de 2016, et EREA).

**Taux de passage, taux de redoublement, taux de sortie** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel scolaire, en %

Passages	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Vers 1<sup>re</sup> année de CAP 2 ans</b>					
3 <sup>e</sup> générale - 1 <sup>re</sup> année CAP	4,0	3,9	4,0	4,1	4,0
3 <sup>e</sup> Segpa - 1 <sup>re</sup> année CAP	63,1	62,7	61,9	60,5	62,4
Total 3 <sup>e</sup> - 1 <sup>re</sup> année CAP	5,7	5,6	5,5	5,6	5,5
<b>Vers 2<sup>de</sup> pro (bac pro 3 ans)</b>					
3 <sup>e</sup> générale - 2 <sup>de</sup> pro	19,3	19,0	19,2	19,3	18,7
3 <sup>e</sup> Segpa - 2 <sup>de</sup> pro	3,0	3,9	4,9	5,5	6,7
Total 3 <sup>e</sup> - 2 <sup>de</sup> pro	18,8	18,6	18,8	18,9	18,4
2 <sup>de</sup> GT - 2 <sup>de</sup> Pro	1,3	1,3	1,2	1,0	1,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS. © DEPP

**Lecture :** 4,0% des élèves inscrits en troisième générale en 2019 sont passés en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2020 dans un établissement du MENJS.

## 3 Répartition des élèves en début de cycle professionnel scolaire en 2020 selon l'origine scolaire, en %

Origine	1 <sup>re</sup> année de CAP 2 ans	2 <sup>de</sup> pro
3 <sup>e</sup> (hors Segpa, hors ULIS)	51,3	89,0
3 <sup>e</sup> Segpa	24,1	0,9
ULIS en classe de 3 <sup>e</sup>	8,2	0,5
2 <sup>de</sup> GT	1,3	3,3
Redoublants	4,0	2,7
Autres	11,1	3,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs	58 188	175 161

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS. © DEPP

**Lecture :** 51,3% des élèves inscrits (dans un établissement du MENJS) en première année de CAP en deux ans (sous statut scolaire) à la rentrée 2020 viennent de troisième (hors Segpa, hors ULIS).

## 4 Évolution des redoublements, passages et sorties de l'Éducation nationale des établissements du MENJS (1), en %

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>CAP 2 ans</b> <b>1<sup>re</sup> année</b>	Redoublement	4,1	4,4	4,5	4,3	3,9
	Passage en 2 <sup>e</sup> année	74,7	75,7	74,7	74,9	80,9
	Autres orientations	2,1	2,2	2,6	1,8	1,8
	Sorties de l'Éducation nationale	19,1	17,7	18,2	19,0	13,4
<b>CAP 2 ans</b> <b>2<sup>e</sup> année</b>	Redoublement	5,4	5,1	5,6	5,6	5,0
	Passage en bac pro	21,3	21,7	21,1	20,8	22,0
	Autres orientations	6,6	7,4	6,9	7,4	7,1
	Sorties de l'Éducation nationale	66,7	65,8	66,4	66,2	65,9
<b>BMA 2 ans</b> <b>1<sup>re</sup> année</b>	Redoublement	1,7	1,8	1,5	1,8	2,9
	Passage en 2 <sup>e</sup> année	84,0	87,0	87,2	84,2	85,5
	Autres orientations	10,5	1,0	1,4	1,0	0,5
	Sorties de l'Éducation nationale	3,8	10,2	9,9	13,0	11,1
<b>BMA 2 ans</b> <b>2<sup>e</sup> année</b>	Redoublement	3,0	4,1	4,8	3,2	3,0
	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale	97,0	95,9	95,2	96,8	97,0
<b>Bac pro 3 ans</b> <b>Seconde pro</b>	Redoublement	3,3	3,3	3,2	3,0	2,4
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	83,6	84,1	83,4	84,3	87,7
	Autres orientations	2,5	2,6	2,8	2,7	2,1
	Sorties de l'Éducation nationale	10,6	10,0	10,6	10,0	7,8
<b>Bac pro 3 ans</b> <b>Première pro</b>	Redoublement	1,5	1,5	1,9	1,6	1,0
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	87,6	87,4	86,5	86,5	90,1
	Autres orientations	0,7	0,7	0,8	0,7	0,3
	Sorties de l'Éducation nationale	10,2	10,4	10,8	11,2	8,6
<b>Bac pro en 3 ans</b> <b>Terminale pro</b>	Redoublement	5,9	6,2	5,5	5,3	2,8
	Autres orientations et sorties de l'Éducation nationale	94,1	93,8	94,5	94,7	97,2

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS. © DEPP

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

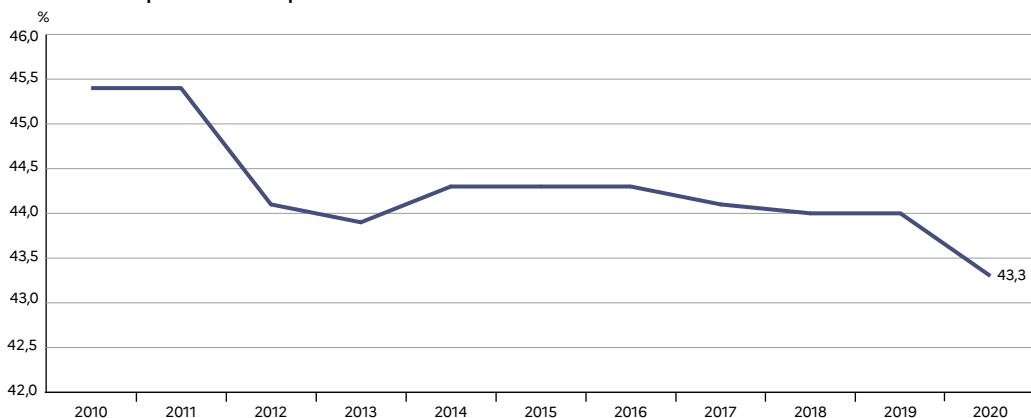
À la rentrée 2020, les lycées professionnels relevant de l'Éducation nationale de France métropolitaine et des DROM préparent 114 500 élèves à un CAP, 55,3% des élèves sont scolarisés dans les spécialités de la production et 44,7% dans celles des services (2). Au total, une majorité (53,5%) d'élèves en CAP se concentre dans les **spécialités de formation** : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme » pour les services, mais également « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », les spécialités du bâtiment et « Électricité, électronique » pour la production.

À la rentrée 2020, les élèves inscrits en **baccalauréat professionnel** ou **BMA** sont 523 100, dont 83 000 dans une seconde professionnelle relevant d'une **famille de métiers**, c'est-à-dire d'un regroupement de certaines spécialités de formation mis en place progressivement depuis la rentrée 2019 (3). La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle

des **CAP**, en faveur cette fois des services avec 59,3% des élèves. Quatre spécialités regroupent 60,7% des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » pour les services et « Électricité, électronique » pour la production. La spécialité « Commerce, vente » concentre à elle seule 22,4% des élèves.

Au total, 43,3% des élèves inscrits en lycée en CAP, en baccalauréat professionnel ou en BMA préparent un diplôme relevant des spécialités de la production (1). Les filles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (18,0% en CAP et 12,2% en baccalauréat professionnel ou BMA) alors que dans les spécialités des services, six élèves sur dix sont des filles (2). La part du secteur privé est nettement plus faible dans le secteur de la production que dans le secteur des services.

### 1 Proportion d'élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA inscrits en lycée dans une spécialité de la production



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Répartition des élèves préparant un CAP, un baccalauréat professionnel ou un BMA en lycée selon la spécialité de formation à la rentrée 2020

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	284	0,2	14,4	28,9	5 939	1,1	7,9	7,1
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 238	1,1	24,2	9,3	871	0,2	5,3	7,1
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	8	€	0,0	0,0				
211 Productions végétales, cultures spécialisées	449	0,4	5,3	31,0	144	€	0,0	47,9
212 Productions animales, élevages spécialisés					146	€	0,0	5,5
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	29	0,0	17,2	10,3	79	€	0,0	15,2
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	665	0,6	2,1	7,4	272	0,1	0,0	14,0
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	215	0,2	18,6	40,5	2 522	0,5	8,8	32,3
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 762	12,9	16,1	38,9	13 989	2,7	18,3	36,6
222 Transformations chimiques et apparentées	15	€	0,0	20,0				
223 Métallurgie	652	0,6	13,0	60,6	621	0,1	10,0	45,1
224 Matériaux de construction, verre, céramique	297	0,3	3,7	59,9	773	0,1	20,3	45,7
225 Plasturgie, matériaux composites	213	0,2	5,2	7,0	1 145	0,2	2,2	9,3
227 Énergie, génie climatique	2 028	1,8	10,8	0,5	8 210	1,6	9,7	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 631	1,4	29,5	3,8	8 938	1,7	12,7	31,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 111	1,0	22,1	1,4	2 291	0,4	14,3	4,4
232 Bâtiment : construction et couverture	2 849	2,5	2,9	1,8	2 092	0,4	2,4	3,7
233 Bâtiment : finitions	6 467	5,6	4,3	6,9	3 222	0,6	7,9	23,7
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 716	5,9	9,7	9,9	12 505	2,4	12,6	12,3
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	504	0,4	0,0	72,8	73	€	0	89,0
241 Textile	65	0,1	0,0	87,7				
242 Habillement	2 466	2,2	10,4	86,3	9 850	1,9	10,6	90,0
243 Cuirs et peaux	377	0,3	0,0	64,5	834	0,2	0,0	82,4
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité					22 153	4,2	11,8	2,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	451	0,4	7,8	14,6	8 600	1,6	11,0	4,2
252 Moteurs et mécanique auto	5 543	4,8	13,6	2,1	24 301	4,6	10,6	3,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	112	0,1	0,0	6,3	2 240	0,4	16,3	7,8
254 Structures métalliques	7 074	6,2	8,3	3,1	12 305	2,4	5,6	3,3
255 Électricité, électronique	7 168	6,3	11,9	1,6	68 794	13,2	16,6	1,8
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>63 389</b>	<b>55,3</b>	<b>11,6</b>	<b>18,0</b>	<b>212 909</b>	<b>40,7</b>	<b>12,8</b>	<b>12,2</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	150	0,1	2,7	38,7	66 266	12,7	18,6	63,1
311 Transport, manutention, magasinage	3 819	3,3	18,2	9,2	12 190	2,3	13,2	13,0
312 Commerce, vente	18 930	16,5	20,5	50,7	116 924	22,4	24,3	51,8
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 157	1,0	24,2	45,6	3 102	0,6	15,2	31,6
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	62	0,1	4,8	41,9	5 941	1,1	50,1	51,7
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	36	€	16,7	80,6	64 655	12,4	31,5	89,5
331 Santé	91	0,1	0,0	39,6	2 915	0,6	30,0	58,3
332 Travail social	4 920	4,3	39,1	95,6				
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 076	9,7	16,3	71,1	16 305	3,1	14,2	42,2
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	23	€	100,0	0,0				
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	6 764	5,9	53,1	88,1	11 317	2,2	54,1	98,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	87	0,1	34,5	46,0				
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 223	1,1	3,4	56,3	2 485	0,5	2,9	63,3
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 805	2,4	41,2	27,5	8 100	1,5	35,3	31,1
<b>Total spécialités des services</b>	<b>51 143</b>	<b>44,7</b>	<b>26,3</b>	<b>60,0</b>	<b>310 200</b>	<b>59,3</b>	<b>25,3</b>	<b>61,2</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>114 532</b>	<b>100,0</b>	<b>18,2</b>	<b>36,7</b>	<b>523 109</b>	<b>100,0</b>	<b>20,2</b>	<b>41,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

LECTURE : 44,7% des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 26,3% des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 60% des élèves en CAP des services sont des filles.

© DEPP

## 3 Répartition des élèves préparant une seconde professionnelle en lycée par familles de métiers à la rentrée 2020

Famille de métiers	Effectifs
Construction durable du bâtiment et des travaux publics	3 728
Gestion administrative, du transport et de la logistique	21 554
Relation client	38 867
Mer	10
Industries graphiques et communication	1 056
Alimentation	1 541
Beauté et bien-être	3 585
Études et modélisation numérique du bâtiment	2 935
Aéronautique	755
Hôtellerie-restauration	8 970
<b>Total des élèves en seconde professionnelle classée en famille de métiers</b>	<b>83 001</b>
<b>Sans objet</b>	<b>92 160</b>
<b>Total des élèves en seconde professionnelle</b>	<b>175 161</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

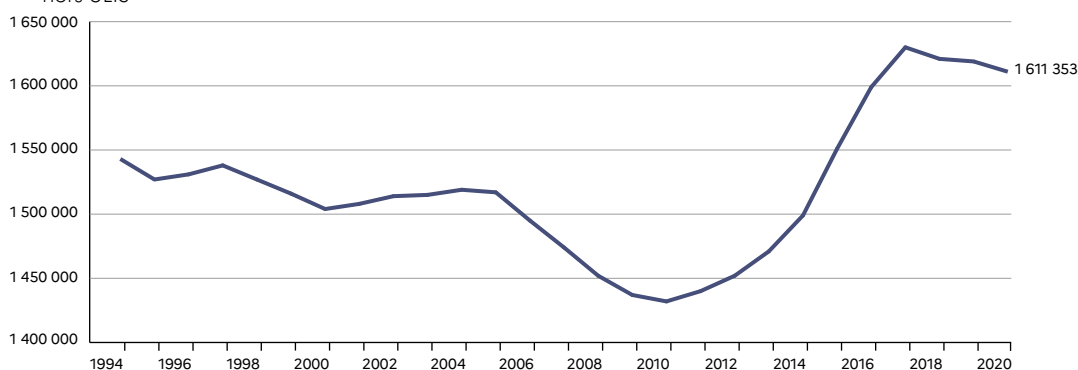
À la rentrée 2020, les formations générales et technologiques en lycée comptent 1 611 600 élèves en France métropolitaine et dans les DROM (2). Les effectifs augmentent continuellement entre 2010 et 2017, puis diminuent légèrement : en 2018 (-8 700), en 2019 (-2 200) et en 2020 (-8 000) (1).

Dans ces formations, la série générale accueille sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S. Depuis 2004, la tendance s'inverse

au profit de la voie générale (3). À la rentrée 2020, la série générale regroupe 73,0% des élèves de terminale. Par ailleurs, 7,1% des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 19,9% dans les autres séries.

Les filles sont majoritaires dans les formations générales et technologiques en lycée (54,2%), avec des disparités selon les séries. Elles sont majoritaires dans les séries générales (56,1% en terminale) et tertiaires (51,9% en terminale STMG, 85,6% en ST2S). Cependant, elles sont sous-représentées dans la série technologique à caractère scientifique STI2D (7,9% en terminale) (2).

### 1 Évolution des effectifs des séries générale et technologiques dans les établissements de l'Éducation nationale, hors ULIS



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une première réforme à la rentrée 2010. En 2019, elle connaît une deuxième réforme qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.37.
- B.O. spécial n°1 du 4 février 2010.
- B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019.

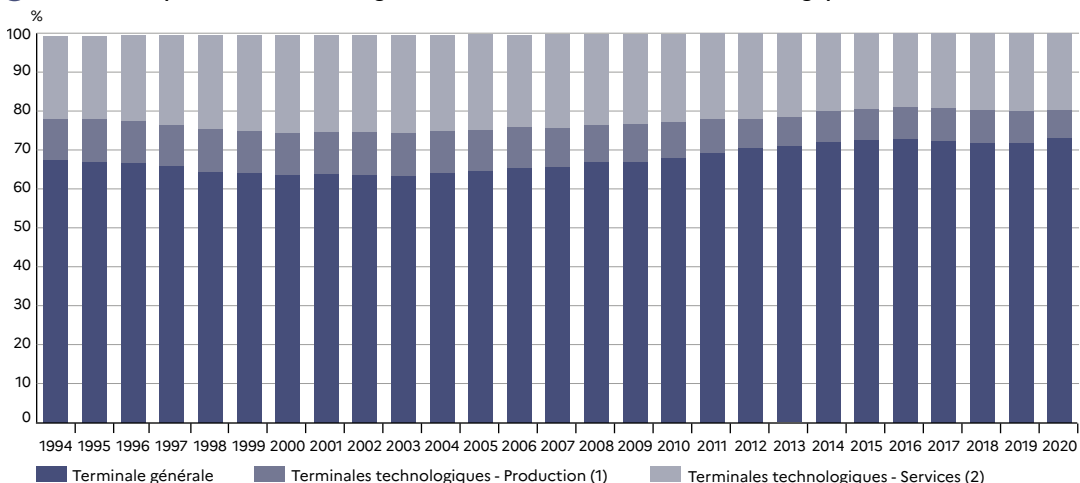
## 2 Répartition des élèves des formations générale et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2020

Séries	Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Public + Privé	
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)
<b>Secondes</b>								
Seconde générale et technologique	444 321	54,2	119 198	53,0	2 397	46,3	565 916	53,9
Techno STHR et BT	1 760	51,7	257	50,2	15	46,7	2 032	51,5
<b>Total Secondes</b>	<b>446 081</b>	<b>54,2</b>	<b>119 455</b>	<b>53,0</b>	<b>2 412</b>	<b>46,3</b>	<b>567 948</b>	<b>53,9</b>
<b>Premières</b>								
Première générale	294 059	56,7	89 947	53,8	2 093	49,6	386 099	56,0
STI2D	25 116	8,1	3 606	7,2	1		28 723	8,4
STL	6 239	57,3	969	51,3			7 208	56,5
STT/STMG	65 751	53,3	11 124	48,8	299	28,8	77 174	52,5
SMS/ST2S	16 701	8,6	5 794	84,1	3	100,0	22 498	84,6
STD2A	2 739	77,7	1 100	77,0	60	63,3	3 899	77,3
TMD/S2TMD	335	58,8	22	63,6			357	59,1
STHR	2 138	52,8	294	51,4	19	47,4	2 451	52,5
Brevet de technicien	183	74,3	44	61,4			227	71,8
<b>Total Premières</b>	<b>413 261</b>	<b>54,5</b>	<b>112 900</b>	<b>53,5</b>	<b>2 475</b>	<b>44,8</b>	<b>528 636</b>	<b>54,2</b>
<b>Terminales</b>								
Terminale générale	289 232	56,6	84 678	54,6	1 897	48,3	375 807	56,1
STI2D	25 467	8,1	3 592	6,5	2		29 061	7,9
STL	6 462	58,7	993	52,9			7 455	57,9
STT/STMG	63 295	52,4	10 642	49,9	336	25,9	74 273	51,9
SMS/ST2S	15 992	86,0	5 769	84,7	7	85,7	21 768	85,6
STD2A	2 536	78,5	975	78,9	60	58,3	3 571	78,3
TMD/S2TMD	299	60,5	19	47,4			318	59,7
STHR	1 950	56,5	316	51,9	6	33,3	2 272	55,8
Brevet de technicien	206	77,7	38	65,8			244	75,8
<b>Total Terminales</b>	<b>405 439</b>	<b>54,2</b>	<b>107 022</b>	<b>54,3</b>	<b>2 308</b>	<b>45,4</b>	<b>514 769</b>	<b>54,2</b>
ULIS en série GT	135	36,3	65	30,8			200	34,5
<b>Total</b>	<b>1 264 916</b>	<b>54,3</b>	<b>339 442</b>	<b>53,6</b>	<b>7 195</b>	<b>46,4</b>	<b>1 611 553</b>	<b>54,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

## 3 Évolution du poids de la terminale générale et des séries de terminale technologique, hors ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (3), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Séries STI, STI2D, STL, STAV.
2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD/S2TMD, STHR.
3. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

Les élèves scolarisés dans les formations générales et technologiques en lycée relevant de l'Éducation nationale arrivent très souvent « à l'heure » : à 15 ans en seconde (87,4%), à 16 ans en première (84,9%) et à 17 ans en terminale (82,5%), **âges théoriques** d'entrée dans ces classes (2). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde (3).

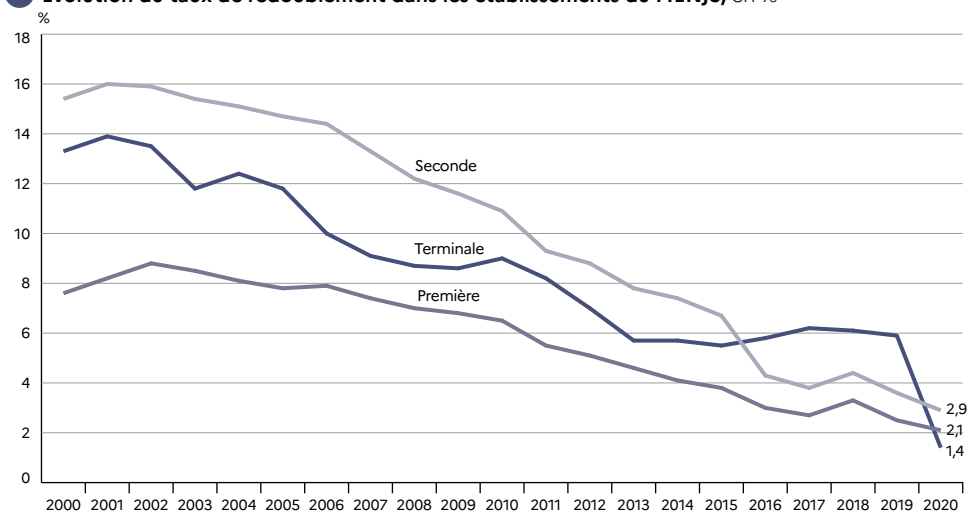
Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Les **taux de redoublement** ont également diminué au lycée général et technologique depuis le début des années 2000 (1). Cette tendance à la baisse du redoublement s'est poursuivie à la rentrée 2020, en particulier en seconde (-0,7 point) et surtout en terminale (-4,5 points) dans le contexte très particulier de la crise sanitaire ayant entraîné un taux de réussite très élevé à la session 2020 du baccalauréat (sous forme de contrôle continu). Ainsi, à la rentrée 2020,

le niveau du redoublement en terminale est plus bas qu'en seconde ou en première, alors que depuis 2016, la classe de terminale était celle où le redoublement était le plus fréquent au lycée.

La baisse du redoublement en fin de seconde a profité relativement plus aux passages vers la voie technologique que vers la voie générale (+0,9 point contre +0,4 point) (4). Les élèves de seconde sont par ailleurs 2,7% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée. Ce taux de réorientation en voie professionnelle est pratiquement stable depuis 2016.

Les situations particulières liées à l'âge (un an d'avance ou deux ans de retard) sont plus fréquentes dans le secteur privé. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons.

### 1 Évolution du taux de redoublement dans les établissements du MENJS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Taux de passage, taux de sorties** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2020

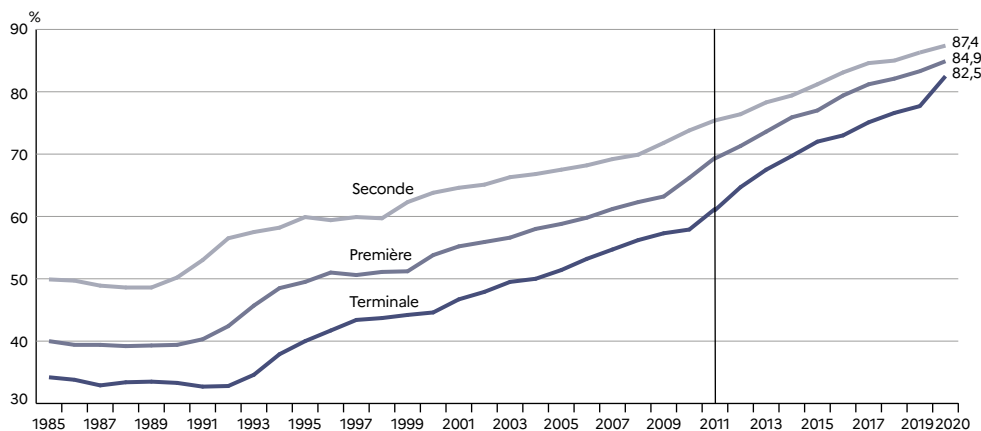
	Public		Privé sous contrat		Privé hors contrat		Public + Privé	
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%
<b>Seconde</b>								
14 ans ou moins	15 359	7 292	6 967	3 222	275	127	22 601	4,0
15 ans	390 086	213 740	104 670	56 629	1 708	804	496 464	87,4
16 ans	36 751	18 706	7 210	3 221	417	175	44 378	7,8
17 ans ou plus	3 885	1 936	548	263	72	31	4 505	0,8
<b>Total seconde</b>	<b>446 081</b>	<b>241 674</b>	<b>119 395</b>	<b>63 335</b>	<b>2 472</b>	<b>1 137</b>	<b>567 948</b>	<b>100,0</b>
<b>Première</b>								
15 ans ou moins	15 229	7 375	6 699	3 217	251	120	22 179	4,2
16 ans	351 885	194 879	95 266	52 244	1 672	806	448 823	84,9
17 ans	41 079	20 246	9 860	4 506	564	246	51 503	9,7
18 ans ou plus	5 068	2 654	960	448	103	42	6 131	1,2
<b>Total première</b>	<b>413 261</b>	<b>225 154</b>	<b>112 785</b>	<b>60 415</b>	<b>2 590</b>	<b>1 214</b>	<b>528 636</b>	<b>100,0</b>
<b>Terminale</b>								
16 ans ou moins	14 980	7 477	6 330	3 103	228	121	21 538	4,2
17 ans	335 000	186 502	88 160	49 234	1 496	710	424 656	82,5
18 ans	47 737	22 319	11 233	5 193	564	216	59 534	11,6
19 ans ou plus	7 722	3 639	1 208	565	111	42	9 041	1,8
<b>Total terminale</b>	<b>405 439</b>	<b>219 937</b>	<b>106 931</b>	<b>58 095</b>	<b>2 399</b>	<b>1 089</b>	<b>514 769</b>	<b>100,0</b>
<b>ULIS en formations GT en lycée (1)</b>	<b>135</b>	<b>49</b>	<b>65</b>	<b>20</b>			<b>200</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 264 916</b>	<b>686 814</b>	<b>339 176</b>	<b>181 865</b>	<b>7 461</b>	<b>3 440</b>	<b>1 611 553</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par niveau, par âge et par sexe.  
 Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

## 3 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure »



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

## 4 Évolution des passages, sorties des établissements de l'Éducation nationale, en %

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Passages dans l'Éducation nationale</b>					
Seconde vers lycée professionnel	3,1	3,2	3,2	2,9	2,7
Seconde vers première générale	65,4	65,5	65,4	67,2	67,6
Seconde vers première technologique	24,2	24,4	23,9	23,1	24,0
Total seconde vers première générale et technologique	89,6	89,9	89,4	90,3	91,6
Première vers terminale	94,9	95,1	94,3	95,4	95,9
<b>Sorties de l'Éducation nationale</b>					
Seconde	3,0	3,0	3,0	2,9	2,8
Première	1,9	1,9	2,1	1,8	1,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

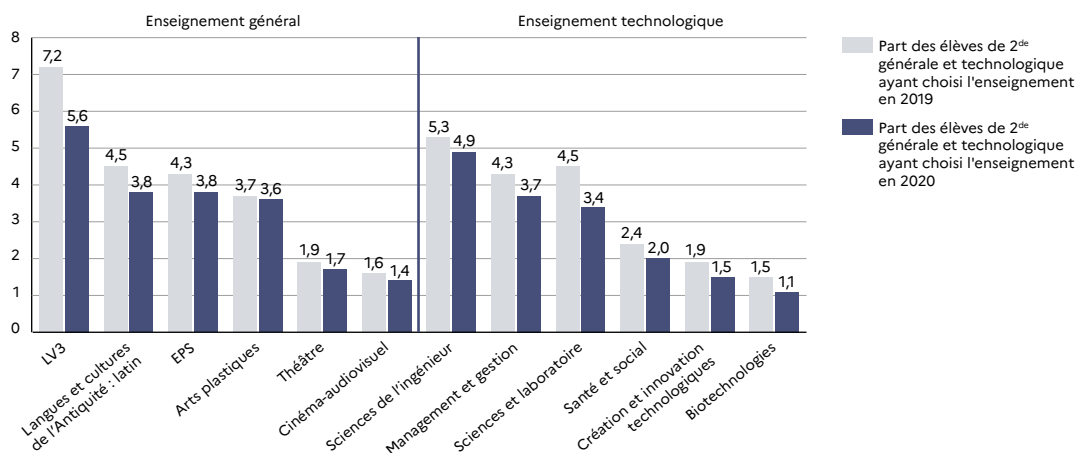
À la rentrée 2020, les **classes de seconde des établissements publics et privés sous contrat du MENJS et privés hors contrat** accueillent 567 900 élèves (France métropolitaine et DROM). Presque tous (565 900 élèves, soit 99,6%) sont inscrits en seconde générale et technologique (GT) (2). Plus de la moitié sont des filles (53,9%). L'enseignement privé, sous contrat et hors contrat, scolarise 21,5% des élèves de seconde. Depuis 2019, la réforme de la classe de seconde GT permet aux élèves de choisir s'ils le souhaitent un ou deux enseignements optionnels (EO) facultatifs. On distingue les EO généraux des EO technologiques. Les enseignements optionnels de Langues et cultures de l'Antiquité de latin et grec peuvent être choisis en plus de ces deux enseignements.

En 2020, plus d'un élève sur cinq (22,6%) de seconde GT a choisi un EO général, une part en baisse de 4 points

entre 2019 et 2020 (3). L'enseignement le plus suivi est la LV3 (5,6% des secondes GT) puis le latin et l'EPS pour presque 4% des élèves de seconde GT (1). Les enseignements artistiques regroupent 8,4% des élèves. Les six EO les plus fréquemment suivis concernent 19,9% des élèves.

Plus d'un élève sur six (17,4%) a choisi de suivre un EO de type technologique, une part également en baisse de 3,2 points par rapport à 2019 (4). Les enseignements les plus suivis sont Sciences de l'ingénieur (4,9%), Management et gestion (3,7%) et Sciences et laboratoire (3,4%). Les options Culture et pratique du théâtre, de la danse ou de la musique plus spécifiques à une première Sciences et technique du théâtre, de la musique et de la danse sont relativement peu choisis. Les six EO les plus suivis englobent 16,5% des élèves.

### 1 Évolution entre 2019 et 2020, de la proportion d'élèves de seconde GT suivant les six enseignements optionnels les plus choisis respectivement en enseignement GT



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.  
 Note : les effectifs de seconde générale et technologique représentent 99,6% des élèves de seconde.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Options ou enseignements au choix du second degré** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

## 2 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2020

	Seconde GT	Seconde spécifique		Total (1)
		STHR	BT	
Public	444 321	1 714	46	446 081
Privé	121 595	248	24	121 867
<b>Ensemble (1)</b>	<b>565 916</b>	<b>1 962</b>	<b>70</b>	<b>567 948</b>
Répartition (%)	99,6	0,3	ε	100,0
Part des filles (%)	53,9	51,9	38,6	53,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS. © DEPP

1. Effectif hors ULIS.

## 3 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif général suivi à la rentrée 2020

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Garçons	Filles	Part des filles (%)
LV3	21 911	9 802	31 713	5,6	10 548	21 165	66,7
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	12 601	8 719	21 320	3,8	9 017	12 303	57,7
EPS	16 098	5 144	21 242	3,8	14 467	6 775	31,9
Arts plastiques	13 814	6 772	20 586	3,6	4 856	15 730	76,4
Théâtre	7 114	2 312	9 426	1,7	2 728	6 698	71,1
Cinéma-audiovisuel	6 739	1 393	8 132	1,4	3 753	4 379	53,8
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3 231	1 878	5 109	0,9	2 105	3 004	58,8
Musique	3 850	1 107	4 957	0,9	1 854	3 103	62,6
Histoire des arts	2 365	439	2 804	0,5	711	2 093	74,6
Danse	1 272	115	1 387	0,2	80	1 307	94,2
Langue des signes française	636	484	1 120	0,2	226	894	79,8
Arts du cirque	126	0	126	ε	37	89	70,6
Écologie, agronomie, territoires, développement durable	71	0	71	ε	34	37	52,1
<b>Ensemble (1)</b>	<b>89 828</b>	<b>38 165</b>	<b>127 993</b>	<b>22,6</b>	<b>50 416</b>	<b>77 577</b>	<b>60,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS. © DEPP

1. Effectif hors ULIS.

**Lecture :** 22,6% des élèves de 2<sup>e</sup> GT suivent un enseignement optionnel général. 5,6% des 2<sup>e</sup> GT suivent une LV3; 66,7% de ces élèves sont des filles.

## 4 Répartition des élèves de seconde GT selon l'enseignement optionnel facultatif technologique suivi à la rentrée 2020

	Public	Privé	Total	Part sur le total des secondes GT	Garçons	Filles	Part des filles (%)
Sciences de l'ingénieur	22 658	5 305	27 963	4,9	23 456	4 507	16,1
Management et gestion	13 122	7 681	20 803	3,7	9 235	11 568	55,6
Sciences et laboratoire	14 562	4 522	19 084	3,4	8 813	10 271	53,8
Santé et social	7 802	3 466	11 268	2,0	1 666	9 602	85,2
Création et innovation technologiques	6 570	1 680	8 250	1,5	6 932	1 318	16,0
Biotechnologies	4 131	2 054	6 185	1,1	2 466	3 719	60,1
Création et culture - design	2 404	984	3 388	0,6	698	2 690	79,4
Atelier artistique	736	178	914	0,2	292	622	68,1
Culture et pratique de la musique	194	6	200	ε	101	99	49,5
Culture et pratique de la danse	121	0	121	ε	17	104	86,0
Pratiques sociales et culturelles	35	78	113	ε	44	69	61,1
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives	50	7	57	ε	31	26	45,6
Culture et pratique du théâtre	39	0	39	ε	12	27	69,2
Pratiques professionnelles	2	17	19	ε	12	7	36,8
<b>Ensemble (1)</b>	<b>72 426</b>	<b>25 978</b>	<b>98 404</b>	<b>17,4</b>	<b>53 775</b>	<b>44 629</b>	<b>45,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS. © DEPP

1. Effectif hors ULIS.

**Lecture :** 17,4% des élèves de 2<sup>e</sup> GT suivent un enseignement optionnel technologique à la rentrée 2020. 4,9% des 2<sup>e</sup> GT suivent « Sciences de l'ingénieur »; 16,1% de ces élèves sont des filles.

À la rentrée 2020, l'enseignement de spécialité le plus largement choisi en première générale est toujours les « mathématiques », 63,8% des élèves ayant opté pour cette spécialité (1) (2). Cependant, la proportion d'élèves ayant choisi cet enseignement diminue de 4,9 points par rapport à 2019. Le deuxième enseignement le plus choisi en 2020 est les « sciences économiques et sociales » même s'il n'est suivi que par moins d'un élève sur deux (44,0%). La part d'élèves suivant cet enseignement progresse sensiblement en un an (+4,8 points, il n'était que le quatrième enseignement le plus souvent choisi en 2019). Choisie par 43,4% des élèves, la « physique-chimie » occupe la troisième place, devant les « sciences de la vie et de la Terre » (39,1%), l'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » (37,6%) et les « langues, littérature et cultures étrangères et

régionales » (LLCER) (30,1%). L'enseignement « humanités, littérature et philosophie » concerne un élève sur cinq (20,1%) alors que les douze autres spécialités sont choisies par moins d'un élève sur dix.

Les « mathématiques » restent la spécialité la plus choisie, en particulier par les garçons (74,5% contre 55,3% des filles). Ces derniers choisissent également majoritairement la « physique-chimie » (53,5%), alors que ce n'est que le sixième enseignement de spécialité le plus choisi par les filles (35,4%). Les « sciences économiques et sociales » sont le second enseignement le plus suivi par les filles (47,8%). Les « langues et les humanités » sont bien plus souvent suivies par les filles et les « sciences de l'ingénieur » et le « numérique » par les garçons.

### Précisions

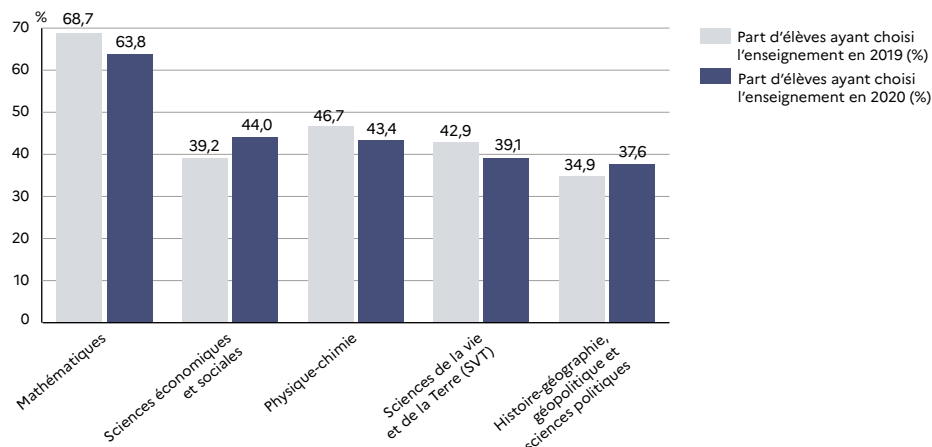
**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Taux de passage, taux de sorties** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.23 ; 21.22 ; 20.38.

**1 Évolution des cinq enseignements de spécialité les plus choisis**



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

**2 Effectifs d'élèves de première générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2020**

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant choisi l'enseignement	Part d'élèves ayant choisi l'enseignement (%)	Part de filles ayant choisi l'enseignement (%)	Part de garçons ayant choisi l'enseignement (%)
Mathématiques	246 168	63,8	55,3	74,5
Sciences économiques et sociales	169 981	44,0	47,8	39,3
Physique-chimie	167 460	43,4	35,4	53,5
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	150 885	39,1	41,2	36,4
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	145 051	37,6	41,8	32,2
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales (LLCER)	116 220	30,1	36,4	22,0
Humanités, littérature et philosophie	77 511	20,1	28,2	9,8
Numérique et sciences informatiques (NSI)	34 799	9,0	2,9	16,8
Sciences de l'ingénieur (SI)	21 082	5,5	1,5	10,5
Arts plastiques	12 835	3,3	4,6	1,8
Cinéma-audiovisuel	4 677	1,2	1,2	1,2
Histoire des arts	2 845	0,7	1,0	0,4
Théâtre	2 755	0,7	0,9	0,4
Musique	1 809	0,5	0,5	0,4
Littérature et LCA latin	1 013	0,3	0,3	0,2
Danse	572	0,1	0,2	0,0
Littérature et LCA grec	250	0,1	0,1	0,0
Arts du cirque	127	0,0	0,0	0,0
Biologie écologie (1)	37	0,0	0,0	0,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Généralement, cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

À la rentrée 2020, les élèves de première générale suivent 458 triplettes d'**enseignements de spécialité** différentes. La combinaison « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » (SVT), la plus choisie, concerne 23,9% des élèves, en baisse sensible de 4,4 points par rapport à 2019 (1). Les 15 triplettes les plus courantes concernent quatre élèves sur cinq. La deuxième triplète la plus choisie – « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP), langues et cultures étrangères et régionales, sciences économiques et sociales » – concerne toutefois seulement 8,1% des élèves. Les triplettes « HGGSP, mathématiques, sciences économiques et sociales » et « HGGSP, humanités, sciences économiques et sociales » rassemblent respectivement 7,7% et 5,9% des élèves. Les autres triplettes concernent moins de 5% des élèves.

Garçons et filles suivent des enseignements relativement différents, même s'ils privilégient tous les deux la triplète « mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » (2) (3) dans des proportions similaires (respectivement 23,3% et 24,3%). Parmi les cinq triplettes les plus choisies par les garçons, figurent les combinaisons « mathématiques, physique-chimie » associées soit à « numérique, sciences informatiques » (8,4%), soit à « sciences de l'ingénieur » (7,4%) alors que ces enseignements ne sont pratiquement pas suivis par les filles. La triplète « HGGSP, langues et cultures étrangères et régionales, sciences économiques et sociales » figure tant pour les filles que pour les garçons dans les cinq triplettes les plus courantes, mais est relativement plus suivie par les filles que les garçons (9,6% contre 6,3%).

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.23 ; 21.22 ; 20.38.

**1 Effectifs d'élèves de première générale par triplète d'enseignements de spécialité à la rentrée 2020**

Triplète d'enseignements de spécialité	2020		2019
	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	92 194	23,9	28,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues littérature, SES	31 437	8,1	7,2
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques, SES	29 569	7,7	8,1
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités littérature philo, SES	22 853	5,9	4,5
Mathématiques, numérique et sciences informatiques, physique-chimie	16 609	4,3	4,2
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités littérature philo, langues littérature	15 691	4,1	4,4
Mathématiques, physique-chimie, sciences de l'ingénieur	14 764	3,8	4,3
Mathématiques, physique-chimie, SES	14 714	3,8	3,2
Langues littérature, mathématiques, SES	12 737	3,3	3,4
Mathématiques, SVT, SES	11 396	3,0	3,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SVT, SES	9 744	2,5	2,1
Humanités littéraires et philo, langues, littératures et cultures étrangères, SES	8 953	2,3	1,8
Langues, littératures et cultures étrangères, mathématiques, physique-chimie	8 698	2,3	2,1
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques, physique-chimie	6 499	1,7	1,5
Langues littératures et cultures étrangères, SES, SVT	4 261	1,1	0,8
Langues littératures et cultures étrangères, mathématiques, SVT	4 010	1,0	1,2
Autres	86 009	21,3	19,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

**2 Les cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2020**

Triplète d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	52 527	24,3
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues littérature, SES	20 787	9,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités littérature philo, SES	16 781	7,8
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques, SES	15 420	7,1
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités littérature philo, langues littérature	12 472	5,8
Autres	98 046	45,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

**3 Les cinq triplettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2020**

Triplète d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie, SVT	39 667	23,3
Mathématiques, numérique et sciences informatiques, physique-chimie	14 354	8,4
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques, SES	14 149	8,3
Mathématiques physique, chimie, sciences de l'ingénieur	12 535	7,4
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues littérature, SES	10 650	6,3
Autres	78 740	46,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2020, l'enseignement de spécialité le plus largement choisi en terminale générale est les « mathématiques », 41,2% des élèves ayant opté pour cette spécialité (1). Le deuxième enseignement le plus choisi est la « physique-chimie », suivie par 33,7% des élèves, elle arrive juste devant les « sciences économiques et sociales » (32,9%). Moins suivies, les « sciences de la vie et de la Terre » ou l'« histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » concernent toutefois environ un élève sur quatre alors que les « langues, littératures et cultures étrangères et régionales » (18,2%) ont été choisies par un élève sur cinq. Les treize autres spécialités sont choisies par moins d'un élève sur dix.

Filles et garçons optent pour des enseignements de spécialité bien différents. Dans la population générale,

si les « mathématiques » et la « physique-chimie » sont les deux enseignements les plus choisis, c'est avant tout le fait des garçons (54,5% suivent les « mathématiques », 40,3% la « physique-chimie »). Chez les filles, ces deux enseignements n'arrivent qu'en deuxième et cinquième position (30,7% des filles ont choisi les « mathématiques », 28,5% la « physique-chimie »). Chez les filles, c'est l'enseignement de « sciences économiques et sociales » qui est le plus fréquemment choisi (35,8%). Les « sciences de la vie et de la Terre » sont le seul enseignement « scientifique » choisi plus fréquemment par les filles que par les garçons (30,3% contre 22,5%). Les « langues et les humanités » sont bien plus souvent suivies par les filles et les « sciences de l'ingénieur » et le « numérique » par les garçons.

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Taux de passage, taux de sorties** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.23 ; 21.22 ; 20.38.

### 1 Effectifs d'élèves de terminale générale par enseignement de spécialité à la rentrée 2020

Enseignement de spécialité	Effectifs d'élèves ayant choisi l'enseignement	Part d'élèves ayant choisi l'enseignement (%)	Part de filles ayant choisi l'enseignement (%)	Part de garçons ayant choisi l'enseignement (%)
Mathématiques	154 658	41,2	30,7	54,5
Physique-chimie	126 717	33,7	28,5	40,3
Sciences économiques et sociales	123 706	32,9	35,8	29,2
Sciences de la vie et de la Terre	101 024	26,9	30,3	22,5
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	99 656	26,5	29,5	22,7
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	68 347	18,2	23,5	11,4
Humanités, littérature et philosophie	35 187	9,4	13,3	4,3
Numérique et sciences informatiques (NSI)	13 912	3,7	0,9	7,3
Arts plastiques	9 695	2,6	3,5	1,4
Sciences de l'ingénieur (SI)	7 606	2,0	0,5	4,0
Cinéma-audiovisuel	3 453	0,9	0,9	0,9
Théâtre	2 156	0,6	0,8	0,3
Histoire des arts	1 898	0,5	0,7	0,2
Musique	1 440	0,4	0,4	0,3
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (LCA) latin	414	0,1	0,2	0,1
Danse	400	0,1	0,2	0,0
Littérature et langues et cultures de l'Antiquité (LCA) grec	119	0,0	0,0	0,0
Arts du cirque	85	0,0	0,0	0,0
Biologie-écologie (1)	16	0,0	0,0	0,0

► **Champ** : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Généralement, cet enseignement est proposé dans les lycées agricoles.

À la rentrée 2020, les élèves de terminale générale suivent 143 doublettes d'enseignements de spécialité différentes. Les 15 doublettes les plus courantes concernent neuf élèves sur dix (1). Trois doublettes suffisent pour rassembler pratiquement un élève sur deux. La combinaison « mathématiques, physique-chimie », la plus choisie, concerne 19,6% des élèves. La deuxième combinaison « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) » et la troisième « physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » rassemblent respectivement 14,6% et 12,9% des élèves. Les autres doublettes concernent moins de 8% des élèves.

Garçons et filles suivent des enseignements bien différents (2)(3). Parmi les cinq doublettes les plus choisies par les garçons, trois intègrent les mathématiques contre deux pour les filles. La combinaison « mathématiques, physique-chimie » est largement la plus choisie par les garçons (28,6%). La deuxième doublette chez les garçons, « HGGSP, sciences économiques et sociales », ne concerne déjà plus que 13,7% des élèves. Chez les filles, aucune doublette ne se détache, la plus choisie « HGGSP, sciences économiques et sociales » rassemble à peine plus d'élèves que la deuxième combinaison « physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre » (respectivement 15,3% et 15,1%).

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.23 ; 21.22 ; 20.38.

**1 Effectifs d'élèves de terminale générale par doublette d'enseignements de spécialité à la rentrée 2020**

Doublette d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie	73 560	19,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SES	54 854	14,6
Physique-chimie, SVT	48 381	12,9
Mathématiques, SVT	27 196	7,2
Mathématiques, SES	24 720	6,6
Langues littérature, SES	22 018	5,9
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, langues-littérature	17 750	4,7
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, humanités littérature philo	11 560	3,1
SVT, SES	11 272	3,0
Humanités littérature et philo, langues littérature	9 803	2,6
Mathématiques, numérique et sciences informatiques	9 336	2,5
Humanités littérature philo, SES	6 306	1,7
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, mathématiques	6 160	1,6
Mathématiques, sciences de l'ingénieur	5 959	1,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SVT	5 140	1,4
Autres	41 814	11,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

**2 Les cinq doublettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les filles à la rentrée 2020**

Doublette d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SES	32 246	15,3
Physique-chimie, SVT	31 779	15,1
Mathématiques, physique-chimie	26 466	12,6
Langues littérature, SES	16 012	7,6
Mathématiques, SVT	15 981	7,6
Autres	88 400	41,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

**3 Les cinq doublettes d'enseignements de spécialité les plus suivies par les garçons à la rentrée 2020**

Doublette d'enseignements de spécialité	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Mathématiques, physique-chimie	47 094	28,6
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, SES	22 608	13,7
Physique-chimie, SVT	16 602	10,1
Mathématiques, SES	12 117	7,3
Mathématiques, SVT	11 215	6,8
Autres	55 309	33,5

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2020, en première générale, 20,0% des élèves ont choisi un enseignement optionnel facultatif. L'option facultative la plus choisie est la LV3 : 5,8% des élèves ont opté pour cet enseignement (1). La deuxième option la plus choisie est le latin, 4,2% des élèves de première générale, puis vient l'EPS avec 3,1% des élèves. Plus de six élèves ayant choisi une option facultative en première générale sur dix sont des filles (61,7%). Les disciplines artistiques regroupent 5,6% des élèves de première générale.

En 2020, les élèves de terminale générale ont choisi un premier enseignement facultatif parmi « mathématiques complémentaires », « mathématiques expertes »

(possible uniquement pour les élèves ayant choisi « mathématiques » en enseignement de spécialité) et « droits et grands enjeux du monde contemporain » (2). Ces trois options représentent respectivement 17,3%, 13,8% et 7,1% des élèves de terminale pour un total de 38,2%. Plus de la moitié (53,9%) sont des filles et 18,2% des élèves de terminale générale ont choisi une option facultative parmi celles déjà proposées en première générale (62,4% sont des filles). Comme en classe de première, les trois seconds enseignements facultatifs les plus choisis sont LV3 (5,0% des élèves), latin (4,0%) et EPS (2,8%). Les disciplines artistiques regroupent 5,3% des élèves de terminale générale.

### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Options ou enseignements au choix du second degré** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

## 1 Répartition des élèves de première générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2020

	Public	Privé	Total	Part sur le total des premières générales	Garçons	Filles	Part des filles (%)
LV3	14 874	7 574	22 448	5,8	6 972	15 476	68,9
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	9 716	6 581	16 297	4,2	6 398	9 899	60,7
EPS	8 658	3 277	11 935	3,1	7 828	4 107	34,4
Arts plastiques	4 887	3 405	8 292	2,1	1 911	6 381	77,0
Théâtre	3 352	1 469	4 821	1,2	1 473	3 348	69,4
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 598	1 592	4 190	1,1	1 688	2 502	59,7
Cinéma-audiovisuel	2 740	602	3 342	0,9	1 531	1 811	54,2
Musique	2 439	923	3 362	0,9	1 277	2 085	62,0
Histoire des arts	962	220	1 182	0,3	286	896	75,8
Danse	651	53	704	0,2	94	610	86,6
Langue des signes française	349	214	563	0,1	108	455	80,8
Hippologie et équitation	10	12	22	ε	ε	22	100,0
Agronomie-économie-territoires	2	4	6	ε	3	3	50,0
Pratiques sociales et culturelles	ε	6	6	ε	ε	6	100,0
<b>Ensemble (1)</b>	<b>51 238</b>	<b>25 932</b>	<b>77 170</b>	<b>20,0</b>	<b>29 569</b>	<b>47 601</b>	<b>61,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 20,0% des élèves de première générale suivent un enseignement optionnel facultatif. 5,8% suivent une LV3; 68,9% de ces élèves sont des filles.

© DEPP

## 2 Répartition des élèves de terminale générale selon l'enseignement optionnel facultatif suivi à la rentrée 2020

	Public	Privé	Total	Part sur le total des terminales générales	Garçons	Filles	Part des filles (%)
Mathématiques complémentaires	47 319	17 547	64 866	17,3	23 974	40 892	63,0
Mathématiques expertes	36 269	15 700	51 969	13,8	34 841	17 128	33,0
Droit et grands enjeux du monde contemporain	17 383	9 309	26 692	7,1	7 372	19 320	72,4
<b>Total choix du premier enseignement facultatif</b>	<b>100 971</b>	<b>42 556</b>	<b>143 527</b>	<b>38,2</b>	<b>66 187</b>	<b>77 340</b>	<b>53,9</b>
LV3	12 902	5 784	18 686	5,0	5 507	13 179	70,5
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	8 692	6 338	15 030	4,0	5 757	9 273	61,7
EPS	7 761	2 846	10 607	2,8	6 914	3 693	34,8
Arts plastiques	4 902	3 058	7 960	2,1	1 852	6 108	76,7
Théâtre	2 966	1 281	4 247	1,1	1 320	2 927	68,9
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	2 532	1 299	3 831	1,0	1 440	2 391	62,4
Musique	2 354	918	3 272	0,9	1 260	2 012	61,5
Cinéma-audiovisuel	2 296	514	2 810	0,7	1 317	1 493	53,1
Histoire des arts	881	178	1 059	0,3	238	821	77,5
Danse	583	60	643	0,2	72	571	88,8
Langue des signes française	241	141	382	0,1	70	312	81,7
Hippologie et équitation	11	5	16	ε	1	15	93,8
Agronomie-économie-territoires	ε	1	1	ε	0	1	100,0
Pratiques sociales et culturelles	11	ε	11	ε	3	8	72,7
<b>Total choix du deuxième enseignement facultatif</b>	<b>46 132</b>	<b>22 423</b>	<b>68 555</b>	<b>18,2</b>	<b>25 751</b>	<b>42 804</b>	<b>62,4</b>
<b>Ensemble (1)</b>	<b>147 103</b>	<b>64 979</b>	<b>212 082</b>	<b>56,4</b>	<b>91 938</b>	<b>120 144</b>	<b>56,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Effectif hors ULIS.

Lecture : 56,4% des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel facultatif. 17,3% suivent mathématiques complémentaires; 63,0% de ces élèves sont des filles.

© DEPP

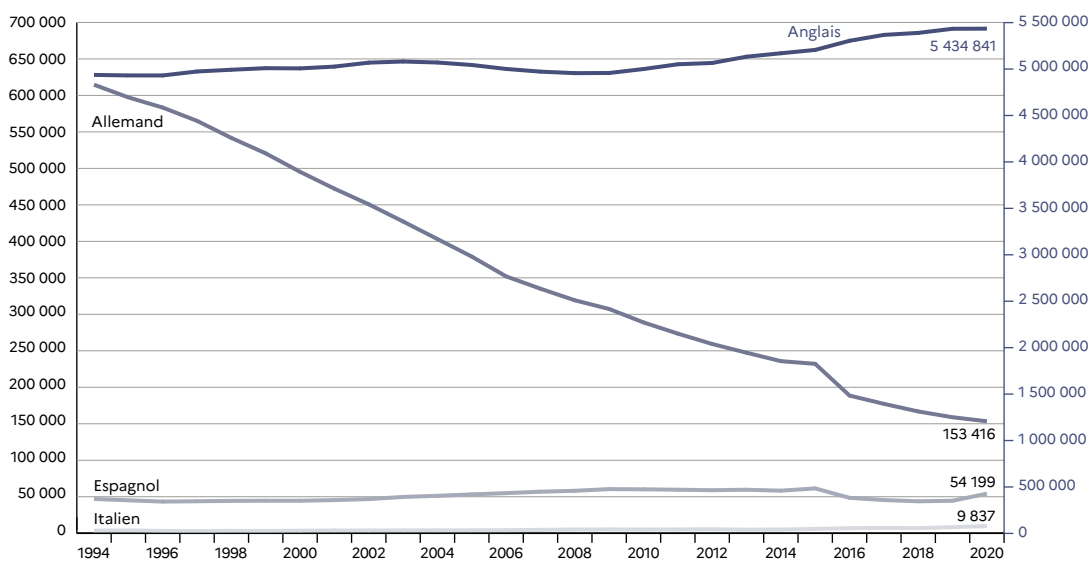
À la rentrée 2020, la grande majorité (96,0%) des élèves du second degré qui suivent une première langue étudient l'anglais en LV1, l'allemand étant choisi par 2,7% d'élèves (2). Le « bilanguisme » en classe de sixième concerne 14,8% des élèves. Depuis 1994, on constate une baisse presque ininterrompue des élèves qui suivent l'allemand en première langue vivante (1). Sur la même période, le nombre d'élèves étudiant l'espagnol ou l'italien en première langue reste relativement stable. Le nombre d'élèves ayant choisi l'anglais en première langue fluctue beaucoup plus et suit les évolutions des effectifs du second degré, puisque les élèves choisissent massivement l'anglais en première langue.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 79,4%. Hors sixième,

elle passe à 90,5% (3). C'est le cas des trois quarts des élèves dans les formations en collège et de la quasi-totalité en lycée général et technologique (GT), mais d'un peu plus d'un tiers des élèves dans les formations professionnelles. L'espagnol comme deuxième langue est étudié par 72,5% des élèves du second degré et l'allemand par 15,8% d'entre eux.

Seulement 4,6% des élèves de lycées GT étudient une troisième langue vivante à la rentrée 2020 (4). Parmi ceux-ci, 33,9% apprennent l'italien, 19,5% le chinois et 15,8% l'espagnol. Les autres langues étudiées concernent chacune moins de 5 000 élèves : 6,5% des élèves ayant une troisième langue étudient le russe, 5,3% le japonais, 4,3% l'arabe, 4,2% une langue régionale, 3,0% le portugais et 2,0% l'allemand.

### 1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante (anglais, allemand, espagnol, italien) dans les établissements de l'Éducation nationale



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

Langues vivantes – Voir « Glossaire ».

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2020

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	824 873	823 968	99,9	32 180	782 863	5 487	1 529	1 909
Cinquième	831 195	830 534	99,9	28 130	793 857	5 335	1 445	1 767
Quatrième	815 843	815 136	99,9	27 518	779 893	4 695	1 255	1 775
Troisième	826 874	826 050	99,9	26 264	793 018	3 945	1 092	1 731
Dispo-relais	106	35	33,0	1	34			
ULIS en collège	43 046	37 207	86,4	995	36 011	146	52	3
Segpa	87 218	86 928	99,7	2 518	84 053	340	2	15
<b>Total formations en collège (y compris Segpa)</b>	<b>3 429 155</b>	<b>3 419 858</b>	<b>99,7</b>	<b>117 606</b>	<b>3 269 729</b>	<b>19 948</b>	<b>5 375</b>	<b>7 200</b>
Seconde	567 948	567 373	99,9	10 572	549 841	4 735	1 098	1 127
Première	528 636	528 504	100,0	9 034	508 211	8 568	1 438	1 253
Terminale	514 769	514 646	100,0	8 585	489 625	13 348	1 645	1 443
ULIS en lycée GT	200	183	91,5	5	175	2		1
<b>Total formations GT</b>	<b>1 611 553</b>	<b>1 610 706</b>	<b>99,9</b>	<b>28 196</b>	<b>1 547 852</b>	<b>26 653</b>	<b>4 181</b>	<b>3 824</b>
<b>Total formations professionnelles</b>	<b>645 129</b>	<b>632 836</b>	<b>98,1</b>	<b>7 614</b>	<b>617 260</b>	<b>7 598</b>	<b>281</b>	<b>83</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 685 837</b>	<b>5 663 400</b>	<b>99,6</b>	<b>153 416</b>	<b>5 434 841</b>	<b>54 199</b>	<b>9 837</b>	<b>11 107</b>
%				2,7	96,0	1,0	0,2	0,2
Public	4 473 622	4 457 806	99,6	128 055	4 267 203	43 846	9 579	9 123
Privé	1 212 215	1 205 594	99,5	25 361	1 167 638	10 353	258	1 984

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. En sixième, le « bilanguisme » concerne 124 070 élèves (14,8% des effectifs de sixième) dont 120 305 élèves sont en classes de sixième bilangue.

**Lecture :** en 2020, 99,6% des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 2,7% apprennent l'allemand.

**Note :** les variations observées en première et terminale par rapport à la classe de seconde s'expliquent par le fait que la liste des LV, suivies au cycle terminal des lycées, doit être la même que celle évaluée au baccalauréat. En conséquence, depuis la rentrée 2019, certains élèves inversent LV1 et LV2 à l'entrée en classe de première.

© DEPP

## 3 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2020

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	824 873	124 064	15,0	48 158	36 636	27 948	6 006	5 316	278
Cinquième (2)	831 195	828 937	99,7	103 772	36 220	629 245	46 615	13 085	167
Quatrième	815 843	814 095	99,8	112 224	34 902	607 436	46 808	12 725	95
Troisième	826 874	823 612	99,6	117 229	32 657	615 454	45 714	12 558	114
ULIS en collège	43 039	19 608	45,6	1 053	445	16 406	1 443	261	48
<b>Total formations en collège (3)</b>	<b>3 341 824</b>	<b>2 610 316</b>	<b>78,1</b>	<b>382 436</b>	<b>140 860</b>	<b>1 896 489</b>	<b>146 586</b>	<b>43 945</b>	<b>702</b>
Seconde	567 948	566 524	99,7	101 753	17 332	408 666	28 434	10 339	594
Première	528 636	527 592	99,8	103 016	20 073	368 473	25 979	10 051	911
Terminale	514 769	513 650	99,8	95 624	24 674	359 052	24 128	10 172	1 177
ULIS en lycée GT	200	156	78,0	22	8	118	7	1	
<b>Total formations GT</b>	<b>1 611 553</b>	<b>1 607 922</b>	<b>99,8</b>	<b>300 415</b>	<b>62 087</b>	<b>1 136 309</b>	<b>78 548</b>	<b>30 563</b>	<b>2 682</b>
<b>Total formations professionnelles</b>	<b>645 129</b>	<b>227 932</b>	<b>35,3</b>	<b>18 858</b>	<b>5 130</b>	<b>190 879</b>	<b>10 667</b>	<b>2 398</b>	<b>453</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 598 506</b>	<b>4 446 170</b>	<b>79,4</b>	<b>701 709</b>	<b>208 077</b>	<b>3 223 677</b>	<b>235 801</b>	<b>76 906</b>	<b>3 837</b>
%				15,8	4,7	72,5	5,3	1,7	0,1
Public	4 390 815	3 478 252	79,2	540 355	173 678	2 506 718	200 798	56 703	2 792
Privé	1 207 691	967 918	80,1	161 354	34 399	716 959	35 003	20 203	1 045

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

3. Hors Segpa et dispositifs relais.

**Lecture :** en 2020, 79,4% des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 15,8% apprennent l'allemand.

© DEPP

## 4 Effectifs d'élèves du second degré selon la troisième langue vivante étudiée à la rentrée 2020

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV3		Italien	Chinois	Espagnol	Russe	Japonais	Arabe	Langues régio.	Portugais	Allemand	Hébreu	Anglais	Autres (1)
		Effectifs	%												
Seconde	567 948	31 833	5,6	10 903	5 823	4 978	2 078	1 873	1 605	1 480	960	489	259	55	1 330
Première	528 636	22 709	4,3	7 637	4 604	3 690	1 460	1 149	884	851	630	512	209	119	964
Terminale	514 769	18 856	3,7	6 309	3 914	2 922	1 238	848	695	758	615	503	123	134	797
ULIS en lycée GT	200	5	2,5	2	2	2				1					
<b>Total formations GT</b>	<b>1 611 553</b>	<b>73 403</b>	<b>4,6</b>	<b>24 851</b>	<b>14 341</b>	<b>11 592</b>	<b>4 776</b>	<b>3 870</b>	<b>3 184</b>	<b>3 089</b>	<b>2 206</b>	<b>1 504</b>	<b>591</b>	<b>308</b>	<b>3 091</b>
%				33,9	19,5	15,8	6,5	5,3	4,3	4,2	3,0	2,0	0,8	0,4	4,2
Public	1 264 916	50 112	4,0	17 801	7 809	7 354	4 018	2 449	2 875	2 595	2 122	1 009	234	155	1 691
Privé	346 637	23 291	6,7	7 050	6 532	4 238	758	1 421	309	494	84	495	357	153	1 400

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris langues apprises par correspondance.

**Lecture :** en 2020, 4,6% des élèves du second degré apprennent une troisième langue vivante. Parmi eux, 33,9% apprennent l'italien.

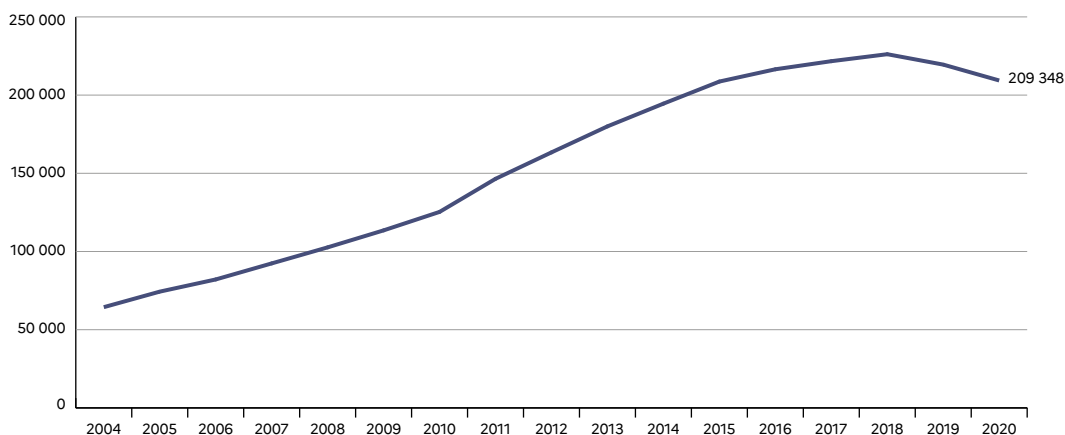
© DEPP

Les sections européennes ou internationales (**sections linguistiques**) scolarisent 331 300 élèves à la rentrée 2020, soit 6,0% des élèves du second degré (hors Segpa, ULIS et dispositifs relais) de France métropolitaine et des DROM (2)(3). Plus de neuf élèves de sections linguistiques sur dix (91,3%) sont en section européenne et langues orientales. En lycée général et technologique, les effectifs des sections linguistiques diminuent de 4,6% après une hausse ininterrompue entre 2004 et 2018 (1). Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées en sections linguistiques (60,3%), particulièrement lorsque la langue de section est l'espagnol (67,9% de filles) ou l'italien (62,9%).

Moins de 5% des élèves sont accueillis dans ces structures en Corse, en Guyane et à Mayotte, et plus de 7% en Bretagne, en Normandie, et à La Réunion (3). Dans la région Grand Est, 27,5% des élèves en sections linguistiques sont en sections d'allemand. Les sections d'espagnol sont surreprésentées dans les régions du Sud-Ouest, du Sud ainsi que dans les DROM, tandis que celles d'italien le sont en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La scolarisation dans une section linguistique est fortement liée à l'**origine sociale** (4). Ainsi, en lycée GT, 8,0% des élèves d'origine sociale défavorisée y sont scolarisés, contre 19,4% d'origine très favorisée.

### 1 Évolution des élèves de second cycle général et technologique en section linguistique



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

#### Précisions

Sections linguistiques – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.37.

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2020

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total en section
Total formations en collège (1) (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)	71 890	6 612	14 810	3 307	660	2 560	434	100 273
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	157 838	16 823	26 056	5 779	621	1 967	264	209 348
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	18 014	1 202	2 067	352	19			21 654
<b>Ensemble (hors Segpa, ULIS, dispo. relais)</b>	<b>247 742</b>	<b>24 637</b>	<b>42 933</b>	<b>9 438</b>	<b>1 300</b>	<b>4 527</b>	<b>698</b>	<b>331 275</b>
%	74,8	7,4	13,0	2,8	0,4	1,4	0,2	100,0
Public	176 238	20 816	36 832	9 014	1 298	4 335	698	249 231
Privé	71 504	3 821	6 101	424	2	192		82 044
Sections européennes ou de langues orientales (1)	229 539	22 940	40 432	7 931	323	1 294	27	302 486
Sections internationales	18 203	1 697	2 501	1 507	977	3 233	671	28 789
Part des filles (%)	59,4	55,6	67,9	62,9	59,8	56,7	56,6	60,3

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

**Lecture :** les sections d'espagnol accueillent 13,0% des élèves scolarisés en section linguistique. 67,9% des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

© DEPP

## 3 Scolarisation en sections linguistiques par région à la rentrée 2020

Régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectifs (2)	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (3)	Ensemble
Auvergne-Rhône-Alpes	659 972	39 676	6,0	76,4	5,3	8,0	8,5	1,0	0,8	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	211 528	12 110	5,7	81,5	8,5	8,7	1,4			100,0
Bretagne	271 841	22 723	8,4	86,4	2,7	9,6	0,3	1,0		100,0
Centre-Val de Loire	203 667	11 083	5,4	83,1	3,2	13,3	0,5			100,0
Corse	21 458	320	1,5	67,8	2,2		30,0			100,0
Grand Est	431 694	26 622	6,2	63,0	27,5	7,0	2,0	0,2	0,3	100,0
Hauts-de-France	519 880	31 763	6,1	82,9	5,3	10,6	0,8	0,2	0,1	100,0
Île-de-France	1 075 769	57 049	5,3	69,0	10,1	12,6	1,7	4,1	2,5	100,0
Normandie	267 586	22 355	8,4	86,4	4,2	8,5	0,7	0,2		100,0
Nouvelle-Aquitaine	446 088	25 517	5,7	74,4	4,2	20,3	0,5	0,6	0,1	100,0
Occitanie	455 345	25 913	5,7	65,7	3,3	28,0	1,1	1,7	0,2	100,0
Pays de la Loire	317 583	19 176	6,0	86,2	4,3	9,0	0,5			100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	410 067	24 700	6,0	65,5	5,7	13,3	13,2	2,2	0,1	100,0
<b>France métropolitaine</b>	<b>5 292 478</b>	<b>319 007</b>	<b>6,0</b>	<b>75,2</b>	<b>7,5</b>	<b>12,4</b>	<b>3,0</b>	<b>1,3</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>
Guadeloupe	43 302	2 291	5,3	67,0		33,0				100,0
Guyane	36 846	656	1,8	63,6		25,3			11,1	100,0
Martinique	31 518	1 825	5,8	71,3		28,7				100,0
Mayotte	46 538	164	0,4	59,1		40,9				100,0
La Réunion	98 317	7 332	7,5	63,3	9,6	23,6		3,5		100,0
<b>DROM</b>	<b>256 521</b>	<b>12 268</b>	<b>4,8</b>	<b>65,1</b>	<b>5,7</b>	<b>26,5</b>		<b>2,1</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>5 548 999</b>	<b>331 275</b>	<b>6,0</b>	<b>74,8</b>	<b>7,4</b>	<b>13,0</b>	<b>2,8</b>	<b>1,4</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de sixième à troisième (hors Segpa, ULIS, dispositifs relais) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS). Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

3. Y compris portugais.

**Lecture :** 6,0% des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 7,4% d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

© DEPP

## 4 Scolarisation en sections linguistiques selon l'origine sociale à la rentrée 2020 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée
Part des élèves en sections linguistiques (%)				
Total formations en collège (hors Segpa, ULIS, dispo. relais) (2)	5,5	3,1	2,5	1,8
Total formations GT en lycée (hors ULIS)	19,4	12,8	10,5	8,0
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	5,2	4,0	3,9	2,9
<b>Ensemble (hors Segpa, ULIS et dispo. relais)</b>	<b>10,9</b>	<b>6,3</b>	<b>5,0</b>	<b>3,4</b>

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

1. Hors origine sociale non renseignée.

2. Y compris les élèves qui suivent l'option facultative en collège : langues et cultures européennes et orientales.

**Lecture :** 10,9% des élèves du second degré d'origine sociale très favorisée sont scolarisés dans une section linguistique. C'est le cas de 3,4% des élèves d'origine sociale défavorisée.

© DEPP

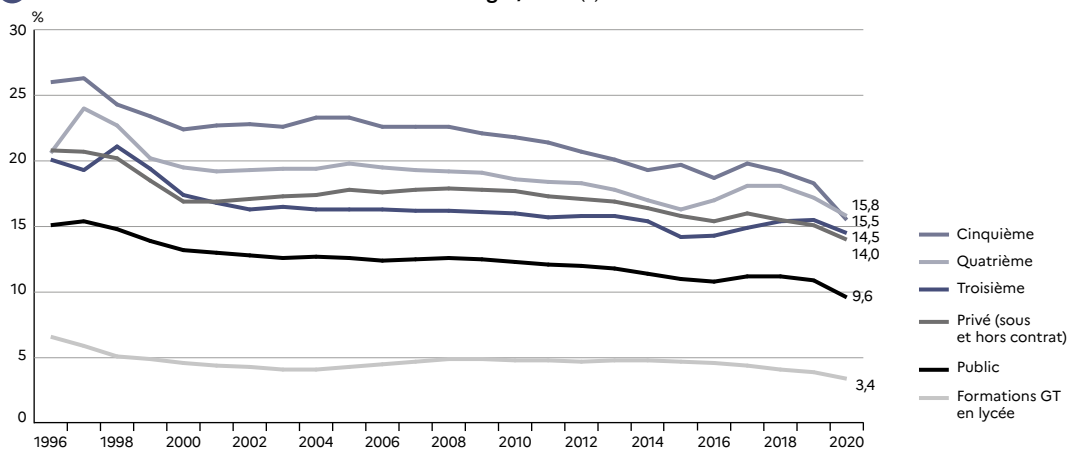
En France métropolitaine et dans les DROM, 15,5% des élèves de cinquième et 14,5% de ceux de troisième ont choisi l'option latin à la rentrée 2020 (1). L'étude du latin en classe de cinquième, qui s'était stabilisée autour de 23% au début des années 2000, décroît régulièrement depuis 2008. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les collèges privés (18,8%) que dans ceux du secteur public (14,3%) (2). L'option de grec ancien reste toujours très faiblement suivie : 0,6% en collège. L'option initiation latin et grec ancien est suivie par 0,8% des collégiens.

Au lycée, 3,4% des élèves sont latinistes : 3,3% en première générale et technologique et 3,0% en terminale générale et technologique. Parmi les seuls élèves

de première et terminale générale, respectivement 0,3% et 0,1% suivent l'enseignement de spécialité littérature langue et culture de l'antiquité latin (3). Les élèves apprenant le grec ancien sont peu nombreux : ils représentent 0,8% des élèves des formations générales et technologiques de lycée (2).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en collège, seulement 9,7% des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 25,1% des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en lycée : 1,9% des élèves de milieux défavorisés étudient le latin, contre 5,0% des élèves de milieux très favorisés (4).

### 1 Évolution de l'étude du latin dans le second degré, en % (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS (2).

1. Y compris littérature langue et culture de l'antiquité latin et grec, hors initiation latin et grec ancien et hors ULIS.

2. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

**Lecture** : en 2019, 3,9% des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Étude du latin et du grec ancien, origine sociale** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.37.

## 2 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec y compris littérature langue et culture de l'antiquité latin et grec dans le second degré à la rentrée 2020, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien (1)		Initiation Latin et Grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Cinquième	647 650	91 521	14,1	126	ε	4 777	0,7
	Quatrième	636 038	95 407	15,0	624	0,1	5 317	0,8
	Troisième	644 594	88 289	13,7	10 210	1,6	7 477	1,2
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>1 928 282</b>	<b>275 217</b>	<b>14,3</b>	<b>10 960</b>	<b>0,6</b>	<b>17 571</b>	<b>0,9</b>
	Seconde générale et technologique	446 081	12 601	2,8	3 231	0,7		
	Première générale et technologique	413 261	10 538	2,5	2 823	0,7		
	Terminale générale et technologique	405 439	9 011	2,2	2 619	0,6		
	<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1 264 781</b>	<b>32 150</b>	<b>2,5</b>	<b>8 673</b>	<b>0,7</b>		
<b>Total Public</b>		<b>3 193 063</b>	<b>307 367</b>	<b>9,6</b>	<b>19 633</b>	<b>0,6</b>	<b>17 571</b>	<b>(2) 0,9</b>
<b>Privé (sous et hors contrat)</b>	Cinquième	183 545	37 594	20,5	188	0,1	1 221	0,7
	Quatrième	179 805	33 378	18,6	660	0,4	779	0,4
	Troisième	182 280	31 579	17,3	2 470	1,4	924	0,5
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>545 630</b>	<b>102 551</b>	<b>18,8</b>	<b>3 318</b>	<b>0,6</b>	<b>2 924</b>	<b>0,5</b>
	Seconde générale et technologique	121 867	8 719	7,2	1 878	1,5		
	Première générale et technologique	115 375	6 773	5,9	1 621	1,4		
	Terminale générale et technologique	109 330	6 438	5,9	1 331	1,2		
	<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>346 572</b>	<b>21 930</b>	<b>6,3</b>	<b>4 830</b>	<b>1,4</b>		
<b>Total Privé</b>		<b>892 202</b>	<b>124 481</b>	<b>14,0</b>	<b>8 148</b>	<b>0,9</b>	<b>2 924</b>	<b>(2) 0,5</b>
<b>Public + Privé (sous et hors contrat)</b>	Cinquième	831 195	129 115	15,5	314	ε	5 998	0,7
	Quatrième	815 843	128 785	15,8	1 284	0,2	6 096	0,7
	Troisième	826 874	119 868	14,5	12 680	1,5	8 401	1,0
	<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>2 473 912</b>	<b>377 768</b>	<b>15,3</b>	<b>14 278</b>	<b>0,6</b>	<b>20 495</b>	<b>0,8</b>
	Seconde générale et technologique	567 948	21 320	3,8	5 109	0,9		
	Première générale et technologique	528 636	17 311	3,3	4 444	0,8		
	Terminale générale et technologique	514 769	15 449	3,0	3 950	0,8		
	<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1 611 353</b>	<b>54 080</b>	<b>3,4</b>	<b>13 503</b>	<b>0,8</b>		
<b>Total Public + Privé</b>		<b>4 085 265</b>	<b>431 848</b>	<b>10,6</b>	<b>27 781</b>	<b>0,7</b>	<b>20 495</b>	<b>(2) 0,8</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2. Ces pourcentages sont calculés hors formations en lycée, car l'initiation au latin et au grec ancien est proposée uniquement dans les classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

## 3 Répartition des élèves qui suivent en première et terminale générales les enseignements de spécialité littérature langue et culture de l'antiquité latin et grec à la rentrée 2020, hors ULIS

		Effectif total de la classe	Littérature Latin		Littérature Grec		Total littérature Latin et Grec	
			Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Première générale	294 059	822	0,3	225	0,1	1 047	0,4
<b>Privé (sous et hors contrat)</b>	Première générale	92 040	192	0,2	29	ε	221	0,2
<b>Public + Privé (sous et hors contrat)</b>	<b>Première générale</b>	<b>386 099</b>	<b>1 014</b>	<b>0,3</b>	<b>254</b>	<b>0,1</b>	<b>1 268</b>	<b>0,3</b>
<b>Public</b>	Terminale générale	289 232	319	0,1	87	ε	406	0,1
<b>Privé (sous et hors contrat)</b>	Terminale générale	86 575	100	0,1	32	ε	132	0,2
<b>Public + Privé (sous et hors contrat)</b>	<b>Terminale générale</b>	<b>375 807</b>	<b>419</b>	<b>0,1</b>	<b>119</b>	<b>ε</b>	<b>538</b>	<b>0,1</b>
<b>Total Public + Privé</b>		<b>761 906</b>	<b>1 433</b>	<b>0,2</b>	<b>373</b>	<b>ε</b>	<b>1 806</b>	<b>0,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

## 4 Choix du latin au collège et au lycée selon l'origine sociale à la rentrée 2020 (1)

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
Cinquième	26,4	16,9	13,5	9,5	15,8
Quatrième	25,6	17,4	14,0	10,3	16,0
Troisième	23,2	16,2	13,0	9,4	14,7
<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>25,1</b>	<b>16,8</b>	<b>13,5</b>	<b>9,7</b>	<b>15,5</b>
Seconde générale et technologique	5,7	3,5	3,0	2,2	3,8
Première générale et technologique	4,7	2,7	2,5	1,8	3,1
Terminale générale et technologique	4,5	2,7	2,3	1,6	2,9
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>5,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>	<b>3,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

1. Hors initiation latin et grec ancien, hors littérature langue et culture latin et grec, hors ULIS et hors origine sociale non renseignée.

**Lecture :** à la rentrée 2020, 26,4% des élèves de cinquième de milieux très favorisés apprennent le latin, c'est le cas de 9,5% des élèves de cinquième de milieux défavorisés.

En 2020, les établissements du second degré accueillent 87 200 élèves dans des **sections d'enseignement général et professionnel adapté** (Segpa). Jusqu'à la rentrée 2010, les élèves inscrits en Segpa suivaient une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième) suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. Aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième. Sur ce champ des scolarités en collège, depuis la rentrée 1996 et la création des Segpa, les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 20 000 élèves (1). En parallèle de cette baisse des effectifs, la part des Segpa sur l'ensemble des élèves en formation en collège est passée de 3,3% en 2005 à 2,5% en 2017. Depuis 2017, les effectifs d'élèves de Segpa augmentent chaque année, mais la part des élèves de Segpa sur l'ensemble des élèves en formation reste stable, autour de 2,5%.

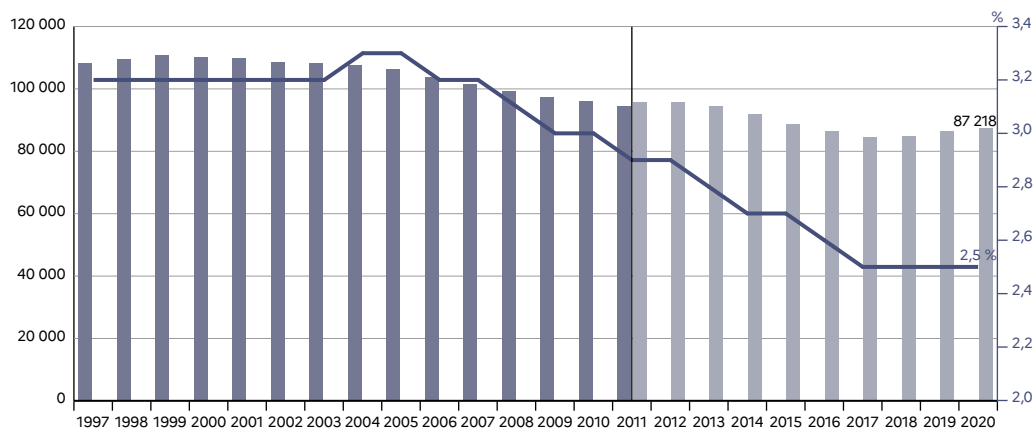
Près d'un élève sur quatre préparant une première année de CAP sous statut scolaire en 2020 est issu de Segpa, que ce soit dans une spécialité de production

ou de services (2). Trois spécialités de CAP scolarisent en première année plus de 1 000 élèves issus de Segpa : « Équipier polyvalent du commerce » (32,3% des effectifs), « Assistant(e) technique en milieu familial et collectif » (36,9%) et « Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria » (33,8%).

L'orientation des élèves après la Segpa est majoritairement tournée vers la voie professionnelle, principalement le CAP sous formation scolaire. Ainsi, 62,4% des élèves inscrits en troisième Segpa en 2019 se sont inscrits en première année de CAP à la rentrée 2020 (3). Les orientations en seconde professionnelle sont plus minoritaires, 6,7% de ces élèves, un taux ayant toutefois doublé en trois ans.

La part des élèves de collège inscrits en Segpa varie selon les académies. Les Segpa sont moins implantées en Île-de-France (0,9% à Paris) que dans le Nord-Est de la France (3,5% à Dijon) et dans les DROM (5,1% en Martinique) (4).

### 1 Évolution des effectifs de Segpa et de la part qu'ils représentent



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé, MENJS.

Lecture : en 2020, 87 218 élèves sont inscrits en sixième, cinquième, quatrième ou troisième Segpa. Ils représentent 2,5% de l'ensemble des élèves en formation en collège.

© DEPP

#### Précisions

Contrairement aux années précédentes, les ULIS ont été prises en compte, ce nouveau mode de calcul a été également appliqué rétroactivement aux années antérieures, c'est pourquoi des écarts pour les années précédentes peuvent apparaître entre cette édition et les éditions précédentes.

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 1702 ; 1545.  
- DEPP-MENJS, 2021, *Géographie de l'École 2021*, fiche 7, « La scolarisation au collège ».

## 2 Proportion d'élèves issus de Segpa parmi les effectifs de première année de CAP en 2020, selon la spécialité de formation

	Effectifs des premières années de CAP	dont issus de Segpa	Part (%)
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>31 478</b>	<b>7 764</b>	<b>24,7</b>
Électricien	3 730	894	24,5
Production/service en restauration rapide, collective, cafétéria	3 590	1 200	33,8
Cuisine	2 533	762	30,1
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	1 632	371	22,8
dont : Maintenance des véhicules option A voitures particulières	1 632	588	36,2
Peintre applicateur de revêtements	1 383	402	28,6
Serrurier métallier	1 340	285	21,6
Maçon	1 170	297	26,8
Monteur installations sanitaires	1 028	237	23,2
Autres	13 440	2 728	20,3
<b>Total spécialités des services</b>	<b>24 080</b>	<b>6 065</b>	<b>25,2</b>
Équipier polyvalent du commerce	8 992	2 904	32,3
Assistant(e) technique en milieu familial et collectif	3 264	1 206	36,9
Accompagnant éducatif petite enfance	2 210	372	16,8
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2 055	474	23,1
dont : Métiers de la coiffure	1 827	144	7,9
Agent de sécurité	1 442	119	8,3
Opérateur/opératrice logistique	1 285	408	31,8
Autres	3 005	438	14,6
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>55 558</b>	<b>13 829</b>	<b>24,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

LECTURE : 7 764 élèves de première année de CAP sous statut scolaire relevant du domaine de la production étaient en Segpa en 2019, soit 24,7% des effectifs.

© DEPP

## 3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MENJS

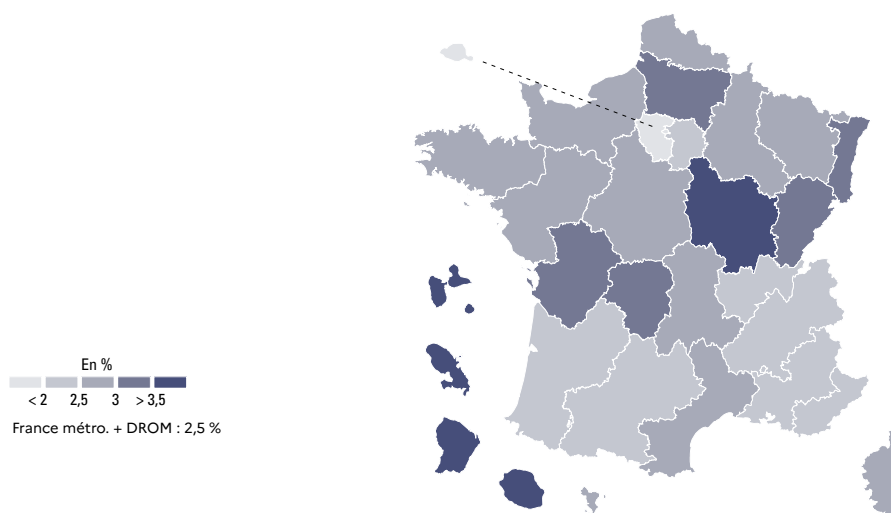
	2016	2017	2018	2019	2020
Sixième - cinquième	98,3	96,3	96,9	97,6	98,0
Cinquième - quatrième	96,3	96,4	96,5	97,1	98,1
Quatrième - troisième	95,1	95,3	95,2	95,6	96,7
Troisième - seconde professionnelle	3,0	3,9	4,9	5,5	6,7
Troisième - CAP	63,1	62,7	61,9	60,4	62,4

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

LECTURE : 62,4% des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2019 ont poursuivi leurs études en première année de CAP sous statut scolaire à la rentrée 2020.

© DEPP

## 4 Part des élèves de collège inscrits en Segpa, rentrée 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat, MENJS.

© DEPP

## 4.21 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, plus de 183 600 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale : 71,2% en classe ordinaire et 28,8% en **ULIS (1)**. Les élèves en situation de handicap âgés de 11 ans constituent 11% des effectifs et sont pour la plupart (86,3%) scolarisés dans une classe ordinaire. La proportion d'élèves scolarisés en ULIS augmente avec l'âge jusqu'à 15 ans, puis décroît : elle concerne environ un tiers des effectifs âgés de 13 à 15 ans, fin de la scolarité obligatoire, contre environ un quart des 16-17 ans. Seulement 29,3% des élèves en situation de handicap sont des filles. Ce taux est plus élevé en ULIS (35,8%).

Plus de deux élèves sur cinq (43,3%), soit 79 500, bénéficient d'une **aide humaine, individuelle ou mutualisée (2)**. Pour la plupart des troubles, la part des élèves accompagnés varie généralement entre 47,5% et 56,4%. Cependant, les élèves présentant des troubles intellectuels ou cognitifs ou des troubles auditifs le sont moins (respectivement 25,7% et 31,0%), tandis que les élèves avec troubles du spectre de l'autisme le sont davantage (67,1% d'entre eux).

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 21,4% de l'ensemble des élèves. Certains élèves en situation de handicap en bénéficient davantage lorsqu'ils présentent des troubles visuels (57,1%), moteurs (57,0%), auditifs (36,1%) ou du langage ou de la parole (35,9%) (3).

### Précisions

**Population concernée** – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Classification des principales déficiences présentées par les élèves** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36; 15.04.

## 1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré en 2020-2021

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	17 531	86,3	25,0	2 788	13,7	33,8	20 319	11,1	26,2
12 ans	26 866	71,9	27,7	10 483	28,1	35,4	37 349	20,3	29,9
13 ans	23 238	67,8	26,5	11 034	32,2	35,3	34 272	18,7	29,3
14 ans	20 125	65,8	25,5	10 471	34,2	35,9	30 596	16,7	29,1
15 ans	15 666	63,8	25,9	8 897	36,2	35,7	24 563	13,4	29,4
16 ans	11 594	73,4	26,7	4 200	26,6	36,6	15 794	8,6	29,3
17 ans	9 172	74,2	28,3	3 188	25,8	38,2	12 360	6,7	30,8
18 ans	4 389	77,7	30,2	1 261	22,3	38,5	5 650	3,1	32,0
19 ans	1 452	78,4	31,1	401	21,6	37,7	1 853	1,0	32,5
20 ans et plus	656	76,0	37,3	207	24,0	44,9	863	0,5	39,2
<b>Total</b>	<b>130 689</b>	<b>71,2</b>	<b>26,7</b>	<b>52 930</b>	<b>28,8</b>	<b>35,8</b>	<b>183 619</b>	<b>100,0</b>	<b>29,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

Lecture : 71,9% des élèves en situation de handicap âgés de 12 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 27,7% de ces élèves de 12 ans sont des filles.

© DEPP

## 2 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2020-2021

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels ou cognitifs	783	3 341	12 691	16 815	25,7	48 499	65 314
Troubles du psychisme	1 501	4 399	9 296	15 196	53,5	13 211	28 407
Troubles du langage et de la parole	271	3 505	19 364	23 140	54,1	19 667	42 807
Troubles auditifs	112	334	754	1 200	31,0	2 665	3 865
Troubles visuels	243	492	658	1 393	47,5	1 537	2 930
Troubles viscéraux	155	216	531	902	51,5	850	1 752
Troubles moteurs	1 031	1 435	3 552	6 018	50,1	6 003	12 021
Plusieurs troubles associés	586	1 946	7 149	9 681	56,4	7 478	17 159
Autres troubles	276	1 092	3 821	5 189	55,4	4 175	9 364
<b>Total</b>	<b>4 958</b>	<b>16 760</b>	<b>57 816</b>	<b>79 534</b>	<b>43,3</b>	<b>104 085</b>	<b>183 619</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	1 596	3 767	4 682	9 563	67,1	4 682	14 245

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

## 3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon le trouble en 2020-2021

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	9,1	6,5	21,2
Troubles du psychisme	4,9	10,4	9,8
Troubles du langage et de la parole	2,0	35,9	5,4
Troubles auditifs	9,0	36,1	14,4
Troubles visuels	6,4	57,1	18,7
Troubles viscéraux	3,5	21,2	15,5
Troubles moteurs	1,9	57,0	19,2
Plusieurs troubles associés	2,9	27,0	11,4
Autres troubles	3,0	18,4	6,7
<b>Total</b>	<b>4,5</b>	<b>21,4</b>	<b>13,7</b>
dont troubles du spectre de l'autisme	2,6	18,7	18,7

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

## 4.22 Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, près de 130 700 élèves en situation de handicap fréquentent une classe ordinaire dans un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (1). Ces élèves suivent différentes formations : 61% en collège, 14% en Segpa, 15% en enseignement professionnel et 10% en enseignement général et technologique au lycée. Seuls 3% des élèves porteurs de troubles intellectuels ou cognitifs **scolarisés individuellement** suivent une formation générale ou technologique en lycée alors que 79% d'entre eux sont scolarisés dans une classe ordinaire de niveau collège, Segpa comprises. La proportion est respectivement de 26% et 60% pour les élèves présentant des troubles visuels.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 52 900 élèves en situation de handicap dont neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En cinq ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 16 900 élèves supplémentaires (+46,8%). Les élèves d'ULIS collège sont répartis dans 3 659 structures et représentent 1,3% de l'ensemble des élèves de collège, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de collège varie de 0,9% à 2,7% selon les académies. Ce sont dans les académies de Mayotte, de Guyane et de Martinique que l'on observe les taux les plus élevés (plus de 2%) alors que les taux les plus bas concernent cinq académies : La Réunion, Rennes, Aix-Marseille, Lille et Nice (moins de 1,1%).

### Précisions

**Population concernée** – Élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

**Classification des principales déficiences présentées par les élèves, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.

#### Source

DEPP-MENJS et DGESCO-MENJS, enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

## 1 Les élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire selon le trouble et le type de formation en 2020-2021

	Formations en collège (hors Segpa)	Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	14 327	8 672	5 266	997	29 262
Troubles du psychisme	15 126	3 348	3 188	2 017	23 679
Troubles du langage ou de la parole	25 252	2 948	5 552	4 049	37 801
Troubles auditifs	1 833	137	635	667	3 272
Troubles visuels	1 490	71	380	676	2 617
Troubles viscéraux	902	84	251	332	1 569
Troubles moteurs	6 448	290	1 659	2 411	10 808
Plusieurs troubles associés	8 619	1 623	1 859	1 341	13 442
Autres troubles	5 400	840	1 094	905	8 239
<b>Total</b>	<b>79 397</b>	<b>18 013</b>	<b>19 884</b>	<b>13 395</b>	<b>130 689</b>
<i>dont troubles du spectre de l'autisme</i>	<i>6 264</i>	<i>332</i>	<i>1 351</i>	<i>1 879</i>	<i>9 826</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

## 2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2010	2012 y.c. Mayotte	2014	2015	2017	2018	2019	2020
Collège	2 111	5 538	17 703	22 284	27 548	30 006	34 762	37 291	40 299	43 626
Lycée (LP et LEGT)		450	2 419	3 474	4 832	5 826	6 786	7 214	7 676	8 796
ÉREA			107	123	208	228	325	386	395	508
<b>Total</b>	<b>2 111</b>	<b>5 988</b>	<b>20 229</b>	<b>25 881</b>	<b>32 588</b>	<b>36 060</b>	<b>41 873</b>	<b>44 891</b>	<b>48 370</b>	<b>52 930</b>
Part du public (%)	91,8	89,0	89,7	89,6	89,7	89,4	90,0	90,0	90,0	89,9

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

## 3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2020-2021

Académies et régions académiques	Nombre d'ULIS	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	102	1 176	1,9
Grenoble	167	2 079	1,2
Lyon	195	2 298	1,3
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>464</b>	<b>5 553</b>	<b>1,4</b>
Besançon	67	732	1,3
Dijon	83	928	1,3
Bourgogne-Franche-Comté	150	1 660	1,3
Bretagne (Rennes)	141	1 612	1,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	163	1 885	1,5
Corse	15	152	1,1
Nancy-Metz	144	1 687	1,6
Reims	80	820	1,3
Strasbourg	127	1 447	1,6
<b>Grand Est</b>	<b>351</b>	<b>3 954</b>	<b>1,5</b>
Amiens	139	1 784	1,8
Lille	182	2 220	1,0
<b>Hauts-de-France</b>	<b>321</b>	<b>4 004</b>	<b>1,3</b>
Créteil	207	2 608	1,1
Paris	94	967	1,1
Versailles	277	3 289	1,1
<b>Île-de-France</b>	<b>578</b>	<b>6 864</b>	<b>1,1</b>
Normandie	177	2 067	1,3
Bordeaux	184	2 365	1,5
Limoges	30	378	1,2
Poitiers	97	1 114	1,3
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>311</b>	<b>3 857</b>	<b>1,4</b>
Montpellier	153	1 943	1,4
Toulouse	188	2 468	1,7
<b>Occitanie</b>	<b>341</b>	<b>4 411</b>	<b>1,6</b>
Pays de la Loire (Nantes)	185	2 120	1,1
Aix-Marseille	120	1 485	1,0
Nice	93	1 058	1,0
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>213</b>	<b>2 543</b>	<b>1,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>3 410</b>	<b>40 682</b>	<b>1,3</b>
Guadeloupe	85	1 003	1,7
Guyane	55	566	2,2
Martinique	59	676	2,7
Mayotte	26	419	2,2
La Réunion	24	280	0,9
<b>DROM</b>	<b>249</b>	<b>2 944</b>	<b>1,9</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>3 659</b>	<b>43 626</b>	<b>1,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

Plus d'un enfant en situation de handicap né en 2005 sur cinq atteint « à l'heure » la classe de troisième, de troisième **Segpa** ou de troisième prépa-métiers (y compris ULIS) (1). Néanmoins, les écarts de scolarisation à ce niveau sont importants selon la nature du trouble : environ deux tiers des enfants ayant un trouble visuel sont en troisième à 14 ans, contre la moitié de ceux ayant un trouble moteur et moins d'un dixième de ceux ayant des troubles intellectuels et cognitifs. Parmi les élèves en situation de handicap, 53% sont scolarisés en quatrième : 14% en Segpa, 22% en ULIS, et 17% en classe ordinaire, parmi lesquels 80% (14% du total) étaient déjà scolarisés en classe ordinaire à neuf ans (2).

À 14 ans, 20% des élèves en situation de handicap sont scolarisés dans un établissement social et médico-social (ESMS) dont 80% (soit 16% du total) étaient scolarisés

en ULIS à l'âge de 9 ans. La scolarisation en ESMS concerne notamment les enfants qui présentent des troubles du spectre de l'autisme ou plusieurs troubles associés (respectivement 33% et 28%) et, dans une moindre mesure, des troubles intellectuels ou cognitifs (23%) ou des troubles auditifs ou du psychisme (18%).

La part d'élèves en situation de handicap scolarisés en classe ordinaire dépend du milieu social (3). À 14 ans, 61% des élèves issus d'un milieu très favorisé sont scolarisés dans une classe ordinaire, contre 54% des élèves issus d'un milieu social moyen et 48% des élèves issus d'un milieu défavorisé. De même, à l'âge de 10 ans, 61% des élèves en situation de handicap issus d'un milieu social très favorisé étaient alors scolarisés en classe ordinaire contre, respectivement, 49% et 36% des élèves issus d'un milieu social moyen ou défavorisé.

### Précisions

**Le Panel d'élèves en situation de handicap** – À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilités inégales afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

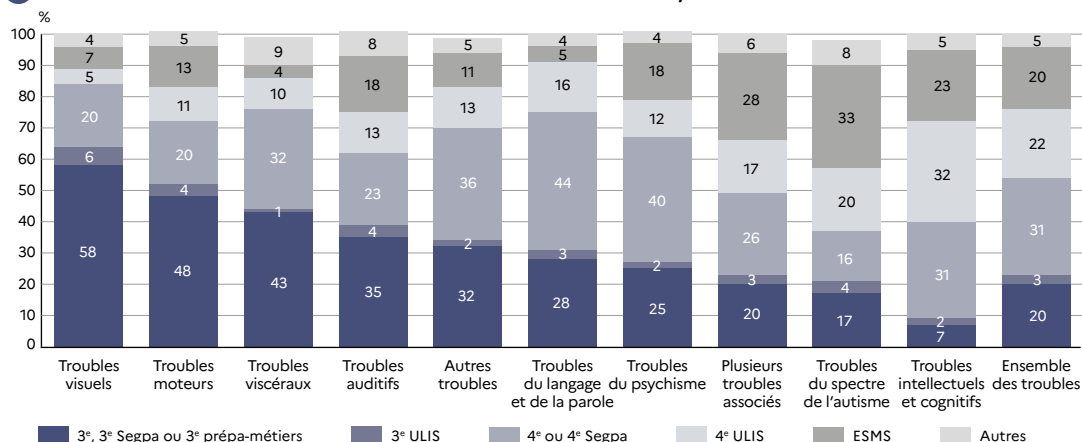
Les effectifs sont pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DROM (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

**Classification des principaux troubles, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 19.01 ; 18.26 ; 16.36 ; 16.26 ; 15.04.
- DEPP-MEN-MESRI, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

## 1 Situation scolaire à 14 ans selon la nature du trouble en 2019-2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

## 2 Parcours scolaires de 9 à 14 ans des élèves en situation de handicap nés en 2005 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Autres troubles	Troubles du langage et de la parole	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du spectre autistique	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
De ULIS-école ou ESMS à 3e	5	1	3	2	2	0	1	1	1	1	1
De classe ordinaire à 3e sans redoublement	51	43	37	30	26	24	19	16	16	16	16
En 3e (hors Segpa et hors ULIS)	56	45	40	33	28	24	20	17	17	6	17
En 3e Segpa (hors ULIS)	1	1	2	0	3	2	4	1	1	1	2
En 3e prépa-métiers	1	2	1	2	2	1	2	2	0	1	1
De ULIS-école à 4e	2	2	0	3	2	2	3	1	2	4	3
De classe ordinaire à 4e avec redoublement	13	13	18	12	20	25	21	16	10	7	14
Autres parcours	2	1	7	4	3	1	2	0	1	0	1
En 4e (hors Segpa et hors ULIS)	17	16	26	19	25	28	25	18	12	12	17
De ULIS ou ESMS à 4e Segpa	1	1	1	1	2	6	4	4	2	14	8
De classe ordinaire à 4e Segpa avec redoublement	1	3	5	2	7	9	9	3	2	5	5
Autres parcours	1	0	0	1	1	1	2	1	0	1	1
En 4e Segpa (hors ULIS)	3	4	6	4	11	15	15	9	4	19	14
ULIS - 5e	1	1	1	2	1	1	0	1	2	2	1
ULIS - 4e	5	11	10	13	13	16	12	17	20	32	22
ULIS - 3e	6	4	1	4	2	3	2	3	4	2	3
ULIS - autres niveaux	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0
En ULIS	12	16	13	19	17	21	14	22	27	37	26
De ULIS-école à ESMS	6	11	2	12	8	3	12	23	28	12	16
De ESMS à ESMS	0	1	0	1	1	0	1	1	1	9	1
Autres parcours	1	1	2	4	2	1	4	4	5	1	3
Scolarisé en ESMS	7	13	4	18	11	5	18	28	33	23	20
Autres situations (1)	2	4	8	6	4	3	4	3	6	2	3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

1. Sont rassemblés dans « Autres » les élèves scolarisés dans d'autres niveaux, scolarisés à domicile, partis à l'étranger, non scolarisés ainsi que les élèves décédés.

Lecture : 64% des élèves ayant des troubles visuels entrent à l'heure en 3e contre 23% de l'ensemble des élèves en situation de handicap. 6% sont en ULIS-3e, 1% sont en Segpa-3e, 1% en prépa-métiers 3e et 56% sont en 4e ordinaire (51% étaient en classe ordinaire à 9 ans et 5% étaient en ULIS-école à 9 ans). 25% sont en 4e (17% en 4e hors Segpa hors ULIS, 3% en 4e Segpa et 5% en 4e ULIS), 7% sont scolarisés en ESMS, 1% sont en 5e ULIS, et 2% sont dans d'autres situations.

## 3 Niveau atteint à 10 ans et à 14 ans selon l'origine sociale en 2015-2016 et en 2019-2020, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 10 ans	61	58	49	36	45
dont CM2 à 10 ans	39	31	24	15	22
Classe ordinaire à 14 ans	61	60	54	48	52
dont 3e, 3e Segpa ou 3e prépa-métiers	35	28	21	14	20
ULIS à 10 ans	23	27	35	45	38
ULIS à 14 ans	19	21	26	29	26
ESMS à 10 ans	11	11	13	15	14
ESMS à 14 ans	16	17	18	21	20
Autres situations à 10 ans	5	4	3	3	3
Autres situations à 14 ans	3	2	2	2	2

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

À 18 ans, 78 % des jeunes en situation de handicap nés en 2001 sont toujours scolarisés, dont 40 % en voie professionnelle hors ULIS, 6 % en voie générale ou technologique hors ULIS, 4 % en ULIS, 7 % dans l'enseignement supérieur et 21 % en milieu spécialisé (ESMS) (1)(2).

Les élèves scolarisés en voie professionnelle (hors ULIS) sont le plus souvent en terminale professionnelle (10 %), en apprentissage (10 %) ou en CAP (9 %). Les jeunes avec des troubles du langage et de la parole, des troubles du psychisme ou d'autres troubles sont le plus souvent scolarisés en voie professionnelle. En revanche, 30 % des élèves avec des troubles visuels sont étudiants dans l'enseignement supérieur à 18 ans : 40 % de ces élèves sont inscrits en licence, et 20 % en CPGE.

L'accès à l'enseignement supérieur à l'âge de 18 ans pour les jeunes en situation de handicap nés en 2001 varie

nettement selon les troubles, mais aussi selon l'origine sociale. La part de jeunes étudiants issus de milieux très favorisés à cet âge est cinq fois plus élevée que celle des jeunes de milieux défavorisés (3).

À 18 ans, seulement 4 % des élèves en situation de handicap nés en 2001 sont en ULIS. Cette part a baissé de 22 points de pourcentage en quatre ans et concerne tous les milieux sociaux. La quasi-totalité de ces élèves suit un enseignement de la voie professionnelle.

La part des élèves en situation de handicap nés en 2001 qui ne sont pas scolarisés à 18 ans est de 20 %. Cette part est supérieure pour les élèves de milieux défavorisés, les élèves avec des troubles du psychisme ou des troubles du spectre de l'autisme. Une part de ces derniers (14 %) est accueillie en milieu spécialisé, mais sans scolarisation.

### Précisions

**Le Panel** – À partir de la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 000 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage avec l'année et le mois de naissance. Le sondage utilisé est un tirage à probabilité inégale afin de garantir la représentativité de tous

les troubles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DROM (hors Mayotte) et pour tenir compte de l'attrition de l'échantillon.

**Classification des principaux troubles, principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap** – Voir « Glossaire »

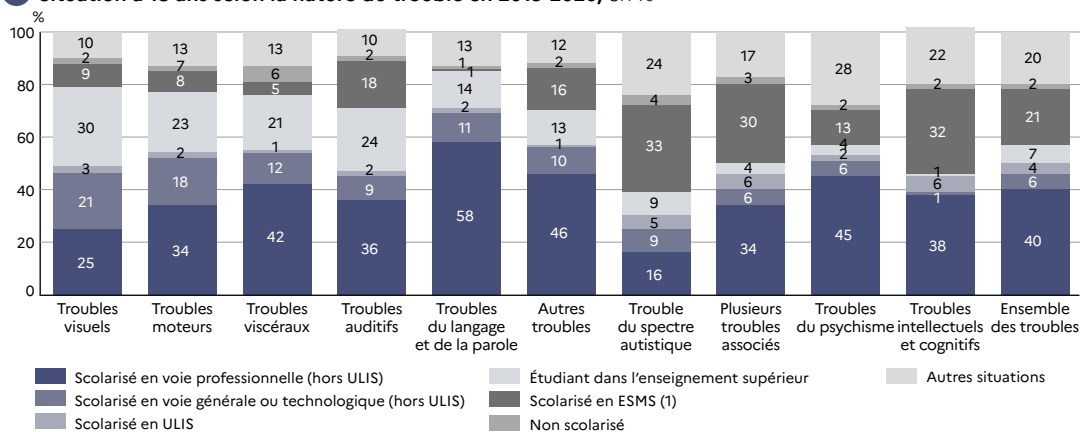
### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.
- MEN-MESRI-DEPP, 2017, *Éducation & formations*, n°95.

### Source

DEPP-MENJS, Panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001.

### 1 Situation à 18 ans selon la nature du trouble en 2019-2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Établissements sociaux et médico-sociaux.

© DEPP

### 2 Parcours scolaires de 12 ans à 18 ans des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Trouble du spectre de l'autisme	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
En terminale GT avec redoublement	17	16	12	7	10	9	6	5	4	0	5
Dans un autre niveau ou niveau n.d.	4	2	1	3	1	2	3	1	2	0	1
<b>Scolarisé en voie générale ou technologique (hors ULIS)</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
En seconde professionnelle	1	1	1	1	2	1	1	0	2	3	2
En première professionnelle	6	6	12	6	8	5	5	6	8	7	7
En terminale professionnelle avec redoublement	10	16	15	15	24	14	5	10	12	4	10
<b>Sous-total bac-professionnel (hors ULIS)</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>22</b>	<b>15</b>	<b>20</b>
En CAP (hors ULIS)	2	3	8	7	6	8	3	7	9	13	9
En apprentissage	6	7	5	7	17	16	3	11	13	9	10
<b>Autres formation professionnelle (hors ULIS)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Scolarisé en voie professionnelle (hors ULIS)</b>	<b>25</b>	<b>34</b>	<b>42</b>	<b>36</b>	<b>58</b>	<b>46</b>	<b>16</b>	<b>34</b>	<b>45</b>	<b>38</b>	<b>40</b>
<b>Scolarisé en ULIS</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
En STS	7	9	7	7	7	8	4	1	3	0	3
En CPGE	6	2	3	4	2	2	1	0	0	0	1
En licence	12	9	7	6	3	2	3	2	1	0	2
Autres formations de l'enseignement supérieur	5	3	4	6	2	0	1	1	0	0	1
<b>Étudiants dans l'enseignement supérieur</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
En ESMS depuis plus de 7 ans	1	4	0	4	0	10	18	14	6	12	9
Passage en ULIS puis scolarisé en ESMS (1)	1	2	3	6	1	3	11	11	4	14	8
En ESMS (1) - Autres parcours	7	2	2	7	1	3	4	5	4	5	4
<b>Scolarisés en ESMS (1)</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>21</b>
<b>Non scolarisés</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>20</b>
<i>dont non scolarisés accueillis en ESMS (1)</i>	0	2	0	1	0	1	14	4	3	3	3
<b>Autres situations</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Établissements sociaux et médico-sociaux.

© DEPP

### 3 Mode de scolarisation à 14 ans et à 18 ans selon l'origine sociale, en %

	Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
<i>dont 3<sup>e</sup> à 14 ans</i>	36	22	16	9	15
Classe ordinaire à 18 ans	37	39	36	35	36
<i>dont terminale GT ou pro à 18 ans</i>	22	19	16	12	15
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
ULIS à 18 ans	4	4	4	4	4
Scolarisé en ESMS (1) à 14 ans	14	16	22	24	22
Scolarisé en ESMS (1) à 18 ans	14	17	21	24	21
Autres situations à 14 ans	2	3	4	4	4
Autres situations à 18 ans	44	40	39	37	39
<i>dont apprentissage à 18 ans</i>	9	11	11	10	10
<i>dont étudiants dans l'ens. supérieur à 18 ans</i>	19	12	6	4	7
<i>dont non scolarisé à 18 ans</i>	14	15	20	22	20

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé.

1. Établissements sociaux et médico-sociaux.

© DEPP

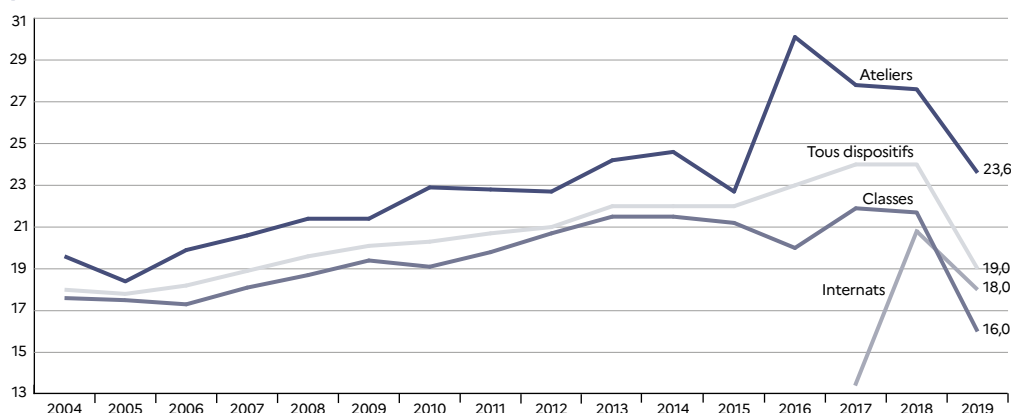
En France métropolitaine et dans les DROM, 428 **dispositifs relais** sont recensés en 2019-2020. Le nombre de séjours peut être estimé à environ 7 700 dont 4 400 en classe relais, 3 250 en atelier relais et 108 en internat relais. Environ 7 270 élèves ont effectué au moins un séjour : 4 130 dans l'une des 282 classes relais, 3 040 dans l'un des 137 ateliers relais et 100 dans les 9 internats relais. L'ensemble des dispositifs ont assuré en moyenne 19 séjours. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente (1). La part des élèves de sixième accueillis en dispositif relais est en baisse et reste la plus faible (4%) parmi les collégiens (2). Les élèves de quatrième, les plus nombreux, représentent 38% des effectifs dans les dispositifs relais.

En 2019-2020, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 32,0% d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an ; 38% ont

une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois ; 25,0% au moins sont sous mesure éducative, sachant que le taux de non-réponse pour cette information est de 15,0% (3).

La moyenne d'âge des élèves orientés en classe relais, en atelier relais ou en internat est élevée : 50,0% des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus, 38,0% en atelier et 54,0% en internat relais. Une part importante des élèves ont connu une scolarité intermittente et sont parfois absents depuis plus de deux mois : 45,5% des élèves en classe relais, 25,0% en atelier et 48,0% en internat. De nombreux élèves sont concernés par une mesure éducative : 34,0% des élèves en internat relais, contre 30,0% en classe et 17,0% en atelier. Les filles constituent un quart des effectifs des dispositifs relais et y sont orientées plus tard que les garçons en moyenne (4).

### 1 Évolution du nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).  
Note : à compter de 2017, la courbe « Tous dispositifs » inclut les internats.

© DGESCO

#### Précisions

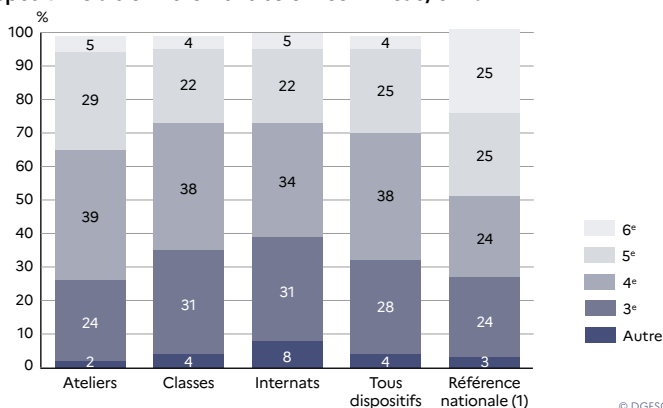
L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 428 dispositifs existants en 2019-2020, en France métropolitaine et dans les DROM. 346 dispositifs (80,8% de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen de séjours et d'élèves accueillis dans l'année par type de dispositif et par

académie, le nombre total de séjours d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

Âge révolu – Voir « Glossaire ».

## 2 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2019-2020 selon leur niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DROM.

Lecture : en 2019-2020, 4% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6<sup>e</sup> alors que les élèves de 6<sup>e</sup> représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

© DGESCO

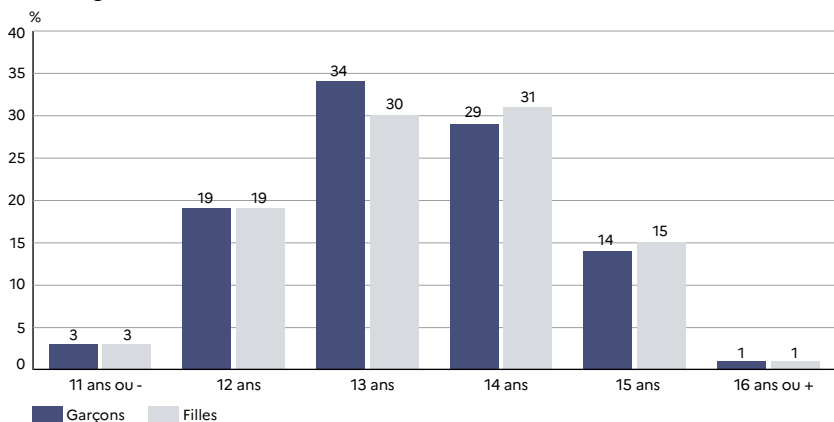
## 3 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2019-2020, en %

	Ateliers	Classes	Internats	Tous dispositifs
Garçon	73,9	76,5	80,0	75,4
Fille	25,2	21,9	20,0	23,2
Ne sait pas ou non-réponse	0,9	1,7	0,0	1,3
11 ans ou moins	4,0	2,2	3,0	2,9
12 ans	23,7	15,5	13,0	18,9
13 ans	33,7	32,3	30,0	32,9
14 ans	26,7	32,0	32,0	29,8
15 ans	11,2	16,7	18,0	14,4
16 ans ou plus	0,5	1,1	4,0	0,9
Ne sait pas ou non-réponse	0,2	0,3	0,0	0,2
« À l'heure » (ou en avance)	67,0	56,7	55,0	61,0
Retard d'un an	28,1	34,9	31,0	32,0
Retard de deux ans ou plus	2,1	3,7	6,0	3,1
Ne sait pas ou non-réponse	2,8	4,7	8,0	3,9
Scolarité régulière	70,4	52,1	52,0	59,7
Scolarité intermittente	24,7	32,6	36,0	29,4
Élève absent depuis plus de deux mois	4,0	12,5	12,0	8,9
Ne sait pas ou non-réponse	1,0	2,8	0,0	2,0
Pas de mesure	67,8	54,5	62,0	60,1
Sous mesure(s) éducative(s)	17,0	29,9	34,0	24,6
Ne sait pas ou non-réponse	15,2	15,6	4,0	15,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DGESCO

## 4 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2019-2020 selon le sexe et l'âge, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DGESCO

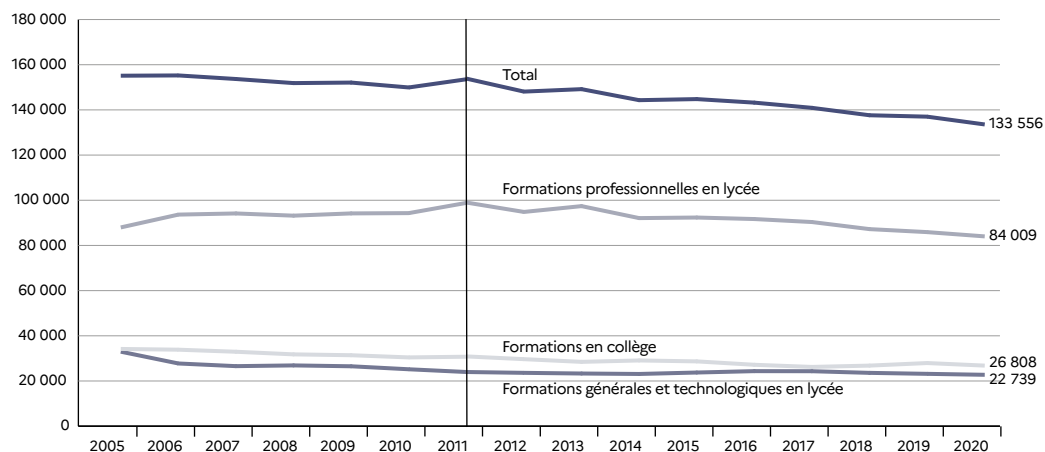
Dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Agriculture, 133 600 élèves du second degré sont scolarisés en 2020 (1). Près des deux tiers suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2019, l'effectif global est en diminution (-2,5%), de manière plus sensible dans le secteur privé sous contrat et hors contrat (-3,4%) que dans le secteur public (-0,9%). Cette baisse des effectifs s'inscrit dans une tendance presque continue depuis la rentrée 2013, seulement interrompue à la rentrée 2015 avec l'entrée en seconde de la génération 2000.

Une majorité des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole (62,9%) suivent une formation professionnelle en lycée (2). Les formations générales et

technologiques (GT) englobent 17,0% des effectifs et les formations en collège 20,1%. Les établissements privés accueillent une part plus importante d'élèves en formation au collège et plus faible en formation générale et technologique au lycée. L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements, qui relèvent majoritairement du secteur privé (72,0%), répartis sur le territoire national (3).

Les taux de réussite au baccalauréat, qu'il soit général, technologique ou professionnel, progressent nettement à la session 2020 par rapport à celle de 2019 (4). La progression est limitée s'agissant du CAPA et la réussite au BEPA est comparable à celle de l'année précédente.

### 1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Dont élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'Éducation nationale et ministère en charge de l'Agriculture).

© DEPP

#### Précisions

**L'enseignement agricole** – Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Sirena).

**Le baccalauréat général série S** – Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

**Le baccalauréat technologique** – Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

#### Pour en savoir plus

- Site Internet : [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

## 2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2020

	Public			Privé (sous et hors contrat)			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	683	29,6	1,4	8 295	32,2	9,7	8 978	32,0	6,7
Troisième	1 932	26,4	4,0	15 898	35,8	18,5	17 830	34,8	13,4
<b>Formations en collège</b>	<b>2 615</b>	<b>27,3</b>	<b>5,5</b>	<b>24 193</b>	<b>34,6</b>	<b>28,2</b>	<b>26 808</b>	<b>33,9</b>	<b>20,1</b>
Première année de CAPA	1 395	53,9	2,9	5 786	56,5	6,7	7 181	56,0	5,4
Deuxième année de CAPA	1 116	55,5	2,3	4 826	59,5	5,6	5 942	58,7	4,4
<b>Total CAPA</b>	<b>2 511</b>	<b>54,6</b>	<b>5,3</b>	<b>10 612</b>	<b>57,9</b>	<b>12,4</b>	<b>13 123</b>	<b>57,2</b>	<b>9,8</b>
Seconde professionnelle	9 393	41,0	19,7	16 021	57,4	18,7	25 414	51,3	19,0
Première professionnelle	8 734	43,3	18,3	15 385	60,8	17,9	24 119	54,5	18,1
Terminale professionnelle	7 977	43,0	16,7	13 376	61,4	15,6	21 353	54,6	16,0
<b>Total bac professionnel</b>	<b>26 104</b>	<b>42,4</b>	<b>54,6</b>	<b>44 782</b>	<b>59,8</b>	<b>52,2</b>	<b>70 886</b>	<b>53,4</b>	<b>53,1</b>
<b>Formations pro en lycée</b>	<b>28 615</b>	<b>43,5</b>	<b>59,9</b>	<b>55 394</b>	<b>59,4</b>	<b>64,6</b>	<b>84 009</b>	<b>54,0</b>	<b>62,9</b>
<b>Seconde GT</b>	<b>5 779</b>	<b>51,7</b>	<b>12,1</b>	<b>2 480</b>	<b>49,4</b>	<b>2,9</b>	<b>8 259</b>	<b>51,0</b>	<b>6,2</b>
Première générale	1 661	64,0	3,5	514	52,5	0,6	2 175	61,3	1,6
Première STL	169	58,6	0,4				169	58,6	0,1
Première STAV	3 774	49,9	7,9	1 393	47,8	1,6	5 167	49,4	3,9
<b>Total première GT</b>	<b>5 604</b>	<b>54,4</b>	<b>11,7</b>	<b>1 907</b>	<b>49,1</b>	<b>2,2</b>	<b>7 511</b>	<b>53,0</b>	<b>5,6</b>
Terminale générale	1 486	61,4	3,1	471	55,6	0,5	1 957	60,0	1,5
Terminale STL	152	65,8	0,3				152	65,8	0,1
Terminale STAV	3 548	48,0	7,4	1 312	44,8	1,5	4 860	47,2	3,6
<b>Total terminale GT</b>	<b>5 186</b>	<b>52,4</b>	<b>10,8</b>	<b>1 783</b>	<b>47,7</b>	<b>2,1</b>	<b>6 969</b>	<b>51,2</b>	<b>5,2</b>
<b>Formations GT en lycée</b>	<b>16 569</b>	<b>52,8</b>	<b>34,7</b>	<b>6 170</b>	<b>48,8</b>	<b>7,2</b>	<b>22 739</b>	<b>51,7</b>	<b>17,0</b>
<b>Total second degré (1)</b>	<b>47 799</b>	<b>45,8</b>	<b>100,0</b>	<b>85 757</b>	<b>51,6</b>	<b>100,0</b>	<b>133 556</b>	<b>49,6</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Dont 317 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'Éducation nationale et ministère en charge de l'Agriculture).

© DEPP

## 3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Public	266	258	212	214	226	226	226	226	226	226	227
Privé	769	738	628	614	602	591	583	583	579	580	580
<b>Total</b>	<b>1 035</b>	<b>996</b>	<b>840</b>	<b>828</b>	<b>828</b>	<b>817</b>	<b>809</b>	<b>809</b>	<b>805</b>	<b>806</b>	<b>807</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

## 4 Résultats aux examens, session 2020

	CAPA	BEPA	Bac techno/ STAV	Bac pro	Bac S
Présentés	5 862	20 194	5 285	21 859	2 076
Admis	5 692	18 260	5 222	20 510	2 062
<b>Taux de réussite (%)</b>	<b>97,1</b>	<b>90,4</b>	<b>98,8</b>	<b>93,8</b>	<b>99,3</b>
Rappel 2019 (%)	96,0	90,3	89,0	85,2	93,8

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de l'orientation, même si des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus.

À la rentrée 2019, sur les 849 700 élèves inscrits en troisième l'année précédente, 63,5% ont continué en seconde GT et 33,1% se sont engagés dans la voie professionnelle en lycée ou en apprentissage. Ces proportions ont évolué ces dix dernières années, notamment le taux de passage en seconde GT qui a augmenté de plus de 7 points (1)(2).

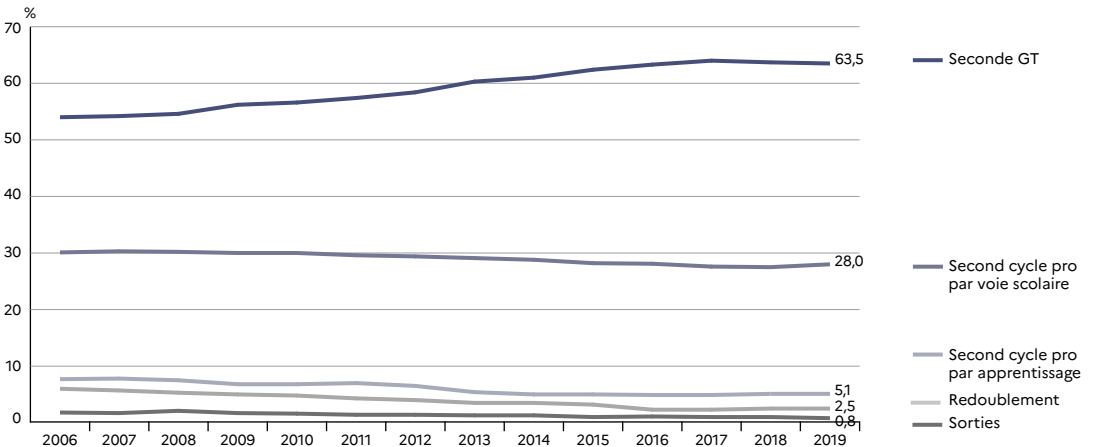
Les filles passent plus souvent en seconde GT que les garçons (70,8% contre 56,6%) et nettement moins souvent en apprentissage (2,4% contre 7,7%). Par

ailleurs, les élèves « à l'heure » poursuivent trois fois plus souvent en seconde GT que les élèves en retard (3).

À la rentrée 2019, sur les 566 600 élèves scolarisés en seconde GT l'année précédente, 90,8% d'entre eux ont intégré une première générale (67,1%) ou technologique (23,7%) et 4,3% se sont réorientés vers la voie professionnelle. Entre 2009 et 2019, les passages vers la voie générale ont augmenté de 8,7 points (4).

Les garçons poursuivent quatre fois plus souvent que les filles dans une des séries scientifiques technologiques (STI2D, STL, STAV). Par ailleurs, les élèves en retard poursuivent en première technologique ou se réorientent vers la voie professionnelle davantage que les élèves plus jeunes (5).

### 1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole EREA et ULIS, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis, Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et des Armées, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Les EREA et les ULIS sont comptés depuis 2015.

**Sorties** – Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation

sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif : scolarité dans les établissements sanitaires et sociaux, sur le marché du travail ou partis à l'étranger, etc.

**Âge théorique, premières et terminales générales et technologiques** – Voir « Glossaire ».

**Avertissement** – La population concernée dans cette fiche est plus étendue que dans les autres fiches qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale.

#### Source

DEPP-MENJS  
- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'Éducation nationale.  
- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.  
DGER-MAA, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

**2 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, en %**

	2008	2009	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2009
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	804,4	791,9	800,4	854,1	858,7	848,2	843,4	849,7	
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>54,6</b>	<b>56,2</b>	<b>56,6</b>	<b>62,4</b>	<b>63,3</b>	<b>64,0</b>	<b>63,7</b>	<b>63,5</b>	<b>7,3</b>
<b>Cycle professionnel</b>	<b>37,7</b>	<b>36,8</b>	<b>36,8</b>	<b>33,2</b>	<b>33,0</b>	<b>32,5</b>	<b>32,6</b>	<b>33,1</b>	<b>-3,7</b>
dont apprentissage	7,5	6,8	6,8	5,0	4,9	4,9	5,1	5,7	-1,7
CAP et assimilés	12,2	13,4	13,1	11,0	11,0	10,8	10,8	11,1	-2,3
BEP (1)	18,8	4,5	4,2						(1)
Bac professionnel (1)	6,7	18,9	19,5	22,2	22,0	21,7	21,8	22,0	(1)
Enseignement préprofessionnel	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,1	-0,2
Troisième (redoublement)	5,3	5,0	4,8	3,2	2,3	2,3	2,5	2,5	-2,5
Sorties (2)	2,1	1,7	1,6	1,0	1,1	1,0	1,0	0,8	-0,9
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis, Public + Privé sous et hors contrat. © DEPP  
 1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.  
 2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».

**3 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %**

	2009		2019		2009		2018 (3)	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en troisième à la rentrée n -1 (en milliers)	390,7	401,2	410,8	432,6	515,9	276,0	687,7	155,7
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>61,7</b>	<b>50,8</b>	<b>70,8</b>	<b>56,6</b>	<b>74,4</b>	<b>22,0</b>	<b>73,0</b>	<b>22,7</b>
<b>Cycle professionnel</b>	<b>31,4</b>	<b>42,1</b>	<b>25,8</b>	<b>39,9</b>	<b>18,7</b>	<b>70,8</b>	<b>23,4</b>	<b>72,8</b>
dont apprentissage	3,4	10,2	2,4	7,7	2,4	15,2	2,9	14,6
CAP et assimilés	9,7	17,0	7,6	14,4	4,0	31,1	5,1	35,7
BEP (1)	7,7	1,4			2,8	7,8		
Bac professionnel (1)	13,9	23,7	18,2	25,5	11,9	31,9	18,3	37,1
Enseignement préprofessionnel	0,2	0,4	0,1	0,2	0,2	0,6	0,2	0,5
Troisième (redoublement)	4,8	5,1	2,1	2,8	6,0	3,0	2,5	2,2
Sorties (2)	1,9	1,6	1,2	0,5	0,7	3,6	0,9	1,8
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis, Public + Privé sous et hors contrat. © DEPP  
 1. et 2. Voir [1] supra.  
 3. Cet indicateur ne peut pas être décliné par âge en 2019 en raison d'un manque de fiabilité d'une partie des données.

**4 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, en %**

	2008	2009	2010	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2019/2009
Effectifs en seconde GT à la rentrée n -1 (en milliers)	522,3	505,8	506,7	550,1	576,2	572,7	568,8	566,6	
<b>Première générale</b>	<b>57,5</b>	<b>58,4</b>	<b>59,7</b>	<b>64,2</b>	<b>65,2</b>	<b>65,3</b>	<b>65,2</b>	<b>67,1</b>	<b>8,7</b>
Première S	30,5	30,6	31,5	33,9	34,7	34,5	34,5	(3)	(3)
Première ES	17,7	18,5	18,9	20,5	21,1	21,5	21,6	(3)	(3)
Première L	9,3	9,3	9,3	9,8	9,4	9,3	9,1	(3)	(3)
<b>Première technologique</b>	<b>23,8</b>	<b>23,6</b>	<b>23,2</b>	<b>23,3</b>	<b>24,9</b>	<b>25,1</b>	<b>24,6</b>	<b>23,7</b>	<b>0,1</b>
dont première STI (1) /STI2D, STL, STAV	7,4	7,1	6,8	7,7	8,3	8,2	7,8	6,9	-0,2
dont première STT/STG/STMG	12,1	12,1	12,1	10,6	11,5	11,9	11,9	12,1	0,0
Réorientation vers la voie professionnelle	5,5	5,4	5,6	4,9	4,7	4,6	4,6	4,3	-1,1
Seconde GT (redoublement)	12,2	11,5	10,8	6,8	4,4	3,9	4,5	3,7	-7,8
Sorties (2)	1,0	1,1	0,7	0,8	0,8	1,1	1,1	1,2	0,1
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis, Public + Privé sous et hors contrat. © DEPP  
 1. La réforme du lycée de 2010 a subdivisé la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.  
 2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Précisions ».  
 3. L'organisation du second cycle général et technologique connaît une deuxième réforme en 2019 qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

**5 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %**

	2009		2019		2009		2019	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectifs en seconde GT à la rentrée n -1 (en milliers)	272,6	233,2	303,8	262,9	376,5	129,3	504,7	61,9
<b>Première générale</b>	<b>60,9</b>	<b>55,4</b>	<b>70,2</b>	<b>63,5</b>	<b>66,3</b>	<b>35,3</b>	<b>70,3</b>	<b>40,5</b>
Première S	26,0	36,0	(3)	(3)	37,1	11,8	(3)	(3)
Première ES	21,3	15,2	(3)	(3)	20,0	14,1	(3)	(3)
Première L	13,6	4,2	(3)	(3)	9,2	9,4	(3)	(3)
<b>Première technologique</b>	<b>22,1</b>	<b>25,3</b>	<b>21,9</b>	<b>25,7</b>	<b>17,6</b>	<b>41,1</b>	<b>21,5</b>	<b>41,8</b>
dont première STI (1) /STI2D, STL, STAV	2,6	12,4	2,8	11,6	5,9	10,5	6,4	10,4
dont première STT/STG/STMG	12,8	11,3	11,9	12,3	8,2	23,7	10,7	23,8
Réorientation vers la voie professionnelle	4,8	6,0	3,3	5,5	2,8	12,7	3,2	13,3
Seconde GT (redoublement)	10,9	12,3	3,2	4,3	12,6	8,4	3,7	3,3
Sorties (2)	1,3	1,0	1,4	1,0	0,7	2,5	1,3	1,1
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2012), ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis, Public + Privé sous et hors contrat. © DEPP  
 1. et 2. Voir [2] supra.  
 3. L'organisation du second cycle général et technologique connaît une deuxième réforme en 2019 qui s'achèvera avec le baccalauréat de la session 2021.

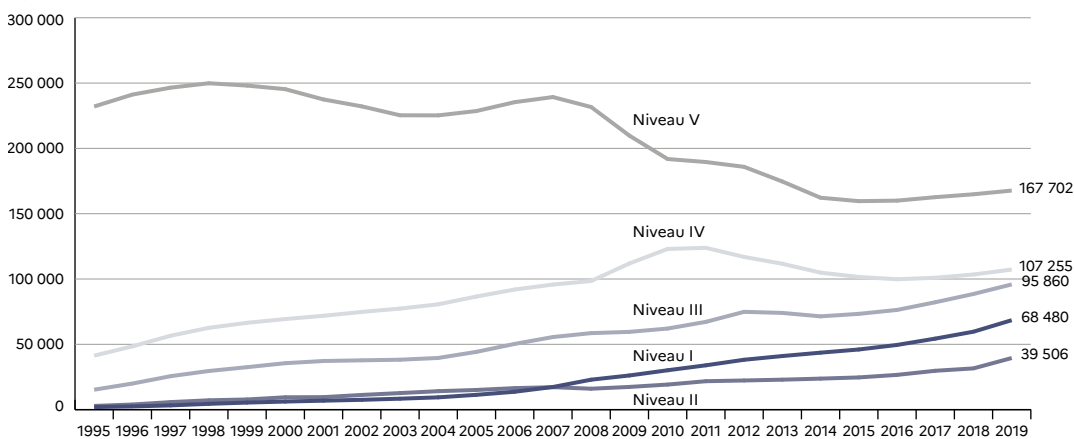
En 2019-2020, le nombre d'apprentis progresse (+6,8%) pour la quatrième année consécutive et s'établit à 478 800 (1)(2). Le niveau V accueille plus du tiers des jeunes en apprentissage (essentiellement en CAP) et l'enseignement supérieur accueille plus de deux apprentis sur cinq (principalement en STS). Au niveau IV, les apprentis se répartissent entre le baccalauréat professionnel et le brevet professionnel. En 2019-2020, les évolutions d'effectifs sont toutes positives mais très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Le nombre d'apprentis en niveau IV et niveau V croît légèrement (respectivement +3,7 et +1,7%), alors que la croissance est plus marquée pour les niveaux du supérieur (+13,4%) par rapport à 2018-2019 : +8,3% pour le niveau III et +18,3% pour les formations de niveaux I et II. Les formations du supérieur, autres que les STS, accueillent 26% des apprentis en 2019-2020 contre 6% en 2000-2001.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles représentent un tiers des effectifs (3). Cette proportion augmente de 0,3 point par rapport à 2018. À chaque niveau de formation, elle varie, de 26% au niveau V à 48% au niveau II (39% en niveau I), en fonction de l'importance des spécialités des services, où les filles sont plus nombreuses.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans, 5,6% suivent une formation en apprentissage (4).

Les apprentis se répartissent dans 1 330 établissements, principalement en **centre de formation d'apprentis** (5). Parmi les apprentis, 51% relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 23% par une chambre, 18% par des établissements d'enseignement.

### 1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

#### Précisions

**Taux de scolarisation en apprentissage** – Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

**Nomenclature nationale des niveaux** – Pour l'apprentissage, les codes diplômes utilisés sont toujours les « anciens » niveaux dits niveaux interministériels. Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.27.

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

Source

DEFP-MENJS-MESRI, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

## 2 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
CAP	183 997	175 002	176 956	148 184	148 436	150 168	152 268	154 093
BEP	52 974	46 554	4 320					
Autres formations de niveau V	8 362	7 057	10 581	11 426	11 562	12 482	12 606	13 609
<b>Total niveau V</b>	<b>245 333</b>	<b>228 613</b>	<b>191 857</b>	<b>159 610</b>	<b>159 998</b>	<b>162 650</b>	<b>164 874</b>	<b>167 702</b>
BP	31 195	40 544	47 778	41 148	39 429	39 120	39 107	39 595
Bac professionnel	33 404	39 820	67 020	51 112	50 073	50 843	51 859	53 594
Autres formations de niveau IV	4 756	6 245	8 220	9 322	10 312	10 989	12 487	14 066
<b>Total niveau IV</b>	<b>69 355</b>	<b>86 609</b>	<b>123 018</b>	<b>101 582</b>	<b>99 814</b>	<b>100 952</b>	<b>103 453</b>	<b>107 255</b>
STS	27 800	35 345	49 965	60 095	62 830	67 401	72 608	79 226
Autres formations de niveau III	7 753	8 888	12 109	13 222	13 496	14 799	15 943	16 634
<b>Total niveau III</b>	<b>35 553</b>	<b>44 233</b>	<b>62 074</b>	<b>73 317</b>	<b>76 326</b>	<b>82 200</b>	<b>88 551</b>	<b>95 860</b>
Licence	692	5 392	11 943	16 612	18 122	20 009	20 907	22 851
Master		2 999	9 522	14 907	16 165	17 816	19 394	21 463
Diplôme d'ingénieur	4 644	7 153	12 706	19 620	20 901	22 544	24 396	25 602
Autres formations de niveaux I et II	10 297	10 860	15 160	19 557	20 940	23 735	26 552	38 070
<b>Total niveaux I et II</b>	<b>15 633</b>	<b>26 404</b>	<b>49 331</b>	<b>70 696</b>	<b>76 128</b>	<b>84 104</b>	<b>91 249</b>	<b>107 986</b>
<b>Total apprentis</b>	<b>365 874</b>	<b>385 859</b>	<b>426 280</b>	<b>405 205</b>	<b>412 266</b>	<b>429 906</b>	<b>448 127</b>	<b>478 803</b>
Préapprentissage	10 184	9 718	7 243	5 304	5 097	4 810	4 525	
<b>Total apprentis + préapprentissage</b>	<b>376 058</b>	<b>395 577</b>	<b>433 523</b>	<b>410 509</b>	<b>417 363</b>	<b>434 716</b>	<b>452 652</b>	<b>478 803</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

## 3 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2019-2020

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	86 605	71 057	25	10 015	167 702	25,6
Niveau IV	36 699	44 190	19 936	6 430	107 255	31,9
Niveau III	49 408	43 656	588	2 208	95 860	36,4
Niveau II	3 469	3 476	2 596	29 962	(1) 39 506	47,9
Niveau I	30 614	25 531	10 824	1 431	(2) 68 480	39,4
<b>Total</b>	<b>206 795</b>	<b>187 910</b>	<b>33 969</b>	<b>50 046</b>	<b>478 803</b>	<b>33,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris 3 apprentis en 4<sup>e</sup> année d'apprentissage.

2. Y compris 80 apprentis en 4<sup>e</sup> année d'apprentissage.

© DEPP

## 4 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %

Âge	Effectifs d'apprentis 2019	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2018	2019
15 ans ou moins	23 185	2,6	2,8
16 ans	46 487	5,7	5,7
17 ans	55 508	6,7	6,8
18 ans	68 278	7,7	8,3
19 ans	64 225	7,3	7,8
20 ans	55 490	6,5	6,8
21 ans	45 681	5,6	5,6
22 ans	39 523	4,9	4,8
23 ans	29 151	3,7	3,6
24 ans	18 637	2,4	2,3
25 ans	11 458	1,5	1,4
26 ans et plus	20 852		
<b>16-25 ans</b>	<b>434 438</b>	<b>5,3</b>	<b>5,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

*Lecture* : en 2019, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 ans, 8,3% suivent une formation en apprentissage.

© DEPP

## 5 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2019-2020

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
<b>Organisme privé</b>	<b>124 076</b>	<b>119 890</b>	<b>243 966</b>	<b>683</b>
Association	114 432	109 637	224 069	545
Organisation professionnelle, entreprise ou groupement d'entreprises	9 644	10 253	19 897	138
<b>Chambres</b>	<b>83 725</b>	<b>27 937</b>	<b>111 662</b>	<b>151</b>
Chambre d'agriculture	416	25	441	2
Chambre de commerce et d'industrie	20 214	24 574	44 788	74
Chambre des métiers	63 095	3 338	66 433	75
<b>Établissements d'enseignement</b>	<b>42 050</b>	<b>42 721</b>	<b>84 771</b>	<b>429</b>
EPLEFPA (1)	18 055	7 776	25 831	95
Établissement de formation ou recherche	4 760	21 091	25 851	175
Établissement public local d'enseignement	13 397	9 305	22 702	99
Établissement scolaire privé sous contrat	5 838	4 549	10 387	60
<b>Autres</b>	<b>25 106</b>	<b>13 298</b>	<b>38 404</b>	<b>67</b>
Association mixte consulaire	9 399	2 844	12 243	13
CFA résultant d'une convention nationale	316	33	349	3
Collectivités locales et territoriales	5 163	312	5 475	15
Groupement d'intérêt public	10 228	10 109	20 337	36
<b>Total</b>	<b>274 957</b>	<b>203 846</b>	<b>478 803</b>	<b>1 330</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

© DEPP

La répartition géographique de l'apprentissage est liée à l'environnement économique local, notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes. Elle fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.04).

De 2009 à 2019, les effectifs ont crû dans les cinq académies accueillant le plus d'apprentis, un peu plus lentement dans l'académie de Nantes que pour celles de Versailles, Paris, Lyon et Lille (1).

Au 31 décembre 2019, huit régions académiques forment chacune plus de 30 000 apprentis. Ces huit régions académiques concentrent près de quatre apprentis sur cinq (2). L'Île-de-France en accueille

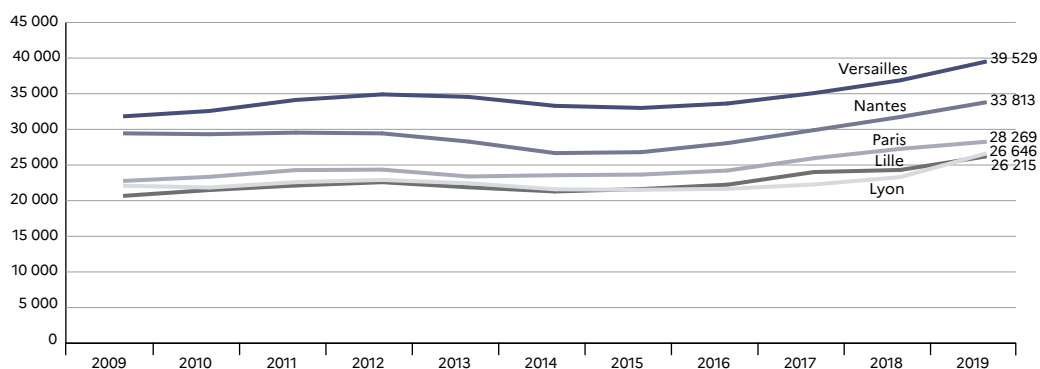
en particulier 92 100, soit 19,2 % de l'ensemble des apprentis de France.

Entre 2018 et 2019, l'effectif global d'apprentis est en hausse (+6,8%) avec de fortes disparités au niveau des régions académiques (de -3,4% à +35,0%).

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans est en moyenne de 5,6% au niveau national (3). Elle varie de 7,0% dans les Pays-de-la-Loire à 1,4% en Guyane.

Entre 2018 et 2019, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (+9,2%), mais les évolutions sont différentes selon les régions académiques (4). La Guadeloupe, la Corse et la Martinique connaissent une évolution négative. Toutes les autres régions académiques enregistrent une croissance allant jusqu'à 15,7% en Auvergne-Rhône-Alpes et 33,9% à Mayotte.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) au regard de leurs effectifs.

© DEPP

#### Précisions

**Entrées en apprentissage** – Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

**Nomenclature nationale des niveaux** – Pour l'apprentissage, les codes diplômes utilisés sont toujours les « anciens » niveaux dits niveaux interministériels. Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.27.

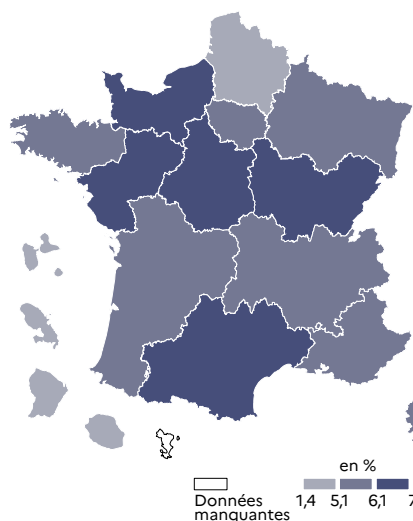
## 2 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2019-2020

Académies et régions académiques	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2018-2019
Clermont-Ferrand	4 370	2 320	1 514	596	737	9 537	8 837
Grenoble	8 750	5 832	4 889	1 637	1 797	22 905	20 440
Lyon	7 931	5 785	5 997	2 457	4 476	26 646	23 304
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>21 051</b>	<b>13 937</b>	<b>12 400</b>	<b>4 690</b>	<b>7 010</b>	<b>59 088</b>	<b>52 581</b>
Besançon	3 714	2 638	2 632	617	716	10 317	9 798
Dijon	5 064	3 003	1 798	358	675	10 898	10 205
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>8 778</b>	<b>5 641</b>	<b>4 430</b>	<b>975</b>	<b>1 391</b>	<b>21 215</b>	<b>20 003</b>
Bretagne (Rennes)	9 122	5 703	3 521	1 078	1 845	21 269	19 751
<b>Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</b>	<b>8 428</b>	<b>4 817</b>	<b>4 231</b>	<b>1 494</b>	<b>1 513</b>	<b>20 483</b>	<b>19 665</b>
Corse	895	316	379	150	180	1 920	1 988
Nancy-Metz	6 210	3 657	3 751	1 408	1 500	16 526	15 733
Reims	3 589	1 946	1 320	430	971	8 256	8 035
Strasbourg	5 809	3 952	3 464	1 701	2 103	17 029	16 094
<b>Grand Est</b>	<b>15 608</b>	<b>9 555</b>	<b>8 535</b>	<b>3 539</b>	<b>4 574</b>	<b>41 811</b>	<b>39 862</b>
Amiens	4 893	2 671	2 664	774	1 604	12 606	11 818
Lille	9 276	5 807	5 908	1 369	3 855	26 215	24 307
<b>Hauts-de-France</b>	<b>14 169</b>	<b>8 478</b>	<b>8 572</b>	<b>2 143</b>	<b>5 459</b>	<b>38 821</b>	<b>36 125</b>
Créteil	6 301	4 106	5 034	3 457	5 373	24 271	24 693
Paris	3 842	4 050	6 171	3 963	10 243	28 269	27 267
Versailles	6 125	7 503	9 530	5 599	10 772	39 529	36 875
<b>Île-de-France</b>	<b>16 268</b>	<b>15 659</b>	<b>20 735</b>	<b>13 019</b>	<b>26 388</b>	<b>92 069</b>	<b>88 835</b>
Normandie	11 361	6 366	4 524	1 341	2 866	26 458	24 551
Bordeaux	9 399	5 401	4 033	1 747	2 525	23 105	20 520
Limoges	2 008	1 139	599	364	312	4 422	4 115
Poitiers	6 318	3 555	3 043	754	1 624	15 294	14 588
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>17 725</b>	<b>10 095</b>	<b>7 675</b>	<b>2 865</b>	<b>4 461</b>	<b>42 821</b>	<b>39 223</b>
Montpellier	7 180	3 681	3 531	1 435	3 690	19 517	18 208
Toulouse	8 209	4 289	3 565	1 432	2 638	20 133	19 101
<b>Occitanie</b>	<b>15 389</b>	<b>7 970</b>	<b>7 096</b>	<b>2 867</b>	<b>6 328</b>	<b>39 650</b>	<b>37 309</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>12 925</b>	<b>9 888</b>	<b>6 444</b>	<b>2 082</b>	<b>2 474</b>	<b>33 813</b>	<b>31 743</b>
Aix-Marseille	7 506	4 359	3 746	1 668	2 418	19 697	17 628
Nice	5 426	2 660	1 606	694	1 337	11 723	11 014
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>12 932</b>	<b>7 019</b>	<b>5 352</b>	<b>2 362</b>	<b>3 755</b>	<b>31 420</b>	<b>28 642</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>164 651</b>	<b>105 444</b>	<b>93 894</b>	<b>38 605</b>	<b>68 244</b>	<b>470 838</b>	<b>440 278</b>
Guadeloupe	533	233	400	134	40	1 340	1 378
Guyane	228	104	290	89	22	733	674
Martinique	342	442	419	279	15	1 497	1 446
Mayotte	236	75	17			328	243
La Réunion	1 712	957	840	399	159	4 067	4 108
<b>DROM</b>	<b>3 051</b>	<b>1 811</b>	<b>1 966</b>	<b>901</b>	<b>236</b>	<b>7 965</b>	<b>7 849</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>167 702</b>	<b>107 255</b>	<b>95 860</b>	<b>39 506</b>	<b>68 480</b>	<b>478 803</b>	<b>448 127</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

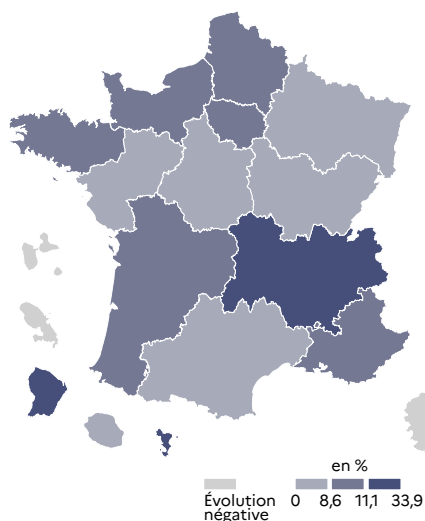
© DEPP

## 3 Proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans en 2019-2020, en %



© DEPP

## 4 Évolution des entrées en apprentissage entre 2018 et 2019, en %



© DEPP

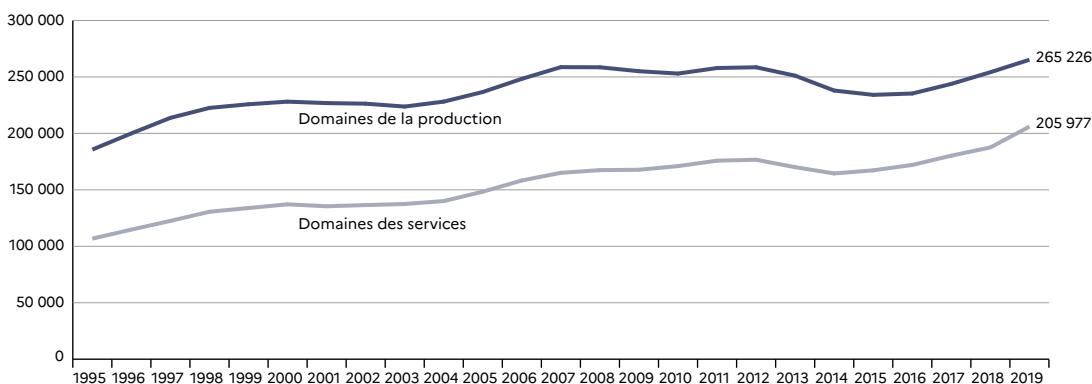
En 2019-2020, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DROM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (55,4%) (1). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (69,5%), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (59,9%) (2).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production, notamment dans les spécialités des transformations, du génie civil et de la construction. Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (62,1%).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services, plus particulièrement dans celui des échanges et gestion; domaine qui concerne le plus d'apprentis pour chacun des trois niveaux du supérieur.

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (33,0%). La part des filles reste la plus élevée au niveau II (47,9%) et la plus faible au niveau V (25,6%). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services. En effet, alors que les domaines de la production sont à forte dominante masculine (87,5% de garçons), les filles sont majoritaires dans les domaines des services (58,3%) et très majoritaires dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (74,0%).

### 1 Évolution des effectifs par domaine de spécialité



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

#### Précisions

**Spécialités de formations** – La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

**Nomenclature nationale des niveaux** – Pour l'apprentissage, les codes diplômes utilisés sont toujours les « anciens » niveaux dits niveaux interministériels. Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.27

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

## 2 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2019-2020

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences							430	39,5	0,5
12 - Sciences humaines et droit									
13 - Lettres et arts				83	69,9	0,1	1		0,0
<b>Domaines disciplinaires</b>				<b>83</b>	<b>69,9</b>	<b>0,1</b>	<b>431</b>	<b>39,4</b>	<b>0,5</b>
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	52	7,7	0,0	354	15,5	0,3	4 060	11,2	4,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	10 229	12,7	6,1	12 475	18,9	11,6	8 917	23,9	9,3
22 - Transformations	52 561	19,8	31,3	15 840	18,6	14,8	5 701	15,6	6,0
23 - Génie civil, constructions, bois	36 711	3,3	21,9	9 888	6,2	9,2	5 340	11,8	5,6
24 - Matériaux souples	616	62,5	0,4	213	74,2	0,2	214	86,0	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	24 209	2,6	14,4	27 841	3,1	26,0	17 144	3,7	17,9
<b>Domaines de la production</b>	<b>124 378</b>	<b>11,2</b>	<b>74,2</b>	<b>66 611</b>	<b>10,5</b>	<b>62,1</b>	<b>41 376</b>	<b>11,9</b>	<b>43,2</b>
30 - Spécialités plurivalentes des services				1 220	82,3	1,1	50	76,0	0,1
31 - Échanges et gestion	16 453	57,4	9,8	12 107	52,8	11,3	34 699	53,8	36,2
32 - Communication et information	386	32,9	0,2	1 113	49,0	1,0	8 494	47,0	8,9
33 - Services aux personnes	25 562	75,0	15,2	24 991	75,3	23,3	9 594	68,8	10,0
34 - Services à la collectivité	923	35,6	0,6	1 130	32,1	1,1	1 216	42,3	1,3
<b>Domaines des services</b>	<b>43 324</b>	<b>67,1</b>	<b>25,8</b>	<b>40 561</b>	<b>66,9</b>	<b>37,8</b>	<b>54 053</b>	<b>55,2</b>	<b>56,4</b>
<b>Total</b>	<b>167 702</b>	<b>25,6</b>	<b>100,0</b>	<b>107 255</b>	<b>31,9</b>	<b>100,0</b>	<b>95 860</b>	<b>36,4</b>	<b>100,0</b>

(suite) Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	515	54,0	1,3	1 504	47,6	2,2	2 449	47,5	0,5
12 - Sciences humaines et droit	1 077	66,9	2,7	3 087	65,0	4,5	4 164	65,5	0,9
13 - Lettres et arts	342	56,1	0,9	561	83,2	0,8	987	72,6	0,2
<b>Domaines disciplinaires</b>	<b>1 934</b>	<b>61,6</b>	<b>4,9</b>	<b>5 152</b>	<b>61,9</b>	<b>7,5</b>	<b>7 600</b>	<b>60,6</b>	<b>1,6</b>
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	2 545	21,3	6,4	7 892	17,9	11,5	14 903	16,5	3,1
21 - Agriculture, pêche, forêt	854	34,7	2,2	1 213	50,0	1,8	33 688	19,9	7,0
22 - Transformations	2 403	42,1	6,1	3 746	37,1	5,5	80 251	20,7	16,8
23 - Génie civil, constructions, bois	1 078	18,7	2,7	2 880	18,7	4,2	55 897	5,7	11,7
24 - Matériaux souples	58	87,9	0,2	274	74,1	0,4	1 375	71,3	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	1 417	6,9	3,6	8 501	12,6	12,4	79 112	4,2	16,5
<b>Domaines de la production</b>	<b>8 355</b>	<b>26,3</b>	<b>21,2</b>	<b>24 506</b>	<b>21,3</b>	<b>35,8</b>	<b>265 226</b>	<b>12,5</b>	<b>55,4</b>
30 - Spécialités plurivalentes des services				15	73,3	0,0	1 285	81,9	0,3
31 - Échanges et gestion	20 316	56,3	51,4	26 291	55,1	38,4	109 866	55,0	23,0
32 - Communication et information	5 357	32,5	13,6	9 506	25,8	13,9	24 856	35,6	5,2
33 - Services aux personnes	2 720	74,3	6,9	1 279	64,1	1,9	64 146	74,0	13,4
34 - Services à la collectivité	824	40,0	2,1	1 731	46,0	2,5	5 824	40,1	1,2
<b>Domaines des services</b>	<b>29 217</b>	<b>53,2</b>	<b>74,0</b>	<b>38 822</b>	<b>47,8</b>	<b>56,7</b>	<b>205 977</b>	<b>58,3</b>	<b>43,0</b>
<b>Total</b>	<b>39 506</b>	<b>47,9</b>	<b>100,0</b>	<b>68 480</b>	<b>39,4</b>	<b>100,0</b>	<b>478 803</b>	<b>33,0</b>	<b>100,0</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

**Lecture** : 29 217 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 53,2% sont des filles. 74,0% des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

© DEPP

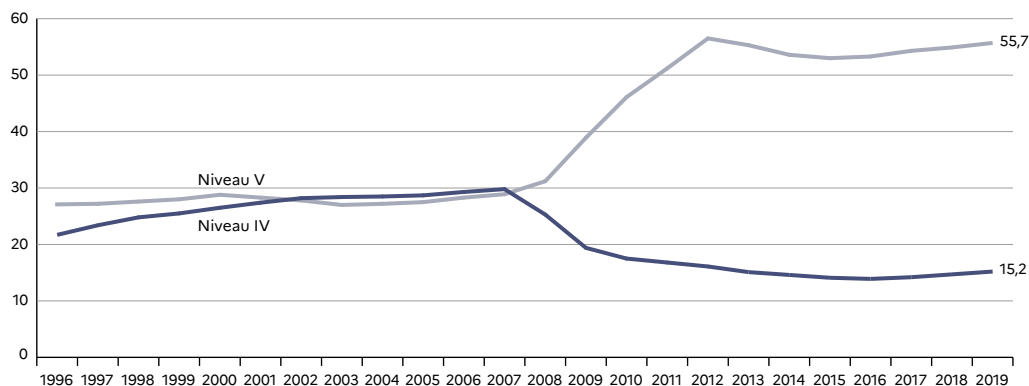
Les formations professionnelles sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). En 2019, l'apprentissage représente 27,4% des formations du **second degré professionnel** avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 55,7% des effectifs de niveau V sont des apprentis contre 15,2% des effectifs de niveau IV (2). En 2019-2020, plus de la moitié des jeunes préparant un CAP le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré augmente (+0,7 point) entre 2018 et 2019, avec +0,8 point pour le niveau V et

+0,5 point pour le niveau IV. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau IV) et renforcé le poids du CAP parmi les diplômés de niveau V. Elle explique l'évolution jusqu'en 2012-2013 de la part de l'apprentissage dans ces niveaux (1).

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (3). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage.

### 1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

#### Précisions

**Statut scolaire** – Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

**Apprentis du second degré** – Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV)

dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

**Nomenclature nationale des niveaux** – Pour l'apprentissage, les codes diplômes utilisés sont toujours les « anciens » niveaux dits niveaux interministériels. Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.27.

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

#### Source

DEPP-MENJS

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

- Système d'information Scolarité.

DGER-MAA

- Système d'information de l'enseignement agricole.

## 2 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, en %

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Niveau V	28,8	27,6	46,4	53,0	53,4	54,3	54,9	55,7
dont CAP	65,5	62,0	57,0	52,5	52,8	53,7	54,3	54,8
Niveau IV	26,6	28,8	17,6	14,1	13,9	14,2	14,7	15,2
dont bac professionnel	14,8	15,7	10,4	7,7	7,5	7,7	8,0	8,3
<b>Ensemble</b>	<b>28,3</b>	<b>27,9</b>	<b>28,3</b>	<b>25,6</b>	<b>25,5</b>	<b>26,0</b>	<b>26,7</b>	<b>27,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

**Lecture :** en 2019-2020, 55,7% des jeunes suivant une formation de niveau V le font sous statut apprenti. C'est le cas de 54,8% des jeunes préparant un CAP.

© DEPP

## 3 Poids de l'apprentissage dans le second degré professionnel, par région et académie en 2019-2020

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut d'apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
	Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV (4)			
Clermont-Ferrand	2 782	11 730	4 370	2 320	61,1	16,5	31,6
Grenoble	7 311	28 697	8 750	5 832	54,5	16,9	28,8
Lyon	6 410	26 911	7 931	5 785	55,3	17,7	29,2
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>16 503</b>	<b>67 338</b>	<b>21 051</b>	<b>13 937</b>	<b>56,1</b>	<b>17,1</b>	<b>29,4</b>
Besançon	2 389	11 509	3 714	2 638	60,9	18,6	31,4
Dijon	2 878	14 044	5 064	3 003	63,8	17,6	32,3
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>5 267</b>	<b>25 553</b>	<b>8 778</b>	<b>5 641</b>	<b>62,5</b>	<b>18,1</b>	<b>31,9</b>
Bretagne (Rennes)	6 421	32 743	9 122	5 703	58,7	14,8	27,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	4 046	22 996	8 428	4 817	67,6	17,3	32,9
Corse	426	2 017	895	316	67,8	13,5	33,1
Nancy-Metz	3 960	22 011	6 210	3 657	61,1	14,2	27,5
Reims	2 779	12 743	3 589	1 946	56,4	13,2	26,3
Strasbourg	3 398	14 302	5 809	3 952	63,1	21,7	35,5
<b>Grand Est</b>	<b>10 137</b>	<b>49 056</b>	<b>15 608</b>	<b>9 555</b>	<b>60,6</b>	<b>16,3</b>	<b>29,8</b>
Amiens	4 885	19 812	4 893	2 671	50,0	11,9	23,4
Lille	10 666	44 719	9 276	5 807	46,5	11,5	21,4
<b>Hauts-de-France</b>	<b>15 551</b>	<b>64 531</b>	<b>14 169</b>	<b>8 478</b>	<b>47,7</b>	<b>11,6</b>	<b>22,0</b>
Créteil	6 986	39 541	6 301	4 106	47,4	9,4	18,3
Paris	3 211	12 143	3 842	4 050	54,5	25,0	33,9
Versailles	7 464	41 869	6 125	7 503	45,1	15,2	21,6
<b>Île-de-France</b>	<b>17 661</b>	<b>93 553</b>	<b>16 268</b>	<b>15 659</b>	<b>47,9</b>	<b>14,3</b>	<b>22,3</b>
<b>Normandie</b>	<b>6 670</b>	<b>31 211</b>	<b>11 361</b>	<b>6 366</b>	<b>63,0</b>	<b>16,9</b>	<b>31,9</b>
Bordeaux	6 042	29 161	9 399	5 401	60,9	15,6	29,6
Limoges	1 471	6 173	2 008	1 139	57,7	15,6	29,2
Poitiers	3 241	15 052	6 318	3 555	66,1	19,1	35,1
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>10 754</b>	<b>50 386</b>	<b>17 725</b>	<b>10 095</b>	<b>62,2</b>	<b>16,7</b>	<b>31,3</b>
Montpellier	5 512	24 679	7 180	3 681	56,6	13,0	26,5
Toulouse	4 583	25 905	8 209	4 289	64,2	14,2	29,1
<b>Occitanie</b>	<b>10 095</b>	<b>50 584</b>	<b>15 389</b>	<b>7 970</b>	<b>60,4</b>	<b>13,6</b>	<b>27,8</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>7 989</b>	<b>35 198</b>	<b>12 925</b>	<b>9 888</b>	<b>61,8</b>	<b>21,9</b>	<b>34,6</b>
Aix-Marseille	7 256	24 975	7 506	4 359	50,8	14,9	26,9
Nice	2 942	15 371	5 426	2 660	64,8	14,8	30,6
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>10 198</b>	<b>40 346</b>	<b>12 932</b>	<b>7 019</b>	<b>55,9</b>	<b>14,8</b>	<b>28,3</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>121 718</b>	<b>565 512</b>	<b>164 651</b>	<b>105 444</b>	<b>57,5</b>	<b>15,7</b>	<b>28,2</b>
Guadeloupe	1 594	5 967	533	233	25,1	3,8	9,2
Guyane	2 720	4 667	228	104	7,7	2,2	4,3
Martinique	1 162	4 640	342	442	22,7	8,7	11,9
Mayotte	1 767	3 832	236	75	11,8	1,9	5,3
La Réunion	4 678	12 009	1 712	957	26,8	7,4	13,8
<b>DROM</b>	<b>11 921</b>	<b>31 115</b>	<b>3 051</b>	<b>1 811</b>	<b>20,4</b>	<b>5,5</b>	<b>10,2</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>133 639</b>	<b>596 627</b>	<b>167 702</b>	<b>107 255</b>	<b>55,7</b>	<b>15,2</b>	<b>27,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.

2. Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.

3. Niveau IV statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.

4. Niveau IV statut apprenti : y compris 15 apprentis préparant un brevet de technicien et 16 apprentis préparant un bac technologique.

© DEPP

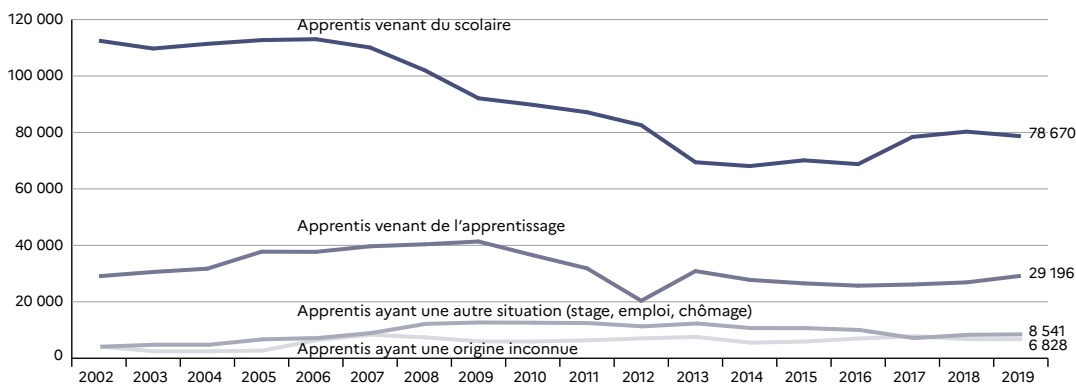
En 2019-2020, les apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V sont 63,8% à arriver de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 23,7% étaient déjà apprentis l'année précédente, 6,9% étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1)(2).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), sept sur dix arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (42,8%). Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau IV, 45,0% d'entre eux viennent de la voie scolaire et 44,2% suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Il s'agissait généralement d'une formation

de niveau V. Ainsi, il est possible de poursuivre des études sur l'ensemble de la filière professionnelle sous le statut d'apprenti, comme c'est le cas pour les lycéens professionnels sous statut scolaire.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des apprentis peuvent être très différentes selon le diplôme préparé (3)(4). Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (41,2%) ou d'une formation du second degré professionnel sous statut scolaire (18,7%), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau V sous statut apprenti (57,4%).

### 1 Évolution de l'origine des apprentis du second degré, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

#### Précisions

**Nomenclature nationale des niveaux** – Pour l'apprentissage, les codes diplômes utilisés sont toujours les « anciens » niveaux dits niveaux interministériels. Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.27.

Source

DEPP-MENJS, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

## 2 Origine des apprentis de première année en 2019-2020, cursus 2 et 3 ans

Origine (année 2018-2019)		Année 2019-2020					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Scolaires</b>	5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , enseignement spécial	1 245	1,4	71	0,2	1 316	1,1
	3 <sup>e</sup>	37 002	42,8	5 019	13,7	42 021	34,1
	Préapprentissage	1 942	2,2	48	0,1	1 990	1,6
	Second degré professionnel (scolaire)	12 561	14,5	6 435	17,5	18 996	15,4
	Second degré GT (scolaire)	7 767	9,0	3 756	10,2	11 523	9,4
	Autres scolaires	221	0,3	5	0,0	226	0,2
	Supérieur	1 420	1,6	1 178	3,2	2 598	2,1
<b>Total scolaires</b>	<b>62 158</b>	<b>71,8</b>	<b>16 512</b>	<b>45,0</b>	<b>78 670</b>	<b>63,8</b>	
<b>Apprentis</b>	Niveau V	11 148	12,9	14 621	39,9	25 769	20,9
	Niveau IV	1 546	1,8	1 382	3,8	2 928	2,4
	Niveau III	197	0,2	114	0,3	311	0,3
	Niveaux I et II	97	0,1	91	0,2	188	0,2
	<b>Total apprentis</b>	<b>12 988</b>	<b>15,0</b>	<b>16 208</b>	<b>44,2</b>	<b>29 196</b>	<b>23,7</b>
Ni scolaire, ni apprenti (1)	6 122	7,1	2 419	6,6	8 541	6,9	
<b>Origine inconnue</b>	<b>5 284</b>	<b>6,1</b>	<b>1 544</b>	<b>4,2</b>	<b>6 828</b>	<b>5,5</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>86 552</b>	<b>100,0</b>	<b>36 683</b>	<b>100,0</b>	<b>123 235</b>	<b>100,0</b>	

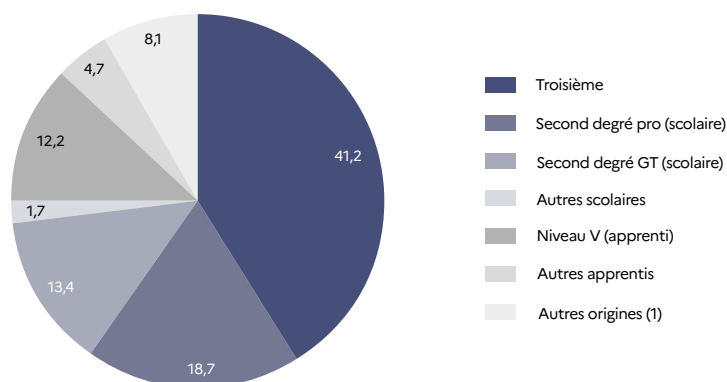
► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage.

**Lecture :** 44,2% des apprentis de première année de niveau IV étaient en apprentissage l'année précédente.

© DEPP

## 3 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2019-2020, en %



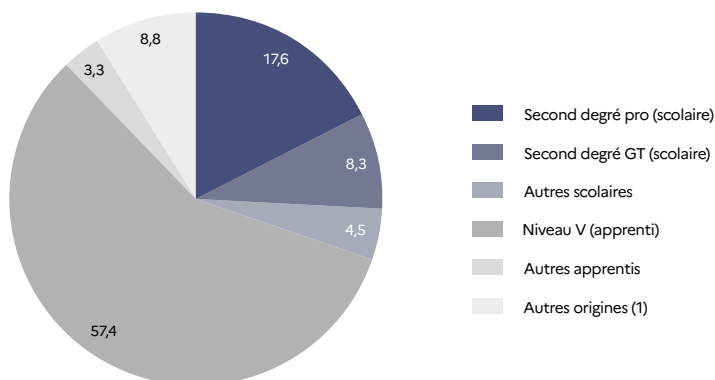
► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

**Lecture :** 41,2% des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

© DEPP

## 4 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2019-2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

**Lecture :** 57,4% des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau V sous statut apprenti l'année précédente.

© DEPP

L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis 1987, mais c'est à partir du milieu des années 1990 qu'il se développe vraiment (1)(2). À partir des années 2000, la croissance s'accélère avec la réforme LMD (licence, master, doctorat). En 2019, ce sont 203 800 jeunes qui suivent une formation de l'enseignement supérieur en apprentissage. L'évolution poursuit sa hausse (+13,4% par rapport à 2018). Le niveau III représente près de la moitié des apprentis du supérieur, le niveau II 19,4% et le niveau I 33,6%. Tous les niveaux enregistrent une augmentation en 2019 comprise entre 8 et 25%.

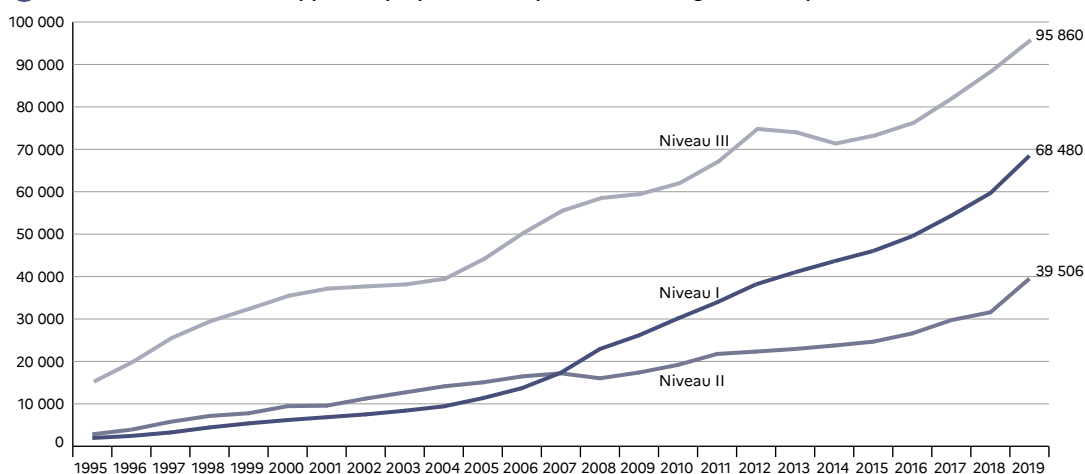
Le BTS occupe une place prépondérante, puisqu'il regroupe près de 40% des apprentis du supérieur. Les autres diplômes préparés par les apprentis sont principalement le diplôme d'ingénieur, la licence et le master qui comptent chacun entre 21 400 et 25 600 apprentis.

En première année de niveau III, 52,0% des apprentis sont issus d'une terminale de lycée et 17,0% étaient déjà apprentis l'année dernière (3).

Les jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage étaient 31,0% à suivre des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente et 23,0% étaient déjà dans une formation par apprentissage (4).

Les apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient 26,1% déjà sous ce statut l'année précédente, sont 26,6% ayant obtenu un BTS ou un DUT sous statut étudiant et 29,8% à venir d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (5).

### 1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis de France métropolitaine et des DROM.

**Licence** – Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

**Nomenclature nationale des niveaux** – Pour l'apprentissage, les codes diplômes utilisés sont toujours les « anciens » niveaux dits niveaux interministériels. Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.27.

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les apprentis.

Source

DEPP-MENJES-MESRI, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

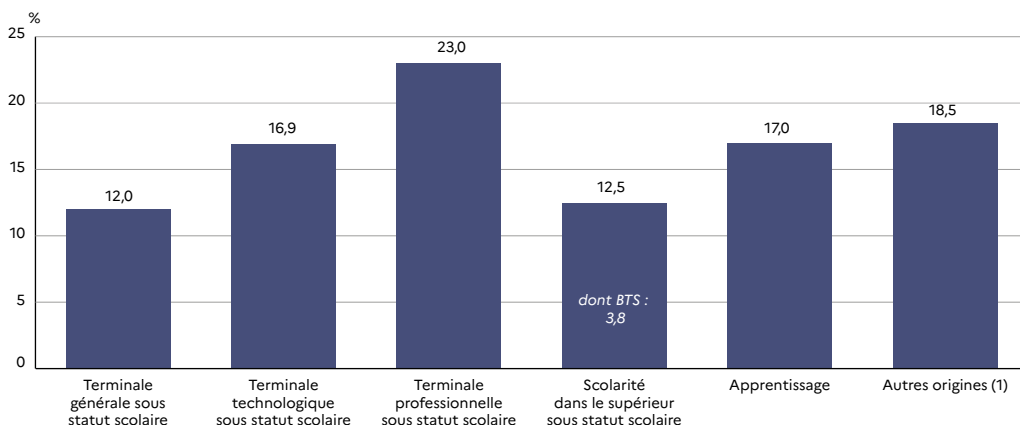
## 2 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur

	1995-1996	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Part des filles 2019-2020 (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	58 620	60 095	62 830	67 401	72 608	79 226	35,0
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 799	5 918	6 378	6 900	7 669	8 144	38,7
Autres niveau III	667	3 468	4 171	6 561	7 000	7 304	7 118	7 899	8 274	8 490	47,6
<b>Total niveau III</b>	<b>15 273</b>	<b>35 553</b>	<b>44 233</b>	<b>62 074</b>	<b>71 419</b>	<b>73 317</b>	<b>76 326</b>	<b>82 200</b>	<b>88 551</b>	<b>95 860</b>	<b>36,4</b>
Licence	56	692	5 392	11 943	15 830	16 612	18 122	20 009	20 907	22 851	44,4
Maîtrise	577	1 837	1 489								
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	7 246	7 913	8 043	8 483	9 731	10 675	16 655	52,8
<b>Total niveau II</b>	<b>2 829</b>	<b>9 448</b>	<b>15 063</b>	<b>19 189</b>	<b>23 743</b>	<b>24 655</b>	<b>26 605</b>	<b>29 740</b>	<b>31 582</b>	<b>39 506</b>	<b>47,9</b>
Diplômes d'ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	18 620	19 620	20 901	22 544	24 396	25 602	18,6
DESS	193	1 162	411								
Master			2 999	9 522	13 784	14 907	16 165	17 816	19 394	21 463	54,1
Autres niveau I	21	379	778	7 914	11 210	11 514	12 457	14 004	15 877	21 415	49,5
<b>Total niveau I</b>	<b>1 948</b>	<b>6 185</b>	<b>11 341</b>	<b>30 142</b>	<b>43 614</b>	<b>46 041</b>	<b>49 523</b>	<b>54 364</b>	<b>59 667</b>	<b>68 480</b>	<b>39,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20 050</b>	<b>51 186</b>	<b>70 637</b>	<b>111 405</b>	<b>138 776</b>	<b>144 013</b>	<b>152 454</b>	<b>166 304</b>	<b>179 800</b>	<b>203 846</b>	<b>39,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

## 3 Origine des apprentis de première année de niveau III en 2019-2020, en %

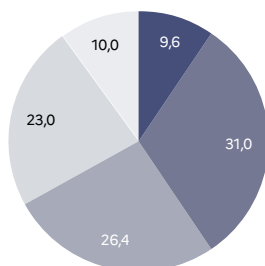


► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (5,4%).

© DEPP

## 4 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2019-2020, en %

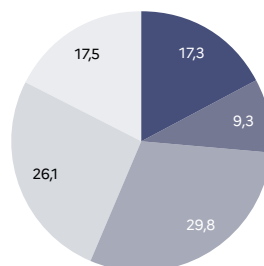


► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (6,2%).

© DEPP

## 5 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2019-2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (6,9%).

© DEPP

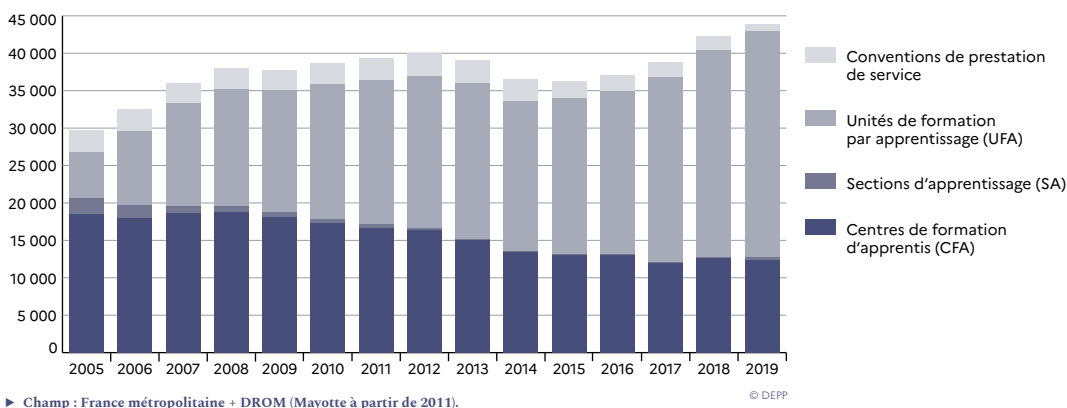
Au 31 décembre 2019, 43 800 apprentis suivent leur formation en **établissement public local d'enseignement** (EPL), effectif en progression par rapport à 2018 (+3,9%, contre +6,8% pour l'ensemble de l'apprentissage).

Les effectifs d'apprentis augmentent dans deux types de structures : les unités de formation par apprentissage (UFA, +8,9% de croissance) et les sections d'apprentissage, dont l'effectif était très faible l'an dernier (22 apprentis). Ils diminuent de 46,4% pour les conventions de service et de 2,1% pour les **centres de formation d'apprentis** (CFA). La part des apprentis en UFA ne cesse de croître, passant de 21% en 2005 à 69% en 2019, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62% à 28% (1). Les conventions de services concernent 2% des apprentis en EPLE (contre 10% en 2005).

En EPLE, les apprentis se répartissent de façon similaire dans les niveaux de formation III à V (près d'un tiers dans chaque niveau) et 3% sont dans des formations de niveaux I ou II (2). Les apprentis en EPLE représentent 9,2% des apprentis : 7,4% des apprentis en CAP, 9,0% de ceux en brevet professionnel, 16,2% des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 21,5% de ceux en BTS. Cette année, exceptés les niveaux I et II qui régressent, tous les autres niveaux sont en progression : +1,8% pour le niveau V, +3,8% pour le niveau IV et +6,3% pour le niveau III.

La région académique Grand Est – qui a une longue tradition d'apprentissage public – accueille à elle seule 21% des apprentis en EPLE, soit 22% de l'ensemble de ses apprentis (3). Cette proportion en EPLE est également supérieure à 10% dans quatre autres régions académiques.

### 1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



#### Précisions

**Nomenclature nationale des niveaux** – Pour l'apprentissage, les codes diplômes utilisés sont toujours les « anciens » niveaux dits niveaux interministériels. Voir « Glossaire ».

**Apprentissage en EPLE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 20.27.

## 2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2019-2020

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE	Évol. EPLE 2019/2018 (%)
Niveau V	12 139	167 702	7,2	1,8
dont CAP	11 405	154 093	7,4	1,8
Niveau IV	12 966	107 255	12,1	3,8
dont brevet professionnel	3 583	39 595	9,0	3,76
dont bac professionnel	8 657	53 594	16,2	5,6
Niveau III	17 349	95 860	18,1	6,3
dont BTS	17 031	79 226	21,5	6,8
Niveau I et II	1 385	107 986	1,3	-5,5
<b>Ensemble</b>	<b>43 839</b>	<b>478 803</b>	<b>9,2</b>	<b>3,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

## 3 Part des apprentis en EPLE en 2019-2020, en %

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	736	9 537	7,7
Grenoble	1 616	22 905	7,1
Lyon	2 566	26 646	9,6
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>4 918</b>	<b>59 088</b>	<b>8,3</b>
Besançon	1 149	10 317	11,1
Dijon	372	10 898	3,4
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1 521</b>	<b>21 215</b>	<b>7,2</b>
Bretagne (Rennes)	513	21 269	2,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	918	20 483	4,5
Corse	180	1 920	9,4
Nancy-Metz	3 490	16 526	21,1
Reims	526	8 256	6,4
Strasbourg	5 358	17 029	31,5
<b>Grand Est</b>	<b>9 374</b>	<b>41 811</b>	<b>22,4</b>
Amiens	841	12 606	6,7
Lille	4842	26 215	18,5
<b>Hauts-de-France</b>	<b>5 683</b>	<b>38 821</b>	<b>14,6</b>
Créteil	1 794	24 271	7,4
Paris	2 003	28 269	7,1
Versailles	2 337	39 529	5,9
<b>Île-de-France</b>	<b>6 134</b>	<b>92 069</b>	<b>6,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
<b>Normandie</b>	<b>1 770</b>	<b>26 458</b>	<b>6,7</b>
Bordeaux	1 993	23 105	8,6
Limoges	873	4 422	19,7
Poitiers	1 217	15 294	8,0
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 083</b>	<b>42 821</b>	<b>9,5</b>
Montpellier	1 364	19 517	7,0
Toulouse	1 591	20 133	7,9
<b>Occitanie</b>	<b>2 955</b>	<b>39 650</b>	<b>7,5</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>2 665</b>	<b>33 813</b>	<b>7,9</b>
Aix-Marseille	1 711	19 697	8,7
Nice	666	11 723	5,7
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 377</b>	<b>31 420</b>	<b>7,6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>43 091</b>	<b>470 838</b>	<b>9,2</b>
Guadeloupe	217	1 340	16,2
Guyane	128	733	17,5
Martinique	12	1 497	0,8
Mayotte	328	328	100,0
La Réunion	63	4 067	1,5
<b>DROM</b>	<b>748</b>	<b>7 965</b>	<b>9,4</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>43 839</b>	<b>478 803</b>	<b>9,2</b>

© DEPP

En 2020-2021, plus de 629 600 **apprentis** sont inscrits dans un **centre de formation d'apprentis (CFA)** de France métropolitaine et des DROM (1). En 2020, le nombre d'apprentis a continué d'augmenter globalement (+31,5%) et dans toutes les régions académiques. Dans les régions métropolitaines, les hausses varient entre 11,6% (pour la Corse) et 41,6% (pour Provence-Alpes-Côte d'Azur). Dans les DROM, les variations sont plus marquées, entre +36,0% et +100,4%, mais elles concernent des effectifs plus faibles.

Tous ministères confondus, les formations de niveau 3 accueillent 182 100 apprentis, soit 29% de l'effectif total d'apprentis (2). Près de 89% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau 4 accueillent 124 200 apprentis (20%), répartis principalement entre le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel. Au niveau 5, plus de 135 500 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (22%), la formation la plus fréquente étant le BTS

(109 500). Ils sont 187 800 aux niveaux 6, 7 et 8 (30%), parmi lesquels 34 600 préparent une licence, 28 200 un master, 27 200 un diplôme d'ingénieur et surtout 97 800 un autre diplôme de niveau 6, 7 ou 8, dont les certifications relevant du ministère en charge du Travail, des chambres des métiers ou des diplômes de grandes écoles. Les évolutions d'effectifs par rapport à 2019-2020 sont toutes positives, mais avec des différences selon le niveau du diplôme préparé et sont plus fortes aux niveaux supérieurs.

Les apprentis sont accueillis dans 2 141 CFA, dont 1 027 sous la tutelle des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 353 sous celle du ministère en charge de l'Agriculture (3). Le nombre d'établissements accueillant des apprentis a augmenté de 61%, en lien notamment avec la mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

### Précisions

La mise en application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné la création de nombreux CFA en 2019 et plus encore en 2020. L'enquête SIFA a été réalisée sur le champ des CFA repérés et immatriculés à la date de janvier 2021.

**Apprentis** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.30 ; 20.27.

## 1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis par région et académie en 2020-2021

Académies et régions académiques	Apprentis	
	Effectifs	Évolution 2020/2019
Clermont-Ferrand	11 782	23,5
Grenoble	30 071	31,3
Lyon	39 288	47,4
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>81 141</b>	<b>37,3</b>
Besançon	10 646	3,2
Dijon	13 044	19,7
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>23 690</b>	<b>11,7</b>
Bretagne (Rennes)	29 706	39,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	23 757	16,0
Corse	2 142	11,6
Nancy-Metz	19 893	20,4
Reims	10 335	25,2
Strasbourg	19 846	16,5
<b>Grand Est</b>	<b>50 074</b>	<b>19,8</b>
Amiens	15 388	22,1
Lille	33 414	27,5
<b>Hauts-de-France</b>	<b>48 802</b>	<b>25,7</b>
Créteil	29 974	23,5
Paris	49 191	74,0
Versailles	47 821	21,0
<b>Île-de-France</b>	<b>126 986</b>	<b>37,9</b>
Normandie	33 366	26,1
Bordeaux	33 039	43,0
Limoges	5 095	15,2
Poitiers	18 813	23,0
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>56 947</b>	<b>33,0</b>
Montpellier	25 117	28,7
Toulouse	27 153	34,9
<b>Occitanie</b>	<b>52 270</b>	<b>31,8</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>42 899</b>	<b>26,9</b>
Aix-Marseille	27 832	41,3
Nice	16 649	42,0
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>44 481</b>	<b>41,6</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>616 261</b>	<b>30,9</b>
Guadeloupe	1 962	46,4
Guyane	997	36,0
Martinique	8 152	100,4
Mayotte	1 791	19,6
La Réunion	472	43,9
<b>DROM</b>	<b>13 374</b>	<b>67,9</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>629 635</b>	<b>31,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

## 2 Effectifs d'apprentis en CFA par niveau et diplôme

	2019-2020	2020-2021	Évolution (%)
CAP	154 093	161 458	4,8
Autres formations de niveau 3	13 609	20 610	51,4
<b>Total niveau 3</b>	<b>167 702</b>	<b>182 068</b>	<b>8,6</b>
BP	39 595	43 855	10,8
Bac professionnel	53 594	57 452	7,2
Autres formations de niveau 4	14 066	22 929	63,0
<b>Total niveau 4</b>	<b>107 255</b>	<b>124 236</b>	<b>15,8</b>
BTS	79 226	109 480	38,2
Autres formations de niveau 5	16 634	26 060	56,7
<b>Total niveau 5</b>	<b>95 860</b>	<b>135 540</b>	<b>41,4</b>
Licence	22 851	34 602	51,4
Master	21 463	28 185	31,3
Diplôme d'ingénieur	25 602	27 185	6,2
Autres diplômes de niveaux 6, 7 et 8	38 070	97 819	156,9
<b>Total niveaux 6, 7 et 8</b>	<b>107 986</b>	<b>187 791</b>	<b>73,9</b>
<b>Total</b>	<b>478 803</b>	<b>629 635</b>	<b>31,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

**Note :** la nomenclature des diplômes par niveau utilisée dans cette étude est celle du décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

## 3 Répartition des CFA selon le ministère de tutelle en 2020-2021

En charge de	Nombre de CFA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	1 027
Agriculture	353
Santé	21
Autres	740
<b>Total</b>	<b>2 141</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

À la rentrée 2020, on recense 2 785 000 inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DROM, soit une hausse de 2,1% par rapport à l'an dernier (1).

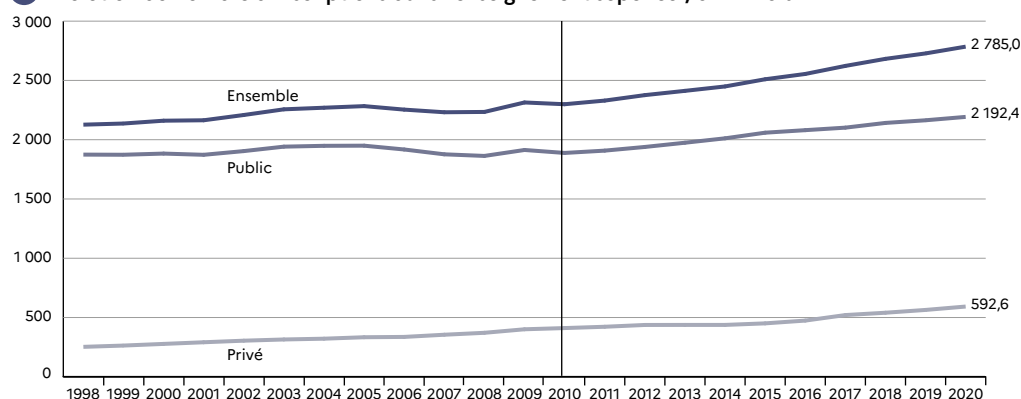
L'enseignement privé rassemble 592 600 étudiants en 2020, soit 21,3% des effectifs du supérieur (2). Depuis 1998, à l'exception des rentrées 2014 et 2015, les inscriptions dans l'enseignement privé progressent proportionnellement plus rapidement que dans l'enseignement public (3). Depuis 1998, les inscriptions dans le privé ont doublé tandis qu'elles n'ont augmenté que de 17% dans le public. Entre 2019 et 2020, elles augmentent de 5,1% contre 1,3% dans les établissements publics.

À la rentrée 2020, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 0,9% (+14 600 étudiants), ceci à périmètre

constant. En effet, en 2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant, en tant que membres ou composantes, principalement d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs.

Entre 2019 et 2020, les effectifs progressent de 1,4% dans la filière CPGE et préparations intégrées et de 1,1% en STS (hors troisième année de DN MADE, apparue à la rentrée 2020). Les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) restent très dynamiques (+2,6%), dans le prolongement des années précédentes. La hausse est particulièrement forte (+10,2%) dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS, DCG et DSCG).

### 1 Évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Note : le nombre d'inscriptions est calculé sans les inscriptions simultanées université-CPGE à partir de 2010. En 2020-2021, ces inscriptions parallèles sont au nombre de 55 560.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 55 560 étudiants à la rentrée 2020).

**Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.20.

Source SIES-MESRI, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

## 2 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2020-2021, hors inscriptions simultanées en CPGE en milliers

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2020/2019 (%)
Lycées					248,1	82,9	11,0	342,0	1,9
dont privé					63,5	11,9	2,6	78,0	1,2
Universités (2)	1 129,0	186,8	31,2	120,9		4,5	177,6	1 650,0	0,9
Autres établissements d'enseignement universitaire (3)	41,8	1,2					32,1	75,1	3,9
dont privé	29,6	1,2					11,8	42,5	7,1
Écoles normales supérieures							7,3	7,3	1,7
Écoles d'ingénieurs	13,3		140,7		0,1	15,6	7,5	177,2	5,3
dont privé	0,1		56,5			10,9	1,4	68,8	7,9
Écoles de commerce, gestion et vente					6,5		219,6	226,1	9,7
dont privé					6,5		218,3	224,8	9,7
Écoles juridiques et administratives					0,1		9,7	9,8	10,2
dont privé					0,1		3,2	3,3	8,7
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,5		17,9	18,5	14,3
dont privé					0,5		17,9	18,5	14,3
Écoles paramédicales hors université (4)		108,8						108,8	2,5
dont privé		28,3						28,3	2,8
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2		31,8	32,0	-2,0
dont privé					0,2		31,0	31,2	7,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,5		67,3	68,0	5,6
dont privé					0,5		50,2	50,7	7,5
Écoles d'architecture	0,5						19,9	20,4	-0,6
dont privé							0,9	0,9	6,2
Écoles vétérinaires							3,2	3,2	2,2
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				11,4	1,7	33,2	46,8	-4,7
dont privé	0,5				11,4	1,7	32,0	45,6	-5,1
<b>Total</b>	<b>1 185,3</b>	<b>296,7</b>	<b>171,8</b>	<b>120,9</b>	<b>267,4</b>	<b>104,8</b>	<b>638,1</b>	<b>2 785,0</b>	<b>2,1</b>
dont privé	30,2	29,5	56,5		82,8	24,5	369,2	592,6	5,1

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 608 étudiants en 2020.

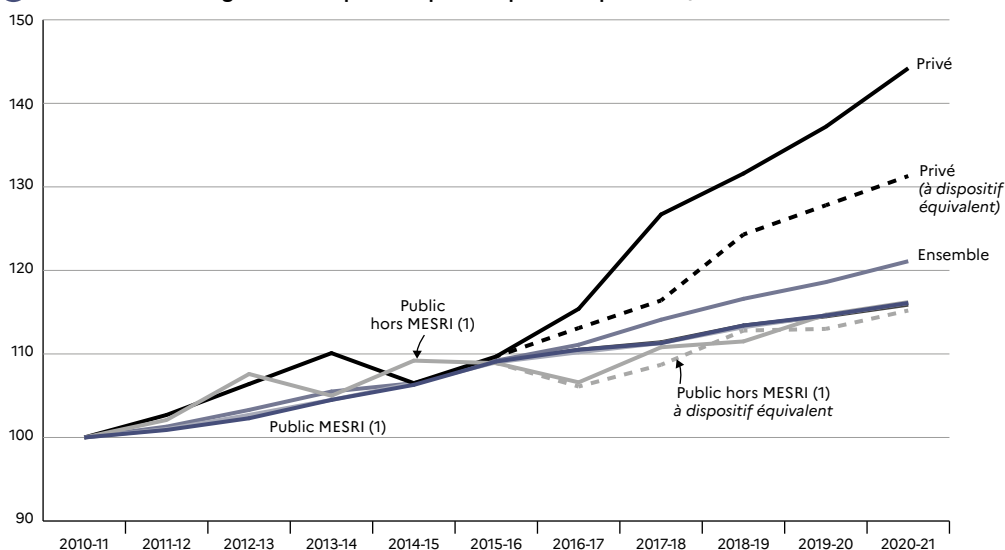
2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Muséum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2020-2021 (reconduction des données 2019-2020).

© SIES

## 3 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 2010, base 100 en 2010



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés. Les courbes Public et Public MESRI sont quasiment confondues.

© SIES

En 2020, l'Île-de-France concentre 26,4% des effectifs étudiants (1). Les principales académies de province – Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Bordeaux – accueillent, à elles cinq 29,1% des effectifs totaux. Les plus petites de métropole, celles de Corse, Limoges et Besançon regroupent 2,4% des effectifs totaux. Les effectifs augmentent par rapport à 2019 dans toutes les académies avec l'afflux exceptionnel de nouveaux bacheliers à la rentrée 2020.

Dans l'académie de Paris, 45% des étudiants sont inscrits à l'**université** contre 59% au niveau national tandis que l'enseignement privé, les **écoles de commerce** ainsi que les **CPGE** sont plus fortement présents. Dans les académies de Guyane, Corse, Strasbourg, Nancy-Metz, Limoges, plus de sept étudiants sur dix sont inscrits

à l'université. Lille, Toulouse, Rennes et Lyon sont les quatre académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

La part des étudiants en **formation d'ingénieurs** est plus élevée dans les académies d'Amiens, Créteil, Versailles, Toulouse et Nancy-Metz. Dans les académies de Paris, Bordeaux, Versailles, Reims et Lyon, la part des écoles de commerce est élevée. Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes. La création ou modification en 2020 par décret de grands ensembles universitaires conduit à une proportion plus élevée d'étudiants que sur l'ancien périmètre universitaire, en particulier dans la région Île-de-France et l'académie de Grenoble.

### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013 (soit 55 560 étudiants à la rentrée 2020).

**Population étudiante, dispositif d'enquête sur les effectifs étudiants SISE, double inscription à l'université et en CPGE, STS et assimilés, DUT, DMA, DNMADE** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.20.

# 1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2020-2021 (1), hors doubles inscriptions en CPGE

Académies et régions académiques	Universités		STS et assimilés	CPGE	Formations d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce, gestion et vente (4)	Autres écoles et formations (5)	Ensemble (6)	Évolution 2020/2019 (%)
	Total (2)	dont préparation DUT							
Clermont-Ferrand	31 235	2 836	5 899	1 399	2 523	1 773	7 478	50 307	1,4
Grenoble	59 820	7 343	11 014	2 743	6 249	7 240	10 443	96 682	0,2
Lyon	111 570	7 415	12 612	6 224	15 660	22 708	36 484	204 081	0,0
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>202 625</b>	<b>17 594</b>	<b>29 525</b>	<b>10 366</b>	<b>24 432</b>	<b>31 721</b>	<b>54 405</b>	<b>351 070</b>	<b>0,3</b>
Besançon	22 999	2 407	4 557	888	2 852	612	3 706	35 457	1,7
Dijon	30 711	2 811	5 691	1 896	2 163	2 641	5 231	47 295	1,1
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>53 710</b>	<b>5 218</b>	<b>10 248</b>	<b>2 784</b>	<b>5 015</b>	<b>3 253</b>	<b>8 937</b>	<b>82 752</b>	<b>1,4</b>
Bretagne (Rennes)	83 187	6 846	15 739	3 923	9 848	9 619	16 001	136 783	4,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	45 862	4 449	8 841	2 292	3 124	742	7 549	66 416	2,4
Corse	4 392	460	552	88	44	31	581	5 644	1,5
Nancy-Metz	63 049	5 926	9 003	2 250	7 172	2 894	8 505	86 969	2,5
Reims	25 026	3 346	6 054	1 221	2 827	6 003	5 051	45 844	4,4
Strasbourg	61 779	3 961	6 701	2 464	4 736	493	8 487	82 673	0,6
<b>Grand Est</b>	<b>149 854</b>	<b>13 233</b>	<b>21 758</b>	<b>5 935</b>	<b>14 735</b>	<b>9 390</b>	<b>22 043</b>	<b>215 486</b>	<b>2,1</b>
Amiens	28 441	3 774	7 037	1 116	5 874	576	7 083	50 127	0,5
Lille	105 241	7 926	21 143	5 520	12 134	14 506	30 824	187 722	2,3
<b>Hauts-de-France</b>	<b>133 682</b>	<b>11 700</b>	<b>28 180</b>	<b>6 636</b>	<b>18 008</b>	<b>15 082</b>	<b>37 907</b>	<b>237 849</b>	<b>1,9</b>
Créteil	102 452	9 632	14 941	3 623	15 788	958	21 344	157 684	1,4
Paris	163 639	2 149	16 857	14 310	10 763	51 089	106 626	362 187	1,7
Versailles	114 446	7 098	15 771	8 235	19 864	29 267	28 696	214 389	3,9
<b>Île-de-France</b>	<b>380 537</b>	<b>18 879</b>	<b>47 569</b>	<b>26 168</b>	<b>46 415</b>	<b>81 314</b>	<b>156 666</b>	<b>734 260</b>	<b>2,3</b>
<b>Normandie</b>	<b>69 347</b>	<b>7 043</b>	<b>12 053</b>	<b>2 790</b>	<b>7 093</b>	<b>8 991</b>	<b>10 612</b>	<b>109 599</b>	<b>3,1</b>
Bordeaux	77 349	5 057	12 630	3 381	5 508	17 141	18 162	133 372	0,3
Limoges	17 929	1 862	3 563	577	1 170	96	2 640	25 239	3,1
Poitiers	36 180	3 057	5 815	1 155	2 874	3 463	4 867	53 703	2,2
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>131 458</b>	<b>9 976</b>	<b>22 008</b>	<b>5 113</b>	<b>9 552</b>	<b>20 700</b>	<b>25 669</b>	<b>212 314</b>	<b>1,1</b>
Montpellier	81 027	3 949	11 671	2 847	4 027	6 272	12 526	117 343	1,9
Toulouse	86 446	6 628	13 547	4 187	11 749	8 992	18 294	142 766	2,4
<b>Occitanie</b>	<b>167 473</b>	<b>10 577</b>	<b>25 218</b>	<b>7 034</b>	<b>15 776</b>	<b>15 264</b>	<b>30 820</b>	<b>260 109</b>	<b>2,2</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>75 872</b>	<b>5 775</b>	<b>16 696</b>	<b>4 214</b>	<b>10 994</b>	<b>9 615</b>	<b>27 827</b>	<b>143 063</b>	<b>2,5</b>
Aix-Marseille	76 145	4 335	11 423	3 337	4 326	6 287	13 090	113 359	1,9
Nice	41 056	3 532	6 619	2 510	2 306	7 067	6 082	64 066	2,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>117 201</b>	<b>7 867</b>	<b>18 042</b>	<b>5 847</b>	<b>6 632</b>	<b>13 354</b>	<b>19 172</b>	<b>177 425</b>	<b>2,1</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 615 200</b>	<b>119 617</b>	<b>256 429</b>	<b>83 190</b>	<b>171 668</b>	<b>219 076</b>	<b>418 189</b>	<b>2 732 770</b>	<b>2,0</b>
Guadeloupe	6 911	251	2 434	475	57	0	779	10 599	7,6
Guyane	3 960	173	758	72	0	63	399	5 252	7,1
Martinique	5 156	201	2 618	342	0	164	829	9 109	6,7
Mayotte	1 256	0	860	19	0	0	152	2 287	12,6
La Réunion	17 495	688	4 251	805	118	157	2 262	24 970	7,6
<b>DROM</b>	<b>34 778</b>	<b>1 313</b>	<b>10 921</b>	<b>1 713</b>	<b>175</b>	<b>384</b>	<b>4 421</b>	<b>52 217</b>	<b>7,6</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>1 649 978</b>	<b>120 930</b>	<b>267 350</b>	<b>84 903</b>	<b>171 843</b>	<b>219 460</b>	<b>422 610</b>	<b>2 784 987</b>	<b>2,1</b>

► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

1. Localisation des établissements. L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. Dans la fiche 6.07, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en la fiche 6.07.
2. Y compris l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011.
3. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».
4. Hors BTS, DCG, DSCG.
5. Autres établissements d'enseignement universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des Hautes Études, Muséum national d'histoire naturelle, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes), formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2019-2020.
6. L'ensemble ne correspond pas à la somme des colonnes : les formations d'ingénieurs dispensées à l'université sont comptabilisées deux fois (dans les universités et dans les formations d'ingénieurs, soit 31 157 étudiants en 2020-21).

© SIES

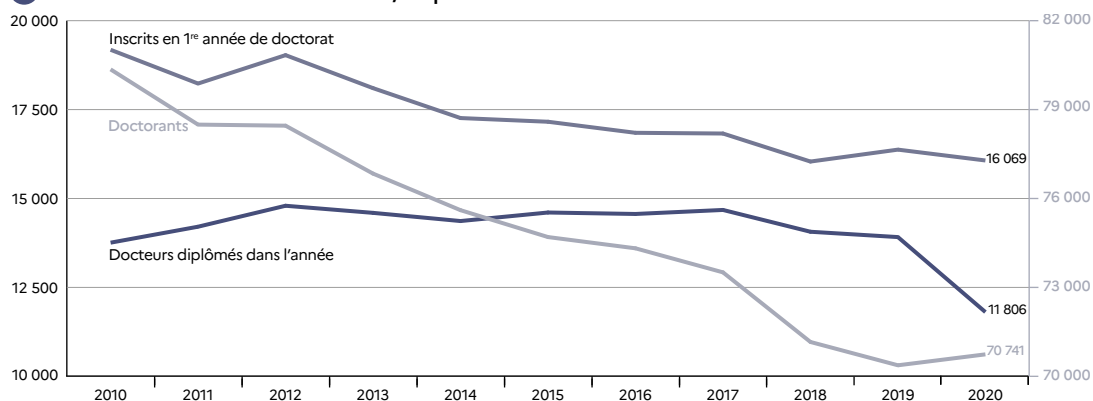
Les 272 écoles doctorales accréditées à la rentrée 2020 accueillent 70 700 doctorants, soit un effectif équivalent à celui de la rentrée 2019 (1). Le nombre d'inscrits en première année est en baisse (-2% en un an), il s'établit à 16 100 à la rentrée 2020. Le nombre de premiers inscrits en sciences humaines et sociales diminue fortement (-6%). En revanche, il augmente de 1% en sciences et leurs interactions et en sciences du vivant (2).

La crise sanitaire, commencée en mars 2020, a eu de fortes répercussions sur le nombre de soutenances de thèse : 11 800 docteurs ont été diplômés en 2020, contre 13 900 en 2019 (-15%). Cette diminution touche la totalité des disciplines, les plus affectées étant la

chimie (-19%), la biologie, médecine et santé (-18%), les sciences humaines et sociales (-18%) et la physique (-16%). Plus de quatre nouveaux docteurs sur dix ont soutenu leur thèse en moins de 40 mois, soit à peu près la durée prévue par les textes (3).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue (soit 98% des doctorants), 74% bénéficient d'un financement pour leur doctorat (4). L'accès aux financements est plus élevé en sciences et leurs interactions et en sciences du vivant. En sciences humaines et sociales, 43% des doctorants seulement ont accès à un financement pour leur doctorat, 33% sont salariés et 24% n'ont aucune activité rémunérée.

### 1 Évolution du nombre de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs entre 2010 et 2020



► Champ : France entière.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

© SIES

#### Précisions

**Écoles doctorales** – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale. Les données de cette fiche ont trait aux écoles doctorales accréditées. Les données de l'année 2018 ont été reconduites pour trois écoles doctorales pour lesquelles l'information était manquante.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'information du SIES : 2013 ; 1913 ; 19.08 ; 1710 ; 1703.
- SIES-MESRI, 2021, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*.
- SIES-MESRI, 2020, *L'état de l'emploi scientifique en France*.
- Site : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/)

#### Source

SIES-MESRI, enquête sur les effectifs de doctorants et de docteurs des écoles doctorales.

## 2 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés en 2020

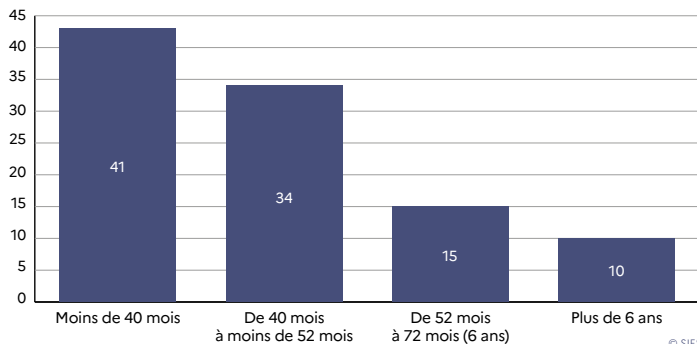
	Doctorants		Inscrits en 1 <sup>re</sup> année de doctorat		Docteurs diplômés en 2020	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Sciences et leurs interactions	25 824	32	6 791	30	5 576	31
Mathématiques et leurs interactions	2 541	23	706	20	501	24
Physique	3 566	28	1 018	27	784	29
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	1 956	41	502	41	454	39
Chimie	4 343	46	1 179	45	899	47
Sciences pour l'ingénieur	7 008	30	1 770	28	1 593	27
Sciences et technologies de l'information et de la communication	6 410	27	1 616	25	1 345	26
<b>Sciences du vivant</b>	<b>12 375</b>	<b>57</b>	<b>3 228</b>	<b>58</b>	<b>2 535</b>	<b>57</b>
Biologie, médecine et santé	10 493	58	2 755	59	2 098	58
Sciences agronomiques et écologiques	1 882	54	473	57	437	54
<b>Sciences humaines et sociales</b>	<b>32 542</b>	<b>55</b>	<b>6 050</b>	<b>54</b>	<b>3 695</b>	<b>53</b>
Sciences humaines et humanités	19 500	57	3 680	56	2 226	57
Sciences de la société	13 042	50	2 370	50	1 469	47
<b>Ensemble</b>	<b>70 741</b>	<b>47</b>	<b>16 069</b>	<b>45</b>	<b>11 806</b>	<b>43</b>

► Champ : France entière.

Note : les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat et les doctorants (première année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

© SIES

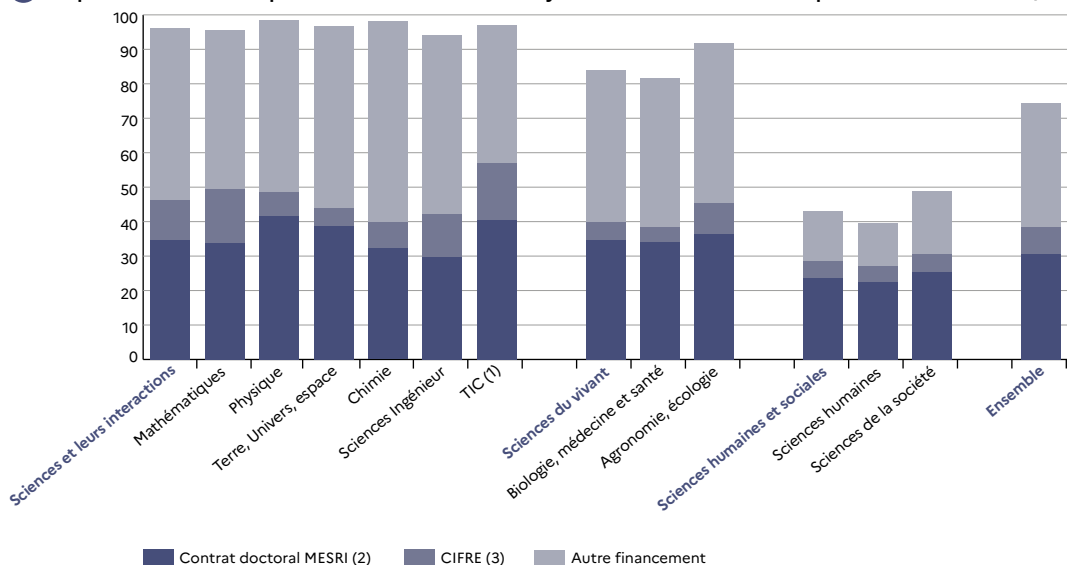
## 3 Proportion des thèses soutenues par intervalle de durée en 2020, en %



► Champ : France entière.

© SIES

## 4 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2020, en %



► Champ : France entière.

1. Technologies de l'information et de la communication.

2. Contrat doctoral sur dotation du MESRI (EPSCP, EPST, programmes spécifiques normaliens et polytechniciens, programme handicap).

3. Convention industrielle de formation par la recherche.

Note : les données portent sur les étudiants inscrits en première année de doctorat dont la situation financière est connue (98,3% des nouveaux inscrits).

© SIES

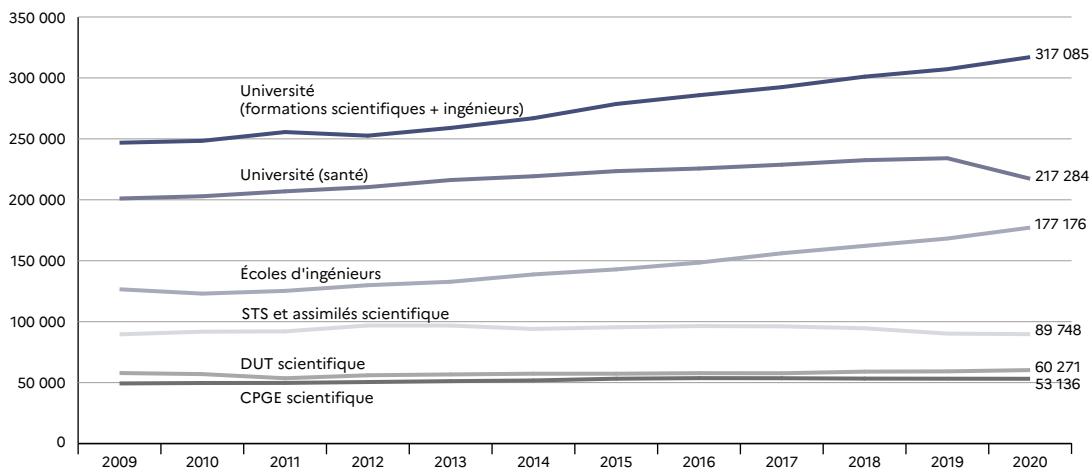
Le poids des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur atteint 33,2% en 2020 (2). En dix ans, le nombre d'inscriptions dans ces formations a progressé presque au même rythme que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+18,8% contre +21,1%), par leur développement à l'université et en écoles d'ingénieurs (1).

Les effectifs dans les formations de santé à l'université, représentant 23,5% des étudiants scientifiques en 2020, ont progressé de 7,1% en dix ans. Parallèlement, ceux dans les autres formations scientifiques universitaires (un tiers des étudiants scientifiques) ont augmenté de 27,7%, et ceux en DUT scientifique de 5,8%.

En dix ans, le nombre d'étudiants dans les spécialités scientifiques n'a que peu progressé en CPGE (+7,0%) et a diminué légèrement en STS et assimilés (-2,2%). En revanche, celui dans les écoles d'ingénieurs hors université s'est considérablement accru (+44,0%). En 2020, 89,1% des étudiants en formations scientifiques sont inscrits dans un établissement public. Cette part diminue lentement, perdant 2,7 points en dix ans.

En 2020, la part de femmes en formations scientifiques est de 41,3%, en augmentation de 1,3 point en dix ans. Très présentes dans les formations de santé à l'université (65,6%), elles ne sont que 30,9% des effectifs en CPGE scientifiques, 29,4% dans les écoles d'ingénieurs hors université et respectivement 23,1% et 20,0% dans les spécialités scientifiques des DUT et STS.

### 1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans une formation scientifique d'un établissement de l'enseignement supérieur. Toutes les formations des écoles d'ingénieurs (classes préparatoires intégrées, **formations d'ingénieurs**, en partenariat ou non, masters, etc.) sont considérées à la différence de la fiche 6.09 concernant uniquement les formations d'ingénieurs. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Population étudiante, Paces, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 20.20 ; 20.19.

## 2 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques, hors inscriptions simultanées université-CPGE

	2010	2015	2017	2018	2019	2020	Poids en 2020 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2020/2010 (%)	Part des femmes (%)
<b>Universités</b>	<b>508 275</b>	<b>559 473</b>	<b>578 912</b>	<b>592 567</b>	<b>600 499</b>	<b>594 640</b>	<b>64,4</b>	<b>17,0</b>	<b>48,7</b>
<b>Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1)</b>	<b>248 381</b>	<b>278 635</b>	<b>292 434</b>	<b>301 050</b>	<b>307 170</b>	<b>317 085</b>	<b>34,3</b>	<b>27,7</b>	<b>42,0</b>
Sciences fondamentales et applications	153 734	175 066	186 592	192 415	200 169	204 160	22,1	32,8	30,5
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	72 926	82 473	86 262	87 270	90 464	96 664	10,5	32,6	63,5
Plurisciences	21 721	21 096	19 580	21 365	16 537	16 261	1,8	-25,1	58,9
<b>Université (santé)</b>	<b>202 912</b>	<b>223 528</b>	<b>228 800</b>	<b>232 512</b>	<b>234 109</b>	<b>217 284</b>	<b>23,5</b>	<b>7,1</b>	<b>65,6</b>
Médecine odontologie	125 133	142 954	146 470	150 521	153 883	151 215	16,4	20,8	64,3
Pharmacie	22 796	22 733	23 434	23 727	23 738	23 693	2,6	3,9	65,6
Plurisanté (PACES + PASS) (6)	54 983	57 841	58 896	58 264	56 488	42 376	4,6	-22,9	69,9
<b>DUT scientifique (2)</b>	<b>56 982</b>	<b>57 310</b>	<b>57 678</b>	<b>59 005</b>	<b>59 220</b>	<b>60 271</b>	<b>6,5</b>	<b>5,8</b>	<b>23,1</b>
<b>Autres établissements d'enseignement universitaire</b>	<b>4 636</b>	<b>5 304</b>	<b>5 664</b>	<b>5 618</b>	<b>6 788</b>	<b>8 913</b>	<b>1,0</b>	<b>92,3</b>	<b>60,0</b>
<b>Écoles d'ingénieurs (3)</b>	<b>123 018</b>	<b>142 903</b>	<b>156 123</b>	<b>162 187</b>	<b>168 226</b>	<b>177 176</b>	<b>19,2</b>	<b>44,0</b>	<b>29,4</b>
Publique MESRI (4)	62 456	65 809	69 622	70 604	70 435	76 793	8,3	23,0	29,5
Publique hors MESRI (4)	19 561	26 821	27 853	28 135	30 262	31 538	3,4	61,2	34,4
Privée	41 001	50 273	58 648	63 448	67 529	68 845	7,5	67,9	27,1
<b>CPGE scientifique</b>	<b>49 678</b>	<b>53 204</b>	<b>53 848</b>	<b>53 569</b>	<b>53 218</b>	<b>53 136</b>	<b>5,8</b>	<b>7,0</b>	<b>30,9</b>
Publique MENJS (5)	41 501	43 798	44 629	44 142	43 912	44 042	4,8	6,1	31,3
Publique hors MENJS (5)	1 447	1 506	1 375	1 364	1 386	1 441	0,2	-0,4	42,8
Privée	6 730	7 900	7 844	8 063	7 920	7 653	0,8	13,7	26,4
<b>STS et assimilés scientifique (2)</b>	<b>91 793</b>	<b>95 427</b>	<b>96 171</b>	<b>94 598</b>	<b>90 209</b>	<b>89 748</b>	<b>9,7</b>	<b>-2,2</b>	<b>20,0</b>
Publique MENJS (5)	58 414	61 022	61 630	61 574	58 910	58 943	6,4	0,9	14,6
Publique hors MENJS (5)	11 484	10 926	10 712	10 711	10 803	11 071	1,2	-3,6	42,9
Privée	21 895	23 479	23 829	22 313	20 496	19 734	2,1	-9,9	23,4
<b>Total formations scientifiques</b>	<b>777 400</b>	<b>856 311</b>	<b>890 718</b>	<b>908 539</b>	<b>918 940</b>	<b>923 613</b>	<b>100,0</b>	<b>18,8</b>	<b>41,3</b>
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	574 488	632 783	661 918	676 027	684 831	706 329	76,5	22,9	33,8
<b>Total enseignement supérieur</b>	<b>2 299 239</b>	<b>2 509 801</b>	<b>2 622 408</b>	<b>2 681 978</b>	<b>2 725 291</b>	<b>2 784 987</b>		<b>21,1</b>	
Poids des formations scientifiques	33,8	34,1	34,0	33,9	33,7	33,2			
<i>Poids des formations scientifiques hors santé</i>	25,0	25,2	25,2	25,2	25,1	25,4			
Poids du public dans le total des formations scientifiques	91,8	90,1	89,5	89,3	89,1	89,1			
<i>Poids du public MENJS-MESRI dans le total des formations scientifiques</i>	89,2	85,5	85,0	84,9	84,5	84,3			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques	40,0	40,2	40,4	40,6	41,4	41,3			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé	31,9	32,1	32,5	32,6	33,2	33,8			

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

1. Les étudiants, précédemment uniquement inscrits en IUFM, sont intégrés à partir de 2008 dans les disciplines générales des universités. Les IUFM ont en effet été rattachés aux universités en 2008 et 2009. Puis, entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université. Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un Inspé et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.

2. Spécialités de la production et de l'informatique.

3. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors université.

4. MESRI : ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

5. MENJS : ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

6. L'évolution des effectifs en première année de santé est impactée par la réforme et la création du PASS (Parcours accès santé spécifique) en remplacement de la PACES à la rentrée 2020.

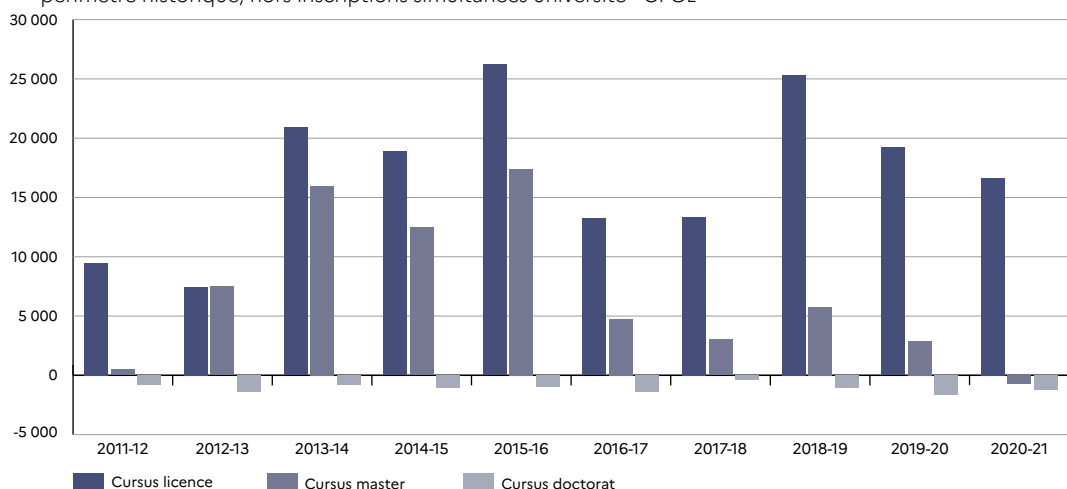
© SIES

En 2020-2021, **hors inscriptions simultanées en CPGE**, 1 650 000 étudiants sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM (1). Depuis 2020, dix grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux : en prenant en compte ce périmètre, le nombre d'étudiants est de 1 696 000. L'intégration de ces nouveaux ensembles conduit à une augmentation de 2,8% des effectifs universitaires, avec une hausse en doctorat et master de 6,2% et 6,1% respectivement. À périmètre historique, celui de la rentrée 2019, les effectifs augmentent plus légèrement : 0,9%. Les inscriptions poursuivent leur progression en Staps : +3,7%.

En **cursum licence**, les inscriptions sont en hausse (+1,7%), en particulier en licence générale (+5,6%) du fait notamment de la création des parcours accès santé (L.AS) dans certaines licences (13 500 inscrits) (3). Le nombre d'inscriptions demeure stable en **cursum master** (-0,1%) et continue à diminuer en **cursum doctorat** (-2,3%). Le nombre d'inscrits diminue en **formations d'ingénieurs** (-1,9%) et décroît également en master MEEF, mais moins vite que l'année précédente (-2,2% après -3,5%).

Les femmes sont majoritaires à l'université (58,0%) (2). Le taux de féminisation reste le plus faible en « Sciences fondamentales et application » et en Staps (respectivement 28,2% et 32,8% des inscriptions).

### 1 Accroissement annuel des effectifs des universités françaises par cursus et par année universitaire, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université - CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits à l'université (voir définition « Université » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

Cette année, avec la création des EPE, certaines écoles internes anciennement internes aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (école d'ingénieurs); elles sont prises en compte dans les tableaux avec EPE. Cette dynamique diminue mécaniquement les effectifs. C'est le cas de trois composantes de l'UPHF qui sont maintenant rattachées à l'INSA Hauts de France et de Sigma Clermont, Polytech Clermont et l'institut d'informatique

d'Auvergne, qui sont rattachées à l'Institut national polytechnique Clermont Auvergne, soit environ 4 200 étudiants au total. Outre les formations d'ingénieurs qui ne sont plus comptabilisées dans le contour universitaire cette année, trois composantes sont rattachées à l'Institut national polytechnique de Grenoble, anciennement à l'Université Grenoble Alpes (les sorties du champ des formations universitaires concernent 6 911 étudiants au total).

**Formation d'ingénieurs, CPGE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2019

- Notes flash du SIES : 2112; 2111; 2110.

## 2 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2020-2021, périmètre historique (1)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus Doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle hors CPGE (en %)	Variation annuelle (en %)	Part des femmes (en %)
<b>Droit, sciences politiques</b>	135 387	76 942	6 359	218 688	3,1	3,1	68,9
Sciences économiques, gestion	137 132	62 366	2 836	202 334	-1,2	-1,2	53,4
AES	32 946	1 977	7	34 930	7,3	7,3	59,4
Pluridroit, sciences économiques, AES	2 447	801		3 248	-0,9	-0,8	57,3
<b>Total économie, AES</b>	<b>172 525</b>	<b>65 144</b>	<b>2 843</b>	<b>240 512</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,1</b>	<b>54,4</b>
Arts, lettres, sciences du langage	67 502	20 457	4 637	92 596	0,9	0,7	70,0
Langues	96 063	16 990	1 997	115 050	3,6	3,5	72,8
Sciences humaines et sociales	183 221	122 038	11 056	316 315	2,7	2,5	68,1
Plurilittres, langues, sciences humaines	5 388	4 052	37	9 477	-16,9	-16,7	72,4
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>352 174</b>	<b>163 537</b>	<b>17 727</b>	<b>533 438</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>69,5</b>
Sciences fondamentales et application	162 225	80 610	14 833	257 668	2,7	3,0	27,8
Sciences de la nature et de la vie	67 407	25 696	10 324	103 427	4,4	4,0	63,7
Plurisciences	14 492	1 624	145	16 261	-1,7	-2,4	58,9
<b>Total sciences</b>	<b>244 124</b>	<b>107 930</b>	<b>25 302</b>	<b>377 356</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>39,0</b>
<b>Staps</b>	<b>55 566</b>	<b>5 920</b>	<b>567</b>	<b>62 053</b>	<b>3,7</b>	<b>3,7</b>	<b>32,8</b>
<b>Interdisciplinaire (2)</b>	<b>647</b>			<b>647</b>			<b>47,6</b>
<b>Total disciplines générales</b>	<b>960 423</b>	<b>419 473</b>	<b>52 798</b>	<b>1 432 694</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>57,2</b>
Médecine-odontologie	11 031	139 196	988	151 215	-1,7	-1,7	64,3
Pharmacie	293	23 257	143	23 693	-0,2	-0,2	65,6
Plurisanté	42 347	28	1	42 376	-25,0	-25,0	69,9
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>53 671</b>	<b>162 481</b>	<b>1 132</b>	<b>217 284</b>	<b>-7,2</b>	<b>-7,2</b>	<b>65,6</b>
<b>Total</b>	<b>1 014 094</b>	<b>581 954</b>	<b>53 930</b>	<b>1 649 978 (3)</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>58,3</b>
Répartition en %	61,5	35,3	3,3	100,0			
Part des femmes en %	57,8	60,1	48,9	58,3			

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Début 2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

Au sein de ces nouvelles universités, sont intégrés désormais des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles. Le contour des EPE a évolué entre 2020 et 2021 : deux nouveaux établissements expérimentaux se sont créés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : l'université Clermont Auvergne et l'université Paris Est, regroupant, avec leurs établissements membres et composantes, 32 039 étudiants (inclus dans les tableaux Péri. EPE). Les effectifs sont donnés hors inscriptions simultanées université - CPGE. Ces inscriptions sont au nombre de 54 807 en 2020-2021.

2. Les diplômes interdisciplinaires recouvrent le DU Pares (Passerout vers la réussite et l'orientation) et un portail de licence en mathématiques-informatique-économie

3. Ce total inclut les inscriptions dans des diplômes paramédicaux hors diplôme d'Etat d'infirmiers de grade licence; 20 494 inscriptions sont concernées, en hausse de 13,7 sur un an (l'universitarisation de ces formations se poursuit et prend de l'ampleur avec l'apparition de certaines d'entre elles sur la plateforme Parcoursup); en incluant le DE Infirmier grade licence, 101 149 inscriptions sont prises dans ces diplômes (en hausse de 9,6% sur un an)

© SIES

## 3 Évolution par cursus des effectifs universitaires, périmètre historique, hors inscriptions simultanées université - CPGE

	2010 2011	2011 2012 (1)	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	Évolution 2020/2019 (%) (2)
<b>Cursus licence</b>											
DUT	115 686	115 014	115 778	116 395	116 183	116 551	116 751	119 661	120 551	120 930	0,3
Licence professionnelle	49 634	50 602	52 055	52 705	52 441	52 731	52 497	51 973	52 103	51 862	-0,5
Licence générale	565 144	572 175	595 971	612 707	636 720	648 672	666 548	689 140	708 586	747 950	5,6
dont LAS										13 496	
Paces	54 983	53 403	57 606	58 001	57 730	57 130	57 799	57 150	55 252	14 112	-74,5
PASS										28 191	
Paces + PASS										42 303	-23,4
Santé (3)	5 619	7 934	6 804	7 607	8 896	10 650	6 754	7 101	7 215	7 036	-2,5
Autres formations	52 391	53 794	53 022	52 692	54 349	53 814	52 554	53 229	53 758	44 013	-18,1
<b>Total cursus licence</b>	<b>843 457</b>	<b>852 922</b>	<b>881 236</b>	<b>900 107</b>	<b>926 319</b>	<b>939 548</b>	<b>952 903</b>	<b>978 254</b>	<b>997 465</b>	<b>1 014 094</b>	<b>1,7</b>
<b>Cursus master</b>											
Master LMD	312 004	305 720	316 425	322 925	329 311	333 359	327 682	327 135	325 756	328 282	0,8
dont MEEF (4)			26 815	52 015	55 009	57 606	57 923	56 288	54 326	53 145	-2,2
Formations d'ingénieur (5)	23 869	24 659	25 746	26 603	28 470	29 698	29 857	30 993	31 774	31 157	-1,9*
Santé	104 087	104 149	112 214	114 429	117 315	119 645	127 079	131 678	135 155	137 411	1,7
Autres formations	72 477	78 414	82 009	84 894	91 161	88 307	89 405	89 987	90 016	85 104	-5,5
<b>Total cursus master</b>	<b>512 437</b>	<b>512 942</b>	<b>536 394</b>	<b>548 851</b>	<b>566 257</b>	<b>571 009</b>	<b>574 023</b>	<b>579 793</b>	<b>582 701</b>	<b>581 954</b>	<b>-0,1</b>
<b>Cursus Doctorat</b>											
Doctorat LMD	63 288	62 465	60 335	59 347	58 435	57 047	56 713	55 648	53 977	52 789	-2,2
Autres formations	1 378	1 409	1 372	1 314	1 234	1 250	1 182	1 188	1 207	1 141	-5,5
<b>Total cursus doctorat</b>	<b>64 666</b>	<b>63 874</b>	<b>61 707</b>	<b>60 661</b>	<b>59 669</b>	<b>58 297</b>	<b>57 895</b>	<b>56 836</b>	<b>55 184</b>	<b>53 930</b>	<b>-2,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 420 560</b>	<b>1 429 738</b>	<b>1 479 337</b>	<b>1 509 619</b>	<b>1 552 245</b>	<b>1 568 854</b>	<b>1 584 821</b>	<b>1 614 883</b>	<b>1 635 350</b>	<b>1 649 978</b>	<b>0,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).

2. Les évolutions sont calculées hors doubles inscriptions université - CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influent que sur la licence générale et les autres formations de cursus master, dont les évolutions, doubles inscriptions comprises, sont respectivement de 2,3% et 0,5%. Au total, toutes inscriptions, l'évolution est de 1,1%.

3. Depuis la création de la Paces (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômés universitaires ou des formations de santé autres que médecine-odontologie-pharmacie-maëfuetique. Elle comporte également les formations paramédicales (cf. tableau 1).

4. En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les Espé (devenues Inspé), rattachés aux universités.

5. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

© SIES

En 2020-2021, plus de 332 400 nouveaux entrants, **hors inscriptions simultanées en CPGE**, sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM, des effectifs qui augmentent nettement cette année (+2,4%) (1) Dans les universités incluant les grands ensembles universitaires créés depuis 2020, les néo-entrants sont au nombre de 335 100, dont 2 600 étudiants inscrits en première année dans les établissements membres ou composantes de ces nouveaux ensembles.

À périmètre constant, celui du champ universitaire historique, après les hausses modérées de l'année précédente, les augmentations sont marquées dans la plupart des disciplines, notamment avec la création des licences « Accès santé » (L.AS). Ces licences avec mineure santé doivent permettre de diversifier les profils des futurs étudiants des filières MMOPK,

qui peuvent donc être inscrits dans toute discipline. Les effectifs en discipline de santé diminuent donc mécaniquement tandis que c'est en sciences de la vie que l'augmentation est la plus forte (+25,3%). Sept inscriptions sur dix correspondent à des entrées en licence générale, 17% en IUT, 8% en PASS (Parcours accès santé spécifique).

Les femmes sont majoritaires à 70% en droit, en lettres et dans les formations de santé (2). Les **Staps** et les sciences restent les moins féminisées (respectivement 32,7% et 47,6% : +2,9 points en sciences).

Les néo-bacheliers représentent 86,9% des néo-entrants (+2 points) et contribuent essentiellement à la hausse de 4,8% des inscriptions. Parmi eux, 81% ont obtenu un baccalauréat général, 15% un baccalauréat technologique et 4% un baccalauréat professionnel.

### Précisions

**MMOPK** : Médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

**Population concernée** – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence à l'université (capacité en droit et DAEU exclus), qu'il soit nouveau bachelier ou non. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Cursus licence, CPGE, nouveau bachelier, Paces, DUT, Staps, AES, SHS** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2019.  
- Notes flash du SIES : 2112; 2111; 2110.

## 1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Disciplines	2010 2011	2014 2015 (1)	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	Variation 2020/2019 hors CPGE (en %)	Variation 2020/2019 y.c. CPGE (en %)
<b>Droit, sciences politiques</b>	37 098	38 927	39 598	38 675	39 631	41 211	41 347	44 028	6,5	6,5
Sciences économiques, gestion	34 303	36 783	38 439	38 382	38 635	41 109	40 450	40 329	-0,3	-0,3
AES	10 142	10 822	9 695	9 728	9 366	9 968	9 673	11 122	15,0	14,7
Pluridroit, sciences économiques, AES		10	13	595	631	1 919	1 597	1 740	9,0	8,8
<b>Total économie, gestion, AES</b>	<b>44 445</b>	<b>47 615</b>	<b>48 147</b>	<b>48 705</b>	<b>48 632</b>	<b>52 996</b>	<b>51 720</b>	<b>53 191</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>
Lettres, sciences du langage	16 652	17 347	18 179	17 990	18 133	19 128	19 699	20 125	2,2	1,4
Langues	26 622	29 257	30 051	30 172	30 970	31 546	30 910	32 763	6,0	5,8
Sciences humaines et sociales	38 800	43 646	45 435	46 569	47 217	50 510	51 137	55 053	7,7	7,3
Plurillettres, langues, sciences humaines	889	1 348	1 570	1 651	1 840	2 135	2 203	2 197	-0,3	-9,1
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>82 963</b>	<b>91 598</b>	<b>95 235</b>	<b>96 382</b>	<b>98 160</b>	<b>103 319</b>	<b>103 949</b>	<b>110 138</b>	<b>6,0</b>	<b>5,1</b>
Sciences fondamentales et applications	34 064	39 016	40 902	42 411	43 586	46 564	47 426	50 152	5,7	6,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	12 547	13 798	14 658	15 895	14 608	14 392	14 322	17 946	25,3	21,9
Plurisciences	7 326	7 812	8 122	6 383	6 630	8 379	6 278	7 344	17,0	6,8
<b>Total sciences</b>	<b>53 937</b>	<b>60 626</b>	<b>63 682</b>	<b>64 689</b>	<b>64 824</b>	<b>69 335</b>	<b>68 026</b>	<b>75 442</b>	<b>10,9</b>	<b>9,0</b>
<b>Staps</b>	<b>10 759</b>	<b>15 767</b>	<b>16 709</b>	<b>17 330</b>	<b>17 098</b>	<b>18 672</b>	<b>19 313</b>	<b>19 956</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>
Plurisanté	33 401	37 110	37 448	37 349	37 990	38 259	38 049	27 165	-28,6	-28,6
Médecine-odontologie	1 694	2 096	2 286	2 261	1 776	1 886	2 059	2 007	-2,5	-2,7
Pharmacie	51	31	39	36	31	48	47	18	-61,7	-61,7
<b>Total santé</b>	<b>35 146</b>	<b>39 237</b>	<b>39 773</b>	<b>39 646</b>	<b>39 797</b>	<b>40 193</b>	<b>40 155</b>	<b>29 190</b>	<b>-27,3</b>	<b>-27,3</b>
<b>Interdisciplinaire</b>								489		
<b>Total</b>	<b>264 348</b>	<b>293 770</b>	<b>303 144</b>	<b>305 427</b>	<b>308 142</b>	<b>325 726</b>	<b>324 510</b>	<b>332 434</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (2).

1. En 2014, la mise en place du Cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômés, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs

2. Pour en savoir plus sur les DROM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 10.09.

**Lecture** : le nombre de nouveaux entrants hors CPGE en sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (+25,3%) en 2020-2021 par rapport à 2019-2020. Avec les inscriptions simultanées en CPGE, cette évolution est de +21,9%.

© SIES

## 2 Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2020-2021, périmètre universitaire strict, hors inscriptions simultanées université-CPGE

Type de diplôme (1)	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Scienti- fique	Écono- mique	Littéraire	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
<b>Licence LMD</b>	<b>74 238</b>	<b>69 316</b>	<b>38 437</b>	<b>170 108</b>	<b>30 127</b>	<b>24 744</b>	<b>13 765</b>	<b>9 531</b>	<b>11 678</b>	<b>237 561</b>	<b>60,6</b>
<b>Droit, sciences politiques</b>	<b>7 775</b>	<b>19 113</b>	<b>7 041</b>	<b>32 469</b>	<b>4 103</b>	<b>3 616</b>	<b>1 233</b>	<b>905</b>	<b>1 491</b>	<b>40 756</b>	<b>72,2</b>
Sciences économiques, gestion	4 661	10 804	101	14 787	1 650	1 378	557	395	1 220	18 993	46,2
AES	747	5 595	257	6 253	2 084	1 790	986	755	385	10 054	59,4
Pluridroit, sciences économiques, AES	266	937	83	1 228	280	249	63	40	72	1 701	54,0
<b>Total économie, AES</b>	<b>5 674</b>	<b>17 336</b>	<b>441</b>	<b>22 268</b>	<b>4 014</b>	<b>3 417</b>	<b>1 606</b>	<b>1 190</b>	<b>1 677</b>	<b>30 748</b>	<b>51,0</b>
Lettres, sciences du langage	2 839	2 934	7 882	12 017	2 333	1 791	1 834	1 271	921	18 743	70,8
Langues	4 244	6 940	11 176	20 552	4 908	3 815	3 289	2 261	1 343	31 900	72,3
Sciences humaines sociales	8 800	15 606	10 754	31 847	8 060	6 327	4 304	2 819	2 156	49 680	67,9
Plurillettres, langues, sciences humaines	256	585	624	1 273	245	179	153	97	37	1 900	72,5
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>16 139</b>	<b>26 065</b>	<b>30 436</b>	<b>65 689</b>	<b>15 546</b>	<b>12 112</b>	<b>9 580</b>	<b>6 448</b>	<b>4 457</b>	<b>102 223</b>	<b>69,9</b>
Sciences fondamentales et application	16 514	1 110	91	16 536	1 830	1 466	410	249	2 759	22 714	32,6
Sciences de la nature et de la vie	12 618	289	59	12 518	1 137	972	171	121	554	14 828	66,6
Plurisciences	5 029	357	61	5 109	1 008	816	238	152	437	7 130	56,0
<b>Total sciences</b>	<b>34 161</b>	<b>1 756</b>	<b>211</b>	<b>34 163</b>	<b>3 975</b>	<b>3 254</b>	<b>819</b>	<b>522</b>	<b>3 750</b>	<b>44 672</b>	<b>47,6</b>
<b>Staps</b>	<b>10 431</b>	<b>5 029</b>	<b>308</b>	<b>15 448</b>	<b>2 478</b>	<b>2 334</b>	<b>526</b>	<b>466</b>	<b>265</b>	<b>19 037</b>	<b>32,7</b>
<b>Interdisciplinaire</b>	<b>58</b>	<b>17</b>	<b>71</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>38</b>	<b>125</b>	<b>27,2</b>
<b>PACES (2)</b>	<b>68</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>74</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>130</b>	<b>83,8</b>
<b>PASS</b>	<b>25 016</b>	<b>388</b>	<b>62</b>	<b>24 956</b>	<b>701</b>	<b>604</b>	<b>207</b>	<b>146</b>	<b>636</b>	<b>27 010</b>	<b>69,9</b>
<b>Profession de santé (hors PASS-PACES)</b>	<b>26 159</b>	<b>651</b>	<b>169</b>	<b>25 878</b>	<b>979</b>	<b>795</b>	<b>229</b>	<b>155</b>	<b>648</b>	<b>28 835</b>	<b>71,2</b>
<b>DUT</b>	<b>21 123</b>	<b>12 720</b>	<b>871</b>	<b>33 272</b>	<b>18 456</b>	<b>17 495</b>	<b>814</b>	<b>677</b>	<b>916</b>	<b>54 900</b>	<b>40,1</b>
<b>Ingénieurs (3)</b>	<b>325</b>	<b>19</b>		<b>335</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>4</b>		<b>2</b>	<b>363</b>	<b>34,7</b>
<b>Autres formations</b>	<b>3 379</b>	<b>1 535</b>	<b>439</b>	<b>4 535</b>	<b>1 067</b>	<b>743</b>	<b>553</b>	<b>349</b>	<b>3 672</b>	<b>10 645</b>	<b>54,6</b>
<b>Total</b>	<b>125 292</b>	<b>84 251</b>	<b>39 917</b>	<b>234 202</b>	<b>50 676</b>	<b>43 820</b>	<b>15 379</b>	<b>10 724</b>	<b>16 919</b>	<b>332 434</b>	<b>58,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau 1, tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau 1. Les L.A.S (licences accès santé) sont des licences de toute discipline avec une mineure santé ; 9 800 nouveaux entrants sont inscrits dans ces formations.

2. La réforme d'accès aux études de santé, entrée en vigueur à cette rentrée, remplace la Paces par le PASS (Parcours accès santé spécifique : formation avec une très forte majeure en santé) et les L.A.S (voir ci-dessus).

3. Sont comptabilisés : les inscriptions en formations d'ingénieurs classiques, spécialisées et en partenariat (FIP). Les cycles préparatoires intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieurs, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

© SIES

En 2020-2021, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 56 **universités**, ainsi que de l'université de Lorraine, du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte et de l'institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des **communautés d'universités et établissements** (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières » et de dix **établissements expérimentaux (EPE)**. Ces derniers, créés depuis 2020, sont de grands ensembles regroupant d'anciennes Comue, des universités et des écoles membres ou composantes. L'ensemble de ces établissements accueillent 1 696 000 **étudiants hors inscriptions simultanées à l'université et en CPGE (1)**.

À périmètre historique, soit celui des seules formations universitaires (IUT et écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées inclus), le nombre d'étudiants en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) s'élève à 1 650 000 en augmentant de 0,9% (contre 1,3% en 2019-2020).

Les inscriptions augmentent de plus de 3% dans les académies métropolitaines de Normandie, Orléans-Tours et Nancy-Metz. Elles restent très dynamiques dans les DROM : en hausse de plus de 11% dans chaque université, excepté la Guyane. Les baisses, pour certaines, découlent mécaniquement de la création des EPE : des composantes anciennement internes aux universités et maintenant rattachées à d'autres établissements expliquent les diminutions dans les académies de Lille et Clermont-Ferrand.

### Précisions

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**CPGE** – Voir « Glossaire ».

Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Dix établissements expérimentaux créés ou modifiés depuis janvier 2020 : les effectifs comptabilisés ici ne comportent que les effectifs portés par les composantes des nouveaux établissements qui étaient dans le champ universitaire avant création des EPE pour comparabilité (périmètre strict). Les lignes spécifiques « nouveaux établissements expérimentaux », en fin de tableau, incluent les établissements membres ou composantes, ainsi que les Inspé (périmètre EPE). Ne sont

pas comptabilisés les effectifs des écoles partenaires ou associées. L'université Côte d'Azur remplace la Comue du même nom et l'université de Nice; l'université de Paris remplace les universités Paris V et Paris VII; l'université Grenoble Alpes remplace l'université et la Comue du même nom; l'université Paris Saclay remplace la Comue du même nom et l'université Paris XI; l'université polytechnique des Hauts de France remplace l'université de Valenciennes; l'université Paris sciences et lettres, la Comue du même nom; l'université Gustave Eiffel, l'université Marne-la-Vallée. Le contour des EPE a évolué entre 2020 et 2021 : un nouvel établissement expérimental s'est créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : l'université Clermont Auvergne remplace l'université du même nom.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.19.
- Notes flash du SIES : 21.12; 21.11; 21.10.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2020-2021

Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2019/2020	Nouveaux entrants hors CPGE	Universités et académies	Effectifs hors CPGE	Effectifs totaux	Évol. hors CPGE (%) 2019/2020	Nouveaux entrants hors CPGE
Aix-Marseille	66 411	68 877	2,9	13 282	Paris I	41 567	45 149	3,2	5 525
Avignon	7 086	7 154	2	2 153	Paris II	18 890	19 018	7,6	2 706
<b>Aix-Marseille (y c. Inspé [1])</b>	<b>76 145</b>	<b>78 679</b>	<b>2,7</b>	<b>15 435</b>	Paris III	15 638	15 886	-2,1	2 828
Amiens	26 756	27 424	-0,1	7 079	Sorbonne université	45 147	52 428	-0,4	7 055
<b>Amiens (y c. Inspé)</b>	<b>28 441</b>	<b>29 109</b>	<b>-0,6</b>	<b>7 079</b>	Université de Paris (3)	51 591	51 605	-4,4	8 265
Besançon	21 038	21 646	2,3	4 825	Cornue université Paris Lumières	68	68	0	
Comue Université Bourgogne Franche-Comté	2 042	2 042	2,3		Université Paris Sciences et Lettres (3)	668	668	2,8	167
<b>Besançon (y c. Inspé)</b>	<b>24 130</b>	<b>24 738</b>	<b>2,5</b>	<b>4 825</b>	<b>Paris (y c. Inspé)</b>	<b>176 278</b>	<b>187 531</b>	<b>-0,3</b>	<b>26 546</b>
Bordeaux	46 724	48 660	-3,6	8 702	La Rochelle	8 154	8 327	-1,5	1 824
Bordeaux III	15 603	16 003	2	3 784	Poitiers	26 580	27 153	4,4	5 578
Pau	13 138	13 741	4,1	3 107	<b>Poitiers (y c. Inspé)</b>	<b>36 180</b>	<b>36 926</b>	<b>3</b>	<b>7 402</b>
<b>Bordeaux (y c. Inspé)</b>	<b>77 757</b>	<b>80 696</b>	<b>-1,2</b>	<b>15 593</b>	Reims	23 919	24 762	2,7	5 810
Université Clermont Auvergne (3)	30 303	31 470	-5,5	6 553	<b>Reims (y c. Inspé)</b>	<b>25 026</b>	<b>25 869</b>	<b>2,4</b>	<b>5 810</b>
<b>Clermont-Ferrand (y c. Inspé)</b>	<b>31 235</b>	<b>32 402</b>	<b>-5,7</b>	<b>6 553</b>	Brest	21 374	21 849	4,2	5 077
Corse	4 054	4 111	2,9	1 087	Bretagne Sud	9 920	10 083	6,5	2 353
<b>Corse (y c. Inspé)</b>	<b>4 392</b>	<b>4 449</b>	<b>2,8</b>	<b>1 087</b>	Rennes I	26 422	27 573	-1	4 659
Université Gustave Eiffel (3)	12 286	12 699	1,7	2 392	Rennes II	21 753	22 019	6,4	5 435
Paris VIII	23 233	23 314	0,4	4 457	Institut d'études politiques Rennes	1 220	1 220	-6,5	121
Paris XII	31 051	31 430	5,1	7 413	<b>Rennes (y c. Inspé)</b>	<b>83 187</b>	<b>85 242</b>	<b>2,8</b>	<b>17 645</b>
Paris XIII	22 572	22 850	4,5	5 374	Mulhouse	10 315	10 519	0,8	2 362
Université Paris-Est	347	347	-74,6		Strasbourg	49 759	51 313	0,5	8 492
<b>Créteil (y c. Inspé)</b>	<b>94 089</b>	<b>95 240</b>	<b>2,1</b>	<b>19 636</b>	<b>Strasbourg (y c. Inspé)</b>	<b>61 779</b>	<b>63 537</b>	<b>0,5</b>	<b>10 854</b>
Dijon	28 262	29 728	1,3	6 453	Institut national universitaire d'Albi (2)	3 897	4 125	2,8	1 111
<b>Dijon (y c. Inspé)</b>	<b>29 580</b>	<b>31 046</b>	<b>1,4</b>	<b>6 453</b>	Toulouse I	21 196	21 916	1,9	4 350
Chambéry	14 154	14 744	3,1	3 503	Toulouse II	28 214	28 746	4,7	6 140
Université Grenoble Alpes (3)	43 696	45 255	-5,7	9 674	Toulouse III	29 358	30 921	-1,9	6 039
<b>Grenoble (y c. Inspé)</b>	<b>59 820</b>	<b>61 969</b>	<b>-3,4</b>	<b>13 177</b>	<b>Toulouse (y c. Inspé)</b>	<b>85 593</b>	<b>88 636</b>	<b>1,3</b>	<b>17 640</b>
Artois	12 695	12 916	4,4	3 349	CY Cergy Paris Université (3)	17 976	18 344	5,5	4 321
Lille	65 495	66 217	-1,1	13 054	Évry-Val-d'Essonne	7 116	7 274	-24,8	2 156
Littoral	10 254	10 406	6,1	2 869	Paris X	31 523	32 346	2,8	6 000
Université Polytechnique des Hauts de France (3)	10 016	10 411	-18,9	2 932	Université Paris-Saclay (3)	35 511	37 287	10,1	4 813
Institut d'études politiques Lille	1 569	1 569	1,8	155	Versailles-Saint-Quentin	13 391	13 916	-11,6	2 891
<b>Lille (y c. Inspé)</b>	<b>105 241</b>	<b>106 731</b>	<b>-2</b>	<b>22 359</b>	<b>Versailles (y c. Inspé)</b>	<b>110 615</b>	<b>114 265</b>	<b>1,1</b>	<b>20 181</b>
Limoges	17 398	17 864	3,2	3 911	<b>Total France métropolitaine (y c. Inspé) - périmètre strict</b>	<b>1 615 200</b>	<b>1 669 297</b>	<b>0,7</b>	<b>322 174</b>
<b>Limoges (y c. Inspé)</b>	<b>17 929</b>	<b>18 395</b>	<b>2,7</b>	<b>3 911</b>	Antilles	11 167	11 546	11,3	3 130
Lyon I	36 307	38 072	-3,1	5 779	Guyane	3 272	3 316	4,6	1 189
Lyon II	27 092	27 987	0,3	5 105	Mayotte	1 256	1 256	11,8	478
Lyon III	25 219	26 392	-1,9	4 943	La Réunion	16 100	16 387	11,4	5 463
St-Etienne	17 004	17 524	-6,8	4 285	<b>Total DROM (y c. Inspé)</b>	<b>34 778</b>	<b>35 488</b>	<b>9,2</b>	<b>10 260</b>
Institut d'études politiques Lyon	1 694	1 694	-1,2	114	<b>Total France métro. + DROM (y c. Inspé) - périmètre strict</b>	<b>1 649 978</b>	<b>1 704 785</b>	<b>0,9</b>	<b>332 434</b>
<b>Lyon (y c. Inspé)</b>	<b>111 570</b>	<b>115 923</b>	<b>-2,6</b>	<b>20 226</b>	<b>Total France métro. + DROM (y c. Inspé) - périmètre EPE</b>	<b>1 695 975</b>	<b>1 751 262</b>		<b>335 071</b>
Montpellier	43 002	44 141	1,2	7 183	<i>dont établissements expérimentaux</i>				
Montpellier III	21 518	21 837	2,6	5 080	CY Cergy Paris Université	24 761	25 129	n.d.	4 807
Nîmes	5 379	5 719	11,2	1 915	Université Clermont Auvergne	34 324	35 491	n.d.	6 774
Perpignan	8 691	8 888	-0,9	1 976	Université Côte d'Azur	30 561	31 035	n.d.	6 109
<b>Montpellier (y c. Inspé)</b>	<b>81 027</b>	<b>83 022</b>	<b>1,7</b>	<b>16 154</b>	Université de Paris	51 591	51 605	n.d.	8 265
Lorraine	60 950	62 632	3,7	12 337	Université Grenoble Alpes	54 443	56 002	n.d.	10 101
<b>Nancy-Metz (y c. Inspé)</b>	<b>63 049</b>	<b>64 731</b>	<b>3,5</b>	<b>12 337</b>	Université Gustave Eiffel	15 693	16 106	n.d.	2 747
Angers	25 255	25 800	4,3	5 659	Université Paris-Saclay	45 159	46 935	n.d.	4 813
Le Mans	10 524	11 268	4,9	2 812	Université Paris Sciences et Lettres	17 515	17 995	n.d.	1 085
Nantes	36 606	38 297	0,4	7 929	Université polytechnique des Hauts-de-France	12 304	12 699	n.d.	3 158
<b>Nantes (y c. Inspé)</b>	<b>75 872</b>	<b>78 852</b>	<b>2,2</b>	<b>16 400</b>					
Université Côte d'Azur (3)	28 931	29 405	1,8	6 105					
Toulon	10 749	11 143	4,6	2 732					
<b>Nice (y c. Inspé)</b>	<b>41 056</b>	<b>41 924</b>	<b>2,7</b>	<b>8 837</b>					
Caen	28 785	29 814	4,6	6 574					
Le Havre	7 476	7 740	0,4	1 988					
Rouen	30 217	31 182	4,6	6 714					
<b>Normandie (y c. Inspé)</b>	<b>69 347</b>	<b>71 605</b>	<b>3,8</b>	<b>15 276</b>					
Orléans	17 517	18 480	5,8	4 704					
Tours	26 197	27 152	2,2	6 054					
<b>Orléans-Tours (y c. Inspé)</b>	<b>45 862</b>	<b>47 780</b>	<b>3,7</b>	<b>10 758</b>					

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les Inspé sont les nouveaux noms des Espé depuis 2019-2020. Les inscriptions dans les Inspé ne sont diffusables qu'au niveau académique. Compte tenu des difficultés d'identification des masters préparant aux concours d'enseignement, les évolutions par établissement ne sont pas diffusées.

2. Le CUFER Albi est devenu institut national universitaire Jean-François Champollion au 1<sup>er</sup> décembre 2015.

3. Voir « Précisions ».

**Lecture :** l'évolution des effectifs hors inscriptions simultanées CPGE - université, en France métropolitaine et DROM, entre 2019-2020 et 2020-2021 est de 0,9%.

**Note :** cette année, avec la création des EPE, certaines écoles anciennement internes aux universités sont maintenant rattachées à un autre établissement (école d'ingénieur et établissement assimilé); elles sont prises en compte dans le périmètre EPE. Cette dynamique diminue mécaniquement les effectifs. C'est le cas de trois composantes de l'UPHF qui sont maintenant rattachées à l'INSA Hauts-de-France, de Sigma Clermont, Polytech Clermont et l'institut d'informatique d'Auvergne, qui sont rattachées à l'institut national polytechnique Clermont Auvergne, et de trois composantes rattachées à l'institut national polytechnique de Grenoble, anciennement à l'université Grenoble Alpes (6 911 étudiants au total).

En 2020-2021, plus de 120 900 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en métropole et dans les DROM (1)(3). Le nombre d'inscriptions augmente très légèrement (+0,3% après +0,7% en 2019-2020), car les nouveaux entrants en première année de préparation du DUT sont plus nombreux : +1,0% après une diminution du même ordre en 2019 (-1,3%) (2).

Le nombre de nouveaux bacheliers progresse ainsi de 2,1%. La hausse est plus forte pour les néo-bacheliers technologiques (+3,5%), bien qu'elle reste inférieure à celle des lauréats de cette série (+8,5% à la dernière session).

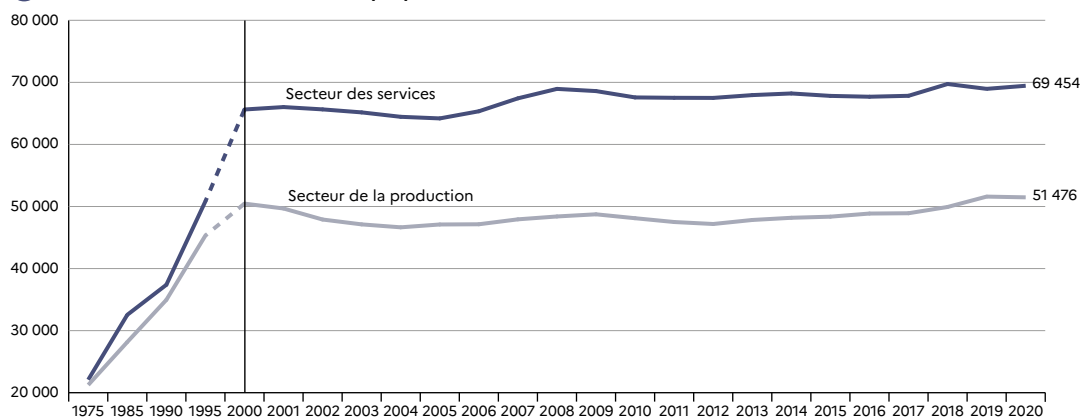
Parmi les nouveaux entrants, la part des titulaires d'un baccalauréat technologique (obtenu en 2020 ou auparavant) atteint 33,6%. La part des bacheliers

généralistes reste stable (63,2%), tandis que les bacheliers professionnels sont peu inscrits en IUT (moins de 1 000 nouveaux étudiants).

Près de six étudiants sur dix préparent un DUT dans le domaine des services (57,4%, +0,7%) (3). Près de 60% des effectifs se concentrent en « Gestion des entreprises et des administrations » et en « Techniques de commercialisation ». Le domaine de la production regroupe 42,6% des étudiants (-0,2%).

Les femmes restent toujours minoritaires en DUT (40,9% des effectifs) même si leur part augmente légèrement (+0,2 point). Plus présente dans le secteur des services que de la production, cette part reste néanmoins très variable selon la spécialité : de 9,1% en informatique à plus de 80% pour les carrières juridiques et sociales.

## 1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles. Pour les années de 2010 à 2020 : les inscriptions sont comptabilisées hors inscriptions simultanées université-CPGE. À partir de 2019, le diplôme « Statistique et informatique décisionnelle » est comptabilisé dans le secteur de la production.

© SIES

### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013, ainsi que les effectifs en formations post-DUT et en licences professionnelles. Toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.) sont prises en compte.

**DUT (et ses spécialités), IUT, université, cursus licence, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2019.
- Notes flash du SIES : 21.12 ; 21.11 ; 21.10 ; 18.10.

## 2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants (1) en première année de DUT en 2020-2021, en %

	Domaines de spécialité		Total
	Production	Services	
Baccalauréat général	65,1	61,9	63,2
S	62,7	20,4	38,5
ES	2,3	38,7	23,2
L	0,1	2,7	1,6
Baccalauréat technologique	31,4	35,3	33,6
STI2D (2)	23,9	6,5	13,9
STMG/STG (3)	0,5	26,7	15,5
Autres	7,0	2,0	4,1
Baccalauréat professionnel	1,1	1,8	1,5
Autres origines (4)	2,5	1,1	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs d'entrants 2020-2021	23 431	31 469	54 900
Progression annuelle des entrants (%)	-0,1	1,9	1,0

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Nouveaux entrants à l'université - Voir « Population concernée » de la fiche 6.06.

2. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

3. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ; STG : sciences et techniques de gestion.

4. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

## 3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT en 2020-2021

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Effectifs Rappel 2019-2020
Chimie	1 374	2 025	3 399	59,6	3 429
Génie biologique	2 181	4 582	6 763	67,8	6 755
Génie chimique - génie des procédés	694	585	1 279	45,7	1 258
Génie civil - construction durable (ex-Génie civil)	4 252	1 032	5 284	19,5	5 298
Génie électrique et informatique industrielle	7 430	643	8 073	8,0	8 090
Génie industriel et maintenance	1 995	182	2 177	8,4	2 178
Génie mécanique et productique	7 005	640	7 645	8,4	7 708
Génie thermique et énergie	1 884	244	2 128	11,5	2 070
Hygiène, sécurité et environnement	1 281	574	1 855	30,9	1 813
Mesures physiques	3 731	961	4 692	20,5	4 749
Packaging, emballage et conditionnement (ex-Génie du conditionnement et de l'emballage)	171	190	361	52,6	367
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 517	587	2 104	27,9	2 140
Réseaux et télécommunications	2 865	264	3 129	8,4	3 191
Science et génie des matériaux	934	208	1 142	18,2	1 180
Statistiques et informatique décisionnelle	1 056	389	1 445	26,9	1 370
<b>Total du secteur de la production</b>	<b>38 370</b>	<b>13 106</b>	<b>51 476</b>	<b>25,5</b>	<b>51 596</b>
Carrières juridiques	505	2 242	2 747	81,6	2 719
Carrières sociales	713	2 907	3 620	80,3	3 584
Gestion des entreprises et des administrations	8 742	11 664	20 406	57,2	20 150
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-Gestion administrative et commerciale)	768	1 574	2 342	67,2	2 294
Gestion, logistique et transport	2 016	890	2 906	30,6	2 873
Information - communication	825	2 835	3 660	77,5	3 741
Informatique	7 995	800	8 795	9,1	8 994
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-Services et réseaux de communications)	2 843	1 377	4 220	32,6	4 090
Techniques de commercialisation	8 740	12 018	20 758	57,9	20 510
<b>Total du secteur des services</b>	<b>33 147</b>	<b>36 307</b>	<b>69 454</b>	<b>52,3</b>	<b>68 955</b>
<b>Ensemble</b>	<b>71 517</b>	<b>49 413</b>	<b>120 930</b>	<b>40,9</b>	<b>120 551</b>

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DROM.

**Note :** ne sont pas mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

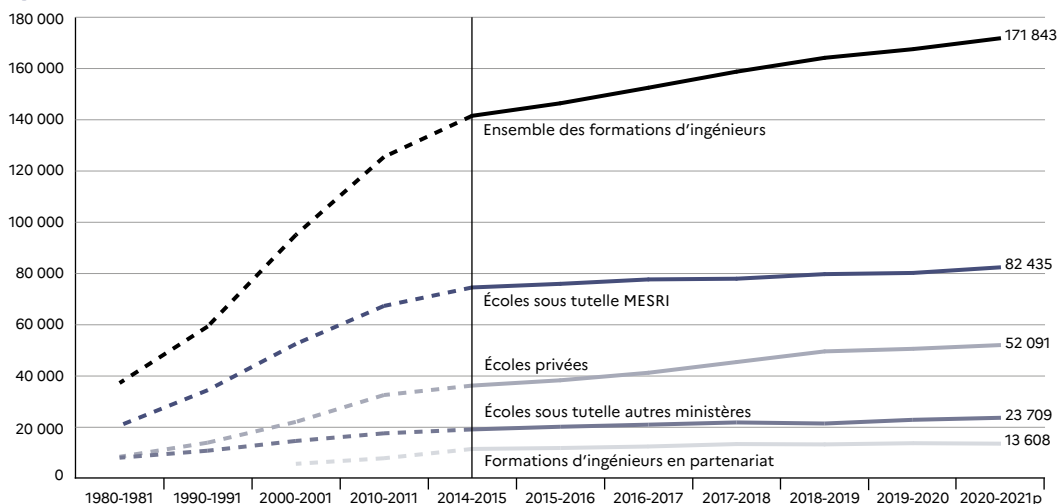
En 2020-2021, plus de 171 800 étudiants suivent une formation d'ingénieur, soit 2,6% de plus qu'en 2019-2020 (1). Les effectifs des établissements sous tutelle ministérielle progressent (+2,7% pour ceux du MESRI et +3,5% pour les autres) ainsi que ceux des écoles privées (+2,9%), mais ils diminuent dans les **formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** de 1,3% (2).

Les établissements sous tutelle du MESRI regroupent près de la moitié de l'ensemble des étudiants : 17,8% dans une école interne ou rattachée à une université et 30,2% dans une autre école du MESRI (3). Les évolutions annuelles selon le type d'école s'expliquent en grande partie par la mise en place des établissements expérimentaux en 2020 et l'évolution de leur contour en 2021, qui se traduit par la sortie des universités de certaines écoles d'ingénieurs. Alors que le nombre d'inscriptions

baisse en écoles « universitaires » (-0,6% en un an), il progresse de 4,8% pour les autres écoles sous tutelle du MESRI.

En 2020-2021, dans les **écoles d'ingénieurs**, le nombre d'étudiantes augmente (+4,4%), davantage dans les écoles privées hors tutelle (+5,9%) que dans les établissements sous tutelle du MESRI (+3,8%). À la rentrée 2020, le flux de nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieur atteint 46 500 étudiants inscrits, soit 3,0% de plus qu'à la rentrée 2019 (4). Les voies d'intégration classiques des entrants en écoles d'ingénieurs sont celles des classes préparatoires aux grandes écoles (34,6%) et des cycles préparatoires intégrés (28,8%). La part d'admis diplômés de **DUT** ou **BTS**, de 18,7%, baisse d'un point en un an.

### 1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DROM.

(p) Les données de deux écoles (3 000 étudiants) en 2020-2021 sont provisoirement celles de 2019.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants inscrits dans une autre formation (cycle préparatoire intégré, master, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisés, contrairement à la fiche 6.04.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 20.09; 16.04.

- Note Flash du SIES : 21.13.

## 2 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1)

Types d'écoles	1980-1981	1990-1991	2000-2001	2010-2011	2014-2015	2017-2018	2019-2020	2020-2021p	Évolution 2019/2020 (%)
Écoles sous tutelle du MESRI	20 650	34 475	52 537	67 353	74 566	77 977	80 230	82 435	2,7
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	n.d.	12 234	19 887	24 657	29 477	29 063	30 724	30 534	-0,6
Autres écoles du MESRI	n.d.	22 241	32 650	42 696	45 089	48 914	49 506	51 901	4,8
<b>Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale</b>	<b>8 127</b>	<b>10 865</b>	<b>14 670</b>	<b>17 643</b>	<b>19 165</b>	<b>21 894</b>	<b>22 913</b>	<b>23 709</b>	<b>3,5</b>
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	4 738	4 918	5 275	5 410	2,6
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 254	4 815	4 656	4 826	3,7
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	4 153	997	1 026	1 300	26,7
Mer					505	557	591	650	10,0
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	2 153	28	27	43	59,3
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	1 895	2 250	2 459	2 382	-3,1
Santé	25	18	8	23	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
Économie et Finances (4)				211	835	7 572	8 169	8 350	2,2
Ville de Paris	254	320	379	539	632	757	710	748	5,4
<b>Écoles privées</b>	<b>8 490</b>	<b>14 002</b>	<b>22 106</b>	<b>32 586</b>	<b>36 272</b>	<b>45 451</b>	<b>50 615</b>	<b>52 091</b>	<b>2,9</b>
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	11 543	13 452	13 789	13 608	-1,3
<b>Ensemble des formations d'ingénieurs</b>	<b>37 267</b>	<b>59 342</b>	<b>95 054</b>	<b>125 501</b>	<b>141 546</b>	<b>158 774</b>	<b>167 547</b>	<b>171 843</b>	<b>2,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (5).

(p) Les données de deux écoles (3 000 étudiants) en 2020-2021 sont provisoirement celles de 2019.

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).

4. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances.

5. Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

© SIES

## 3 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2020-2021 (1)

	Nombre implantations géographiques	Effectifs en 2020p	Répartition en 2020 (%)	Évolution des effectifs 2019/2020	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2019/2020
Écoles sous tutelle du MESRI	138	82 435	48,0	2,7	24 609	29,9	3,8
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	77	30 534	17,8	-0,6	9 821	32,2	0,9
Autres écoles du MESRI	61	51 901	30,2	4,8	14 788	28,5	5,8
Universités de technologie	5	6 187	3,6	0,4	1 711	27,7	3,2
INSA (3)	8	14 000	8,1	-1,4	5 085	36,3	-0,2
Ensam	8	3 954	2,3	-3,2	646	16,3	-1,5
Écoles centrales	7	7 940	4,6	-13,2	1 798	22,6	-14,7
Autres écoles (4)	33	19 820	11,5	24,6	5 548	28,0	27,7
<b>Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale</b>	<b>46</b>	<b>23 709</b>	<b>13,8</b>	<b>3,5</b>	<b>8 268</b>	<b>34,9</b>	<b>4,4</b>
Agriculture, pêche	13	5 410	3,1	2,6	3 615	66,8	3,7
Défense	7	4 826	2,8	3,7	931	19,3	1,7
Industrie	4	1 300	0,8	26,7	302	23,2	29,1
Mer	3	650	0,4	10,0	98	15,1	28,9
Télécommunications	1	43	0,0	59,3	12	27,9	200,0
Équipement, transport, logement	5	2 382	1,4	-3,1	793	33,3	-2,0
Économie et finances (5)	11	8 350	4,9	2,2	2 228	26,7	5,1
Ville de Paris	2	748	0,4	5,4	289	38,6	4,3
<b>Écoles privées</b>	<b>95</b>	<b>52 091</b>	<b>30,3</b>	<b>2,9</b>	<b>14 710</b>	<b>28,2</b>	<b>5,9</b>
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	88	13 608	7,9	-1,3	2 073	15,2	1,0
<b>Ensemble des formations d'ingénieurs</b>	<b>367</b>	<b>171 843</b>	<b>100,0</b>	<b>2,6</b>	<b>49 660</b>	<b>28,9</b>	<b>4,4</b>
<i>Dont étudiants en cycle ingénieurs</i>	284	154 343	89,8	2,5	44 284	28,7	4,5

► Champ : France métropolitaine + DROM.

(p) Les données de deux écoles (3 000 étudiants) en 2020-2021 sont provisoirement celles de 2019.

1. Hors cycles préparatoires ingénieurs.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Après sa création en 2014, l'INSA centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENIVL de Blois) s'est agrandi, en 2015, en intégrant l'École nationale supérieure de la nature et du paysage.

4. Y compris l'INP de Toulouse et l'institut polytechnique de Grenoble.

5. Depuis 2017-2018, toutes les écoles de l'IMT sont sous tutelle du ministère de l'Économie et des Finances.

© SIES

## 4 Provenance des nouveaux inscrits en première année du cycle d'ingénieurs en 2020-2021, en %

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (1)	CPGE	Université (2)	DUT-BTS	Autres (3)	Total	Effectifs 2020p
Écoles sous tutelle du MESRI	24,1	33,1	10,8	21,5	10,5	55,7	25 923
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8,1	67,1	5,6	10,8	8,4	12,0	5 580
Écoles privées	44,6	25,1	2,5	16,8	11,0	32,3	15 035
<b>Ensemble</b>	<b>28,8</b>	<b>34,6</b>	<b>7,5</b>	<b>18,7</b>	<b>10,4</b>	<b>100,0</b>	<b>46 538</b>
Rappel 2019	25,9	37,2	7,5	19,7	9,7	100,0	45 195

► Champ : France métropolitaine + DROM.

(p) Les données de deux écoles (3 000 étudiants) en 2020-2021 sont provisoirement celles de 2019.

1. Cycle préparatoire intégré.

2. Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.

3. Tous les autres diplômés, essentiellement diplômés étrangers.

© SIES

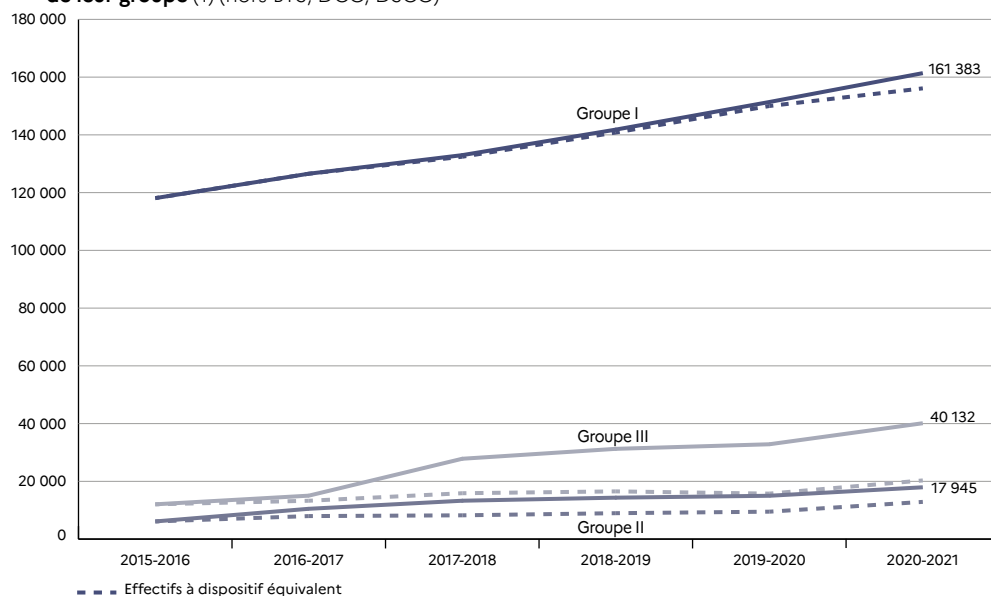
À la rentrée 2020, près de 219 500 étudiants sont formés aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente dans 354 écoles (1) (2). Environ 3 % d'entre eux sont inscrits dans les antennes étrangères de ces établissements. Les effectifs de ces établissements augmentent de 10,2 % en un an (3). La progression concerne tous les groupes : 6,6 % dans le groupe I, 19,6 % dans le groupe II et 22,2 % dans le groupe III.

Avec 161 400 étudiants (73,5 %), les 113 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important (4). Au sein de ces écoles, 135 900 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Parmi eux, plus de sept sur dix suivent une formation délivrant un diplôme de niveau bac + 5

conférant le grade de master. Les 44 écoles du groupe II comptent 18 000 étudiants (8,2 % des inscrits) en 2020. Le groupe III, avec 197 écoles, forme près de 40 100 étudiants (18,3 %).

Plus de 30 500 étudiants intègrent en 2020 un cursus menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master (5). Cette inscription se fait le plus souvent à un niveau bac + 3 (45,8 %) et les CPGE en constituent la voie d'accès privilégiée (22,3 %). En 2020-2021, les étudiantes en écoles de commerce représentent plus de la moitié des inscrits (51,1 %) (4). C'est dans le groupe III qu'elles sont proportionnellement les plus nombreuses (58,7 %). La part d'étudiants étrangers baisse de 0,4 point, atteignant 20,9 %.

### 1 Évolution des effectifs étudiants inscrits en écoles de commerce, gestion et vente, en fonction de leur groupe (1) (hors BTS, DCG, DSCG)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Depuis la collecte 2016-2017, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre. Les effectifs à « dispositif équivalent » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits en écoles de commerce en métropole et dans les DROM, quel que soit le régime d'inscription, dans une formation autre que préparant au BTS, DCG, DSCG. Les inscriptions dans les autres établissements sont exclues, même celles ayant reçu un visa de la CEFDG.

Pour 87 établissements des groupes II et III, représentant 3,5 % du total des effectifs, seuls les inscrits en formation initiale sous statut scolaire sont comptabilisés.

**Population étudiante, visa du ministère en charge de l'Enseignement supérieur, DCG, DSCG, BTS, CEFDG, STS, IUT** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 10.10 ; 08.30.

#### Source

SIES-MESRI, Système d'information SISE, enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.

## 2 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion et vente (hors BTS, DCG, DSCG)

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2015 2016 à dispositif équivalent (1)	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
Effectifs	126 698	131 043	134 177	134 329	136 244	141 356	152 080	174 092	187 428	199 225	219 460
dont formation initiale sous statut scolaire	117 967	119 632	121 489	120 398	120 915	123 559	129 986	144 758	154 237	158 575	167 093
Évolution annuelle en %	4,4	3,4	2,4	0,1	1,4		11,6 / 7,6 (2)	14,5	7,7	6,3	10,2
Nombre d'écoles	210	208	195	198	191	219	236	308	333	334	354

► Champ : France métropolitaine (3) + DROM.

1. En reclassant les effectifs de 2015 selon la typologie des écoles de 2016 : depuis la collecte 2016-2017, des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'information individualisé ont été mises en œuvre. Les effectifs à « dispositif équivalent » neutralisent les discontinuités statistiques induites par ces opérations.

2. Évolution par rapport aux effectifs 2015/2016 à dispositif équivalent.

3. Ces données intègrent les antennes étrangères référencées d'établissements implantés en France métropolitaine. En 2020-2021, ce sont ainsi près de 6 100 étudiants, soit 3% de l'ensemble qui y sont inscrits.

© SIES

## 3 Évolution des effectifs et du nombre d'écoles selon le type d'école depuis 2018-2019 (1)

Type d'école	2018-2019			2019-2020			2020-2021		
	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles	Effectifs étudiants	Évolution (%)	Nombre d'écoles (1)
Groupe I	141 821	6,6	105	151 377	6,7	108	161 383	6,6	113
Groupe II	14 349	8,0	53	15 006	4,6	51	17 945	19,6	44
Groupe III	31 258	12,3	175	32 842	5,1	175	40 132	22,2	197
Total	187 428	7,7	333	199 225	6,3	334	219 460	10,2	354

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'augmentation du nombre d'écoles dans le groupe III résulte de l'amélioration de la couverture de la collecte.

**Lecture :** 219 460 étudiants sont inscrits dans une des 354 écoles de commerce recensées en France métropolitaine et domienne en 2020, soit 10,2% de plus qu'en 2019.

© SIES

## 4 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2020-2021

Type d'école/ type de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Part des étrangers hors antennes à l'étranger (%) (1)	Total 2019-2020	Évolution 2020/2019 (%)
Groupe I	113	82 603	78 780	161 383	48,8	21,6	20,9	151 377	6,6
dont diplômés visés :		70 299	65 553	135 852	48,3	19,4	18,7	123 766	9,8
de niveau bac + 3		10 247	8 953	19 200	46,6	21,0	19,2	15 394	24,7
de niveau bac + 4		6 686	6 916	13 602	50,8	21,0	18,8	13 392	1,6
de niveau bac + 5		3 233	2 609	5 842	44,7	32,2	30,6	3 703	57,8
de niveau bac + 5 grade master		50 133	47 075	97 208	48,4	18,1	17,8	91 277	6,5
Groupe II	44	8 146	9 799	17 945	54,6	30,2	17,0	15 006	19,6
Groupe III	197	16 579	23 553	40 132	58,7	13,9	13,9	32 842	22,2
Total	354	107 328	112 132	219 460	51,1	20,9	19,3	199 225	10,2

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La part des étrangers peut varier fortement selon l'existence d'antennes à l'étranger d'établissements français et le volume d'étudiants concernés ; c'est en particulier le cas pour les écoles du groupe II.

© SIES

## 5 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master en 2020-2021, en % selon le niveau d'inscription dans le diplôme

Niveau d'inscription en 2020	Origine scolaire								Effectifs	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (1)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (2)	Origine inconnue	Total		
Bac + 1	81,9	0,5	2,1	0,4	0,8	13,8	0,5	100,0	4 988	16,4
Bac + 2	0,0	0,3	6,2	3,1	41,6	18,2	30,6	100,0	291	1,0
Bac + 3	0,0	48,3	10,4	14,2	3,9	21,5	1,7	100,0	13 962	45,8
Bac + 4	0,0	0,3	21,0	5,4	22,5	41,5	9,3	100,0	9 074	29,7
Bac + 5	0,0	0,0	3,8	3,2	12,5	76,5	3,9	100,0	2 186	7,2
Ensemble	13,4	22,3	11,7	8,4	9,9	30,1	4,2	100,0	30 501	100,0
Rappel 2019-2020	14,1	24,5	10,9	7,5	10,1	29,2	3,7	100,0	27 501	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Licence LMD et master LMD, ainsi que les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS.

2. Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2020, 8,7% des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 9,0% arrivent d'un établissement étranger et 8,1% sont issus d'un autre établissement en France.

**Lecture :** en 2020, 30 501 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 22,3% arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 48,3% parmi les nouveaux entrants au niveau bac + 3.

© SIES

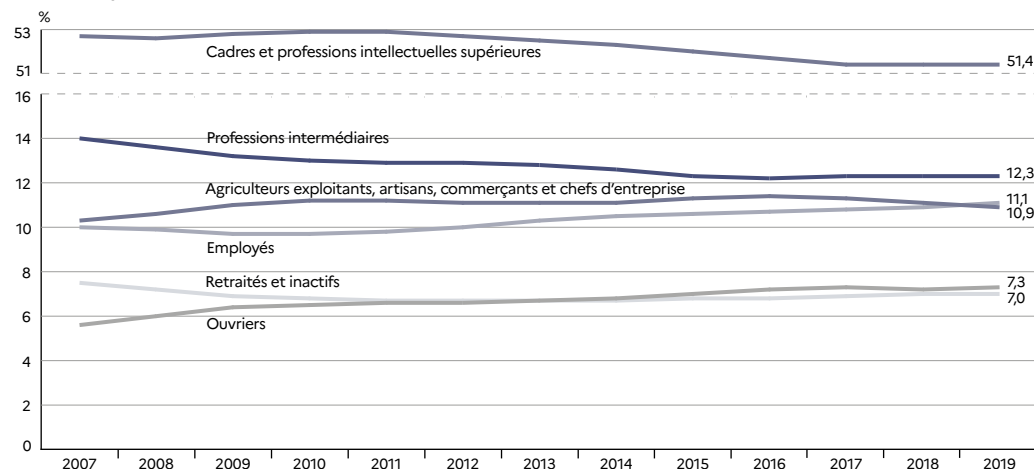
Entre 2007 et 2019, la répartition des étudiants inscrits en **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent est plutôt similaire (1). Ainsi, si la part des étudiants dont le parent référent est cadre ou de profession intellectuelle supérieure a diminué de 1,3 point en douze ans, ils représentent toujours plus de 50% des inscrits en CPGE.

En CPGE, 84 900 étudiants sont inscrits à la rentrée 2020. Ces effectifs sont quasiment identiques à ceux de 2019 (-0,2%), quelle que soit la filière (2). La filière littéraire, qui perdait 272 étudiants à la rentrée 2019 (-2,2%), perd moins de 80 étudiants (-0,6%). Le nombre de nouveaux entrants en CPGE reste stable à la rentrée

2020 (-0,1%) (3). Cette continuité cache néanmoins une baisse de 1,5% de ces effectifs en filière littéraire, compensée par une hausse de 1,6% des nouveaux entrants en filière économique et commerciale.

Les femmes représentent 41,9% des inscrits en CPGE à la rentrée 2020 (35 500 étudiantes) (4). Une répartition similaire à celle des établissements du ministère en charge de l'Éducation nationale (41,9%) et des autres ministères de tutelle (40,3%). Si les femmes représentent quasiment la moitié des étudiants en filière économique et commerciale (52,5%), elles sont beaucoup moins représentées dans les filières scientifiques (30,8%) et sont surreprésentées dans la filière littéraire (73,2%).

### 1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, entre 2007 et 2019, en %



► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

**Note :** les résultats sont présentés en moyenne mobile sur 3 années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée.

Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année  $n$ , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années :  $n - 1$ ,  $n$  et  $n + 1$ .

Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 14% des étudiants inscrits en CPGE en 2007 ont leur parent référent titulaire d'une profession intermédiaire, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2006, 2007 et 2008 est de 14%.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

**Classes préparatoires aux grandes écoles** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 20.02.

#### Source

DEPP-MENJS-MESRI, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MESRI. DGER-MAA, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture, traitement SIES-MESRI.

## 2 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE, selon la filière

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
Filière scientifique	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	53 848	53 569	53 482	53 406
Évolution annuelle en %	0,1	1,5	1,4	1,1	2,8	0,9	0,3	-0,5	-0,2	-0,1
Filière économique et commerciale	18 598	19 260	19 632	19 591	20 010	20 168	20 056	18 971	19 279	19 265
Évolution annuelle en %	0,6	3,6	1,9	-0,2	2,1	0,8	-0,6	-5,4	1,6	-0,1
Filière littéraire	12 066	12 426	12 591	12 681	12 724	12 624	12 574	12 581	12 309	12 232
Évolution annuelle en %	3,1	3,0	1,3	0,7	0,3	-0,8	-0,4	0,1	-2,2	-0,6
<b>Total</b>	<b>80 411</b>	<b>82 165</b>	<b>83 425</b>	<b>84 046</b>	<b>85 938</b>	<b>86 473</b>	<b>86 478</b>	<b>85 121</b>	<b>85 070</b>	<b>84 903</b>
Évolution annuelle en %	0,7	2,2	1,5	0,7	2,3	0,6	0,0	-1,6	-0,1	-0,2

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

## 3 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en CPGE en 2020-2021, en %

	Bacs généraux			Bac techno	Bac pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2020-2021	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L						
Filière scientifique	91,8	0,2	0,1	6,0	0,3	1,6	100,0	25 440	-0,4
Filière économique et commerciale	39,6	45,1	0,3	11,4	0,5	3,1	100,0	9 744	1,6
Filière littéraire	24,2	23,1	50,0	0,2	0,0	2,5	100,0	6 309	-1,5
<b>Total</b>	<b>69,3</b>	<b>14,2</b>	<b>7,7</b>	<b>6,4</b>	<b>0,3</b>	<b>2,1</b>	<b>100,0</b>	<b>41 493</b>	<b>-0,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

## 4 Effectifs d'étudiants en CPGE par année de formation et par sexe en 2020-2021

	Public			Privé			Public + Privé			dont femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
<b>Éducation nationale</b>	<b>29 663</b>	<b>39 461</b>	<b>69 124</b>	<b>5 113</b>	<b>8 783</b>	<b>13 896</b>	<b>34 776</b>	<b>48 244</b>	<b>83 020</b>	<b>41,9</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>13 771</b>	<b>30 271</b>	<b>44 042</b>	<b>2 075</b>	<b>5 848</b>	<b>7 923</b>	<b>15 846</b>	<b>36 119</b>	<b>51 965</b>	<b>30,5</b>
Première année	6 817	14 543	21 360	1 042	2 819	3 861	7 859	17 362	25 221	31,2
Deuxième année	6 954	15 728	22 682	1 033	3 029	4 062	7 987	18 757	26 744	29,9
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>7 895</b>	<b>6 464</b>	<b>14 359</b>	<b>2 180</b>	<b>2 484</b>	<b>4 664</b>	<b>10 075</b>	<b>8 948</b>	<b>19 023</b>	<b>53,0</b>
Première année	4 079	3 327	7 406	1 130	1 242	2 372	5 209	4 569	9 778	53,3
Deuxième année	3 816	3 137	6 953	1 050	1 242	2 292	4 866	4 379	9 245	52,6
<b>Filière littéraire</b>	<b>7 997</b>	<b>2 726</b>	<b>10 723</b>	<b>858</b>	<b>451</b>	<b>1 309</b>	<b>8 855</b>	<b>3 177</b>	<b>12 032</b>	<b>73,6</b>
Première année	4 284	1 342	5 626	469	268	737	4 753	1 610	6 363	74,7
Deuxième année	3 713	1 384	5 097	389	183	572	4 102	1 567	5 669	72,4
<b>Autres ministères</b>	<b>758</b>	<b>1 125</b>	<b>1 883</b>				<b>758</b>	<b>1 125</b>	<b>1 883</b>	<b>40,3</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>617</b>	<b>824</b>	<b>1 441</b>				<b>617</b>	<b>824</b>	<b>1 441</b>	<b>42,8</b>
Première année	208	416	624				208	416	624	33,3
Deuxième année	409	408	817				409	408	817	50,1
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>46</b>	<b>196</b>	<b>242</b>				<b>46</b>	<b>196</b>	<b>242</b>	<b>19,0</b>
Première année	25	101	126				25	101	126	19,8
Deuxième année	21	95	116				21	95	116	18,1
<b>Filière littéraire</b>	<b>95</b>	<b>105</b>	<b>200</b>				<b>95</b>	<b>105</b>	<b>200</b>	<b>47,5</b>
Première année	50	56	106				50	56	106	47,2
Deuxième année	45	49	94				45	49	94	47,9
<b>Total</b>	<b>30 421</b>	<b>40 586</b>	<b>71 007</b>	<b>5 113</b>	<b>8 783</b>	<b>13 896</b>	<b>35 534</b>	<b>49 369</b>	<b>84 903</b>	<b>41,9</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>14 388</b>	<b>31 095</b>	<b>45 483</b>	<b>2 075</b>	<b>5 848</b>	<b>7 923</b>	<b>16 463</b>	<b>36 943</b>	<b>53 406</b>	<b>30,8</b>
Première année	7 025	14 959	21 984	1 042	2 819	3 861	8 067	17 778	25 845	31,2
Deuxième année	7 363	16 136	23 499	1 033	3 029	4 062	8 396	19 165	27 561	30,5
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>7 941</b>	<b>6 660</b>	<b>14 601</b>	<b>2 180</b>	<b>2 484</b>	<b>4 664</b>	<b>10 121</b>	<b>9 144</b>	<b>19 265</b>	<b>52,5</b>
Première année	4 104	3 428	7 532	1 130	1 242	2 372	5 234	4 670	9 904	52,8
Deuxième année	3 837	3 232	7 069	1 050	1 242	2 292	4 887	4 474	9 361	52,2
<b>Filière littéraire</b>	<b>8 092</b>	<b>2 831</b>	<b>10 923</b>	<b>858</b>	<b>451</b>	<b>1 309</b>	<b>8 950</b>	<b>3 282</b>	<b>12 232</b>	<b>73,2</b>
Première année	4 334	1 398	5 732	469	268	737	4 803	1 666	6 469	74,2
Deuxième année	3 758	1 433	5 191	389	183	572	4 147	1 616	5 763	72,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

© SIES

Note : les formations en CPGE sont proposées dans des établissements qui peuvent être sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (qui regroupe ici aussi ceux sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) ou d'autres ministères tels que celui de l'Agriculture et de l'Alimentation ou encore celui des Armées.

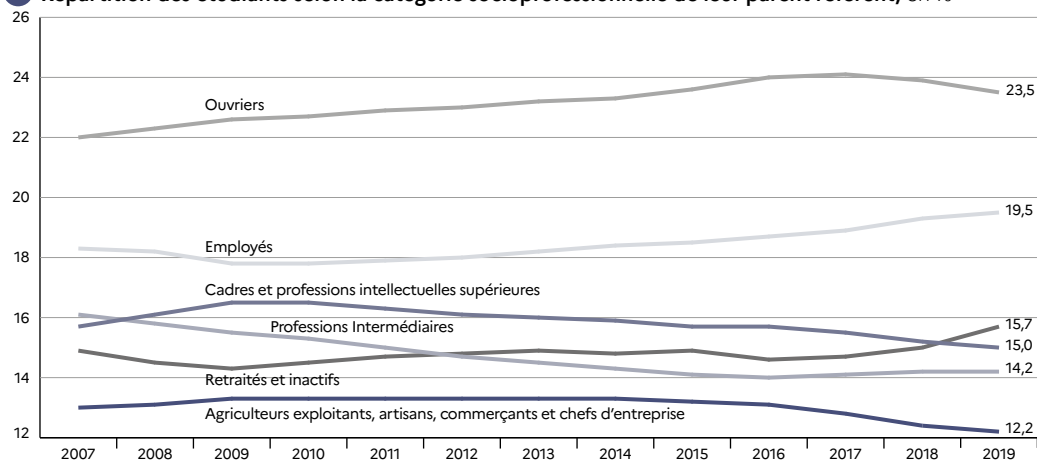
Les enfants d'ouvriers représentent en moyenne 23,5% des inscrits en **section de technicien supérieur (STS)** en 2019, une part en hausse constante entre 2007 et 2017, mais qui s'infléchit par la suite (1). Cependant, la part des étudiants dont le parent référent est employé ne cesse de croître depuis 2010 (+1,7 point). Si la proportion d'enfants de cadres poursuit sa baisse, celle des enfants de personne occupant une profession intermédiaire se stabilise depuis quatre ans.

En STS, 267 400 étudiants sont inscrits à la rentrée 2020, soit une hausse de 1,1% par rapport à 2019 (2). Près d'un tiers d'entre eux (31%) suivent leur formation dans un établissement privé, part qui diminue lentement depuis 2012 (33,5%).

Les étudiantes composent près de la moitié (48,9%) des effectifs 2020 en STS (3). Elles sont proportionnellement plus présentes dans les établissements privés (52,7% des effectifs du privé) que dans les établissements publics (47,2%). Cela s'explique par une offre de formation plus importante dans le secteur des services dans le privé, secteur qui attire traditionnellement plus de filles.

Près de 140 400 étudiants entrent pour la première fois en formation de STS (4). Un effectif en hausse de 3,3% par rapport à 2019, du fait de l'augmentation de plus de 7 points du taux de réussite au baccalauréat à la session 2020. Les domaines de la production et des services sont les plus affectés par cette évolution, avec respectivement +3,9% et +3,1%.

### 1 Répartition des étudiants selon la catégorie socioprofessionnelle de leur parent référent, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

Note : les résultats sont présentés en moyenne mobile sur 3 années. Cela permet de « lisser » une série de valeurs exprimées en fonction du temps (série chronologique). Elle permet d'éliminer les fluctuations les moins significatives. On calcule des moyennes mobiles d'ordre 1, d'ordre 2, d'ordre 3, etc. L'ordre est le nombre de périodes (années, trimestres, mois, etc.) sur lesquelles la moyenne mobile est calculée.

Ainsi, une moyenne mobile d'ordre 3 pour une année  $n$ , consiste à calculer la valeur moyenne sur trois années :  $n - 1$ ,  $n$  et  $n + 1$ .

Par exemple, si en moyenne (mobile d'ordre 3) 19,3% des étudiants inscrits en STS et assimilés en 2018 ont leur parent référent employés, cela signifie que la moyenne de la part de ces étudiants sur 2017, 2018 et 2019 est de 19,3%.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), classe de mise à niveau pour le BTS, classe passerelle, DN MADE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 20.02.

#### Source

DEPP-MENJS-MESRI, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MESRI.  
DGER-MAA, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture, traitement SIES-MESRI.

## 2 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA (1)

	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
<b>Public</b>	163 767	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866	173 016	178 902	179 400	184 596
Évolution annuelle en % (2)	0,9	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4	0,1	2,5	0,3	2,0
% par rapport à l'effectif total	66,6	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2	67,4	68,1	68,3	69,0
<b>Privé</b>	82 258	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381	83 547	83 724	83 098	82 754
Évolution annuelle en % (2)	2,9	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5	-1,0	-0,3	-0,7	-0,9
% par rapport à l'effectif total	33,4	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8	32,6	31,9	31,7	31,0
<b>Public + Privé</b>	246 025	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247	256 563	262 626	262 498	267 350
Évolution annuelle en % (1)	1,6	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4	-0,3	1,6	0,0	1,1

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

1. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés en 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

2. L'évolution annuelle entre 2017 et 2018 est déterminée à champ constant, donc hors DMA et DN MADE.

**Lecture :** à la rentrée 2020, 184 596 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 2% par rapport à celui de 2019. Il représente 69% de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2020.

© SIES

## 3 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2020-2021

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
<b>Éducation nationale et Enseignement supérieur</b>	90 374	81 790	172 164	34 256	39 899	74 155	124 630	121 689	246 319	49,4
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	89 282	80 632	169 914	34 010	39 593	73 603	123 292	120 225	243 517	49,4
Classes de mise à niveau (2)	425	553	978	231	275	506	656	828	1 484	55,8
Classes passerelles BTS (3)	667	605	1 272	15	31	46	682	636	1 318	48,3
<b>Agriculture</b>	6 953	5 278	12 231	4 390	3 061	7 451	11 343	8 339	19 682	42,4
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	6 953	5 278	12 231	4 390	3 061	7 451	11 343	8 339	19 682	42,4
<b>Autres ministères</b>	149	52	201	467	681	1 148	616	733	1 349	54,3
STS en 1, 2 et 3 ans (1)	129	50	179	467	681	1 148	596	731	1 327	55,1
Classes de mise à niveau (2)	20	2	22				20	2	22	9,1
<b>Total</b>	97 476	87 120	184 596	39 113	43 641	82 754	136 589	130 761	267 350	48,9

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), établissements publics et privés sous ou hors contrat.

1. Les DTS sont comptés avec les troisièmes années de STS. Comprend également les DMA et DN MADE.

2. Les classes de mise à niveau s'adressent aux étudiants des STS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

3. Les classes passerelles ont été créées en septembre 2018. Destinées aux bacheliers professionnels diplômés à partir de 2018, elles permettent une remise à niveau en vue d'intégrer une formation en STS.

© SIES

## 4 Origine scolaire des nouveaux entrants en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA en 2020-2021, en % (1)

Domaines de spécialité	Bac généraux			Bac technologiques			Bac pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2020-2021	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI2D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	11,6	9,8	12,5	34,0	0,8	1,4	10,5	19,4	100,0	4 076	2,0
Production	12,8	1,3	0,1	21,9	1,6	9,3	38,2	14,8	100,0	42 340	3,9
Services	5,6	11,2	2,8	2,2	25,2	6,1	29,1	17,8	100,0	93 983	3,1
<b>Total</b>	7,9	8,1	2,4	9,0	17,4	6,9	31,3	17,0	100,0	140 399	3,3

► **Champ :** France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat.

1. Voir note 1 du tableau 2.

2. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

**Lecture :** en 2020, 5,6% des étudiants entrant en STS dans le domaine des services ont obtenu un bac S. Entre les rentrées 2019 et 2020, l'effectif des entrants en STS du domaine des services a augmenté de 3,1%.

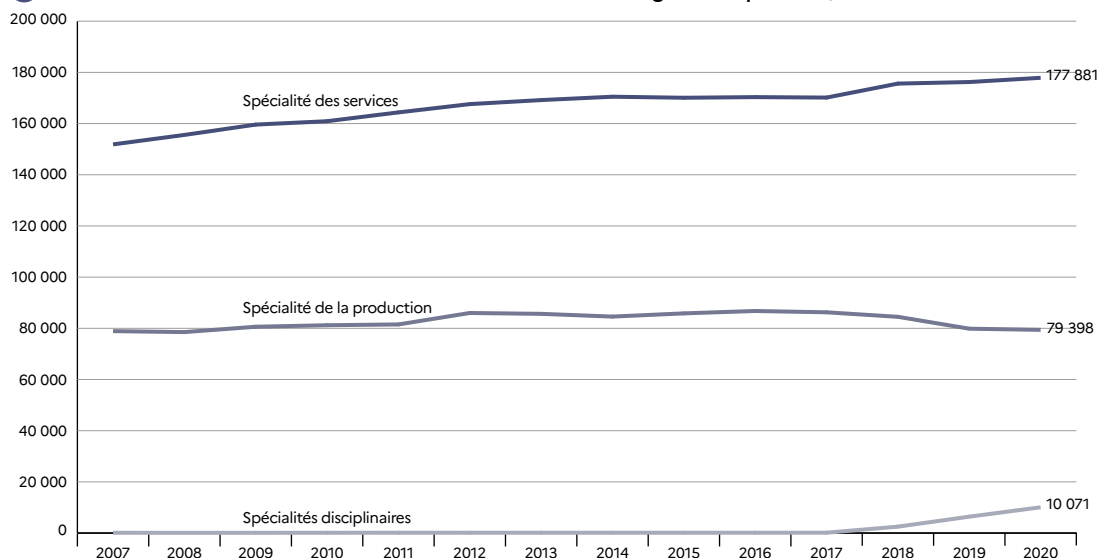
© SIES

À la rentrée 2019, près de 177 900 étudiants sont inscrits dans une **section de technicien supérieur (STS) ou assimilés** dans la catégorie des services (1). Les formations dans les spécialités de la production accueillent 79 400 étudiants et les spécialités disciplinaires regroupent 10 100 inscrits. La tendance amorcée depuis 2018 se poursuit dans chacune des spécialités. Ainsi, le nombre d'étudiants continue de croître en 2020 dans les services (+1 700) et dans les spécialités disciplinaires (+3 700) alors qu'il continue de diminuer dans les spécialités de la production (-500).

Les formations dans les spécialités des services accueillent 66,5% des 267 400 inscrits à la rentrée 2020, contre 29,7% dans les domaines de la production (2).

Les établissements privés scolarisent 36,3% des étudiants qui suivent une formation de la catégorie des services. Cette part s'élève à 70,6% des étudiants qui suivent une formation dans le domaine de la coiffure, esthétique et à 64,2% pour les élèves dans une formation des spécialités plurivalentes de la communication. La part des étudiants inscrits dans un établissement privé est moindre pour la production (19,9%) et les spécialités disciplinaires (24,0%). Les femmes restent peu nombreuses dans les spécialités de la production : elles composent un peu moins de 22% des effectifs dans ces formations. En revanche, elles représentent 59,6% des effectifs dans les services et 74,5% dans les formations disciplinaires.

### 1 Effectifs des étudiants inscrits en STS et assimilés selon la catégorie de spécialité, entre 2007 et 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics, privés sous contrat et privés hors contrat, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Section de technicien supérieur (STS), brevet de technicien supérieur (BTS), DN MADE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 19.02.

#### Source

DEPP-MENJS-MESRI, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat, traitement SIES-MESRI. DGER-MAA, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture, traitement SIES-MESRI.

**2 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DN MADE, classes passerelles et DMA par spécialité de formation en 2020-2021**

Groupes de spécialités de formation	Effectifs 2020-2021	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2019-2020	Évolution annuelle (%) (1)
133 Musique, arts du spectacle	15			80	84	-82,1
134 (1) Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes	10 056	3,8	24,0	74,5	6 327	21,0
<b>Total des spécialités disciplinaires (1)</b>	<b>10 071</b>	<b>3,8</b>	<b>24,0</b>	<b>74,5</b>	<b>6 411</b>	<b>20,1</b>
200 Technologies industrielles fondamentales	7 860	2,9	14,0	19,0	8 030	-2,1
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	11 185	4,2	18,2	5,8	10 792	3,6
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 985	2,2	44,7	37,1	6 016	-0,5
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 144	0,8	29,9	32,8	2 244	-4,5
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	2 080	0,8	36,0	59,1	2 024	2,8
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	3 359	1,3	41,6	37,2	3 220	4,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 589	0,6	28,1	28,0	1 682	-5,5
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	585	0,2	15,2	26,2	622	-5,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	4 070	1,5	20,1	61,2	3 995	1,9
222 Transformations chimiques et apparentées	3 646	1,4	31,6	64,2	3 655	-0,2
223 Métallurgie	2 666	1,0	5,4	8,2	2 539	5,0
224 Matériaux de construction, verre, céramique	18	0,0		61,1	56	-67,9
225 Plasturgie, matériaux composites	426	0,2		8,0	402	6,0
226 Papier, carton						n.d.
227 Énergie, génie climatique	3 210	1,2	18,0	2,9	3 022	6,2
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	3 812	1,4	16,1	19,0	4 566	-16,5
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 835	0,7	11,0	10,0	1 801	1,9
232 Bâtiment : construction et couverture	404	0,2	3,5	15,8	356	13,5
233 Bâtiment : finitions	949	0,4	20,4	53,0	938	1,2
234 Travail du bois et de l'ameublement	1 213	0,5	13,2	10,0	1 206	0,6
241 Textile	68	0,0		72,1	244	-72,1
242 Habillement	1 349	0,5	11,9	89,3	1 653	-18,4
243 Cuir et peaux	162	0,1		84,6	152	6,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	6 078	2,3	13,8	4,8	6 151	-1,2
251 Mécanique générale et de précision, usinage						n.d.
252 Moteurs et mécanique auto	2 559	1,0	16,1	3,3	2 514	1,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	476	0,2	18,7	15,1	476	0,0
254 Structures métalliques	1 635	0,6	7,0	5,0	1 597	2,4
255 Électricité, électronique	10 035	3,8	11,7	3,4	9 903	1,3
<b>Total des spécialités de la production</b>	<b>79 398</b>	<b>29,7</b>	<b>19,9</b>	<b>21,6</b>	<b>79 856</b>	<b>-0,6</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	2 203	0,8	27,1	59,1	2 029	8,6
311 Transport, manutention, magasinage	2 459	0,9	20,7	22,2	2 367	3,9
312 Commerce, vente	48 974	18,3	35,9	51,4	47 765	2,5
313 Finances, banque, assurances	10 111	3,8	38,9	58,5	10 176	-0,6
314 Comptabilité, gestion	32 084	12,0	28,6	56,4	31 633	1,4
320 (2) Spécialités plurivalentes de la communication	7 213	2,7	64,2	74,9	7 217	-0,1
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	911	0,3	3,1	44,9	952	-4,3
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	2 753	1,0	37,1	37,1	4 092	-32,7
324 Secrétariat, bureautique	12 787	4,8	22,4	75,8	12 375	3,3
326 Informatique, traitement de l'information, transmission des données	10 408	3,9	38,0	7,7	10 411	0,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	6 005	2,2	35,3	92,6	5 766	4,1
331 Santé	10 202	3,8	49,2	77,2	9 977	2,3
332 Travail social	8 274	3,1	44,3	92,8	8 034	3,0
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	15 629	5,8	34,3	66,8	15 641	-0,1
336 Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 736	1,4	70,6	99,1	3 863	-3,3
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 660	0,6	21,7	26,0	1 564	6,1
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	142	0,1	19,3	61,4		0,0
345 Application des droits et statuts des personnes	2 330	0,9	46,6	83,3	2 369	-1,6
<b>Total des spécialités des services</b>	<b>177 881</b>	<b>66,5</b>	<b>36,3</b>	<b>59,6</b>	<b>176 231</b>	<b>0,9</b>
<b>Ensemble des spécialités (1)</b>	<b>267 350</b>	<b>100,0</b>	<b>31,0</b>	<b>48,9</b>	<b>262 498</b>	<b>1,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, établissements publics et privés sous ou hors contrat, étudiants sous statut scolaire.

1. L'évolution annuelle est déterminée à champ constant, donc hors troisième année de DN MADE, formation apparue à la rentrée 2020.

2. Les formations du groupe « Journalisme et communication » ont disparu à la rentrée 2020 au profit de formations classées dans le groupe « Spécialités plurivalentes de la communication ». L'évolution est déterminée sur l'ensemble de ces deux groupes pour l'effectif 2019 et sur le groupe « Spécialités plurivalentes de la communication » pour l'effectif 2020.

**Lecture :** 66,5% des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS, DMA, classe passerelle ou DN MADE sont inscrits dans le secteur des services.

Les établissements privés scolarisent 36,3% d'entre eux. Les femmes représentent 59,6% des étudiants formés dans ce secteur.

© SIES

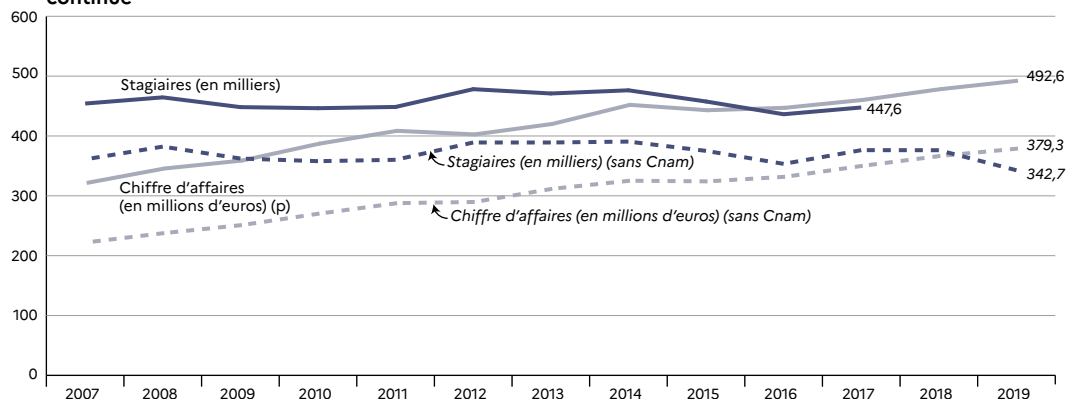
En 2019, les universités et leurs composantes forment 325 300 stagiaires en formation continue, contre 359 800 en 2018 (1)(2). Les effectifs de stagiaires sont en légère hausse dans les écoles d'ingénieurs publiques : 17 400 en 2019 contre 16 400 en 2018. Dans les universités, 44% des stagiaires sont des particuliers, 40% des salariés et 7% des demandeurs d'emploi aidés. Les écoles d'ingénieurs forment davantage de salariés parmi les stagiaires : 46% contre 26% de particuliers et 5% de demandeurs d'emploi aidés.

La durée moyenne totale de formation dans les universités est en hausse, passant de 139 heures en 2018 à 143 heures en 2019. Elle est plus élevée dans les écoles d'ingénieurs : 189 heures en 2019.

Le chiffre d'affaires de la formation continue réalisé par les universités atteint 344 millions d'euros en 2019, en hausse par rapport à 2018 (332 millions) (3). Les recettes des écoles d'ingénieurs s'élèvent à 35 millions d'euros en 2019, comme en 2018, et celles du Cnam à 113 millions d'euros.

Dans les universités, les fonds privés représentent 76% de l'ensemble des fonds : 55% provenant des entreprises et des **organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation** et 21% des particuliers et des stagiaires. Les fonds publics représentent seulement 15% de l'ensemble des fonds et 7% proviennent de l'État et des collectivités territoriales pour former leurs propres agents.

### 1 Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros) et du nombre de stagiaires (en milliers) de la formation continue



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2015), Public.  
(p) Données provisoires en 2019.

© SIES

#### Précisions

**Établissements concernés** – Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les instituts nationaux polytechniques (INP), les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam.

#### Pour en savoir plus

– Note d'Information du SIES : 20.04.

## 2 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par types de dispositifs en 2019

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers) (2)	Heures-stagiaires (en millions) (3)	Durée moyenne de formation (en heures)
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	92,2	13,4	145	7,2	0,6	86
Salariés bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	36,7	9,9	271	0,9	0,2	186
<b>Salariés</b>	<b>128,9</b>	<b>23,3</b>	<b>180,9</b>	<b>8,1</b>	<b>0,8</b>	<b>97</b>
<b>Personnes en recherche d'emploi aidées</b>	<b>24,1</b>	<b>6,8</b>	<b>282</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>428</b>
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement public	19,6	5,5	283	0,8	0,4	429
Personnes en recherche d'emploi bénéficiant d'un financement par des fonds mutualisés	4,5	1,3	280	0,0	0,0	183
<b>Particuliers</b>	<b>143,6</b>	<b>14,0</b>	<b>98</b>	<b>4,5</b>	<b>1,2</b>	<b>276</b>
dont inter-âges	55,5	1,2	21	0,2	0,0	27
Autres	28,7	2,4	82	3,9	0,9	226
<b>Ensemble (4)</b>	<b>325,3</b>	<b>46,5</b>	<b>143</b>	<b>17,4</b>	<b>3,3</b>	<b>189</b>
<b>Ensemble 2018</b>	<b>359,8</b>	<b>49,8</b>	<b>139</b>	<b>16,4</b>	<b>2,6</b>	<b>164</b>

1. Voir «Établissements concernés» dans la rubrique «Précisions».

2. Stagiaires : un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

3. Y compris les stages pratiques. Heures-stagiaires = (stagiaires) x (durée en heures des prestations).

4. Les données du Cnam sont provisoirement non prises en compte pour le nombre de stagiaires de la formation continue en 2019.

© SIES

## 3 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2019, en millions d'euros

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (p)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	82,7	24,0	10,5	93,2	16,9	110,1	22,3
Organismes paritaires collecteurs ou gestionnaires des fonds de la formation	106,3	30,9	5,5	111,8	20,0	131,8	26,8
Formation à titre individuel et à leurs frais	71,6	20,8	9,1	80,6	28,4	109,0	22,1
Partie restant au stagiaire en complément d'un autre financement	1,2	0,3	0,1	1,3	0,0	1,3	0,3
<b>Total particuliers</b>	<b>72,7</b>	<b>21,1</b>	<b>9,2</b>	<b>81,9</b>	<b>28,4</b>	<b>110,3</b>	<b>22,4</b>
<b>Ensemble des fonds privés</b>	<b>261,7</b>	<b>76,1</b>	<b>25,2</b>	<b>286,9</b>	<b>65,3</b>	<b>352,2</b>	<b>71,5</b>
<b>Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales</b>							
pour la formation de leurs agents	18,2	5,3	1,2	19,4	0,7	20,1	4,1
pour la formation de publics spécifiques						0,0	0,0
des instances européennes	0,5	0,2	0,0	0,5	0,7	1,2	0,3
de l'État	5,3	1,5	1,1	6,5	14,5	21,0	4,3
des régions	18,9	5,5	0,6	19,5	18,7	38,2	7,8
Pôle emploi	4,2	1,2	0,3	4,5	1,2	5,7	1,1
Autres ressources publiques	5,3	1,6	0,2	5,6	4,5	10,1	2,0
<b>Ensemble des fonds publics</b>	<b>52,5</b>	<b>15,3</b>	<b>3,4</b>	<b>56,0</b>	<b>40,3</b>	<b>96,3</b>	<b>19,5</b>
Autres ressources	29,8	8,7	6,6	36,4	7,7	44,1	8,9
<b>Total général</b>	<b>344,1</b>	<b>100,0</b>	<b>35,2</b>	<b>379,3</b>	<b>113,3</b>	<b>492,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Total général 2018</b>	<b>332,0</b>		<b>34,9</b>	<b>366,9</b>	<b>111,5</b>	<b>478,5</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir «Établissements concernés» dans la rubrique «Précisions».

© SIES

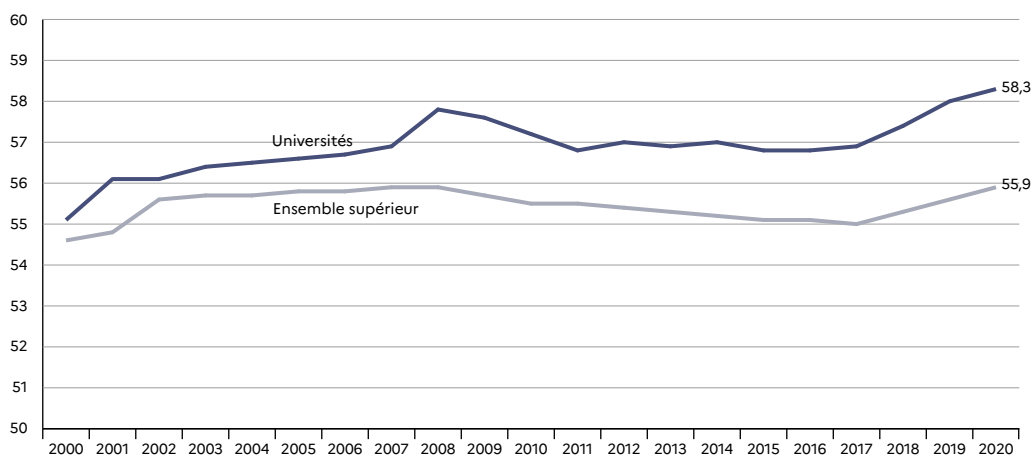
En 2020-2021, près de 56% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (1). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. Leur proportion progresse modérément dans l'ensemble, mais fortement à l'université (respectivement +1,3 et +3,2 points depuis 2000).

La scolarisation des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (2). En 2019, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes quel que soit l'âge. En 1999, le taux de scolarisation des femmes était également plus élevé que celui des hommes, mais entre 18 et 24 ans l'écart était moindre qu'en 2019. Cette proportion peut varier considérablement selon le type

d'études (3). Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (86%), tandis qu'exception faite de la **Paces**, elles sont minoritaires dans les formations sélectives (42% en **CPGE**, 41% en **DUT**), et plus encore en sciences (29% des effectifs des **formations d'ingénieurs**, 31% des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces disparités se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent 60% de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (70%). Si les femmes représentent 66% des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie, elles restent minoritaires dans les disciplines scientifiques (41%).

### 1 Évolution de la part des femmes à l'université et dans l'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

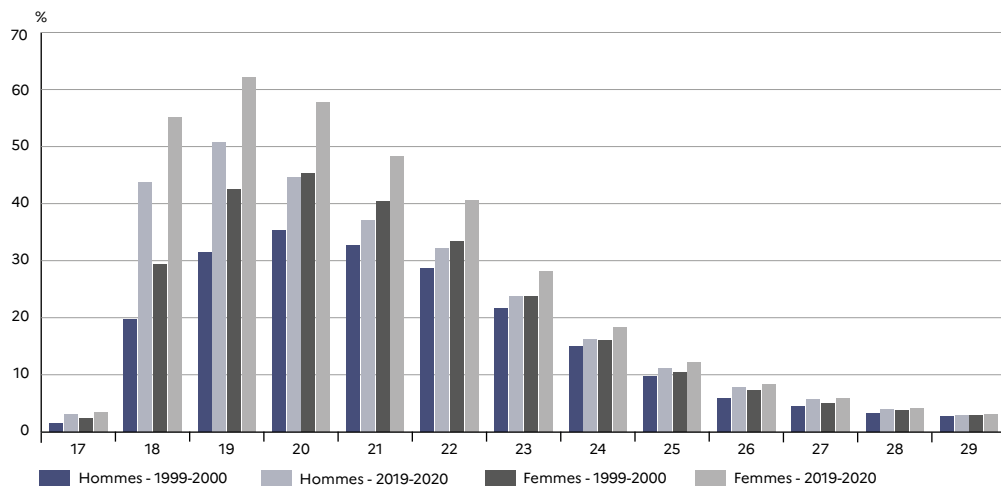
**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir fiche 6.01). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, STS et assimilés, Paces** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'information du SIES : 20.20.

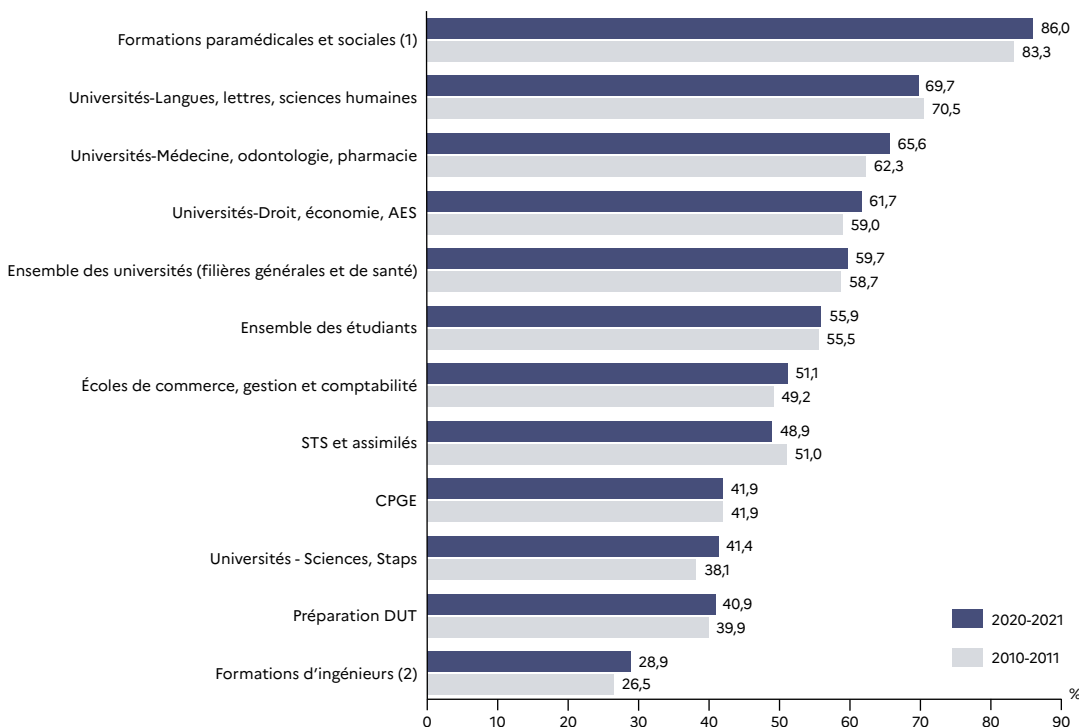
## 2 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur, par âge en %



► Champ : France métropolitaine pour 1999-2000, France métropolitaine + DROM pour 2019-2020.

© DEPP

## 3 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2019-2020.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

© SIES

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. En 2020-2021, plus de 34,2% des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure contre environ 11,4% d'enfants d'ouvriers et 17,1% d'employés (1). Les enfants des cadres représentent plus de la moitié des étudiants en **classes préparatoires aux grandes écoles** (CPGE), dans les **formations ingénieurs**, les écoles normales supérieures et près de la moitié des étudiants dans les **écoles de commerce**. Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières, sauf en **sections de techniciens supérieurs** (STS) (22,9%) et dans les écoles paramédicales et sociales (18,7%). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est la plus

élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (18,8%). Enfin, dans les écoles paramédicales et sociales, les enfants d'employés sont les plus nombreux (31,3%).

À l'**université**, les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures représentent près de 33% des effectifs (2). Ils sont surreprésentés dans les disciplines de santé (48,3%) et moins présents en « pluridroit, sciences économiques », « langues » et « administration, économique et sociale » (AES), au profit des enfants d'employés et d'ouvriers. Les études longues à l'université sont plus le fait d'enfants de cadres : leur part passe de 28,9% en cursus licence à 39,8% en cursus doctorat contre respectivement 12,0% et 5,6% pour les enfants d'ouvriers (3).

### Précisions

**L'origine sociale** – L'information sur la catégorie socio-professionnelle n'étant pas disponible pour tous les étudiants étrangers, les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors valeurs manquantes pour faciliter les comparaisons entre formations. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE.

**Population étudiante, cursus licence-master-doctorat (LMD), inscriptions simultanées à l'université et CPGE** – Voir « Glossaire ».

#### Source

SIES-MESRI, enquête sur les stages, Système d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

## 1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2020-2021, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	9,0	32,8	15,2	17,6	10,7	14,8	100,0	8,2
dont préparation DUT	10,0	30,4	18,2	20,1	12,5	8,9	100,0	3,1
dont formations d'ingénieurs (2)	8,7	45,4	15,8	13,1	8,1	9,0	100,0	4,8
dont autres formations	8,9	32,8	14,9	17,4	10,6	15,5	100,0	8,7
Formations d'ingénieurs hors université (2)	12,0	54,9	11,6	9,2	5,2	7,0	100,0	8,6
STS	12,1	15,4	14,7	19,7	22,9	15,3	100,0	10,2
CPGE et préparations intégrées	10,7	52,1	12,5	11,0	7,2	6,5	100,0	2,7
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	18,8	48,6	9,7	10,2	5,1	7,7	100,0	38,8
Établissements privés d'enseignement universitaire	15,2	45,6	11,5	12,0	6,8	8,9	100,0	14,0
Écoles normales supérieures	6,8	63,5	10,4	7,1	2,4	9,9	100,0	4,1
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,1	45,9	15,5	11,5	5,4	7,5	100,0	41,9
Écoles paramédicales et sociales (3)	15,1	23,5	9,3	31,3	18,7	2,0	100,0	11,0
Autres écoles et formations (4)	11,6	46,3	12,0	11,7	6,4	11,9	100,0	33,6
<b>Ensemble des étudiants français</b>	<b>10,7</b>	<b>34,2</b>	<b>14,0</b>	<b>17,1</b>	<b>11,4</b>	<b>12,6</b>	<b>100,0</b>	<b>13,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

2. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

3. Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2019-2020.

4. Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

© SIES

## 2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2020-2021, en %

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
<b>Droit, sciences politiques</b>	<b>10,0</b>	<b>35,9</b>	<b>13,4</b>	<b>16,8</b>	<b>9,3</b>	<b>14,6</b>	<b>100,0</b>	<b>6,5</b>	<b>190 990</b>
Sciences économiques, gestion	11,3	29,4	14,1	18,8	12,8	13,5	100,0	9,6	164 182
AES	8,5	19,6	14,3	21,4	15,7	20,5	100,0	6,6	29 044
Pluridroit, sciences économiques, AES	8,5	21,5	12,9	20,9	15,0	21,2	100,0	4,3	2 702
<b>Total économie, AES</b>	<b>10,9</b>	<b>27,8</b>	<b>14,1</b>	<b>19,3</b>	<b>13,3</b>	<b>14,7</b>	<b>100,0</b>	<b>9,0</b>	<b>195 928</b>
Arts, lettres, sciences du langage	7,2	30,0	15,8	19,4	9,7	18,0	100,0	10,6	75 508
Langues	7,7	21,6	15,3	22,8	13,5	19,0	100,0	5,9	92 769
Sciences humaines et sociales	8,0	27,3	15,9	18,9	11,6	18,4	100,0	9,3	286 238
Plurilittres, langues, sciences humaines	6,6	31,3	15,0	19,1	9,1	19,0	100,0	10,6	7 193
<b>Total arts, lettres, langues, SHS</b>	<b>7,8</b>	<b>26,6</b>	<b>15,7</b>	<b>19,8</b>	<b>11,7</b>	<b>18,5</b>	<b>100,0</b>	<b>8,9</b>	<b>461 708</b>
Sciences fondamentales et application	8,7	35,1	16,6	16,6	11,1	11,9	100,0	6,4	198 422
Sciences de la nature et de la vie	9,5	33,2	16,6	17,2	10,7	12,9	100,0	5,6	88 348
Plurisciences	7,8	29,6	16,4	19,7	12,4	14,1	100,0	5,9	13 755
<b>Total sciences</b>	<b>8,9</b>	<b>34,3</b>	<b>16,6</b>	<b>16,9</b>	<b>11,0</b>	<b>12,3</b>	<b>100,0</b>	<b>6,2</b>	<b>300 525</b>
<b>Staps</b>	<b>8,8</b>	<b>30,2</b>	<b>19,0</b>	<b>21,2</b>	<b>11,9</b>	<b>8,9</b>	<b>100,0</b>	<b>3,8</b>	<b>59 885</b>
<b>Total disciplines générales</b>	<b>9,0</b>	<b>30,4</b>	<b>15,5</b>	<b>18,6</b>	<b>11,4</b>	<b>15,2</b>	<b>100,0</b>	<b>7,6</b>	<b>1 209 036</b>
Médecine-odontologie	8,7	50,6	12,5	9,5	5,2	13,4	100,0	15,1	138 409
Pharmacie	10,1	47,5	12,7	10,3	7,8	11,5	100,0	6,8	22 223
Plurisanté	9,6	41,4	15,4	15,9	8,6	9,1	100,0	1,9	38 827
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>9,1</b>	<b>48,3</b>	<b>13,2</b>	<b>11,0</b>	<b>6,3</b>	<b>12,3</b>	<b>100,0</b>	<b>11,6</b>	<b>199 459</b>
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>32,8</b>	<b>15,2</b>	<b>17,6</b>	<b>10,7</b>	<b>14,8</b>	<b>100,0</b>	<b>8,2</b>	<b>1 408 495</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

© SIES

## 3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2020-2021, en %

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total (H+F)
Agriculteurs	1,2	1,5	1,3	1,3	1,8	1,6	1,2	1,6	1,4	1,2	1,6	1,4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7,7	7,8	7,7	7,0	7,4	7,3	6,4	6,3	6,3	7,4	7,6	7,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	31,1	27,2	28,9	42,0	39,0	40,1	40,1	39,5	39,8	34,7	31,5	32,8
Professions intermédiaires	16,5	15,9	16,2	13,5	13,4	13,5	11,0	10,7	10,9	15,4	15,0	15,2
Employés	19,3	20,8	20,1	12,5	13,5	13,1	8,6	8,7	8,7	16,9	18,0	17,6
Ouvriers	11,5	12,4	12,0	8,1	8,6	8,4	5,8	5,4	5,6	10,3	11,0	10,7
Retraités, inactifs	12,7	14,4	13,7	15,6	16,4	16,1	26,8	27,8	27,3	14,0	15,3	14,8
<b>Ensemble (1)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Proportion de valeurs manquantes	6,0	6,3	6,1	10,6	12,1	11,6	13,2	13,5	13,3	7,7	8,5	8,2
Effectifs	374 995	518 423	893 418	185 678	297 656	483 334	16 482	15 767	32 249	577 155	831 846	1 409 001

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors valeurs manquantes.

© SIES

En 2017-2018, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité diplômante** en France est estimé à 229 600, soit près de 4% du nombre total des étudiants en mobilité dans le monde (1). En 2016-2017, parmi 258 400 étudiants internationaux, 218 100 étaient en mobilité diplômante. À concept constant (mobilité diplômante), le nombre de ces étudiants augmente de 5,3% en 2017-2018. La France occupe la sixième place des pays d'accueil des étudiants internationaux derrière les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, l'Allemagne et la Russie.

En 2017-2018, la France demeure le sixième pays d'origine des étudiants en mobilité à l'étranger derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne, le Vietnam et la Corée du Sud (2). Le nombre d'étudiants français en mobilité internationale est estimé à 99 500, un effectif en hausse

de 29,8% par rapport à 2012-2013. Les principales destinations des étudiants français à l'étranger sont le Canada (17 000, soit 17%), la Belgique (14 900, soit 15%), le Royaume-Uni (13 300, soit 13%), la Suisse (10 400, soit 11%) et l'Allemagne (8 600, soit 9%) (3). Ces cinq destinations concentrent à elles seules 64 200 étudiants français à l'étranger, soit près de deux tiers des étudiants français mobiles en 2017-2018.

La France se distingue par un positionnement relativement stable sur les deux types de mobilités entrante et sortante par rapport aux autres pays avec un flux net de +130 000 d'étudiants en mobilité internationale, le flux net correspondant au nombre d'étudiants étrangers entrant en France moins le nombre d'étudiants français partant à l'étranger.

### Précisions

**Population concernée** – Estimation des flux d'étudiants en mobilité dans le monde. L'estimation des flux sortants est produite par l'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) à partir du nombre d'étudiants français inscrits dans les autres pays. L'année académique  $n-n+1$  est indiquée comme l'année  $n+1$  sur le site de l'Unesco. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux à celle d'étudiants en mobilité diplômante, en conformité avec les préconisations de l'Unesco, ce qui induit une rupture de série cette année-là.

**Mobilité internationale** – Voir « Glossaire ».

#### Source

Unesco-ISU (données extraites le 5 mai 2021 de UIS.Stat).

## 1 Nombre d'étudiants internationaux inscrits par pays d'accueil

Destination (1)	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
États-Unis	784 427	842 384	907 251	971 417	984 898	(2) 987 314
Royaume-Uni	416 693	428 724	430 833	432 001	435 734	452 079
Australie	249 868	266 048	294 438	335 512	381 202	444 514
Allemagne	196 619	210 542	228 756	244 575	258 873	311 738
Russie	n.d.	213 347	(2) 226 431	243 752	250 658	262 416
France	228 639	235 123	239 409	245 349	258 380	(1) 229 623
Canada	(3) 151 244	(3) 164 274	(3) 171 603	(3) 189 478	209 979	224 548
Japon	135 803	132 685	131 980	143 457	164 338	182 748
Chine	96 409	108 217	123 127	137 527	157 108	178 271
Autres pays	1 971 822	1 894 353	2 032 372	2 148 456	2 231 185	2 298 151
<b>Pays membres et membres associés de l'Unesco</b>	<b>4 231 524</b>	<b>4 495 697</b>	<b>4 786 200</b>	<b>5 091 524</b>	<b>5 332 355</b>	<b>5 571 402</b>

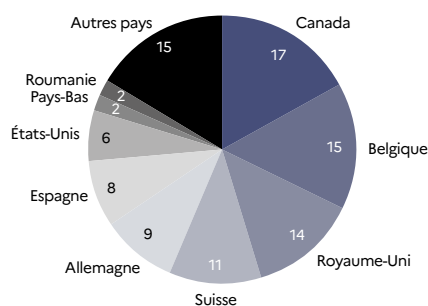
1. Les pays sont classés par ordre décroissant du nombre d'étudiants internationaux inscrits en 2017-2018. Le concept mesuré et la méthodologie peuvent varier selon les pays. À partir de 2017-2018, pour les flux entrants, la France a affiné sa définition d'étudiants internationaux par celle d'étudiants en mobilité diplômante, concept attendu dans les statistiques internationales. Selon ce concept, l'effectif 2016-2017 s'établit à 218 081 (voir fiche 6.18). © SIES
2. Inclut les données d'une autre catégorie.
3. Estimation nationale.

## 2 Nombre estimé d'étudiants nationaux inscrits à l'étranger par pays d'origine (1)

Origine	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Chine	719 436	770 784	819 855	868 319	928 365	993 367
Inde	190 637	215 954	257 006	305 364	341 442	375 055
Allemagne	120 509	118 498	117 098	118 088	122 961	122 538
Vietnam	55 976	59 465	68 040	82 668	94 621	108 527
République de Corée	113 858	110 106	107 857	105 470	105 500	101 774
France	76 654	82 073	86 684	90 842	89 412	99 488
États-Unis	75 650	77 963	80 560	83 984	86 596	84 349
Kazakhstan	54 172	66 998	78 259	90 213	84 852	83 503
Népal	32 168	35 747	40 561	49 471	64 288	81 917
Arabie saoudite	74 981	84 195	86 245	90 240	84 246	77 406
Nigéria	63 904	79 467	92 548	96 702	85 925	76 338
Autres pays	2 653 579	2 794 447	2 951 487	3 110 163	3 244 147	3 367 140
<b>Pays membres et membres associés de l'Unesco</b>	<b>4 231 524</b>	<b>4 495 697</b>	<b>4 786 200</b>	<b>5 091 524</b>	<b>5 332 355</b>	<b>5 571 402</b>

1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger. © SIES

## 3 Répartition estimée des étudiants étrangers, par pays d'accueil en 2017-2018, en % (1)



1. L'Institut de statistique de l'Unesco (ISU) estime les flux d'étudiants sortants à partir de la somme des inscrits nationaux dans les autres pays. La fiabilité de l'indicateur dépend de la qualité et du niveau de détail des informations fournies par les pays (critères retenus pour qualifier les étudiants internationaux, prise en compte ou non des doubles inscriptions, etc.) ainsi que du nombre de pays de destination pour lesquels des données sont disponibles. Pour la France, les données transmises par le SIES à l'UOE, en conformité avec leurs préconisations, correspondent au nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits en France et ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires à l'étranger. © SIES

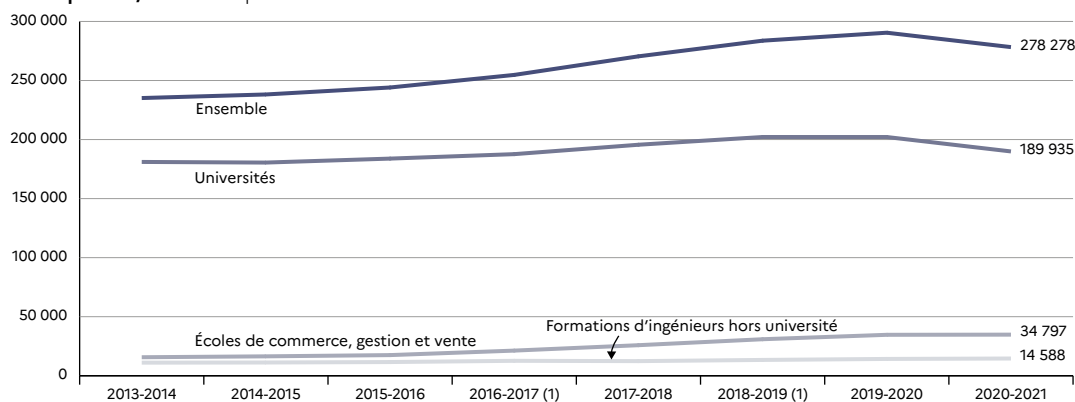
En 2020-2021, le nombre d'étudiants étrangers en **mobilité internationale** est estimé à 278 300, soit 10% des effectifs de l'enseignement supérieur (1)(2). Par rapport à l'an passé, en pleine période de pandémie, cet effectif enregistre une baisse de 4,2%, notamment à l'**université** (-6,0%). Les formations dont les proportions d'étudiants étrangers en mobilité internationale sont les plus faibles (environ 1%) voient leurs effectifs augmenter fortement (+30,4% en **CPGE** et +33,0% en **STS et formations assimilées**). La proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale est plus élevée dans les **écoles de commerce** et les **formations d'ingénieurs universitaires** (respectivement 16,5% et 13,3%).

En 2020, les **universités** accueillent 68,2% des étudiants étrangers en mobilité internationale, soit 189 900

étudiants mobiles et 8 000 étudiants supplémentaires en prenant en compte les nouveaux ensembles universitaires que sont les établissements expérimentaux. Ces étudiants représentent 11,5% des inscrits en **université**, proportion qui augmente fortement avec le cursus : 8,1% en licence, 14,9% en master et 38,4% en doctorat (4). Neuf sur dix d'entre eux sont en **mobilité diplômante** (90,0%).

À l'université, près d'un étudiant en mobilité internationale sur six est originaire de l'Union européenne (14,3%), plus d'un sur deux est africain (56,5%) et un sur cinq est asiatique (18,5%). Les Africains et les Asiatiques sont surreprésentés en cursus doctorat (respectivement 34,4% et 30,0%), tandis que 60,9% des étudiants internationaux en master sont africains.

### 1 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur, hors inscriptions simultanées licence-CPGE



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

**Mobilité d'échange, population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, établissements expérimentaux** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 19.04.

#### Source

SIES-MESRI, Systèmes d'information SISE et Scolarité enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

## 2 Évolution du nombre estimé d'étudiants étrangers en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur par formation, hors inscriptions simultanées licence-CPGE

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017 (5)	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	% du nombre total d'étudiants	Évolution (%) 2020/2019
Universités	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935	11,5	-6,0
<i>dont préparation DUT</i>	4 479	4 380	4 253	4 168	3 976	3 750	3 686	3 194	2,6	-13,3
<i>dont formations d'ingénieurs (1)</i>	3 629	3 848	4 085	4 250	4 159	4 342	4 480	4 144	13,3	-7,5
Formations d'ingénieurs hors université (1)	11 080	11 207	11 592	12 634	12 371	13 379	14 226	14 588	10,4	2,5
Écoles de commerce, gestion et vente	15 661	16 423	17 476	21 276	25 860	30 907	34 653	36 125	16,5	4,2
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	6 500	6 506	6 549	6 556	8 240	8 308	9 026	8 750	8,3	-3,1
STS et assimilés	1 424	1 680	1 902	2 066	2 277	2 620	2 415	3 212	1,2	33,0
CPGE	629	662	681	649	664	691	586	764	0,9	30,4
Autres écoles et formations (3) (4)	18 815	21 195	22 010	23 915	25 451	25 659	27 424	24 905	7,9	-9,2
<b>Ensemble</b>	<b>235 149</b>	<b>238 179</b>	<b>244 078</b>	<b>254 738</b>	<b>270 463</b>	<b>283 714</b>	<b>290 470</b>	<b>278 278</b>	<b>10,0</b>	<b>-4,2</b>
En % du nombre total d'étudiants	9,7	9,7	9,7	10,0	10,3	10,6	10,7	10,0		

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

2. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

3. Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.

4. Données 2019-2020 reconduites en 2020-2021 pour les écoles paramédicales et sociales.

5. Une part de la hausse observée est liée à une meilleure prise en compte de la totalité du périmètre des écoles de commerce et de la culture à partir de 2017.

© SIES

## 3 Effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale et diplômante estimés sur les champs RERS et UOE sur l'année 2019-2020

Mobilité internationale	Dont mobilité diplômante	Mobilité internationale champ UOE (1)	Dont mobilité diplômante champ UOE (1)(2)
290 470	261 542	278 820	251 940

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Champ UOE (Unesco-OCDE-Eurostat) : formations du cycle court au doctorat excluant les habilitations à diriger des recherches et toutes les inscriptions simultanées entre licence-CPGE et entre l'université et les établissements.

2. Cette mesure plus précise sera transmise pour les données 2019-2020 à l'UOE (voir fiche 6.17). Les effectifs du champ UOE des fiches 6.17 et 6.18 ne sont pas comparables.

© SIES

## 4 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par cursus en 2020-2021

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des diplômants (%) (1)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)	Total	Part des diplômants (%)
Union européenne (UE)	11 593	77,2	11 597	75,4	3 914	94,7	27 104	79,0
Europe hors UE	2 600	86,2	2 499	88,8	844	95,9	5 943	88,7
Afrique	47 238	99,1	52 948	97,7	7 124	96,0	107 310	98,2
Amérique	5 317	95,3	6 417	92,7	2 567	95,4	14 301	94,1
Asie	15 534	90,0	13 383	92,3	6 209	97,3	35 126	92,1
Océanie	37	91,9	49	81,6	30	96,7	116	88,8
Non renseignés	14	100,0	19	100,0	2	100,0	35	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>82 333</b>	<b>93,7</b>	<b>86 912</b>	<b>93,2</b>	<b>20 690</b>	<b>96,0</b>	<b>189 935</b>	<b>93,7</b>
En % du nombre d'étudiants	8,1		14,9		38,4		11,5	

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Part des étudiants venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme français, ne faisant pas partie d'un programme d'échange type Erasmus.

© SIES

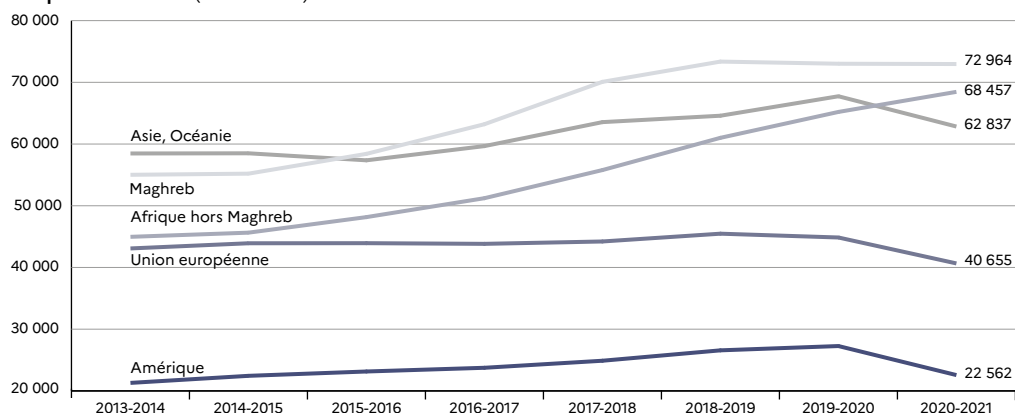
En 2020, le nombre d'étudiants en mobilité internationale a connu une baisse (-4%) dans un contexte de crise sanitaire avec une diminution plus forte pour les étudiants originaires d'Amérique et de l'Union européenne (respectivement -17% et -9%) (1). Les effectifs d'étudiants originaires de l'Afrique hors Maghreb (+5%) et surtout du Maghreb (0%) restent relativement stables. En 2020-2021, près d'un étudiant étranger en **mobilité internationale** sur deux est issu du continent africain, 18% d'Europe, 23% d'Asie ou d'Océanie et 8% du continent américain (2).

En 2020-2021, les étudiants marocains sont les étudiants en mobilité internationale les plus représentés en France (37 200), devant les étudiants chinois (24 900) et les Algériens (23 900) (3). Les baisses ont

été particulièrement importantes pour les étudiants originaires d'Amérique du Nord (-41%) et d'Allemagne (-17%). L'**université** (y compris **DUT** et **formations d'ingénieurs**) est le lieu de formation privilégié des étudiants en mobilité internationale (68% d'entre eux). Les Marocains étudient proportionnellement moins à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs (61%).

Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'**université** (45%) que l'ensemble des étudiants étrangers en mobilité internationale, mais plus fréquemment en **formations d'ingénieurs** (8%) et en **écoles de commerce, gestion et vente** (34%, contre 13% pour l'ensemble des étudiants en mobilité internationale). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les **universités** (90%).

### 1 Évolution des effectifs des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité (estimation)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

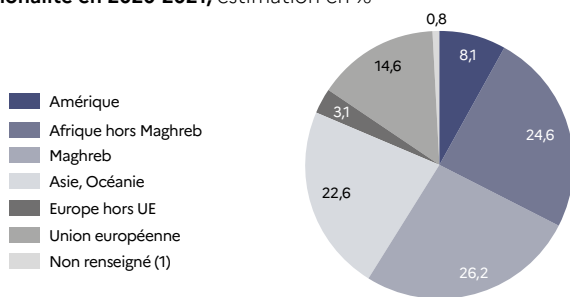
**Population concernée** – Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (voir « population étudiante » dans le glossaire). Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées licence-PGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Depuis l'édition 2019, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux, ce qui a conduit à estimer certains effectifs en cas d'absence des données nécessaires.

**Population étudiante, inscriptions simultanées licence-CPGE, CPGE, écoles de commerce, STS** – Voir « Glossaire ».

#### Source

SIES-MESRI, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes sous la responsabilité des ministères en charge de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

**2 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2020-2021, estimation en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. © SIES  
 1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'Agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.

**3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans l'enseignement supérieur par filière de formation en 2020-2021, estimation en %**

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (2)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	62	1	€	2	€	€
Italie	63	€	€	2	1	€
Autres Union européenne (UE)	68	€	€	3	2	€
Europe hors UE	68	1	€	3	2	€
Maroc	61	1	4	11	1	1
Algérie	89	0	1	1	1	€
Tunisie	67	1	2	8	1	€
Autres Maghreb	78	€	2	7	1	€
Sénégal	76	4	2	5	1	€
Cameroun	47	1	3	13	1	€
Autres Afrique (1)	75	2	1	3	2	€
Liban	66	€	1	6	0	€
Autres Moyen-Orient	79	1	€	2	1	€
Chine	42	1	2	8	0	€
Vietnam	71	2	€	7	0	€
Autres Asie	50	1	1	2	1	€
Amérique du Sud	65	€	1	11	0	€
Amérique du Nord	39	€	€	1	0	€
Antilles - Amérique centrale	74	€	1	4	2	€
Océanie	25	€	0	1	0	€
Non renseigné (2)	2	€	€	1	11	€
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>€</b>

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs estimés	Évolution (%) 2019/2020
Allemagne	18	3	13	100	5 711	-17,1
Italie	18	3	11	100	11 260	-4,1
Autres Union européenne (UE)	10	5	11	100	23 684	-9,7
Europe hors UE	10	6	9	100	8 531	-10,1
Maroc	14	2	6	100	37 168	1,8
Algérie	3	1	4	100	23 851	-1,7
Tunisie	8	2	10	100	10 820	-1,3
Autres Maghreb	5	€	5	100	1 125	-10,1
Sénégal	6	1	4	100	12 512	5,8
Cameroun	22	1	12	100	6 076	3,5
Autres Afrique (1)	9	1	6	100	47 605	5,1
Liban	11	3	12	100	7 272	22,0
Autres Moyen-Orient	5	4	8	100	10 666	-0,3
Chine	34	4	8	100	24 921	-8,8
Vietnam	7	3	9	100	4 992	-4,5
Autres Asie	24	8	12	100	16 777	-17,2
Amérique du Sud	7	5	10	100	12 238	-10,3
Amérique du Nord	18	9	32	100	4 453	-41,0
Antilles - Amérique centrale	7	3	9	100	5 871	-3,3
Océanie	52	7	15	100	473	-4,6
Non renseigné (2)	9	12	65	100	2 272	-21,5
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>278 278</b>	<b>-4,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé. © SIES  
 1. Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».  
 2. Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'Agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.  
 3. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.  
 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

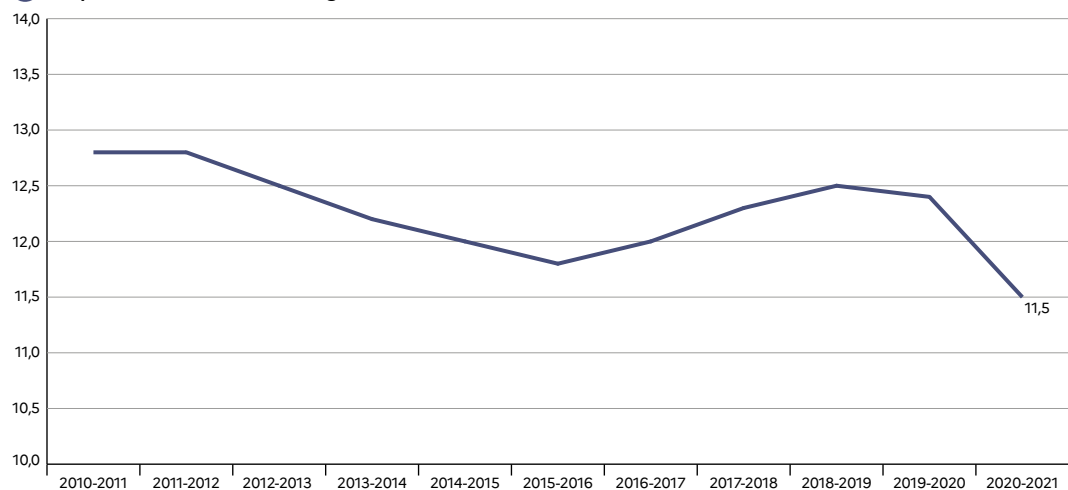
En 2020-2021, plus de 189 900 étudiants en **mobilité internationale** sont inscrits dans les **universités** de France métropolitaine et des DROM (2). En lien avec le contexte sanitaire, cet effectif connaît une diminution de 6,0%. La part des étudiants en mobilité internationale dans les universités baisse également (11,5% contre 12,4% en 2019-2020) (1). La **mobilité diplômante** concerne 94% des étudiants internationaux et 98% de ceux provenant d'Afrique (3).

Plus d'un étudiant international sur deux est africain. Les continents les plus représentés sont ensuite l'Asie (21%), l'Europe (17%) et l'Amérique (8%). Les étudiants marocains et algériens sont les plus nombreux (24 800 et 21 500 respectivement) devant les Chinois (11 200). Parmi les étudiants européens, plus de quatre sur cinq

sont originaires de l'Union européenne. Les plus représentés sont les Italiens (22% des Européens), suivis des Espagnols (11%) et des Allemands (11%). Parmi les étudiants internationaux, 37 100 sont originaires d'un État engagé dans le **processus de Bologne**.

Les étudiants internationaux, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines scientifiques hors santé et **DUT** (35%) et les disciplines littéraires (28%), avant celles économiques (18%). Les étudiants africains s'inscrivent davantage en sciences (41%). Les femmes sont majoritaires (53%) parmi les étudiants venant de tous les continents, excepté l'Afrique (46% des étudiants en mobilité). À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens.

### 1 Proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits à l'université. Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées en licence-CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013. Dans la présente édition, la notion d'étudiants étrangers a été affinée par celle d'étudiants internationaux.

**Mobilité d'échange, inscriptions simultanées licence-CPGE, université, CPGE, DUT** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 2010.

**2 Évolution des effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités (1)**

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
Effectifs d'étudiants en mobilité internationale	182 011	183 777	180 016	181 040	180 506	183 869	187 642	195 600	202 151	202 140	189 935
dont étudiants en mobilité diplômante	166 319	166 930	162 262	163 428	162 680	165 817	170 018	176 152	182 256	181 829	178 019
Variation annuelle (%)		(2) 1,0	-2,0	0,6	-0,3	1,9	2,1	4,2	3,3	0,0	-6,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors inscriptions simultanées licence-CPGE.

2. L'évolution ne tient pas compte des effectifs 2010-2011 des étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine.

© SIES

**3 Répartition des étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités par origine et par discipline en 2020-2021**

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des diplômants (%)
<b>Europe</b>	4 754	4 125	13 920	7 037	3 211	316	33 047	17,4	66,7	73,2
<b>Union européenne</b>	4 041	3 015	11 436	5 699	2 913	194	27 104	14,3	66,0	79,0
dont : Italie	774	711	3 530	1 495	672	40	7 182	3,8	66,5	79,0
Espagne	396	385	1 626	1 057	305	31	3 769	2,0	62,5	80,2
Allemagne	769	604	1 499	570	171	59	3 613	1,9	69,1	61,9
Grèce	391	76	730	852	123	3	2 172	1,1	58,6	93,8
Roumanie	447	204	417	227	599	3	1 894	1,0	74,5	91,9
Luxembourg	291	212	295	156	220	2	1 174	0,6	59,1	96,3
Belgique	175	154	705	286	433	22	1 753	0,9	60,4	87,4
Royaume-Uni	156	73	739	148	30	4	1 146	0,6	65,2	50,2
Pologne	126	88	341	163	73	3	791	0,4	77,6	73,6
Portugal	96	115	258	175	83	10	727	0,4	64,9	90,5
Bulgarie	78	86	215	96	53	2	528	0,3	72,2	93,8
<b>Europe hors UE</b>	713	1 110	2 484	1 338	298	122	5 943	3,1	70,1	88,7
dont Russie	225	450	1 121	434	59	10	2 289	1,2	77,2	86,2
<b>Afrique</b>	11 809	21 466	22 027	43 788	8 220	2 137	107 310	56,5	46,1	98,2
dont : Maroc	1 414	6 793	2 902	12 007	1 681	491	24 797	13,1	48,5	97,0
Algérie	558	2 267	5 560	10 841	2 260	86	21 486	11,3	52,9	99,5
Sénégal	1 340	1 761	3 197	3 799	212	549	10 309	5,4	37,3	99,4
Tunisie	504	997	1 422	3 109	1 536	74	7 568	4,0	59,9	97,3
Cote d'Ivoire	1 461	1 539	1 175	1 327	212	46	5 714	3,0	42,3	98,5
Gabon	657	626	1 038	1 165	66	209	3 552	1,9	53,5	99,4
Congo	666	581	538	1 191	202	176	3 178	1,7	42,5	99,2
Cameroun	379	555	415	1 321	401	45	3 071	1,6	44,6	97,2
Guinée	492	752	412	1 168	137	21	2 961	1,6	22,5	99,6
Bénin	541	732	581	796	242	45	2 892	1,5	38,6	99,1
Madagascar	280	891	493	881	193	76	2 738	1,4	57,7	97,3
Togo	715	567	491	733	147	9	2 653	1,4	37,1	98,8
Mali	310	571	396	598	137	33	2 012	1,1	31,5	98,9
<b>Asie</b>	2 404	7 007	11 037	12 797	1 881	652	38 954	20,5	57,5	83,1
dont : Chine	190	2 540	4 363	4 064	57	286	11 214	5,9	63,1	91,6
Liban	435	540	614	2 585	750	9	4 924	2,6	54,1	97,2
Viet Nam	86	1 607	664	1 126	184	75	3 667	1,9	63,1	95,5
Turquie	361	194	895	391	51	1	1 892	1,0	62,1	92,9
Iran	90	119	730	644	67	10	1 650	0,9	58,2	96,8
Syrie	80	97	600	395	174	11	1 346	0,7	44,4	99,6
Inde	28	125	209	819	10	1	1 191	0,6	42,2	91,4
Corée du Sud	68	117	716	137	14	4	1 052	0,6	72,4	96,3
Arménie	268	500	82	68	11	3	929	0,5	75,8	25,4
<b>Amérique</b>	1 573	2 007	6 863	3 448	410	89	14 301	7,5	57,0	94,1
dont : Colombie	251	380	1 545	586	27	14	2 789	1,5	57,4	95,1
Brésil	357	254	1 242	586	64	10	2 503	1,3	62,9	88,4
Haïti	371	501	644	324	94	10	1 934	1,0	42,5	98,7
Mexique	120	243	719	520	29	8	1 631	0,9	56,6	93,0
États-Unis	140	149	582	296	26	8	1 193	0,6	64,7	92,1
Canada	81	60	226	128	62	1	557	0,3	62,5	91,6
<b>Océanie</b>	10	6	70	28	2	0	116	0,1	65,5	88,8
Apatrides ou non déclarés	6	6	16	4	3	0	35	0,0	71,4	100,0
<b>Ensemble</b>	20 556	34 617	53 933	67 102	13 727	3 194	189 935	100,0	52,6	93,7
Proportion d'étudiants en mobilité internationale	9,4	14,4	10,1	15,2	6,3	2,6	11,5			

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

En 2020, près de 647 000 candidats de terminale ont confirmé au moins un vœu au cours de la phase principale de **Parcoursup**. Ce sont 20 000 candidats de plus qu'en 2019, dont la moitié appartient à la série professionnelle. Ces candidats ont formulé en moyenne 10,1 vœux, un de plus que l'an passé (1). L'enrichissement de l'offre de formation, dont la disparition de la **Paces** au profit du **PASS** et des **L.AS** pour accéder aux études de santé, multiplie les possibilités de vœux. Les candidats de terminale générale ont confirmé en moyenne 10,8 vœux et la licence compose 44% de leur liste de vœux (2). Les terminales technologiques font en moyenne autant de vœux, mais leur liste de vœux est à 50% composée de **BTS**. Les élèves de terminales professionnelles font moins de vœux (6,9), et les trois quarts sont des vœux en **BTS**.

Parmi les 627 000 candidats qui ont obtenu le baccalauréat en 2020 quelle que soit la série, 93,5% ont reçu au moins une proposition. Pour les bacheliers de la série générale, cette part monte à 97,5%, contre 91,7% pour la série technologique et 82,2% pour la série professionnelle (3). La licence est toujours la formation la plus choisie avec 38% des propositions acceptées par les candidats, suivie par les **BTS** (23%) et les **DUT** (10%) (4). La moitié des formations acceptées par les bacheliers généraux sont des licences, tandis que les **BTS** représentent presque les trois quarts des formations acceptées par les bacheliers professionnels et un peu plus de quatre formations acceptées sur dix par les bacheliers technologiques.

### Précisions

La campagne 2020 s'est déroulée du 20 janvier au 24 septembre. Les propositions de la phase principale et de l'apprentissage ont été faites à partir du 15 mai. La phase complémentaire a débuté le 25 juin.

**Population concernée** – Ensemble des candidats ayant validé au moins un vœu au cours de la phase principale, et inscrits en terminale en France (y compris DROM, COM et le Cned).

**Parcoursup, Paces, PASS, L.AS, BTS, DUT** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 20.20 ; 20.06.

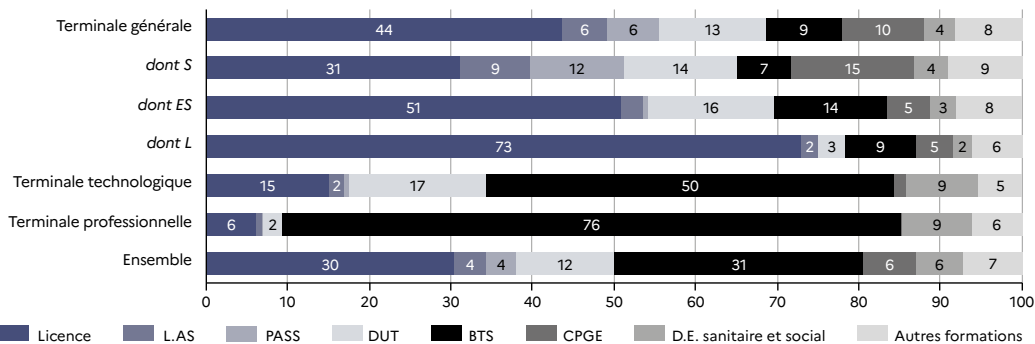
## 1 Nombre moyen de vœux, selon la classe de terminale, session 2020

	Terminale générale	Terminale L	Terminale ES	Terminale S	Terminale technologique	Terminale professionnelle	Ensemble
Nombre moyen de vœux	10,8	7,2	9,8	12,4	10,8	6,9	10,1

► Champ : France métropolitaine + DROM, COM et le Cned.

© SIES

## 2 Choix de formation des candidats, selon la classe de terminale, session 2020, en %

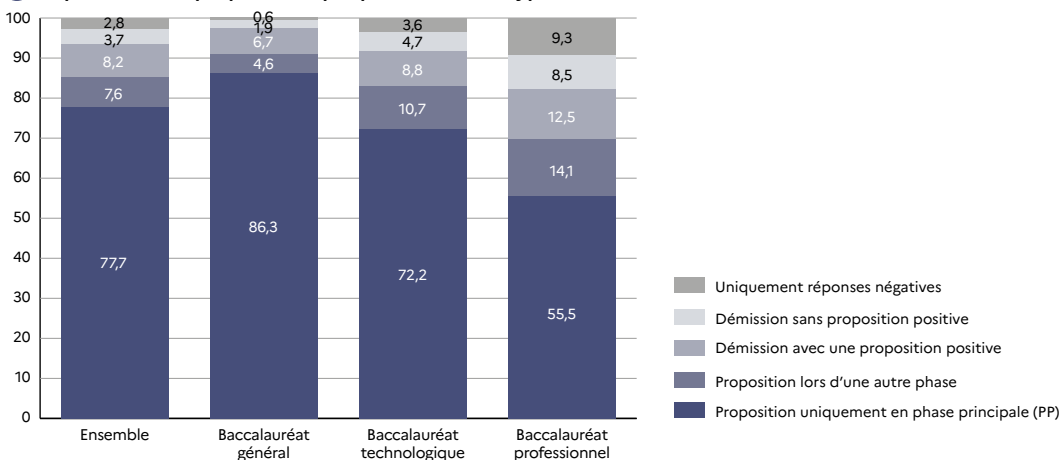


► Champ : France métropolitaine + DROM, COM et le Cned.

LECTURE : en moyenne, les listes de candidatures se composent à 30% de candidatures en licence.

© SIES

## 3 Répartition des propositions par phase, selon le type de baccalauréat, session 2020, en %

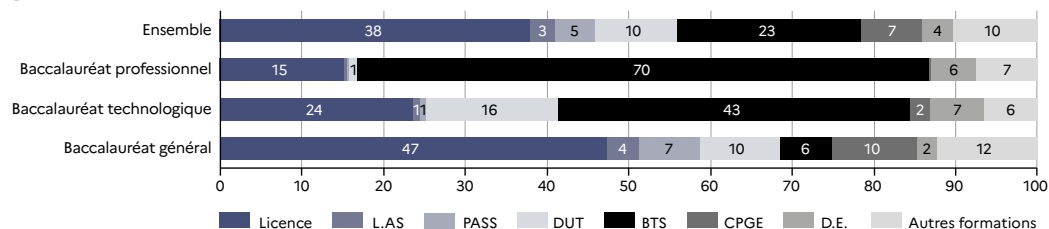


► Champ : France métropolitaine + DROM, COM et le Cned.

LECTURE : 77,7% des lycéens diplômés du baccalauréat 2020 ont reçu une proposition uniquement en phase principale.

© SIES

## 4 Répartition des propositions acceptées par filière de formation, session 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, COM et le Cned.

LECTURE : 38% des formations acceptées sont des licences.

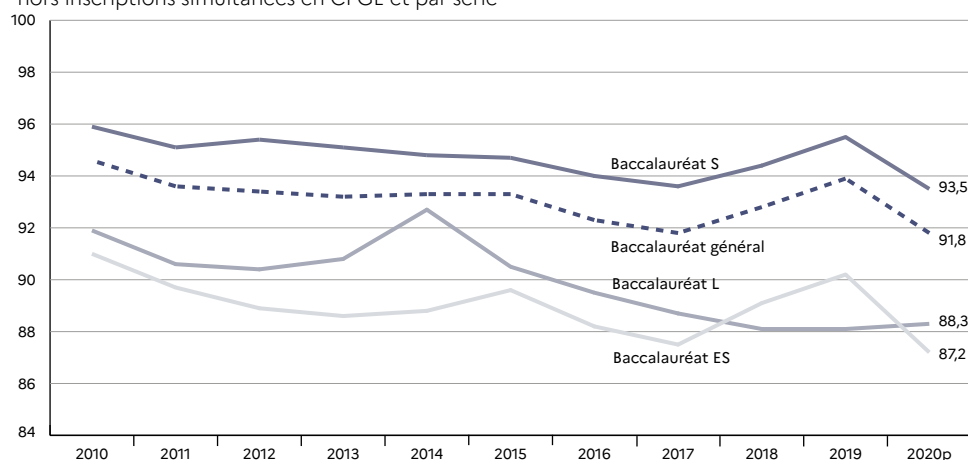
© SIES

En 2020, hors inscriptions simultanées licence-CPGE, environ 541 100 néo-bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur (2). Le taux de poursuite est de 74,8%, ce taux étant plus élevé parmi les femmes (77,5%, contre 72,0% pour les hommes). La grande majorité des taux de poursuite sont en baisse par rapport à 2019 (-2,8 points au total) en raison notamment d'une forte augmentation du nombre de bacheliers par rapport à la session de l'année précédente, dans un contexte de modalités d'organisation adaptées à l'état d'urgence sanitaire.

Les bacheliers généraux poursuivent plus souvent que les autres bacheliers à l'université (60,0%) et dans les CPGE

(9,8%), mais plus faiblement en STS (8,4%). Les bacheliers scientifiques (bac S) sont particulièrement présents en PASS (Parcours accès santé spécifique, anciennement Paces) (12,3% au total et 18,0% pour les femmes), dans les CPGE (14,4% et 17,7% pour les hommes) et dans les disciplines universitaires scientifiques (22,7%). Les bacheliers ES poursuivent souvent à l'université (59,8% au total et 61,7% pour les femmes), plus particulièrement dans les filières universitaires économiques (26,8%), ainsi que dans les autres formations (13,2%). Le taux de poursuite des bacheliers L dans les universités est le plus élevé parmi les bacheliers généraux (65,9%). Il est également le plus stable par rapport à 2019 (moins d'un point de différence entre 2019 et 2020).

### 1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers généraux dans l'enseignement supérieur, en % hors inscriptions simultanées en CPGE et par série



© SIES

#### Précisions

Les séries ont été révisées par rapport à la précédente édition, la méthodologie de calcul des taux de poursuite ayant été améliorée (mise en cohérence du champ géographique, suppression systématique des inscriptions simultanées licence-CPGE, etc.).

**Population concernée** – Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat.

**Taux d'inscription ou taux de poursuite** – Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (et non aux individus). Ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées université-CPGE pour neutraliser l'effet de la loi 2013.

#### Source

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture. Traitement SIES-MESRI.

## 2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux

		2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020p	Hommes 2020	Femmes 2020
<b>Ensemble tous bac</b>	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	414 089	461 155	467 431	480 155	513 230	518 620	541 081	252 896	288 185
	Ensemble supérieur	77,9	74,5	73,8	74,6	75,8	77,6	74,8	72,0	77,5
	Université	40,6	40,2	40,0	39,6	40,4	40,7	39,4	34,0	44,5
	dont préparation DUT	8,2	7,4	7,4	7,4	7,5	7,5	7,1	8,7	5,5
	CPGE	7,0	6,5	6,4	6,6	6,1	6,1	5,6	6,6	4,7
	STS	22,6	20,5	20,2	21,2	21,1	21,6	20,3	23,3	17,5
	dont voie scolaire	19,3	17,4	17,0	17,6	17,3	17,5	16,5	17,9	15,2
	Autres formations	7,8	7,3	7,2	7,2	8,1	9,2	9,5	8,2	10,9
<b>Bac général</b>	Ensemble supérieur	94,6	93,3	92,3	91,8	92,8	93,9	91,8	91,7	91,8
	Université	60,4	61,1	61,0	60,5	61,2	61,6	60,0	55,8	63,1
	dont préparation DUT	10,6	9,6	9,6	9,4	9,2	9,1	8,6	11,5	6,4
	CPGE	12,6	12,0	11,7	11,8	10,8	10,7	9,8	12,9	7,5
	STS	9,6	8,4	8,2	8,4	8,2	8,3	8,4	8,7	8,1
	dont voie scolaire	8,7	7,6	7,3	7,4	7,1	7,0	7,2	7,4	7,1
	Autres formations	12,0	11,8	11,5	11,2	12,6	13,3	13,6	14,3	13,0
<b>Bac S</b>	Ensemble supérieur	95,9	94,7	94,0	93,6	94,4	95,5	93,5	93,5	93,5
	Université	58,7	59,8	59,8	59,2	59,7	60,2	58,5	54,5	62,9
	dont : disciplines scientifiques (y c. Staps)	15,3	18,4	18,8	18,6	19,7	20,2	22,7	24,4	20,8
	PACES/Pass	20,7	19,8	19,1	18,8	17,5	17,4	12,3	7,1	18,0
	dont préparation DUT	12,4	11,2	11,1	11,1	10,8	10,7	10,0	13,7	6,1
	dont DUT production	8,1	7,4	7,4	7,4	7,2	7,3	7,0	9,8	3,9
	CPGE	18,2	17,0	16,6	16,9	15,8	15,7	14,4	17,7	10,8
	dont CPGE sciences	14,3	13,6	13,3	13,6	12,7	12,8	11,7	15,3	7,8
	STS voie scolaire (1)	6,7	5,6	5,6	5,6	5,4	5,5	6,0	6,4	5,5
	dont STS production (1)	3,3	2,7	2,7	2,6	2,4	2,3	2,7	3,4	1,9
	Autres formations	12,4	12,3	12,1	11,9	13,5	14,2	14,6	14,9	14,4
	dont écoles d'ingénieurs non universitaires (2)	4,5	5,1	5,3	5,5	5,8	6,0	6,0	8,1	3,8
<b>Bac ES</b>	Ensemble supérieur	91,0	89,6	88,2	87,5	89,1	90,2	87,2	84,4	88,9
	Université	60,9	60,4	60,4	60,0	61,3	61,7	59,8	56,7	61,7
	dont : droit, économie, AES	26,9	26,6	26,5	26,6	27,1	27,6	26,8	25,4	27,7
	disciplines littéraires	18,0	17,2	17,5	17,4	18,6	17,9	18,0	13,6	20,8
	dont préparation DUT	12,0	11,0	10,9	10,6	10,1	10,0	9,4	9,3	9,4
	dont DUT services	11,7	10,7	10,7	10,3	9,8	9,7	9,0	8,7	9,2
	CPGE	6,0	5,9	5,8	5,7	4,9	4,9	4,5	4,5	4,5
	dont CPGE économiques	4,3	4,5	4,4	4,3	3,6	3,6	3,4	3,6	3,2
	STS voie scolaire (1)	11,3	10,8	10,1	10,2	10,1	10,0	9,7	10,0	9,5
	dont STS services (1)	10,2	9,7	9,0	9,3	9,4	9,6	9,3	9,2	9,3
	Autres formations	12,9	12,5	12,0	11,5	12,7	13,6	13,2	13,3	13,2
	dont écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	5,1	5,7	5,7	5,9	6,2	6,5	5,7	7,1	4,8
<b>Bac L</b>	Ensemble supérieur	91,9	90,5	89,5	88,7	88,1	88,1	88,3	88,2	88,3
	Université	64,6	66,7	66,4	65,9	66,5	66,7	65,9	64,2	66,4
	dont : droit, économie, AES	13,3	13,3	12,7	12,8	12,6	12,8	12,9	11,0	13,4
	disciplines littéraires	48,1	50,3	50,6	50,2	51,2	51,2	50,5	50,0	50,7
	dont préparation DUT	2,1	1,8	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,3	1,4
	CPGE	7,5	7,3	7,3	7,0	6,4	6,2	5,9	5,4	6,0
	dont CPGE lettres	7,4	7,2	7,1	6,9	6,3	6,0	5,8	5,3	5,9
	STS voie scolaire (1)	10,4	7,7	7,7	7,9	6,5	5,8	6,0	4,8	6,2
	dont STS services (1)	7,3	5,7	5,2	5,0	5,8	5,6	5,8	4,7	6,1
	Autres formations	9,4	8,8	8,2	7,9	8,7	9,5	10,5	13,8	9,7
	dont écoles supérieures artistiques et culturelles	4,2	3,5	3,0	2,5	2,6	2,7	3,2	4,7	2,8

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

2. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

Note : les étudiants dont l'académie du bac n'est pas connue se sont vus attribuer une académie au prorata des effectifs académiques constatés et sont donc inclus dans ce tableau. Les données des apprentis sont ceux de la rentrée 2019, les données de la rentrée 2020 n'étant pas disponibles au moment de réaliser ce tableau.

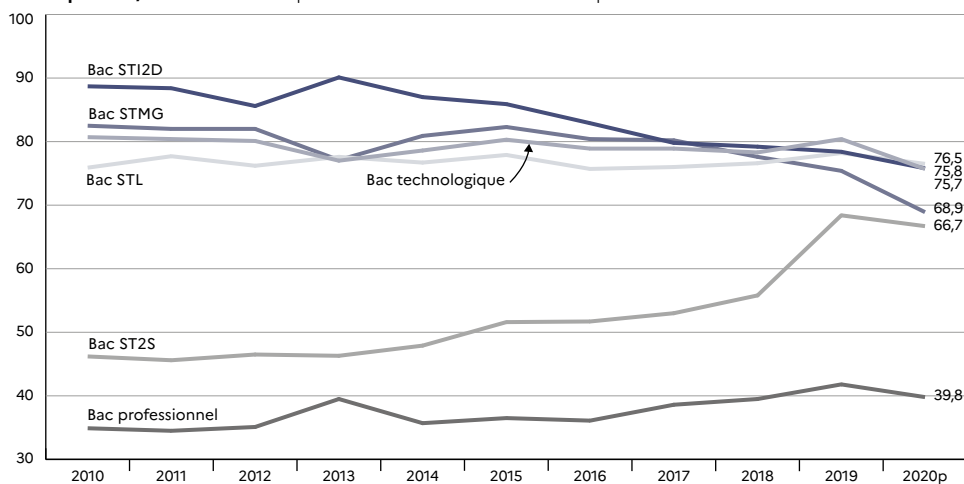
© SIES

Hors inscriptions simultanées en CPGE, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur des bacheliers technologiques s'élève à 75,7% en 2020, soit 4,7 points de moins qu'en 2019 (1)(2). Cette baisse est liée à la hausse significative du taux de réussite à la session 2020 du baccalauréat dans un contexte de modalités d'organisation adaptées à l'état d'urgence sanitaire. Le nombre de bacheliers a ainsi beaucoup augmenté alors que le nombre de poursuivants n'a évolué que modérément. La filière STS reste la principale voie d'inscription des bacheliers technologiques (36,8%) devant l'université (29,1%). Les hommes s'orientent davantage vers les filières courtes (STS ou DUT) tandis que les femmes privilégient les autres filières de formation.

La part des bacheliers STI2D qui s'inscrivent dans un DUT est de 21,7%, en baisse de 0,2 point en 2020. Les bacheliers STMG enregistrent la baisse la plus importante des taux de poursuite en 2020 (-6,5 points). Au contraire, le taux de poursuite des bacheliers ST2S reste élevé en 2020, surtout dans les autres formations (23,9%), qui comprennent notamment les formations paramédicales. Les bacheliers STL restent les bacheliers technologiques poursuivant le plus à l'université (38,1%).

Le taux de poursuite des bacheliers professionnels est en repli en 2020 (-2,0 points), revenant à son niveau de 2018 (39,8%). La majorité des bacheliers professionnels s'inscrivent en STS (31,4%), dont 8,1% par la voie de l'apprentissage. Les écarts entre femmes et hommes s'amenuisent, mais restent élevés en STS (5,6 points en faveur de ces derniers).

### 1 Évolution des taux d'inscription des bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur, en % hors inscriptions simultanées en CPGE et par série



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

Les séries ont été révisées par rapport à la précédente édition, la méthodologie de calcul des taux de poursuite ayant été améliorée (mise en cohérence du champ géographique, suppression systématique des inscriptions simultanées licence-CPGE, etc.).

**Population concernée** – Bacheliers s'inscrivant dans un établissement de l'enseignement supérieur en France l'année d'obtention du baccalauréat.

**Taux d'inscription ou taux de poursuite** – Les taux se rapportent à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (et non aux individus). Ces taux sont calculés hors inscriptions simultanées en CPGE pour neutraliser l'effet de la loi 2013.

**Nouveau bachelier, CPGE, STS et assimilés** – Voir « Glossaire ».

#### Source

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture. Traitement SIES -MESRI.

## 2 Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

		2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020p	Hommes 2020	Femmes 2020
<b>Bac technologique</b>	<b>Ensemble supérieur</b>	<b>80,7</b>	<b>80,3</b>	<b>78,9</b>	<b>78,9</b>	<b>78,3</b>	<b>80,4</b>	<b>75,7</b>	<b>76,0</b>	<b>75,4</b>
	Université	28,3	32,3	31,4	30,2	30,9	30,5	29,1	29,0	29,1
	<i>dont préparation DUT</i>	9,8	11,4	11,5	11,4	12,2	12,1	11,6	14,3	8,7
	CPGE	1,4	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,8	2,3	1,2
	STS	46,0	41,0	40,8	41,4	40,0	40,5	36,8	39,6	33,8
	<i>dont voie scolaire</i>	42,5	37,1	36,7	36,8	35,1	34,8	31,7	33,1	30,2
	Autres formations	5,1	5,1	4,8	5,3	5,5	7,5	8,1	5,1	11,2
<b>Bac STI2D (ex-STI)</b>	<b>Ensemble supérieur</b>	<b>88,7</b>	<b>85,9</b>	<b>82,9</b>	<b>79,8</b>	<b>79,2</b>	<b>78,4</b>	<b>75,8</b>	<b>75,0</b>	<b>85,0</b>
	Université	25,9	36,5	35,3	34,1	34,6	33,6	32,7	32,3	36,9
	<i>dont préparation DUT</i>	17,5	22,4	21,9	21,5	22,1	21,9	21,7	21,9	19,4
	<i>dont DUT production</i>	14,4	17,3	16,7	16,2	16,4	16,0	15,9	16,0	14,8
	CPGE	2,8	4,4	4,0	3,7	3,9	3,7	3,6	3,6	4,0
	STS voie scolaire (1)	56,3	39,4	38,6	37,2	35,3	35,3	33,7	34,3	27,5
	<i>dont STS production (1)</i>	50,3	34,6	33,7	31,8	29,7	28,8	27,7	28,3	19,9
	Autres formations	3,7	5,7	5,1	4,8	5,3	5,8	5,8	4,9	16,7
<b>Bac STL</b>	<b>Ensemble supérieur</b>	<b>75,9</b>	<b>77,9</b>	<b>75,7</b>	<b>76,0</b>	<b>76,6</b>	<b>78,2</b>	<b>76,5</b>	<b>75,8</b>	<b>77,0</b>
	Université	34,6	40,9	40,8	38,7	39,3	39,5	38,1	39,8	36,8
	<i>dont préparation DUT</i>	14,6	13,4	14,2	13,9	15,0	15,0	15,3	17,7	13,5
	<i>dont DUT production</i>	14,4	13,0	13,8	13,5	14,5	14,5	14,9	17,2	13,1
	CPGE	2,4	3,1	3,0	3,3	3,3	3,4	3,0	3,6	2,6
	STS voie scolaire (1)	36,3	31,6	29,6	30,4	30,5	31,2	30,4	28,9	31,6
<i>dont STS production (1)</i>	23,4	20,4	19,6	19,5	20,6	21,3	20,2	22,1	18,7	
	Autres formations	2,6	2,3	2,3	3,5	3,4	4,1	5,0	3,6	6,1
<b>Bac STMG (ex-STT)</b>	<b>Ensemble supérieur</b>	<b>82,5</b>	<b>82,3</b>	<b>80,4</b>	<b>80,2</b>	<b>77,6</b>	<b>75,4</b>	<b>68,9</b>	<b>65,0</b>	<b>72,4</b>
	Université	32,0	33,6	32,6	30,8	31,2	30,3	29,1	26,9	31,1
	<i>dont préparation DUT</i>	9,4	11,1	11,1	11,2	12,0	11,9	10,9	9,9	11,9
	<i>dont DUT services</i>	9,3	11,0	11,0	11,1	11,9	11,7	10,8	9,7	11,8
	CPGE	1,3	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5
	STS voie scolaire (1)	44,9	43,4	42,5	44,0	40,9	39,2	34,2	32,7	35,7
	<i>dont STS services (1)</i>	43,8	41,2	40,3	41,0	38,8	38,0	33,1	31,1	35,0
	Autres formations	4,3	3,6	3,6	3,7	3,8	4,2	4,0	3,9	4,2
<b>Bac ST2S (ex-SMS)</b>	<b>Ensemble supérieur</b>	<b>46,2</b>	<b>51,6</b>	<b>51,7</b>	<b>53,0</b>	<b>55,8</b>	<b>68,4</b>	<b>66,7</b>	<b>62,1</b>	<b>67,4</b>
	Université	23,8	28,6	28,3	28,5	30,0	30,8	28,0	36,0	26,8
	<i>dont préparation DUT</i>	1,1	1,5	1,7	1,8	2,0	2,2	2,3	3,0	2,2
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS voie scolaire (1)	11,2	12,4	13,7	13,9	14,7	16,6	14,9	10,8	15,5
	<i>dont STS services (1)</i>	11,1	12,1	13,3	13,5	14,0	15,8	14,2	9,5	14,9
	Autres formations	11,1	10,6	9,7	10,6	11,0	21,1	23,9	15,4	25,2
<b>Autres bac technologiques</b>	<b>Ensemble supérieur</b>	<b>70,4</b>	<b>65,9</b>	<b>65,4</b>	<b>66,5</b>	<b>65,1</b>	<b>69,9</b>	<b>66,8</b>	<b>64,0</b>	<b>68,7</b>
	Université	11,0	14,2	13,0	13,2	13,1	15,0	13,5	10,3	15,8
	<i>dont préparation DUT</i>	2,4	2,2	2,3	1,9	2,4	2,6	2,3	2,1	2,4
	CPGE	0,0	0,6	0,5	0,7	0,5	0,6	0,5	0,3	0,7
	STS voie scolaire (1)	56,2	48,2	49,2	46,2	45,9	46,9	44,2	46,4	42,7
<i>dont STS production (1)</i>	34,3	28,1	28,5	27,5	23,8	20,4	18,7	25,1	14,2	
	Autres formations	3,2	2,9	2,7	6,3	5,7	7,4	8,5	7,1	9,4
<b>Bac professionnel</b>	<b>Ensemble supérieur</b>	<b>34,9</b>	<b>36,5</b>	<b>36,1</b>	<b>38,6</b>	<b>39,5</b>	<b>41,8</b>	<b>39,8</b>	<b>39,0</b>	<b>40,7</b>
	Université	7,7	8,3	7,9	6,8	5,8	5,7	5,7	4,2	7,7
	<i>dont préparation DUT</i>	0,8	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
	STS	26,6	27,6	27,5	30,8	32,6	33,9	31,4	33,8	28,3
	<i>dont voie scolaire</i>	18,3	21,1	20,7	23,0	24,2	25,1	23,4	23,0	23,8
	<i>dont apprentissage</i>	8,3	6,5	6,8	7,8	8,4	8,8	8,1	10,8	4,4
	Autres formations	0,6	0,7	0,7	1,0	0,9	2,1	2,6	0,9	4,7

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS en apprentissage à ce niveau de détail.

Note : les étudiants dont l'académie du bac n'est pas connue se sont vus attribuer une académie au prorata des effectifs académiques constatés et sont donc inclus dans ce tableau. Les données des apprentis sont celles de la rentrée 2019, les données de la rentrée 2020 n'étant pas disponibles au moment de réaliser ce tableau.

© SIES

À la rentrée 2019, les **bacheliers généraux, technologiques et professionnels** représentent respectivement 64,7%, 19,6% et 10,8% des entrants en première année de l'enseignement supérieur (1). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 4,9% des entrants. La part de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (88,9%), en **CPGE** (93,5%) et en **écoles d'ingénieurs non universitaires** (92,0%). Les bacheliers technologiques sont surreprésentés dans les filières courtes **DUT** (32,8%) et **STS** (41,1%).

Plus de sept entrants sur dix en 2019-2020 poursuivent dans la même filière l'année suivante, qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année (2). Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière, tandis que près de deux étudiants sur dix interrompent vraisemblablement leurs études en France de manière provisoire ou définitive (une faible part pouvant poursuivre à l'étranger ou dans les filières non étudiées, voir « Précisions »).

Les étudiants en DUT se trouvent dans la situation la plus favorable parmi les formations universitaires, avec un taux de poursuite élevé (83,7%) et un taux de réorientation et de sortie faible (chacun inférieur à 9%). Les ingénieurs universitaires ont également un taux de sortie très faible (moins de 2%). Dans les autres formations universitaires, les étudiants sont dans la situation inverse, avec un taux de poursuite plus faible (entre 53,5% et 70,4%) et un taux de sortie plus élevé (entre 16,3% et 32,5%). En dehors des universités, les situations sont variables d'une formation à l'autre. Les étudiants de CPGE se caractérisent par un taux de réorientation élevé (14,7%). Les écoles de commerce et d'ingénieurs voient une plus grande part de leurs étudiants poursuivre (plus de 85% pour ces deux formations). Les autres ont des taux de sortie comparables aux formations universitaires. Ces résultats peuvent être en partie liés à la part plus élevée de bacheliers technologiques ou professionnels parmi les étudiants inscrits dans ces filières, potentiellement moins nombreux à poursuivre.

### Précisions

**Population concernée** – Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année dans le champ considéré (représentant 90% des effectifs du supérieur) : universités, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, STS, CPGE, facultés privées, grands établissements, écoles d'art et autres écoles. Les écoles du ministère de la Santé ne sont pas prises en compte. Les inscriptions simultanées en licence et CPGE sont déduites des effectifs.

**Inscriptions simultanées en licence et en CPGE, université, école d'ingénieurs, de commerce** – Voir « Glossaire ».

#### Source

SIES-MESRI, Système d'information SISE et DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité, traitement SIES-MESRI.

## 1 Répartition des entrants de 2019-2020 en première année d'enseignement supérieur selon la filière et la série de baccalauréat, en %

Filière	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique				Bac pro	Total bacheliers	Dispensés sur titre (1)	Total général
	S	ES	L	Total	STMG	STI2D	Autres	Total				
Droit - sciences politiques	17,0	47,5	16,8	81,3	8,0	0,6	1,3	10,0	3,4	94,7	5,3	100,0
Sciences économiques - gestion - AES	16,2	57,0	1,2	74,4	10,7	0,9	1,1	12,6	5,5	92,6	7,4	100,0
Lettres - sc. du langage - arts - langues - sc. humaines et sociales	13,4	24,7	30,6	68,7	6,7	1,9	5,5	14,1	8,0	90,9	9,1	100,0
Sciences	72,0	4,3	0,6	77,0	0,8	3,5	6,1	10,4	2,0	89,4	10,6	100,0
Staps	49,2	28,2	1,9	79,3	5,8	3,4	6,3	15,4	3,6	98,3	1,7	100,0
<b>Ensemble des filières universitaires générales</b>	<b>27,5</b>	<b>29,8</b>	<b>16,8</b>	<b>74,1</b>	<b>6,4</b>	<b>1,9</b>	<b>4,4</b>	<b>12,7</b>	<b>5,4</b>	<b>92,2</b>	<b>7,8</b>	<b>100,0</b>
Santé	85,5	2,7	0,7	88,9	0,4	0,3	5,0	5,7	1,8	96,4	3,6	100,0
Ingénieurs universitaires	93,9	0,8	0,0	94,8	0,0	1,4	0,1	1,5	0,0	96,4	3,6	100,0
DUT	38,2	23,3	1,7	63,2	15,3	13,5	4,0	32,8	1,6	97,7	2,3	100,0
<b>Total université y compris IUT</b>	<b>37,2</b>	<b>25,0</b>	<b>12,1</b>	<b>74,3</b>	<b>7,0</b>	<b>3,7</b>	<b>4,4</b>	<b>15,1</b>	<b>4,3</b>	<b>93,7</b>	<b>6,3</b>	<b>100,0</b>
Facultés privées	29,3	43,4	15,7	88,4	4,1	0,7	3,4	8,3	1,3	98,0	2,0	100,0
CPGE	71,1	14,4	7,9	93,5	2,6	2,9	0,8	6,3	0,3	100,0	0,0	100,0
STS hors agricoles	8,5	10,2	2,5	21,2	21,8	9,8	9,4	41,1	36,2	98,4	1,6	100,0
Écoles d'ingénieurs (prépa. intégrées)	91,3	0,6	0,1	92,0	0,0	4,0	0,6	4,6	0,0	96,6	3,4	100,0
Écoles de commerce	29,0	49,8	3,4	82,3	8,7	0,8	1,2	10,6	1,8	94,7	5,3	100,0
Grands établissements	30,0	28,0	10,2	68,2	1,5	0,3	0,6	2,3	1,4	72,0	28,0	100,0
Écoles d'art	20,6	15,5	24,0	60,1	4,2	4,8	8,4	17,5	7,9	85,5	14,5	100,0
Autres écoles	52,4	16,8	4,2	73,5	2,8	9,8	3,6	16,2	6,1	95,8	4,2	100,0
<b>Total</b>	<b>34,3</b>	<b>21,1</b>	<b>9,2</b>	<b>64,7</b>	<b>9,7</b>	<b>4,9</b>	<b>5,0</b>	<b>19,6</b>	<b>10,8</b>	<b>95,1</b>	<b>4,9</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Regroupent les catégories d'étudiants suivantes : étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

© SIES

## 2 Devenir un an après des entrants de 2019-2020 en première année d'enseignement supérieur, en %

Filière	Poursuite dans la même filière (1)	Réorientation vers une autre filière dans le même type d'établissement (2)	Non-réinscription dans ce type de filière (3)	Total
Droit - sciences politiques	68,7	14,3	17,0	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	66,6	15,8	17,6	100,0
AES	59,1	16,9	24,0	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	53,5	14,0	32,5	100,0
Langues	60,0	14,9	25,1	100,0
Sciences humaines et sociales	63,5	13,1	23,5	100,0
Sciences fondamentales et applications	62,0	21,7	16,3	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	67,2	15,3	17,5	100,0
Staps	70,4	9,8	19,8	100,0
<b>Ensemble des filières universitaires générales</b>	<b>63,8</b>	<b>14,9</b>	<b>21,3</b>	<b>100,0</b>
Santé	55,0	25,7	19,4	100,0
Ingénieurs universitaires	76,1	22,2	1,7	100,0
DUT	83,7	8,0	8,3	100,0
<b>Total université y compris IUT</b>	<b>66,1</b>	<b>15,2</b>	<b>18,7</b>	<b>100,0</b>
Formations universitaires privées	81,9	8,5	9,7	100,0
CPGE	81,2	14,7	4,1	100,0
STS hors agricoles	75,6	2,9	21,6	100,0
Ingénieurs hors universitaires	86,4	7,9	5,7	100,0
Écoles de commerce	85,6	1,9	12,6	100,0
Grands établissements	72,9	4,6	22,5	100,0
Écoles d'art	71,7	4,0	24,3	100,0
Autres écoles	80,7	4,4	14,9	100,0
<b>Total</b>	<b>70,8</b>	<b>11,5</b>	<b>17,7</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Taux de poursuite dans la filière : proportion d'entrants de 2019-2020 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2020-2021. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

2. Taux de réorientation vers une autre filière : proportion d'entrants de 2019-2020 inscrits l'année suivante, en 2020-2021, dans le même type d'établissement, mais dans une filière différente de celle choisie initialement.

3. Taux de sortie : proportion d'entrants de 2019-2020 non réinscrits l'année suivante dans l'enseignement supérieur (plus exactement le champ étudié).

© SIES

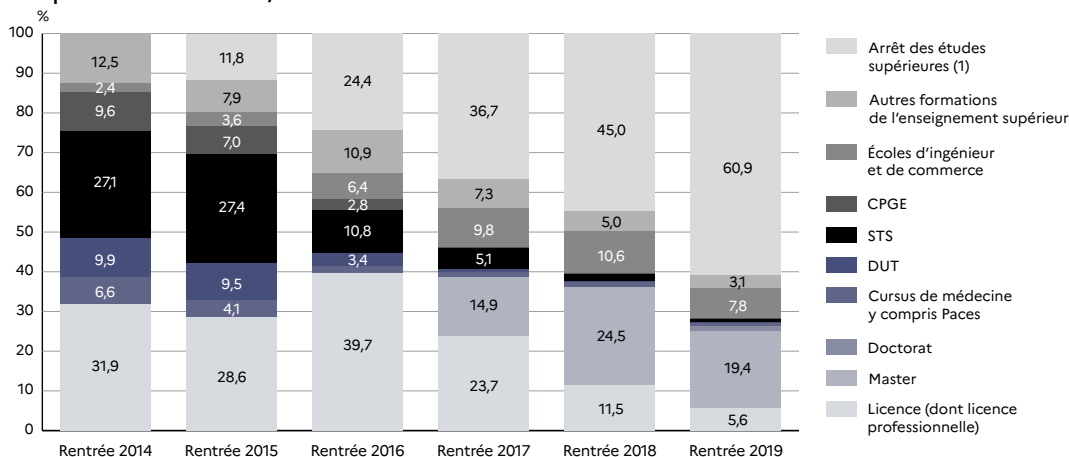
En mars 2020, près de six ans après avoir obtenu leur baccalauréat, 39% des bacheliers 2014 qui ont poursuivi des études dans l'enseignement supérieur sont toujours en formation (1). Ces bacheliers sont inscrits le plus souvent en master 1 (7%) ou en master 2 (13%), 8% sont inscrits dans une grande école, 6% sont inscrits en licence générale ou professionnelle et 1% en doctorat. Les formations « courtes » n'accueillent plus que 1% des étudiants.

À la rentrée 2019, près des trois quarts (74%) des bacheliers 2014 ayant poursuivi des études ont obtenu au moins un diplôme de l'enseignement supérieur (2). Le plus haut diplôme obtenu est une licence générale pour trois diplômés sur dix, un BTS pour deux diplômés sur dix et plus d'un diplômé sur dix est titulaire d'un master.

Parmi les bacheliers 2014 qui s'étaient inscrits en licence l'année de leur baccalauréat, 72% ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur (3). Pour un peu moins de la moitié d'entre eux, la licence constitue le plus haut diplôme obtenu et pour un peu plus d'un étudiant sur cinq, c'est le master qui est le plus haut diplôme obtenu. Une large majorité des étudiants non diplômés sont sortis de l'enseignement supérieur (68%).

La satisfaction des étudiants vis-à-vis du contenu de leur formation au 1<sup>er</sup> mars 2020 (86%) reste stable par rapport aux deux années précédentes (4). Les étudiants en école d'ingénieur sont plus satisfaits que ceux en école de commerce, tant sur le contenu des études (respectivement 91% et 84%) que sur le suivi et l'encadrement de la formation (respectivement 84% et 74%).

### 1 Situation à la rentrée 2019 des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

1. Sont compris dans cette modalité les arrêts des études, les formations de l'enseignement secondaire et les classes de remise à niveau en vue d'intégrer une formation de l'enseignement supérieur.

Lecture : à la rentrée 2019, 19,4% des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur après leur baccalauréat sont en master.

© SIES

#### Précisions

Le panel des bacheliers 2014 a pour objectif de suivre le parcours dans l'enseignement supérieur des bacheliers de la session 2014. L'étude s'appuie sur les six premières interrogations de ce panel 2014 mis en place par le ministère en charge de l'Éducation nationale et le ministère en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007 ainsi que 5 000 jeunes tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat sur la base des critères de formation et d'âge (bacheliers ayant 19 ans

et plus) ont été sélectionnés, pour être représentatifs de cette cohorte de bacheliers. La sixième interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2020 et le taux de réponse global a été de 81%. La non-réponse a été corrigée sur la base des variables suivantes : série du baccalauréat, âge, sexe, bénéfice d'une bourse, ordre des vœux dans APB, retard au baccalauréat, mention au baccalauréat, taille de l'agglomération de résidence de l'étudiant et origine sociale.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.05.

## 2 Situation à la rentrée 2019 des bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur en 2014, en %

	À la rentrée 2019				
	Ensemble	Inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2019		Sortants de l'enseignement supérieur	
Non-diplômés	26		9		17
Diplômés	74	% diplômés	30	% diplômés	44
	15	20	3	10	12
<i>dont BTS</i>	3	4	2	6	1
<i>dont DUT</i>	22	30	15	52	7
Plus haut diplôme	8	11	2	8	6
<i>dont licence professionnelle</i>	10	14	3	9	7
<i>dont master</i>	15	20	4	15	11
<i>dont autres diplômes du supérieur</i>	100	100	39	100	61
<b>Ensemble</b>					<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

Lecture : 74% des bacheliers 2014 sont diplômés à la rentrée 2019. Parmi les diplômés, 30% des étudiants ont obtenu une licence générale.

© SIES

## 3 Situation à la rentrée 2019 des bacheliers 2014 inscrits en licence en 2014, en %

	Inscrits en licence à la rentrée 2014				
	Ensemble	Inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur à la rentrée 2019		Sortants de l'enseignement supérieur	
Non-diplômés	28		9		19
Diplômés	72	% diplômés	38	% diplômés	34
	8	12	2	6	6
<i>dont BTS</i>	1	2	1	2	0
<i>dont DUT</i>	34	47	25	65	9
Plus haut diplôme	4	6	2	5	2
<i>dont licence professionnelle</i>	15	21	5	13	10
<i>dont master</i>	10	13	3	8	7
<i>dont autres diplômes du supérieur</i>	100	100	47	100	53
<b>Ensemble</b>					<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

Lecture : 72% des bacheliers 2014 inscrits en licence en 2014 sont diplômés en 2019.

© SIES

## 4 Satisfaction des étudiants au 1<sup>er</sup> mars 2020 selon la formation suivie, en %

Très ou assez satisfait	Licence	Licence professionnelle	Master 1 et 2	Doctorat	Cours de médecine y c. Paces
Sur le contenu des études	87	83	84	96	91
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	71	75	74	76	61
Sur les évaluations	68	80	74	76	63
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	80	73	80	94	84

(suite)	BTS et DUT	École d'ingénieur	École de commerce	Autres formations de l'enseignement supérieur	Ensemble au 1 <sup>er</sup> mars 2020
Sur le contenu des études	91	91	84	86	86
Sur le suivi et l'encadrement de la formation	75	84	74	76	75
Sur les évaluations	78	84	78	76	75
De l'adéquation du contenu de la formation à sa description	85	87	82	85	82

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

Lecture : au 1<sup>er</sup> mars 2020, 86% des étudiants sont assez ou très satisfaits du contenu de leurs études.

© SIES

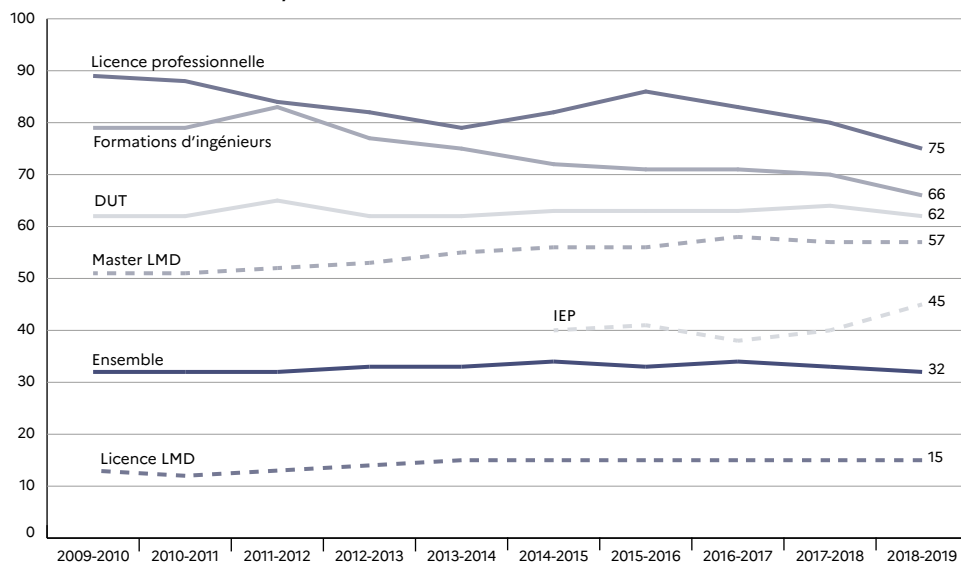
Un étudiant sur trois du champ de l'enquête a effectué un stage en 2018-2019, part quasiment stable depuis 2009-2010 (1). La plus forte croissance concerne les étudiants en master, qui passent de 51% à 57% de stagiaires en dix ans. Les cycles d'ingénieur (66% en 2018-2019) et les licences professionnelles (75%) ont les plus forts taux de stagiaires depuis 2009. Cependant, ces parts sont celles qui ont le plus fortement diminué (entre -13 et -14 points) sur cette période, parmi l'ensemble des cursus.

Le taux de stagiaires est d'autant plus élevé que l'on avance dans la formation. Ainsi, 89% des étudiants de deuxième année à la préparation au **diplôme universitaire de technologie** (DUT) suivent un stage contre 43% des premières années (2). Les deuxième

et troisième années du cycle ingénieur ont des taux de stagiaires assez élevés (84% et 83%) comparé à la première année (45%).

Par ailleurs, la part du nombre d'étudiants ayant effectué un stage supérieur à deux mois augmente avec l'année de formation, tout comme la part des stages gratifiés (3). Les taux de stagiaires selon ces deux critères sont parmi les plus élevés dans les formations d'ingénieurs : pour 78% d'entre eux, leur stage a duré plus de deux mois et pour 60% d'entre eux, leur rémunération a dépassé 600 euros. Les étudiants dans ces cursus sont également ceux qui effectuent le plus leur stage hors de la région d'étude : 46% hors de la région et 24% à l'étranger.

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants ayant effectué un stage entre les années universitaires 2009-2010 et 2018-2019 selon le cursus, en %



© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants en formation initiale, inscrits au 15 janvier 2019 en université (y compris les deux CUFR et les universités de Dauphine et de Lorraine), dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie ou à l'IEP de Paris. Le champ comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs ou dans un IEP.

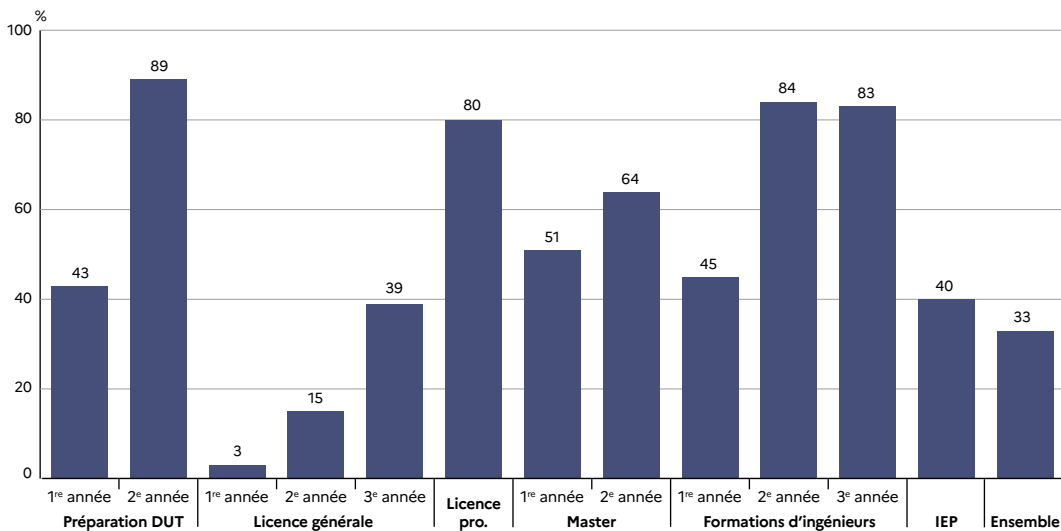
Il exclut ceux inscrits en études de médecine et préparant un diplôme d'université ou un doctorat.

**Université** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 14.02.
- Note Flash du SIES : 19.18.

## 2 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2018-2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

## 3 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2018-2019, en %

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 603,75 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 <sup>re</sup> année	43	5	78	18	4	9	14
	2 <sup>e</sup> année	89	74	74	17	9	58	11
	Ensemble	64	48	75	18	7	40	11
Licence générale	1 <sup>re</sup> année	3	14	86	11	3	11	18
	2 <sup>e</sup> année	15	20	84	12	5	10	17
	3 <sup>e</sup> année	39	33	79	13	8	21	20
Ensemble	15	28	81	12	7	17	20	
Licence pro.	Ensemble	80	87	63	27	10	84	15
Master	1 <sup>re</sup> année	51	49	76	16	8	36	32
	2 <sup>e</sup> année	64	81	66	24	11	71	41
	Ensemble	57	66	71	20	10	54	38
Formations d'ingénieurs	1 <sup>re</sup> année	45	25	35	43	22	33	43
	2 <sup>e</sup> année	84	89	28	37	35	69	50
	3 <sup>e</sup> année	83	97	30	56	14	96	71
Ensemble	70	78	30	46	24	73	60	
IEP	Ensemble	40	62	42	28	30	54	41
Tous cursus		33	53	71	19	10	44	32

► Champ : France métropolitaine + DROM.

**Lecture :** 82% des inscrits en deuxième année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 71% d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 8% l'ont effectué à l'étranger. 62% des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 10% ont touché plus de 603,75 euros.

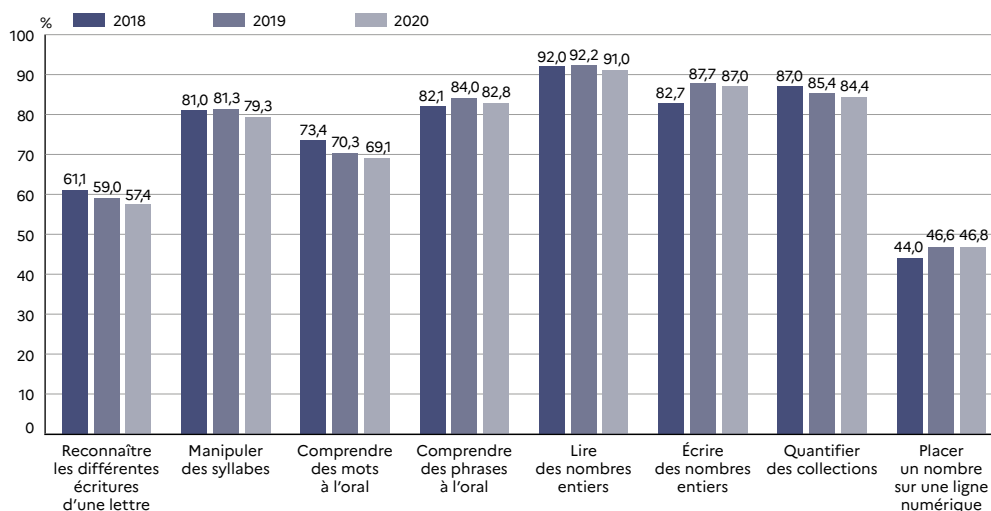
© SIES

Le dispositif Repères évalue des compétences en français et en mathématiques. Dans plus de 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 817 000 élèves entrant en cours préparatoire (CP) ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2020. Entre 2019 et 2020, après la période de fermeture des écoles en raison de la crise sanitaire au printemps 2020, les résultats sont en légère baisse pour toutes les compétences testées à l'identique, à l'exception de l'exercice proposant de placer un nombre sur une ligne numérique (1).

Les exercices de compréhension orale de phrase et de texte sont ceux pour lesquels les élèves ont les meilleurs résultats (82,8% et 84,9% des élèves au-dessus des seuils de fragilité) (2). Les compétences de reconnaissance

des différentes écritures d'une lettre sont les moins maîtrisées (57,4%). En mathématiques, la connaissance des nombres est la mieux maîtrisée (de 87% à 91%) (3). L'exercice de résolution de problèmes et celui de la ligne numérique sont les moins maîtrisés (respectivement 64,4% et 46,8%). Les filles présentent de meilleures performances que les garçons quel que soit le domaine évalué en français et en mathématiques à deux exceptions près : « comparer les nombres » et « placer un nombre sur une ligne numérique ». Les écarts de performance entre les élèves du secteur privé sous contrat, du secteur public hors EP (éducation prioritaire) et ceux scolarisés en EP sont marqués, en particulier pour la compréhension orale de mots et la résolution de problèmes (4). Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

### 1 Proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans les domaines comparables en début de CP en 2018, 2019 et 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en 2018, 87,0% des élèves présentent des acquis satisfaisants dans le domaine « Quantifier des collections ».

© DEPP

#### Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CP. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

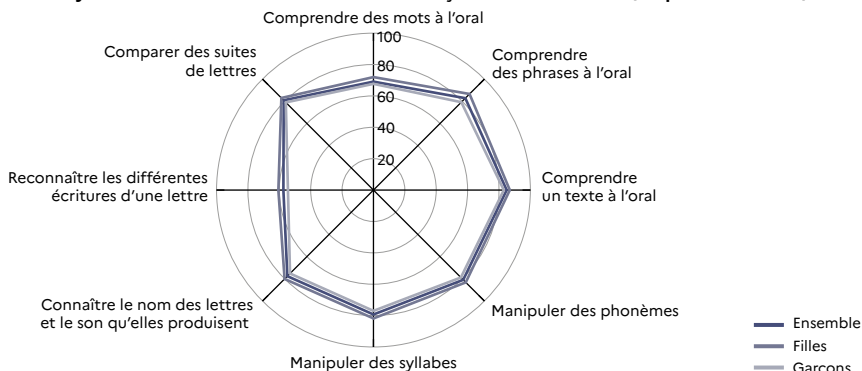
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.02 ; 20.05 ; 19.13.

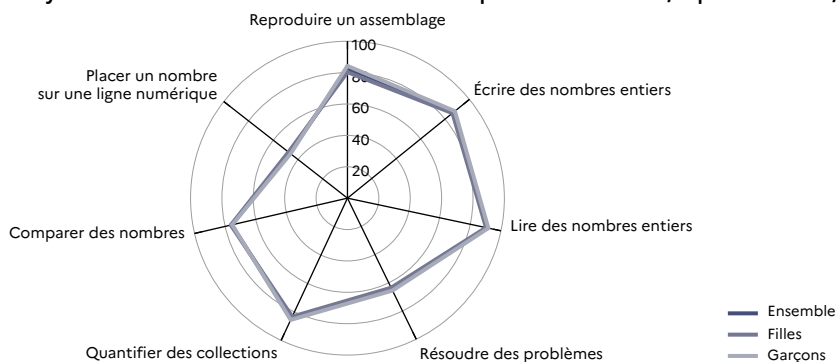
## 2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CP, septembre 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en début de CP, 83% des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des suites de lettres ».

© DEPP

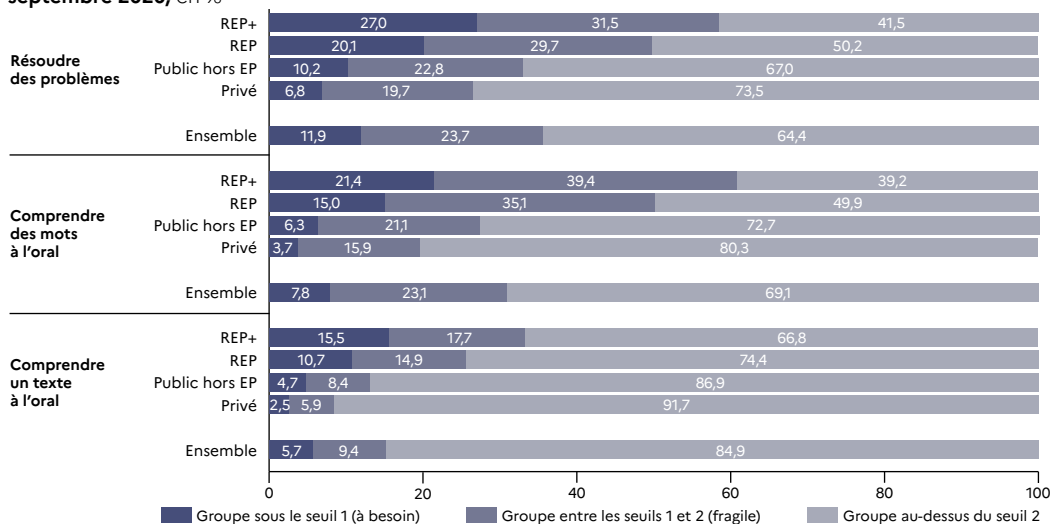
## 3 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CP, septembre 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en début de CP, 76,3% des garçons présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comparer des nombres ».

© DEPP

## 4 Répartition des élèves dans les groupes dans trois domaines évalués en début de CP selon le secteur, septembre 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en début de CP, 31,5% des élèves de REP+ présentent des acquis fragiles dans le domaine « Résoudre des problèmes ».

© DEPP

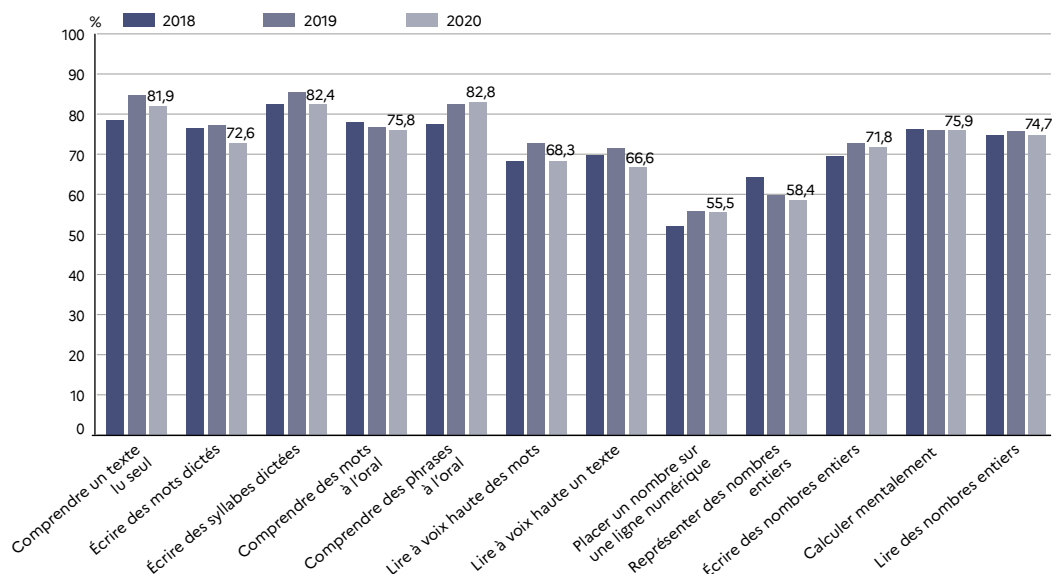
Le dispositif Repères évalue des compétences, en français et en mathématiques. Dans plus de 32 000 écoles publiques et privées sous contrat, 815 000 élèves entrant en cours élémentaire première année (CE1) ont passé une évaluation standardisée sur support papier en septembre 2020. Entre 2019 et 2020, après la période de fermeture des écoles en raison de la crise sanitaire au printemps 2020, pour les compétences testées à l'identique sur trois ans, les performances sont en baisse à l'exception de la compréhension de phrases à l'oral et du calcul mental (1).

En début de CE1, les résultats sont toujours fragiles en lecture à voix haute de texte et de mots, en écriture de mots ainsi qu'en compréhension orale de mots (2). En mathématiques, les exercices de résolution de problèmes et, dans une moindre mesure, ceux proposant

des additions et des soustractions sont les moins réussis. L'exercice consistant à placer un nombre sur une ligne numérique est aussi moins bien maîtrisé (3).

Les filles réussissent davantage que les garçons en français, excepté en lecture à voix haute, domaine dans lequel les performances sont comparables. En revanche, les garçons ont de meilleures performances en mathématiques dans la plupart des domaines évalués. Les élèves des écoles relevant de l'éducation prioritaire (EP) ont une maîtrise moins affirmée des différents domaines. Les écarts de performance entre les élèves du secteur public hors EP et ceux scolarisés en EP sont les plus marqués en compréhension orale de mots et en résolution de problèmes (4). Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis.

### 1 Évolution des proportions d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante dans les domaines comparables en début de CE1 en 2018, 2019 et 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en 2018, 76,4% des élèves présentent des acquis satisfaisants dans le domaine « Écrire des mots dictés ».

© DEPP

#### Précisions

Le principal objectif de cette évaluation est de proposer, dès le début de l'année, des repères permettant aux enseignants de bien apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de CE1. Elle vise à identifier les besoins individuels de chaque élève, de façon à apporter l'aide la mieux adaptée.

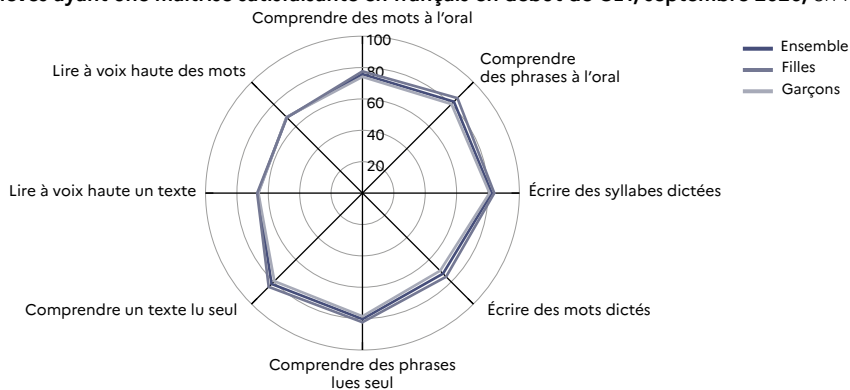
Deux seuils de réussite, propres à chaque série d'exercices, ont été déterminés :

- un seuil en deçà duquel on peut considérer que les élèves rencontrent des difficultés et donc qu'un besoin d'accompagnement est identifié (seuil 1) ;
- un seuil pour des élèves dont les acquis semblent fragiles (seuil 2).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.02 ; 20.06 ; 19.14.

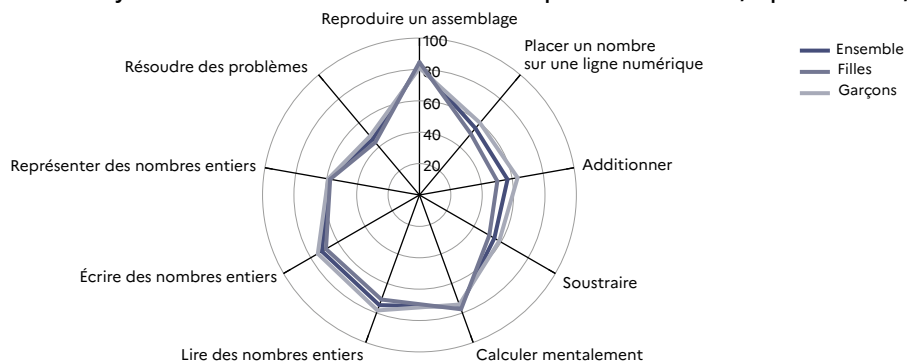
## 2 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en français en début de CE1, septembre 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en début de CE1, 82,3% des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Comprendre des phrases lues seul ».

© DEPP

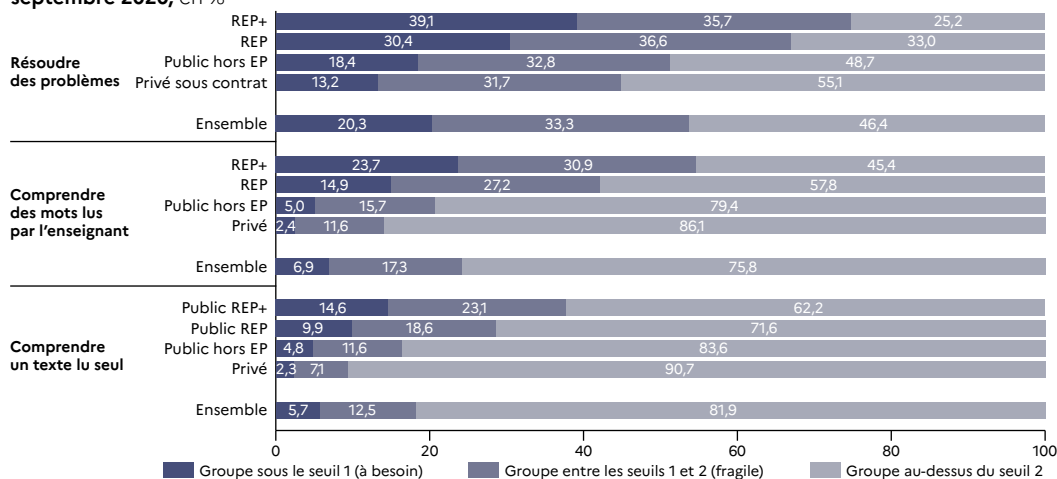
## 3 Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante en mathématiques en début de CE1, septembre 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.  
Lecture : en début de CE1, 77,5% des filles présentent une maîtrise satisfaisante dans le domaine « Calculer mentalement ».

© DEPP

## 4 Répartition des élèves dans les groupes dans trois domaines évalués en début de CE1 selon le secteur, septembre 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon. Public + Privé sous contrat.  
EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.  
Lecture : en début de CE1, 36,6% des élèves de REP présentent des acquis fragiles dans le domaine « résoudre des problèmes ».

© DEPP

En octobre 2020, près de 18 000 élèves de CM1 scolarisés dans 496 écoles ont été évalués sur les compétences du socle en français et en mathématiques à l'aide d'une application numérique développée sur tablette.

En début de CM1, 73,8% des élèves maîtrisent les compétences associées à l'enseignement du français. Ils sont 71,4% en mathématiques (1). Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé que les garçons en français : 80,8% contre 67,5%. En mathématiques, le taux de maîtrise des filles s'élève à 73,9% contre 69,1% chez les garçons, mais cette différence n'est pas significative (2).

En français comme en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée pour

les élèves en retard. La différence est supérieure à 45 points de pourcentage en français et à 47 points en mathématiques.

Les élèves accueillis dans des établissements de l'éducation prioritaire ont des difficultés particulièrement importantes. Au contraire, ceux scolarisés en école du secteur privé ont une meilleure maîtrise. Ces résultats doivent, bien entendu, être lus au regard de la structure sociale des publics accueillis (3). En effet, les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social des écoles. Ainsi, parmi les élèves des écoles les plus favorisées socialement, les taux de maîtrise dépassent 80% (83,3% pour le français, 80,4% pour les mathématiques). Dans les écoles les moins favorisées, les taux de maîtrise sont inférieurs à 50%.

### Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base puis les compétences du socle.

---

#### Source

DEPP-MENJS, évaluation Socle début de CM1, octobre 2020.

## 1 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences et connaissances associées à la maîtrise de la langue française et des mathématiques en début de CM1 (octobre 2020)

En français, 73,8% des élèves de début de CM1 maîtrisent les éléments suivants :

<b>Langage oral</b>	Écouter pour comprendre des messages oraux ou des textes lus par un adulte.
<b>Lecture et compréhension de l'écrit</b>	Identifier des mots de manière de plus en plus aisée. Comprendre un texte.
<b>Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)</b>	Maîtriser les relations entre l'oral et l'écrit. Mémoriser et se remémorer l'orthographe de mots fréquents et de mots irréguliers dont le sens est connu. Identifier les principaux constituants d'une phrase simple en relation avec sa cohérence sémantique. Raisonnement pour résoudre des problèmes orthographiques, d'accord essentiellement. Comprendre comment se forment les verbes et orthographier les formes verbales les plus fréquentes. Identifier des relations entre les mots et leur contexte d'utilisation.

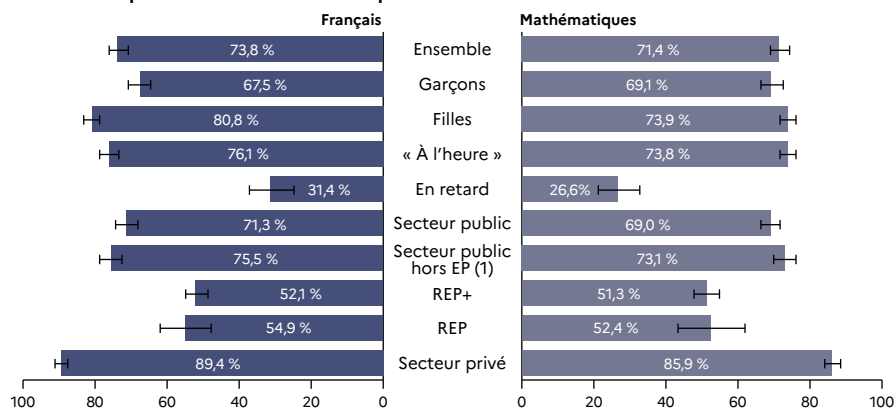
En mathématiques, 71,4% des élèves de début de CM1 maîtrisent les éléments suivants :

<b>Nombres et calcul</b>	Comprendre et utiliser des nombres entiers pour dénombrer, ordonner, repérer, comparer. Nommer, lire, écrire, représenter des nombres entiers. Résoudre des problèmes en utilisant des nombres entiers et le calcul. Calculer avec des nombres entiers.
<b>Espace et géométrie</b>	(Se) repérer et (se) déplacer en utilisant des repères et des représentations. Reconnaître, nommer, décrire quelques solides. Reconnaître, nommer, décrire quelques figures géométriques.
<b>Grandeurs et mesure</b>	Reconnaître et utiliser les notions d'alignement, d'angle droit, d'égalité de longueurs, de milieu, de symétrie. Comparer, estimer des longueurs, des masses, des contenances, des durées. Utiliser le lexique, les unités de ces grandeurs. Résoudre des problèmes impliquant des longueurs, des masses, des contenances, des durées, des prix.

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

© DEPP

## 2 Taux de maîtrise en début de CM1 des compétences associées à l'enseignement du français et des mathématiques selon les caractéristiques des élèves et le secteur



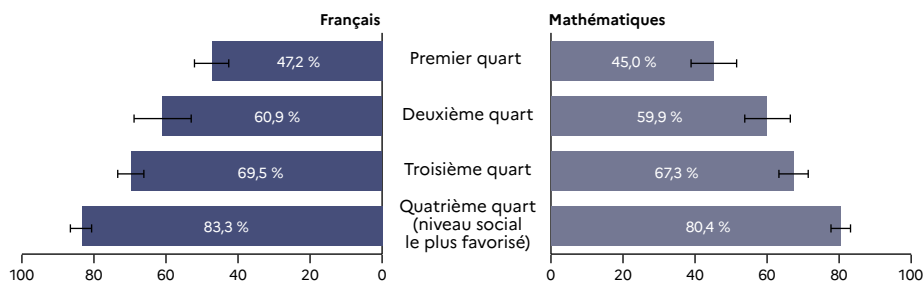
► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 73,8% des élèves de CM1 maîtrisent les connaissances et les compétences associées à l'enseignement du français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 2,6\%$ .

© DEPP

## 3 Taux de maîtrise en début de CM1 des compétences associées à l'enseignement du français et des mathématiques selon l'indice de position sociale moyen de l'école



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, Public + Privé sous contrat.

Lecture : en 2020, 47,2% des élèves appartenant au quart des écoles les moins favorisées (1<sup>er</sup> quartile) maîtrisent les connaissances et les compétences associées à l'enseignement du français.

© DEPP

En 2019, les compétences en mathématiques ont été mesurées en fin d'école dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre). Alors qu'entre 2008 et 2014, le score moyen était resté stable, il baisse de 17 points en 2019 pour atteindre 232 points (1)(2). Les effectifs des groupes les plus faibles (< 1, 1 et 2) augmentent : 54,4% des élèves en 2019 contre 42,4% en 2014. À l'inverse, la proportion d'élèves dans les groupes les plus performants (groupes 4 et 5) diminue : 20,2% en 2019 contre 29,0% en 2014 (3).

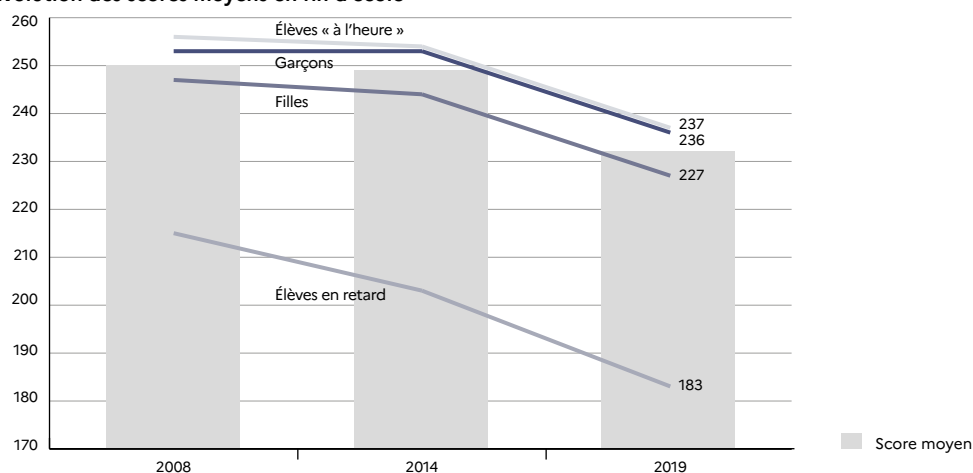
En 2019, comme lors des cycles précédents, les garçons obtiennent un score moyen supérieur à celui des filles (9 points de plus). La baisse des performances observée depuis 2014 est identique quel que soit le sexe

(17 points) (4). Les scores des élèves « à l'heure » et en retard baissent de façon comparable (respectivement 20 et 17 points) entre 2014 et 2019.

L'écart de score entre les écoles les moins favorisées et les plus favorisées socialement a fortement augmenté entre 2014 et 2019. Il passe de 35 à 50 points (5).

En 2019, les élèves déclarent très majoritairement un intérêt pour l'apprentissage en mathématiques (85,8%) et, dans une moindre mesure, faire des mathématiques par plaisir (67,1%). Près de six élèves sur dix ont peur d'avoir de mauvaises notes et déclarent attendre les séances de mathématique avec impatience : respectivement 58,7% et 54,7%. Enfin, 46,0% estiment que c'est en mathématiques qu'ils sont les plus forts (6).

### 1 Évolution des scores moyens en fin d'école



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : le score moyen général passe de 249 en 2014 à 232 en 2019. Le score moyen des élèves en retard passe de 203 en 2014 à 183 en 2019.

© DEPP

#### Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. L'enquête de 2019 porte sur les compétences en mathématiques en fin d'école. Elle permet une comparaison avec celles de 2008 et 2014.

En 2019, 200 écoles ont été sélectionnées en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves des classes de CM2 ont été évalués, soit environ 6 000 élèves. Pour la première fois, l'évaluation s'est déroulée sur tablette. Tous les élèves ont également rempli un questionnaire de contexte.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.33 ; 15.18 ; 10.17.

Source

DEPP-MENJS, enquêtes Cedre, mathématiques en fin d'école, 2008-2014-2019.

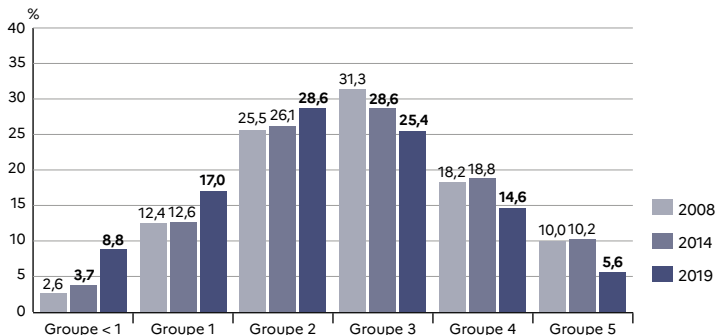
## 2 Score moyen en mathématiques en fin d'école

	2008	2014	2019
Score moyen	250	249	<b>232</b>
Écart-type	50	52	54

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** en 2019, les élèves obtiennent un score de 232 avec un écart type de 54.

## 3 Répartition des élèves par groupe de niveaux en mathématiques en fin d'école, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** en 2019, les élèves sont 28,6% dans le groupe 2.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

## 4 Score moyen et répartition en % dans les groupes de niveaux en mathématiques en fin d'école selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2008	51,0	253	51	2,7	11,8	23,5	32,0	18,1	12,0
	2014	51,0	253	54	3,3	11,9	23,9	<b>28,0</b>	20,3	12,6
	2019	51,3	<b>236</b>	55	<b>8,3</b>	<b>16,3</b>	25,8	26,6	<b>15,3</b>	<b>7,7</b>
Filles	2008	49,0	247	49	2,6	13,0	27,6	30,6	18,2	7,9
	2014	49,0	244	51	<b>4,1</b>	13,4	28,4	29,3	17,2	7,7
	2019	48,7	<b>227</b>	51	<b>9,3</b>	<b>17,8</b>	<b>31,6</b>	<b>24,1</b>	<b>13,9</b>	<b>3,3</b>
Élèves en retard	2008	15,3	215	41	6,5	25,8	39,7	23,4	3,1	1,6
	2014	11,4	<b>203</b>	43	<b>14,6</b>	<b>31,6</b>	35,0	<b>12,8</b>	4,4	1,5
	2019	9,1	<b>183</b>	45	<b>29,9</b>	33,9	<b>24,9</b>	9,8	<b>1,4</b>	<b>0,1</b>
Élèves «à l'heure»	2008	84,7	256	49	1,9	10,0	22,9	32,8	20,9	11,5
	2014	88,6	254	51	2,3	10,2	24,9	30,7	20,6	11,3
	2019	90,9	<b>237</b>	52	<b>6,7</b>	<b>15,3</b>	<b>29,0</b>	<b>26,9</b>	<b>15,9</b>	<b>6,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** les garçons représentent 51,3% de l'échantillon en 2019 contre 51,0% en 2011. Leur score a diminué de 17 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 253 à 236 points. 8,3% d'entre eux appartiennent au groupe de niveau <1 en 2019 contre 3,3% en 2014.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

## 5 Score moyen en sciences en fin d'école selon l'indice de position sociale moyen de l'école

Indice moyen de l'école (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2008	237	48
	2014	229	48
	2019	<b>207</b>	51
Deuxième quart	2008	247	51
	2014	242	50
	2019	<b>226</b>	51
Troisième quart	2008	254	49
	2014	258	53
	2019	<b>237</b>	51
Quatrième quart	2008	262	48
	2014	265	52
	2019	257	50

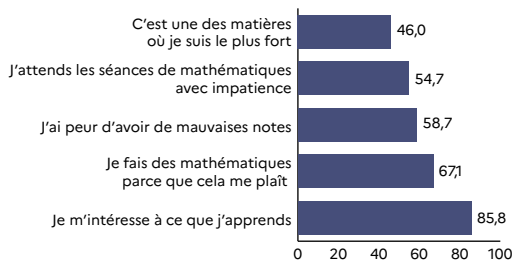
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**1.** L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

**Lecture :** en 2019, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les moins favorisées (premier quart) est de 207, contre 229 en 2014.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

## 6 Motivation des élèves en mathématiques, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** en 2019, 58,7% des élèves déclarent avoir peur d'avoir de mauvaises notes en mathématiques.

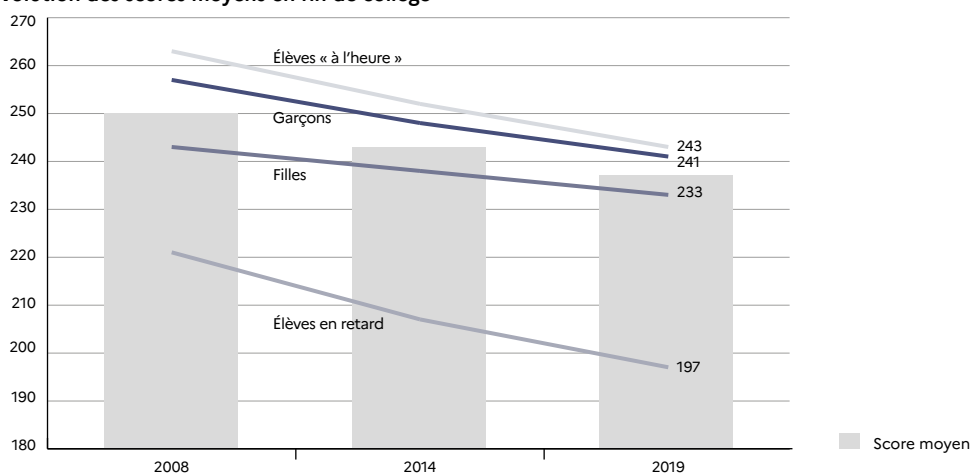
En 2019, le niveau des acquis des élèves en mathématiques a été mesuré en fin de collège dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre). Le score moyen, 237, a de nouveau baissé en 2019 (243 en 2014 et 250 en 2008) (1)(2). L'évolution de la répartition des élèves de troisième dans les groupes de niveau entre 2014 et 2019 est à l'image de celle constatée entre 2008 et 2014 : augmentation du nombre d'élèves dans les bas niveaux et réduction dans les hauts niveaux (3).

Les scores des élèves « à l'heure » et en retard sont en baisse notable (respectivement 20 et 24 points) entre 2008 et 2019 (4). L'écart de score entre les filles et les garçons se rétrécit depuis 2008. Toujours à l'avantage des garçons, l'écart passe de 14 points en 2008 à 8 points en 2019.

L'écart de score entre les collèges les moins favorisés et les plus favorisés s'est fortement réduit entre 2014 et 2019 alors qu'il avait fortement augmenté entre 2008 et 2014. Cette réduction se manifeste par une baisse importante du score des collèges les plus favorisés (14 points) alors que celui des collèges défavorisés, qui avait fortement baissé entre 2008 et 2014, n'a pas varié depuis 2014 (5).

En 2019, les élèves déclarent très majoritairement (71,2%) que les mathématiques seront nécessaires à leurs futures études. Ils sont également nombreux (74,2%) à se déclarer inquiets à l'idée d'avoir de mauvaises notes dans la discipline (6).

### 1 Évolution des scores moyens en fin de collège



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat.

Lecture : le score moyen général passe de 243 en 2014 à 237 en 2019. Le score moyen des élèves en retard passe de 207 en 2014 à 197 en 2019.

© DEPP

#### Précisions

L'enquête Cedre a pour objectif de mesurer les acquis des élèves, en les positionnant sur une échelle de performances balayant différents niveaux de maîtrise, des plus élémentaires aux plus complexes. L'enquête de 2019 porte sur les compétences en mathématiques en fin de collège. Elle permet une comparaison avec celles de 2008 et 2014.

En 2019, 373 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves d'une ou deux classes de troisième ont été évalués, soit environ 8 000 élèves. Pour la première fois, l'évaluation s'est déroulée sur ordinateur. Tous les élèves ont également rempli un questionnaire de contexte.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.34 ; 15.19 ; 10.18.

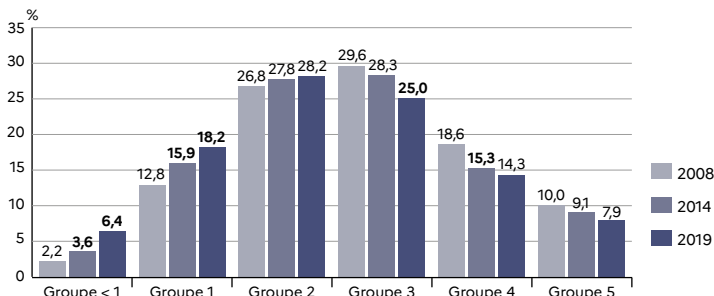
## 2 Score moyen en mathématiques en fin de collège

	2008	2014	2019
Score moyen	250	<b>243</b>	<b>237</b>
Écart-type	50	50	<b>54</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** en 2019, les élèves ont un score de 237 avec un écart-type de 54.

## 3 Répartition des élèves par groupe de niveaux en mathématiques en fin de collège, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** les élèves de 2019 sont 25,0% dans le groupe 3.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

## 4 Score moyen et répartition en % dans les groupes de niveaux en mathématiques en fin de collège selon les caractéristiques des élèves

	Année	Répartition (en %)	Score moyen	Écart-type	Groupes					
					<1	1	2	3	4	5
Garçons	2008	49,2	257	51	1,5	10,4	24,6	29,9	20,9	12,8
	2014	49,9	<b>248</b>	52	<b>3,1</b>	<b>14,2</b>	26,7	27,7	<b>16,6</b>	11,7
	2019	50,1	<b>241</b>	<b>58</b>	<b>6,4</b>	<b>17,5</b>	26,4	<b>24,1</b>	15,2	10,4
Filles	2008	50,8	243	48	3,0	15,1	28,9	29,4	16,4	7,3
	2014	50,1	238	48	4,0	17,6	28,9	28,9	14,0	6,6
	2019	49,9	<b>233</b>	50	<b>6,5</b>	19,0	29,9	<b>25,9</b>	13,4	5,3
Élèves en retard	2008	30,4	221	40	5,8	23,9	37,5	22,5	8,7	1,6
	2014	19,4	<b>207</b>	39	<b>10,5</b>	<b>32,1</b>	37,9	<b>15,8</b>	<b>3,0</b>	0,7
	2019	12,6	<b>197</b>	<b>46</b>	<b>18,6</b>	36,1	<b>27,4</b>	13,6	3,4	0,8
Élèves «à l'heure»	2008	69,6	263	49	0,7	7,9	22,1	32,7	22,9	13,7
	2014	80,6	252	49	<b>1,9</b>	<b>12,0</b>	<b>25,4</b>	31,3	<b>18,2</b>	<b>11,1</b>
	2019	87,4	<b>243</b>	53	<b>4,7</b>	<b>15,6</b>	<b>28,3</b>	<b>26,6</b>	<b>15,9</b>	<b>8,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** les filles représentent 49,9% de l'échantillon en 2019 contre 50,1% en 2014. Leur score a diminué de 5 points entre les deux derniers cycles d'évaluation, passant de 238 à 233 points. 25,9% d'entre elles appartiennent au groupe de niveau 3 en 2019 contre 28,9% en 2014.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

## 5 Score moyen en mathématiques en fin de collège selon l'indice de position sociale moyen du collège

Indice moyen de l'établissement (1)	Année	Score moyen	Écart-type
Premier quart	2008	228	47
	2014	<b>218</b>	45
	2019	220	<b>50</b>
Deuxième quart	2008	246	47
	2014	242	48
	2019	<b>231</b>	<b>52</b>
Troisième quart	2008	257	47
	2014	<b>244</b>	46
	2019	242	<b>54</b>
Quatrième quart	2008	268	51
	2014	268	50
	2019	<b>254</b>	<b>54</b>

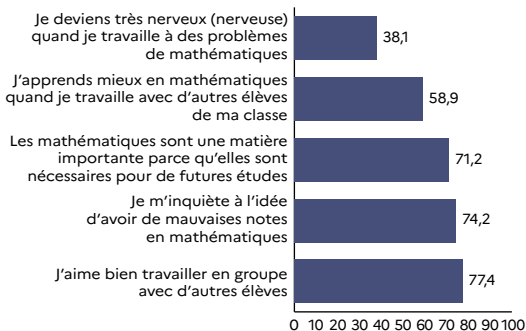
► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**1.** L'indice de position sociale mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. En 2019, on utilise un indice de position sociale croisé qui a été appliqué sur les données des évaluations précédentes.

**Lecture :** en 2019, les élèves du quatrième quartile (collèges les plus favorisés selon l'indice de position sociale) ont un score de 254, contre 268 en 2014.

**Note :** les évolutions significatives entre deux évaluations successives sont indiquées en gras.

## 6 Motivation des élèves en mathématiques, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous contrat. © DEPP

**Lecture :** en 2019, 74,2% des élèves déclarent avoir peur d'avoir de mauvaises notes en mathématiques.

En septembre 2020, plus de 800 000 élèves de sixième ont passé une évaluation standardisée sur support numérique dans près de 7 000 établissements. En début de sixième, 88,3 % des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 71,9 % en mathématiques. Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé en français que les garçons : 91,1 % contre 85,7 % (1). En mathématiques, les performances selon le sexe sont proches (2).

En français comme en mathématiques, la proportion d'élèves qui maîtrisent les connaissances et compétences évaluées est nettement moins élevée pour les élèves en retard à l'entrée en sixième. La différence est particulièrement marquée en mathématiques : 47,8 points de pourcentage. Les élèves accueillis dans

des établissements de l'éducation prioritaire ont des difficultés particulièrement importantes. Ceux entrant dans un collège du secteur privé ont une meilleure maîtrise, mais ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis. Les disparités de maîtrise sont en effet très marquées selon le profil social du collège.

Deux tests spécifiques ont été proposés aux élèves. 60,5 % des élèves obtiennent une maîtrise satisfaisante au test portant sur la « compréhension de l'écrit » et 61,5 % au test portant sur la « résolution de problèmes » (3)(4). Ces taux de maîtrise dépendent fortement du secteur de scolarisation, du retard à l'entrée en sixième et, dans une moindre mesure, du sexe.

### Précisions

L'évaluation a été conçue à partir d'éléments des domaines 1 et 4 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle ne constitue pas un balayage exhaustif des programmes.

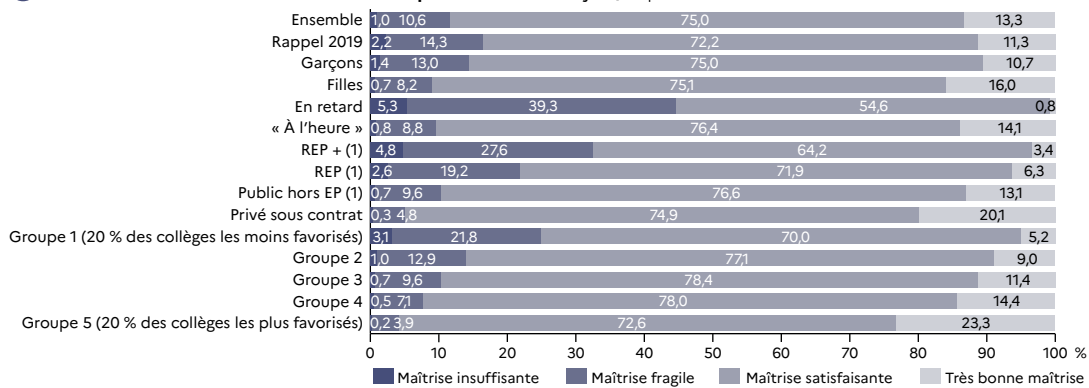
Les seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie qui confronte les résultats issus des évaluations

standardisées avec le jugement d'enseignants et d'experts sur le niveau des élèves et le contenu des évaluations. Pour chacune des disciplines, les seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivants : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.03 ; 20.13 ; 19.26 ; 18.19.

## 1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français, septembre 2020

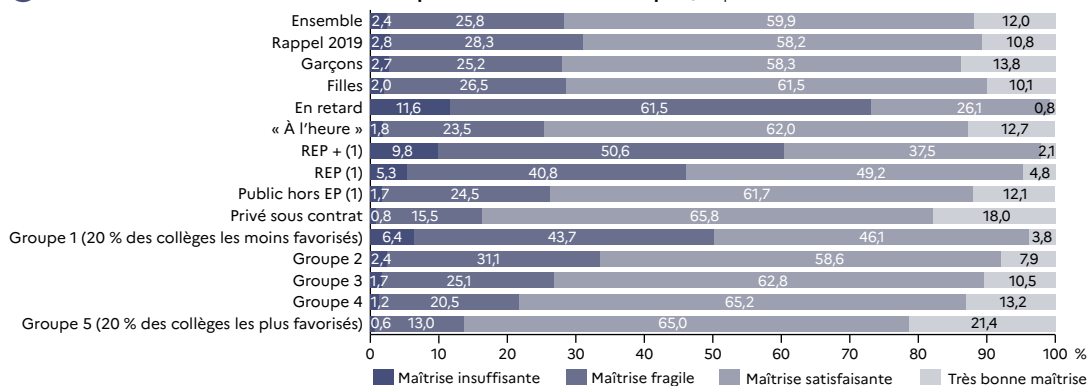


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 75,0% des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

## 2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques, septembre 2020

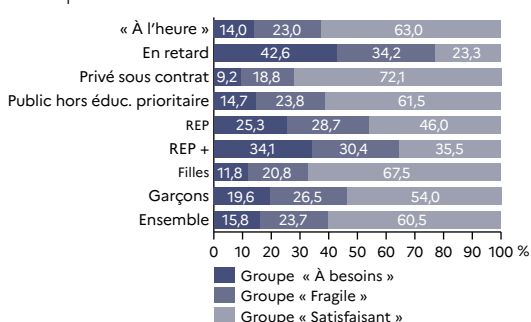


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire; REP : réseau d'éducation prioritaire; REP + : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 59,9% des élèves de sixième ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en mathématiques.

## 3 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de compréhension de l'écrit, septembre 2020

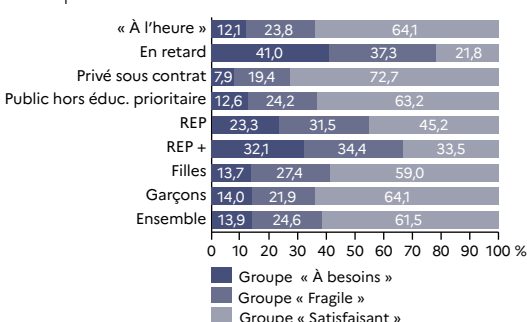


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant en français est de 60,5%.

© DEPP

## 4 Répartition des élèves dans les groupes au test spécifique de résolution de problèmes, septembre 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

Lecture : la proportion d'élèves atteignant un score satisfaisant en mathématiques est de 61,5%.

© DEPP

En septembre 2020, plus de 700 000 élèves scolarisés en seconde dans plus de 4 100 établissements publics et privés sous contrat ont passé une évaluation standardisée sur support numérique.

En début de seconde générale et technologique, 93,2% des élèves ont au moins une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français et 83,5% en mathématiques (1). Les garçons ont un taux de maîtrise plus élevé que les filles en mathématiques : 86,3% contre 81,0%. En français, la tendance est inversée (2). Le taux de maîtrise varie nettement entre les élèves en retard et ceux dits « à l'heure » (différence de 15,8 points en français et de 23,4 points en mathématiques). Dans

les lycées les plus favorisés socialement (groupe 5), les taux de maîtrise s'élèvent à 97,4% en français et 93,6% en mathématiques contre 82,8% et 64,0% dans les lycées les moins favorisés (groupe 1).

En début de seconde professionnelle, le taux de maîtrise en français est de 56,8% (3). Il est plus faible en mathématiques (37,1%) (4). Les filles ont un taux de maîtrise plus élevé que les garçons en français (différence de 5,5 points). En mathématiques, c'est l'inverse avec une différence de 10 points en faveur des garçons. Ici aussi, les taux de maîtrise varient nettement selon que l'élève soit en retard ou « à l'heure », ainsi qu'en fonction du profil social du lycée.

### Précisions

Le test de positionnement de début de seconde permet d'identifier les acquis et les besoins de tous les élèves en vue de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté et de remédier à leurs difficultés éventuelles. Les résultats qui en sont issus permettent aussi d'établir une photographie des connaissances et compétences sur lesquelles les élèves ont été évalués en français et en mathématiques à l'entrée au lycée. Pour chacune des disciplines, des seuils permettent de caractériser les degrés d'acquisition suivant : « Maîtrise insuffisante », « Maîtrise fragile », « Maîtrise satisfaisante », « Très bonne maîtrise ».

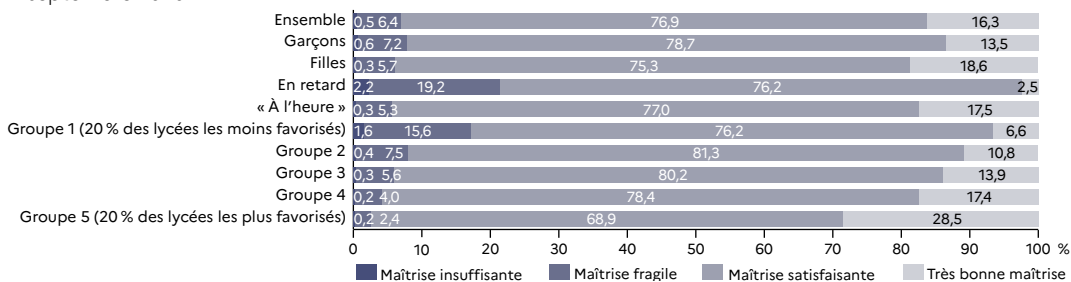
### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.17 ; 20.24.

#### Source

DEPP-MENJS, test de positionnement de début de seconde.

## 1 Maîtrise des connaissances et des compétences en français en seconde générale et technologique, septembre 2020

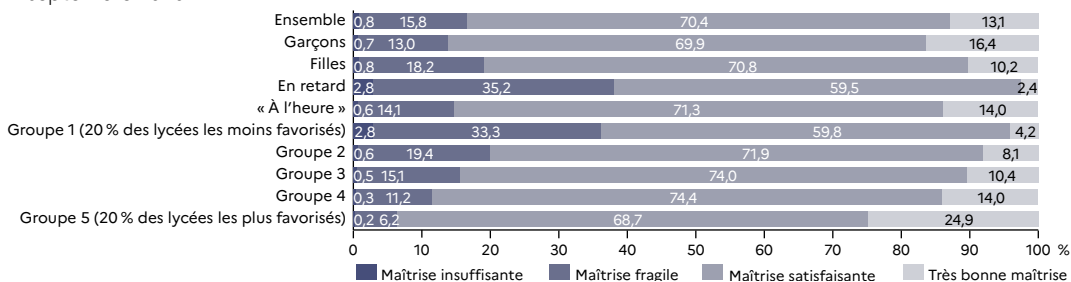


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 76,9% des élèves de seconde générale et technologique ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

© DEPP

## 2 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques en seconde générale et technologique, septembre 2020

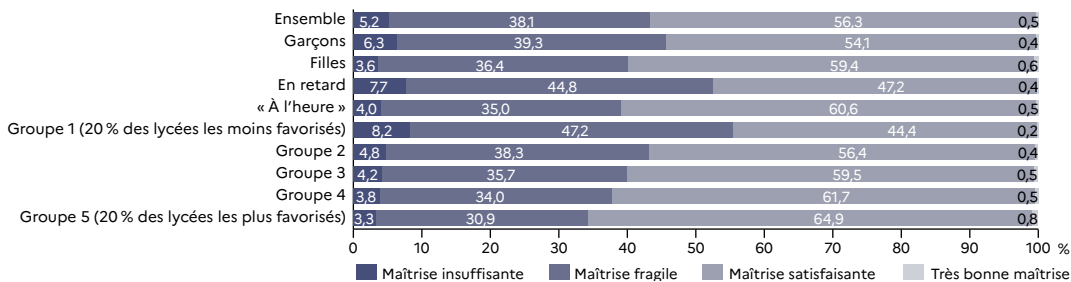


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 15,8% des élèves de seconde générale et technologique ont une maîtrise fragile des connaissances et compétences en mathématiques.

© DEPP

## 3 Maîtrise des connaissances et des compétences en français en seconde professionnelle, septembre 2020

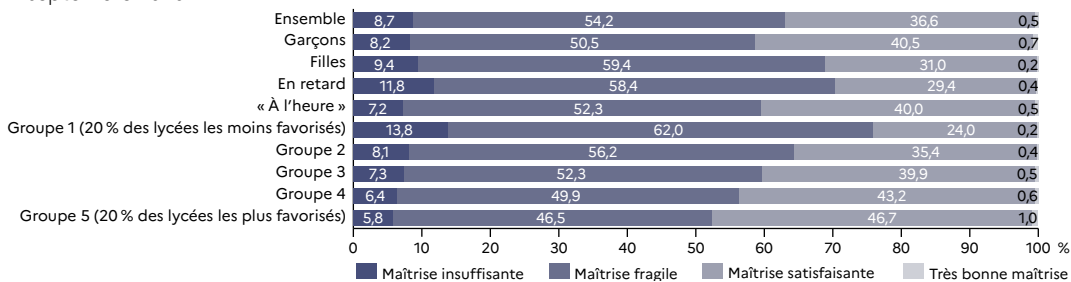


► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 56,3% des élèves de seconde professionnelle ont une maîtrise satisfaisante des connaissances et compétences en français.

© DEPP

## 4 Maîtrise des connaissances et des compétences en mathématiques en seconde professionnelle, septembre 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM + Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon, Public + Privé sous contrat.

LECTURE : 54,2% des élèves de seconde professionnelle ont une maîtrise fragile des connaissances et compétences en mathématiques.

© DEPP

En 2020, près de 437 000 jeunes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *Journée défense et citoyenneté* au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit. Ce test vise à évaluer l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. En fonction de la réussite à ces trois dimensions, huit profils de lecteurs sont déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2, qui représentent 4,6% de l'ensemble) ont un déficit important de vocabulaire. Les profils 3 et 4 (4,9%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes. L'épreuve permet aussi d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,9% parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain

niveau de compréhension (profils 5a et 5b). Le profil 5c (18,6%), malgré des déficits des processus d'automatisation, réussit les traitements complexes de l'écrit. Le profil 5d (60%) englobe les jeunes ayant tout réussi.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles. Ils réussissent moins les épreuves de compréhension (profils 1, 3 et 4) et ont plus souvent un déficit des mécanismes de base de traitement de l'écrit (profils 1, 3 et 5c) (2).

Les résultats varient selon les académies (3). En France métropolitaine, quatre académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 7% et deux ont un taux supérieur à 10%.

### Précisions

**Population concernée** – Jeunes Français entre 16 et 25 ans ayant participé à la *Journée défense et citoyenneté* (JDC) en 2020 en France métropolitaine et dans les DROM.

**Comparaisons académiques** – Les informations recueillies ne permettent de comparer que les jeunes de nationalité française. Or, cette proportion varie selon les académies.

**Avertissement** – Un nouveau test d'évaluation de la lecture a été proposé aux jeunes dans le cadre des JDC en septembre

2019. De nouvelles questions ainsi que de nouveaux seuils de maîtrise ont été définis. Les profils de lecteurs en 2020 ne sont donc pas comparables à ceux présentés les années précédentes.

Par ailleurs, la participation des jeunes à la JDC en 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire. Ils sont 437 000 à y avoir participé contre plus 720 000 en moyenne les années précédentes.

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 21.27 ; 20.20 ; 19.20 ; 18.10 ; 17.17.

## 1 Les profils de lecteurs, en %, JDC 2020

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	58,3	61,6	60,0	Lecteurs efficaces
5c	+	-	+	19,4	17,8	18,6	78,6
5b	+	+	-	6,5	8,0	7,2	Lecteurs médiocres
5a	+	-	-	4,7	4,7	4,7	11,9
4	-	+	+	2,3	1,8	2,1	Très faibles capacités de lecture
3	-	-	+	3,4	2,2	2,8	4,9
2	-	+	-	1,4	1,3	1,3	Difficultés sévères
1	-	-	-	3,9	2,6	3,3	4,6

► Champ : France métropolitaine + DROM.

**Lecture** : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

**Note** : par le jeu des arrondis, les totaux des colonnes peuvent être légèrement différents de 100%.

© DEPP

## 2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC 2020

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	61,1	52,9	62,2	57,1	51,2	46,0	53,4	49,9
Filles	38,9	47,1	37,8	42,9	48,8	54,0	46,6	50,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

## 3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région, en %, JDC 2020

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	8,0	4,2	3,8	14,8	77,2
Grenoble	6,6	2,8	3,8	9,7	83,7
Lyon	6,8	3,1	3,7	9,5	83,7
Auvergne-Rhône-Alpes	6,9	3,1	3,8	10,3	82,8
Besançon	8,5	4,8	3,7	19,2	72,2
Dijon	8,6	3,7	4,9	9,6	81,8
Bourgogne-Franche-Comté	8,6	4,2	4,4	13,7	77,7
Bretagne (Rennes)	6,4	3,0	3,5	10,8	82,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	9,7	4,9	4,9	14,5	75,8
Corse	8,3	3,4	4,9	10,1	81,6
Nancy-Metz	8,4	3,7	4,7	10,2	81,4
Reims	10,3	5,4	4,9	16,4	73,4
Strasbourg	8,2	4,4	3,8	15,3	76,5
Grand Est	8,8	4,3	4,4	13,6	77,7
Amiens	11,9	5,4	6,5	10,8	77,3
Lille	8,2	3,8	4,4	12,7	79,1
Hauts-de-France	9,3	4,3	5,0	12,1	78,6
Créteil	8,9	4,4	4,6	12,9	78,2
Paris	4,6	2,1	2,5	8,4	87,1
Versailles	7,6	4,2	3,4	14,8	77,6
Île-de-France	7,8	4,0	3,7	13,3	79,0
Caen	9,6	4,5	5,1	11,8	78,7
Rouen	8,1	3,7	4,4	10,7	81,2
Normandie	8,2	3,2	5,0	7,0	84,8
Bordeaux	9,0	4,2	4,7	9,7	81,3
Limoges	8,4	3,8	4,6	9,9	81,7
Poitiers	8,3	3,6	4,7	9,6	82,0
Nouvelle-Aquitaine	7,7	3,4	4,3	9,0	83,4
Montpellier	8,0	3,5	4,5	9,3	82,7
Toulouse	7,3	3,2	4,2	11,0	81,7
Occitanie	9,5	4,4	5,1	11,8	78,7
Pays de la Loire (Nantes)	8,0	4,5	3,6	17,4	74,6
Aix-Marseille	8,9	4,5	4,4	14,2	77,0
Nice	8,0	3,8	4,2	11,9	80,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	28,6	14,1	14,5	11,7	59,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>46,6</b>	<b>26,0</b>	<b>20,5</b>	<b>10,6</b>	<b>42,8</b>
Guadeloupe	27,9	12,9	15,0	11,1	61,0
Guyane	71,1	42,7	28,5	9,3	19,6
Martinique	25,4	12,8	12,6	12,5	62,1
Mayotte	33,4	17,6	15,8	11,6	55,0
La Réunion	9,5	4,6	4,9	11,9	78,6
<b>DROM</b>	<b>33,2</b>	<b>17,5</b>	<b>15,7</b>	<b>11,8</b>	<b>55,0</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>9,5</b>	<b>4,6</b>	<b>4,9</b>	<b>11,9</b>	<b>78,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

L'étude internationale TIMSS mesure les performances en mathématiques et en sciences des élèves de CM1. En 2019, la France se situe en deçà de la moyenne internationale et de la moyenne européenne avec un score de 485 points en mathématiques et de 488 en sciences (1). Les performances des élèves français sont stables par rapport à 2015.

Les scores français se placent en deçà des moyennes européennes sur les échelles de scores qui rendent compte des performances aux domaines de contenus, tant en mathématiques qu'en sciences.

En mathématiques, comme en 2015, le domaine « Géométrie et mesures » constitue en 2019 une force relative (498), alors que le domaine « Nombre » (480) et surtout le domaine « Présentation de données » (476) représentent des faiblesses relatives dans la constitution du score global français (2).

En sciences, une faiblesse est à noter en « Sciences physiques » (477), alors que le domaine « Sciences de la vie » (494) constitue désormais un avantage léger (3), ce qui n'était pas le cas en 2015.

TIMSS est également structurée autour de trois domaines cognitifs, hiérarchisés selon leur degré de complexité. Le domaine « Connaître », le plus simple, représentait en 2015 un point faible pour les élèves français tant en mathématiques qu'en sciences. Ce n'est plus le cas en 2019, les différences ne sont plus significatives entre les scores « Connaître » et les scores moyens globaux de chaque discipline (4). « Appliquer » est une faiblesse relative en mathématiques (482) et une force relative en sciences (495). « Raisonner » est toujours une faiblesse des élèves français en sciences (475) et devient en 2019 une faiblesse relative en mathématiques (480).

### Précisions

**Cadre** – TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*) est organisée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation scolaire) et mise en œuvre tous les quatre ans. En mai 2019, cinquante-huit pays ou provinces ont participé à cette étude au niveau CM1.

**Échantillon** – En France (métropole et DROM, hors Mayotte), l'enquête porte sur un échantillon de 4 186 élèves de 155 écoles primaires et élémentaires. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation (public/privé ; éducation prioritaire/hors éducation prioritaire). Au niveau international, 339 822 élèves ont été évalués dans 12 506 écoles.

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.46 ; 16.33.

- Mullis I. V. S., Martin M. O., Foy P., Kelly D. L., & Fishbein B. (2020). *TIMSS 2019 International Results in Mathematics and Science*.

### 1 Scores moyens de l'étude internationale TIMSS

		Mathématiques	Sciences
2019	France	485	488
	Membres de l'Union européenne (21 pays, 2 nations, 1 communauté)	527	522
	Membres de l'OCDE (26 pays, 2 nations, 1 communauté)	529	526
2015	France	488	487
	Membres de l'Union européenne (19 pays, 2 nations, 1 communauté)	527	525
	Membres de l'OCDE (24 pays, 2 nations, 1 communauté)	528	527

► **Champ pour la France :** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Établissements publics et privés sous contrat. © DEPP  
**Lecture :** en mathématiques, le score moyen global des pays participants à TIMSS en 2019, membres de l'Union européenne (dont la France) est de 527.

### 2 Scores moyens aux trois domaines de contenus en mathématiques

		Global	Nombre	Géométrie et mesures	Présentation de données
2019	France	485	480	498	476
	Union européenne	527	527	528	523
2015	France	488	484	503	475

► **Champ pour la France :** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Établissements publics et privés sous contrat. © DEPP  
**Lecture :** en 2019, le score moyen de la France dans le domaine « Géométrie et mesures » (498) est significativement supérieur au score moyen global de mathématiques (485).  
**Note :** les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

### 3 Scores moyens aux trois domaines de contenus en sciences

		Global	Sciences de la vie	Sciences physiques	Sciences de la Terre
2019	France	488	494	477	488
	Union européenne	522	523	518	521
2015	France	487	490	482	484

► **Champ pour la France :** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Établissements publics et privés sous contrat. © DEPP  
**Lecture :** en 2019, le score moyen de la France dans le domaine « Sciences de la vie » (494) est significativement supérieur au score moyen global de sciences (488).  
**Note :** les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

### 4 Scores moyens aux trois domaines cognitifs

		Global	Connaitre	Appliquer	Raisonner
Mathématiques	France	2015 488	484	488	491
		2019 485	488	482	480
	Union européenne	2019 527	526	526	527
Sciences	France	2015 487	482	494	481
		2019 488	485	495	475
	Union européenne	2019 522	522	520	522

► **Champ pour la France :** France métropolitaine et DROM (hors Mayotte). Établissements publics et privés sous contrat. © DEPP  
**Lecture :** en 2019, le score moyen de la France dans le domaine « Raisonner » en sciences (475) est significativement inférieur au score moyen global des sciences (488).  
**Note :** les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

Mesuré en classe de quatrième, dans le cadre de l'évaluation internationale TIMSS 2019, le niveau des acquis des élèves en mathématiques et en sciences est en retrait en France par rapport aux pays comparables (OCDE et UE). Le score de la France est de 483 en mathématiques et de 489 en sciences, la moyenne internationale est respectivement de 511 et de 515. Depuis la dernière participation de la France en 1995, le score a chuté de 47 points en mathématiques, mais est stable en sciences (1)(2).

L'écart de score entre les filles et les garçons est de 9 points en mathématiques (5 points en 1995) à l'avantage des garçons. Il n'est pas significatif en sciences alors qu'il s'élevait à 22 points à l'avantage des garçons en 1995. En moyenne internationale, il n'y a pas de différence de score entre garçons et filles dans les deux disciplines.

En mathématiques, 17 % des élèves de France sont au-dessus du niveau de performance « élevé », contre 34 % en moyenne internationale (3). En sciences, ils sont 22 % contre 36 % en moyenne internationale. Les élèves en grande difficulté, sous le niveau « bas », représentent 12 % des élèves en mathématiques et 13 % en sciences, dans la moyenne internationale. En mathématiques, ces élèves sont plus nombreux qu'en 1995 (3%), alors qu'en sciences aucun changement n'est constaté.

Seulement 27 % des élèves de quatrième accordent une forte valeur aux mathématiques, alors qu'ils sont 32 % en moyenne internationale. En sciences, ils sont respectivement 19 % et 26 % (4).

### Précisions

TIMSS (*Trends in Mathematics and Science Study*) est une étude comparative internationale qui mesure le niveau des connaissances scolaires des élèves en CM1 et en quatrième en mathématiques et en sciences. Son objectif est d'interpréter les différences entre les systèmes éducatifs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage. TIMSS est organisée tous les quatre ans. En classe de quatrième, la France a participé en 1995 et en 2019. En CM1, la France a participé en 2015 et 2019.

En 2019, 150 collèges ont été sélectionnés en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves d'une ou deux classes de quatrième ont été évalués, soit environ 4 500 élèves. Pour la première fois, l'évaluation s'est déroulée sur ordinateur. TIMSS comprend également des questionnaires de contexte qui informent au niveau des établissements, des enseignants et des élèves.

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.47 ; 20.48.

### 1 Scores moyens en mathématiques

	Moyenne internationale (UE et/ou OCDE) 2019	France 2019	France 1995	
Mathématiques	Ensemble	511	483	530
	Garçons	512	487	533
	Filles	510	478	528
	Différence garçons-filles	2	9	5

► Champ pour la France : élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Moyenne internationale** : calculée sur les 20 pays ou États participants faisant partie de l'Union européenne et/ou de l'OCDE.

**Lecture** : en France, en 2019, les filles obtiennent un score moyen en mathématiques de 478 et les garçons de 487, soit un écart de 9 points en faveur des garçons. Cette différence est statistiquement significative.

**Note** : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

© DEPP

### 2 Scores moyens en sciences

	Moyenne internationale (UE et/ou OCDE) 2019	France 2019	France 1995	
Sciences	Ensemble	515	489	488
	Garçons	515	490	499
	Filles	515	487	477
	Différence garçons-filles	0	3	22

► Champ pour la France : élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Moyenne internationale** : calculée sur les 20 pays ou États participants faisant partie de l'Union européenne et/ou de l'OCDE.

**Lecture** : en France, en 2019, les filles obtiennent un score moyen en sciences de 487 et les garçons de 490 soit un écart de 3 points.

Cette différence n'est pas statistiquement significative.

**Note** : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

© DEPP

### 3 Proportion d'élèves atteignant les niveaux de référence de l'échelle TIMSS, en %

	Niveau bas (400 points)	Niveau intermédiaire (475 points)	Niveau élevé (550 points)	Niveau avancé (625 points)	
Mathématiques	Moyenne Internationale (UE et/ou OCDE) 2019	88	65	34	11
	France 2019	88	55	17	2
	France 1995	97	81	38	6
Sciences	Moyenne Internationale (UE et/ou OCDE) 2019	89	69	36	10
	France 2019	87	59	22	3
	France 1995	89	58	19	2

► Champ pour la France : élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Moyenne internationale** : calculée sur les 20 pays ou États participants faisant partie de l'Union européenne et/ou de l'OCDE.

**Lecture** : en France en 2019, en mathématiques, 88% des élèves dépassent le niveau bas (400 points), 55% le niveau intermédiaire, 17% le niveau élevé et seulement 2% atteignent le niveau avancé (à partir de 625 points).

**Note** : les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

© DEPP

### 4 Proportion d'élèves valorisant les mathématiques et les sciences, en %

	Moyenne internationale (UE et/ou OCDE) 2019	France 2019	
Valorisent les mathématiques	Fortement	32	27
	Un peu	51	57
	Pas du tout	17	16
Valorisent les sciences	Fortement	26	19
	Un peu	45	47
	Pas du tout	29	34

► Champ pour la France : élèves de quatrième scolarisés dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et DROM (hors Mayotte).

**Moyenne internationale** : calculée sur les 20 pays ou états participants faisant partie de l'Union européenne et/ou de l'OCDE.

**Lecture** : en France en 2019, 27% des élèves accordent une forte valeur aux mathématiques.

**Note** : les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

© DEPP

Dans le contexte des mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19 et le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les modalités d'organisation du **diplôme national du brevet** (DNB) ont été modifiées pour la session 2020. Les épreuves écrites ont été annulées, et leurs résultats remplacés par les moyennes trimestrielles obtenues dans les disciplines présentées habituellement. En France métropolitaine et dans les DROM, 756 300 candidats ont obtenu le DNB, portant **le taux de réussite** à 90,4%, soit une hausse de 4 points par rapport à la session 2019 (1).

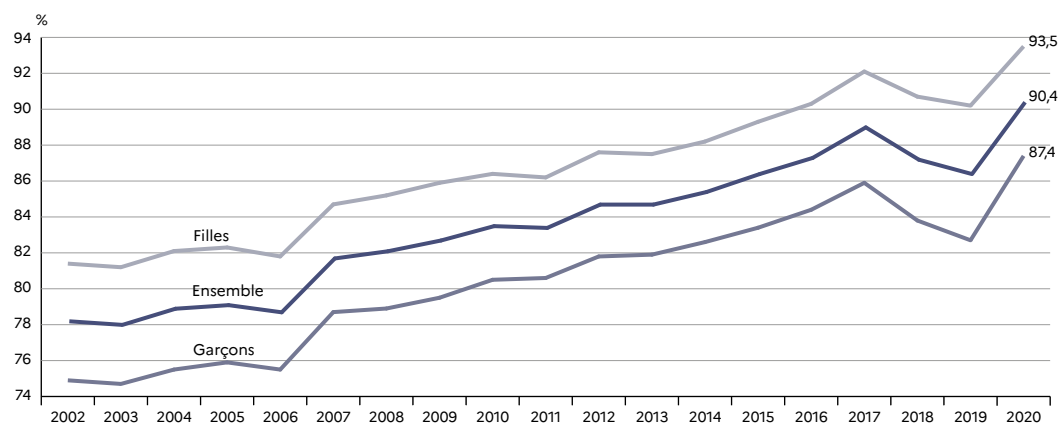
Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire, est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles et de l'enseignement agricole.

Les candidats sont 91,4% à obtenir leur diplôme dans la série générale et 81,4% dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Les élèves de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la grande majorité des candidats et des admis ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours en moyenne plus longs, seul un admis sur deux a 15 ans ou moins (3).

Les enfants de cadres supérieurs et de professions intellectuelles supérieures ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats, et les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles (4). Ainsi, le taux de réussite des enfants de professeurs est supérieur de 19,0 points à celui des enfants d'inactifs dans la série générale (13,9 dans la série professionnelle).

### 1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer.

**Âge atteint au cours de l'année** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.17 ; 17.07 ; 16.06.

**2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2020**

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	331 568	88,5	40 771	79,6	372 339	87,4
Filles	359 830	94,2	24 099	84,5	383 929	93,5
<b>Ensemble</b>	<b>691 398</b>	<b>91,4</b>	<b>64 870</b>	<b>81,4</b>	<b>756 268</b>	<b>90,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

**3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2020**

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	23 490	98,9	67	77,9	23 557	98,9
15 ans	614 999	93,4	32 980	84,8	647 979	92,9
16 ans	50 278	71,4	29 049	0,8	79 327	74,1
17 ans ou plus	2 631	67,2	2 774	0,7	5 405	67,3
<b>Ensemble</b>	<b>691 398</b>	<b>91,4</b>	<b>64 870</b>	<b>81,4</b>	<b>756 268</b>	<b>90,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

**4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2020**

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	9 826	96,5	1 252	92,8	11 078	96,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	57 630	93,3	4 431	84,7	62 061	92,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	161 548	98,1	3 200	90,1	164 748	98,0
<i>dont professeurs et assimilés</i>	24 448	98,9	272	89,2	24 720	98,8
Professions intermédiaires	105 550	95,1	6 652	87,1	112 202	94,6
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	8 916	98,4	228	87,7	9 144	98,1
Employés	150 878	91,5	14 642	83,8	165 520	90,7
Ouvriers	111 516	87,6	15 892	81,7	127 408	86,8
Retraités	6 278	89,5	653	80,2	6 931	88,5
Inactifs	67 278	79,9	13 284	75,3	80 562	79,1
Indéterminé	20 894	81,7	4 864	74,1	25 758	80,2
<b>Ensemble</b>	<b>691 398</b>	<b>91,4</b>	<b>64 870</b>	<b>81,4</b>	<b>756 268</b>	<b>90,4</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2020 est de 95,0%, avec 760 800 candidats et 723 000 bacheliers : 97,6% au **baccalauréat général**, 94,8% au **baccalauréat technologique** et 90,4% au **baccalauréat professionnel** (1). L'effectif de bacheliers progresse de 54 600 (2).

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons, avec un écart nettement plus important dans le professionnel (3). Les candidats se présentent essentiellement sous statut scolaire ou via l'apprentissage (4). Avec ceux de la formation continue, ils obtiennent des résultats meilleurs que ceux de l'enseignement à distance et des individuels.

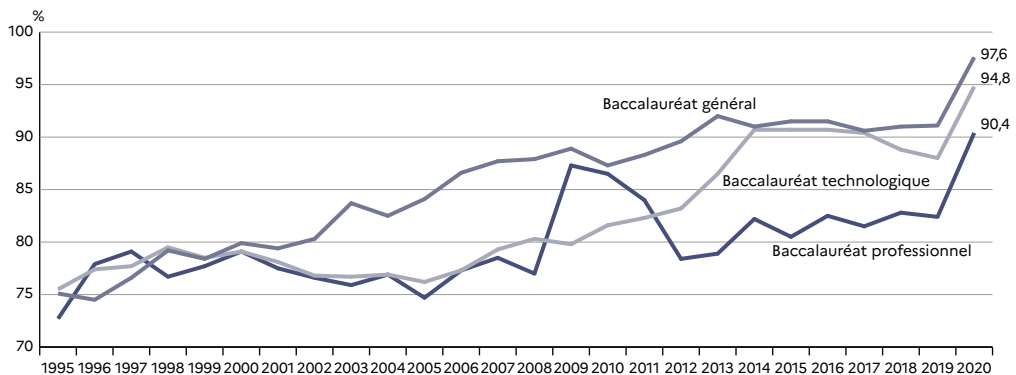
Entre 1995 et 2019, le taux de réussite a progressé de 13,2 points. Il a augmenté régulièrement dans la voie générale jusqu'en 2013. À partir de 2005, il a progressé de manière irrégulière dans les voies technologique et

professionnelle. Le taux de réussite en voie technologique s'est éloigné de celui de la voie professionnelle en 2005 et rattrapé de celui de la voie générale en 2014.

En 2020, avec une réglementation adaptée au contexte de l'épidémie de covid-19, le taux de réussite augmente de 7,0 points. La hausse est la plus importante dans la voie professionnelle, dont le taux de réussite reste nettement inférieur à ceux des voies générale et technologique.

À la session 2020, pour 100 bacheliers, on compte 53 généralistes, 21 technologiques et 26 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995. La voie professionnelle a progressé principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

### 1 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2112 ; 2010 ; 19.03 ; 18.03 ; 17.05 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

## 2 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	166 824	187 629	184 026	103 774	95 479	199 253
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	100 360	119 178	120 114	50 665	79 724	130 389
L	71 460	59 642	49 434	45 692	49 870	52 648	52 244	11 151	43 365	54 516
<b>Baccalauréat général</b>	<b>287 046</b>	<b>271 155</b>	<b>272 512</b>	<b>279 751</b>	<b>317 054</b>	<b>359 455</b>	<b>356 384</b>	<b>165 590</b>	<b>218 568</b>	<b>384 158</b>
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022						
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	26 763	32 795	32 003	30 609	2 643	33 252
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	7 587	8 449	8 264	3 730	4 993	8 723
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	4 615	5 028	4 761	2 695	2 577	5 272
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	60 124	63 690	65 434	35 460	38 161	73 621
ST2S (ex-SMS)	13 337	18 469	18 689	20 622	20 608	22 646	21 910	2 958	20 009	22 967
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 817	3 267	3 347	826	2 699	3 525
TMD	299	370	273	311	303	307	316	145	190	335
STHR (ex-Hôtellerie)	2 284	2 623	2 201	2 578	2 327	2 388	2 249	1 010	1 267	2 277
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>138 267</b>	<b>152 778</b>	<b>140 828</b>	<b>133 431</b>	<b>125 144</b>	<b>138 570</b>	<b>138 284</b>	<b>77 433</b>	<b>72 539</b>	<b>149 972</b>
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	80 650	81 091	79 010	73 312	13 707	87 019
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	95 996	98 171	94 665	34 726	67 096	101 822
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>67 096</b>	<b>92 617</b>	<b>93 268</b>	<b>118 586</b>	<b>176 646</b>	<b>179 262</b>	<b>173 675</b>	<b>108 038</b>	<b>80 803</b>	<b>188 841</b>
<b>Ensemble</b>	<b>492 409</b>	<b>516 550</b>	<b>506 608</b>	<b>531 768</b>	<b>618 844</b>	<b>677 287</b>	<b>668 343</b>	<b>351 061</b>	<b>371 910</b>	<b>722 971</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

© DEPP

## 3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat

Séries	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	91,9	91,6	91,3	97,3	98,5	97,9
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	91,2	90,2	90,6	96,6	98,3	97,6
L	71,3	80,2	81,9	85,1	90,6	90,5	91,4	94,1	96,9	96,3
<b>Baccalauréat général</b>	<b>75,1</b>	<b>79,9</b>	<b>84,1</b>	<b>87,3</b>	<b>91,5</b>	<b>91,0</b>	<b>91,1</b>	<b>96,9</b>	<b>98,1</b>	<b>97,6</b>
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0						
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	91,7	90,7	90,4	95,9	97,1	96,0
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	93,9	91,5	90,3	94,6	96,7	95,8
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	86,9	90,5	88,6	98,8	98,6	98,7
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	89,5	86,0	85,1	91,1	95,1	93,1
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	91,8	91,4	90,5	93,6	96,7	96,3
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	97,2	96,9	96,6	97,9	99,4	99,1
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	97,1	96,5	96,6	98,6	100,0	99,4
STHR (ex-Hôtellerie)	81,5	89,0	86,8	89,8	90,8	94,2	94,7	97,7	98,1	97,9
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>75,5</b>	<b>79,1</b>	<b>76,2</b>	<b>81,6</b>	<b>90,7</b>	<b>88,8</b>	<b>88,0</b>	<b>93,6</b>	<b>96,0</b>	<b>94,8</b>
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	78,9	81,2	81,3	89,5	93,1	90,1
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	81,9	84,1	83,4	86,8	92,9	90,7
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>72,7</b>	<b>79,1</b>	<b>74,7</b>	<b>86,5</b>	<b>80,5</b>	<b>82,8</b>	<b>82,4</b>	<b>88,6</b>	<b>92,9</b>	<b>90,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>74,9</b>	<b>79,5</b>	<b>79,9</b>	<b>85,6</b>	<b>87,9</b>	<b>88,2</b>	<b>88,0</b>	<b>93,5</b>	<b>96,5</b>	<b>95,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A (Design et arts appliqués).

© DEPP

## 4 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon le statut des candidats

Statut	1997	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020	
	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite
Scolaire	78,5	80,9	81,4	86,6	88,9	89,0	88,8	725 135	95,6
Enseignement à distance	43,8	38,3	44,0	49,8	52,5	57,3	56,3	3 695	81,3
Apprentissage	80,0	81,4	79,6	86,6	81,9	84,5	84,9	21 134	91,1
Formation continue	72,0	74,0	70,3	82,6	83,6	87,8	87,2	2 904	91,9
Individuel	50,4	51,1	44,2	49,8	49,8	49,0	48,7	7 965	64,9
<b>Ensemble</b>	<b>77,3</b>	<b>79,5</b>	<b>79,9</b>	<b>85,6</b>	<b>87,9</b>	<b>88,2</b>	<b>88,0</b>	<b>760 833</b>	<b>95,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

Le **taux de réussite** au baccalauréat 2020 est de 95,0% (723 000 admis pour 760 800 candidats). Il augmente de 7,0 points par rapport à la session 2019 (2).

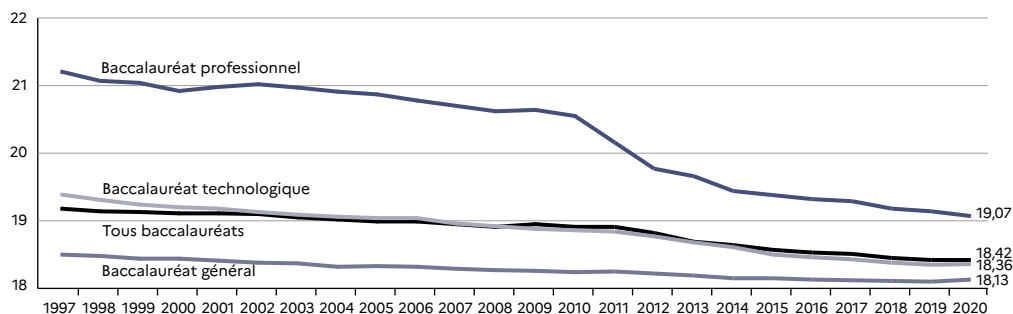
Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart entre filles et garçons est moins important qu'en 2019. Dans la voie professionnelle, où il est le plus important, et dans la voie technologique, l'écart diminue de près d'un point. Dans la voie générale, où il est le plus petit, il diminue de presque 2 points.

La baisse des redoublements, constatée à tous les niveaux de formation, a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues (1) (3). Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si

les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies. Dans les voies générale et technologique, plus les candidats sont âgés, moins le taux de réussite est important. Dans la voie professionnelle, les candidats de 25 ans ou plus obtiennent plus souvent leur diplôme que ceux de 18 ans. En 2020, la baisse de l'âge moyen au baccalauréat est freinée, le taux de réussite progressant le plus fortement à partir de 19 ans, surtout dans les voies générale et technologique.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est parmi les plus élevés, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (4). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel.

### 1 Évolution de l'âge moyen à l'obtention du baccalauréat



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

#### Précisions

Âge atteint au cours de l'année – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.12; 20.10; 19.03; 18.03; 17.05 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

## 2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2019	2020
<b>Baccalauréat général</b>											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	89,9	89,2	89,4	96,9
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	92,7	92,3	92,4	98,1
<b>Ensemble</b>	<b>65,9</b>	<b>67,8</b>	<b>75,4</b>	<b>75,1</b>	<b>79,9</b>	<b>84,1</b>	<b>87,3</b>	<b>91,5</b>	<b>91,0</b>	<b>91,1</b>	<b>97,6</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	89,5	87,1	86,3	93,6
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	91,9	90,8	89,8	96,0
<b>Ensemble</b>	<b>59,2</b>	<b>65,4</b>	<b>68,4</b>	<b>75,5</b>	<b>79,1</b>	<b>76,2</b>	<b>81,6</b>	<b>90,7</b>	<b>88,8</b>	<b>88,0</b>	<b>94,8</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	78,0	80,2	80,2	88,6
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	83,7	86,4	85,5	92,9
<b>Ensemble</b>			<b>74,3</b>	<b>72,7</b>	<b>79,1</b>	<b>74,7</b>	<b>86,5</b>	<b>80,5</b>	<b>82,8</b>	<b>82,4</b>	<b>90,4</b>
<b>Tous baccalauréats</b>											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	85,6	85,8	85,7	93,5
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	90,1	90,6	90,3	96,5
<b>Ensemble</b>	<b>63,9</b>	<b>67,2</b>	<b>73,1</b>	<b>74,9</b>	<b>79,5</b>	<b>79,9</b>	<b>85,6</b>	<b>87,9</b>	<b>88,2</b>	<b>88,0</b>	<b>95,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

## 3 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2020

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	633	98,9	31	100,0	5	83,3	669	98,8
17 ans	19 660	99,3	1 831	97,9	496	95,0	21 987	99,1
18 ans	310 794	98,6	105 050	96,7	92 759	92,7	508 603	97,1
19 ans	43 351	93,6	34 707	91,6	60 529	88,6	138 587	90,9
20 ans	7 403	86,7	6 640	86,7	19 926	86,2	33 969	86,4
21 ans	1 417	78,0	1 138	81,3	6 718	87,2	9 273	84,9
22 ans	419	69,6	278	78,5	2 458	88,1	3 155	84,2
23 ans	156	64,5	96	71,6	1 278	89,5	1 530	84,8
24 ans	91	63,2	59	73,8	790	92,5	940	87,2
25-29 ans	123	52,1	79	71,2	1 723	93,4	1 925	87,8
30 ans ou plus	111	44,4	63	61,2	2 159	94,2	2 333	88,2
<b>Ensemble</b>	<b>384 158</b>	<b>97,6</b>	<b>149 972</b>	<b>94,8</b>	<b>188 841</b>	<b>90,4</b>	<b>722 971</b>	<b>95,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

## 4 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2020

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	4 191	98,8	1 166	97,4	1 714	94,7	7 071	97,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 288	97,9	11 086	95,8	12 303	91,7	53 677	96,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	117 088	98,9	20 640	96,9	12 281	93,8	150 009	98,2
<i>dont professeurs et assimilés</i>	19 774	99,1	2 535	97,1	1 127	94,5	23 436	98,6
Professions intermédiaires	58 544	98,3	20 319	96,3	18 817	92,4	97 680	96,7
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	8 064	98,9	1 452	96,7	700	94,9	10 216	98,3
Employés	75 889	97,6	35 834	95,2	38 859	90,6	150 582	95,1
Ouvriers	33 465	96,7	19 849	94,3	37 526	89,7	90 840	93,2
Retraités	4 484	97,2	1 756	94,7	3 092	88,0	9 332	93,5
Autres personnes sans activité professionnelle	46 173	94,9	25 792	91,8	23 472	86,1	95 437	91,8
Indéterminé	14 036	93,5	13 530	93,8	40 777	91,2	68 343	92,1
<b>Ensemble</b>	<b>384 158</b>	<b>97,6</b>	<b>149 972</b>	<b>94,8</b>	<b>188 841</b>	<b>90,4</b>	<b>722 971</b>	<b>95,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

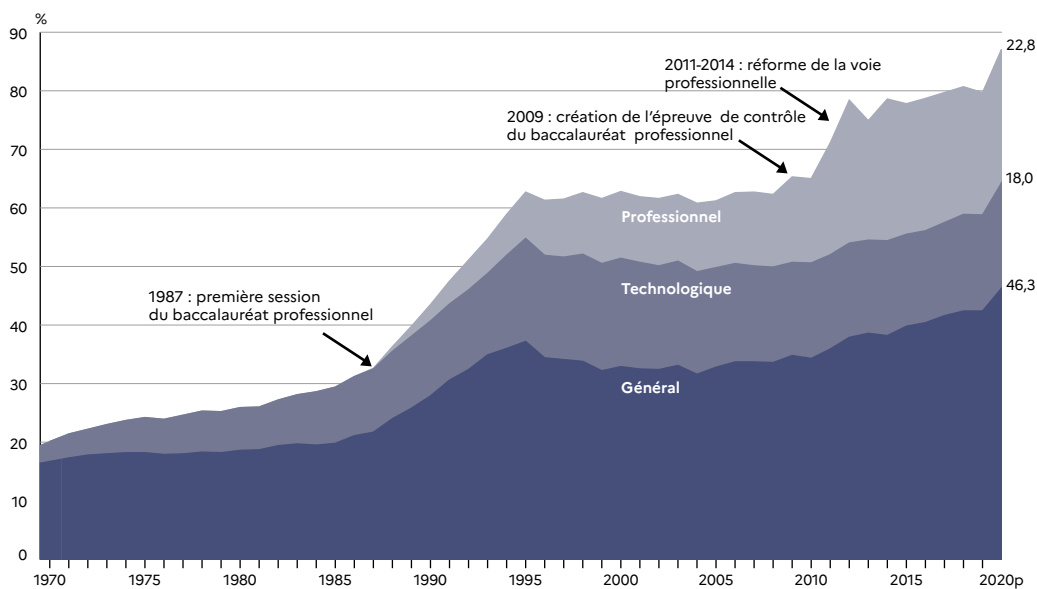
À la session 2020 du baccalauréat, pour la France métropolitaine et les DROM (hors Mayotte), 87,0 % d'une génération est titulaire du diplôme : 46,3 % en général, 18,0 % en technologique et 22,8 % en professionnel (1).

Depuis 1970, la **proportion de bacheliers dans une génération** a gagné plus de 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance de la voie générale et de l'important essor de la voie professionnelle depuis sa première session en 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %. Elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel,

puis de 13 points entre 2010 et 2012 avec la réforme de la voie professionnelle. Après une phase de transition, elle repart à la hausse essentiellement grâce à la poursuite de la progression de la voie générale (+2,9 points entre 2015 et 2018). La forte progression de la réussite en 2020 entraîne une hausse de 7 points de la proportion de bacheliers dans une génération.

L'écart entre filles et garçons est proche de 10 points de pourcentage en faveur des filles (2). La proportion de bachelières dans une génération dépasse de plus de 15 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de plus de 5 points dans la voie professionnelle. Dans la voie technologique, les deux proportions sont très proches.

### 1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie, en %



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

© DEPP

#### Précisions

**Données démographiques** – La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DROM hors Mayotte. La population connue en mars 2021 a été utilisée ici. Elle permet le calcul des proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2019 et 2020, et définitives pour la session 2018.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2112 ; 2010 ; 1903 ; 1803 ; 1705 (baccalauréat, résultats définitifs).  
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : la proportion de bacheliers dans une génération.

**Source**  
DEPP-MENJS, Systèmes d'information Ocean, Cyclades.  
Ministère en charge de l'Agriculture.  
Insee, Estimations démographiques. Traitement DEPP-MENJS.

## 2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %

	France métropolitaine				France métropolitaine + DROM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2015	2018	2019p	2020p
<b>Baccalauréat général</b>											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	33,6	35,4	35,2	38,8
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	46,3	49,9	50,1	54,1
<b>Ensemble</b>	<b>18,6</b>	<b>27,9</b>	<b>32,9</b>	<b>32,7</b>	<b>32,5</b>	<b>32,8</b>	<b>34,3</b>	<b>39,8</b>	<b>42,4</b>	<b>42,4</b>	<b>46,3</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	15,2	16,6	16,4	18,1
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	16,1	16,4	16,4	17,9
<b>Ensemble</b>	<b>7,3</b>	<b>12,8</b>	<b>18,5</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>17,0</b>	<b>16,3</b>	<b>15,7</b>	<b>16,5</b>	<b>16,4</b>	<b>18,0</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>											
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	23,7	23,5	22,8	25,4
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	20,8	19,9	18,8	20,0
<b>Ensemble</b>		<b>2,8</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>	<b>11,2</b>	<b>11,4</b>	<b>14,4</b>	<b>22,3</b>	<b>21,8</b>	<b>20,9</b>	<b>22,8</b>
<b>Tous baccalauréats</b>											
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	72,6	75,4	74,5	82,3
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	83,2	86,2	85,3	92,0
<b>Ensemble</b>	<b>25,9</b>	<b>43,5</b>	<b>62,8</b>	<b>62,1</b>	<b>61,9</b>	<b>61,2</b>	<b>65,0</b>	<b>77,7</b>	<b>80,6</b>	<b>79,7</b>	<b>87,0</b>

► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DROM hors Mayotte depuis 2001.

© DEPP

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième varie de 54,1% à Mayotte à 82,2% à Paris à la session 2019 (1). Les jeunes de sixième ont une probabilité d'accéder au baccalauréat qui repose presque uniquement sur le statut scolaire, et surtout sur les voies générale et technologique, très peu via l'apprentissage. Dans les académies de Besançon, Normandie, Dijon, Nantes et Strasbourg, l'apprentissage pèse davantage.

Les académies de Paris et de Versailles font partie de celles où l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est globalement la plus forte. Les voies générale et technologique y sont aussi largement prépondérantes et la voie professionnelle pèse très peu. Cette dernière pèse un peu plus dans l'académie de Créteil. La forte espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième des académies de Guadeloupe

et de Martinique repose sur un équilibre entre la voie professionnelle et les voies générale et technologique. À l'opposé, les élèves de sixième de Besançon et de Guyane, dont la probabilité d'accès au baccalauréat toutes voies confondues est faible, ont une importante probabilité d'obtenir le baccalauréat professionnel.

Entre 2014 et 2019, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième augmente dans toutes les régions académiques sauf en Bretagne, en Corse et à Mayotte (2). Entre 2019 et 2020, sous statut scolaire, elle augmente dans toutes les académies sauf Grenoble et Toulouse où la voie générale et technologique est à la baisse. À Mayotte, la voie générale et technologique augmente de manière très forte. Dans la voie professionnelle, les évolutions entre 2019 et 2020 sont toutes à la hausse.

### Précisions

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.12 ; 20.10 ; 19.03 ; 18.03 ; 17.05 (baccalauréat, résultats définitifs).

#### Source

DEPP-MENJS, Systèmes d'information Ocean, Cyclades, Sclarité, SIFA.  
Ministère en charge de l'Agriculture.

## 1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie et région académique, selon le statut et la voie, en %

Académies et régions académiques	2019					2020 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	53,7	18,5	72,2	0,6	72,8	52,5	21,2	73,6
Grenoble	57,4	16,4	73,9	1,2	75,0	56,1	17,5	73,6
Lyon	59,0	15,4	74,4	0,9	75,3	62,4	17,4	79,8
Auvergne-Rhône-Alpes	57,5	16,3	73,8	0,9	74,8	58,1	18,0	76,1
Besançon	52,1	17,7	69,8	1,5	71,3	51,4	20,2	71,7
Dijon	53,3	17,3	70,5	1,4	72,0	52,6	18,5	71,2
Bourgogne-Franche-Comté	52,8	17,4	70,2	1,5	71,6	52,1	19,3	71,4
Bretagne (Rennes)	57,7	17,7	75,5	0,8	76,3	58,1	19,3	77,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,3	17,2	72,6	1,2	73,8	55,8	19,2	75,0
Corse	58,9	12,9	71,9	0,1	72,0	62,5	15,4	77,9
Nancy-Metz	55,8	18,4	74,2	0,9	75,2	58,2	20,8	78,9
Reims	53,2	18,3	71,5	0,9	72,4	52,7	20,6	73,3
Strasbourg	57,5	14,9	72,5	1,9	74,4	58,6	17,2	75,9
Grand Est	55,7	17,2	73,0	1,2	74,2	57,0	19,5	76,5
Amiens	53,3	17,3	70,6	0,9	71,5	55,8	19,6	75,4
Lille	53,2	17,8	71,0	0,5	71,5	54,7	21,1	75,7
Hauts-de-France	53,2	17,6	70,8	0,6	71,5	55,0	20,6	75,6
Créteil	63,6	16,9	80,5	0,7	81,1	65,8	18,8	84,6
Paris	71,8	10,1	81,9	0,3	82,2	74,6	11,6	86,2
Versailles	67,3	13,8	81,0	0,7	81,7	72,0	16,3	88,3
Île-de-France	66,6	14,4	81,0	0,6	81,5	70,1	16,5	86,6
Normandie	54,0	17,4	71,4	1,3	72,7	55,1	19,3	74,4
Bordeaux	56,5	16,9	73,3	0,7	74,1	57,4	18,4	75,8
Limoges	57,2	17,6	74,8	0,6	75,3	56,3	19,1	75,4
Poitiers	54,2	16,0	70,2	1,0	71,2	57,5	18,7	76,2
Nouvelle-Aquitaine	55,9	16,7	72,6	0,8	73,4	57,3	18,6	75,9
Montpellier	56,8	15,7	72,5	0,3	72,7	56,2	19,2	75,4
Toulouse	59,2	18,3	77,5	0,4	77,9	57,3	18,8	76,1
Occitanie	58,0	17,0	75,0	0,3	75,3	56,8	19,0	75,7
Pays de la Loire (Nantes)	54,4	17,3	71,7	1,5	73,2	55,1	19,2	74,3
Aix-Marseille	56,6	15,2	71,8	0,4	72,2	59,2	16,9	76,1
Nice	58,2	14,2	72,4	0,4	72,8	60,3	16,5	76,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	57,2	14,8	72,1	0,4	72,4	59,7	16,7	76,4
Guadeloupe	56,9	22,0	78,9	0,0	78,9	57,4	26,4	83,8
Guyane	36,4	19,8	56,2	0,1	56,3	39,6	24,2	63,8
Martinique	55,6	21,9	77,5	0,2	77,7	59,1	24,9	84,0
Mayotte	38,6	15,5	54,1	0,0	54,1	50,9	21,0	72,0
La Réunion	48,8	18,1	66,8	0,1	66,9	53,2	20,7	73,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

1. Les données 2020 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS 2021.

© DEPP

## 2 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par région académique, en %

Régions académiques	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Auvergne-Rhône-Alpes	73,0	74,5	75,7	76,0	75,3	74,8
Bourgogne-Franche-Comté	71,3	72,4	72,6	72,7	71,9	71,6
Bretagne (Rennes)	78,3	79,1	80,8	78,8	77,9	76,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	72,0	74,2	74,9	73,4	73,4	73,8
Corse	73,4	72,8	78,4	76,4	75,3	72,0
Grand Est	71,4	73,4	74,7	74,2	74,5	74,2
Hauts-de-France	68,8	70,1	71,7	72,1	71,7	71,5
Île-de-France	77,9	80,0	81,6	81,0	81,6	81,5
Normandie	71,6	72,6	73,8	72,5	72,5	72,7
Nouvelle-Aquitaine	72,7	74,3	74,7	74,9	73,9	73,4
Occitanie	72,8	73,7	75,0	74,6	74,3	75,3
Pays de la Loire (Nantes)	72,2	73,8	74,0	72,2	72,3	73,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	70,2	70,9	72,4	72,7	72,9	72,4
Guadeloupe	71,2	70,7	75,0	73,1	76,0	78,9
Guyane	47,5	54,8	53,7	58,3	55,6	56,3
Martinique	72,9	75,2	78,8	74,0	72,5	77,7
Mayotte	55,6	59,4	63,4	61,3	60,2	54,1
La Réunion	64,7	65,5	67,0	65,5	68,4	66,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

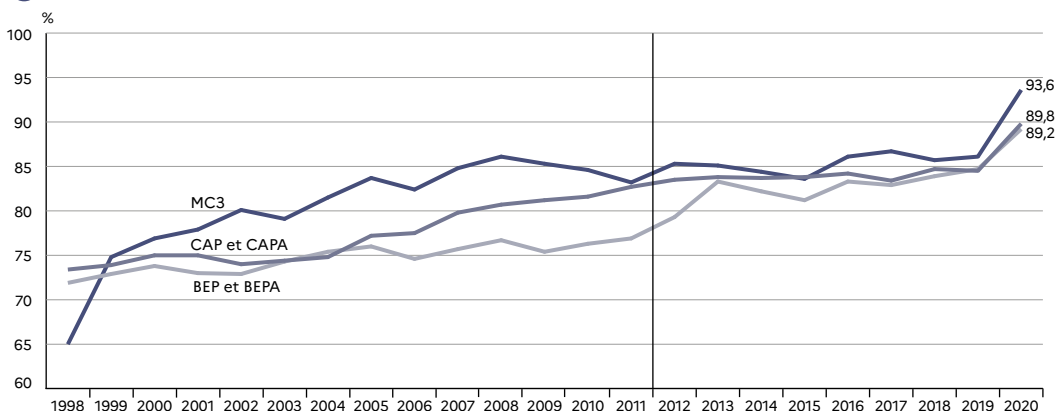
À la session 2020, les 705 000 diplômés de diplômes technologiques et professionnels se répartissent quasiment à parts égales entre le niveau 3 et le niveau 4 (2). Le nombre de diplômes délivrés est en hausse par rapport à la session 2019 (+7,2%), de manière plus marquée au niveau 4 (+8,5%) qu'au niveau 3 (+5,9%). Pour le niveau 3, plus de la moitié (53%) sont des certificats d'aptitude professionnelle (CAP y compris CAP agricole) et 44% des brevets d'études professionnelles (BEP y compris BEP agricole). Au niveau 4, plus de la moitié (53%) de ces diplômes sont des **baccalauréats professionnels** et 42% des **baccalauréats technologiques**.

Entre les sessions 2019 et 2020, les **taux de réussite** aux examens professionnels de niveau 3 sont en hausse : +5,3 points pour le CAP, à 89,8%, +4,5 points pour le BEP, à 89,2%, et +7,5 points pour les mentions complémentaires, à 93,6% (1)(3). Au niveau 4, les évolutions

sont similaires : les taux de réussite sont en hausse pour les baccalauréats technologiques (+6,8 points, à 94,8%), les baccalauréats professionnels (+8,0 points, à 90,4%), les brevets professionnels (+11,7 points, à 87,8%) et pour les mentions complémentaires (+2,6 points, à 91,4%).

Les candidats au BEP et au baccalauréat professionnel ou technologique se présentent quasi exclusivement sous le statut scolaire. À l'examen du CAP et des mentions complémentaires de niveau 4 (MC4), les apprentis et les scolaires sont présents dans des proportions similaires. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau 3 (MC3), les apprentis sont majoritaires parmi les candidats. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP, de 0,8 point aux MC3. Pour les MC4, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (+8,0 points).

### 1 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau 3, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011) (1). Public et Privé (sous et hors contrat).  
1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

**Nomenclature nationale des niveaux** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29; 18.11; 17.08; 16.08.

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Ocean et enquête n°4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.  
DGER-MAA, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

**2 Évolution du nombre de diplômes par niveau**

Session	Niveau 3				Niveau 4						Ensemble
	CAP (1)	BEP (1)	MC3	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4	Total	
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096		236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882		16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229		18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446		135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594		131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472		1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121		1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489		129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672		125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387
2017	190 371	146 791	8 559	345 721	16 713	1 186	128 488	177 570	2 179	326 136	671 857
2018	184 510	146 621	8 575	339 706	16 147	1 080	138 570	179 262	2 136	337 195	676 901
2019	173 552	145 848	8 120	327 520	15 057	1 066	138 284	173 675	2 372	330 454	657 974
2020	185 165	152 501	9 119	346 785	16 916	n.d.	149 972	188 841	2 968	358 697	705 482

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011). Public et Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

**3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2020 (1)**

	Niveau 3			Niveau 4					
	CAP (2)	BEP (2)	MC3	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
<b>Formation sous statut scolaire</b>									
Admis	73 694	143 163	2 385		n.d.	148 055	165 124	1 338	
Taux de réussite	91,0	89,2	94,5		n.d.	95,2	90,6	87,2	
<b>Formation sous statut apprenti</b>									
Admis	70 208	6 207	6 052	14 175	n.d.		19 249	1 339	
Taux de réussite	90,7	92,2	93,7	88,0	n.d.		91,1	95,2	
<b>Enseignement à distance</b>									
Admis	2 676	189	1	44	n.d.	601	317		
Taux de réussite	86,2	80,1	100,0	78,6	n.d.	79,6	72,2		
<b>Formation continue</b>									
Admis	19 273	618	640	2 461	n.d.		2 670	280	
Taux de réussite	93,6	92,0	91,0	89,7	n.d.		91,9	95,2	
<b>Autres (candidats libres, etc.)</b>									
Admis	19 314	2 324	41	236	n.d.	1 316	1 481	11	
Taux de réussite	79,9	79,2	75,9	66,5	n.d.	67,0	70,4	78,6	
<b>Total des candidats</b>									
Présents	206 245	171 000	9 740	19 264	n.d.	158 230	208 887	3 248	
Admis	185 165	152 501	9 119	16 916	n.d.	149 972	188 841	2 968	
Taux de réussite	89,8	89,2	93,6	87,8	n.d.	94,8	90,4	91,4	

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public et Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

À la session 2020, près de 185 200 candidats au **CAP** et 152 500 candidats au **BEP**, y compris les CAP et BEP en formation agricole, ont obtenu leur diplôme (1)(2). Les **taux de réussite** atteignent 89,8% pour le CAP et 89,2% pour le BEP, soit respectivement +5,3 points et +4,5 points par rapport à la session 2019.

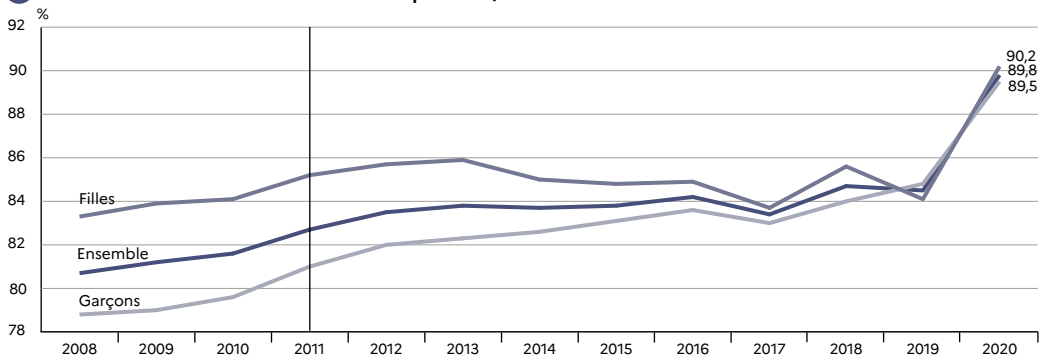
Comme pour les sessions précédentes, à l'exception de la session 2019, les filles réussissent mieux au CAP que les garçons avec un écart de 0,7 point. Cette tendance est observée pour les candidats en formation scolaire ou apprentis (+4,0 et 3,8 points d'écart respectivement). Pour les « autres diplômés » du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance), les garçons continuent à obtenir de meilleurs résultats que les filles, avec des taux de réussite de 88,4% et 85,3% respectivement (3). Comme pour les sessions précédentes, les filles restent les meilleures au BEP : leur taux de réussite y est de 3,9 points supérieur à celui des garçons.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par **âge** différents. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent

le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Cependant, 40,6% ont 18 ans, soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an. 28,1% des apprentis admis au CAP sont âgés de 18 ans, et les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats. À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés, et ce sont les candidats âgés de 30 ans ou plus qui ont parmi eux la meilleure réussite, avec un taux d'admission dépassant 87,8%.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (4). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent un an de retard au moment de l'examen, et des taux de réussite inférieurs à ceux des élèves « à l'heure ». À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 91,2%, soit un écart de 3,9 points avec ceux âgés de 18 ans. Pour les apprentis l'écart est de 2,9 points.

### 1 Évolution des taux de réussite au CAP par sexe, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011). Public et Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale et par le ministère en charge de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

**Admis** – Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.11; 17.08; 16.08.

## 2 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>CAP</b>													
Filles	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9	83,7	85,6	84,1	90,2
Garçons	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6	83,0	84,0	84,8	89,5
<b>Ensemble</b>	<b>80,7</b>	<b>81,2</b>	<b>81,6</b>	<b>82,7</b>	<b>83,5</b>	<b>83,8</b>	<b>83,7</b>	<b>83,8</b>	<b>84,2</b>	<b>83,4</b>	<b>84,7</b>	<b>84,5</b>	<b>89,8</b>
<b>BEP</b>													
Filles	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8	85,2	86,4	87,3	91,4
Garçons	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2	81,0	81,9	82,6	87,4
<b>Ensemble</b>	<b>76,7</b>	<b>75,4</b>	<b>76,3</b>	<b>76,9</b>	<b>79,3</b>	<b>83,3</b>	<b>82,2</b>	<b>81,2</b>	<b>83,3</b>	<b>82,9</b>	<b>83,9</b>	<b>84,7</b>	<b>89,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011). Public et Privé (sous et hors contrat).

© DEPP

## 3 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1) (2), session 2020

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	170	92,4	21	95,5	10	90,9	201	92,6
17 ans	26 987	92,9	14 643	92,9	318	84,8	41 948	92,8
18 ans	29 885	89,8	19 708	88,4	1 573	75,7	51 166	88,8
19 ans	9 445	88,9	13 625	88,4	2 492	80,8	25 562	87,8
20 ans	3 596	90,5	7 832	90,9	2 268	80,6	13 696	88,9
21 ans	1 297	91,1	4 418	92,3	2 001	83,3	7 716	89,6
22 ans	623	94,5	2 728	93,8	1 770	83,9	5 121	90,2
23 ans	344	94,0	1 932	94,4	1 558	86,2	3 834	90,9
24 ans	180	94,2	1 396	95,4	1 411	86,7	2 987	91,0
25 ans	1 167	94,3	1 048	94,3	1 304	84,6	3 519	90,4
26-29 ans			2 015	95,8	5 042	88,1	7 057	90,2
30-39 ans			656	96,2	11 759	89,5	12 415	89,7
40 ans ou plus			186	96,9	9 757	87,8	9 943	87,8
<b>Total</b>	<b>73 694</b>	<b>91,0</b>	<b>70 208</b>	<b>90,7</b>	<b>41 263</b>	<b>86,2</b>	<b>185 165</b>	<b>89,8</b>
<i>dont filles</i>	29 062	93,5	17 569	93,6	28 481	85,3	75 112	90,2

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public et Privé (sous et hors contrat).

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

© DEPP

## 4 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1) (2), session 2020

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	495	92,0	10	83,3	2	100,0	507	91,8
17 ans	84 588	91,2	2 226	93,8	510	85,7	87 324	91,2
18 ans	43 979	87,3	1 705	90,9	757	78,2	46 441	87,2
19 ans	9 861	84,1	958	91,7	547	73,5	11 366	84,1
20 ans	2 982	85,3	553	91,7	219	77,1	3 754	85,6
21 ans	750	82,5	245	89,7	105	82,7	1 100	84,0
22 ans	222	87,1	149	92,5	61	79,2	432	87,6
23 ans	100	89,3	88	90,7	54	83,1	242	88,3
24 ans	53	94,6	66	91,7	42	85,7	161	91,0
25 ans	133	85,8	53	91,4	42	91,3	228	88,0
26-29 ans			98	95,1	126	87,5	224	90,7
30-39 ans			39	95,1	300	90,9	339	91,4
40 ans ou plus			17	100,0	366	89,3	383	89,7
<b>Total</b>	<b>143 163</b>	<b>89,2</b>	<b>6 207</b>	<b>92,2</b>	<b>3 131</b>	<b>81,5</b>	<b>152 501</b>	<b>89,2</b>
<i>dont filles</i>	66 160	91,5	1 529	93,5	1 463	82,9	69 152	91,4

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public et Privé (sous et hors contrat).

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

2. Y compris les données de l'enseignement agricole.

© DEPP

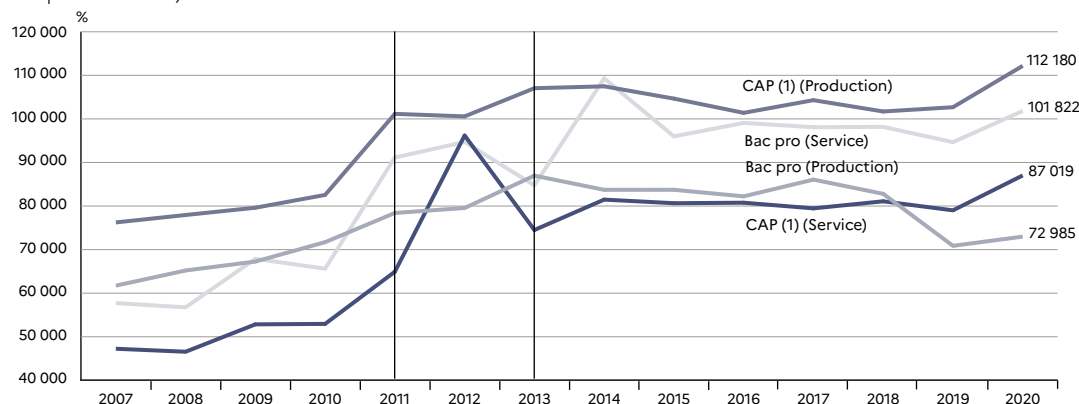
À la session 2020, plus de 526 500 candidats ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 185 200 lauréats pour le **CAP**, 152 500 pour le **BEP** et 188 800 pour le **baccalauréat professionnel (2)**. Pour chacun de ces trois examens, le taux de réussite dépasse 89% (89,8% au CAP, 89,2% au BEP et 90,4% au baccalauréat professionnel). L'effectif de bacheliers professionnels et de détenteurs de CAP est en hausse par rapport à 2019, de manière plus marquée pour les spécialités de production (+10,1% et +9,2% respectivement) que pour les spécialités de service (+7,6% et +3,0%) (1).

Les **spécialités** de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP tandis que les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel. Pour le CAP, les métiers de

l'«Agroalimentaire, alimentation et cuisine» regroupent 20% des admis. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « Travail social », qui n'est constitué que de la spécialité « Petite enfance » (9% des admis), « Coiffure, esthétique et autres soins » (10% des admis) et « Commerce et vente » (8% des admis).

Quatre groupes de spécialités de BEP – « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique » – représentent à eux seuls 63% des lauréats. Parmi les bacheliers professionnels, 44% ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes suivants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Spécialités plurivalentes des services ». Ce dernier groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

### 1 Évolution des effectifs d'admis des spécialités de production et de services (CAP et baccalauréat professionnel)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011). Public et Privé (sous et hors contrat).  
1. Enseignement agricole à partir de 2013.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale et par le ministère en charge de l'Agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.29; 18.11; 17.08; 16.08.

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré. DGER-MAA, Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture.

**1 Répartition des admis au CAP, BEP et baccalauréat professionnel selon la spécialité, session 2020**

Groupes de spécialités de diplôme		CAP (1)		BEP (1)		Baccalauréat professionnel	
		Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200	Technologies industrielles fondamentales			538	85,3	526	85,7
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	899	90,3			433	90,8
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	71	97,3	1 330	92,4	5 657	91,3
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 827	96,4	831	87,8	1 389	91,7
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	755	97,4	5 425	92,6	3 018	93,3
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	99	94,3	1 369	89,9	1 571	95,0
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 140	96,4	4 133	85,0	3 189	91,5
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	97	91,5	482	88,0	1 110	89,8
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	37 540	90,4	5 329	92,2	7 819	94,1
222	Transformations chimiques et apparentées	5	100,0	256	89,2		
223	Métallurgie	767	93,5			52	88,1
224	Matériaux de construction, verre, céramique	386	95,1	135	94,4	149	94,9
225	Plasturgie, matériaux composites	95	91,3	368	88,7	342	85,3
226	Papier, carton	7	100,0				
227	Énergie, génie climatique	3 383	89,1	3 453	82,3	2 751	87,3
230	Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois	1 089	91,5	2 465	86,1	2 570	90,6
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 137	95,1	1 200	91,0	1 420	93,8
232	Bâtiment : construction et couverture	5 330	85,7	830	85,6	1 017	89,7
233	Bâtiment : finitions	8 927	87,8	1 195	88,6	1 121	89,5
234	Travail du bois et de l'ameublement	8 514	89,7	3 438	90,5	3 343	90,5
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	296	91,6	9	64,3	17	81,0
241	Textile	110	88,7				
242	Habillement	1 977	89,2	2 701	89,7	2 733	90,9
243	Cuir et peaux	912	95,9	222	88,4	238	87,5
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité			6 267	87,7	7 074	87,7
251	Mécanique générale et de précision, usinage	493	89,3	2 617	85,9	2 796	88,6
252	Moteurs et mécanique auto	17 207	90,8			9 808	88,7
253	Mécanique aéronautique et spatiale	896	96,4			1 152	96,4
254	Structures métalliques	10 989	90,2	480	89,2	4 598	88,5
255	Électricité, électronique	5 232	86,0	19 338	87,8	21 126	89,0
<b>Total spécialités de la production</b>		<b>112 180</b>	<b>90,1</b>	<b>64 411</b>	<b>88,3</b>	<b>87 019</b>	<b>90,1</b>
300	Spécialités plurivalentes des services					20 685	85,2
311	Transport, manutention, magasinage	4 693	89,5	3 097	90,4	4 586	88,1
312	Commerce, vente	14 066	91,2	34 609	90,6	35 774	90,2
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	743	94,4	997	90,8	1 027	93,3
323	Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	127	91,4	1 968	93,5	1 793	93,8
324	Secrétariat, bureautique			18 621	83,3		
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 084	97,4	24 205	94,0	27 497	94,9
331	Santé	59	90,8	521	92,7	1 068	91,5
332	Travail social	17 373	84,0				
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	7 426	91,0	3 430	90,0	3 603	92,6
336	Coiffure, esthétique et autres soins	18 216	89,2	7	100,0	2 707	95,1
340	Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 419	90,4				
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	792	90,2	635	87,3	876	88,9
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 987	96,0			2 206	97,1
<b>Total spécialités des services</b>		<b>72 985</b>	<b>89,3</b>	<b>88 090</b>	<b>89,8</b>	<b>101 822</b>	<b>90,7</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>		<b>185 165</b>	<b>89,8</b>	<b>152 501</b>	<b>89,2</b>	<b>188 841</b>	<b>90,4</b>
<b>Session 2019, toutes spécialités</b>		<b>173 552</b>	<b>84,5</b>	<b>145 848</b>	<b>84,7</b>	<b>173 675</b>	<b>82,4</b>
Spécialités de la production		102 682	85,4	61 106	84,0	79 010	81,3
Spécialités des services		70 870	83,3	84 742	85,2	94 665	83,4

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011). Public et Privé (sous et hors contrat).

1. Y compris les données de l'enseignement agricole.

Lecture : à la session 2020, 89,3% des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

© DEPP

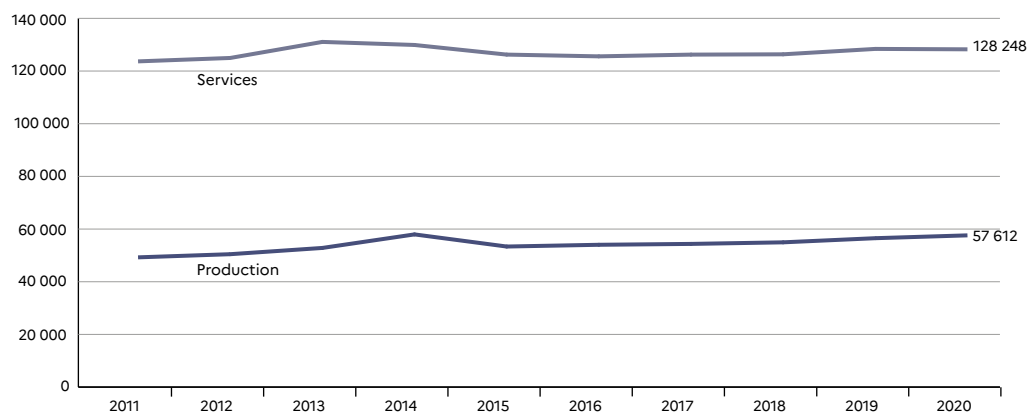
Lors de la session 2020 à l'examen du **brevet de technicien supérieur (BTS)**, 185 900 candidats étaient présents dont 128 200 dans les domaines des services et 57 600 dans ceux de la production (1). Depuis la session 2011, le nombre de candidats a augmenté de 3,7% dans les domaines des services et de 17,0% dans ceux de la production.

À la session d'examen 2020, près de 160 900 candidats obtiennent leur diplôme du BTS, soit un **taux de succès** de 86,5% (2). Ce taux est de 85,6% dans les domaines des services et s'élève à 88,7% dans ceux de la production. Près de neuf femmes sur dix présentes à l'examen obtiennent leur diplôme (89,0%) quand le taux de succès des hommes est de 84,3%. Ce taux plus élevé pour les femmes s'observe dans les domaines

de la production (94,4% pour les femmes contre 87,3% pour les hommes) ainsi que dans ceux des services (respectivement 88,2% et 81,6%).

Les 112 900 candidats sous statut scolaire représentent 60,7% des étudiants présents à l'examen et sont ceux qui réussissent le mieux (89,0%) (3). Par ailleurs, 36 500 candidats sont issus de l'apprentissage (19,6% de l'ensemble) et leur taux de succès s'élève à 87,2%. À la session 2020, plus de neuf candidats issus d'un baccalauréat général sur dix (92,9%) obtiennent le diplôme du BTS (4). Les bacheliers technologiques ont un taux de succès de 87,5% quand celui des bacheliers professionnels ou des candidats issus d'autres diplômes sont respectivement de 79,3% et 82,7%.

### 1 Évolution des effectifs présents à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialités, entre les sessions de 2011 et 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats présents à l'examen du BTS en 2020, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation, sections de techniciens supérieurs (STS), apprentis, candidat individuel, centre de formation d'apprentis (CFA), réseau national des Greta, baccalauréat général, baccalauréat technologique, baccalauréat professionnel** – Voir « Glossaire ».

**Taux de succès** – Le taux de succès est ici déterminé par le rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session.

#### Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 21.14.

#### Source

SIES-MESRI, Système d'information Ocean.

Systèmes d'information des ministères en charge de l'Agriculture et en charge de la Mer, traitement SIES-MESRI.

## 2 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2020

Domaines de spécialité	Femmes			Hommes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présentes	Admises	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	Présents	Admis	Taux de succès (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	1 168	1 097	93,9	8 964	8 043	89,7	10 132	9 140	90,2	11,5
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4 181	3 967	94,9	8 139	7 268	89,3	12 320	11 235	91,2	33,9
22 Transformations	2 813	2 674	95,1	6 200	5 423	87,5	9 013	8 097	89,8	31,2
23 Génie civil, construction et bois	1 668	1 538	92,2	5 463	4 638	84,9	7 131	6 176	86,6	23,4
24 Matériaux souples	1 000	952	95,2	137	127	92,7	1 137	1 079	94,9	88,0
25 Mécanique, électricité, électronique	650	613	94,3	17 229	14 775	85,8	17 879	15 388	86,1	3,6
<b>Total domaines de la production</b>	<b>11 480</b>	<b>10 841</b>	<b>94,4</b>	<b>46 132</b>	<b>40 274</b>	<b>87,3</b>	<b>57 612</b>	<b>51 115</b>	<b>88,7</b>	<b>19,9</b>
30 Spécialités plurivalentes des services	347	322	92,8	150	138	92,0	497	460	92,6	69,8
31 Échanges et gestion	41 936	36 527	87,1	33 208	26 687	80,4	75 144	63 214	84,1	55,8
dont : 31209 - Management des unités commerciales	11 419	9 888	86,6	10 605	8 160	76,9	22 024	18 048	81,9	51,8
31212 - Négociation et relation client	5 959	5 495	92,2	7 128	6 014	84,4	13 087	11 509	87,9	45,5
31409 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	8 968	7 491	83,5	2 478	1 852	74,7	11 446	9 343	81,6	78,4
31408 - Comptabilité et gestion	6 218	5 389	86,7	5 464	4 388	80,3	11 682	9 777	83,7	53,2
32 Communication et information	12 532	11 211	89,5	10 909	9 136	83,7	23 441	20 347	86,8	53,5
33 Services aux personnes	21 287	19 021	89,4	5 182	4 292	82,8	26 469	23 313	88,1	80,4
34 Services à la collectivité	1 693	1 504	88,8	1 004	900	89,6	2 697	2 404	89,1	62,8
<b>Total domaines des services</b>	<b>77 795</b>	<b>68 585</b>	<b>88,2</b>	<b>50 453</b>	<b>41 153</b>	<b>81,6</b>	<b>128 248</b>	<b>109 738</b>	<b>85,6</b>	<b>60,7</b>
<b>Total BTS</b>	<b>89 275</b>	<b>79 426</b>	<b>89,0</b>	<b>96 585</b>	<b>81 427</b>	<b>84,3</b>	<b>185 860</b>	<b>160 853</b>	<b>86,5</b>	<b>48,0</b>
dont BTS agricoles	5 495	5 208	94,8	9 310	8 334	89,5	14 805	13 542	91,5	37,1
dont BTS maritimes	16	16	100,0	46	44	95,7	62	60	96,8	25,8

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

## 3 Succès au BTS selon le mode de formation, session 2020

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (ST5)	112 882	60,7	100 471	62,5	89,0
Public	74 825	40,3	65 831	40,9	88,0
Privé sous contrat	26 974	14,5	25 219	15,7	93,5
Privé hors contrat	11 083	5,9	9 421	5,9	85,0
Apprentissage (CFA)	36 502	19,6	31 820	19,8	87,2
Formation continue (Greta)	25 024	13,5	21 513	13,4	86,0
Enseignement à distance	4 827	2,6	3 437	2,1	71,2
Individuels (1)	6 625	3,6	3 612	2,2	54,5
<b>Total BTS</b>	<b>185 860</b>	<b>100,0</b>	<b>160 853</b>	<b>100,0</b>	<b>86,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

1. Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

## 4 Succès au BTS selon le diplôme initial, session 2020

	Présents		Admis		Taux de succès (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	46 814	27,4	43 470	29,5	92,9
Série S	17 257	10,1	16 036	10,9	92,9
Série ES	21 557	12,6	20 092	13,6	93,2
Série L	8 000	4,7	7 342	5,0	91,8
Baccalauréat technologique	60 874	35,6	53 264	36,2	87,5
Série STI, STI2D, STD2A	16 877	9,9	15 302	10,4	90,7
Série STL	3 367	2,0	3 012	2,0	89,5
Série STT, STG, STMG	33 533	19,6	28 517	19,4	85,0
Série SMS, ST2S	5 026	2,9	4 511	3,1	89,8
Série hôtellerie	1 647	1,0	1 533	1,0	93,1
Autres séries (TMD, STAV)	424	0,2	389	0,3	91,7
Baccalauréat professionnel	54 218	31,7	43 015	29,2	79,3
Domaines de la production	16 299	9,5	13 253	9,0	81,3
Domaines des services	23 580	13,8	18 054	12,3	76,6
Domaine indéterminé	14 339	8,4	11 708	7,9	81,7
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	9 149	5,3	7 562	5,1	82,7
<b>Total BTS (hors BTS agricoles)</b>	<b>171 055</b>	<b>100,0</b>	<b>147 311</b>	<b>100,0</b>	<b>86,1</b>
BTS agricoles (1)	14 805		13 542		91,5
<b>Total BTS</b>	<b>185 860</b>		<b>160 853</b>		<b>86,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

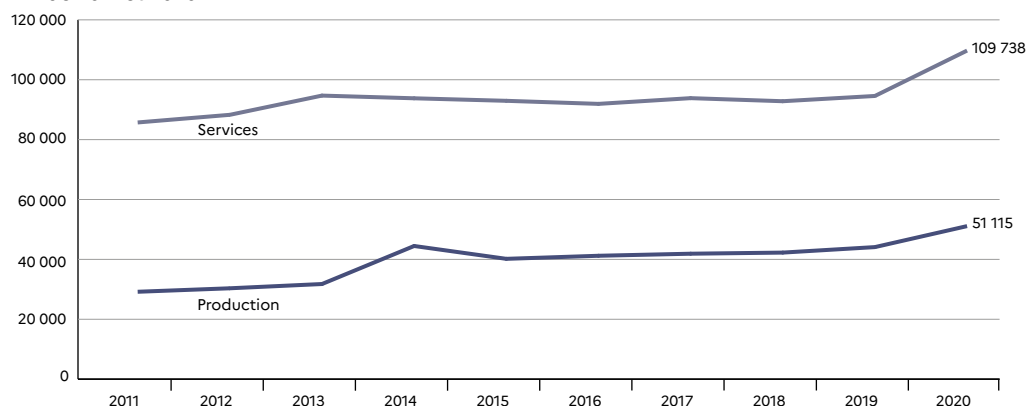
À la session 2020, plus de 109 700 étudiants obtiennent leur diplôme de **brevet de technicien supérieur (BTS)** dans les domaines des services (1). Un effectif en hausse de 28,0% depuis 2011, essentiellement dû à l'augmentation de 16,0% des effectifs entre les sessions 2019 et 2020. Dans les domaines de la production, cette croissance depuis 2011 s'élève à 75,1% (+16,0% entre 2019 et 2020). Lors de la session 2020, les modalités de passage de l'examen national de BTS ont été aménagées dans le cadre de la crise sanitaire. La validation à cet examen national a été, pour l'essentiel des candidats, basée sur le contrôle en cours de formation déjà effectuée et du livret scolaire.

Tous domaines de spécialités confondus, 160 900 candidats ont obtenu leur diplôme du BTS, pour un

**taux de succès** de 86,5% (2). Dans les domaines de la production, 88,7% des candidats obtiennent leur diplôme contre 85,6% dans les domaines des services. Dans les domaines des services, près de la moitié des diplômés (48,8%) l'obtiennent dans une spécialité du groupe « Commerce, vente » (34 400) ou « Comptabilité, gestion » (19 100). Leurs taux de succès respectifs (84,7% et 82,7%) augmentent de 11,7 et 12,9 points par rapport à la session précédente.

Le taux de succès des femmes (89,0%) est supérieur de 4,7 points à celui des hommes (84,3%). Cet écart atteint jusqu'à 71 points dans les spécialités de la production, avec un taux de succès masculin de 87,3% et un taux de succès féminin de 94,4%.

### 1 Évolution des effectifs admis à l'examen du BTS selon la catégorie de spécialité, entre les sessions de 2011 et 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Candidats présents à l'examen du BTS en 2019 et en 2020, y compris BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer.

**Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation** – Voir « Glossaire ».

**Taux de succès** – Le taux de succès est ici déterminé par le rapport entre le nombre d'admis et celui des présents à l'examen lors d'une même session.

#### Pour en savoir plus

- Note flash du SIES : 21.14.

#### Source

SIES-MESRI, Système d'information Ocean.  
Systèmes d'information des ministères en charge de l'Agriculture et en charge de la Mer, traitement SIES-MESRI.

## 2 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2019 et 2020

Groupes de spécialités de formation	2019				2020			
	Admis	Taux de succès (%)	Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)	Admis	Taux de succès (%)	Taux de succès Femmes (%)	Taux de succès Hommes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 832	84,5	88,1	83,6	4 018	90,0	94,0	89,1
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	4 473	83,7	86,3	83,6	5 122	90,3	93,8	90,1
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 531	77,3	78,2	76,9	4 262	90,6	93,5	89,2
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 573	80,3	82,0	79,6	1 933	92,0	94,8	90,7
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	980	82,8	86,2	77,8	1 270	92,8	95,6	88,8
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 607	77,1	83,2	73,9	2 054	92,7	95,9	91,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 367	73,6	83,6	71,1	1 716	88,8	97,3	86,8
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	313	85,8	90,2	84,5	365	94,3	97,7	93,3
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 873	85,7	88,2	81,6	2 051	92,1	94,7	88,1
222 Transformations chimiques et apparentées	1 573	87,4	88,6	85,4	1 721	94,2	95,6	91,9
223 Métallurgie	1 480	78,8	88,2	78,4	1 724	87,5	92,0	87,2
224 Matériaux de construction, verre, céramique	32	88,9	90,5	86,7	20	100,0	100,0	100,0
225 Plasturgie, matériaux composites	282	74,6	78,4	74,2	284	86,6	92,9	86,0
226 Papier, carton								
227 Énergie, génie climatique	1 615	73,7	83,8	73,6	1 932	85,7	95,5	85,5
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 777	72,9	80,0	69,1	3 089	86,7	91,6	84,3
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 339	80,7	93,1	79,5	1 588	88,0	96,3	87,2
232 Bâtiment : construction et couverture	177	77,6	84,4	76,5	203	79,6	89,3	78,4
233 Bâtiment : finitions	434	81,1	88,2	75,5	530	90,4	92,7	88,7
234 Travail du bois et de l'ameublement	697	75,8	85,1	75,3	766	83,1	91,8	82,5
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples								
241 Textile	143	93,5	95,5	81,0	118	95,2	96,0	91,3
242 Habillement	846	91,1	90,9	92,5	858	94,4	94,6	93,1
243 Cuirs et peaux	100	90,1	90,4	88,2	103	99,0	100,0	92,3
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	4 521	70,7	85,5	70,2	5 570	86,6	97,3	86,2
252 Moteurs et mécanique auto	2 033	71,7	84,4	71,4	2 414	84,5	92,8	84,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	375	94,7	100,0	94,1	415	94,5	98,3	93,9
254 Structures métalliques	973	74,7	88,1	74,1	1 250	85,5	91,4	85,3
255 Électricité, électronique	5 157	74,7	84,9	74,4	5 739	85,8	90,5	85,6
<b>Total des spécialités de la production</b>	<b>44 103</b>	<b>78,0</b>	<b>85,2</b>	<b>76,2</b>	<b>51 115</b>	<b>88,7</b>	<b>94,4</b>	<b>87,3</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	383	83,4	85,3	78,3	460	92,6	92,8	92,0
311 Transport, manutention, magasinage	1 370	67,6	69,9	67,0	1 696	82,1	86,6	80,8
312 Commerce, vente	28 668	72,9	75,3	70,6	34 416	84,7	88,7	80,6
313 Finances, banque, assurances	6 788	74,6	75,6	73,1	7 982	85,8	87,5	83,1
314 Comptabilité, gestion	16 790	69,7	70,9	67,3	19 120	82,7	84,8	78,6
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 318	77,7	79,4	72,7	3 737	89,7	92,4	82,0
321 Journalisme et communication	246	90,8	93,2	74,3	169	97,7	98,7	90,0
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	521	86,5	94,1	80,2	551	89,2	94,5	84,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	3 045	82,3	86,9	77,0	3 074	94,2	97,1	91,2
324 Secrétariat, bureautique	6 964	76,7	77,5	72,4	6 890	84,0	86,0	74,6
326 Informatique, traitement de l'information	5 098	73,5	74,2	73,5	5 926	84,4	88,0	84,1
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 668	82,5	82,9	76,4	3 097	91,8	92,3	84,8
331 Santé	4 180	56,9	57,4	55,0	5 565	75,3	77,2	68,7
332 Travail social	2 966	78,9	79,9	65,3	3 573	92,8	93,2	86,5
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 594	84,5	87,0	78,9	8 617	93,3	95,1	89,8
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 935	77,9	78,0	71,4	2 461	93,8	93,9	82,4
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 109	77,7	75,4	78,6	964	91,1	89,8	91,6
345 Application des droits et statuts des personnes	936	70,1	71,5	63,6	1 440	87,9	88,6	83,3
<b>Total des spécialités des services</b>	<b>94 579</b>	<b>73,7</b>	<b>75,4</b>	<b>71,0</b>	<b>109 738</b>	<b>85,6</b>	<b>88,2</b>	<b>81,6</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>138 682</b>	<b>75,0</b>	<b>76,6</b>	<b>73,5</b>	<b>160 853</b>	<b>86,5</b>	<b>89,0</b>	<b>84,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

Lecture : à la session 2020, 4 018 candidats ont été admis à l'examen d'un BTS de la spécialité « Technologies industrielles fondamentales », soit un taux de réussite de 90,0% (94,0% pour les femmes, 89,1% pour les hommes).

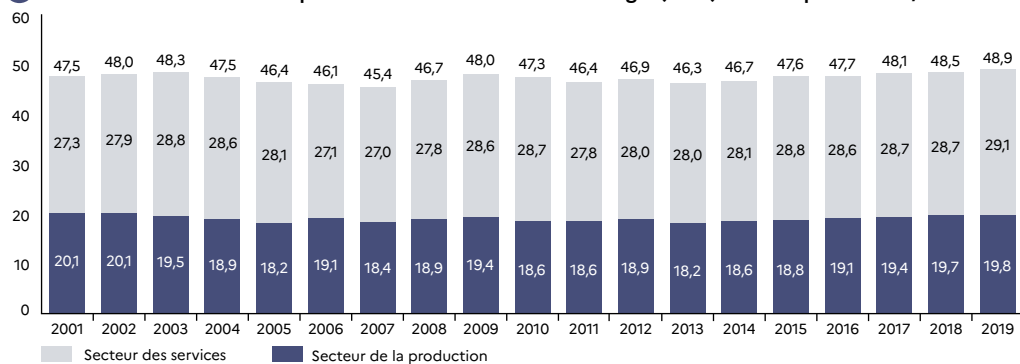
© SIES

À la session 2019, en France métropolitaine et dans les DROM, 48 900 **diplômes universitaires de technologie** (DUT) sont délivrés, en légère hausse par rapport à 2018 : +1,0%. Près de six sur dix sont délivrés dans le secteur des services (29 100 diplômes, +1,6%) et quatre sur dix dans le secteur de la production (19 800 diplômes, +0,2%) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 35% des diplômes délivrés tous secteurs confondus (2).

Le nombre de femmes diplômées augmente de 1,1% par rapport à la session 2018 et s'élève à 20 900, soit 42,8% de l'ensemble des diplômés (3). Cette part diffère selon

le secteur considéré : les femmes représentent un peu plus de la moitié des diplômés du tertiaire (53,5%, -0,3 point) et seulement un quart de ceux de la production (26,9%, +0,2 point). Les écarts sont encore plus importants au sein même de ces secteurs révélant des orientations scolaires différenciées selon le genre. Ainsi, dans le domaine des services, les femmes représentent 83% des diplômés des DUT carrières juridiques contre 10% dans l'informatique. Dans le secteur de la production, plus de six diplômés sur dix sont des femmes dans les DUT « Chimie » et « Génie biologique » (70%, +3 points) contre moins de 10% pour les filières en génie électrique, industriel ou mécanique.

### 1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés par secteur, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

**Diplômes concernés** – Diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 18.22.

## 2 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

	2013		2015	2016	2017	2018	2019	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)	29	79,3						
Chimie	1 343	52,9	1 303	1 269	1 362	1 409	1 349	59,5
Génie biologique	2 791	65,7	2 938	2 920	2 958	2 965	2 883	69,5
Génie chimique - génie des procédés	477	41,1	412	440	454	479	441	45,6
Génie civil	1 875	17,8	11					
Génie civil - construction durable (2)			1 945	1 972	1 900	1 962	1 963	18,6
Génie du conditionnement et de l'emballage	105	51,4						
Packaging, emballage et conditionnement (3)			120	158	160	143	162	60,5
Génie électrique et informatique industrielle	2 818	7,5	2 827	2 775	2 995	3 066	3 037	8,9
Génie industriel et maintenance	652	6,1	728	732	779	772	833	9,4
Génie mécanique et productive	2 649	7,9	2 801	2 930	3 028	3 084	3 139	9,7
Génie thermique et énergie	818	10,4	814	768	775	829	804	12,4
Hygiène, sécurité et environnement	780	31,7	764	781	702	705	707	30,3
Mesures physiques	1 737	20,6	1 793	1 840	1 796	1 854	1 898	20,9
Qualité, logistique industrielle et organisation	759	31,4	836	849	895	845	846	30,5
Réseaux et télécommunications	961	9,3	1 090	1 165	1 144	1 168	1 223	9,0
Science et génie des matériaux	424	20,3	405	457	434	454	484	24,4
<b>Ensemble secteur de la production</b>	<b>18 218</b>	<b>25,9</b>	<b>18 787</b>	<b>19 056</b>	<b>19 382</b>	<b>19 735</b>	<b>19 769</b>	<b>26,9</b>
Carrières juridiques	916	80,2	1 004	978	924	968	1 037	82,7
Carrières sociales	1 461	80,6	1 455	1 395	1 436	1 478	1 493	79,6
Gestion des entreprises et des administrations	8 229	58,9	8 544	8 386	8 337	8 376	8 404	59,3
Gestion administrative et commerciale	838	66,3						
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)			919	899	934	922	911	66,8
Gestion, logistique et transport	1 020	34,0	1 121	1 084	1 079	1 110	1 081	33,0
Information - communication	1 894	81,5	1 849	1 836	1 825	1 785	1 763	78,4
Informatique	3 221	9,6	3 492	3 490	3 592	3 461	3 595	10,3
Services et réseaux de communications	1 352	35,2						
Métiers du multimédia et de l'internet (5)			1 513	1 579	1 614	1 627	1 673	34,7
Statistiques et informatique décisionnelle (6)	377	34,7	401	398	451	465	495	58,7
Techniques de commercialisation	8 738	56,6	8 531	8 569	8 479	8 493	8 683	53,5
<b>Ensemble secteur des services</b>	<b>28 046</b>	<b>53,7</b>	<b>28 829</b>	<b>28 614</b>	<b>28 671</b>	<b>28 685</b>	<b>29 135</b>	<b>53,5</b>
<b>Total</b>	<b>46 264</b>	<b>42,8</b>	<b>47 616</b>	<b>47 670</b>	<b>48 053</b>	<b>48 420</b>	<b>48 904</b>	<b>42,8</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La formation « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile », mise en place en 2008-2009, n'existe plus à compter de la rentrée universitaire 2014 en tant que DUT.

2. « Génie civil » avant 2013-2014.

3. « Génie du conditionnement et de l'emballage » avant 2013-2014.

4. « Gestion administrative et commerciale » avant 2013-2014.

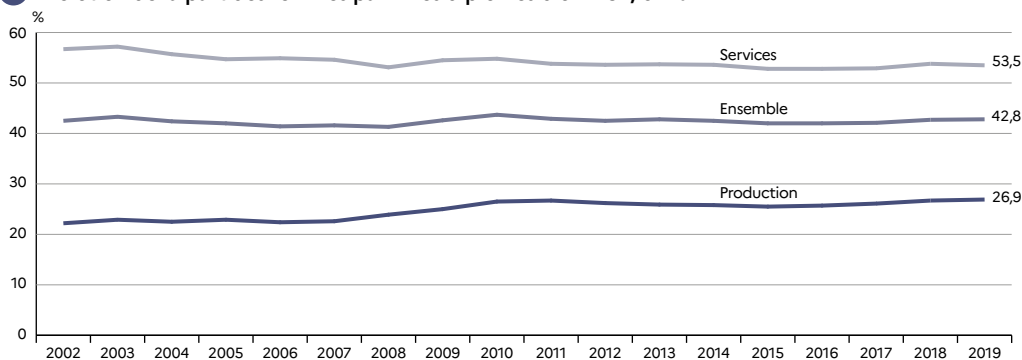
5. « Services et réseaux de communications » avant 2013-2014.

6. « Statistiques et traitements informatiques des données (STID) » avant 2009-2010.

Lecture : à la session 2019, 48 904 DUT ont été délivrés dont 42,8% à des femmes.

© SIES

## 3 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : à la session 2019, 26,9% des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,8% de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

© SIES

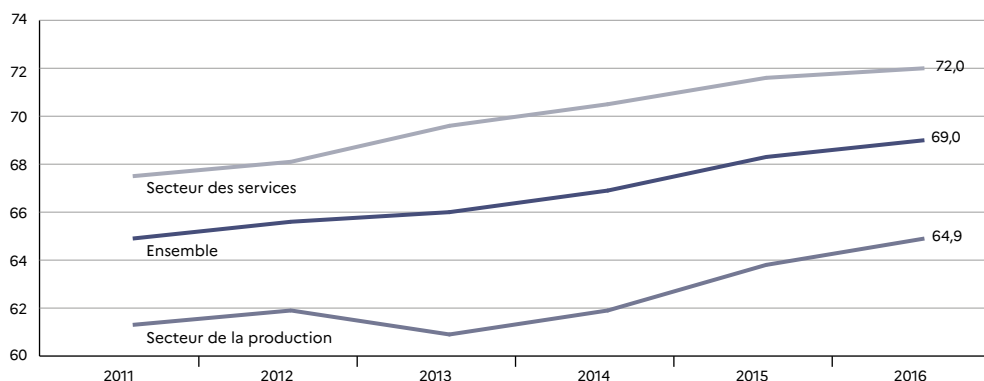
Parmi les étudiants inscrits à la rentrée universitaire 2016 pour la première fois en première année de DUT, 69% ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et 9% après une année supplémentaire, à la session 2019 (1)(2). La quasi-totalité des étudiants (98%) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. Cette proportion est toutefois plus élevée pour ceux qui réussissent en deux ans (99%) plutôt qu'en trois ans (85%), la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ayant lieu lors d'un redoublement.

Le taux de réussite en deux ans est plus élevé dans le secteur des services (72%) que dans celui de la production (65%). Cet écart diminue avec la réussite cumulée

en trois ans (79% contre 76%), et est assez stable dans le temps. La réussite dépend également de la spécialité du DUT. Dans le secteur des services, les écarts de réussite peuvent atteindre 16 points entre les étudiants en « Information communication » (88% en deux ou trois ans) et ceux de « Carrières juridiques » (72%). Dans celui de la production, l'écart maximal est de 10 points entre « Génie biologique » (81%) et « Génie industriel et maintenance » (71%).

Les perspectives de réussite en DUT varient en fonction du baccalauréat détenu par l'étudiant. En deux ou trois ans, elles sont de 85% pour les bacheliers généraux, contre 64% pour les bacheliers technologiques et 56% pour les bacheliers professionnels (3).

### 1 Évolution de la réussite au DUT en deux ans par secteur de formation, en %



► Champ : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour 2014 et 2015, et les Antilles pour 2015 et 2016).  
Lecture : 69% des étudiants inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2016 ont obtenu leur diplôme en deux ans.

© SIES

#### Précisions

**Champ** – IUT de France métropolitaine et des DROM.

**Taux de réussite** – Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2016.

**Étudiants non bacheliers, IUT, DUT (spécialités de formation)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes Flash du SIES : 20.22 ; 20.21.

## 2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %

Spécialité	Effectif	Effectif (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 683	2,9	66,7	66,0	11,6	10,1	78,3	76,1
Génie biologique	3 259	5,6	73,8	72,9	7,4	6,5	81,2	79,5
Génie chimique - génie des procédés	630	1,1	61,0	60,5	11,7	9,7	72,7	70,2
Génie civil - construction durable	2 536	4,3	63,8	63,5	12,1	10,2	75,8	73,7
Génie électrique et informatique industrielle	4 121	7,0	60,3	59,9	12,4	10,0	72,7	69,9
Génie industriel et maintenance	1 017	1,7	57,8	57,3	13,2	11,8	71,0	69,1
Génie mécanique et productique	3 856	6,6	65,4	64,8	11,3	9,6	76,7	74,4
Génie thermique et énergie	1 116	1,9	60,7	60,3	10,9	8,2	71,6	68,5
Hygiène sécurité environnement	863	1,5	68,3	67,9	6,7	5,7	75,0	73,6
Mesures physiques	2 312	4,0	63,7	63,1	15,6	12,3	79,3	75,5
Packaging, emballage et conditionnement	168	0,3	73,8	73,8	6,0	4,2	79,8	78,0
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 021	1,7	71,2	70,8	6,3	4,2	77,5	75,0
Réseaux et télécommunications	1 536	2,6	62,6	62,4	10,7	8,6	73,3	71,0
Sciences et génie des matériaux	591	1,0	60,6	59,9	15,4	12,9	76,0	72,8
<b>Total du secteur de la production</b>	<b>24 709</b>	<b>42,3</b>	<b>64,9</b>	<b>64,4</b>	<b>11,2</b>	<b>9,3</b>	<b>76,1</b>	<b>73,6</b>
Carrières juridiques	1 276	2,2	63,8	62,9	7,8	7,0	71,6	69,9
Carrières sociales	1 784	3,1	73,2	72,6	5,4	5,1	78,5	77,7
Gestion administrative et commerciale des organisations	1 053	1,8	72,6	72,3	8,2	7,4	80,7	79,7
Gestion des entreprises et des administrations	9 971	17,1	70,7	70,0	7,4	6,4	78,1	76,4
Gestion logistique et transport	1 292	2,2	66,8	66,3	7,0	6,1	73,8	72,4
Information communication	1 736	3,0	84,9	84,4	2,9	2,6	87,8	87,0
Informatique	4 373	7,5	64,1	63,7	10,6	8,5	74,7	72,3
Métiers du multimédia et de l'internet	1 891	3,2	76,9	76,2	5,6	4,8	82,5	81,0
Statistique et informatique décisionnelle	595	1,0	64,5	63,9	12,9	9,2	77,5	73,1
Techniques de commercialisation	9 786	16,7	75,6	74,9	6,0	5,6	81,7	80,4
<b>Total du secteur des services</b>	<b>33 757</b>	<b>57,7</b>	<b>72,0</b>	<b>71,4</b>	<b>7,1</b>	<b>6,2</b>	<b>79,1</b>	<b>77,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>58 466</b>	<b>100,0</b>	<b>69,0</b>	<b>68,4</b>	<b>8,8</b>	<b>7,5</b>	<b>77,8</b>	<b>75,9</b>

► Champ : France entière, sauf Antilles.

► Lecture : 58 466 étudiants se sont inscrits pour la première fois en DUT à la rentrée 2016. 77,8% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (69,0% en deux ans, 8,8% en trois ans), dont 75,9% sans réorientation, c'est-à-dire dans la spécialité et l'établissement d'inscription en première année.

© SIES

## 3 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Cumulée en 3 ans (%)
Littéraire	22	63,6	72,7	1 480	74,1	79,4	73,9	79,3
Économique	391	66,2	75,7	13 002	79,9	85,7	79,5	85,4
Scientifique	15 968	74,2	83,8	8 056	80,0	86,5	76,1	84,7
<b>Baccalauréat général</b>	<b>16 381</b>	<b>74,0</b>	<b>83,5</b>	<b>22 538</b>	<b>79,6</b>	<b>85,6</b>	<b>77,2</b>	<b>84,7</b>
Techno STG	133	39,8	50,4	7 482	57,8	66,9	57,5	66,7
Techno STI /STI2D/STD2A	5 193	43,5	58,9	1 726	53,9	66,5	46,1	60,8
Autres technologiques	1 429	44,2	59,7	538	65,4	71,6	50,0	62,9
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>6 755</b>	<b>43,6</b>	<b>58,9</b>	<b>9 746</b>	<b>57,5</b>	<b>67,1</b>	<b>51,8</b>	<b>63,7</b>
Baccalauréat professionnel	393	48,9	59,5	740	47,0	53,9	47,7	55,9
<b>Ensemble bacheliers</b>	<b>23 529</b>	<b>64,8</b>	<b>76,1</b>	<b>33 024</b>	<b>72,3</b>	<b>79,4</b>	<b>69,2</b>	<b>78,0</b>
<b>Non-bacheliers</b>	<b>1 180</b>	<b>65,8</b>	<b>76,4</b>	<b>733</b>	<b>58,4</b>	<b>65,6</b>	<b>62,9</b>	<b>72,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>24 709</b>	<b>64,9</b>	<b>76,1</b>	<b>33 757</b>	<b>72,0</b>	<b>79,1</b>	<b>69,0</b>	<b>77,8</b>

► Champ : France entière, sauf Antilles.

► Filière : 16 381 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2016 afin de préparer un DUT dans le secteur de la production. 83,5% d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (74,0% en deux ans, 9,5% en trois ans).

© SIES

À la session 2019, le nombre de licences **LMD** délivrées par les universités, 193 600, est très stable par rapport à la session 2018. Les dynamiques diffèrent légèrement selon les types de licence : davantage de licences générales (145 600, +0,5%) et moins de licences professionnelles (48 000, -1,6%) (1). Néanmoins, la tendance ralentit pour les diplômes de licence générale, qui augmentaient d'environ 4% depuis trois ans.

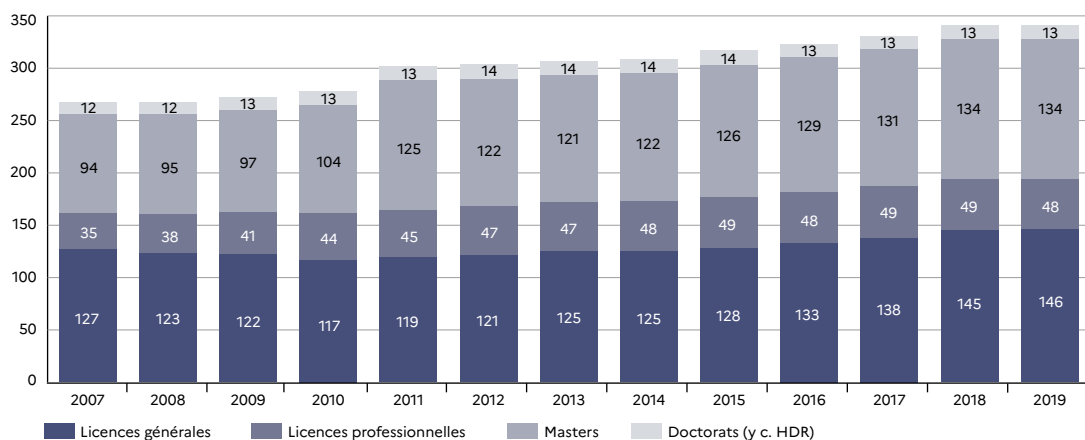
Le nombre total de masters délivrés par les universités est de 133 800, en baisse de 0,3% après cinq années consécutives de hausse (+2,6% en 2018). Les masters indifférenciés continuent à remplacer progressivement les masters à finalité professionnelle ou de recherche (respectivement 3 900 et 2 100 diplômes en 2019) : leur nombre augmente ainsi de 8,7% mais leur progression ralentit (+15,0% en 2018 et +32,1% en 2015) (2).

Les diplomations en doctorat et en HDR sont moins nombreuses : -2,4% en 2019 (+2,9% en 2018.)

Le nombre de diplômes universitaires délivrés se stabilise après une hausse continue jusqu'en 2018. En dix ans, il a progressé de 20% en licence générale et de 39% en master. Le nombre de masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation; 14% des diplômes de master) délivrés diminue quant à lui de 3,9%.

Le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités s'est stabilisé depuis 2015 après une hausse continue. Le nombre de diplômés a augmenté de 18% en dix ans, notamment du fait de l'essor des filières de sciences économiques (+52%).

### 1 Nombre de diplômes délivrés en licences, master et doctorat délivrés par année, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

**Diplômes concernés** – Diplômes nationaux délivrés par les universités.

**Université, cursus licence-master-doctorat (LMD), MEEF, Inspé** – Voir « Glossaire ».

## 2 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire (1)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
<b>Licences professionnelles</b>	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
	2016	1 652	19 266	1 287	5 941	18 852	502	277	47 777
	2017	1 674	20 335	979	5 590	19 219	623	403	48 823
	2018	1 767	20 881	682	5 652	18 932	560	279	48 753
<b>2019</b>	<b>1 728</b>	<b>20 971</b>	<b>640</b>	<b>5 361</b>	<b>18 570</b>	<b>591</b>	<b>118</b>	<b>47 979</b>	
<b>Licences générales</b>	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
	2016	21 343	16 338	5 317	54 721	27 620	7 690	24	133 053
	2017	21 678	16 643	5 438	57 411	29 393	7 909	27	138 499
	2018	22 101	16 824	5 458	60 240	31 593	8 622		144 838
<b>2019</b>	<b>21 851</b>	<b>17 573</b>	<b>5 016</b>	<b>59 965</b>	<b>32 408</b>	<b>8 816</b>		<b>145 629</b>	
<b>Masters professionnels</b>	2008	11 033	20 715	1 826	15 776	14 059	979	811	65 199
	2009	11 040	21 427	1 205	15 325	12 161	987	728	62 873
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 915	1 046	689	60 155
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 334	1 447	776	64 931
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
	2016	6 618	13 797	462	8 910	6 768	648	367	37 570
	2017	3 679	7 971	393	5 723	3 784	397	256	22 203
	2018	2 582	4 541	35	3 322	1 398	273	276	12 427
<b>2019</b>	<b>868</b>	<b>989</b>		<b>1 534</b>	<b>402</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>3 900</b>	
<b>Masters recherche</b>	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 883	184	360	22 278
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 538	154	384	20 839
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
	2016	1 941	521		4 567	3 759	86	315	11 189
	2017	915	223		2 812	2 017	49	300	6 316
	2018	734	117		1 990	988	41	303	4 173
<b>2019</b>	<b>425</b>	<b>36</b>		<b>1 230</b>	<b>442</b>		<b>13</b>	<b>2 146</b>	
<b>Masters indifférenciés</b>	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 803	8 378	275	349	24 797
	2011	4 722	7 659	389	15 340	10 974	855	458	40 397
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
	2016	10 843	14 790	447	32 341	19 593	1 358	684	80 056
	2017	15 058	21 534	603	39 150	23 906	1 467	479	102 197
	2018	16 069	24 742	580	45 718	28 277	1 680	507	117 573
<b>2019</b>	<b>17 947</b>	<b>28 566</b>	<b>422</b>	<b>48 136</b>	<b>30 752</b>	<b>1 817</b>	<b>127</b>	<b>127 767</b>	
<b>Doctorats (y c. HDR)</b>	2008	889	619	3	3 092	7 201	84	588	12 476
	2009	867	663	1	3 037	7 557	98	601	12 824
	2010	921	746	4	3 086	7 614	101	516	12 988
	2011	947	703	1	3 174	8 006	122	536	13 489
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722	3	3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957
	2016	782	694	4	3 049	7 951	119	409	13 008
	2017	813	668	3	3 100	7 801	118	436	12 939
	2018	827	614	3	2 931	8 359	138	442	13 314
<b>2019</b>	<b>824</b>	<b>624</b>	<b>2</b>	<b>2 846</b>	<b>8 127</b>	<b>117</b>	<b>448</b>	<b>12 988</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Sont comptabilisés les diplômes terminaux et non les diplômes intermédiaires : les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (75 100 en 2019, 75 200 en 2018, 69 800 en 2017, 69 700 en 2016, 74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (110 800 en 2019, 110 100 en 2018, 109 500 en 2017, 108 000 en 2016, 107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

© SIES

À la session 2019, plus de 193 600 licences **LMD** et 133 800 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DROM (1). Le groupe disciplinaire « lettres, langues et sciences humaines » reste celui où les diplômés sont les plus nombreux : il concerne 41,2% des licences générales et 38,1% des masters. En licence professionnelle, l'« économie-gestion » (43,7%) et les « sciences » (38,7%) sont prépondérantes.

Dans les cursus licence et master, les femmes représentent six diplômés sur dix avec des différences notables entre disciplines. Si les trois quarts des diplômés sont des femmes en « lettres, langues et sciences humaines », elles représentent moins de quatre lauréats sur dix en sciences et en « sciences et techniques des activités physiques et sportives ». Parmi les diplômés de licences professionnelles, l'écart est encore

plus marqué : 27,9% en « sciences » et 77,4% en « droit et sciences politiques ».

En 2019, près de 11 300 thèses de doctorat ont été soutenues avec succès dans les universités, dont toujours six sur dix en « sciences ». La part des femmes est de 45,6% (+0,5 point) : de l'ordre de quatre diplômés sur dix dans toutes les disciplines, sauf en disciplines littéraires et dans les disciplines médicales (entre 50% et 60%). Sur les 1 700 habilitations à diriger des recherches, 690 sont délivrées à des femmes et un millier le sont en « sciences ».

En 2019, plus de 34 100 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé, dont 60,1% à une femme. Celles-ci représentent la quasi-totalité des diplômés de sages-femmes (816) (2).

### Précisions

**Diplômes concernés** – Diplômes nationaux délivrés par les universités.

**Cursus licence-master-doctorat (LMD)** – Voir définitions dans le glossaire.

## 1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2019

Licences LMD	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 728	77,4	21 851	69,8	23 579	70,4
Économie, gestion	20 971	60,5	17 573	53,7	38 544	57,4
Administration économique et sociale	640	62,5	5 016	63,1	5 656	63,0
Lettres, langues et sciences humaines	5 361	59,5	59 965	74,5	65 326	73,3
Sciences	18 570	27,9	32 408	45,3	50 978	38,9
Staps	591	44,0	8 816	32,9	9 407	33,6
Médecine, pharmacie, odontologie	118	80,5			118	80,5
<b>Total</b>	<b>47 979</b>	<b>48,2</b>	<b>145 629</b>	<b>61,9</b>	<b>193 608</b>	<b>58,5</b>
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2019	51 977	47,7	183 489	59,9	235 466	57,2

Masters LMD	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total Masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	868	61,4	425	66,1	17 947	67,0	19 240	66,7
Économie, gestion	989	60,5	36	58,3	28 566	55,9	29 591	56,0
Administration économique et sociale					422	70,9	422	70,9
Lettres, langues et sciences humaines	1 534	77,0	1 230	65,6	48 165	72,8	50 929	72,7
Sciences	402	44,8	442	55,7	30 752	41,4	31 596	41,6
Staps	54	24,1			1 817	36,8	1 871	36,5
Médecine, pharmacie, odontologie	53	77,4	13	53,8	127	67,7	193	69,4
<b>Total</b>	<b>3 900</b>	<b>65,3</b>	<b>2 146</b>	<b>63,5</b>	<b>127 796</b>	<b>60,1</b>	<b>133 842</b>	<b>60,3</b>
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2019	4 473	64,4	3 003	62,2	156 468	59,6	163 944	59,8

Doctorats LMD	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	786	45,3	38	52,6
Économie, gestion et administration économique et sociale	547	41,5	79	49,4
Lettres, langues et sciences humaines	2 518	60,2	328	56,1
Sciences	7 014	40,6	1 113	33,5
Staps	107	39,3	10	10,0
Médecine, pharmacie, odontologie	297	50,2	151	48,3
<b>Total</b>	<b>11 269</b>	<b>45,6</b>	<b>1 719</b>	<b>40,1</b>
Inscriptions au 15 janvier 2019	55 649	48,4	1 188	40,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

**Note :** diplômes de la session 2019 non mentionnés dans le tableau - La capacité en droit (332 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (4 687 diplômés), les magistères (363 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (910 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DES ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 7.21 et 7.22, les diplômes d'ingénieurs en 7.26.

## 2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2019

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	6 708	59,5	1 428	54,8	2 997	67,0	11 133	60,9
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)	7 662	56,9	1 041	56,7	2 670	63,9	11 373	58,6
Capacité en médecine	1 174	54,2					1 174	54,2
DES, DIS, DESC	8 412	57,8	106	71,7	306	65,7	8 824	58,2
AFS, AFSA	28	67,9					28	67,9
DE sage-femme	816	97,8					816	97,8
Doctorats (y c. HDR)	341	48,4	14	57,1	93	52,7	448	49,6
Licence professionnelle					118	80,5	118	80,5
DEUST					15	86,7	15	86,7
Master LMD	66	72,7			127	67,7	193	69,4
<b>Total</b>	<b>25 207</b>	<b>59,0</b>	<b>2 589</b>	<b>56,3</b>	<b>6 326</b>	<b>65,8</b>	<b>34 122</b>	<b>60,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

**1.** Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de 2<sup>e</sup> cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de 2<sup>e</sup> cycle des études médicales à compter de la session 2016.

Près de 41 % des étudiants de licence (générale et professionnelle) obtiennent leur diplôme en trois ou quatre ans : 29 % trois ans après leur première inscription en L1 à la rentrée 2015-2016 et 12 % après une année supplémentaire, à la session 2019 (1). Ces taux de réussite n'ont que très légèrement augmenté depuis le milieu des années 2000, et leur faiblesse va de pair avec un taux d'abandon important dans ces formations au bout d'une ou deux années d'études.

La réussite en licence dépend fortement du type de baccalauréat obtenu : si la moitié des bacheliers généraux obtiennent le diplôme en trois ou quatre ans, c'est le cas de seulement 16 % des bacheliers technologiques et 6 % des bacheliers professionnels (2).

La réussite est également conditionnée par l'origine sociale et la mention obtenue au baccalauréat. La réussite en trois ou quatre ans varie graduellement de 49 % pour les étudiants issus d'un milieu très favorisé à 32 % pour ceux issus d'un milieu défavorisé et de 76 % pour les titulaires d'une mention « Très bien » à 18 % pour les admis au deuxième groupe. Le taux de réussite des non-bacheliers est supérieur au taux de réussite moyen puisqu'il s'élève à 43 %.

La réussite en trois ans est plus élevée en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (32 %), et plus faible en économie, AES (25 %). En trois ou quatre ans, la réussite est par contre plus élevée en droit et sciences politiques (43 %), mais reste la plus faible en économie, AES (37 %).

### Précisions

Le taux de réussite en licence (générale ou professionnelle) est calculé à partir de la cohorte des étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de licence (LMD). La « cohorte 2015 » correspond aux entrants en licence à la rentrée universitaire 2015-2016. Pour ne pas introduire de biais, les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte. Le champ couvre la France entière, hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 et 2013 et, la Nouvelle-Calédonie et les Antilles pour les cohortes 2014 à 2016.

**Cursus licence, non-bacheliers, origine sociale regroupée** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 20.22.

## 1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %

Cohorte	Effectif de la cohorte, en milliers	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Cohorte 2009	169,2	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169,7	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173,8	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	177,3	27,5	11,7	39,3
Cohorte 2013	185,7	27,9	11,8	39,6
Cohorte 2014	188,9	28,6	11,9	40,5
Cohorte 2015	197,7	29,0	11,8	40,8
Cohorte 2016	199,5	29,1	n.d.	n.d.

► **Champ** : France entière (hormis la Nouvelle-Calédonie pour les cohortes 2012 à 2016, et les Antilles pour 2014 à 2016). © SIES

**Note** : les résultats aux diplômes de la session 2020 n'étant pas encore connus, les données de réussite en 4 ans pour la cohorte 2016 ne sont pas disponibles.

## 2 Coursus licence : réussite en trois et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2015, en %

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite en 3 ou 4 ans (%)
Sexe	Homme	41,6	22,3	11,5	33,8
	Femme	58,4	33,8	12,0	45,7
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>11,8</b>	<b>40,8</b>
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	71,1	33,7	12,6	46,4
	En retard d'un an	18,9	15,9	10,0	25,9
	En retard de plus d'un an	5,5	10,1	6,8	16,9
	Non-bachelier	4,4	32,1	11,3	43,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>11,8</b>	<b>40,8</b>
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	83,6	29,6	12,5	42,2
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,4	24,7	7,7	32,4
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,5	21,6	5,1	26,7
	Non-bachelier	4,4	32,1	11,3	43,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>11,8</b>	<b>40,8</b>
Série du baccalauréat	Scientifique	26,1	38,4	14,0	52,4
	Économique	26,7	36,6	14,8	51,4
	Littéraire	18,0	33,2	13,1	46,3
	<b>Ensemble des baccalauréats généraux</b>	<b>70,8</b>	<b>36,4</b>	<b>14,0</b>	<b>50,5</b>
	Technologique STMG	8,7	7,4	6,3	13,7
	Autre technologique	7,0	11,8	7,6	19,4
	<b>Ensemble des baccalauréats technologiques</b>	<b>15,6</b>	<b>9,3</b>	<b>6,9</b>	<b>16,2</b>
	<b>Ensemble des baccalauréats professionnels</b>	<b>9,1</b>	<b>3,6</b>	<b>2,7</b>	<b>6,3</b>
	<b>Ensemble des baccalauréats</b>	<b>95,6</b>	<b>28,8</b>	<b>11,8</b>	<b>40,6</b>
	Non-bachelier	4,4	32,1	11,3	43,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>11,8</b>	<b>40,8</b>
Mention obtenue au baccalauréat (1)	Très bien	3,9	67,7	8,3	76,0
	Bien	10,9	56,6	12,2	68,8
	Assez bien	23,5	37,1	14,8	51,9
	Passable premier groupe	31,9	18,3	12,9	31,2
	Passable deuxième groupe	11,2	8,7	9,2	18,0
	Inconnue	14,2	22,8	6,8	29,6
	Non-bachelier	4,4	32,1	11,3	43,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>11,8</b>	<b>40,8</b>
Origine sociale (2)	Très favorisée	27,7	36,5	13,0	49,4
	Favorisée	13,6	31,7	12,8	44,6
	Assez défavorisée	25,4	28,8	11,8	40,6
	Défavorisée	26,0	21,6	10,7	32,3
	Non-réponse	7,3	22,3	9,0	31,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>11,8</b>	<b>40,8</b>
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit, sciences politiques	18,1	29,0	14,1	43,1
	Économie, AES	13,5	25,0	11,6	36,5
	Arts, lettres, langues, SHS	42,9	31,8	10,1	41,8
	Sciences-santé	17,6	25,6	13,3	38,9
	Staps	8,0	28,3	12,5	40,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>29,0</b>	<b>11,8</b>	<b>40,8</b>	

► **Champ** : France entière (hormis Nouvelle-Calédonie et Antilles).

1. Les bacheliers avec une mention « Passable deuxième groupe » ont obtenu leur baccalauréat après les épreuves de rattrapage.

2. Origine sociale regroupée, voir « Glossaire ».

**Lecture** : 58,4% des inscrits en première année de cursus licence en 2015 sont des femmes. 45,7% d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (33,8% en 3 ans, 12% en 4 ans).

© SIES

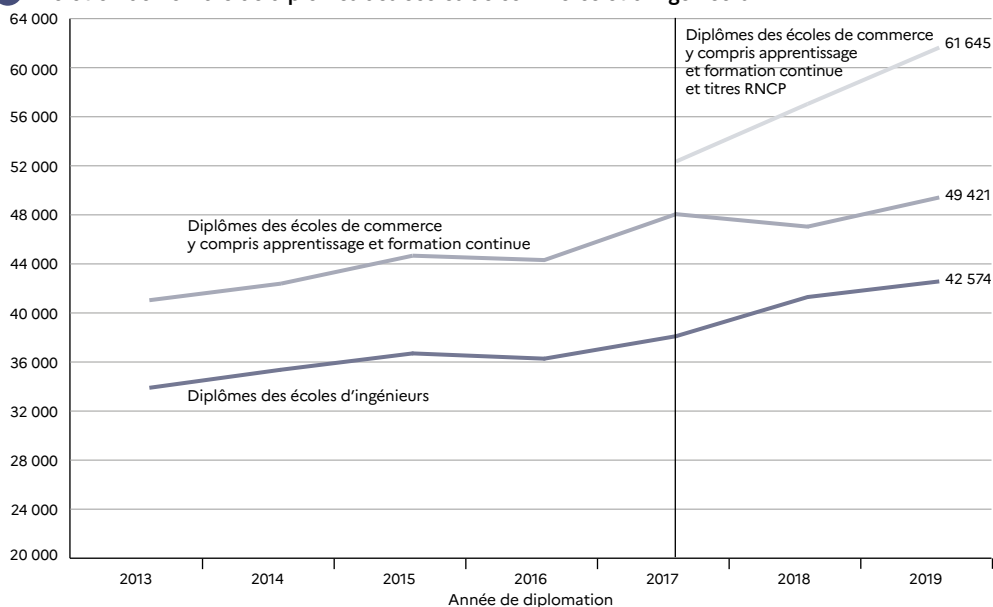
À la session 2019, près de 42 600 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 35 400 en 2014, soit une hausse de 20,4% en cinq ans (1). Entre 2018 et 2019, l'évolution est de +3,1%. Elle est plus importante dans les écoles privées : +7,8% (2). Les diplômes d'ingénieurs restent majoritairement délivrés par les établissements du MESRI (48,9%) tandis que 16,7% relèvent des écoles sous tutelle d'un autre ministère et près d'un quart des écoles privées.

La part de femmes représente 28,1% des diplômés d'un titre d'ingénieur, soit une progression d'un point en dix ans. La part de femmes diplômées reste supérieure à la moyenne dans les écoles publiques (29,0% dans celles du MESRI et 32,6% dans celles sous tutelle d'un

autre ministère); elle est moins élevée dans les écoles privées (27,5%).

En 2019, plus de 49 400 diplômes et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion (+5,1% par rapport à la session 2018), 61 600 en incluant les titres RNCP (+8,1%) (3). Les diplômes visés par le MESRI, après avoir diminué en 2018, progressent de 4,0% et représentent toujours la majorité des titres délivrés par les écoles de commerce (63,7%). Parallèlement, le nombre de certificats d'école progresse (+7,0%), ainsi que les titres RNCP délivrés en 2019. Depuis 2007, la parité est atteinte dans les effectifs de diplômés. En 2019, les femmes représentent 52,2% des diplômés.

### 1 Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce et d'ingénieurs



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

#### Précisions

**Diplômes d'ingénieurs, Diplômes des écoles de commerce, Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP), MBA, Visa du ministère en charge de l'Enseignement supérieur** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.09.  
- Note Flash du SIES : 20.10.

Source  
SIES-MESRI

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.  
- (2) Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

## 2 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (2)	2018	2019
Écoles universitaires (1)	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557	11 229	11 881	11 690	11 892
Part de femmes (%)	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9	30,9	30,1	31,0	31,3
Écoles indépendantes des universités	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274	7 361	7 500	8 720	8 913
Part de femmes (%)	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4	25,2	25,5	25,6	26,0
<b>Total public MESRI</b>	<b>16 212</b>	<b>16 238</b>	<b>17 203</b>	<b>17 585</b>	<b>17 583</b>	<b>18 300</b>	<b>18 831</b>	<b>18 590</b>	<b>19 381</b>	<b>20 410</b>	<b>20 805</b>
Part de femmes (%)	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,8	28,6	28,3	28,7	29,0
Écoles publiques autres ministères	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832	5 833	6 284	7 146	7 103
Part de femmes (%)	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4	35,1	32,6	32,7	32,6
Écoles privées	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279	9 092	9 517	10 327	11 134
Part de femmes (%)	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7	28,0	28,5	26,5	27,5
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (3)	2 119	3 700	2 100	2 062	2 265	2 526	2 760	2 758	2 922	3 416	3 532
<b>Total</b>	<b>30 372</b>	<b>32 628</b>	<b>32 491</b>	<b>33 410</b>	<b>33 897</b>	<b>35 371</b>	<b>36 702</b>	<b>36 273</b>	<b>38 104</b>	<b>41 299</b>	<b>42 574</b>
Part de femmes (%)	27,0	27,3	27,1	27,4	28,2	28,2	29,0	28,5	28,1	27,8	28,1

► Champ : France métropolitaine + DROM (4).

© SIES

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classés parmi les écoles universitaires.
2. Les diplômés du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sont intégrés dans le tableau à partir de la session 2017.
3. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue.
4. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

## 3 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce (1)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019 à dispositif équivalent (4)
Diplômes visés	26 116	27 313	29 667	27 717	30 513	30 255	31 465	31 426
Part de femmes (%)	49,2	49,0	49,2	50,1	49,8	50,4	50,1	50,1
Certificats d'école	14 923	15 081	15 004	16 596	17 546	16 785	17 956	15 181
dont : mastères	3 696	3 762	3 469	3 026	3 595	3 883	4 142	3 886
MBA	3 178	4 103	3 525	3 357	2 729	5 830	5 957	5 343
<b>Total</b>	<b>41 039</b>	<b>42 394</b>	<b>44 671</b>	<b>44 313</b>	<b>48 059</b>	<b>47 040</b>	<b>49 421</b>	<b>46 607</b>
Part de femmes (%)	50,5	50,5	50,7	52,1	51,2	52,2	52,2	51,4
Titres RNCP (2)					4 287	10 004	12 224	5 821
Part de femmes (%)					58,5	58,8	58,0	57,0
Total y compris titres RNCP (3)					52 346	57 044	61 645	52 428
Part de femmes (%)					51,8	53,4	53,3	52,0

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

1. Y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.
2. Données collectées à partir de la session 2017.
3. Ce total inclut les titres inscrits au RNCP.
4. 49 421 étudiants ont été diplômés en écoles de commerce en France métropolitaine et domienne en 2019. Si les collectes s'étaient poursuivies sur le même mode qu'en 2015-2016, 46 607 étudiants auraient été diplômés en 2019.

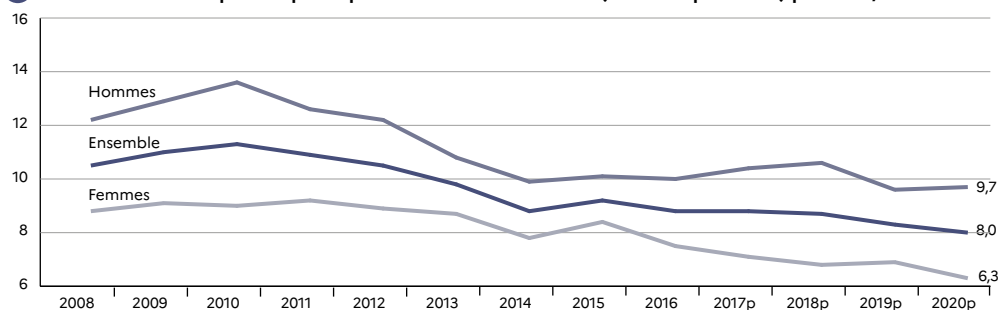
La part des 18-24 ans peu ou pas diplômés ne suivant pas de formation (**sortants précoces**) et la part de **sortants de formation initiale** peu ou pas diplômés sont deux mesures des sorties du système éducatif avec un faible niveau d'études, la première en stock (sur l'ensemble des 18-24 ans) et la deuxième en flux (sur les sortants du système éducatif). Un des objectifs de la stratégie européenne 2020 était d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 10% en 2020, ce qui a été atteint puisque celle-ci s'est établie à 8,0% en 2020 (1). Elle a diminué de 3 points depuis 2010.

La part des sortants de formation initiale sans diplôme ou détenant au plus le brevet était de 12% en 2018 (2). Par ailleurs, 40% des jeunes sortaient du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent). En moyenne, 48% des jeunes sortaient diplômés du supérieur.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat professionnel en trois ans à la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire (3). Ainsi, entre 2009 et 2019, la part des sorties au niveau du baccalauréat a augmenté de 13 points environ tandis que celle des sorties au niveau CAP-BEP a baissé en conséquence.

Cet indicateur ne reflète pas seulement une évolution du niveau atteint, mais aussi en partie l'évolution de la démographie scolaire, puisqu'il cumule plusieurs générations. En particulier, les générations nées en 2000 et 2001, plus nombreuses que les générations précédentes, atteignent l'âge de la classe de terminale en 2019, ce qui contribue à augmenter la part des sorties au niveau du baccalauréat parmi l'ensemble des élèves sortis du secondaire.

### 1 Part des 18-24 ans peu ou pas diplômés et hors formation (sortants précoces) par sexe, en %



► **Champ** : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

**Lecture** : en 2020, le taux de sortants précoces en France est de 8,0%.

**Note** : suite à la rénovation du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France métropolitaine + DROM (hors Mayotte).

© DEPP

#### Précisions

**Diplômes les plus élevés** – Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (2).

**Sorties de l'enseignement secondaire** – Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles) (3).

**Le nombre de sortants de formation initiale** repose sur une estimation réalisée par la DEPP à partir des enquêtes Emploi, des estimations de population et du recensement de la population de l'Insee. La méthodologie employée diffère de celle publiée en 2016, les résultats ne doivent donc pas être comparés.

– Voir la fiche 7.34 de RERS édition 2020 pour les indicateurs de la stratégie 2020.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MEN, 2013, *Éducation & formations*, n°84.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les sorties précoces.

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'Agriculture Safran. Enquêtes Emploi Insee, traitement DEPP-MENJS.

## 2 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé

	Sortants 2018p			
	Ensemble		Hommes	Femmes
	En milliers	En %	En %	En %
Master, doctorat	127	17	14	20
École d'ingénieurs, école de commerce	71	10	8	11
Licence	74	10	9	11
BTS, DUT ou équivalent	85	11	12	11
<b>Total diplômés des études supérieures</b>	<b>357</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>54</b>
Baccalauréat général	69	9	9	10
Baccalauréat technologique	42	6	6	5
Baccalauréat professionnel et assimilé	119	16	18	14
CAP, BEP ou équivalent	67	9	10	8
<b>Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2<sup>e</sup> degré)</b>	<b>297</b>	<b>40</b>	<b>43</b>	<b>37</b>
Diplôme national du brevet	50	7	8	6
Aucun diplôme	39	5	6	4
<b>Total brevet et aucun diplôme</b>	<b>89</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>10</b>
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>743</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte.

© DEFP

**Lecture :** en moyenne sur 2017, 2018 et 2019, 743 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 48% sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

## 3 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2009	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	54,0	54,7	53,6	56,0	56,9	58,3	59,9	60,4	54,0	67,0
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	17,0	17,8	27,4	26,3	26,0	25,7	24,3	24,4	27,4	21,4
<b>Total sorties au niveau du baccalauréat</b>	<b>71,0</b>	<b>72,5</b>	<b>81,0</b>	<b>82,3</b>	<b>82,9</b>	<b>84,0</b>	<b>84,2</b>	<b>84,8</b>	<b>81,4</b>	<b>88,4</b>
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,2	0,7	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,6	0,8	0,5
Année terminale de CAP ou BEP	18,9	16,9	10,2	9,8	9,4	9,4	8,6	8,4	10,9	5,7
<b>Total sorties au niveau du CAP ou BEP</b>	<b>21,1</b>	<b>17,6</b>	<b>10,4</b>	<b>10,0</b>	<b>9,6</b>	<b>9,5</b>	<b>8,8</b>	<b>9,0</b>	<b>11,7</b>	<b>6,2</b>
Seconde ou première générales et technologiques	1,8	1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	1,3	1,2	0,9	1,5
Première professionnelle		2,3	2,6	2,5	2,4	2,7	2,9	2,7	3,3	2,0
Seconde professionnelle	0,7	2,4	2,1	2,0	2,0	1,8	1,9	1,6	2,0	1,2
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,3	3,9	2,8	2,2	2,0	0,8	0,9	0,7	0,7	0,7
<b>Total sorties avant la fin du second degré</b>	<b>7,9</b>	<b>9,9</b>	<b>8,6</b>	<b>7,7</b>	<b>7,5</b>	<b>6,5</b>	<b>7,0</b>	<b>6,2</b>	<b>6,9</b>	<b>5,4</b>
<b>Total des élèves sortis de l'enseignement secondaire</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEFP

**Lecture :** en 2019, sur 100 élèves sortis de l'enseignement secondaire, 24,4% le font au niveau de la classe de terminale professionnelle, qu'ils soient diplômés ou non.

Parmi les jeunes inscrits en 2018-2019 en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS, 54% sortent du système éducatif en 2019 à la fin de leur année scolaire. Les autres poursuivent leurs études. Six mois après leur sortie, 41% de ces jeunes sortants ont un emploi en janvier 2020. Cela représente 0,6 point de pourcentage de moins que la génération précédente, sortie en 2018 (1).

Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant dans l'insertion des jeunes : les diplômés ont un taux d'emploi de 44% contre 34% pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé. Par ailleurs, plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes.

Pour les jeunes sortants en 2019, le taux d'emploi des hommes est de 42%, celui des femmes est de 41% (2). L'écart en faveur des hommes est plus important pour les jeunes sortant du secteur de la production : 41% chez les hommes contre 34% pour les femmes.

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation (3).

Les spécialités « Coiffure esthétique » (51%) au sein des services et « Technologies industrielles » (49%) au sein de la production offrent la meilleure insertion sur le marché du travail. Pour chaque niveau de diplôme, les spécialités « Énergie, chimie, métallurgie » offrent une meilleure insertion que la moyenne. *A contrario*, l'insertion est la plus faible pour les spécialités « Matériaux souples » (30%) parmi les spécialités de production et « Services aux personnes » (34%) parmi celles des services.

### Précisions

**Inserjeunes** est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives « Scolarité » et de bases de données « Emploi ». Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion menées par la DEPP et les établissements de formation (enquêtes IVA-IPA), mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

**Les sortants des formations professionnelles** – Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

**Taux de poursuite d'études** – Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

**Taux de sortie** – Complémentaire du taux de poursuite d'études.

**Taux d'emploi à 6 mois** – Ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.06.

**1 Situation des sortants en 2019 de lycée professionnel en janvier 2020, 6 mois après la fin de formation, en %**

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études (2)	Taux de sortie (3)	Taux d'emploi (4)	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (5) (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (78%)	55	45	27	36	17	36	8	3	
	Non (22%)	32	68	15	34	23	36	3	3	
	Ensemble (5)	50	50	24	36	18	35	7	3	15
Bac pro	Oui (77%)	55	45	39	36	18	33	12	2	
	Non (23%)	38	62	30	38	26	30	3	2	
	Ensemble (5)	51	49	37	37	19	32	10	2	48
BTS	Oui (82%)	36	64	56	37	15	29	16	2	
	Non (18%)	38	62	49	45	21	27	5	1	
	Ensemble (5)	36	64	54	38	16	29	14	2	36
Ensemble	Oui (79%)	50	51	44	37	16	31	14	2	
	Non (21%)	37	63	34	41	24	29	4	2	
Ensemble	Ensemble (6)	46	54	41	37	18	31	12	2	
Evolution p/r à la génération précédente (sortants en 2018) (en points)		0,9	-0,5	-0,6	1,6	-0,8	2,1	-3,1	0,1	

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte. Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle, 6 mois après la fin des études. © DEPP

- Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.
- Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.
- Complémentaire du taux de poursuite d'études.
- Ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants.
- Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.
- Non compris les jeunes sortants de MC3 et MC4. Ils représentent respectivement 2% et 1% de l'ensemble des sortants de lycées.

**Lecture :** au bout de 6 mois, 27% des lycéens sortant en 2019 d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 15% de ceux ne l'ayant pas obtenu.

**2 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2020, selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie, en %**

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Filles			Garçons		
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services		
CAP	21	26	24	24	20	21	26	27		
Bac pro	34	39	39	35	33	34	40	37		
BTS	55	54	55	54	50	55	56	52		
Ensemble	41	42	40	42	34	42	41	42		
Evolution P/R à la génération précédente (en points)		-0,2	-0,8	1,0	0,3	1,7	0,0	0,9	0,9	

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études. © DEPP

- Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

**Lecture :** parmi les lycéennes sorties d'un CAP d'une spécialité de la production en 2019, 20% sont en emploi en janvier 2020 (taux d'emploi à 6 mois).

**3 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2020, selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en %**

Spécialité regroupée (1)	CAP	Bac pro	BTS	Ensemble (2)	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	25	43	59	43	27,3
Électricité, électronique	22	34	54	38	21,8
Génie civil, construction, bois	26	38	61	39	17,6
Alimentation et agroalim., transformation	23	46	50	35	11,6
Energie, chimie, métallurgie	30	41	55	47	8,0
Technologies industrielles	23	28	52	49	9,1
Matériaux souples	20	30	46	30	4,7
Ensemble production	24	39	55	40	100,0
Commerce, vente	18	37	58	42	33,5
Services aux personnes (santé, social)	26	30	49	34	17,6
Finances, comptabilité		31	57	44	19,1
Secrétariat, communication et information	18	22	49	46	10,4
Hôtellerie, restauration, tourisme	19	47	50	40	8,3
Transport, manutention, magasinage	39	49	59	48	4,7
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	24	38	53	37	3,3
Coiffure esthétique	38	53	66	51	3,0
Ensemble services	24	35	54	42	100,0

► **Champ :** France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études. © DEPP

- Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement *ad hoc* permettant une harmonisation des catégories pour les diplômes des lycéens et des apprentis.
- Ensemble sans mention complémentaire.

**Lecture :** dans la spécialité « Commerce-vente », 18% des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 37% des sortants d'un bac pro et 58% pour les sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi les sortants d'une spécialité relevant des services est de 33,5%.

Parmi les inscrits en 2018-2019 en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS, 66% des jeunes sortent du système éducatif en 2019 à la fin de leur année scolaire, les autres poursuivent leurs études. Six mois après leur sortie, 62% de ces jeunes sortants ont un emploi en janvier 2020. Cela représente 0,5 point de pourcentage de plus que la génération précédente, sortie en 2018 (1). Quel que soit le niveau de formation, sortir du système éducatif après avoir obtenu le diplôme préparé demeure déterminant pour l'insertion des jeunes. L'écart des taux d'insertion selon ce critère est en moyenne de 14 points : 67% des sortants diplômés sont en emploi contre 53% des jeunes sortis en année terminale d'un cursus sans obtenir le diplôme. La moitié des jeunes apprentis en emploi six mois après leur sortie du système scolaire sont en CDI, un quart en CDD et un sur dix en intérim. Ce constat est proche pour tous les niveaux de diplôme.

Les hommes travaillent plus souvent en intérim que les femmes qui sont plus fréquemment en CDD classique. Les hommes sortant d'apprentissage sont plus souvent en emploi que leurs consœurs, particulièrement au niveau du baccalauréat professionnel où l'écart est de 11 points, et de 9 points en CAP (2). Cet avantage masculin est plus net en sortant d'une formation liée à la production que d'une formation liée aux services.

L'insertion professionnelle varie selon le niveau de diplôme préparé, mais aussi avec la spécialité de formation (3). Les spécialités « Énergie, chimie, métallurgie » (71%) au sein de la production et « Transport, manutention, magasinage » (66%) au sein des services offrent une bonne insertion sur le marché du travail. *A contrario*, l'insertion est la plus faible pour les spécialités « Services aux personnes (santé, social) » et « Services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » (52%) et dans l'« Agriculture » (55%).

### Précisions

**InserJeunes** est un système d'information porté par la DEPP et la DARES. Il est obtenu par rapprochement de bases de données administratives dites « Scolarité » et de bases de données dites « Emploi ». Il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système éducatif ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion menées par la DEPP et les établissements de formation (enquêtes IVA-IPA), mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

**Les sortants des formations professionnelles** – Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

**Taux de poursuite d'études** – Ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

**Taux de sortie** – Complémentaire du taux de poursuite d'études.

**Taux d'emploi à 6 mois** – Ratio entre l'effectif de sortants en emploi à 6 mois et l'effectif de sortants.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 21.07.

#### Source

DEPP-MENJS, DARES-MTEI, Inserjeunes.

## 1 Situation des sortants d'apprentissage, 6 mois après la fin de formation, en %

Niveau de sortie (1)	Diplôme obtenu	Taux de poursuite d'études	Taux de sortie	Taux d'emploi	Parmi les sortants en emploi					Répartition des sortants (%)
					CDI	Intérim	CDD	Contrat pro	Autres contrats	
CAP	Oui (75,7%)	49	51	59	54	10	27	8	1	
	Non (24,3%)	26	74	41	49	19	29	2	1	
	Ensemble (2)	44	56	53	53	12	28	7	1	35,7%
Autre niveau 3	Oui (75,5%)	44	56	72	68	4	25	3	1	
	Non (24,5%)	28	72	60	62	8	28	1	0	
	Ensemble (2)	32	68	63	65	6	25	2	1	6,2%
Bac pro	Oui (79,4%)	35	65	66	51	12	23	12	1	
	Non (20,6%)	19	81	53	51	19	27	3	0	
	Ensemble (2)	33	67	63	52	13	24	11	1	12,0%
BP	Oui (78,9%)	14	86	78	71	4	21	4	1	
	Non (21,1%)	31	69	65	59	10	27	4	1	
	Ensemble (2)	18	82	73	68	6	22	4	1	13,6%
Autre niveau 4	Oui (86,8%)	14	86	73	61	10	26	3	0	
	Non (13,2%)	10	90	59	52	18	20	9	1	
	Ensemble (2)	14	86	65	62	6	28	2	1	5,7%
BTS	Oui (73,3%)	27	73	73	50	8	22	18	1	
	Non (26,7%)	22	78	63	53	15	25	6	1	
	Ensemble (2)	26	74	70	51	10	23	15	1	22,2%
Autre niveau 5	Oui (n.d. %)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Non (n.d. %)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Ensemble (2)	37	63	63	48	6	27	18	2	4,6%
Ensemble	Oui (76,2%)	38	62	67	56	9	24	10	1	
	Non (23,8%)	25	75	53	52	16	27	4	1	
Ensemble		34	66	62	56	10	25	9	1	100,0%

Evolution p/r à la génération précédente (sortants en 2018) (en points)

0,3 -0,3 0,5 1,1 -0,8 0,8 -1,1 0,0

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte. Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études. © DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

2. Y compris les jeunes dont l'obtention du diplôme est inconnue.

**Lecture :** au bout de 6 mois, 59% des apprentis sortant en 2019 d'un CAP en ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 41% de ceux ne l'ayant pas obtenu.

## 2 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2020, selon le secteur de formation, le sexe et le niveau de sortie, en %

Niveau de sortie (1)	Ensemble				Filles		Garçons	
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP	46	55	54	49	48	46	55	55
Autre niveau 3	55	67	67	55	62	50	68	62
Bac pro	55	66	67	56	55	55	68	57
BP	73	73	73	73	65	74	74	68
Autre niveau 4	61	66	73	55	69	57	74	52
BTS	67	71	74	66	67	67	74	64
Autre niveau 5	62	64	70	62	62	62	72	61
Ensemble	60	64	64	60	58	60	65	60

Evolution P/R à la génération précédente (sortants en 2018) (en points)

0,9 0,3 0,5 0,5 0,8 1,0 0,0 -0,4

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, 6 mois après la fin des études. © DEPP

1. Il s'agit du dernier niveau suivi. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non.

**Lecture :** parmi les apprentis sortants, 48% des femmes de niveau CAP issues d'une formation relevant de la production sont en emploi.

## 3 Taux d'emploi à 6 mois, en janvier 2020, selon la spécialité regroupée de formation et le niveau de sortie, en %

Spécialité regroupée (1)	CAP	BP	Bac pro	BTS	Ensemble (2)	Répartition des sortants
Alimentation et agroalim, transformation	55	77	63	77	59	26
Mécanique et structures métalliques	57	73	71	78	68	23
Génie civil, construction, bois	56	78	73	74	63	22
Agriculture	38	54	58	65	55	14
Électricité, électronique	50	71	61	77	65	7
Énergie, chimie, métallurgie	58	77	67	78	71	6
Technologies industrielles	44		56	71	69	2
Matériaux souples	65	86	53	68	67	0
Ensemble production	54	73	67	74	63	100
Commerce, vente	47	74	60	67	59	33
Services aux personnes (santé, social)	40	58	52	59	52	13
Coiffure esthétique	47	70	40	79	62	17
Hôtellerie, restauration, tourisme	53	72	66	65	59	12
Finances, comptabilité			36	69	65	10
Secrétariat, communication et information	45	63	41	54	53	8
Transport, manutention, magasinage	65		60	79	66	4
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	40	58	52	59	52	3
Ensemble services	49	73	56	66	61	100

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études. © DEPP

1. Le regroupement des spécialités utilisé ici est un regroupement ad hoc permettant une harmonisation des catégories pour les diplômes des lycéens et des apprentis.

2. Ensemble sans autres titres.

**Lecture :** dans la spécialité « commerce-vente », 47% des sortants d'un CAP sont en emploi 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 60% des sortants d'un bac pro.

**Note :** il n'existe pas de CAP, de BP « Finances, comptabilité » ni de BP « Transport, manutention, magasinage », « Technologies industrielles ».

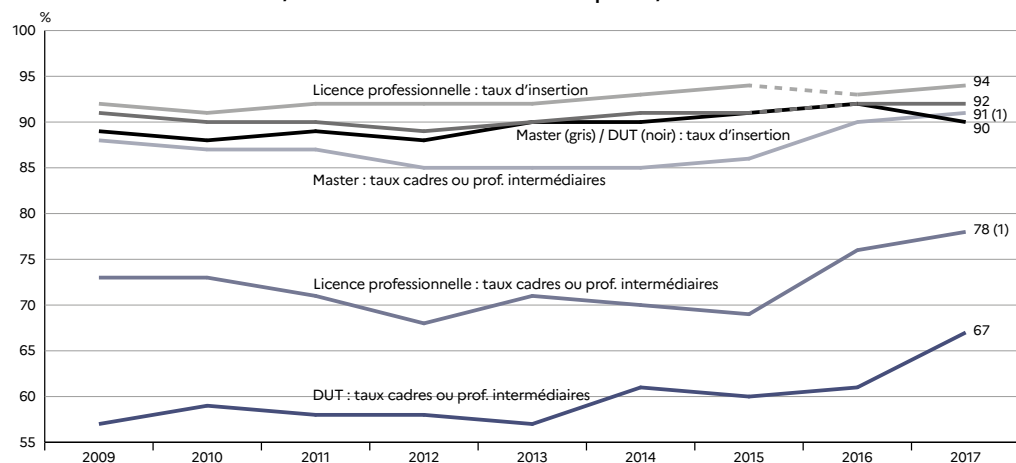
Fin 2019, soit quelques mois avant l'émergence de la crise sanitaire et de ses premiers effets sur le marché du travail, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois s'élevaient à 90 % pour les diplômés 2017 de DUT, 94 % pour les diplômés de licence professionnelle (LP), 92 % pour les diplômés de master LMD (hors enseignement) et 98 % pour les diplômés de master enseignement (1) (2). Les niveaux observés en licence professionnelle et en master à cette date sont les plus élevés depuis la fin des années 2000 et reflètent la bonne conjoncture d'alors sur le marché du travail.

Une large majorité des diplômés occupe, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, un emploi stable. Le niveau de qualification des emplois occupés augmente avec celui du diplôme obtenu. La part des emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires s'échelonne ainsi en 2019 de 67 % pour les DUT à 91 % pour les masters.

De fortes différences sont observées entre domaines de spécialité : en licence professionnelle, les écarts atteignent plus de 20 points entre les domaines « Droit, économie, gestion » (66 %) et « Sciences, technologies, santé » (89 %), et en master, 15 points entre « Lettres, langues, arts » et « Sciences, technologies, santé » (80 % contre 95 %) (3).

Le niveau de rémunération des emplois croît également avec le niveau de diplôme obtenu (4). Les titulaires d'un master LMD (hors enseignement) perçoivent en 2019 un salaire mensuel net médian de 2 080 euros contre respectivement 1 600 euros et 1 720 euros pour les diplômés de DUT et de LP. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 260 euros en licence professionnelle à 450 euros en master LMD selon les domaines de spécialité, en défaveur du domaine « Lettres, langues, arts ».

### 1 Évolution du taux d'insertion des diplômés et du taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires à 30 mois, selon l'année d'obtention du diplôme, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. La méthode de redressement des PCS a fait l'objet d'une révision à partir des diplômés de 2016. Cette consolidation conduit à une estimation du taux d'emploi de niveau cadres et professions intermédiaires plus élevée qu'avec la méthode précédente. En effet, avec cette dernière, le taux d'emploi pour ces niveaux s'élèverait à 73 % en licence professionnelle et 88 % en master pour les diplômés de 2017.

**Lecture :** le taux d'emploi à 30 mois, de niveau cadre ou professions intermédiaires, pour les diplômés de master en 2017 s'élève à 91 %.

© SIES

#### Précisions

**Population concernée** – Étudiants de nationalité française diplômés en 2017 d'un DUT, d'une licence professionnelle ou d'un master, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme.

**Méthodologie** – Cette onzième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le MESRI auprès de plus de 100 000 diplômés en 2017 en France

métropolitaine et dans les DROM, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. La collecte a été réalisée par les universités concernées (à l'exception de Paris-Dauphine) et coordonnée par le ministère.

**Taux d'insertion professionnelle, taux d'emploi stable, salaire net mensuel médian** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes Flash du SIES : 20.26 ; 20.25 ; 20.24.

#### Source

SIES-MESRI, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université.

## 2 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme		
	2015	2016	2017
DUT	91	92	90
Licence professionnelle	94	93	94
Master (LMD)	91	92	92
dont Droit, économie, gestion (DEG)	93	94	94
dont Lettres, langues, arts (LLA)	87	86	88
dont Sciences humaines et sociales (SHS)	87	88	90
dont Sciences, technologie, santé (STS)	92	92	93
Master enseignement (ENS)	98	98	98

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

DEG : droit, économie, gestion.

LLA : lettres, langues, arts.

SHS : sciences humaines et sociales.

STS : sciences, technologies, santé.

## 3 Conditions d'emploi des diplômés 2017 à 30 mois, en %

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
DUT	Taux d'insertion professionnelle	92		84	91	90
	Taux d'emploi stable	77		64	80	76
	Taux d'emploi à temps plein	94		85	96	94
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	50		47	86	67
Licence professionnelle	Taux d'insertion professionnelle	94	88	89	95	94
	Taux d'emploi stable	85	70	70	86	84
	Taux d'emploi à temps plein	97	91	92	98	97
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	66	71	70	89	78
Master LMD	Taux d'insertion professionnelle	94	88	90	93	92
	Taux d'emploi stable	83	66	63	81	77
	Taux d'emploi à temps plein	98	89	87	98	95
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires	91	80	89	95	91
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle					98
	Taux d'emploi stable					90
	Taux d'emploi à temps plein					94
	Taux d'emploi de niveau cadre ou professions intermédiaires					95

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

## 4 Salaire net mensuel médian des diplômés 2017 à 18 et 30 mois, en euros

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
DUT	Salaire à 18 mois	1 440		1 330	1 600	1 500
	Salaire à 30 mois	1 570		1 370	1 700	1 600
Licence professionnelle	Salaire à 18 mois	1 550	1 450	1 500	1 650	1 600
	Salaire à 30 mois	1 690	1 520	1 580	1 780	1 720
Master LMD	Salaire à 18 mois	2 000	1 600	1 690	2 000	1 920
	Salaire à 30 mois	2 200	1 750	1 800	2 150	2 080
Master Enseignement	Salaire à 18 mois					1 730
	Salaire à 30 mois					1 790

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© SIES

En 2014, un an après l'obtention de leur thèse, 85 % des docteurs sont en emploi et 91 % le sont trois ans après (1)(2). La moitié des docteurs exercent leur métier dans le secteur public académique et 19 % dans le public hors secteur académique. À un an comme à trois ans, neuf docteurs sur dix occupent un emploi de niveau cadre. Néanmoins, le taux d'emploi stable ne s'élève qu'à 52 % un an après l'obtention de leur diplôme, et à 66 % trois ans après. Le salaire mensuel net médian d'un docteur s'élève à 2 125 euros après un an de vie active en emploi et 2 375 euros après trois ans (3).

Les femmes représentent 44 % des docteurs diplômés en 2014 et ont généralement de moins bonnes conditions d'emploi que les hommes. Les étrangers représentent

42 % des diplômés d'un doctorat en 2014 et leur taux d'emploi à trois ans est équivalent à celui des Français (environ 90 %).

Le contraste est marqué selon le secteur d'emploi. Alors qu'un docteur sur deux occupant un emploi dans le secteur académique a signé un contrat à durée indéterminée, cette proportion s'élève à 90 % pour les docteurs employés dans les entreprises. Le contraste est également marqué selon les disciplines. Tandis que les conditions d'emploi sont très bonnes pour les docteurs en sciences et leurs interactions et en sciences juridiques et politiques, les docteurs en sciences du vivant peinent à trouver un emploi stable et les docteurs en sciences humaines et humanités ont plus de difficultés à trouver un emploi de niveau cadre.

### Précisions

Au premier semestre 2018, les diplômés d'un doctorat en 2014 ont été interrogés sur leur situation professionnelle un an et trois ans après l'obtention de leur diplôme. Cette **enquête sur la situation professionnelle des docteurs** (dénommée IPDoc) a impliqué une soixantaine d'établissements ou Comue (communauté d'universités et d'établissements) délivrant des doctorats et 102 écoles doctorales, correspondant à 13 055 docteurs sur les 14 400 diplômés de 2014, toutes nationalités et tous âges confondus. Le taux de réponse net à l'enquête est de 54 % et les résultats de 7 055 docteurs ont été retenus dans l'exploitation finale.

**Taux d'emploi** – Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

**Salaire mensuel net médian** – Salaire net équivalent temps plein estimé pour les docteurs travaillant en France.

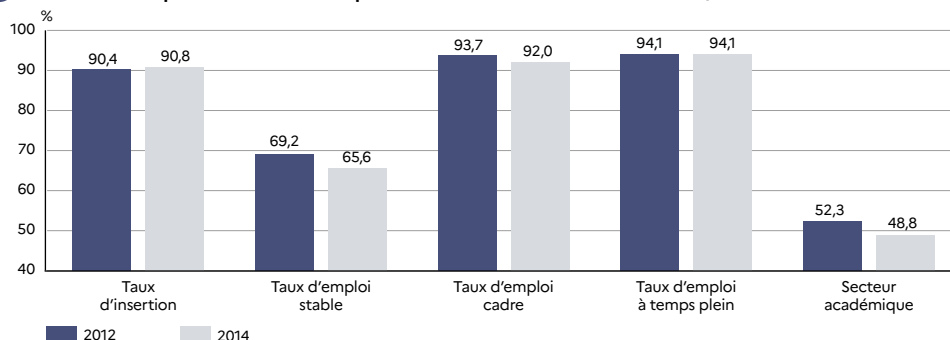
**Taux d'emploi stable** – Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire, profession libérale, travailleur indépendant ou chef d'entreprise.

**Secteur académique** – Le secteur académique désigne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes et instituts de recherche, qu'ils soient publics ou privés.

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information du SIES* : 2013 ; 19.08 ; 1710 ; 1706 ; 1703.

### 1 Situation d'emploi des docteurs diplômés en 2012 et en 2014 à 36 mois, en %



► Champ : docteurs diplômés en 2012 et 2014 en France entière.

© SIES

### 2 Situation d'emploi par discipline à 12 (n+1) et 36 (n+3) mois

Discipline	Taux d'emploi n+1	Taux d'emploi n+3	Emplois stables n+1	Emplois stables n+3	Emplois cadres n+1	Emplois cadres n+3	Emploi à temps plein n+1	Emploi à temps plein n+3
<b>Sciences et leurs interactions</b>	<b>86,9</b>	<b>91,9</b>	<b>51,7</b>	<b>68,6</b>	<b>95,8</b>	<b>94,3</b>	<b>97,5</b>	<b>97,7</b>
Mathématiques et leurs interactions	91,8	93,8	46,6	65,0	95,6	94,3	97,0	97,6
Physique	84,8	90,0	44,4	59,2	94,4	94,6	98,1	97,5
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	79,2	88,4	39,4	50,7	94,7	91,0	97,1	96,9
Chimie et sciences des matériaux	81,0	89,4	45,4	62,9	94,6	93,7	97,7	97,5
Sciences pour l'ingénieur	89,1	93,1	57,7	77,9	97,5	97,2	97,4	98,0
Sciences et TIC	91,0	94,1	58,4	74,9	95,9	92,9	97,4	97,9
<b>Sciences du vivant</b>	<b>82,8</b>	<b>90,1</b>	<b>37,2</b>	<b>49,4</b>	<b>92,4</b>	<b>94,0</b>	<b>93,8</b>	<b>94,4</b>
Biologie, médecine et santé	84,0	91,0	35,5	46,9	92,4	94,0	94,6	94,8
Sciences agronomiques et écologiques	77,9	86,3	45,5	60,9	92,3	94,3	89,8	92,9
<b>Sciences humaines et humanités</b>	<b>83,9</b>	<b>90,1</b>	<b>61,1</b>	<b>68,6</b>	<b>84,4</b>	<b>85,7</b>	<b>87,6</b>	<b>88,6</b>
Langues et littératures	89,6	93,1	70,3	73,7	88,7	89,9	87,3	88,7
Philosophie et arts	78,7	88,2	55,5	59,9	81,7	86,2	78,0	80,9
Histoire, géographie	82,9	89,6	56,1	64,4	80,0	81,1	91,0	91,1
Sciences humaines	82,4	88,8	60,5	72,9	86,3	86,2	89,4	90,1
<b>Sciences de la société</b>	<b>85,5</b>	<b>89,4</b>	<b>61,8</b>	<b>73,8</b>	<b>91,3</b>	<b>90,9</b>	<b>86,5</b>	<b>89,5</b>
Sciences économiques et de gestion	91,4	92,8	59,4	74,6	93,4	91,5	90,1	91,9
Sciences juridiques et politiques	81,7	88,6	68,5	81,4	90,5	91,6	81,9	88,4
Sciences sociales, sociologie, démographie	81,8	85,0	56,0	58,7	88,6	88,3	87,0	87,1
<b>Ensemble</b>	<b>85,3</b>	<b>90,8</b>	<b>52,2</b>	<b>65,6</b>	<b>92,2</b>	<b>92,0</b>	<b>93,3</b>	<b>94,1</b>

► Champ : docteurs diplômés en 2014 en France entière.

© SIES

### 3 Salaire mensuel net médian des docteurs par discipline à 12 et 36 mois

	Salaire à 12 mois	Salaire à 36 mois
<b>Sciences et leurs interactions</b>	<b>2 190</b>	<b>2 470</b>
Mathématiques	2 260	2 490
Physique	2 250	2 470
Sciences de la Terre et de l'Univers, espace	2 060	2 210
Chimie	2 125	2 370
Sciences pour l'ingénieur	2 160	2 500
Sciences et TIC	2 255	2 500
<b>Sciences du vivant</b>	<b>2 095</b>	<b>2 310</b>
Biologie, médecine et santé	2 125	2 370
Sciences agronomiques et écologiques	1 950	2 160
<b>Sciences humaines et humanités</b>	<b>1 925</b>	<b>2 260</b>
Langues et littératures	1 875	2 270
Philosophie et arts	1 840	1 980
Histoire, géographie	1 950	2 260
Sciences humaines	1 930	2 260
<b>Sciences de la société</b>	<b>2 090</b>	<b>2 370</b>
Sciences économiques et de gestion	2 200	2 570
Sciences juridiques et politiques	2 060	2 270
Sciences sociales, sociologie, démographie	1 850	2 210
<b>Ensemble</b>	<b>2 125</b>	<b>2 375</b>

► Champ : docteurs diplômés en 2014 et travaillant en France métropolitaine + DROM.

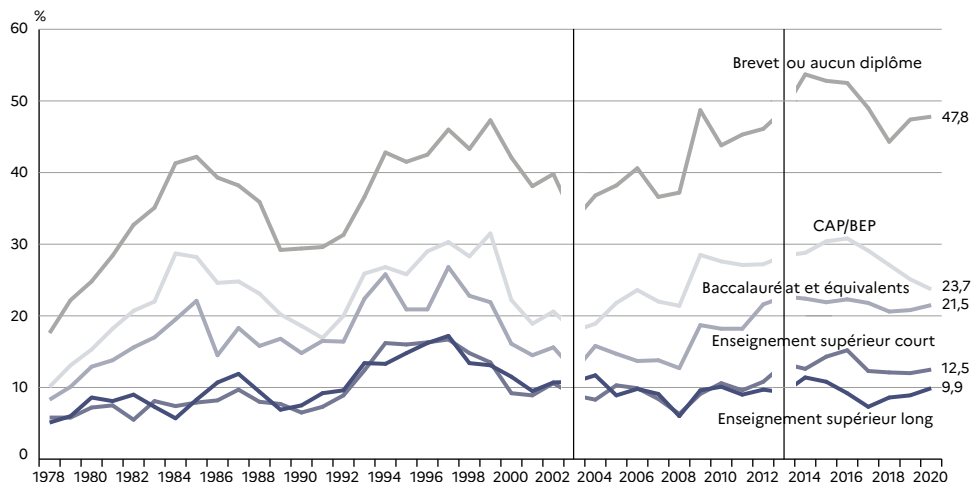
© SIES

La part des jeunes en études décroît rapidement autour des âges correspondant à l'entrée dans la vie active (2). Alors que la quasi-totalité (98%) des jeunes âgés de 15 ans sont en études, ce n'est plus le cas que d'un sur deux (56%) à 21 ans, et d'un sur quatre (23%) à 24 ans. Inversement, la part de jeunes qui rejoignent le marché du travail augmente avec l'âge. À 21 ans, c'est déjà le cas d'un jeune sur deux : un quart sont en emploi, 16% cumulent emploi et études et 9% sont au chômage.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population (1). Le **taux de chômage** au sens du BIT est de 8,0% pour la population active française en moyenne en 2020. Il atteint 17,1% chez les 15-29 ans lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de

chômage est important. En 2020, 9,9% de ces jeunes diplômés qui sortent de longues études supérieures sont au chômage. C'est le cas pour 12,5% des sortants de courtes études supérieures, 21,5% des bacheliers, 23,7% des élèves de CAP ou BEP et 47,8% des jeunes ayant le diplôme national du brevet pour plus haut diplôme ou ne possédant aucun diplôme. Ce constat est habituellement accentué en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois précaires, mais ce n'est pas le cas en 2020, malgré la crise sanitaire : non seulement les écarts restent sensiblement identiques, mais la crise n'a pas eu d'effet visible sur le taux de chômage des jeunes sortis récemment de formation initiale. Par ailleurs, lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes de diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3).

### 1 Taux de chômage des actifs sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DROM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2017 à 2020 sont provisoires.

**Lecture :** en 2019, 16,9% des jeunes actifs ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

**Note :** en 2003 a lieu une rupture de série de l'enquête Emploi, principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année. En 2013 a lieu une autre rupture. La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. Les données 2017 à 2020 sont provisoires.

© DEPP

#### Précisions

**Sortants de formation initiale** – Voir « Glossaire ».

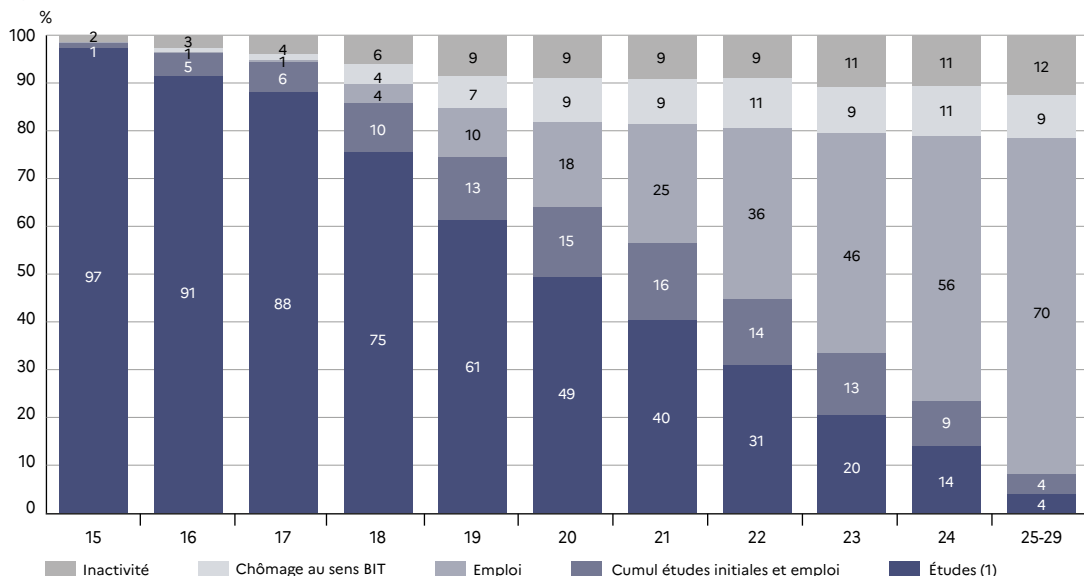
#### Pour en savoir plus

- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.
- *Bilan Formation-emploi*, édition 2020, Insee.

#### Source

Enquête Emploi de l'Insee sur le champ France métropolitaine + DROM hors Mayotte, traitement DEPP-MENJS.

## 2 La situation des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

1. Dont les 1% de jeunes qui sont en formation et au chômage au sens du BIT.

Lecture : en 2020, 49% des jeunes âgés de 20 ans sont en études sans cumul avec de l'emploi.

© DEPP

## 3 Catégorie socioprofessionnelle en 2020 des actifs occupés sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en % (1)

	Enseignement supérieur long (2)	Enseignement supérieur court (3)	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Ensemble
Indépendants	2	3	4	3	4	3
Cadres et professions intellectuelles	48	6	1	1	2	24
Professions intermédiaires	35	43	19	4	10	28
Employés qualifiés	8	19	20	28	16	14
Employés non qualifiés	3	11	23	21	27	12
Ouvriers qualifiés	2	11	18	28	17	10
Ouvriers non qualifiés	2	8	15	16	24	8
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : Actifs occupés de France métropolitaine + DROM hors Mayotte, données provisoires.

1. Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Les catégories de professions proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non qualifiés.

2. L'enseignement supérieur long correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

3. L'enseignement supérieur court au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac + 2.

Lecture : 28% des jeunes qui sont en emploi en 2020 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

© DEPP

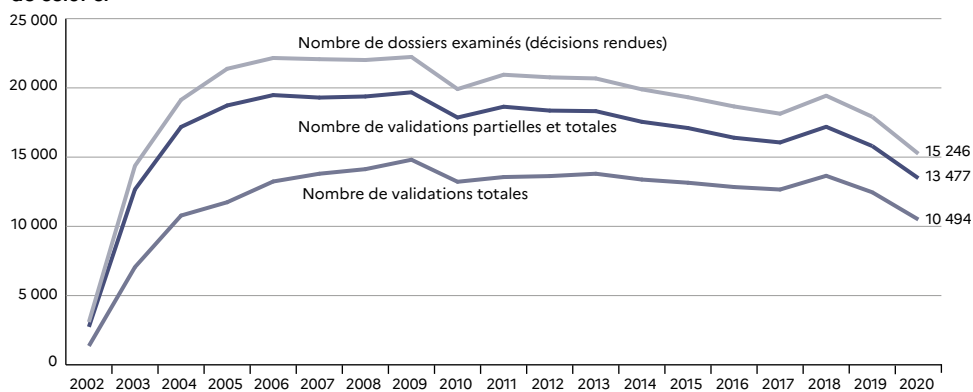
Avec la crise sanitaire qui a marqué l'année 2020, le recul du nombre des diplômes délivrés par la **validation des acquis de l'expérience** (VAE) s'accroît : -16 % après -9 % en 2019 (1)(2). En 2020, les jurys ont accordé 10 500 validations totales de diplôme sur 15 250 dossiers examinés (-15 %). Le nombre des recevabilités, qui marquent les entrées dans le dispositif, diminue aussi de 20 % avec 21 830 nouvelles recevabilités accordées.

La baisse d'activité des jurys concerne tous les niveaux de qualification et plus fortement le moins élevé (niveau 3 anciennement V), dont le poids dans les candidatures examinées baisse encore de 2 points avec 15 % (3). La diminution est moins marquée au niveau 5 (anciennement III) qui représente 56 % des candidatures examinées (+3 points).

Le CAP, le baccalauréat professionnel et le BTS reculent chacun de 24 % : au final, 32 % des candidatures examinées par un jury visent un BTS (-4 points), 14 % un CAP (-2) et 15 % un baccalauréat professionnel (-1) (4). Au niveau 5, la baisse des candidatures au BTS est compensée pour plus du tiers par une augmentation des dossiers visant un diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), 2020 marquant la dernière session avant qu'il ne passe au niveau 6. Le DEES est pour la deuxième année consécutive le diplôme qui rassemble le plus de candidatures avec 21 % des dossiers examinés (+7 points), devant le CAP accompagnant éducatif petite enfance (10 %).

Les femmes représentent les deux tiers du public et les actifs occupés plus des trois quarts (78 %) (5). La part des hommes augmente, de 2 points à l'entrée du dispositif et de 1 point dans les candidatures. Celle des demandeurs d'emploi au contraire diminue de 2 points.

### 1 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

#### Précisions

L'enquête concerne les diplômes à finalité professionnelle de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur délivrés par les recteurs, y compris les trois diplômes d'éducateurs placés sous cotutelle du ministère chargé des Affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'individu statistique est le dossier (un dossier par diplôme visé). Sont comptabilisés les dossiers enregistrés chaque

année aux différentes étapes du parcours VAE (recevabilité, dépôt et examen des candidatures).

La validation peut être totale ou partielle. La validation totale autorise la délivrance du diplôme. Les diplômes délivrés sont comptabilisés selon le mode d'évaluation au moment de l'obtention du diplôme.

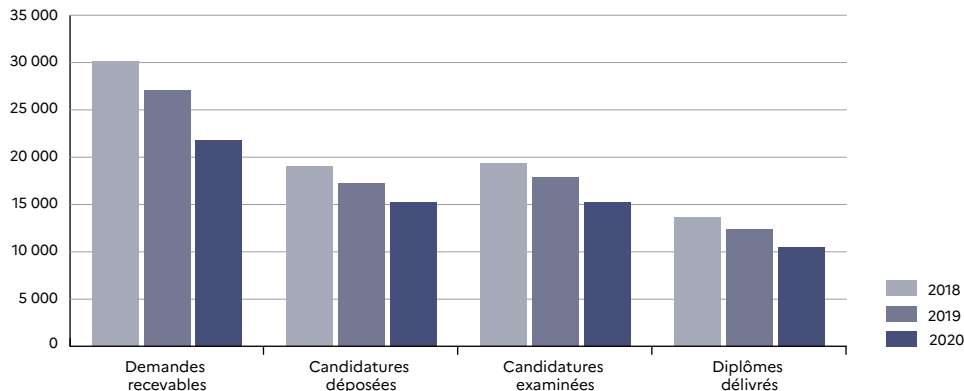
#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.49 ; 19.51.

#### Source

DEPP-MENJS, enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

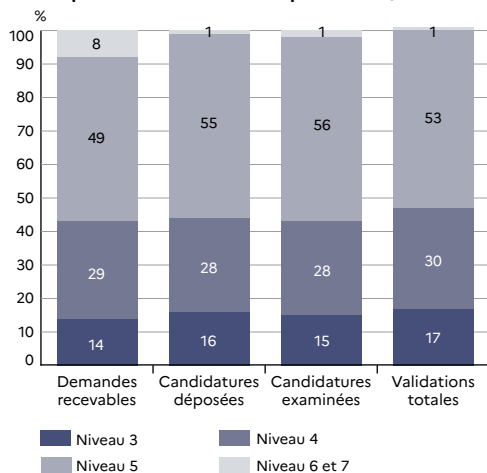
**2** Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre en 2019 et 2020



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

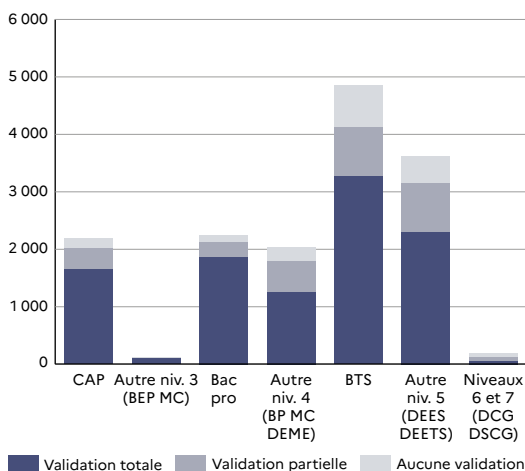
**3** Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2020 par niveau, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

**4** Répartition des candidats à la VAE examinés en 2020 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

**5** Profil des candidats à la VAE en 2020, en %

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés	Candidats convoqués au jury
<b>Sexe</b>	Hommes	37	34	34
	Femmes	63	66	66
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Âge</b>	Moins de 25 ans	4	2	2
	25-29 ans	13	11	11
	30-39 ans	39	39	39
	40-49 ans	30	32	32
	50 ans et plus	14	16	16
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Situation par rapport à l'emploi</b>	Demandeur d'emploi	22	21	21
	En emploi	77	78	78
	Inactif	1	1	1
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

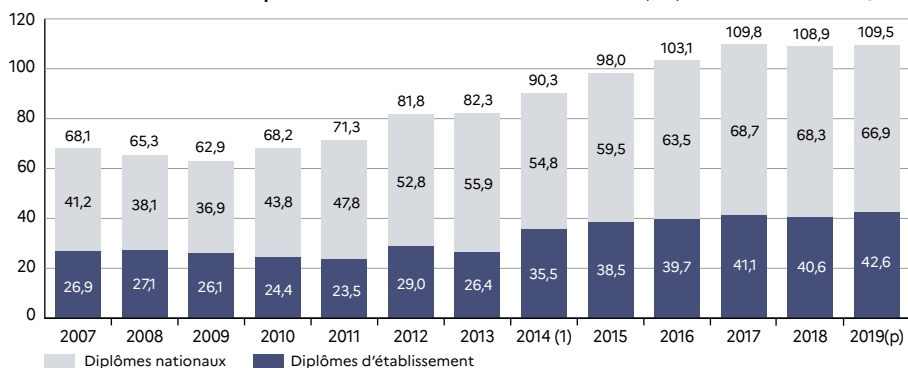
En 2019, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'Enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 109 500 diplômes, à raison de 66 900 **diplômes nationaux** et de 42 600 **diplômes d'établissement** (1)(2).

En 2019, plus de 85% des diplômes nationaux délivrés en formation continue sont de niveaux 6, 7 et 8 (49% et 37%), 7% de niveau 5 et 8% de niveau 4 (3). La licence professionnelle et le master dominant, représentant respectivement 24% et 31% de l'ensemble.

Les universités, les universités de technologie (UT) et les instituts nationaux polytechniques (INP) ont délivré presque autant de diplômes qu'en 2018, dont 60% de diplômes nationaux. Au sein de ces derniers, la répartition selon les niveaux reste quasiment inchangée, avec une légère baisse de ceux de niveaux 5.

Le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) a délivré 8 600 diplômes nationaux en 2019, résultat provisoire en hausse par rapport à l'année précédente (3). Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur ont délivré, quant à eux, 1 600 diplômes nationaux, soit quasiment autant qu'en 2018.

### 1 Évolution du nombre de diplômes délivrés en formation continue (FC) entre 2007 et 2019, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public (Mayotte à partir de 2015).  
1. Révision des chiffres par le Cnam à partir de 2014.

© SIES

#### Précisions

**Établissements concernés** – Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Ils se classent en trois catégories :

- universités : les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine ;
- écoles d'ingénieurs et autres établissements : les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- Cnam : la révision et la consolidation des chiffres du Cnam entraînent une rupture de série à compter de 2018 ; chiffres qui pourront encore être revus à la marge. Les chiffres 2019 sont provisoires.

**Niveaux de diplômes** – Voir détail tableau 3.

#### Pour en savoir plus

– Note d'Information du SIES : 20.04.

## 2 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2018 et 2019 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1) (2)		Total	
	2018	2019(p)	2018	2019	2018	2019 (p)	2018	2019(p)
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	59 583	56 763	1 676	1 554	7 086	8 560	68 345	66 877
Nombre de diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC	35 795	38 171	289	831	4 505	3 581	40 589	42 583
<b>Ensemble des diplômes délivrés en FC</b>	<b>95 378</b>	<b>94 934</b>	<b>1 965</b>	<b>2 385</b>	<b>11 591</b>	<b>12 141</b>	<b>108 934</b>	<b>109 460</b>
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	62,5	59,8	85,3	65,2	61,1	70,5	62,7	61,1
Part des diplômes d'établissement (y c. DU) délivrés en FC (%)	37,5	40,2	14,7	34,8	38,9	29,5	37,3	38,9
<b>Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. La révision et la consolidation des chiffres du Cnam entraînent une rupture de série à compter de 2018; chiffres qui pourront encore être revus à la marge.

Les chiffres 2019 sont provisoires.

**Lecture :** en 2019, 56 763 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 60% des 94 934 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue.

© SIES

## 3 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2018 et 2019 selon le niveau et le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT (1)		Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		Cnam (1) (2)		Total	
	2018	2019(p)	2018	2019	2018	2019(p)	2018	2019(p)
Capacité en droit	302	318					302	318
DAEU A (littéraire)	3 523						3 523	
DAEU B (scientifique)	837						837	
DAEU		4 758						4 758
DELFI-DALF	170						170	
<b>Total niveau 4</b>	<b>4 832</b>	<b>5 076</b>					<b>4 832</b>	<b>5 076</b>
DEUST (et DEUG)	558						558	
DUT (et DNTS)	4 328	2 787			55	70	4 383	2 857
DEUG		723		17				740
DEUST		135						135
Titres RNCP niveau 5	379	83		20	995	772	1 374	875
Diplômes paramédicaux niveau 5	39	105					39	105
<b>Total niveau 5</b>	<b>5 304</b>	<b>3 833</b>		<b>37</b>	<b>1 050</b>	<b>842</b>	<b>6 354</b>	<b>4 712</b>
Licences générales	4 164	7 605	37	7	2 019	3 536	6 220	11 148
Licences professionnelles	18 393	14 399	1	1	1 341	1 648	19 735	16 048
Maîtrises-Masters 1	3 668	4 114	215	208			3 883	4 322
DCG	12		1				13	
DECF-DCG		16		1				17
Titres RNCP niveau 6	1 019	109	14	62	750	739	1 783	910
<b>Total niveau 6</b>	<b>27 256</b>	<b>26 243</b>	<b>268</b>	<b>279</b>	<b>4 110</b>	<b>5 923</b>	<b>31 634</b>	<b>32 445</b>
DESCF-DSCG	17	17					17	17
Masters	18 662	19 249	435	401	1 056	1 031	20 153	20 681
Mastères, MBA	183	136	359	332	67	78	609	546
HDR	2	23		1			2	24
DRT		17						17
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	1 593	863	339	474	327	338	2 259	1 675
Capacité médecine	547	801					547	801
Titres RNCP niveau 7 et 8	1 042	202	275	29	360	297	1 677	528
Doctorats	145	303		1	49	51	194	355
Diplômes d'État					67			67
<b>Total niveau 7 et 8</b>	<b>22 191</b>	<b>21 611</b>	<b>1 408</b>	<b>1 238</b>	<b>1 926</b>	<b>1 795</b>	<b>25 525</b>	<b>24 644</b>
<b>Ensemble des diplômes (3)</b>	<b>59 583</b>	<b>56 763</b>	<b>1 676</b>	<b>1 554</b>	<b>7 086</b>	<b>8 560</b>	<b>68 345</b>	<b>66 877</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Précisions ».

2. La révision et la consolidation des chiffres du Cnam entraînent une rupture de série à compter de 2018; chiffres qui pourront encore être revus à la marge.

Les chiffres 2019 sont provisoires.

3. La nomenclature des diplômes n'est pas identique pour 2018 et 2019.

© SIES

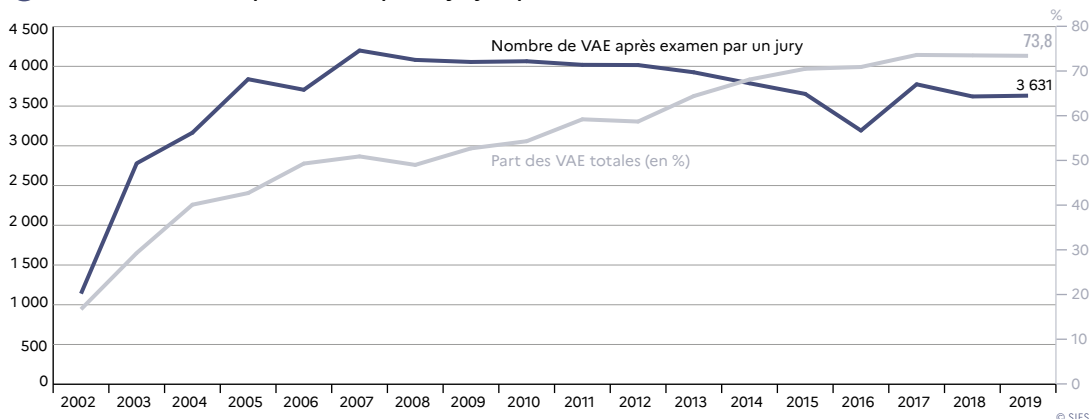
En 2019, dans les universités et au Cnam, plus de 3 600 personnes obtiennent la totalité ou une partie d'un diplôme de l'enseignement supérieur par la **validation des acquis de l'expérience (VAE)** après examen par un jury (1). Le nombre de VAE a été en forte hausse de 2002 à 2007 puis stable, autour de 4 000, avant de décroître. La part des VAE validées entièrement parmi l'ensemble des VAE, en progression continue depuis 2002, est stable depuis 2017 à près de 74 %.

Les diplômes les plus obtenus par VAE sont la licence professionnelle (41,8 %) et, le master et le doctorat (38,7 %) (2). En 2019, les titulaires d'un bac + 2 sont les plus nombreux (38,8 %) parmi les bénéficiaires de VAE (3). Ils représentent près de la moitié des diplômés

des licences professionnelles (22,0 % des VAE) mais celles-ci sont aussi délivrées une fois sur trois à des titulaires d'un bac. Si les titulaires d'un bac + 3 représentent la moitié des diplômés de masters et doctorats, un sur quatre est diplômé d'un bac + 2 et un sur six d'un bac + 5.

Dans les universités, une démarche de VAE dure plus de quinze mois en moyenne, du dépôt du dossier de recevabilité à son examen par un jury. Dix mois s'ajoutent à ce délai pour une VAE partielle avec des préconisations du jury pour obtenir le diplôme complet (4). Les trois principales sources pour financer les VAE sont les gestionnaires des fonds de la formation professionnelle (28,9 %), les entreprises et l'autofinancement, devant les fonds publics (15,7 %) (5).

### 1 Évolution de la VAE après examen par un jury et part des VAE totales



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), toutes les universités et le Cnam.

© SIES

#### Précisions

##### Établissements concernés :

- Universités : les universités et leurs composantes, l'Institut national polytechnique (INP) de Toulouse, l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- Cnam : le grand établissement et ses centres régionaux associés.

#### Pour en savoir plus

– Note d'information du SIES : 2017.

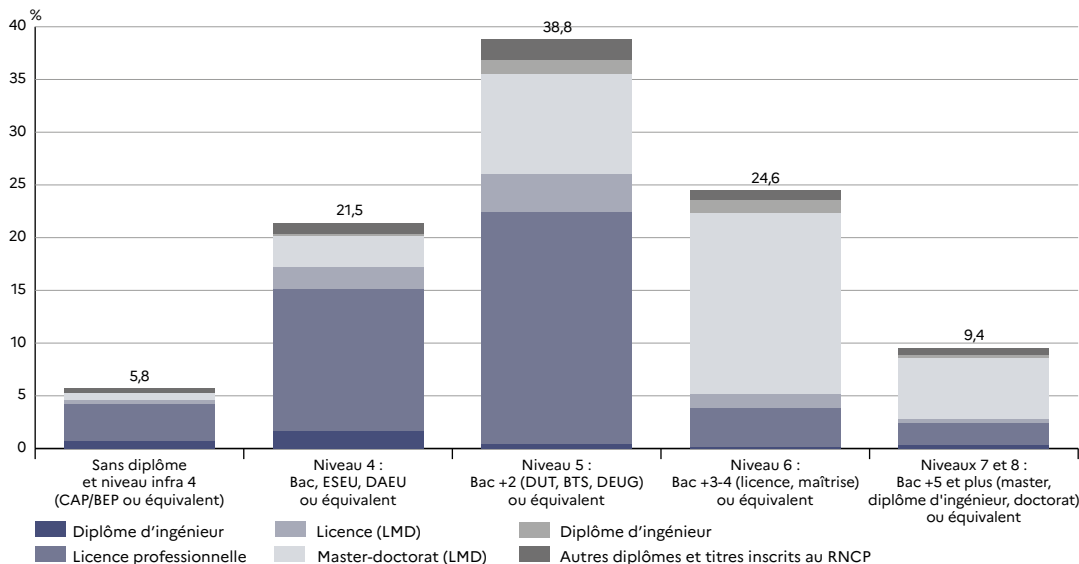
**2 Répartition des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu en 2019, en %**

	DUT-DEUST-DNTS	Licence professionnelle	Licence (LMD)	Master et doctorat (LMD)	Diplôme d'ingénieur	Autres diplômes	Total
Validations totales	3,2	45,9	8,3	37,5	1,9	3,2	100,0
Validations partielles	1,6	29,8	8,8	42,1	7,1	10,7	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>2,8</b>	<b>41,8</b>	<b>8,4</b>	<b>38,7</b>	<b>3,2</b>	<b>5,1</b>	<b>100,0</b>
Part des VAE totales	85	82	74	72	44	47	74

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

© SIES

**3 Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de VAE après examen par un jury selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2019, en %**

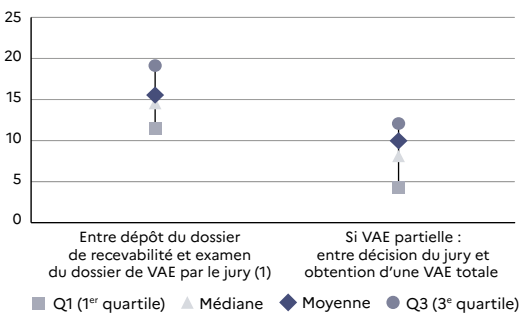


► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

© SIES

Lecture : parmi l'ensemble des bénéficiaires de VAE, 22,0% sont titulaires d'un diplôme de niveau 5 et obtiennent une licence professionnelle par VAE.

**4 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2019, en mois**



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

© SIES

1. Quelle que soit la décision du jury (refus, VAE totale, VAE partielle).

Lecture :

Q3 (3<sup>e</sup> quartile) : pour les trois quarts des universités, la durée moyenne d'une démarche de VAE dure moins de 19 mois.

Moyenne : à compter du dépôt du dossier de recevabilité jusqu'à l'examen du dossier par un jury de VAE, la durée moyenne d'une démarche de VAE est de 15,6 mois.

Médiane : pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14,6 mois.

Q1 (1<sup>er</sup> quartile) : pour un quart d'entre elles, elle dure moins de 11 mois.

**5 Financement des VAE délivrées dans les universités en 2019, en %**

	Répartition globale des financements des bénéficiaires d'une VAE	Part d'universités qui reçoivent un financement des VAE par des :
Gestionnaires des fonds de la formation professionnelle	28,9	87,8
Contrats conclus avec des personnes à titre individuel et à leurs frais	26,6	89,2
Entreprises	26,1	86,5
Fonds publics pour la formation de publics spécifiques	10,0	73,0
Fonds publics pour la formation des agents du service public	5,7	46,0
Autres	1,6	13,5
Contrats conclus avec d'autres prestataires de VAE	0,6	4,1
Fonds d'assurance de formation des non-salariés	0,5	10,8
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, toutes les universités.

© SIES

Les gouvernements européens s'orientent vers une société de la connaissance depuis le sommet de Lisbonne de 2000. Des objectifs concrets, chiffrés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE), précisent ces orientations à l'horizon 2030.

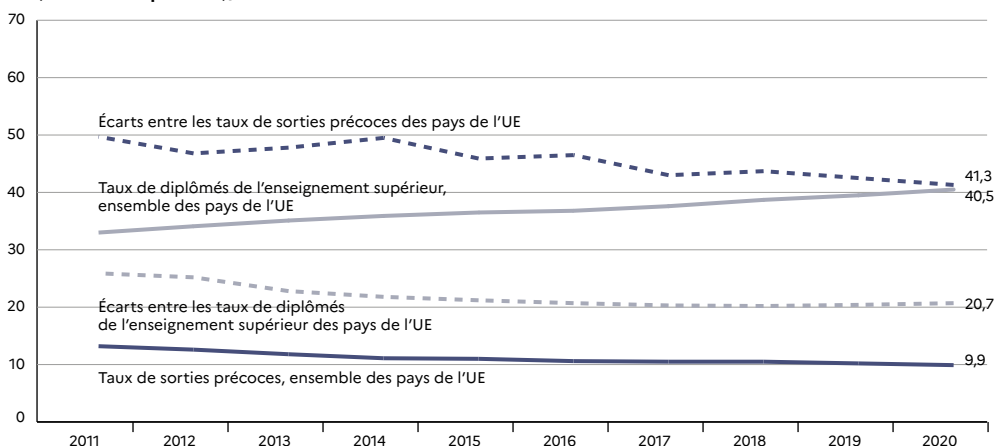
En 2020, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-34 ans est de 40,5% dans l'UE et de 49,4% en France pour un objectif de 45,0% à atteindre en 2030 (2). Les **sortants précoces**, jeunes sans diplôme de second cycle secondaire qui ne poursuivent pas de formation, représentent 8,0% des 18-24 ans en France et 9,9% de ceux de l'UE, pour un objectif de moins de 9,0% en 2030.

Les proportions de jeunes de 15 ans aux faibles compétences de base (lecture, cultures mathématique et

scientifique) restent nettement supérieures, en 2018, en moyenne de l'UE comme en France, aux 15,0% espérés en 2030. Le pourcentage d'élèves de quatrième possédant de faibles compétences en littératie numérique est également supérieur à l'objectif. Enfin, 93,1% des enfants de l'Union européenne (100,0% en France) suivent un programme d'éducation de la petite enfance, en 2019, pour un objectif de 96,0% en 2030.

Depuis 2011, les taux de diplômés du supérieur et de sortants précoces de l'ensemble des pays européens ont progressé vers les objectifs communs (1). De plus, les taux des pays ont convergé, car les résultats des pays les plus éloignés de l'objectif ont progressé davantage que ceux des autres.

### 1 Indicateurs européens de sortants précoces et de diplômés de l'enseignement supérieur de 2011 à 2020 (Union européenne), en %



© DEPP

#### Précisions

**Champ** – Union européenne.

**Écarts** – Écart moyen entre les taux des pays de l'Union européenne et la moyenne, rapportée à la moyenne (coefficient de variation).

**Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation** – Voir « Glossaire ».

Note : les indicateurs de professionnalisation de l'enseignement et de formation des adultes seront disponibles prochainement.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 21.25 ; 19.50 ; 19.49 ; 19.40.
- Résolution du conseil 2021/C 66/01, Journal officiel de l'Union européenne du 26 février 2021
- Education and Training Monitor 2020, European Commission, 2020, PDF ISBN 978-92-76-20443-5

#### Source

- [1] et [2] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DROM inclus depuis 2014); mis à jour 3 juin 2021.  
 [3], [4] et [5] : Enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).  
 [6] : Enquête ICILS (International Computer and Information Literacy Study) de l'IEA (Association Internationale pour l'Évaluation du rendement scolaire); Note d'Information n° 19.40, DEPP-MENJS.  
 [7] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE); mis à jour 10 juin 2021.

## 2 Les indicateurs de suivi des objectifs européens de l'éducation

	Diplômés de l'enseignement supérieur, en % des 25-34 ans	Sorties précoces, en % des 18-24 ans	Faibles compétences en compréhension de l'écrit, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture mathématique, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en culture scientifique, en % des élèves de 15 ans	Faibles compétences en littéracie numérique, en % des élèves de 4 <sup>e</sup>	Éducation de la petite enfance, en % des enfants ayant de 3 ans à l'âge d'obligation scolaire
	2020	2020	2018	2018	2018	2018	2019
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]
Allemagne	(s) (p) 35,1	(s) (p) 10,1	20,7	21,1	19,6	33,2	94,0
Autriche	41,4	8,1	23,6	21,1	21,9		89,9
Belgique	48,5	8,1	21,3	19,7	20,0		98,3
Bulgarie	33,0	12,8	47,1	44,4	46,5		79,9
Chypre	57,8	11,5	43,7	36,9	39,0		90,1
Croatie	36,6	(f) 2,2	21,6	31,2	25,4		79,4
Danemark	47,1	9,3	16,0	14,6	18,7	16,2	97,7
Espagne	47,4	16,0	0,0	24,7	21,3		97,3
Estonie	43,1	7,5	11,1	10,2	8,8		91,7
Finlande	43,8	8,2	13,5	15,0	12,9	27,3	88,8
France	49,4	8,0	20,9	21,3	20,5	43,5	(p) 100
Grèce	43,7	3,8	30,5	35,8	31,7		68,8
Hongrie	30,7	12,1	25,3	25,6	24,1		92,9
Irlande	58,4	5,0	11,8	15,7	17,0		(e) 100
Italie	28,9	13,1	23,3	23,8	25,9	-(d)	93,6
Lettonie	44,2	7,2	22,4	17,3	18,5		94,1
Lituanie	56,2	5,6	24,4	25,6	22,2		89,6
Luxembourg	60,6	8,2	29,3	27,2	26,8	50,5	87,6
Malte	40,2	16,7	35,9	30,2	33,5		91,9
Pays-Bas	52,3	7,0	24,1	15,8	20,0		90,5
Pologne	42,4	5,4	14,7	14,7	13,8		(e) 90,3
Portugal	41,9	8,9	20,2	23,3	19,6	33,5	(d) 92,2
République tchèque	33,0	7,6	20,7	20,4	18,8		86,3
Roumanie	24,9	15,6	40,8	46,6	43,9		78,6
Slovaquie	39,0	7,6	31,4	25,1	29,3		77,8
Slovénie	45,4	4,1	17,9	16,4	14,6		92,1
Suède	49,2	7,7	18,4	18,8	19,0		95,6
<b>Union européenne</b>	<b>40,5</b>	<b>9,9</b>	<b>22,5</b>	<b>22,9</b>	<b>22,3</b>	<b>n.d.</b>	<b>93,1</b>
Objectif 2030 (UE)	45,0	9,0	15,0	15,0	15,0	15,0	96,0
Situation n-1 (UE)	39,5	10,2					92,2
Situation 2011 (UE)	33,0	13,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	(d) 91,8

(d) La définition diffère (données mesurées en début d'année scolaire pour l'indicateur de littéracie numérique; année 2013 pour l'indicateur d'éducation de la petite enfance). © DEPP

(e) Estimé

(f) Peu fiable

(p) provisoire

(s) Rupture de série

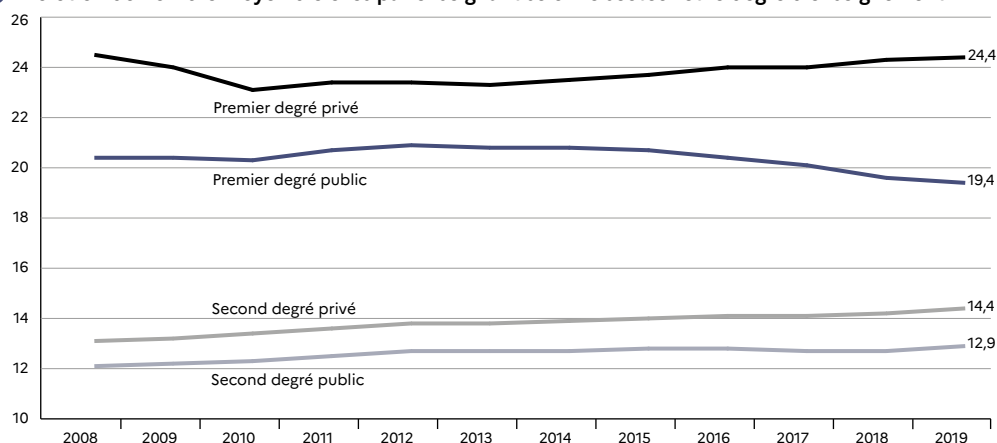
En France métropolitaine et dans les DROM, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'Éducation nationale en 2020-2021 (2). La part des enseignants est prépondérante : 726 800 personnes enseignent dans le secteur public et 142 500 dans le secteur privé sous contrat.

Dans le secteur public, le nombre d'enseignants auprès d'élèves a augmenté de 2,2 % depuis 2010. Dans le secteur privé, l'augmentation des effectifs des enseignants est plus limitée (+1,3% depuis 2010). Entre 2019 et 2020, les effectifs enseignants du public et du privé sous contrat augmentent respectivement de 0,2 % et 0,9%, cette hausse étant portée par le premier degré.

En 2019, la moyenne est de 19,4 élèves par enseignant dans le premier degré public, en diminution depuis 2014 (1). Au contraire, dans le premier degré privé, le nombre d'élèves par enseignant a augmenté et atteint 24,4 élèves en 2019. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public (taux stable depuis 2012) et 14,4 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement ont beaucoup augmenté ces dernières années, avec une hausse annuelle d'environ 7% depuis 2015. Cette forte évolution est entièrement due au recrutement soutenu d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) qui a entraîné l'augmentation du nombre de personnels d'assistance éducative (2).

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

Lecture : en 2019, les élèves sont en moyenne 19,4 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)	2020 Total des ETP consacrés à la mission (1)
<b>Enseignement du premier degré public</b>	<b>323 177</b>	<b>327 294</b>	<b>330 672</b>	<b>333 003</b>	<b>332 841</b>	<b>334 219</b>	<b>0,4</b>	<b>316 659</b>
Enseignement en classe préélémentaire	80 118	80 043	80 211	78 741	78 204	79 357	1,5	87 065
Enseignement en classe élémentaire	149 266	151 011	153 257	157 092	159 412	160 582	0,7	176 313
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	44 147	43 457	42 734	41 977	41 270	40 963	-0,7	
Remplacement	26 902	28 718	29 675	31 223	30 071	29 740	-1,1	30 018
Besoins spécifiques	22 744	24 065	24 795	23 970	23 884	23 577	-1,3	23 263
<b>Enseignement du second degré public</b>	<b>386 474</b>	<b>390 615</b>	<b>394 854</b>	<b>395 473</b>	<b>392 362</b>	<b>392 536</b>	<b>0,0</b>	<b>383 072</b>
Enseignement sur classes attirées	353 144	357 169	360 579	360 575	357 034	355 832	-0,3	346 757
Remplacement	18 450	18 447	19 146	19 589	19 952	21 158	6,0	21 015
Documentation	9 509	9 552	9 583	9 594	9 546	9 534	-0,1	9 285
Besoins spécifiques	5 371	5 447	5 546	5 715	5 830	6 012	3,1	6 015
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>709 651</b>	<b>717 909</b>	<b>725 526</b>	<b>728 476</b>	<b>725 203</b>	<b>726 755</b>	<b>0,2</b>	<b>699 731</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>44 788</b>	<b>45 066</b>	<b>45 420</b>	<b>45 071</b>	<b>44 846</b>	<b>45 475</b>	<b>1,4</b>	<b>41 613</b>
Enseignement en classe préélémentaire	10 321	10 358	10 366	10 317	10 236	10 262	0,3	10 496
Enseignement en classe élémentaire	24 039	24 301	24 574	24 563	24 762	24 836	0,3	24 835
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 893	3 886	3 819	3 709	3 663	3 594	-1,9	
Remplacement	2 914	2 831	2 864	2 663	2 330	2 901	24,5	2 598
Besoins spécifiques	3 621	3 690	3 797	3 819	3 855	3 882	0,7	3 684
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>95 594</b>	<b>96 282</b>	<b>96 956</b>	<b>96 665</b>	<b>96 457</b>	<b>97 043</b>	<b>0,6</b>	<b>89 846</b>
Enseignement sur classes attirées	89 741	90 374	90 941	90 814	90 515	90 490	0,0	83 894
Remplacement	3 278	3 281	3 345	3 185	3 251	3 813	17,3	3 404
Documentation	2 191	2 220	2 224	2 194	2 180	2 187	0,3	1 992
Besoins spécifiques	384	407	446	472	511	553	8,2	556
<b>Total enseignement du secteur privé (3)</b>	<b>140 382</b>	<b>141 348</b>	<b>142 376</b>	<b>141 736</b>	<b>141 303</b>	<b>142 518</b>	<b>0,9</b>	<b>131 460</b>
Soutien à l'enseignement	7 430	8 049	8 165	7 895	8 004	8 877	10,9	6 991
Animation pédagogique	9 837	9 953	10 152	10 236	10 283	10 297	0,1	10 222
Assistance éducative	83 529	95 994	110 060	128 977	157 617	176 070	11,7	120 056
Éducation (4)	22 109	22 356	22 784	22 458	22 286	22 350	0,3	21 874
Direction du premier degré	3 478	3 629	3 823	4 075	4 304	4 426	2,8	13 163
Direction du second degré	15 100	15 283	15 402	15 474	15 245	15 449	1,3	15 429
Inspection	3 579	3 571	3 623	3 549	3 598	3 678	2,2	3 725
Administration, logistique, santé et social	81 306	82 598	83 534	82 411	80 250	79 675	-0,7	76 809
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>226 368</b>	<b>241 433</b>	<b>257 543</b>	<b>275 075</b>	<b>301 587</b>	<b>320 822</b>	<b>6,4</b>	<b>268 268</b>
<b>Total personnels affectés</b>	<b>1 076 401</b>	<b>1 100 690</b>	<b>1 125 445</b>	<b>1 145 287</b>	<b>1 168 093</b>	<b>1 190 095</b>	<b>1,9</b>	<b>1 099 459</b>
Aucune affectation (5)	12 177	11 951	11 369	11 091	11 177	11 420	2,2	
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>1 088 578</b>	<b>1 112 641</b>	<b>1 136 814</b>	<b>1 156 378</b>	<b>1 179 270</b>	<b>1 201 515</b>	<b>1,9</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

© DEPP

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.
4. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
5. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 1 190 095 agents en activité au 30 novembre 2020, 79 357 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

En France métropolitaine et dans les DROM, 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale en 2020-2021 (2).

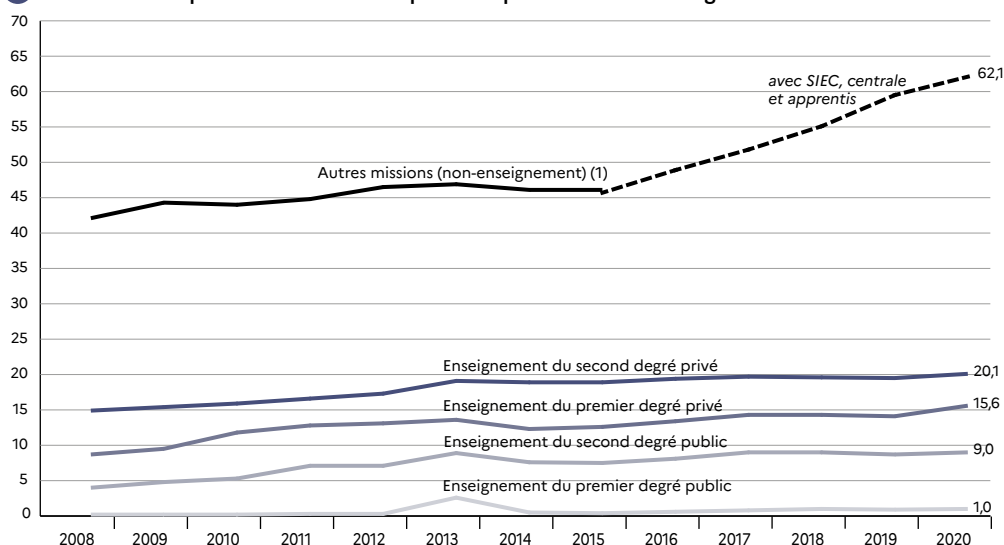
Dans le premier degré, 379 700 de ces agents ont pour mission l'enseignement : 24% enseignent en classe de préélémentaire, 49% en classe élémentaire et 12% enseignent en étant également directeurs d'école. Ces enseignants sont en grande majorité des professeurs des écoles. Les agents **non titulaires** représentent 1% des enseignants dans le premier degré public contre 16% des enseignants dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, la plus grande part des 489 600 enseignants sont des professeurs certifiés et professeurs

d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. La grande majorité de ces enseignants ont des classes attirées (91%). Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les 320 800 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 6% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative emploie à elle seule 176 000 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont en forte croissance depuis 2015. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse (1).

### 1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

#### Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, il est préférable de se référer à la fiche 8.1.

**Professeur des écoles** – Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

**Certifié, PEPS, PLP, agrégé** – Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

Source

DEPP-MENJS, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2020.

**2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2020-2021**

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
<b>Enseignement du premier degré public</b>	<b>329 218</b>	<b>1 504</b>	€	49	30		3 413		334 219
Enseignement en classe préélémentaire	78 446	402		€			507		79 357
Enseignement en classe élémentaire	158 638	743	€	12	€		1 183		160 582
Enseignement et direction d'école simultanée	40 816	131					16		40 963
Remplacement	28 136	152		€			1 451		29 740
Besoins spécifiques	23 182	76	€	34	25		256		23 577
<b>Enseignement du second degré public</b>	<b>9 165</b>	<b>17</b>	<b>52 059</b>	<b>241 646</b>	<b>53 518</b>	<b>916</b>	<b>35 215</b>		<b>392 536</b>
Enseignement sur classes attirées	6 351	15	50 869	223 735	51 270	882	22 710		355 832
Remplacement	28		980	7 891	866	24	11 369		21 158
Documentation			23	8 774	62		€	672	9 534
Besoins spécifiques	2 786	€	187	1 246	1 320		7	464	6 012
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>338 383</b>	<b>1 521</b>	<b>52 064</b>	<b>241 695</b>	<b>53 548</b>	<b>916</b>	<b>38 628</b>		<b>726 755</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>38 299</b>	<b>70</b>		€			<b>7 104</b>		<b>45 475</b>
Enseignement en classe préélémentaire	9 500	13					749		10 262
Enseignement en classe élémentaire	22 517	50					2 269		24 836
Enseignement et direction d'école simultanée	3 503	€					90		3 594
Remplacement	€						2 899		2 901
Besoins spécifiques	2 777	6		€			1 097		3 882
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>511</b>		<b>4 098</b>	<b>60 869</b>	<b>10 953</b>	<b>1 150</b>	<b>19 462</b>		<b>97 043</b>
Enseignement sur classes attirées	267		4 093	59 007	10 796	1 105	15 222		90 490
Remplacement	€		€	69	71	€	3 667		3 813
Documentation	€			1 686	15	38	447		2 187
Besoins spécifiques	243		€	107	71	€	126		553
<b>Total enseignement du secteur privé (4)</b>	<b>38 810</b>	<b>70</b>	<b>4 098</b>	<b>60 871</b>	<b>10 953</b>	<b>1 150</b>	<b>26 566</b>		<b>142 518</b>
<b>Total autres missions (non-enseignement)</b>	<b>12 284</b>	<b>51</b>	<b>542</b>	<b>2 787</b>	<b>2 521</b>	<b>27</b>	<b>1 300</b>		<b>320 822</b>
Aucune affectation (6)	4 037	57	614	3 758	896	99	145		11 420
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>393 514</b>	<b>1 699</b>	<b>57 318</b>	<b>309 111</b>	<b>67 918</b>	<b>2 192</b>	<b>66 639</b>		<b>1 201 515</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020, Public et Privé sous contrat. © DEPP

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère en charge de l'éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 79 357 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 78 446 sont des professeurs des écoles.

**Note :** le signe € est utilisé pour remplacer une valeur très petite mais non nulle ou non significative.

**3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2020-2021, en %**

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
<b>Enseignement du public</b>	Premier degré	99,0	1,0	100,0
	Second degré	91,0	9,0	100,0
<b>Enseignement du privé</b>	Premier degré	84,4	15,6	100,0
	Second degré	79,9	20,1	100,0
<b>Autres missions (non-enseignement)</b>	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	47,4	52,6	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	85,5	14,5	100,0
	Direction ou inspection	100,0	0,0	100,0
	Administration, logistique, santé et social	87,5	12,5	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020, Public et Privé sous contrat. © DEPP

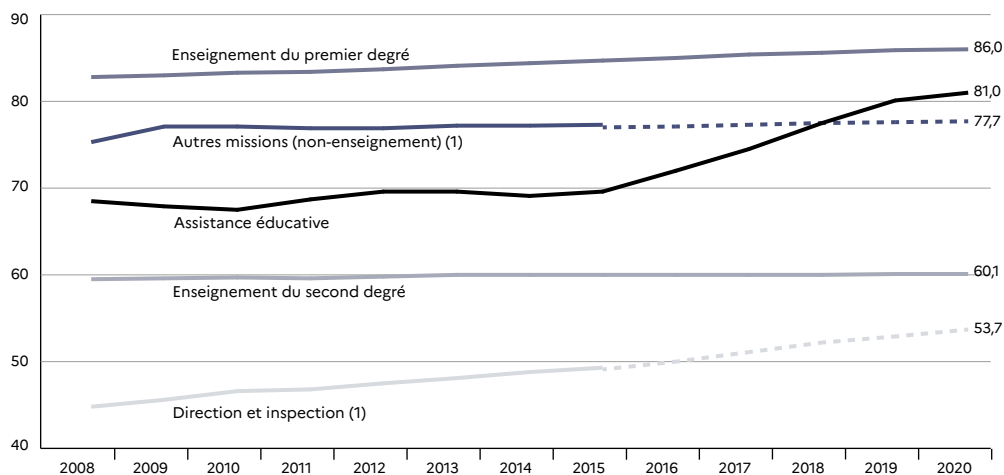
En 2020-2021, en France métropolitaine et dans les DROM, 726 800 personnes enseignent dans le secteur public, 142 500 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 320 800 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2)(3)(4).

Les femmes représentent 70,9% des enseignants du secteur public, 85,2% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré (respectivement 74,2%, 92,0% et 65,8% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet que les enseignants (11,6% contre 5,0% dans le public, 20,1% contre 16,5% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 77,8% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (75,5%), d'administration et logistique (77,4%), d'éducation (79,0%) et d'assistance éducative (81,0%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95,4%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (56,4% des femmes et, en particulier, 87,1% des assistantes éducatives).

Depuis 2008, la part des femmes augmente sur la plupart des missions. En particulier, la part des femmes occupant une mission de direction ou d'inspection augmente régulièrement chaque année, avec un gain de 9 points en douze ans, dépassant le seuil des 50% depuis 2017 (1).

### 1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2008 et 2020, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le secteur privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seules les catégories « direction et inspection » et « autres missions (non-enseignement) » sont affectées par le changement de champ.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

Source

DEPP-MENJS, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2020.

## 2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré public</b>	<b>334 219</b>	<b>284 827</b>	<b>85,2</b>	<b>42,2</b>	<b>44,3</b>	<b>42,5</b>	<b>11,4</b>	<b>3,5</b>	<b>10,3</b>
Professeurs des écoles	329 218	280 935	85,3	42,3	44,4	42,6	11,5	3,5	10,3
Instituteurs et autres titulaires	1 588	1 136	71,5	49,6	49,2	49,5	7,7	1,3	5,9
Non-titulaires	3 413	2 756	80,8	33,2	35,1	33,5	7,1	3,3	6,4
<b>Enseignement d'élèves du second degré public</b>	<b>392 536</b>	<b>230 448</b>	<b>58,7</b>	<b>44,3</b>	<b>45,2</b>	<b>44,6</b>	<b>11,8</b>	<b>5,5</b>	<b>9,2</b>
Professeurs de chaire supérieure	2 116	811	38,3	53,3	53,6	53,5	0,5	0,2	0,3
Professeurs agrégés	49 943	26 866	53,8	45,1	45,7	45,4	9,8	4,4	7,3
Professeurs certifiés	214 585	139 327	64,9	44,1	45,4	44,5	11,8	4,5	9,2
Professeurs d'EPS	27 061	11 464	42,4	43,5	41,8	42,5	9,3	3,7	6,1
Professeurs de lycée professionnel	53 518	27 112	50,7	47,1	48,2	47,7	7,4	2,7	5,1
Professeurs des écoles, instituteurs	9 182	6 048	65,9	42,8	45,8	43,8	4,3	1,5	3,3
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	916	481	52,5	60,4	60,7	60,5	19,1	7,8	13,8
Non-titulaires	35 215	18 339	52,1	40,4	40,8	40,6	25,1	18,9	22,1
<b>Total</b>	<b>726 755</b>	<b>515 275</b>	<b>70,9</b>	<b>43,1</b>	<b>45,0</b>	<b>43,7</b>	<b>11,6</b>	<b>5,0</b>	<b>9,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le secteur public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

## 3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
<b>Enseignement d'élèves du premier degré privé</b>	<b>45 475</b>	<b>41 845</b>	<b>92,0</b>	<b>43,8</b>	<b>44,1</b>	<b>43,8</b>	<b>18,2</b>	<b>10,2</b>	<b>17,5</b>
Professeurs des écoles et instituteurs	38 369	35 344	92,1	44,9	45,8	45,0	15,5	8,0	14,9
Autres assimilés titulaires (2)	€	€	100,0	€	€	€	€	€	€
Non-titulaires	7 104	6 499	91,5	37,4	35,9	37,3	32,8	21,0	31,8
<b>Enseignement d'élèves du second degré privé</b>	<b>97 043</b>	<b>63 861</b>	<b>65,8</b>	<b>45,7</b>	<b>45,8</b>	<b>45,7</b>	<b>21,3</b>	<b>17,2</b>	<b>19,9</b>
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 098	2 183	53,3	47,3	49,0	48,0	10,5	6,1	8,5
Professeurs certifiés	54 519	39 190	71,9	46,7	47,7	47,0	16,8	12,9	15,7
Professeurs d'EPS	6 350	2 455	38,7	44,9	44,3	44,6	13,4	7,8	10,0
Professeurs de lycée professionnel	10 953	7 030	64,2	48,4	49,3	48,7	12,1	9,0	11,0
Autres assimilés titulaires (2)	1 661	1 133	68,2	52,5	53,8	52,9	23,5	30,1	25,6
Non-titulaires	19 462	11 870	61,0	40,1	39,4	39,9	45,0	36,7	41,8
<b>Total</b>	<b>142 518</b>	<b>105 706</b>	<b>74,2</b>	<b>45,0</b>	<b>45,6</b>	<b>45,1</b>	<b>20,1</b>	<b>16,5</b>	<b>19,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le secteur privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

Note : le signe € est utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

## 4 Les personnels de la mission non enseignante en 2020-2021

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	8 877	6 700	75,5	25,6	25,3	25,5	50,0	50,3	50,0
Animation pédagogique (2)	10 297	5 836	56,7	49,2	50,8	49,9	3,9	2,2	3,1
Assistance éducative	176 070	142 591	81,0	41,0	32,2	39,3	87,1	63,5	82,6
Éducation (3)	22 350	17 648	79,0	44,9	47,2	45,4	8,2	3,7	7,3
Direction (4)	19 875	10 792	54,3	51,3	51,6	51,5	0,2	0,1	0,2
Inspection	3 678	1 861	50,6	53,2	53,4	53,3	0,2	0,1	0,2
Administration, logistique	66 644	51 597	77,4	48,2	47,4	48,0	14,9	4,0	12,4
Santé et social	13 031	12 435	95,4	47,9	48,0	47,9	31,2	12,8	30,3
<b>Total</b>	<b>320 822</b>	<b>249 460</b>	<b>77,8</b>	<b>43,4</b>	<b>40,5</b>	<b>42,8</b>	<b>56,4</b>	<b>32,7</b>	<b>51,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des agents payés par l'Éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Y compris animateurs pédagogiques du privé sous contrat (cf. fiche 8.16).

3. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

4. Y compris directeurs d'écoles entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat (cf. fiche 8.16).

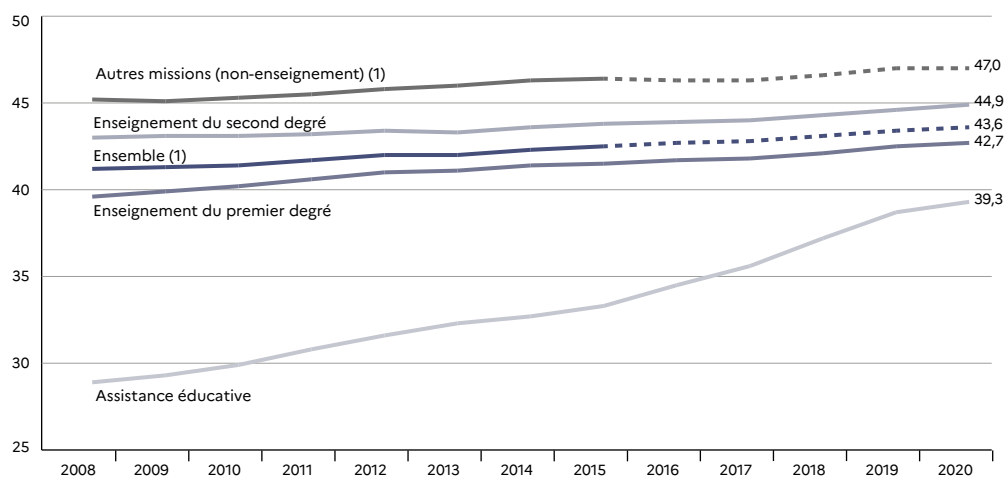
En 2020-2021, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 44 ans (1). Quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat, bien que les écarts tendent à se réduire. Les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 43 ans dans le public contre 44 ans dans le privé et, respectivement, 45 ans contre 46 ans dans le second degré (2)(3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes, ayant en moyenne moins de 29 ans contre 45 ans pour

ceux en charge de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit 5,7 ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2008, on observe un vieillissement de la population enseignante, en particulier dans le premier degré (+3 années en douze ans), mais également des personnels d'assistance éducative en raison du recrutement massif d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (1).

### 1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

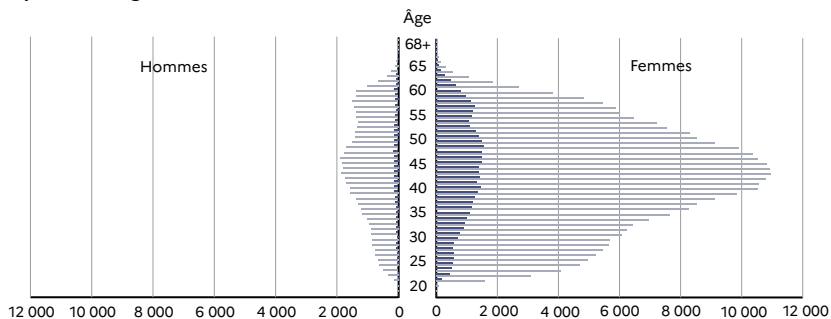
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Enseignement du premier degré, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Secteur public : 44,3  
Secteur privé : 44,1

Âge moyen femmes  
Secteur public : 42,2  
Secteur privé : 43,8

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 42,5  
Secteur privé : 43,8



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

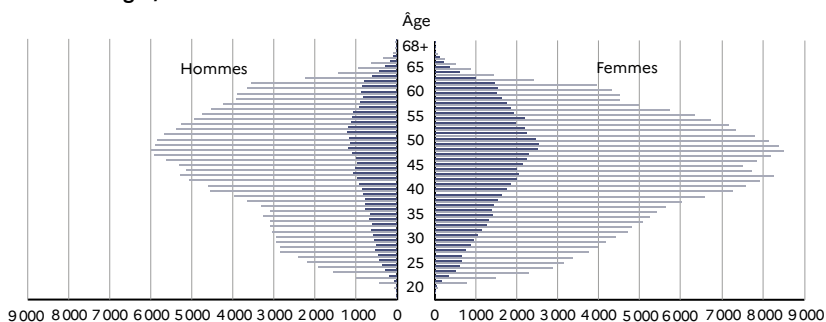
© DEPP

## 3 Enseignement du second degré, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Secteur public : 45,2  
Secteur privé : 45,8

Âge moyen femmes  
Secteur public : 44,3  
Secteur privé : 45,7

Âge moyen  
hommes + femmes  
Secteur public : 44,6  
Secteur privé : 45,7



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le secteur privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

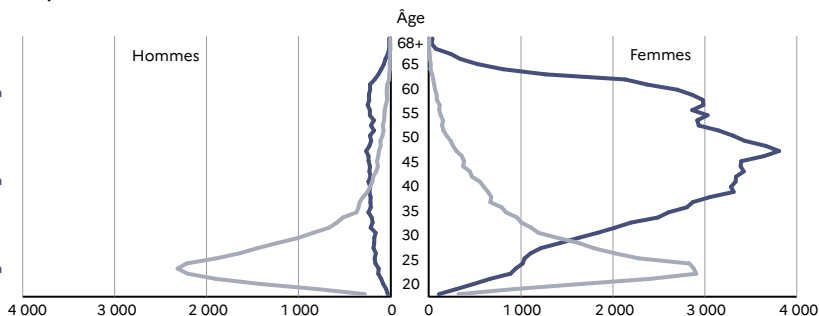
© DEPP

## 4 Assistance éducative, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 28,4  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 43,3

Âge moyen femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 30,1  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 44,7

Âge moyen hommes + femmes  
Assistance d'éducation  
et prévention sécurité : 29,4  
Accompagnement à la situation  
de handicap : 44,6



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant de la mission d'assistance éducative, Public et Privé sous contrat.

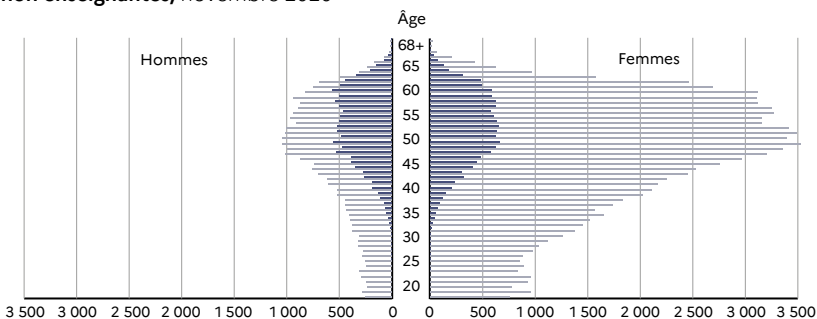
© DEPP

## 5 Autres missions non enseignantes, novembre 2020

Âge moyen hommes  
Direction et inspection : 51,9  
Autres missions  
non enseignantes : 46,2

Âge moyen femmes  
Direction et inspection : 51,6  
Autres missions  
non enseignantes : 46,0

Âge moyen  
hommes + femmes  
Direction et inspection : 51,7  
Autres missions  
non enseignantes : 46,0



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative), Public.

© DEPP

## 8.05 Les enseignants du premier degré public par département

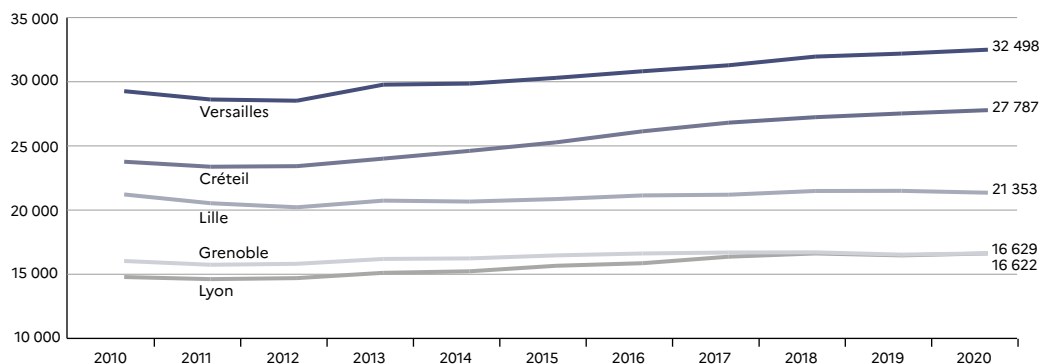
En 2020-2021, la répartition des 334 200 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public est très contrastée sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM (2). La moitié des départements, notamment dans le Centre et le Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû en dix ans (respectivement 17%, 12% et 11%) alors que ceux de Grenoble ont augmenté plus modérément (4%). Les effectifs de l'académie de Lille sont stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non-titulaires est faible : 1,0% en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles, Guadeloupe et de la Corse, la part d'enseignants non-titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 5,5%. En revanche, les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement un taux de 14% et 22%.

Environ 17% des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Mis à part l'académie de Guyane, les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont celles d'Île-de-France : Créteil (28%), Versailles (24%) et Paris (21%). En Guyane, leur part atteint 31%.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du premier degré public** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

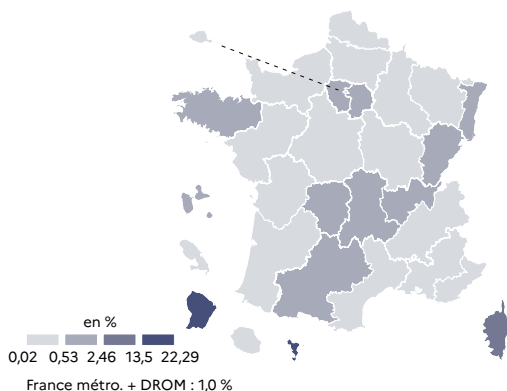
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2020-2021

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	199	374	323	896	Nord	3 463	6 212	3 560	13 235	Paris	2 253	3 694	1 885	7 832
Hautes-Alpes	45	433	273	751	Pas-de-Calais	2 007	3 803	2 308	8 118	Charente	354	638	587	1 579
Bouches-du-Rh.	2 562	5 242	2 510	10 314	Lille	5 470	10 015	5 868	21 353	Charente-Marit.	599	1 221	1 002	2 822
Vaucluse	711	1 448	767	2 926	Corrèze	250	434	405	1 089	Deux-Sèvres	339	696	578	1 613
<b>Aix-Marseille</b>	<b>3 517</b>	<b>7 497</b>	<b>3 873</b>	<b>14 887</b>	Creuse	93	227	277	597	Vienne	443	945	658	2 046
Aisne	692	1 322	970	2 984	Haute-Vienne	335	787	528	1 650	<b>Poitiers</b>	<b>1 735</b>	<b>3 500</b>	<b>2 825</b>	<b>8 060</b>
Oise	1 125	2 011	1 650	4 786	<b>Limoges</b>	<b>678</b>	<b>1 448</b>	<b>1 210</b>	<b>3 336</b>	Ardennes	376	654	501	1 531
Somme	308	1 620	938	2 866	Ain	869	1 699	922	3 490	Aube	381	730	519	1 630
<b>Amiens</b>	<b>2 125</b>	<b>4 953</b>	<b>3 558</b>	<b>10 636</b>	Loire	894	1 659	921	3 474	Marne	714	1 290	915	2 919
Doubs	726	1 333	891	2 950	Rhône	2 568	5 002	2 088	9 658	Haute-Marne	227	360	374	961
Jura	255	511	465	1 231	<b>Lyon</b>	<b>4 331</b>	<b>8 360</b>	<b>3 931</b>	<b>16 622</b>	<b>Reims</b>	<b>1 698</b>	<b>3 034</b>	<b>2 309</b>	<b>7 041</b>
Haute-Saône	302	499	428	1 229	Aude	397	727	611	1 735	Côtes-d'Armor	126	1 372	670	2 168
Terr. de Belfort	191	304	245	740	Gard	873	1 725	1 010	3 608	Finistère	732	1 427	795	2 954
<b>Besançon</b>	<b>1 474</b>	<b>2 647</b>	<b>2 029</b>	<b>6 150</b>	Hérault	1 429	2 693	1 368	5 490	Ille-et-Vilaine	1 106	1 956	909	3 971
Dordogne	146	913	668	1 727	Lozère	30	218	160	408	Morbihan	466	1 011	570	2 047
Gironde	2 007	3 699	1 893	7 599	Pyrénées-Orient.	507	1 102	620	2 229	<b>Rennes</b>	<b>2 430</b>	<b>5 766</b>	<b>2 944</b>	<b>11 140</b>
Landes	199	999	616	1 814	<b>Montpellier</b>	<b>3 236</b>	<b>6 465</b>	<b>3 769</b>	<b>13 470</b>	Bas-Rhin	1 417	2 744	1 385	5 546
Lot-et-Garonne	351	622	540	1 513	Meurthe-et-Mos.	828	1 628	1 118	3 574	Haut-Rhin	967	1 817	1 102	3 886
Pyrénées-Atl.	578	1 131	872	2 581	Meuse	82	535	372	989	<b>Strasbourg</b>	<b>2 384</b>	<b>4 561</b>	<b>2 487</b>	<b>9 432</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>3 281</b>	<b>7 364</b>	<b>4 589</b>	<b>15 234</b>	Moselle	1 219	2 464	1 659	5 342	Arrière	70	361	291	722
Allier	197	781	603	1 581	Vosges	424	765	674	1 863	Aveyron	60	565	439	1 064
Cantal	27	423	266	716	<b>Nancy-Metz</b>	<b>2 553</b>	<b>5 392</b>	<b>3 823</b>	<b>11 768</b>	Haute-Garonne	1 622	3 158	1 830	6 610
Haute-Loire	63	479	351	893	Loire-Atlantique	1 442	2 697	1 399	5 538	Gers	180	323	331	834
Puy-de-Dôme	570	1 447	953	2 970	Maine-et-Loire	729	1 370	809	2 908	Lot	143	274	320	737
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>857</b>	<b>3 130</b>	<b>2 173</b>	<b>6 160</b>	Mayenne	262	517	401	1 180	Hautes-Pyrénées	202	389	390	981
Corse-du-Sud	155	362	226	743	Sarthe	359	1 569	723	2 651	Tarn	263	850	507	1 620
Haute-Corse	127	454	267	848	Vendée	472	770	575	1 817	Tarn-et-Garonne	136	767	407	1 310
<b>Corse</b>	<b>282</b>	<b>816</b>	<b>493</b>	<b>1 591</b>	<b>Nantes</b>	<b>3 264</b>	<b>6 923</b>	<b>3 907</b>	<b>14 094</b>	<b>Toulouse</b>	<b>2 676</b>	<b>6 687</b>	<b>4 515</b>	<b>13 878</b>
Seine-et-Marne	2 100	3 944	2 199	8 243	Alpes-Maritimes	1 268	2 386	1 279	4 933	Yvelines	2 037	3 978	2 084	8 099
Seine-St-Denis	3 235	5 109	3 634	11 978	Var	1 236	2 421	1 198	4 855	Essonne	2 025	4 084	1 887	7 996
Val-de-Marne	2 116	3 952	1 498	7 566	<b>Nice</b>	<b>2 504</b>	<b>4 807</b>	<b>2 477</b>	<b>9 788</b>	Hauts-de-Seine	2 372	3 885	1 532	7 789
<b>Créteil</b>	<b>7 451</b>	<b>13 005</b>	<b>7 331</b>	<b>27 787</b>	Calvados	218	2 119	782	3 119	Val-d'Oise	2 368	4 184	2 062	8 614
Côte-d'Or	543	1 118	945	2 606	Eure	829	1 492	970	3 291	<b>Versailles</b>	<b>8 802</b>	<b>16 131</b>	<b>7 565</b>	<b>32 498</b>
Nièvre	214	365	401	980	Manche	555	968	598	2 121	<b>France métro.</b>	<b>75 214</b>	<b>151 364</b>	<b>89 833</b>	<b>316 411</b>
Saône-et-Loire	623	1 123	951	2 697	Orne	335	540	328	1 203	Guadeloupe	641	1 196	867	2 704
Yonne	391	729	685	1 805	Seine-Maritime	1 451	2 933	1 961	6 345	Guyane	727	1 695	675	3 097
<b>Dijon</b>	<b>1 771</b>	<b>3 335</b>	<b>2 982</b>	<b>8 088</b>	<b>Normandie</b>	<b>3 388</b>	<b>8 052</b>	<b>4 639</b>	<b>16 079</b>	Martinique	404	1 155	799	2 358
Ardèche	116	725	515	1 356	Cher	316	592	530	1 438	Mayotte	608	1 926	490	3 024
Drôme	632	1 168	779	2 579	Eure-et-Loir	597	1 113	671	2 381	La Réunion	1 763	3 246	1 616	6 625
Isère	1 650	3 069	1 828	6 547	Indre	207	377	381	965	<b>DROM</b>	<b>4 143</b>	<b>9 218</b>	<b>4 447</b>	<b>17 808</b>
Savoie	485	911	683	2 079	Indre-et-Loire	723	1 343	810	2 876	<b>Total</b>	<b>79 357</b>	<b>160 582</b>	<b>94 280</b>	<b>334 219</b>
Haute-Savoie	1 089	2 022	957	4 068	Loir-et-Cher	331	723	549	1 603					
<b>Grenoble</b>	<b>3 972</b>	<b>7 895</b>	<b>4 762</b>	<b>16 629</b>	Loiret	908	1 739	948	3 595					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>3 082</b>	<b>5 887</b>	<b>3 889</b>	<b>12 858</b>					

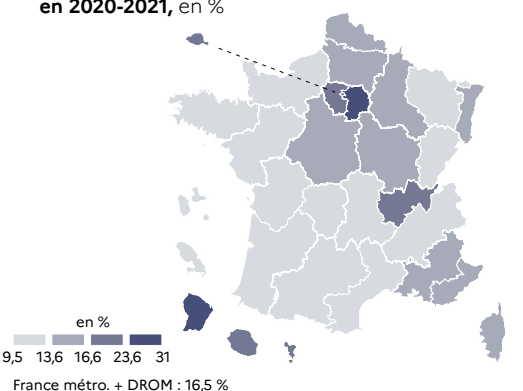
► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020. © DEPP  
 Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

### 3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020. © DEPP

### 4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020. © DEPP

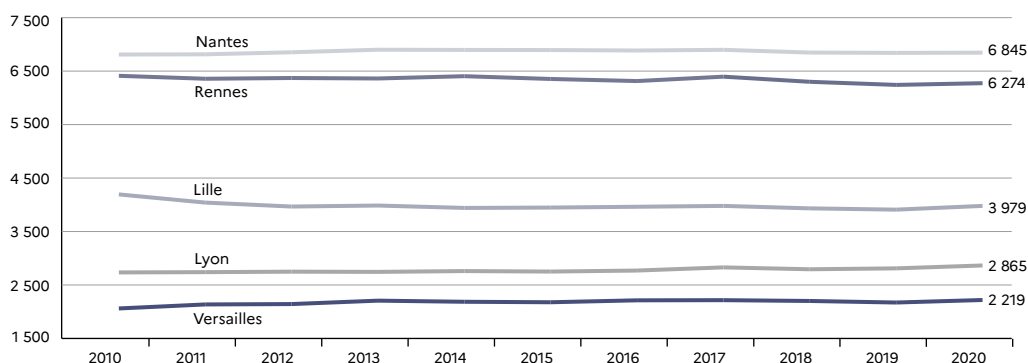
Dans le premier degré privé sous contrat, 45 500 personnes enseignent en 2020-2021, en France métropolitaine et dans les DROM (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte, où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (14 enseignants). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû respectivement de 5% et 8% alors que ceux de Lille et Rennes diminuaient respectivement de 5% et 2%. Sur la même période, les effectifs sont quasiment stables dans l'académie de Nantes (+0,5%).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non-titulaires est de 16% (3). Cette part atteint 33% dans l'académie de Limoges et l'académie de Martinique. Les trois académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles qui ont les effectifs les plus élevés : 9% pour Rennes, 12% pour Nantes et 13% pour Lille.

Globalement, 12% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (25%), Paris (24%), Guadeloupe (19%) et Guyane (20%). Elle est inférieure à 10% dans les académies de Limoges, Nantes, Nice, Corse et La Réunion.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis

la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Enseignant assimilé titulaire** – Voir «Corps enseignants du privé sous contrat» dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

**2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2020-2021**

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	24	13	46	Nord	813	1 632	540	2 985	Paris	414	1 020	257	1 691
Hautes-Alpes	16	36	7	59	Pas-de-Calais	257	549	188	994	Charente	34	79	62	175
Bouches-du-Rh.	255	610	245	1 110	Lille	1 070	2 181	728	3 979	Charente-Marit.	44	91	76	211
Vaucluse	72	167	61	300	Corrèze	21	37	17	75	Deux-Sèvres	82	184	92	358
<b>Aix-Marseille</b>	<b>352</b>	<b>837</b>	<b>326</b>	<b>1 515</b>	Creuse	3	5	6	14	Vienne	55	129	55	239
Aisne	58	141	53	252	Haute-Vienne	23	42	31	96	<b>Poitiers</b>	<b>215</b>	<b>483</b>	<b>285</b>	<b>983</b>
Oise	66	150	58	274	<b>Limoges</b>	<b>47</b>	<b>84</b>	<b>54</b>	<b>185</b>	Ardennes	22	61	22	105
Somme	111	234	56	401	Ain	79	200	92	371	Aube	28	79	27	134
<b>Amiens</b>	<b>235</b>	<b>525</b>	<b>167</b>	<b>927</b>	Loire	206	444	220	870	Marne	72	186	76	334
Doubs	57	141	53	251	Rhône	391	892	341	1 624	Haute-Marne	11	22	6	39
Jura	28	82	22	132	<b>Lyon</b>	<b>676</b>	<b>1 536</b>	<b>653</b>	<b>2 865</b>	<b>Reims</b>	<b>133</b>	<b>348</b>	<b>131</b>	<b>612</b>
Haute-Saône	14	40	15	69	Aude	33	59	30	122	Côtes-d'Armor	10	644	198	852
Terr. de Belfort	12	44	19	75	Gard	105	200	119	424	Finistère	376	846	358	1 580
<b>Besançon</b>	<b>111</b>	<b>307</b>	<b>109</b>	<b>527</b>	Hérault	150	311	177	638	Ille-et-Vilaine	540	1 126	410	2 076
Dordogne	1	81	32	114	Lozère	39	77	35	151	Morbihan	449	927	390	1 766
Gironde	152	372	192	716	Pyrénées-Orient.	40	106	66	212	<b>Rennes</b>	<b>1 375</b>	<b>3 543</b>	<b>1 356</b>	<b>6 274</b>
Landes	2	109	43	154	<b>Montpellier</b>	<b>367</b>	<b>753</b>	<b>427</b>	<b>1 547</b>	Bas-Rhin	46	165	113	324
Lot-et-Garonne	27	89	36	152	Meurthe-et-Mos.	48	146	75	269	Haut-Rhin	36	151	69	256
Pyrénées-Atl.	217	390	232	839	Meuse	8	42	19	69	<b>Strasbourg</b>	<b>82</b>	<b>316</b>	<b>182</b>	<b>580</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>399</b>	<b>1 041</b>	<b>535</b>	<b>1 975</b>	Moselle	58	133	100	291	Arrière	39	15	15	54
Allier	26	81	36	143	Vosges	25	75	27	127	Aveyron	5	209	93	307
Cantal	18	34	18	70	<b>Nancy-Metz</b>	<b>139</b>	<b>396</b>	<b>221</b>	<b>756</b>	Haute-Garonne	147	315	131	593
Haute-Loire	72	201	102	375	Loire-Atlantique	663	1 260	554	2 477	Gers	25	53	33	111
Puy-de-Dôme	86	205	90	381	Maine-et-Loire	407	859	455	1 721	Lot	7	41	26	74
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>202</b>	<b>521</b>	<b>246</b>	<b>969</b>	Mayenne	124	270	135	529	Hautes-Pyrénées	30	70	42	142
Corse-du-Sud	10	18	3	31	Sarthe	7	338	130	475	Tarn	56	138	98	292
Haute-Corse	1	16	3	20	Vendée	444	806	393	1 643	Tarn-et-Garonne	14	94	42	150
<b>Corse</b>	<b>11</b>	<b>34</b>	<b>6</b>	<b>51</b>	<b>Nantes</b>	<b>1 645</b>	<b>3 533</b>	<b>1 667</b>	<b>6 845</b>	<b>Toulouse</b>	<b>284</b>	<b>959</b>	<b>480</b>	<b>1 723</b>
Seine-et-Marne	80	214	69	363	Alpes-Maritimes	116	218	85	419	Yvelines	149	407	115	671
Seine-St-Denis	98	314	88	500	Var	62	166	125	353	Essonne	84	200	96	380
Val-de-Marne	121	296	88	505	<b>Nice</b>	<b>178</b>	<b>384</b>	<b>210</b>	<b>772</b>	Hauts-de-Seine	206	500	122	828
<b>Créteil</b>	<b>299</b>	<b>824</b>	<b>245</b>	<b>1 368</b>	Calvados	108	256	95	459	Val-d'Oise	89	194	57	340
Côte-d'Or	50	136	45	231	Eure	48	132	61	241	<b>Versailles</b>	<b>528</b>	<b>1 301</b>	<b>390</b>	<b>2 219</b>
Nièvre	12	32	11	55	Manche	115	240	80	435	<b>France métro.</b>	<b>10 017</b>	<b>24 261</b>	<b>10 140</b>	<b>44 418</b>
Saône-et-Loire	53	116	39	208	Orne	63	143	78	284	Guadeloupe	58	144	47	249
Yonne	28	80	24	132	Seine-Maritime	132	339	150	621	Guyane	32	88	18	138
<b>Dijon</b>	<b>143</b>	<b>364</b>	<b>119</b>	<b>626</b>	<b>Normandie</b>	<b>466</b>	<b>1 110</b>	<b>464</b>	<b>2 040</b>	Martinique	31	94	98	223
Ardèche	4	286	151	441	Cher	22	56	19	97	La Réunion	124	249	74	447
Drôme	79	192	93	364	Eure-et-Loir	42	145	52	239	<b>DROM (1)</b>	<b>245</b>	<b>575</b>	<b>237</b>	<b>1 057</b>
Isère	135	333	158	626	Indre	15	32	17	64	<b>Total</b>	<b>10 262</b>	<b>24 836</b>	<b>10 377</b>	<b>45 475</b>
Savoie	49	104	55	208	Indre-et-Loire	63	179	101	343					
Haute-Savoie	131	281	141	553	Loir-et-Cher	38	86	42	166					
<b>Grenoble</b>	<b>398</b>	<b>1 196</b>	<b>598</b>	<b>2 192</b>	Loiret	68	167	53	288					
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>248</b>	<b>665</b>	<b>284</b>	<b>1 197</b>					

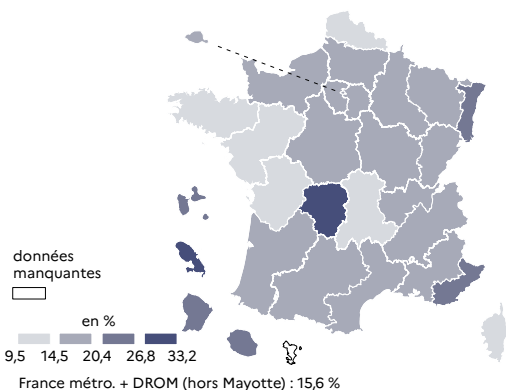
© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : la catégorie « Préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

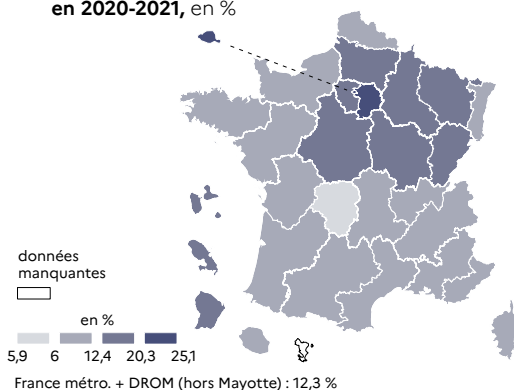
**3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du 1<sup>er</sup> degré sous contrat en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Part des enseignants titulaires du 1<sup>er</sup> degré sous contrat ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

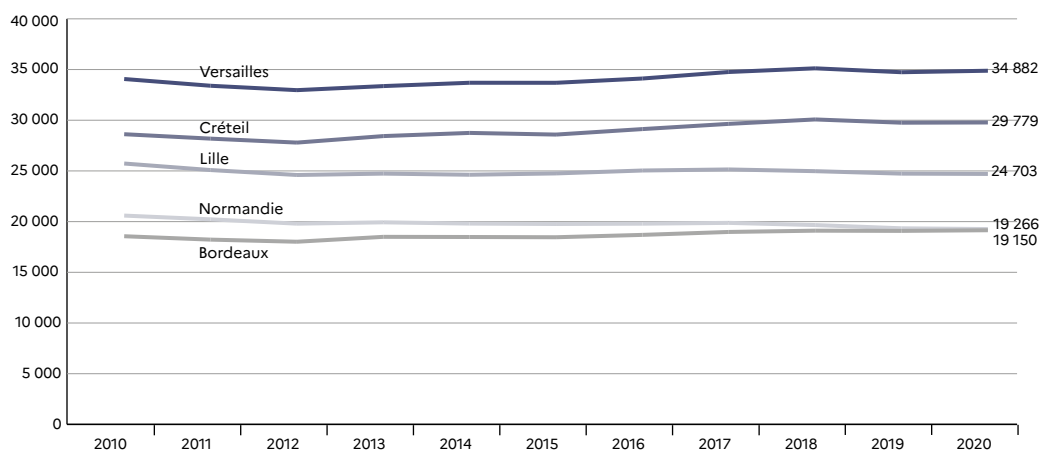
En 2020-2021, la répartition des 392 500 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DROM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (34 900), Créteil (29 800) et Lille (24 700).

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différente (1). En dix ans, les effectifs des académies de Bordeaux, de Créteil et de Versailles ont crû respectivement de 3 %, 4 %, et 2 %. Ceux des académies de Lille et de Normandie ont diminué respectivement de 4 % et 6 %.

Dans le second degré public, la part des enseignants non-titulaires est de l'ordre de 9 % (3). Elle est inférieure à 6 % dans les académies d'Amiens, de Dijon et de Normandie, tandis qu'à Mayotte, elle atteint 51 %. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (27 %).

Environ 13 % des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaire d'un corps enseignant (4). Les académies avec le plus d'enseignants en début de carrière se trouvent en Île-de-France, Créteil (26 %) et Versailles (23 %), mais également à Amiens (18 %) et en Guyane (20 %).

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Corps enseignants du second degré public** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

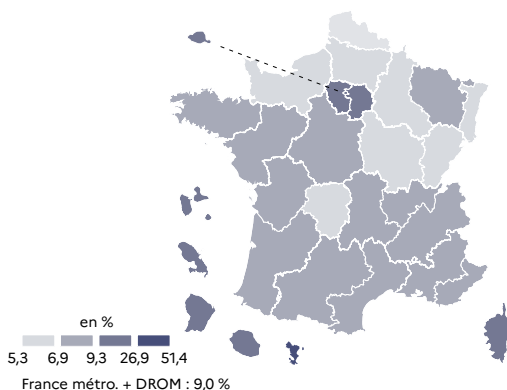
## 2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2020-2021

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaires sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Non-titulaires	Total second degré
Clermont-Ferrand	909	4 538	1 057	211	10	619	7 344
Grenoble	2 775	11 933	2 313	389	44	1 677	19 131
Lyon	3 013	10 474	2 201	383	26	1 643	17 740
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>6 697</b>	<b>26 945</b>	<b>5 571</b>	<b>983</b>	<b>80</b>	<b>3 939</b>	<b>44 215</b>
Besançon	910	4 678	1 027	195	10	476	7 296
Dijon	1 108	6 199	1 158	214	27	550	9 256
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>2 018</b>	<b>10 877</b>	<b>2 185</b>	<b>409</b>	<b>37</b>	<b>1 026</b>	<b>16 552</b>
Bretagne (Rennes)	1 796	9 280	1 938	345	32	1 108	14 499
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 801	9 845	1 906	394	29	1 159	15 134
Corse	166	1 259	263	44	9	258	1 999
Nancy-Metz	1 652	8 719	2 023	406	49	1 056	13 905
Reims	945	4 997	1 180	222	20	495	7 859
Strasbourg	1 805	6 975	1 660	344	23	715	11 522
<b>Grand Est</b>	<b>4 402</b>	<b>20 691</b>	<b>4 863</b>	<b>972</b>	<b>92</b>	<b>2 266</b>	<b>33 286</b>
Amiens	1 151	7 895	1 988	356	44	646	12 080
Lille	2 407	15 799	4 025	690	83	1 699	24 703
<b>Hauts-de-France</b>	<b>3 558</b>	<b>23 694</b>	<b>6 013</b>	<b>1 046</b>	<b>127</b>	<b>2 345</b>	<b>36 783</b>
Créteil	4 350	17 869	3 487	513	30	3 530	29 779
Paris	3 428	5 352	1 195	89	12	1 243	11 319
Versailles	5 750	20 806	4 026	603	39	3 658	34 882
<b>Île-de-France</b>	<b>13 528</b>	<b>44 027</b>	<b>8 708</b>	<b>1 205</b>	<b>81</b>	<b>8 431</b>	<b>75 980</b>
Normandie	2 230	12 750	2 699	513	59	1 015	19 266
Bordeaux	2 516	11 583	2 758	466	53	1 774	19 150
Limoges	494	2 728	626	102	10	292	4 252
Poitiers	1 152	6 436	1 337	257	27	790	9 999
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>4 162</b>	<b>20 747</b>	<b>4 721</b>	<b>825</b>	<b>90</b>	<b>2 856</b>	<b>33 401</b>
Montpellier	2 097	10 144	2 138	361	48	1 222	16 010
Toulouse	2 336	10 797	2 380	341	44	1 437	17 335
<b>Occitanie</b>	<b>4 433</b>	<b>20 941</b>	<b>4 518</b>	<b>702</b>	<b>92</b>	<b>2 659</b>	<b>33 345</b>
Pays de la Loire (Nantes)	1 968	10 554	2 290	440	36	1 574	16 862
Aix-Marseille	2 352	10 617	2 376	341	35	1 429	17 150
Nice	1 594	7 673	1 504	274	23	994	12 062
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>3 946</b>	<b>18 290</b>	<b>3 880</b>	<b>615</b>	<b>58</b>	<b>2 423</b>	<b>29 212</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>50 705</b>	<b>229 900</b>	<b>49 555</b>	<b>8 493</b>	<b>822</b>	<b>31 059</b>	<b>370 534</b>
Guadeloupe	256	2 306	678	146	19	454	3 859
Guyane	124	1 507	573	156	10	872	3 242
Martinique	177	1 778	635	88	13	328	3 019
Mayotte	62	1 015	394	71	5	1 633	3 180
La Réunion	735	5 140	1 683	228	47	869	8 702
<b>DROM</b>	<b>1 354</b>	<b>11 746</b>	<b>3 963</b>	<b>689</b>	<b>94</b>	<b>4 156</b>	<b>22 002</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>52 059</b>	<b>241 646</b>	<b>53 518</b>	<b>9 182</b>	<b>916</b>	<b>35 215</b>	<b>392 536</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

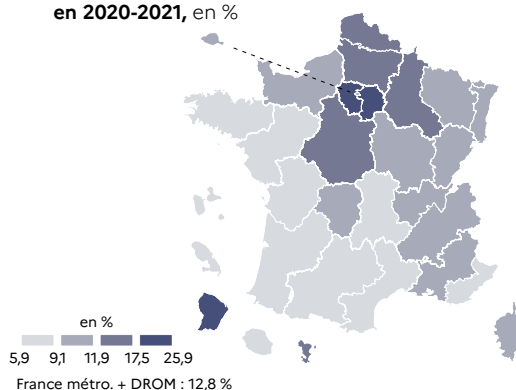
## 3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

## 4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

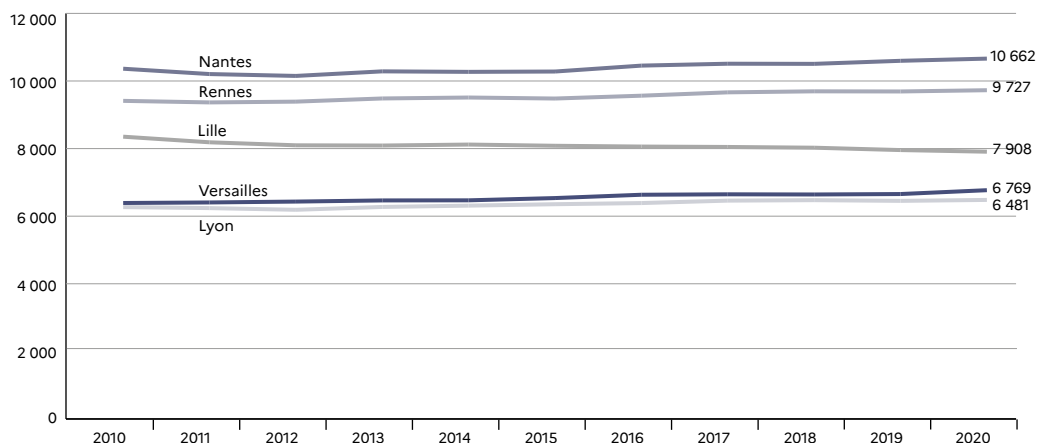
Dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 97 000 enseignants effectuent leur service en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte, en 2020-2021. Les enseignants certifiés et d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2).

De 2010 à 2020, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs de l'académie de Versailles ont crû de 6%, ceux de Lyon, de Rennes et de Nantes ont augmenté plus modérément (3%). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 5%.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non-titulaires est d'environ 20% (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'ouest (13% à Rennes et 16% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 15%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire (52%).

Environ 16% des enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Six académies, dont les académies d'Île-de-France, accueillent plus de 18% de jeunes enseignants. À l'opposé, les deux académies où les jeunes enseignants sont les moins nombreux se situent dans les DROM : environ 13% pour la Guadeloupe et la Martinique.

### 1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DROM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

#### Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

**Ancienneté** – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2020. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

**Missions des personnels, corps enseignants du privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

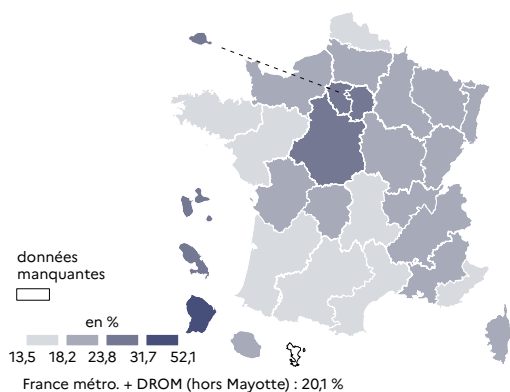
**2 Les enseignants du 2<sup>d</sup> degré privé sous contrat par corps et par académie en 2020-2021**

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 <sup>d</sup> degré
Clermont-Ferrand	72	1 286	218	32	15	362	1 985
Grenoble	186	3 092	695	44	25	1 056	5 098
Lyon	392	3 997	747	75	33	1 237	6 481
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>650</b>	<b>8 375</b>	<b>1 660</b>	<b>151</b>	<b>73</b>	<b>2 655</b>	<b>13 564</b>
Besançon	17	798	169	15	15	293	1 307
Dijon	49	934	239	14	9	340	1 585
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>66</b>	<b>1 732</b>	<b>408</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>633</b>	<b>2 892</b>
Bretagne (Rennes)	329	6 740	1 161	94	90	1 313	9 727
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	63	1 523	321	29	12	709	2 657
Corse	3	81	1	3		23	111
Nancy-Metz	75	1 443	383	50	1	537	2 489
Reims	38	911	252	13	10	332	1 556
Strasbourg	138	1 146	150	16	6	342	1 798
<b>Grand Est</b>	<b>251</b>	<b>3 500</b>	<b>785</b>	<b>79</b>	<b>17</b>	<b>1 211</b>	<b>5 843</b>
Amiens	52	1 396	208	38	9	487	2 190
Lille	279	5 108	1 010	151	24	1 336	7 908
<b>Hauts-de-France</b>	<b>331</b>	<b>6 504</b>	<b>1 218</b>	<b>189</b>	<b>33</b>	<b>1 823</b>	<b>10 098</b>
Créteil	110	2 255	262	41	4	1 237	3 909
Paris	461	2 649	220	68	10	1 351	4 759
Versailles	438	4 032	265	124	23	1 887	6 769
<b>Île-de-France</b>	<b>1 009</b>	<b>8 936</b>	<b>747</b>	<b>233</b>	<b>37</b>	<b>4 475</b>	<b>15 437</b>
Normandie	129	2 711	662	55	14	899	4 470
Bordeaux	153	2 706	538	28	34	691	4 150
Limoges	14	336	38	5	5	124	522
Poitiers	51	1 167	218	7	11	367	1 821
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>218</b>	<b>4 209</b>	<b>794</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>1 182</b>	<b>6 493</b>
Montpellier	136	2 011	453	21	29	576	3 226
Toulouse	176	2 412	459	61	31	699	3 838
<b>Occitanie</b>	<b>312</b>	<b>4 423</b>	<b>912</b>	<b>82</b>	<b>60</b>	<b>1 275</b>	<b>7 064</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>396</b>	<b>7 220</b>	<b>1 224</b>	<b>95</b>	<b>73</b>	<b>1 654</b>	<b>10 662</b>
Aix-Marseille	190	2 663	646	49	16	837	4 401
Nice	103	1 307	202	12	7	286	1 917
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>293</b>	<b>3 970</b>	<b>848</b>	<b>61</b>	<b>23</b>	<b>1 123</b>	<b>6 318</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 050</b>	<b>59 924</b>	<b>10 741</b>	<b>1 140</b>	<b>506</b>	<b>18 975</b>	<b>95 336</b>
Guadeloupe	7	217	97	2	1	114	438
Guyane	2	89	24		1	126	242
Martinique	5	240	40			132	417
La Réunion	34	399	51	8	3	115	610
<b>DROM</b>	<b>48</b>	<b>945</b>	<b>212</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>487</b>	<b>1 707</b>
<b>France métropolitaine + DROM</b>	<b>4 098</b>	<b>60 869</b>	<b>10 953</b>	<b>1 150</b>	<b>511</b>	<b>19 462</b>	<b>97 043</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

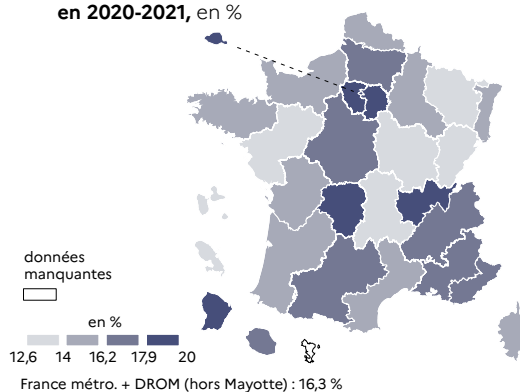
**3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du 2<sup>d</sup> degré privé sous contrat en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Part des enseignants titulaires du 2<sup>d</sup> degré privé sous contrat ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2020-2021, en %**



► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2020.

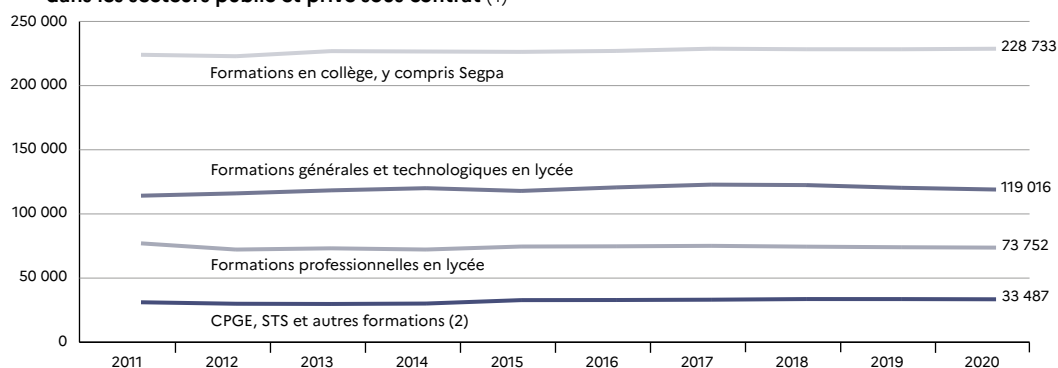
© DEPP

Entre les rentrées 2019 et 2020, les effectifs d'enseignants des formations de niveau collège (y compris Segpa) ont augmenté de 0,2% et ceux des formations générales et technologiques en lycée ont diminué de 1,1% (1).

À la rentrée 2020, en France métropolitaine et dans les DOM, 50,3% des 362 900 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège contre 26,0% pour les formations générales et technologiques et 16,4% pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est similaire à celle des 92 100 enseignants du secteur privé sous contrat : 50,3% assurent une formation en collège (y compris Segpa), 26,6% une formation générale et technologique et 15,4% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (81,3% du corps enseignant dans le public et 76,6% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (65,0% et 76,3%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (78,8% dans le public et 68,9% dans le privé sous contrat). C'est pour ce type de formation que la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (soit 13,5% dans le public et 23,2% dans le privé sous contrat). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 97,9% par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public et à 83,6% dans le privé sous contrat. Les formations en STS sont assurées à 29,2% par des professeurs agrégés dans le public contre 8,9% dans le privé sous contrat.

### 1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

#### Précisions

Corps enseignants du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale – Voir « Glossaire ».

## 2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2020-2021 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure			11	2 090	6		2 106	0,6	38,3	0,2
Agrégés	10 686	357	27 740	4 568	5 427	60	48 838	13,5	53,7	7,2
Certifiés et assimilés	148 278	3 776	61 430	131	11 475	398	225 487	62,1	61,5	8,9
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	707	65	106	2	1	2	882	0,2	52,5	14,1
PLP	3 898	46 911	225	0	815	367	52 216	14,4	50,6	5,0
Autres titulaires (4)	7 644	401	16		0	47	8 108	2,2	66,1	3,5
<b>Total titulaires</b>	<b>171 212</b>	<b>51 510</b>	<b>89 526</b>	<b>6 791</b>	<b>17 725</b>	<b>873</b>	<b>337 637</b>	<b>93,0</b>	<b>58,6</b>	<b>7,9</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>11 151</b>	<b>8 052</b>	<b>4 983</b>	<b>9</b>	<b>865</b>	<b>174</b>	<b>25 234</b>	<b>7,0</b>	<b>49,7</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>182 363</b>	<b>59 563</b>	<b>94 509</b>	<b>6 799</b>	<b>18 590</b>	<b>1 047</b>	<b>362 871</b>	<b>100,0</b>	<b>58,0</b>	
<b>Total (%)</b>	<b>50,3</b>	<b>16,4</b>	<b>26,0</b>	<b>1,9</b>	<b>5,1</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

**Lecture :** 10 686 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,3%.

© DEPP

## 3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2020-2021 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure			4	120	1		124	0,1	27,4	0,8
Agrégés	747	32	1 819	950	501	7	4 056	4,4	53,6	5,5
Certifiés et assimilés	35 511	976	18 686	192	3 720	50	59 135	64,2	67,8	9,3
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	409	75	93	1	17	0	594	0,6	64,5	14,7
PLP	853	9 781	146		222	27	11 029	12,0	64,2	7,3
Autres titulaires (4)	427	41	8				476	0,5	79,8	6,9
<b>Total titulaires</b>	<b>37 946</b>	<b>10 905</b>	<b>20 755</b>	<b>1 262</b>	<b>4 461</b>	<b>85</b>	<b>75 414</b>	<b>81,9</b>	<b>66,5</b>	<b>8,8</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>8 423</b>	<b>3 285</b>	<b>3 752</b>	<b>17</b>	<b>1 159</b>	<b>67</b>	<b>16 703</b>	<b>18,1</b>	<b>60,1</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>46 370</b>	<b>14 190</b>	<b>24 507</b>	<b>1 280</b>	<b>5 620</b>	<b>151</b>	<b>92 117</b>	<b>100,0</b>	<b>65,3</b>	
<b>Total (%)</b>	<b>50,3</b>	<b>15,4</b>	<b>26,6</b>	<b>1,4</b>	<b>6,1</b>	<b>0,2</b>	<b>100</b>			

► **Champ : France métropolitaine + DROM.**

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

© DEPP

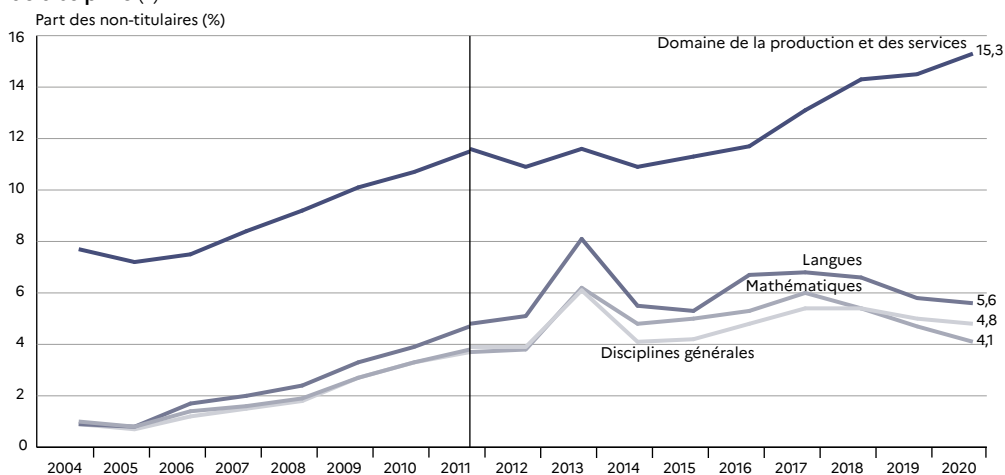
Dans le second degré, 455 000 enseignants sont en charge d'élèves à l'année à la rentrée scolaire 2020 (dont 79,8% dans le secteur public). Parmi eux, 352 500 professeurs, soit 77,5% d'entre eux, enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,0% des enseignants exercent des disciplines du domaine de la production et 8,4% dans celui des services (2). Le groupe de disciplines de postes « langues » est le plus important avec 72 900 enseignants devant les « lettres » (70 900) et les « mathématiques » (57 000).

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8% dans le public et 67,5% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des

services (66,2% dans le public et 74,7% dans le privé sous contrat), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,3% dans le public et 36,8% dans le privé sous contrat).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (16,4%) et de la production (14,6%) que dans les disciplines générales (4,8%), avec un taux minimum de 2,5% pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 9,3% en éducation musicale. Cette proportion a fortement augmenté depuis 2004 dans toutes les disciplines mais, depuis la rentrée 2017, la tendance est à la baisse pour les disciplines générales au contraire des domaines de la production et des services (1).

### 1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

© DEPP

#### Précisions

**Regroupement des disciplines** – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « lettres » comprend princi-

palement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

## 2 Les enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2020-2021 (1)

	Secteur public									Secteur privé sous contrat	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
<b>Disciplines générales</b>											
Philosophie	0	1	3 768	340	46	8	4 163	38,8	6,3	1 154	43,0
Lettres	31 353	12 932	9 988	699	1 380	187	56 538	79,4	5,4	14 363	84,0
dont Lettres modernes	25 167	80	8 191	374	1 173	66	35 051	83,1	3,5	9 949	86,4
dont Lettres classiques	5 059	0	1 728	325	96	13	7 222	82,6	2,9	894	84,3
Langues	34 777	222	19 148	1 146	1 864	83	57 239	83,0	5,6	15 700	87,2
dont Anglais	20 271	17	9 888	617	1 437	42	32 270	82,4	4,3	8 709	86,9
dont Espagnol	9 062	133	5 738	247	293	20	15 492	84,7	6,0	4 354	89,1
dont Allemand	3 595	19	1 993	211	87	16	5 920	84,2	5,1	1 749	86,9
Histoire-géographie	18 269	6	10 610	383	73	38	29 379	50,2	3,7	7 883	56,9
Sciences économiques et sociales	1	1	4 096	119	13	7	4 238	49,4	4,1	1 362	55,6
Mathématiques	24 073	6 784	12 125	1 590	767	87	45 426	44,5	4,1	11 598	56,7
Physique-chimie	8 970	5	9 944	1 436	1 273	24	21 653	42,8	6,1	5 375	51,1
Biologie-géologie	10 244	5	6 906	154	7	18	17 334	65,3	4,0	4 701	72,0
Éducation musicale	6 286	3	187	6	3	8	6 492	55,5	9,3	1 703	59,2
Arts plastiques	6 096	10	447	24	17	9	6 604	69,0	7,1	1 807	73,3
Éducation physique et sportive	21 182	3 511	5 526	94	5	53	30 372	42,4	2,5	7 419	37,2
<b>Total disciplines générales</b>	<b>161 252</b>	<b>23 480</b>	<b>82 745</b>	<b>5 991</b>	<b>5 448</b>	<b>522</b>	<b>279 438</b>	<b>61,8</b>	<b>4,8</b>	<b>73 065</b>	<b>67,5</b>
<b>Domaines de la production</b>											
Technologie	9 440	67	3 585	7	3 419	34	16 552	15,0	12,4	3 492	22,6
Sciences techniques industrielles	0	0	8	611	2	0	621	9,8	0	74	13,5
Génie industriel (2)	454	3 252	19	0	121	32	3 878	24,8	18,9	360	28,3
Génie chimique	1	94	0	0	11	0	105	35,2	15,2	10	50,0
Génie civil	693	1 811	2	0	66	27	2 599	13,2	20,7	166	20,5
Génie thermique	94	887	4	0	61	5	1 051	4,2	15,5	153	8,5
Génie mécanique	183	4 508	20	13	224	26	4 974	4,4	12,5	759	10,7
Génie électrique	41	3 100	27	0	209	20	3 397	4,5	12,8	753	4,4
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 221	4 183	48	0	227	46	5 725	84,7	15,2	1 350	89,5
Métiers des arts appliqués	89	2 298	453	23	335	18	3 216	68,1	17,8	932	67,5
Biotech.-génie biologique et biochimie	293	148	941	10	593	5	1 990	66,0	18,0	419	70,9
Hôtellerie : techniques culinaires	60	1 311	126	0	132	1	1 630	17,5	19,2	381	13,6
<b>Total domaines de la production</b>	<b>12 570</b>	<b>21 660</b>	<b>5 231</b>	<b>665</b>	<b>5 401</b>	<b>212</b>	<b>45 738</b>	<b>28,3</b>	<b>14,6</b>	<b>8 849</b>	<b>36,8</b>
<b>Domaines des services</b>											
Informatique, télématique	0	0	40	0	119	0	159	10,1	3,1	34	26,5
Industries graphiques	1	172	0	0	64	0	237	40,1	33,3	31	41,9
Autres activités : conduite, navigation	0	663	0	0	2	0	665	9,2	14,3	88	18,2
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	31	459	23	1	23	3	541	41,2	37,5	105	47,6
EFS-Employé technique des collectivités (3)	37	7	0	0	0	0	44	88,6	27,3	40	82,5
Paramédical et social, soins personnels	13	2 360	832	0	408	85	3 698	90,6	13,7	1 913	93,6
Économie et gestion	354	9 018	5 456	143	6 826	148	21 944	66,1	16,6	6 717	72,2
Hôtellerie : services, tourisme	23	1 015	133	0	292	3	1 467	51,4	12,5	375	50,1
<b>Total domaines des services</b>	<b>460</b>	<b>13 694</b>	<b>6 484</b>	<b>144</b>	<b>7 734</b>	<b>240</b>	<b>28 755</b>	<b>66,2</b>	<b>16,4</b>	<b>9 303</b>	<b>74,7</b>
<b>Enseignement non spécialisé</b>	<b>8 080</b>	<b>730</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>73</b>	<b>8 940</b>	<b>65,9</b>	<b>4,1</b>	<b>900</b>	<b>73,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>182 363</b>	<b>59 563</b>	<b>94 509</b>	<b>6 799</b>	<b>18 590</b>	<b>1 047</b>	<b>362 871</b>	<b>58,0</b>	<b>7,0</b>	<b>92 117</b>	<b>65,3</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public et Privé sous contrat.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

© DEPP

À la rentrée 2020, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,5 heures par semaine, dont 17,5 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 18,9 heures pour les certifiés et assimilés et 19,4 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,9 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,5 pour les certifiés). Les enseignants non titulaires effectuent 1,2 heure supplémentaire pour un service moyen de 17,3 heures.

Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,5 heures pour les assimilés titulaires, dont 1,7 heure supplémentaire en moyenne.

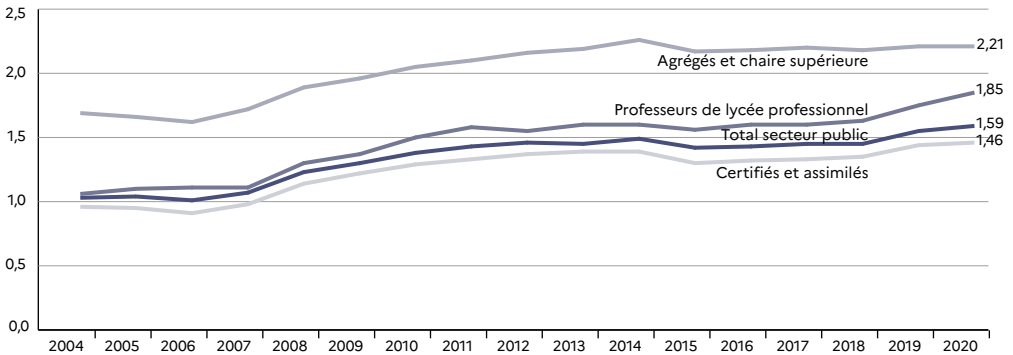
Le service des enseignants non titulaires du privé est de 16,1 heures, dont 1,4 heure supplémentaire (3).

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (74,8 % des hommes contre 66,5 % des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (69,7 % des hommes contre 63,6 % des femmes) (4). Dans le secteur public, 12,3 % des femmes et 6,1 % des hommes ne sont pas éligibles, parce qu'à temps partiel ou stagiaires.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté entre 2004 et 2020 pour passer de 1,03 à 1,59 (1). La baisse de ces heures entre 2014 et 2015 est liée à des évolutions réglementaires du calcul du temps de service.

### 1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public

Nombre moyen de HSA



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.22; 19.37.

## 2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2020-2021

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	50 944	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	225 487	17,8	0,6	0,5	18,9	1,5
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	882	17,4	1,8	0,1	19,3	0,9
PLP	52 216	19,0	0,2	0,1	19,4	1,9
Autres titulaires (4)	8 108	20,6	0,4	0,2	21,2	0,6
<b>Total titulaires</b>	<b>337 637</b>	<b>17,6</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,6</b>	<b>1,6</b>
<b>Non-titulaires (5)</b>	<b>25 234</b>	<b>16,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>17,3</b>	<b>1,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>362 871</b>	<b>17,5</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>18,5</b>	<b>1,6</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service, ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

4. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

5. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

**Lecture** : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

© DEPP

## 3 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé sous contrat en 2020-2021

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	4 180	14,4	0,3	0,9	15,5	2,7
Certifiés et assimilés	59 135	17,6	0,4	0,5	18,6	1,6
Adjoints et chargés d'enseignement	594	15,6	0,3	0,2	16,1	1,0
PLP	11 029	18,6	0,2	0,2	18,9	2,0
Autres titulaires (4)	476	19,4	0,2	0	19,6	0,3
<b>Total titulaires</b>	<b>75 414</b>	<b>17,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>18,5</b>	<b>1,7</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>16 703</b>	<b>15,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>16,1</b>	<b>1,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>92 117</b>	<b>17,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>18,0</b>	<b>1,7</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

4. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

© DEPP

## 4 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2020-2021

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
<b>Sexe</b>	Femmes	12,3	10,7	21,2	25,7	66,5	63,6
	Hommes	6,1	4,8	19,1	25,5	74,8	69,7
<b>Âge</b>	Moins de 30 ans	19,8	12,6	22,5	31,0	57,7	56,4
	De 30 à 39 ans	10,9	7,6	20,8	25,0	68,3	67,4
	De 40 à 49 ans	8,3	6,8	19,0	24,3	72,7	68,9
	50 ans ou plus	7,9	10,1	20,8	26,1	71,3	63,8
<b>Corps</b>	Agrégés et chaires supérieures	8,5	5,3	11,3	14,8	80,2	79,9
	Certifiés et assimilés	11,9	11,2	18,3	21,0	69,8	67,8
	Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	14,1	14,7	37,3	38,7	48,6	46,6
	PLP	6,9	8,6	19,1	20,0	74,0	71,4
	Autres titulaires (2)	3,5	6,9	61,0	74,4	35,5	18,7
	<b>Total titulaires</b>	<b>10,4</b>	<b>10,5</b>	<b>18,4</b>	<b>21,0</b>	<b>71,2</b>	<b>68,5</b>
<b>Non-titulaires (3)</b>	<b>0,8</b>	<b>0,5</b>	<b>45,6</b>	<b>46,6</b>	<b>53,6</b>	<b>52,9</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>9,7</b>	<b>8,7</b>	<b>20,3</b>	<b>25,6</b>	<b>70,0</b>	<b>65,7</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM. Public + Privé sous contrat.

1. La réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

2. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

**Lecture** : dans le second degré public, 12,3% des femmes ne peuvent pas faire HSA, 21,2% pourraient en faire mais n'en font pas et 66,5% en font.

© DEPP

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement. Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 et s'est stabilisé ensuite : il atteint 21,8 à la rentrée 2020 (1).

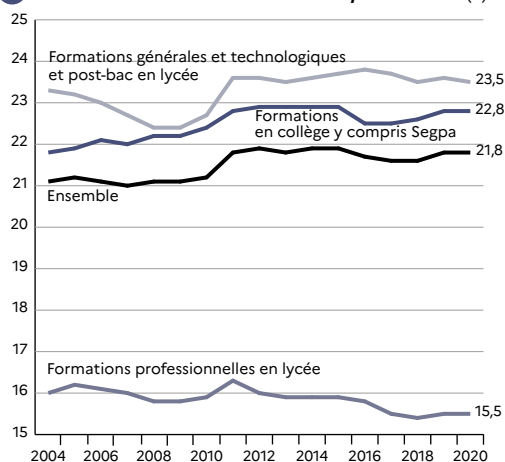
L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. À la rentrée 2020, il est de 1,35 heure (comme en 2004) et reste stable depuis 2012 (2).

Le nombre d'élèves par structure est plus faible dans le secteur public que dans le privé sous contrat tant pour les formations en collège (23,5 contre 26,2) que pour les formations professionnelles en lycée (15,5 et 16,7)

et pour les formations générales et technologiques en lycée (24,3 et 25,0) (3). Pour les formations en collège dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour l'académie de Guyane (21,3) et le plus élevé à Mayotte (25,7).

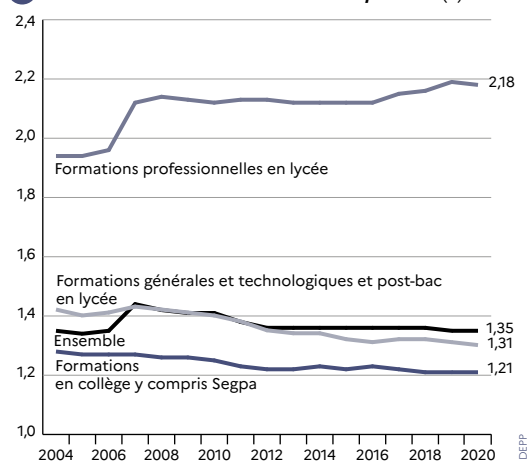
Secteurs public et privé sous contrat confondus, le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (1,15 heure), tandis qu'il s'établit à 1,26 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. L'indicateur H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,17 heures). Dans chaque niveau de formation, le H/E est similaire entre secteur public et privé sous contrat.

### 1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

### 2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011), Public.  
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

#### Précisions

**Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S** – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

**Heures d'enseignement par élève (H/E)** – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.43 ; 19.39.

### 3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2020-2021 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,20	23,4	2,36	12,8	2,29	15,2	1,21	24,9	1,77	19,1	1,38	21,6
Grenoble	1,15	23,7	2,23	12,7	2,17	15,2	1,21	24,4	1,68	19,6	1,30	22,0
Lyon	1,14	23,9	2,21	12,7	2,21	15,1	1,21	24,8	1,52	21,9	1,29	22,3
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1,15</b>	<b>23,7</b>	<b>2,25</b>	<b>12,7</b>	<b>2,20</b>	<b>15,1</b>	<b>1,21</b>	<b>24,6</b>	<b>1,63</b>	<b>20,4</b>	<b>1,31</b>	<b>22,1</b>
Besançon	1,18	23,2	2,40	13,3	2,27	14,9	1,25	24,0	1,82	17,1	1,37	21,1
Dijon	1,20	22,8	2,18	13,0	2,35	14,0	1,26	24,4	1,74	18,5	1,37	21,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>1,19</b>	<b>23,0</b>	<b>2,26</b>	<b>13,2</b>	<b>2,31</b>	<b>14,4</b>	<b>1,26</b>	<b>24,2</b>	<b>1,78</b>	<b>17,9</b>	<b>1,37</b>	<b>21,1</b>
Bretagne (Rennes)	1,17	23,6	2,39	13,1	2,17	16,0	1,24	24,8	1,59	20,9	1,34	22,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	23,1	2,19	12,3	2,09	15,9	1,25	24,8	1,71	19,2	1,34	21,8
Corse	1,30	22,1	2,35	11,4	2,72	12,4	1,38	21,6	2,40	13,3	1,51	19,6
Nancy-Metz	1,21	23,2	2,32	12,4	2,14	15,3	1,21	24,9	1,66	19,0	1,36	21,6
Reims	1,20	23,1	2,49	11,3	2,22	15,0	1,23	24,5	1,68	19,5	1,39	21,2
Strasbourg	1,17	23,6	2,24	12,9	2,14	15,2	1,21	25,3	1,63	20,2	1,34	21,9
<b>Grand Est</b>	<b>1,19</b>	<b>23,3</b>	<b>2,33</b>	<b>12,3</b>	<b>2,16</b>	<b>15,2</b>	<b>1,22</b>	<b>25,0</b>	<b>1,65</b>	<b>19,6</b>	<b>1,36</b>	<b>21,6</b>
Amiens	1,21	22,9	2,34	12,2	2,13	16,1	1,25	24,8	1,77	19,3	1,39	21,3
Lille	1,23	22,5	2,47	11,5	2,08	16,4	1,34	23,1	1,58	21,0	1,42	20,9
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1,22</b>	<b>22,6</b>	<b>2,43</b>	<b>11,8</b>	<b>2,10</b>	<b>16,3</b>	<b>1,31</b>	<b>23,6</b>	<b>1,63</b>	<b>20,5</b>	<b>1,41</b>	<b>21,1</b>
Créteil	1,19	23,0	2,35	12,5	2,11	15,8	1,30	23,8	1,64	21,2	1,36	21,6
Paris	1,18	23,6	2,50	11,4	2,27	14,9	1,22	25,3	1,35	24,2	1,33	22,6
Versailles	1,13	24,4	2,43	11,5	2,12	15,5	1,23	24,5	1,52	22,1	1,29	22,6
<b>Île-de-France</b>	<b>1,16</b>	<b>23,7</b>	<b>2,39</b>	<b>12,0</b>	<b>2,13</b>	<b>15,6</b>	<b>1,26</b>	<b>24,3</b>	<b>1,48</b>	<b>22,6</b>	<b>1,32</b>	<b>22,2</b>
<b>Normandie</b>	<b>1,20</b>	<b>22,9</b>	<b>2,19</b>	<b>13,1</b>	<b>2,23</b>	<b>15,6</b>	<b>1,23</b>	<b>24,7</b>	<b>1,67</b>	<b>19,7</b>	<b>1,36</b>	<b>21,6</b>
Bordeaux	1,16	24,0	2,37	11,9	2,28	15,6	1,25	24,5	1,64	20,5	1,34	22,1
Limoges	1,21	22,8	1,92	13,3	2,37	15,1	1,28	24,1	1,76	19,0	1,40	21,2
Poitiers	1,19	23,2	2,26	13,2	2,35	14,5	1,25	24,2	1,81	18,6	1,36	21,4
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1,17</b>	<b>23,6</b>	<b>2,27</b>	<b>12,5</b>	<b>2,31</b>	<b>15,2</b>	<b>1,25</b>	<b>24,4</b>	<b>1,70</b>	<b>19,7</b>	<b>1,36</b>	<b>21,8</b>
Montpellier	1,16	23,9	2,18	13,7	2,10	16,3	1,24	25,0	1,62	20,4	1,32	22,3
Toulouse	1,14	24,1	2,24	12,4	2,24	15,5	1,25	24,1	1,73	19,1	1,33	22,0
<b>Occitanie</b>	<b>1,15</b>	<b>24,0</b>	<b>2,20</b>	<b>13,1</b>	<b>2,17</b>	<b>15,9</b>	<b>1,24</b>	<b>24,5</b>	<b>1,68</b>	<b>19,7</b>	<b>1,32</b>	<b>22,2</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>1,15</b>	<b>23,9</b>	<b>2,18</b>	<b>14,6</b>	<b>2,28</b>	<b>15,1</b>	<b>1,22</b>	<b>24,8</b>	<b>1,66</b>	<b>20,3</b>	<b>1,33</b>	<b>22,1</b>
Aix-Marseille	1,16	23,7	2,10	12,6	2,26	14,5	1,30	23,2	1,60	20,8	1,35	21,5
Nice	1,12	24,0	2,31	12,7	2,07	16,0	1,24	24,5	1,62	20,6	1,29	22,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1,15</b>	<b>23,8</b>	<b>2,18</b>	<b>12,6</b>	<b>2,18</b>	<b>15,1</b>	<b>1,28</b>	<b>23,7</b>	<b>1,61</b>	<b>20,7</b>	<b>1,33</b>	<b>21,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,17</b>	<b>23,5</b>	<b>2,29</b>	<b>12,6</b>	<b>2,18</b>	<b>15,5</b>	<b>1,25</b>	<b>24,4</b>	<b>1,62</b>	<b>20,5</b>	<b>1,34</b>	<b>21,8</b>
Guadeloupe	1,31	22,5	2,45	13,0	2,20	17,2	1,44	22,0	1,75	18,9	1,53	20,7
Guyane	1,31	21,3	2,46	11,6	2,05	17,1	1,47	20,2	2,05	15,8	1,52	19,4
Martinique	1,29	21,8	2,33	12,6	2,35	14,8	1,45	21,8	1,95	17,1	1,58	19,2
Mayotte	1,08	25,7	2,32	11,9	1,81	20,6	1,17	26,9	1,87	20,4	1,22	24,6
La Réunion	1,21	22,9	2,14	14,5	2,20	15,2	1,31	23,5	1,86	18,1	1,44	20,6
<b>DROM</b>	<b>1,22</b>	<b>23,0</b>	<b>2,30</b>	<b>13,0</b>	<b>2,14</b>	<b>16,4</b>	<b>1,34</b>	<b>23,2</b>	<b>1,87</b>	<b>18,0</b>	<b>1,44</b>	<b>20,9</b>
<b>Public, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,18</b>	<b>23,5</b>	<b>2,29</b>	<b>12,6</b>	<b>2,18</b>	<b>15,5</b>	<b>1,25</b>	<b>24,3</b>	<b>1,63</b>	<b>20,4</b>	<b>1,35</b>	<b>21,8</b>
<b>Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,08</b>	<b>26,2</b>	<b>2,54</b>	<b>11,8</b>	<b>2,13</b>	<b>16,7</b>	<b>1,28</b>	<b>25,0</b>	<b>1,53</b>	<b>22,2</b>	<b>1,27</b>	<b>24,0</b>
<b>Public + Privé sous contrat, France métropolitaine + DROM</b>	<b>1,15</b>	<b>24,0</b>	<b>2,30</b>	<b>12,6</b>	<b>2,17</b>	<b>15,8</b>	<b>1,26</b>	<b>24,5</b>	<b>1,60</b>	<b>20,8</b>	<b>1,33</b>	<b>22,2</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

© DEPP

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ».

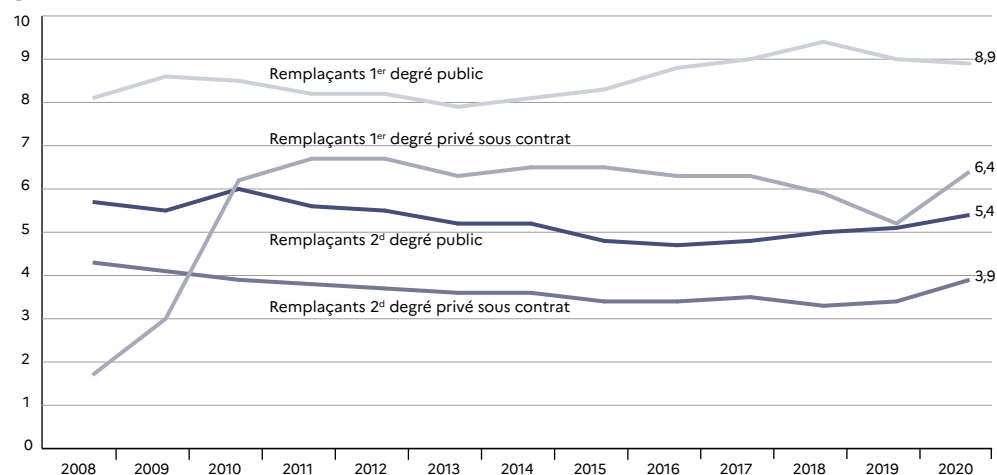
En 2020-2021, dans le premier degré public, 29 700 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour faire l'intérim, pour des durées inférieures à l'année, sur des postes vacants ou dont l'enseignant est absent (2). Ils représentent 8,9% des enseignants. Cette part est de 6,4% dans le privé sous contrat. Dans le second degré public, 21 200 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant 5,4% des enseignants. Cette part est de 3,9% dans le privé sous contrat.

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 37 ans pour les femmes (3). Les hommes remplaçants se répartissent de façon régulière selon les âges, tandis que les femmes remplaçantes ont plutôt moins de 30 ans. Les remplaçants du second degré public sont

en moyenne âgés de 39 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant pour les hommes que pour les femmes (4).

Dans le premier degré public, la part des enseignants remplaçants la plus forte parmi les enseignants a été atteinte en 2018 avec 9,4% (1). Elle a baissé depuis et se situe autour de 9% en 2020. Dans le premier degré privé, elle a augmenté jusqu'en 2012 puis s'est stabilisée autour de 6,5% avant de baisser entre 2017 et 2019 (5,2%) et enfin d'augmenter à nouveau en 2020 (+1,2 point). Dans le second degré public, elle varie peu jusqu'en 2010, autour de 6%, baisse ensuite et croît légèrement sur les quatre dernières années (près d'un point supplémentaire depuis 2016). Elle a légèrement baissé dans le second degré privé pour atteindre 3,3% en 2018 puis augmenter de 0,6 point (3,9% en 2020).

### 1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

#### Précisions

**Remplaçants** – Voir « Glossaire » pour la méthodologie, car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non pas sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

**2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2020-2021**

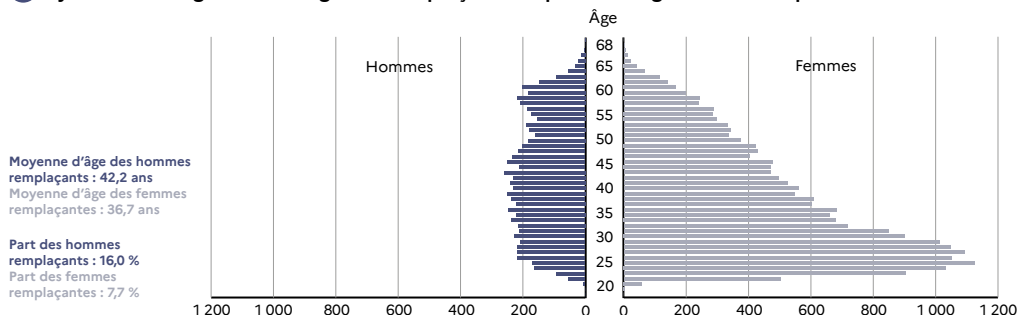
	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
<b>Enseignement d'élèves du premier degré public</b>				
Enseignant titulaire	28 289	8,6	€	€
Enseignant non-titulaire	1 451	42,5	2 899	40,8
<b>Total 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>29 740</b>	<b>8,9</b>	<b>2 901</b>	<b>6,4</b>
<b>Enseignement d'élèves du second degré public</b>				
Agrégé et chaire supérieure	980	1,9	€	€
Certifié et PEPS	7 891	3,3	69	0,1
Professeur en lycée professionnel	866	1,6	71	0,6
Autres enseignants titulaires	52	0,5	€	€
Enseignant non-titulaire	11 369	32,3	3 667	18,8
<b>Total 2<sup>e</sup> degré</b>	<b>21 158</b>	<b>5,4</b>	<b>3 813</b>	<b>3,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

**Lecture :** 21 158 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,4% de l'ensemble des enseignants du second degré public.

© DEPP

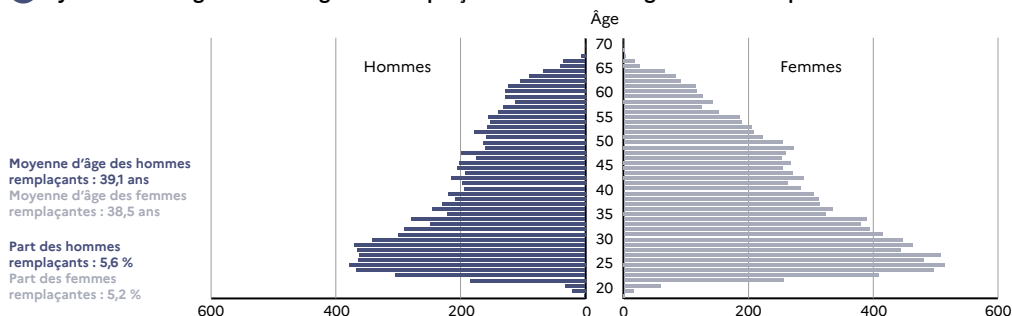
**3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2020-2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2020-2021**



► Champ : France métropolitaine + DROM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020.

© DEPP

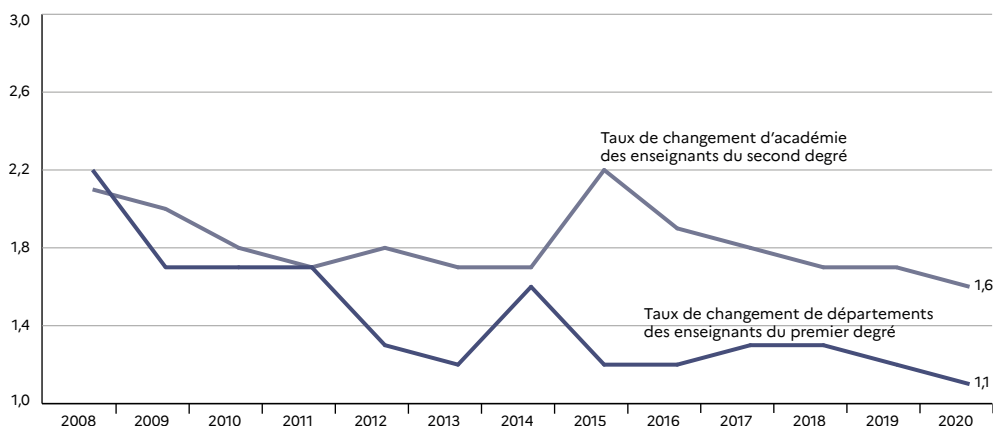
À la rentrée 2020, hors néo-titulaires, 3 560 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département et 5 510 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,1% dans le premier degré (2,2% en 2008) et de mobilité interacadémique de 1,6% (2,1% en 2008) dans le second degré (1)(2). Ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 16,2% et 8,0% en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que titulaires : 97,0% dans le premier degré et 92,6% dans le second

degré. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (51,5%). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,7% des cas, car les concours sont de niveau académique, avec un stage dans un département de l'académie selon une liste de vœux.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont peu dispersés (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -3,9% dans l'académie de Créteil et +1,8% dans celle de Rennes (4). Par ailleurs, les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans les écoles et collèges de REP et REP+ que dans les autres (5).

### 1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

#### Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le *Rapport social unique* (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

**Taux de migration nette** – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2019 et/ou en novembre 2020, ni ceux des néo-titulaires.

**2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2019 et 2020, en %**

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,2	6,2	1,1	8,0	3,7	1,6	12,0
Moins de 30 ans (1)	49,1	9,0	2,7	26,2	8,2	7,2	39,0
30-39 ans (1)	22,4	8,0	1,7	13,4	6,1	3,1	18,3
40-49 ans (1)	11,8	6,1	0,8	6,2	3,5	1,0	9,0
50 ans et plus (1)	8,1	4,8	0,6	4,3	2,3	0,7	5,8
Néo-titulaires (2)	97,0		0,7	92,6		51,5	94,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

1. Hors néo-titulaires.

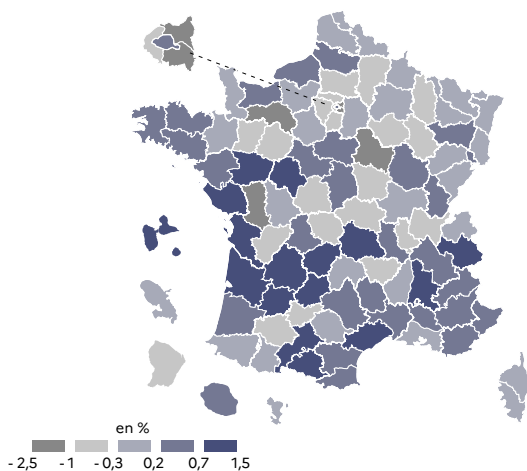
2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2019 et titulaires le 30 novembre 2020.

3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2019 et le 30 novembre 2020, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

**Lecture :** entre novembre 2019 et novembre 2020, les enseignants titulaires du premier degré public sont 16,2% à avoir changé d'établissement d'affectation et 6,2% parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif en novembre 2019. Pendant la même période, 1,6% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

© DEPP

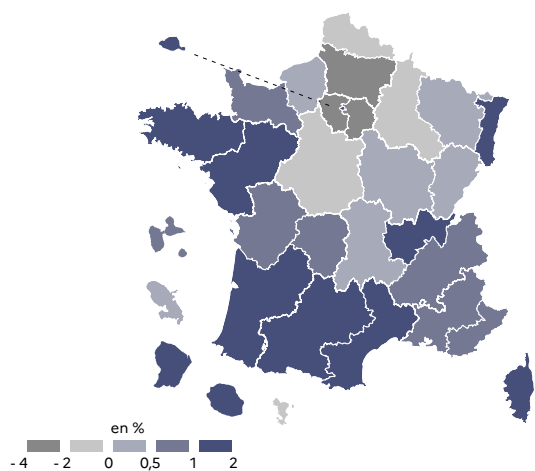
**3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2019-novembre 2020)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2019-novembre 2020)**



► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %**

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
<b>Écoles</b>					
Hors zone REP ou REP+	13,2	36,6	21,8	28,3	100,0
REP	13,9	46,7	19,2	20,2	100,0
REP+	12,4	46,6	21,4	19,5	100,0
<b>Collèges et Segpa</b>					
Hors zone REP ou REP+	6,1	30,6	24,8	38,5	100,0
REP	9,0	40,8	22,2	28,0	100,0
REP+	8,5	44,8	24,1	22,6	100,0
<b>Lycées GT</b>	5,0	29,4	23,3	42,3	100,0
<b>Lycées professionnels</b>	6,7	29,1	21,4	42,7	100,0
<b>Lycées polyvalents</b>	6,6	32,4	22,1	38,9	100,0
<b>Autres établissements</b>	40,0	45,0	9,5	5,5	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020.

© DEPP

**Lecture :** en novembre 2020, 13,2% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2019, en France entière (hors Mayotte), les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net mensuel de 2 550 euros dans le secteur public et de 2 160 euros dans le secteur privé sous contrat (1)(2). Cette moyenne prend en compte le salaire des enseignants à temps plein, mais aussi celui des enseignants à temps partiel ou incomplet. Le salaire net en EQTP, qui est le salaire qui serait perçu si tout le monde travaillait à temps plein toute l'année, est plus élevé de 100 euros dans le public, et de 180 euros dans le privé (le temps partiel ou incomplet y étant plus fréquent).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 350 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 590 euros, auquel s'ajoutent 270 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage

de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne 470 euros par mois pour les certifiés, 760 euros pour les agrégés, et jusqu'à 2 290 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 700 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 080 euros, soit 270 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 450 euros nets par mois contre 2 840 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

### Precisions

**Le salaire net** est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale).

Seuls les salaires versés par le ministère en charge de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 5 du *Rapport social unique 2020-2021*, à paraître.

### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.
- Defresne M., 2021, « L'évolution du salaire des enseignants entre 2018 et 2019 », *Note d'Information* n° 21.31, DEPP-MENJS.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n° 96, DEPP-MEN.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n° 92, DEPP-MENESR.

## 1 La rémunération des enseignants du secteur public en 2019

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
<b>Enseignants du premier degré public</b>	<b>2 915</b>	<b>2 584</b>	<b>268</b>	<b>0</b>	<b>9,2</b>	<b>2 343</b>	<b>1 708</b>	<b>3 017</b>	<b>0,91</b>	<b>2 425</b>
Enseignants titulaires	2 921	2 591	266	0	9,1	2 347	1 718	3 019	0,91	2 429
dont professeurs des écoles	2 922	2 592	266	0	9,1	2 348	1 719	3 020	0,91	2 429
Enseignants contractuels	2 356	1 866	442	0	18,8	1 903	1 327	2 526	0,91	1 936
<b>Enseignants du second degré public</b>	<b>3 368</b>	<b>2 784</b>	<b>525</b>	<b>301</b>	<b>15,6</b>	<b>2 736</b>	<b>1 793</b>	<b>3 715</b>	<b>0,93</b>	<b>2 843</b>
Enseignants titulaires	3 497	2 893	544	308	15,6	2 841	1 966	3 775	0,92	2 911
dont professeurs de chaire supérieure	6 777	4 390	2 290	1 992	33,8	5 701	4 461	7 014	0,89	5 700
dont professeurs agrégés	4 345	3 501	762	551	17,5	3 546	2 512	4 566	0,92	3 626
dont professeurs certifiés	3 285	2 757	473	244	14,4	2 662	1 898	3 461	0,93	2 737
dont professeurs d'EPS	3 326	2 783	483	229	14,5	2 696	1 965	3 429	0,99	2 754
dont professeurs de lycée professionnel	3 523	2 868	595	298	16,9	2 867	2 106	3 650	0,94	2 914
Enseignants contractuels	2 280	1 872	369	209	16,2	1 852	1 089	2 572	0,93	2 082
<b>Ensemble des enseignants du secteur public</b>	<b>3 155</b>	<b>2 690</b>	<b>404</b>	<b>278</b>	<b>12,8</b>	<b>2 550</b>	<b>1 748</b>	<b>3 458</b>	<b>0,89</b>	<b>2 645</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur public.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2019, les 10% des enseignants du secteur public les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 748 euros nets mensuels.

5. En 2019, les 10% des enseignants du secteur public les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 458 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année.

Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80% et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année \* 80%) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

© DEPP

## 2 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2019

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 <sup>er</sup> décile (4)	9 <sup>e</sup> décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
<b>Enseignants du premier degré privé</b>	<b>2 542</b>	<b>2 345</b>	<b>138</b>	<b>0</b>	<b>5,4</b>	<b>1 971</b>	<b>1 294</b>	<b>2 635</b>	<b>0,95</b>	<b>2 129</b>
Enseignants assimilés titulaires	2 688	2 493	133	0	4,9	2 076	1 516	2 677	0,94	2 191
dont professeurs des écoles	2 694	2 499	133	0	4,9	2 080	1 521	2 682	0,94	2 195
Maîtres délégués du premier degré	1 737	1 530	167	0	9,6	1 392	813	1 848	0,91	1 618
<b>Enseignants du second degré privé</b>	<b>2 872</b>	<b>2 426</b>	<b>395</b>	<b>252</b>	<b>13,8</b>	<b>2 255</b>	<b>1 397</b>	<b>3 154</b>	<b>0,95</b>	<b>2 439</b>
Enseignants assimilés titulaires	3 140	2 664	421	264	13,4	2 451	1 751	3 237	0,94	2 570
dont professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 423	3 555	784	620	17,7	3 483	2 572	4 509	0,89	3 580
dont professeurs certifiés	3 074	2 623	397	247	12,9	2 398	1 725	3 158	0,94	2 523
dont professeurs d'EPS	3 078	2 649	374	210	12,2	2 397	1 831	3 095	0,99	2 479
dont professeurs de lycée professionnel	3 252	2 720	480	280	14,8	2 539	1 902	3 269	0,94	2 632
Maîtres délégués du second degré	1 937	1 593	306	199	15,8	1 568	917	2 075	0,95	1 804
<b>Ensemble des enseignants du secteur privé</b>	<b>2 764</b>	<b>2 399</b>	<b>311</b>	<b>244</b>	<b>11,3</b>	<b>2 161</b>	<b>1 350</b>	<b>3 027</b>	<b>0,92</b>	<b>2 338</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

© DEPP

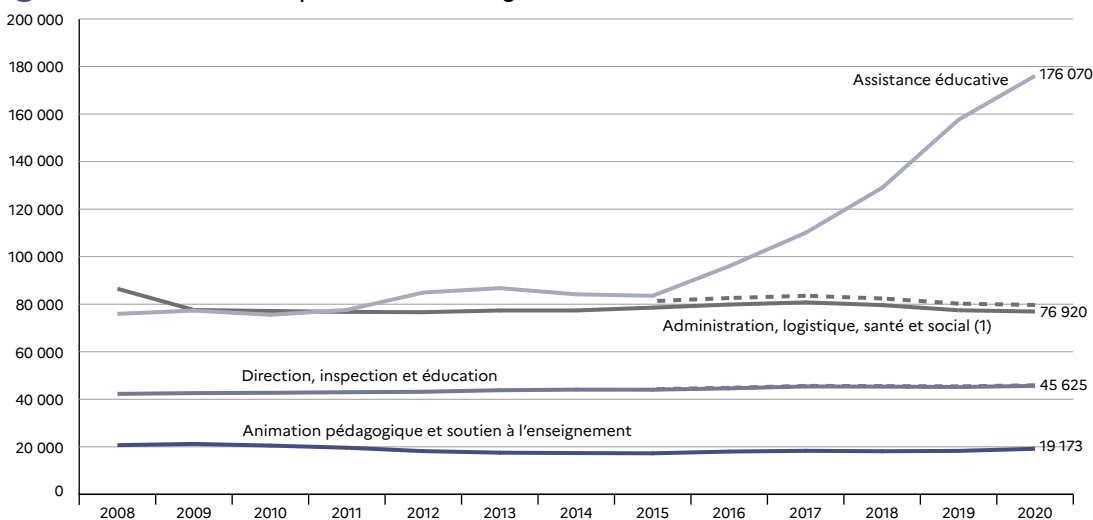
En 2020-2021, plus de 320 800 personnes sont rémunérées au titre du ministère en charge de l'Éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1)(2). Seulement 37,9% d'entre eux sont titulaires en raison de la forte présence des personnels d'assistance éducative (176 100 personnes).

La majorité des personnels non enseignants sont affectés dans les établissements du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement, mais sont fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental. Par ailleurs, depuis la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en 2019, les personnels d'assistance éducative interdegré font l'objet d'une gestion collective. On ne peut donc distinguer leurs lieux d'exercice réels entre premier degré ou second degré dans le tableau.

Depuis 2008, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est surtout marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative (82% entre 2015 et 2020 et 12% sur la dernière année), en raison d'un recrutement massif d'AESH ces dernières années. Pour l'ensemble des autres activités non enseignantes, l'augmentation est légèrement supérieure à 1% (1).

Au 31 décembre 2019, outre les personnels rémunérés par le ministère en charge de l'Éducation nationale, 55 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public de l'Éducation nationale et 91 100 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (Attee) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 85% sont fonctionnaires ou stagiaires et 21% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99% des Atsem et 59% des Attee) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

### 1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Les catégories « Administration, logistique, santé et social » et « Direction, inspection et éducation » sont affectées par le changement de champ. Les courbes en traits pleins correspondent aux évolutions à champ constant.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

#### Source

DEPP-MENJS, panel des personnels issu de BSA, novembre 2020.

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2019. Traitement DEPP-MENJS.

## 2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2020-2021

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Parts de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré public	664	10	ε	ε	4 176	30	142	5 024	99,9
Animation pédagogique du 2 <sup>nd</sup> degré public		105	1 642	1 114	134	1 196	663	4 854	74,9
Animation pédagogique du 1 <sup>er</sup> degré privé	15							15	100,0
Animation pédagogique du 2 <sup>nd</sup> degré privé			240	164				404	93,6
<b>Animation pédagogique</b>	<b>679</b>	<b>115</b>	<b>1 883</b>	<b>1 279</b>	<b>4 310</b>	<b>1 226</b>	<b>805</b>	<b>10 297</b>	<b>87,9</b>
Direction d'école du 1 <sup>er</sup> degré public sans enseignement	3 631				7	ε	41	3 680	100,0
Direction d'école du 1 <sup>er</sup> degré privé sans enseignement	745						ε	746	99,9
Direction d'établissement du 2 <sup>d</sup> degré	18	10 215	3 695	1 387	11	30	93	15 449	99,9
<b>Direction</b>	<b>4 394</b>	<b>10 215</b>	<b>3 695</b>	<b>1 387</b>	<b>18</b>	<b>31</b>	<b>135</b>	<b>19 875</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>ε</b>	<b>ε</b>	<b>59</b>	<b>ε</b>	<b>1 432</b>	<b>39</b>	<b>ε</b>	<b>1 478</b>	<b>99,9</b>
<b>Inspection du 2<sup>d</sup> degré public</b>		<b>11</b>	<b>59</b>	<b>18</b>	<b>103</b>	<b>1 733</b>	<b>8</b>	<b>1 932</b>	<b>99,9</b>
<b>Inspection générale de l'éducation nationale</b>						<b>268</b>		<b>268</b>	<b>100,0</b>
<b>Inspection</b>	<b>ε</b>	<b>13</b>	<b>59</b>	<b>19</b>	<b>1 535</b>	<b>2 040</b>	<b>10</b>	<b>3 678</b>	<b>99,9</b>
Éducation en internat	146						5	151	98,0
Développement psychologique et socialisation des élèves	ε			ε	3 876	126	23	4 028	88,9
<b>Éducation du 1<sup>er</sup> degré public</b>	<b>147</b>			<b>2</b>	<b>3 876</b>	<b>126</b>	<b>28</b>	<b>4 179</b>	<b>89,2</b>
Conseiller principal d'éducation		6 953	4 249	1 504			499	13 205	88,1
Éducation en internat				289			ε	292	88,7
Développement psychologique et orientation des élèves		ε	ε			4 464	206	4 674	74,5
<b>Éducation du 2<sup>d</sup> degré public</b>		<b>6 955</b>	<b>4 251</b>	<b>1 793</b>		<b>4 464</b>	<b>708</b>	<b>18 171</b>	<b>84,6</b>
<b>Éducation</b>	<b>147</b>	<b>6 955</b>	<b>4 251</b>	<b>1 795</b>	<b>3 876</b>	<b>4 590</b>	<b>736</b>	<b>22 350</b>	<b>85,5</b>
Assistance d'éducation		459	37	27				523	0,0
Accompagnement à la situation handicap		4 205	19 091	1 373	20 510	1 702		46 881	0,0
<b>Assistance éducative du 1<sup>er</sup> degré public</b>		<b>4 664</b>	<b>19 128</b>	<b>1 400</b>	<b>20 510</b>	<b>1 702</b>		<b>47 404</b>	<b>0,0</b>
Assistance d'éducation	ε	35 633	17 928	6 533	ε	ε	24	60 123	0,0
Assistance prévention sécurité		341	65	86				492	0,0
Accompagnement à la situation handicap		2 270	7 759	580	11 641	1 363		23 613	0,0
<b>Assistance éducative du 2<sup>d</sup> degré public</b>	<b>ε</b>	<b>38 244</b>	<b>25 752</b>	<b>7 199</b>	<b>11 642</b>	<b>1 364</b>	<b>24</b>	<b>84 228</b>	<b>0,0</b>
<b>Assistance éducative interdegré public ou référent</b>	<b>ε</b>	<b>2 148</b>	<b>21 267</b>	<b>894</b>	<b>17 782</b>	<b>2 345</b>	<b>ε</b>	<b>44 438</b>	<b>0,0</b>
<b>Assistance éducative</b>	<b>4</b>	<b>45 056</b>	<b>66 147</b>	<b>9 493</b>	<b>49 934</b>	<b>5 411</b>	<b>25</b>	<b>176 070</b>	<b>0,0</b>
Administration	67	15 823	13 174	3 294	8 217	14 179	903	55 657	88,3
Santé et accompagnement social	11	5 591	2 181	860	3 911	469	8	13 031	87,0
Logistique technique et de services		549	5 931	83	383	3 766	275	10 987	84,3
Administration, logistique, santé et social	78	21 963	21 286	4 237	12 511	18 414	1 186	79 675	87,5
Soutien à l'enseignement	103	3 568	3 589	450	725	47	395	8 877	0,5
<b>Ensemble</b>	<b>5 407</b>	<b>87 885</b>	<b>100 910</b>	<b>18 660</b>	<b>72 909</b>	<b>31 759</b>	<b>3 292</b>	<b>320 822</b>	<b>37,9</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.

2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

© DEPP

## 3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2019-2020

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
<b>Atsem (1)</b>	<b>54 962</b>	<b>99,4</b>	<b>32,6</b>	<b>47,8</b>	<b>42,4</b>
Titulaires	46 038	99,5	30,3	49,5	46,2
Stagiaires	797	99,0	30,6	38,1	
Contractuels	8 127	98,8	45,6	39,3	33,1
<b>Attee (2)</b>	<b>91 062</b>	<b>58,7</b>	<b>13,7</b>	<b>50,0</b>	<b>48,1</b>
Titulaires	73 724	58,1	11,8	51,6	49,5
Stagiaires	3 973	58,1	7,8	43,4	41,1
Contractuels	13 365	62,5	25,9	43,6	42,1
<b>Ensemble</b>	<b>146 024</b>	<b>74,0</b>	<b>20,8</b>	<b>48,9</b>	<b>48,1</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2019.

© DEPP

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.

3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

En 2019-2020, près de 90 900 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

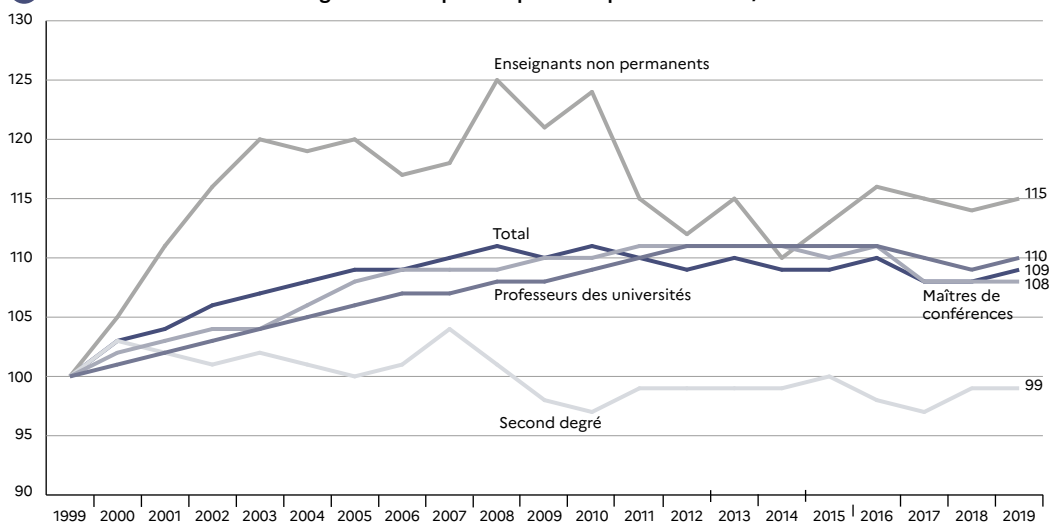
Ils se répartissent en trois grandes catégories : 55 500 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 61%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR); 13 100 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14%); et 22 200 enseignants contractuels (soit 24%) dont la moitié est constituée des docteurs contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 9% au cours des vingt dernières années, de 83 700 à 90 900. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants contractuels (+15%), puis les professeurs des universités (+10%) (1).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (37%), suivis par ceux des lettres (31%), ceux de droit et ceux de santé (respectivement 14% chacun).

En lettres, les EC représentent 53% de l'effectif et les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%). En sciences, les EC constituent 73% du personnel alors que les enseignants contractuels ne représentent que 15%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante, 38% contre 23% de MCF (22% de PR et 39% de MCF dans l'ensemble).

### 1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1999-2000, base 100 en 1999-2000



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DGRH

#### Précisions

**La discipline** – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

**Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels)** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DGRH-MENJS-MESRI, RHSUPinfo au 31 décembre 2019 (année 2019-2020) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2019-2020.

## 2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2019-2020

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
<b>Droit</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 270	16	127	2 413
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 013	31	189	5 233
	Enseignants du second degré	1 789	33	33	1 855
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 781	3	158	1 942
	Enseignants associés	764	13	78	855
	Autres non permanents (5)	570	19	1	590
	<b>Total</b>	<b>12 187</b>	<b>115</b>	<b>586</b>	<b>12 888</b>
<b>Lettres</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 062	13	185	4 260
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 009	40	340	10 389
	Enseignants du second degré	6 530	220	194	6 944
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 846	5	207	3 058
	Enseignants associés	730	26	39	795
	Autres non permanents (5)	2 149	113	84	2 346
	<b>Total</b>	<b>26 326</b>	<b>417</b>	<b>1 049</b>	<b>27 792</b>
<b>Sciences</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 131	742	161	8 034
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 779	1 364	284	16 427
	Enseignants du second degré	3 714	330	99	4 143
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	3 582	278	202	4 062
	Enseignants associés	406	28	34	468
	Autres non permanents (5)	432	83	1	516
	<b>Total</b>	<b>30 044</b>	<b>2 825</b>	<b>781</b>	<b>33 650</b>
<b>Santé</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 812			4 812
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 939		2	2 941
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	154		1	155
	Enseignants associés	327			327
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 399			4 399
	Autres non permanents (5)	24			24
	<b>Total</b>	<b>12 655</b>		<b>3</b>	<b>12 658</b>
<b>Corps spécifiques</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	81	3	474	558
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	115		356	471
	<b>Total</b>	<b>196</b>	<b>3</b>	<b>830</b>	<b>1 029</b>
<b>Non renseignée</b>	Enseignants du second degré	73	30	41	144
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 655	71	86	1 812
	Enseignants associés	124	10	17	151
	Autres non permanents (5)	551	115	80	746
	<b>Total</b>	<b>2 403</b>	<b>226</b>	<b>224</b>	<b>2 853</b>
<b>Total</b>	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 356	774	947	20 077
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	32 855	1 435	1 171	35 461
	Enseignants du second degré	12 106	613	367	13 086
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 018	357	654	11 029
	Enseignants associés	2 351	77	168	2 596
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 399			4 399
	Autres non permanents (5)	3 726	330	166	4 222
	<b>Total</b>	<b>83 811</b>	<b>3 586</b>	<b>3 473</b>	<b>90 870</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

En 2020, l'enseignement supérieur public compte 85 111 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) dont 61 532 agents titulaires et 23 579 agents contractuels sur missions permanentes (1). La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 27,7% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont : la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 77,3% de l'ensemble des personnels BIATSS et la filière administrative qui en regroupe 15,8%. Les effectifs des filières des bibliothèques et sociale et de santé sont moins nombreux : respectivement 5,7% et 1,2% des personnels non enseignants.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 72,7% des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 89,2% des

agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière. La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée dans la filière administrative (48,5%). À l'inverse, la proportion d'agents exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (41,3%). La catégorie C est nettement surreprésentée parmi les agents titulaires (40,2%) alors que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,8%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,7%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans la filière sociale et de santé (89,2%). La part des femmes dans les filières administrative et des bibliothèques est également très élevée (respectivement 81,3% et 69,8%) tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,3%).

### Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-Itrf (au 1<sup>er</sup> février 2021). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2020 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les agents

contractuels BIATSS en fonction en 2020 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2021). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020, quelle que soit la durée de leur contrat.

### Source

DGRH-MENJS, annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT), DGRH - Service de l'encadrement - Bureau des études, de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation (DGRH E1-3).

# 1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231) en 2020

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)			
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	223	0	223	54,3		54,3	
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	285	0	285	36,5		36,5	
		Attachés d'administration de l'État	2 068	701	2 769	66,1	68,9	66,8	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>2 576</b>	<b>701</b>	<b>3 277</b>	<b>61,8</b>	<b>68,9</b>	<b>63,3</b>	
	B	Secrétaires administratifs	3 254	410	3 664	85,1	88,3	85,5	
	C	Adjoints administratifs	5 936	613	6 549	88,3	85,5	88,0	
<b>Total ADM</b>			<b>11 766</b>	<b>1 724</b>	<b>13 490</b>	<b>81,6</b>	<b>79,4</b>	<b>81,3</b>	
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	106	1	107	63,2	100,0	63,6	
		Conservateurs des bibliothèques	729	8	737	69,3	100,0	69,6	
		Bibliothécaires	528	65	593	75,2	67,7	74,4	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>1 363</b>	<b>74</b>	<b>1 437</b>	<b>71,1</b>	<b>71,6</b>	<b>71,1</b>	
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 483	90	1 573	77,7	74,4	77,5	
	C	Magasiniers	1 678	191	1 869	62,0	64,4	62,3	
<b>Total BIB</b>			<b>4 524</b>	<b>355</b>	<b>4 879</b>	<b>69,9</b>	<b>68,5</b>	<b>69,8</b>	
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 572	2 248	4 820	39,3	45,5	42,2	
		Ingénieurs d'études	8 816	6 711	15 527	53,1	61,9	56,9	
		Assistants-ingénieurs	4 062	2 717	6 779	52,0	65,8	57,6	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>15 450</b>	<b>11 676</b>	<b>27 126</b>	<b>50,5</b>	<b>59,6</b>	<b>54,5</b>	
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 161	3 735	15 896	58,2	70,4	61,0	
	C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	17 120	5 617	22 737	61,7	70,5	63,9	
<b>Total ITRF</b>			<b>44 731</b>	<b>21 028</b>	<b>65 759</b>	<b>56,9</b>	<b>64,5</b>	<b>59,3</b>	
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention			340			78,2	78,2
		Infirmiers	242	96	338	95,5	90,6	94,1	
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	43	3	46	97,7	66,7	95,7	
		Assistants de service social des administrations de l'État	219	33	252	96,8	93,9	96,4	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>504</b>	<b>472</b>	<b>976</b>	<b>96,2</b>	<b>81,8</b>	<b>89,2</b>	
	B	Infirmiers (catégorie B)	7	0	7	85,7		85,7	
<b>Total SS</b>			<b>511</b>	<b>472</b>	<b>983</b>	<b>96,1</b>	<b>81,8</b>	<b>89,2</b>	
<b>Ensemble</b>			<b>61 532</b>	<b>23 579</b>	<b>85 111</b>	<b>62,9</b>	<b>66,0</b>	<b>63,7</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2020 quelle que soit la durée de leur contrat.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

© DGRH

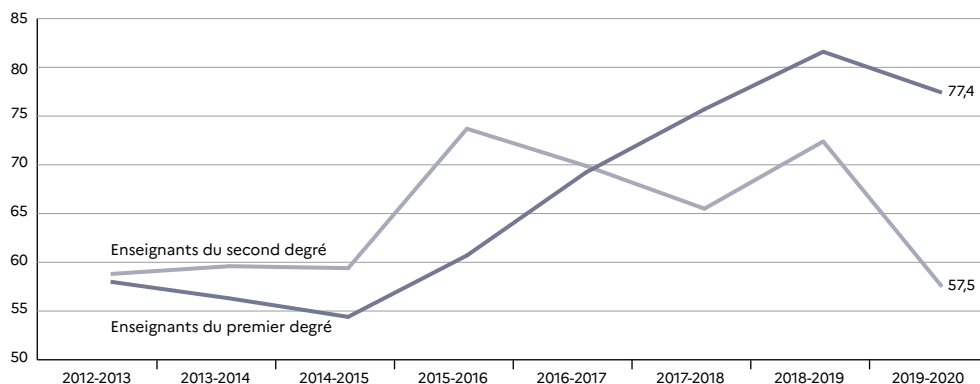
Après deux années consécutives de baisse, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a fortement augmenté sur la période de 2014-2015 à 2018-2019 (+27 points). En 2019-2020, il est de 77% (-4,2 points par rapport à l'année précédente) (1). Concernant les enseignants du second degré, ce taux a atteint un maximum de 74% en 2015-2016, lié à la réforme du collège, puis a baissé, notamment en 2019-2020, pour atteindre 58%. Les activités de formation ont été largement impactées par la crise sanitaire durant l'année scolaire 2019-2020, ce qui explique en large partie la diminution du taux d'accès la dernière année.

En 2019-2020, près de 300 800 enseignants du premier degré public et 279 800 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 257 500 et 225 500 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Par ailleurs,

12 800 directeurs d'école ou d'établissements du second degré, 3 000 inspecteurs, 14 000 **personnels de l'éducation** et 6 900 **personnels de l'animation pédagogique** ont accédé à un module de formation. Les enseignants du premier degré qui ont suivi au moins une formation ont passé 2,6 jours en formation dans l'année (3). Ce temps est de 2,7 jours pour les enseignants du second degré (4).

Les modules de formation sont rattachés à des priorités nationales définies annuellement par le ministère. Un tiers des enseignants du premier degré ont suivi des modules de formations dont la priorité nationale concerne l'apprentissage des fondamentaux à l'école primaire (5). Plus de 13% des enseignants du second degré ont suivi des modules sur le thème de la réforme du lycée et du baccalauréat, du continuum lycées-enseignement supérieur et des nouveaux programmes.

### 1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

Note : dans le premier degré, depuis 2015, des efforts soutenus, tant au niveau de l'interface de saisie « animation pédagogique » que l'accompagnement des services de formation en département, ont amélioré la qualité des remontées et expliquent en partie l'augmentation visible depuis cette date.

La crise sanitaire de l'année 2019-2020 a affecté les activités de formation, ce qui apparaît dans cette série temporelle.

© DEPP

#### Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit **inscrite** (ayant « fait acte » de candidature à un module), **retenue** (sa candidature a été retenue par l'administration), **présente** (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les données de la formation continue sont mises en regard des personnels de l'Éducation nationale (cf. fiche 8.1). On en déduit le **taux d'inscription**, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée, et le **taux d'accès**, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée.

**Personnels de l'éducation** – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

**Personnels de l'animation pédagogique** – Voir « Missions des personnels » dans le glossaire.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

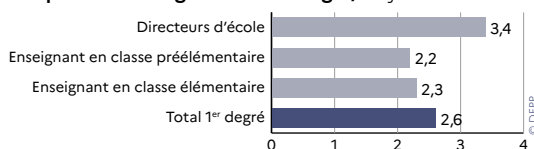
## 2 Les personnes en formation continue en 2019-2020, selon leur mission

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
<b>Enseignement du 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>300 759</b>	<b>90,4</b>	<b>296 588</b>	<b>257 489</b>	<b>77,4</b>
Enseignement en classe préélémentaire	71 275	91,1	70 124	59 621	76,2
Enseignement en classe élémentaire	146 502	91,9	144 667	125 606	78,8
Enseignement et direction d'école simultanés	39 577	95,9	39 253	36 396	88,2
Remplacement	25 623	85,2	25 232	21 171	70,4
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	17 782	74,5	17 312	14 695	61,5
<b>Enseignement du 2<sup>d</sup> degré</b>	<b>279 760</b>	<b>71,3</b>	<b>272 777</b>	<b>225 471</b>	<b>57,5</b>
Enseignement sur classes attirées	254 363	71,2	247 910	204 868	57,4
Agrégés et chaires supérieures	34 102	67,6	33 327	26 856	53,2
Certifiés et PEPS	159 443	71,0	154 847	127 930	57,0
Professeurs de lycée professionnel	40 056	77,1	39 372	33 199	63,9
Enseignants non titulaires	15 666	69,6	15 383	12 684	56,4
Autres titulaires	5 096	67,5	4 981	4 199	55,6
Remplacement	12 554	62,9	12 239	9 579	48,0
Documentation	8 598	90,1	8 487	7 521	78,8
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	4 245	72,8	4 141	3 503	60,1
<b>Personnels ayant des missions de direction, d'inspection, d'éducation ou d'animation pédagogique</b>					
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissements du 2 <sup>d</sup> degré	16 317	86,7	16 102	12 781	67,9
Inspection des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>d</sup> degrés	3 304	91,8	3 297	3 050	84,8
Éducation	18 279	82,0	18 003	13 961	62,6
Animation pédagogique	7 517	76,3	7 435	6 861	69,6

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019.

© DEPP

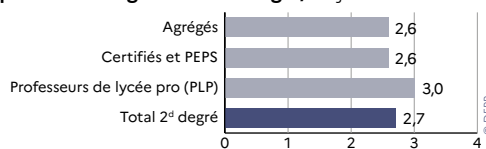
## 3 Temps passé en formation continue en 2019-2020, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019, en mission d'enseignement dans le premier degré public.

**Lecture :** les directeurs d'école non totalement déchargés d'enseignement, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,4 jours en formation.

## 4 Temps passé en formation continue en 2019-2020, par personne présente à au moins une formation, pour les enseignants du 2<sup>d</sup> degré, en jours



► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019, en mission d'enseignement dans le second degré public.

**Lecture :** les certifiés et PEPS sur classes attirées, présents à au moins une formation ont passé en moyenne 2,6 jours en formation.

## 5 Les priorités nationales de la formation continue en 2019-2020, taux d'accès (en %)

Priorités nationales	Répartition des modules effectués par les enseignants du 1 <sup>er</sup> degré	Répartition des modules effectués par les enseignants du 2 <sup>d</sup> degré
École maternelle	14,2	0,0
Apprentissage des fondamentaux à l'école primaire	33,9	0,1
Mise en œuvre de la réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat; continuum lycées-enseignement supérieur ou nouveaux programmes LYC, LGT, LP	0,1	13,4
Transformation de la voie professionnelle (valorisation filière; évolution filière gestion administrative GA)	0,0	3,9
Numérique et intelligence artificielle dans le cadre pédagogique	3,1	9,3
Méthodologies et innovations pédagogiques	5,5	6,3
Évolutions professionnelles	3,8	7,7
Éducation artistique et culturelle	4,7	5,2
Continuum formation initiale formation continuée	2,3	3,5
Réussite éducative	9,5	9,8
Autres modules sur priorités nationales	8,2	7,5
Modules hors priorités nationales	32,2	21,3

► Champ : France métropolitaine + DROM, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2019, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

**Lecture :** 14,2% des enseignants du premier degré ont suivi des modules de formation dont la priorité nationale était « École maternelle ».

© DEPP

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime bien ou très bien préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.

### 1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEPP

Lecture : 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

### 2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEPP

Lecture : en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

### 3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEPP

Lecture : 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

### 4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne UE est le plus important (23 points). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime bien ou très bien préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et

séminaires en présentiel (2). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée (3). Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays, dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018. En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.11 ; 19.23.  
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

#### Source

DEPP-MENJS, OCDE, enquêtes internationales Talis.

## 1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été bien ou très bien préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP  
**Lecture** : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent. Parmi eux, 87% estiment avoir été bien ou très bien préparés à cet aspect de leur métier.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 2 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP

**Lecture** : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

**Note** : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Évolution des contenus abordés lors des activités de formation continue et des besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français ...			
	...ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)		...exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	63	69	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	51	63	14	15
Connaissance des programmes scolaires	46	59	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	51	58	5	5
Compétences TICE	40	50	25	23
Approches pédagogiques individualisées	29	41	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	23	30	27	34
Enseignement de compétences transversales	23	28	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	24	9	13

► **Champ** : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

**1.** Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

**Lecture** : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013. En 2018 comme en 2013, 9% des enseignants français expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique [Flandre], Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

### Pour en savoir plus

- Note d'information : 19.22.

## 1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEPP

Lecture : en France, 84% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

## 2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

Lecture : en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

## 3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018. © DEPP

Lecture : en France, 83% des professeurs des écoles déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

## 4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

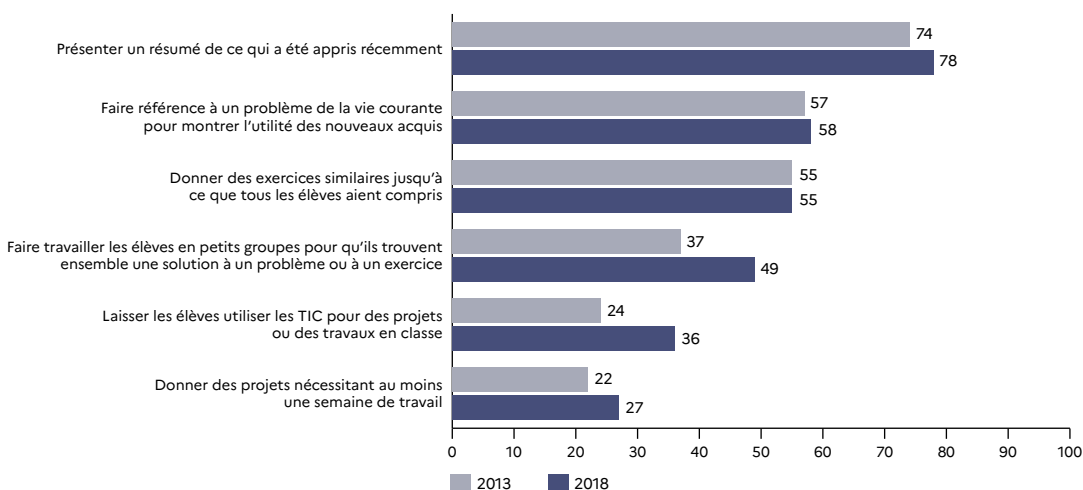
Lecture : en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'UE (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes française et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

### 1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

© DEPP

#### Précisions

**Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage** de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays, dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018. En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.  
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n° 101.

## 2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP

**Lecture :** en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

**Lecture :** en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

## 4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018. © DEPP

**Lecture :** en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

**Note :** la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

## 5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

► **Champ :** France métropolitaine + DROM hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat). © DEPP

**Lecture :** en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.

Durant l'année scolaire 2019-2020, près de 18 560 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 3 250 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total 21 810 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,9 ans (2).

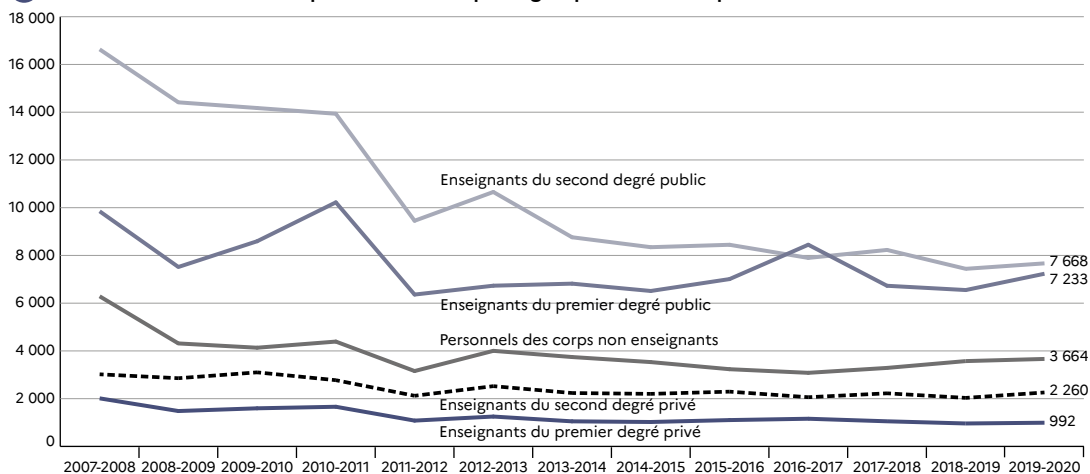
Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 60,2 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont, en moyenne, partis près de six mois plus tard que leurs homologues du public. Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,8 ans lors de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du second degré

privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 63 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2020, elles partent en moyenne six mois avant les hommes. Néanmoins, au sein de chaque corps, l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes.

À la suite des réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (3) (4). La baisse brutale de l'âge moyen de départ en retraite des femmes et la hausse du nombre total de départs en 2011 révèlent principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010.

### 1 Évolution du nombre de départs en retraite par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

Lecture : entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 30 septembre 2020, 7 233 enseignants titulaires du premier degré sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 septembre de l'année suivante.

© DEPP

#### Précisions

**Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus** – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

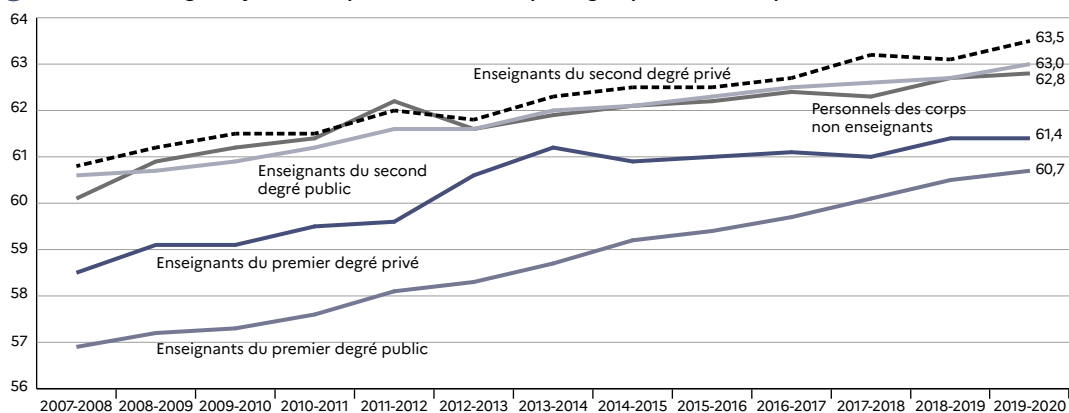
## 2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2019-2020

	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	60,7	60,1	60,2	58,0	60,2
Enseignants du second degré public	63,0	62,6	62,9	58,8	62,8
Enseignants du premier degré privé	61,4	60,6	61,1	58,2	60,7
Enseignants du second degré privé	63,5	62,8	63,0	58,8	63,0
Personnels d'encadrement	63,0	62,9	63,0	60,6	62,9
Vie scolaire	63,2	62,6	62,8	59,1	62,7
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	62,6	62,7	62,8	59,0	62,7
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	62,2	62,1	62,1	59,3	62,2
<b>Ensemble</b>	<b>62,4</b>	<b>61,6</b>	<b>61,8</b>	<b>58,4</b>	<b>61,9</b>
Effectifs	7 000	14 817	13 758	1 059	21 817

► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEPP

## 3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes par regroupement de corps (1)

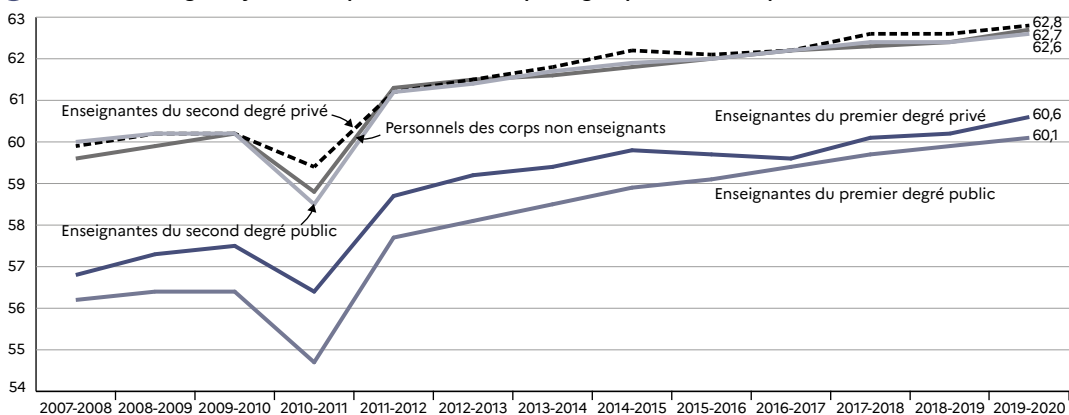


► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEPP

1. L'évolution des âges de départ à la retraite s'explique principalement par les effets des réformes des retraites de 2003 et 2010. La réforme des retraites de 2003 a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote. La réforme des retraites de 2010 s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

## 4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DROM, titulaires du secteur public, et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

© DEPP

1. Similairement aux hommes, l'évolution des âges de départ s'explique principalement par les réformes de 2003 et 2010 (voir note 1 du graphique 3) et par la modification du dispositif de départ anticipé pour parent de trois enfants (voir « Précisions »).

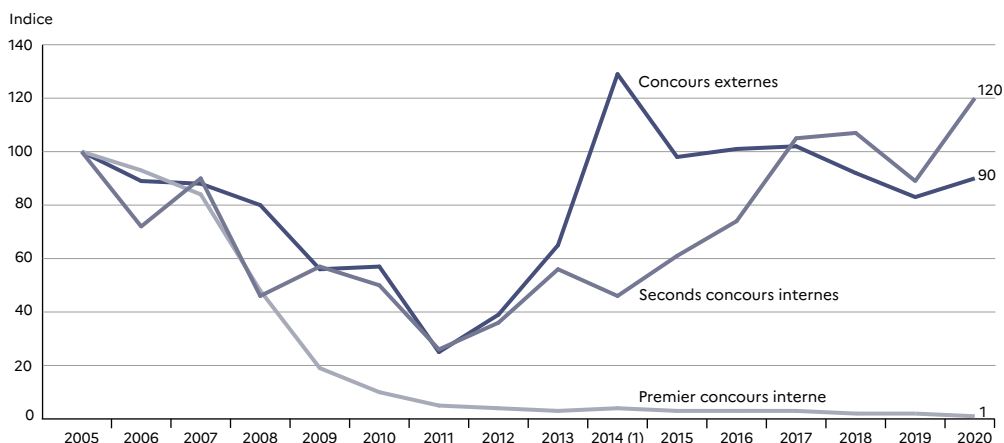
En 2020, dans l'enseignement public, 11 062 postes sont offerts aux concours externes de professeurs des écoles (2). L'offre de postes à la session de droit commun progresse à nouveau par rapport à 2019 (+5%) après une baisse sur les deux années précédentes. Le nombre d'admis augmente de 8% (1). Ainsi, le taux de couverture passe de 92% en 2019 à 94%. Par ailleurs, les 700 lauréats de la session supplémentaire, organisée dans les académies de Créteil et de Versailles pour pallier le manque d'admis porte le taux de couverture global à 100% (98% en 2019).

Aux concours internes de professeurs des écoles, 463 postes sont ouverts, dont 100 postes au titre du premier concours réservé aux instituteurs titulaires et 363 au titre des seconds concours. Au premier concours

interne, le nombre de postes et d'admis se réduit. Le taux de couverture se maintient autour de 40%. Aux seconds concours internes, la progression de l'offre de postes (+24%) et celle du nombre des admis (+36%) permet une forte amélioration du taux de couverture (87% contre 79% en 2019).

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 170 contrats sont ouverts (3). Contrairement au public, l'offre de contrats aux concours externes baisse (-4%). Elle est divisée par trois au premier concours interne mais augmente de 3% aux seconds concours internes. Pour la voie externe, la principale, le nombre d'admis est stable par rapport à 2019. Le taux de couverture s'améliore et quasiment tous les contrats sont pourvus (96% en 2019).

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

© DEPP

#### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour tous les concours de professeurs des écoles, les jurys ont prononcé l'admission à l'issue des épreuves écrites. Les épreuves orales ont été supprimées.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.44 ; 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.

#### Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.  
DGRH-DAF-MENJS.

## 2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2010	2015	2018	2019	2020
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 240	32 380	33 144
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 802	9 701	10 433
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,0	92,3	94,3
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	650	700	700
	Présents			5 027	5 464	3 917	2 368
	Admis			500	650	620	700
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	88,6	100,0
Tous concours externes (1)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 489	10 508	11 062
	Présents	57 324	37 520	35 882	38 704	36 297	35 512
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 452	10 321	11 133
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	99,7	98,2	100,6
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	130	130	100
	Présents	4 235	472	150	89	74	68
	Admis	2 934	303	90	50	52	39
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	38,5	40,0	39,0
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	361	292	363
	Présents	1 630	661	581	1 036	962	1 032
	Admis	261	130	159	280	231	314
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	77,6	79,1	86,5
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 980	10 930	11 525
	Présents	63 189	38 653	36 613	39 829	37 333	36 612
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 782	10 604	11 486
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	98,3	97,0	99,7
Recrutements réservés	Postes			40	20		
	Présents			26	12		
	Admis			14	7		
	Taux de couverture (%)			35,0	35,0		

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM.

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 11 062 postes à pourvoir au concours externes en 2020.

Note : à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

© DEPP

## 3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat

		2011	2015	2018	2019	2020
Concours externes	Contrats	738	835	800	1 111	1 070
	Présents	2 365	3 357	3 657	3 923	4 500
	Admis	652	815	800	1 061	1 063
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	100,0	95,5	99,3
Premier concours interne	Contrats	58	30	22	22	7
	Présents	6	38	16	17	1
	Admis	5	11	8	13	
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7	36,4	59,1	
Seconds concours internes	Contrats	107	37	75	90	93
	Présents	624	117	103	143	175
	Admis	65	34	39	54	68
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	52,0	60,0	73,1
Tous concours	Contrats	903	902	897	1 223	1 170
	Présents	2 995	3 512	3 776	4 083	4 676
	Admis	722	860	847	1 128	1 131
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	94,4	92,2	96,7
Recrutements réservés	Contrats		510	370		
	Présents		814	304		
	Admis		445	210		
	Taux de couverture (%)		87,3	56,8		

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

© DEPP

En 2020, à la session de droit commun, 33 144 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 2% de plus qu'en 2019, pour une offre de postes en hausse de 5% (1). Les académies de Créteil et de Versailles proposent le plus de postes, 1 740 et 1 860, pour environ 500 à Lille et Lyon. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement. Des académies comme Créteil et Versailles se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, à peine plus d'un présent pour un poste contre sept dans l'académie de Toulouse, alors que la moyenne nationale s'établit à trois présents pour un poste à la session de droit commun.

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Si les académies de Créteil et de Versailles enregistrent de nouveau un déficit, leur taux

de couverture s'améliore, passant respectivement de 73% en 2019 à 75%, et de 81% à 88%, hors session supplémentaire. Dans chacune des deux académies, malgré un net recul, la session supplémentaire reste plus attractive avec deux présents pour un poste à Créteil, six à Versailles. Tous les postes sont pourvus.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, ce sont les académies de Lille, de Créteil et de Rennes qui proposent le plus de contrats : une centaine dans chacune (2). L'attractivité du métier d'enseignant dans le premier degré privé sous contrat est supérieure à celle du public pour les concours externes : quatre candidats sont présents pour un contrat. Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte à peine plus d'un présent pour un contrat dans l'académie de Créteil et deux à Paris, contre sept dans l'académie de Nantes.

### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.44 ; 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15.

## 1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2020 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes (1)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Session de droit commun</b>	<b>11 062</b>	<b>33 144</b>	<b>3,0</b>	<b>10 433</b>	<b>94,3</b>
Aix-Marseille	405	1 837	4,5	405	100,0
Amiens	380	914	2,4	380	100,0
Besançon	163	498	3,1	163	100,0
Bordeaux (2)	354	1 724	4,9	359	101,4
Caen	134	693	5,2	134	100,0
Clermont-Ferrand	135	679	5,0	135	100,0
Corse	58	222	3,8	51	87,9
Créteil	1 740	1 921	1,1	1 302	74,8
Dijon	310	673	2,2	310	100,0
Grenoble	465	1 420	3,1	465	100,0
Lille	500	2 325	4,7	500	100,0
Limoges	90	435	4,8	90	100,0
Lyon	532	1 881	3,5	532	100,0
Montpellier	244	1 284	5,3	244	100,0
Nancy-Metz	380	966	2,5	380	100,0
Nantes	300	1 713	5,7	300	100,0
Nice (2)	282	992	3,5	293	103,9
Orléans-Tours	439	1 222	2,8	439	100,0
Paris	281	645	2,3	281	100,0
Poitiers	164	998	6,1	164	100,0
Reims	185	519	2,8	185	100,0
Rennes (2)	245	1 180	4,8	249	101,6
Rouen	204	879	4,3	204	100,0
Strasbourg (2)	295	929	3,1	306	103,7
Toulouse	240	1 661	6,9	240	100,0
Versailles	1 860	2 112	1,1	1 642	88,3
Guadeloupe (2)	68	337	5,0	73	107,4
Guyane	200	412	2,1	200	100,0
Martinique	47	303	6,4	47	100,0
Mayotte	160	460	2,9	160	100,0
La Réunion	192	1 212	6,3	191	99,5
Polynésie française	10	98	9,8	9	90,0
<b>Session supplémentaire</b>	<b>700</b>	<b>2 368</b>	<b>3,4</b>	<b>700</b>	<b>100,0</b>
Créteil	500	1 209	2,4	500	100,0
Versailles	200	1 159	5,8	200	100,0
<b>Tous concours externes</b>	<b>11 062</b>	<b>35 512</b>	<b>3,2</b>	<b>11 133</b>	<b>100,6</b>
Rappel 2019	10 508	36 297	3,5	10 321	98,2

1. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 11 062 postes à pourvoir aux concours externes en 2020.

2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

© DEPP

## 2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2020 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 20 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	35	156	4,5	35	100,0
Amiens	29	80	2,8	29	100,0
Besançon	22	68	3,1	18	81,8
Bordeaux	53	208	3,9	42	79,2
Caen	28	136	4,9	27	96,4
Créteil (1)	104	150	1,4	105	101,0
Dijon	24	76	3,2	24	100,0
Grenoble	36	138	3,8	36	100,0
Lille	105	342	3,3	105	100,0
Lyon	58	296	5,1	58	100,0
Montpellier	32	150	4,7	27	84,4
Nancy-Metz	25	71	2,8	25	100,0
Nantes	90	633	7,0	90	100,0
Orléans-Tours	28	131	4,7	27	96,4
Paris (1)	88	175	2,0	107	121,6
Reims	27	60	2,2	27	100,0
Rennes	103	682	6,6	103	100,0
Rouen	25	118	4,7	25	100,0
Versailles	53	171	3,2	53	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

© DEPP

En 2020, aux **concours de personnels enseignants** du second degré public, 12 850 postes sont offerts : 10 170 pour les concours externes et 2 680 pour les concours internes (2). Par rapport à 2019, l'offre varie peu aux concours externes (-10 postes), elle est identique aux concours internes.

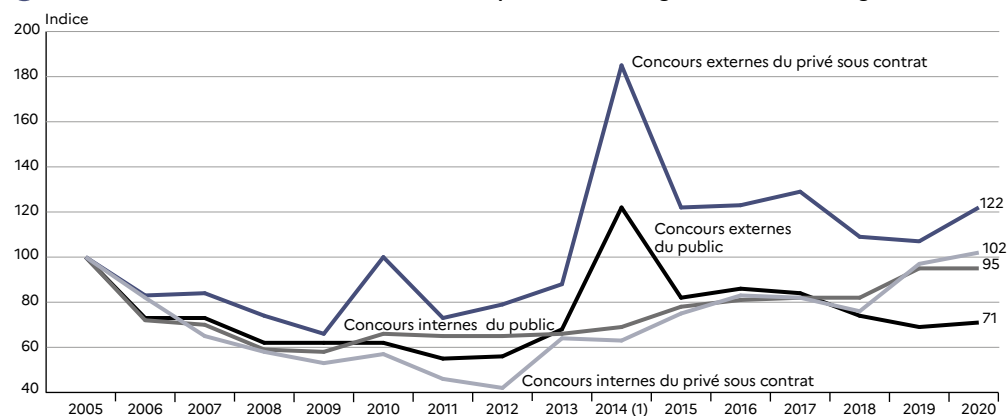
Aux concours externes, le nombre de candidats déclarés admis augmente de 3%. Ainsi, les taux de couverture s'améliorent pour la plupart des concours externes, en moyenne 93% des postes sont pourvus contre 90% en 2019. Aux concours internes, le nombre d'admis est quasiment stable, le taux de couverture se maintient autour de 96%.

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 3 150 contrats sont ouverts. Par rapport à 2019,

ce sont 150 contrats de plus offerts aux concours externes (Cafep), dont 134 pour le Capes (3). Si l'offre augmente de nouveau aux concours internes (CAER), la hausse est moins importante que l'année précédente (59 contrats de plus en 2020 contre 441 en 2019). Le nombre de candidats déclarés admis augmente légèrement plus que l'offre dans chacune des voies de recrutement. Ainsi, en 2020, les taux de couverture moyens s'améliorent : 97% aux concours externes et 93% aux concours internes. Contrairement au public, le taux de couverture de la voie externe est plus élevé.

En 2020, le volume de candidats admis se situe à un niveau proche de celui de la session 2005 pour les concours internes, supérieure pour les concours externes du privé sous contrat (+22%) et inférieure pour les concours externes du public (-29%) (1).

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.

© DEPP

#### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour une grande majorité des concours de l'enseignement secondaire, les jurys ont prononcé l'admission à l'issue des épreuves écrites. Les épreuves orales ont été supprimées. En revanche, pour les concours internes, un oral de titularisation, en fin d'année scolaire 2020-2021, sera mis en place.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER)** – Voir « Glossaire ».

**Concours de recrutement des professeurs agrégés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.44 ; 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.

**2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public**

		2005	2010	2015	2018	2019	2020
Agrégation	Postes	2 890	1 992	2 865	2 585	2 610	2 610
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 466	2 484	2 513
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	7 008	6 845	6 880
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 616	6 242	6 493
Capeps (1)	Postes	920	490	865	700	730	750
	Admis	920	490	865	700	730	750
Capet	Postes	765	275	670	620	770	795
	Admis	757	275	588	588	669	661
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 905	1 905	1 815
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 713	1 651	1 641
<b>Tous concours</b>	<b>Postes</b>	<b>16 210</b>	<b>10 085</b>	<b>14 764</b>	<b>12 818</b>	<b>12 860</b>	<b>12 850</b>
	<b>Présents</b>	<b>108 561</b>	<b>66 759</b>	<b>62 358</b>	<b>61 305</b>	<b>59 762</b>	<b>56 154</b>
	<b>Admis</b>	<b>16 029</b>	<b>10 015</b>	<b>13 042</b>	<b>12 083</b>	<b>11 776</b>	<b>12 058</b>
	<b>Taux de couverture</b>	<b>98,9</b>	<b>99,3</b>	<b>88,3</b>	<b>94,3</b>	<b>91,6</b>	<b>93,8</b>
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 538	10 180	10 170
	Présents	80 222	43 954	42 845	44 229	42 079	39 357
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 861	9 195	9 471
	Taux de couverture	98,8	99,2	86,7	93,6	90,3	93,1
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 280	2 680	2 680
	Présents	28 339	22 805	19 513	17 076	17 683	16 797
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 222	2 581	2 587
	Taux de couverture	99,2	99,6	97,9	97,5	96,3	96,5
Recrutements réservés	Postes			2 805	2 163		
	Présents			2 399	1 375		
	Admis			1 283	612		
	Taux de couverture			45,7	28,3		

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

**Note :** le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

**3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat**

		2005	2010	2015	2018	2019	2020
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 200	1 200	1 350
	Présents	8 559	5 605	5 279	6 579	6 486	5 670
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 179	1 152	1 315
	Taux de couverture	82,8	59,6	90,7	98,3	96,0	97,4
Concours internes (CAER) (1)	Contrats	2 925	980	1 300	1 300	1 741	1 800
	Présents	7 155	7 319	7 037	6 125	6 164	5 774
	Admis	1 628	924	1 225	1 231	1 580	1 668
	Taux de couverture	55,7	94,3	94,2	94,7	90,8	92,7
<b>Tous concours</b>	<b>Contrats</b>	<b>4 225</b>	<b>2 780</b>	<b>2 750</b>	<b>2 500</b>	<b>2 941</b>	<b>3 150</b>
	<b>Présents</b>	<b>15 714</b>	<b>12 924</b>	<b>12 316</b>	<b>12 704</b>	<b>12 650</b>	<b>11 444</b>
	<b>Admis</b>	<b>2 705</b>	<b>1 997</b>	<b>2 540</b>	<b>2 410</b>	<b>2 732</b>	<b>2 983</b>
	<b>Taux de couverture</b>	<b>64,0</b>	<b>71,8</b>	<b>92,4</b>	<b>96,4</b>	<b>92,9</b>	<b>94,7</b>
Recrutements réservés	Contrats			800	600		
	Présents			1 542	859		
	Admis			732	408		
	Taux de couverture			91,5	68,0		

► **Champ :** France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Les concours internes du Capeps ont été gelés de 2007 à 2009.

**Note :** il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés. Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

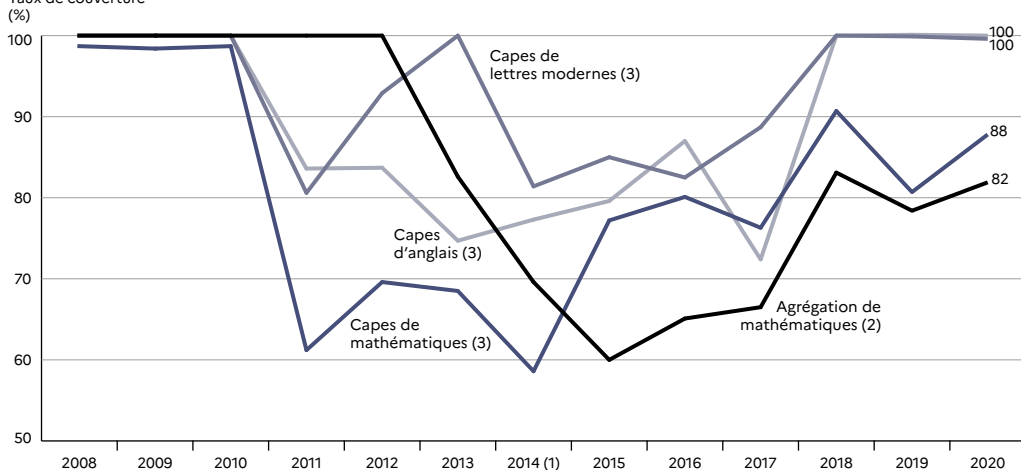
Aux concours externes, la baisse du nombre de candidats présents se poursuit : plus importante en 2020 (-7 %) qu'à la session précédente (-5 % en 2019 par rapport à 2018). Elle est plus marquée aux Capet (-14 %) et CAPLP (-15 %) (2). Les effectifs augmentent uniquement au Capeps. Le taux de candidature se maintient autour de quatre présents pour un poste. En 2020, par manque de candidats admis, 700 postes ne sont pas pourvus contre près d'un millier à la session précédente. L'amélioration du taux de couverture est sensible pour les sections scientifiques du Capes externe : tous les postes ouverts en physique-chimie sont pourvus contre 68 % en 2019. En mathématiques, le déficit se réduit (12% de postes non pourvus au lieu de 19% à la session 2019) (1). Les difficultés de recrutement persistent à

l'agrégation externe de mathématiques : 82 % des postes sont pourvus en 2020 contre 78 % en 2019. Des disciplines sous tension pendant plusieurs années au Capes (lettres modernes et anglais) comblent tous leurs postes pour la troisième session consécutive. Néanmoins, le taux de couverture se dégrade de nouveau, mais moins fortement qu'en 2019, au Capet externe : 80 % de postes couverts en 2020 contre 85 % en 2019.

Aux concours internes, les présents sont également moins nombreux (-5 %) qu'en 2019. Le taux de candidature reste plus élevé aux concours internes (6,3) qu'aux concours externes (3,9). Le taux de couverture progresse sensiblement au CAPLP de mathématiques-physique chimie : 91 % de postes pourvus contre 83 % en 2019.

### 1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines

Taux de couverture (%)



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. La session exceptionnelle est prise en compte.

2. Y compris le concours externe spécial ouvert depuis 2017.

3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

#### Précisions

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale.

D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP)** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.44; 19.25; 18.14; 17.14; 16.16.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2020

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)	1 615	9 896	6,1	1 518	94,0	995	9 562	9,6	995	100,0
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>606</b>	<b>3 173</b>	<b>5,2</b>	<b>533</b>	<b>88,0</b>	<b>275</b>	<b>2 758</b>	<b>10,0</b>	<b>275</b>	<b>100,0</b>
dont : mathématiques	403	1 745	4,3	330	81,9	165	1 276	7,7	165	100,0
physique-chimie	133	832	6,3	133	100,0	45	772	17,2	45	100,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>420</b>	<b>2 747</b>	<b>6,5</b>	<b>403</b>	<b>96,0</b>	<b>326</b>	<b>2 678</b>	<b>8,2</b>	<b>326</b>	<b>100,0</b>
dont : lettres modernes	122	713	5,8	122	100,0	120	1 105	9,2	120	100,0
philosophie	73	865	11,8	73	100,0	27	312	11,6	27	100,0
<b>Langues</b>	<b>271</b>	<b>1 580</b>	<b>5,8</b>	<b>267</b>	<b>98,5</b>	<b>169</b>	<b>1 824</b>	<b>10,8</b>	<b>169</b>	<b>100,0</b>
dont : anglais	161	886	5,5	157	97,5	70	951	13,6	70	100,0
espagnol	45	351	7,8	45	100,0	37	554	15,0	37	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>214</b>	<b>1 470</b>	<b>6,9</b>	<b>211</b>	<b>98,6</b>	<b>74</b>	<b>880</b>	<b>11,9</b>	<b>74</b>	<b>100,0</b>
dont : économie et gestion	99	673	6,8	96	97,0	46	443	9,6	46	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	99	611	6,2	99	100,0	20	382	19,1	20	100,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>64</b>	<b>510</b>	<b>8,0</b>	<b>64</b>	<b>100,0</b>	<b>41</b>	<b>473</b>	<b>11,5</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>
<b>Éducation physique et sportive</b>	<b>40</b>	<b>416</b>	<b>10,4</b>	<b>40</b>	<b>100,0</b>	<b>110</b>	<b>949</b>	<b>8,6</b>	<b>110</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2020/2019 (2)	0,0	-1,1	-0,1	1,9	1,8	0,0	-6,0	-0,6	0,0	0,0
<b>Capes (3)</b>	<b>5 865</b>	<b>18 294</b>	<b>3,1</b>	<b>5 498</b>	<b>93,7</b>	<b>1 015</b>	<b>4 175</b>	<b>4,1</b>	<b>995</b>	<b>98,0</b>
<b>Disciplines scientifiques</b>	<b>2 018</b>	<b>5 325</b>	<b>2,6</b>	<b>1 854</b>	<b>91,9</b>	<b>321</b>	<b>1 163</b>	<b>3,6</b>	<b>321</b>	<b>100,0</b>
dont : mathématiques	1 342	2 350	1,8	1 178	87,8	209	668	3,2	209	100,0
physique-chimie	379	1 024	2,7	379	100,0	52	236	4,5	52	100,0
<b>Disciplines littéraires et sciences humaines</b>	<b>2 001</b>	<b>6 911</b>	<b>3,5</b>	<b>1 907</b>	<b>95,3</b>	<b>368</b>	<b>1 765</b>	<b>4,8</b>	<b>352</b>	<b>95,7</b>
dont : lettres modernes	890	1 857	2,1	886	99,6	148	496	3,4	148	100,0
histoire et géographie	566	2 710	4,8	566	100,0	72	585	8,1	72	100,0
<b>Langues</b>	<b>1 604</b>	<b>5 158</b>	<b>3,2</b>	<b>1 495</b>	<b>93,2</b>	<b>264</b>	<b>1 011</b>	<b>3,8</b>	<b>260</b>	<b>98,5</b>
dont : anglais	913	2 711	3,0	913	100,0	149	433	2,9	149	100,0
espagnol	370	1 505	4,1	370	100,0	63	392	6,2	63	100,0
<b>Disciplines artistiques</b>	<b>239</b>	<b>891</b>	<b>3,7</b>	<b>239</b>	<b>100,0</b>	<b>62</b>	<b>236</b>	<b>3,8</b>	<b>62</b>	<b>100,0</b>
<b>Langages spéciaux</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>3,0</b>	<b>3</b>	<b>100,0</b>					
Évolution 2020/2019 (2)	0,8	-7,9	-0,3	4,8	3,5	-1,0	-3,3	-0,1	0,0	0,9
<b>Capeps</b>	<b>670</b>	<b>4 428</b>	<b>6,6</b>	<b>670</b>	<b>100,0</b>	<b>80</b>	<b>941</b>	<b>11,8</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>
Évolution 2020/2019 (2)	3,1	3,2	0,0	3,1	0,0	0,0	14,1	1,5	0,0	0,0
<b>Capet (3)</b>	<b>665</b>	<b>2 273</b>	<b>3,4</b>	<b>531</b>	<b>79,8</b>	<b>130</b>	<b>662</b>	<b>5,1</b>	<b>130</b>	<b>100,0</b>
dont : économie et gestion	288	1 174	4,1	247	85,8	58	340	5,9	58	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	281	459	1,6	190	67,6	42	179	4,3	42	100,0
Évolution 2020/2019 (2)	2,3	-14,3	-0,7	-3,3	-4,7	8,3	-5,3	-0,7	8,3	0,0
<b>CAPLP (3)</b>	<b>1 355</b>	<b>4 466</b>	<b>3,3</b>	<b>1 254</b>	<b>92,5</b>	<b>460</b>	<b>1 457</b>	<b>3,2</b>	<b>387</b>	<b>84,1</b>
<b>Disciplines d'enseignement général</b>	<b>406</b>	<b>1 803</b>	<b>4,4</b>	<b>406</b>	<b>100,0</b>	<b>115</b>	<b>494</b>	<b>4,3</b>	<b>101</b>	<b>87,8</b>
dont : mathématiques-physique chimie	231	607	2,6	231	100,0	55	150	2,7	50	90,9
lettres-histoire et géographie	100	593	5,9	100	100,0	30	198	6,6	30	100,0
<b>Disciplines professionnelles</b>	<b>949</b>	<b>2 663</b>	<b>2,8</b>	<b>848</b>	<b>89,4</b>	<b>345</b>	<b>963</b>	<b>2,8</b>	<b>286</b>	<b>82,9</b>
dont : biotechnologies	200	362	1,8	200	100,0	75	183	2,4	75	100,0
économie et gestion	147	942	6,4	147	100,0	25	224	9,0	25	100,0
Évolution 2020/2019 (2)	-6,2	-15,2	-0,3	-0,5	5,3	0,0	-13,0	-0,4	-1,0	-0,9
<b>Tous concours</b>	<b>10 170</b>	<b>39 357</b>	<b>3,9</b>	<b>9 471</b>	<b>93,1</b>	<b>2 680</b>	<b>16 797</b>	<b>6,3</b>	<b>2 587</b>	<b>96,5</b>
Évolution 2020/2019 (2)	-0,1	-6,5	-0,2	3,0	2,8	0,0	-5,0	-0,3	0,2	0,2

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

**Disciplines scientifiques** - sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** - sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes). **Langues** - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, russe) (agrégation et Capes) ; hébreu (agrégation) ; portugais (Capes) ; sections langue corse, langues kanak, tahitien (Capes) ; langues de France (options catalan, corse, créole, occitan-langue d'oc) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** - sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** - section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** - sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** - sections biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.

3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

Au cours de la dernière décennie, le nombre d'admis est stable depuis 2013 aux concours de direction et depuis 2011 aux concours d'inspection. Il est variable selon les années aux concours de personnels de vie scolaire (1).

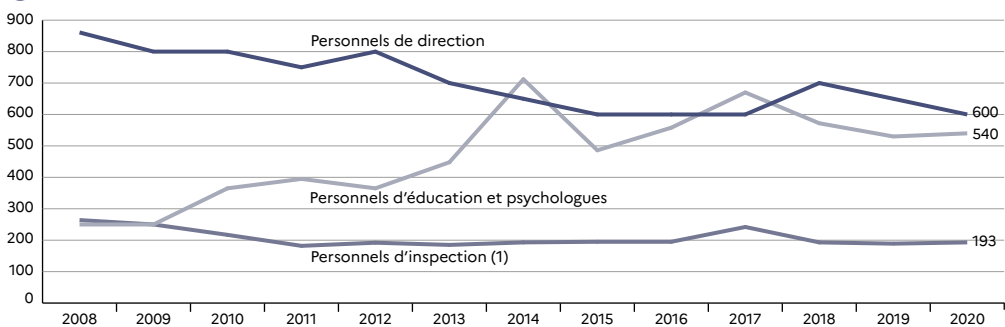
Au concours unique de personnels de direction, l'offre de postes en 2020 passe à 600, contre 650 en 2019, et le nombre de présents se réduit : le taux de candidature se maintient à cinq présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus pour la douzième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale, 115 postes sont offerts, comme en 2019, mais le nombre d'inscrits diminue (3). Le taux de candidature fléchit, cinq dossiers sont examinés pour un poste. Trois postes sont restés vacants. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, le nombre de postes augmente, 110 contre 80 depuis 2014 (hors concours supplémentaire organisé en 2017), mais les

inscrits sont moins nombreux. Deux dossiers sont examinés pour un poste, au lieu de quatre en 2019. Pour une hausse de candidats admis moins élevée que celle de l'offre, le taux de couverture se dégrade : vingt-neuf postes sont restés vacants (six en 2019).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 340 postes sont ouverts (4). Cette offre augmente au concours externe et elle est stable à l'interne. Les présents sont moins nombreux pour chacun des concours. L'attractivité reste forte au concours interne avec vingt-trois présents pour un poste (dix à l'externe). Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale, 200 postes sont offerts, comme en 2019. La baisse du nombre de présents se poursuit dans les deux voies de recrutement. Le taux de candidature est de trois présents pour un poste au concours externe, cinq à l'interne. Tous les postes sont pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire, comme les années précédentes.

### 1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.  
1. Le concours supplémentaire d'IA-IPR ouvert en 2017 est pris en compte.

© DEPP

#### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour le concours de personnels de direction, l'épreuve orale d'admission a été annulée, requalifiant l'épreuve écrite en unique épreuve d'admission. Pour les personnels d'inspection, le calendrier a été modifié, reportant l'épreuve orale d'admission. Pour les personnels de vie scolaire, les concours externes se sont déroulés dans leur intégralité, même si la phase d'admission a dû être reculée. En revanche, pour les concours internes, l'épreuve d'admissibilité a valu comme épreuve d'admission. Un oral de titularisation, en fin d'année scolaire 2020-2021, sera mis en place.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

**Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

		2008	2010	2015	2018	2019	2020
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	600	700	650	600
	Présents	3 222	3 909	3 633	3 077	3 368	3 033
	Admis	861	800	600	700	650	600
	Taux de couverture	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

## 3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2015	2018	2019	2020
Inspecteurs de l'Éducation nationale	Postes	178	135	115	125	115	115
	Inscrits (2)	856	1 533	855	750	729	596
	Admis	177	135	115	123	115	112
	Taux de couverture	99,4	100,0	100,0	98,4	100,0	97,4
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes	108	85	80	80	80	110
	Inscrits (2)	284	360	279	280	306	234
	Admis	87	82	80	70	74	81
	Taux de couverture	80,6	96,5	100,0	87,5	92,5	73,6
Tous concours	Postes	286	220	195	205	195	225
	Inscrits (2)	1 140	1 893	1 134	1 030	1 035	830
	Admis	264	217	195	193	189	193
	Taux de couverture	92,3	98,6	100,0	94,1	96,9	85,8

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

## 4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

		2008	2010	2015	2018	2019	2020	
Conseillers principaux d'éducation	Externe (2)	Postes	200	250	310	270	260	270
		Présents	4 890	3 653	3 210	3 088	2 893	2 668
		Admis	200	250	310	270	260	270
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 584	1 682	1 585
		Admis		50	65	70	70	70
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (1)	Externe	Postes	50	50	90	192	160	160
		Présents	524	395	529	807	674	488
		Admis	50	50	90	192	160	160
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	40
		Présents		58	87	261	209	184
		Admis		15	21	40	40	40
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	572	530	540	
	Présents	5 414	6 847	5 643	5 740	5 458	4 925	
	Admis	250	365	486	572	530	540	
	Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Recrutements réservés	Postes			155	137			
	Présents			134	156			
	Admis			62	84			
	Taux de couverture			40,0	61,3			

► Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2020, les postes ouverts aux **concours de personnels ASS** (2 857) sont en baisse moyenne de 4% par rapport à 2019 (1). Par ailleurs, le nombre de présents se réduit particulièrement aux concours internes. Plus de 84% des postes sont destinés à la filière administrative. Le taux de candidature est élevé dans chacune des deux voies de recrutement de la filière administrative, assez épargnée par la crise du recrutement. Néanmoins, les faibles ratios de présents par poste pour certains concours de la filière sociale et de santé expliquent en partie les difficultés persistantes de recrutement. Au concours de médecin par exemple, à peine plus d'un candidat est présent pour trois postes et 32,7% des postes sont pourvus. Le concours interne d'assistant de service social reste sous tension.

Le recrutement de magasiniers principaux des bibliothèques n'a pas été organisé en 2020, contrairement à l'année précédente. Ainsi, 54 postes ont été ouverts aux concours de personnels des bibliothèques contre 87 en 2019 (2). Aux concours externes, la baisse constatée,

du même ordre pour le nombre de postes, de présents et d'admis (autour de 36%), maintient le taux de candidature moyen à 41 présents pour un poste, et tous les postes sont pourvus. Aux concours internes, 32 candidats sont présents pour un poste (27 en 2019), et quasiment tous les postes sont pourvus.

L'offre de postes aux **concours de personnels ITRF** (2 206) baisse en moyenne de 2% entre 2019 et 2020 (3). Près de 59% des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents se réduit de 26,7% aux concours externes (-10,3% pour les postes), de 9,1% aux concours internes pour une offre en hausse. Le taux de candidature moyen reste comparable entre les deux voies de recrutement. Les ratios sont plus faibles pour les concours de catégories B et C qui enregistrent les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 46% des lauréats.

### Précisions

En raison de la crise sanitaire, pour la plupart des concours de personnels (ASS), les épreuves écrites d'admissibilité ont tenu lieu d'épreuves d'admission. Pour les personnels des bibliothèques, le calendrier des épreuves d'admissibilité et d'admission a dû être révisé. Pour les personnels ITRF de catégories B et C, l'épreuve d'admissibilité est devenue l'épreuve unique d'admission. Les épreuves des concours de catégorie A n'ont pas été modifiées.

**Présents** – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

**Admis** – Candidats admis sur liste principale.

**Taux de candidature** – Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

**Taux de couverture** – Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

#### Source

DEPP-MENJS, bases de données sur les concours.  
DGRH-MENJS (personnels des bibliothèques, ITRF).

**1 Concours de personnels ASS, session 2020**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						90	2 722	30,2	90	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	708	6 892	9,7	707	99,9	571	7 655	13,4	567	99,3
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	49	371	7,6	45	91,8	71	1 216	17,1	71	100,0
Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe (2)	438	7 392	16,9	437	99,8	486	5 043	10,4	484	99,6
<b>Total filière administrative</b>	<b>1 195</b>	<b>14 655</b>	<b>12,3</b>	<b>1 189</b>	<b>99,5</b>	<b>1 218</b>	<b>16 636</b>	<b>13,7</b>	<b>1 212</b>	<b>99,5</b>
Évolution 2020/2019 (7)	-9,3	1,5	1,3	-9,4	-0,1	-1,8	-7,6	-0,8	-2,3	-0,5
Médecin (4)	55	24	0,4	18	32,7					
Conseiller technique de service social (5)						20	44	2,2	20	100,0
Assistant de service social	76	440	5,8	71	93,4	38	33	0,9	9	23,7
Infirmier (6)	255	2 049	8,0	253	99,2					
<b>Total filière sociale et de santé</b>	<b>386</b>	<b>2 513</b>	<b>6,5</b>	<b>342</b>	<b>88,6</b>	<b>58</b>	<b>77</b>	<b>1,3</b>	<b>29</b>	<b>50,0</b>
Évolution 2020/2019 (7)	3,5	-6,9	-0,7	4,9	1,2	13,7	-27,4	-0,8	-19,4	-20,6
<b>Total</b>	<b>1 581</b>	<b>17 168</b>	<b>10,9</b>	<b>1 531</b>	<b>96,8</b>	<b>1 276</b>	<b>16 713</b>	<b>13,1</b>	<b>1 241</b>	<b>97,3</b>
Évolution 2020/2019 (7)	-6,4	0,2	0,8	-6,5	-0,1	-1,2	-7,7	-0,9	-2,7	-1,5

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1<sup>re</sup> classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

© DEPP

**2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2020**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	12	184	15,3	12	100,0	8	55	6,9	7	87,5
Bibliothécaire (1)	11	524	47,6	11	100,0	3	222	74,0	3	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	9	692	76,9	9	100,0	6	276	46,0	6	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	3	34	11,3	3	100,0	2	60	30,0	2	100,0
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>1 434</b>	<b>41,0</b>	<b>35</b>	<b>100,0</b>	<b>19</b>	<b>613</b>	<b>32,3</b>	<b>18</b>	<b>94,7</b>
Évolution 2020/2019 (3)	-36,4	-35,7	0,5	-36,4	0,0	-40,6	-27,9	5,7	-43,8	-5,3

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

**Note :** les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2020, contrairement à 2019.

© DEPP

**3 Concours de personnels ITRF, session 2020**

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
<b>Par corps</b>										
Ingénieur de recherche	59	627	10,6	47	79,7	59	519	8,8	44	74,6
Ingénieur d'études	295	5 215	17,7	231	78,3	199	2 895	14,5	172	86,4
Assistant ingénieur	106	970	9,2	76	71,7	189	3 739	19,8	164	86,8
Technicien	399	2 409	6,0	353	88,5	347	3 347	9,6	333	96,0
Adjoint technique	278	1 232	4,4	201	72,3	275	1 665	6,1	244	88,7
<b>Par BAP</b>										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	95	634	6,7	87	91,6	61	244	4,0	53	86,9
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	81	436	5,4	70	86,4	42	136	3,2	31	73,8
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	66	290	4,4	57	86,4	24	75	3,1	21	87,5
D : sciences humaines et sociales	12	285	23,8	9	75,0	6	30	5,0	4	66,7
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	195	1 668	8,6	135	69,2	98	670	6,8	76	77,6
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	65	763	11,7	59	90,8	63	493	7,8	58	92,1
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	252	829	3,3	160	63,5	221	853	3,9	191	86,4
J : gestion et pilotage	371	5 548	15,0	331	89,2	554	9 664	17,4	523	94,4
<b>Total</b>	<b>1 137</b>	<b>10 453</b>	<b>9,2</b>	<b>908</b>	<b>79,9</b>	<b>1 069</b>	<b>12 165</b>	<b>11,4</b>	<b>957</b>	<b>89,5</b>
Évolution 2020/2019 (1)	-10,3	-26,7	-2,1	-12,9	-2,4	8,1	-9,1	-2,1	9,4	1,0

► **Champ : France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

© DEPP

La **dépense intérieure d'éducation** (DIE) est évaluée à 160,5 milliards d'euros en 2019 (1). Elle a doublé depuis 1980, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux identique à celui du **produit intérieur brut** (PIB).

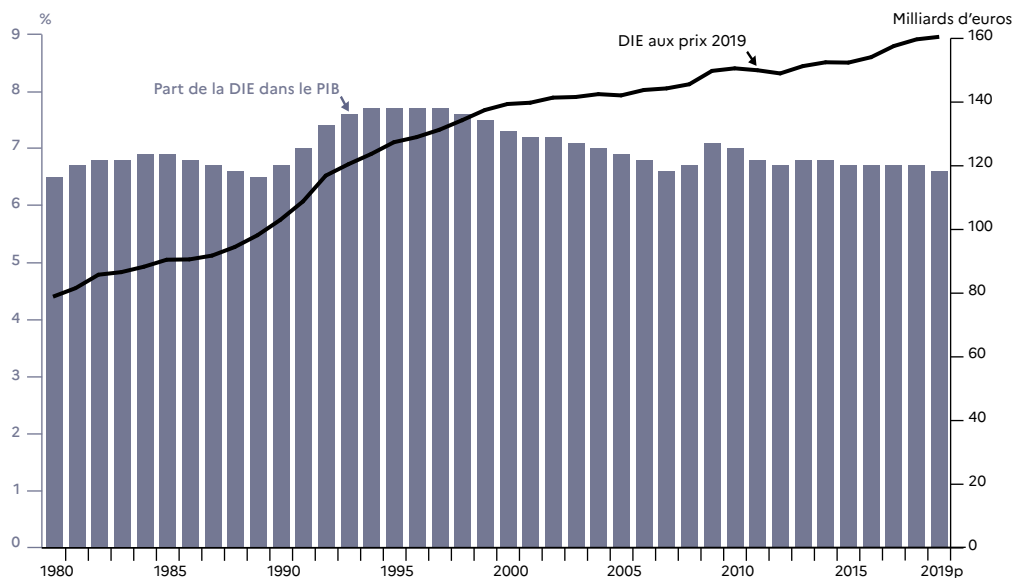
La part de la DIE dans le PIB varie en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990. Lors de la crise de 2009, cette part augmente sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB (7,1% en 2009 et 7,0% en 2010). Entre 2011 et 2018, elle se stabilise autour de 6,7% puis diminue à 6,6% en 2019, la part la plus faible depuis 2007.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3).

Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées aux choix budgétaires et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît de 29,2% en 1980 à 26,6% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes. En 2019, elle dépasse son niveau de 1980 pour atteindre 29,7%. À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0% de 1980 à 1998, baisse régulièrement depuis, pour atteindre 38,0% en 2019.

La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue de 15,1% de la DIE en 1980 à 20,3% en 2019 mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

### 1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2019, la DIE s'élève à 160,5 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,6% du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

© DEPP

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2019** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.35 ; 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206, 2016.

Source

DEPP-MENJS-MESRI, Compte de l'éducation.

## 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

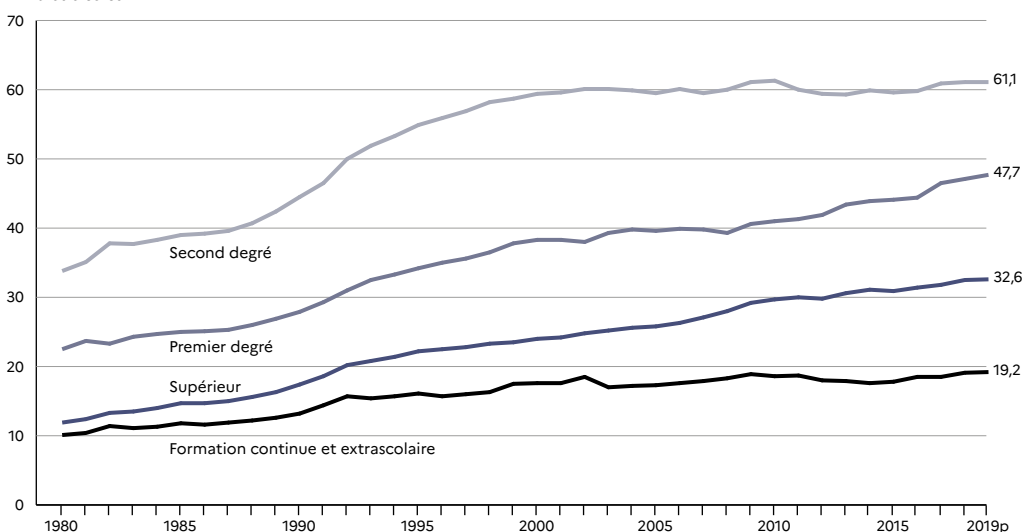
	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2018	2019p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	157 804	160 518
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2019)	78 875	102 983	139 381	142 146	150 625	152 428	159 740	160 518
% du PIB	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,7	6,6

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

## 3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2019

Milliards d'euros



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

## 4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2018	2019p
Premier degré	29,2	27,1	27,5	27,8	27,2	28,9	29,5	29,7
Second degré	42,9	43,2	42,6	41,9	40,7	39,1	38,2	38,0
Supérieur	15,1	16,9	17,2	18,1	19,7	20,3	20,4	20,3
Formation continue	11,6	11,6	11,0	10,2	10,4	9,9	10,2	10,1
Extrascolaire	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8	1,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

© DEPP

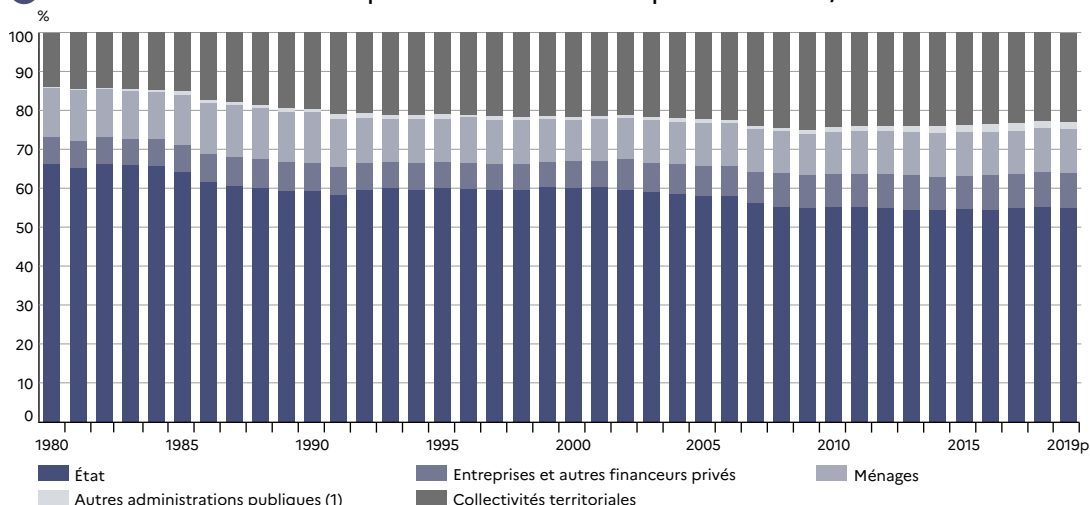
En 2019, l'État assure près de 55% du financement final de la dépense intérieure d'éducation (DIE). Il reste le premier financeur de la DIE. La part des collectivités territoriales dans la DIE s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation : de 14,0% en 1980 à 23,1% en 2019 (1). Les autres financeurs sont les ménages (11,3%), les entreprises (9,0%), essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue, et les autres administrations publiques (1,6%) (2).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales, la part de l'État est encore

plus importante (57,3%) (3). À l'inverse, la part des ménages est plus faible (7,8%). Les autres administrations publiques contribuent au financement initial de la DIE à hauteur de 2,6%, en particulier les caisses d'allocations familiales avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (138 milliards d'euros en 2019, soit 86,0% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7,2%. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,1%), les achats de fournitures et manuels scolaires (1,9%) et les transports scolaires (1,6%) (4).

### 1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).  
1. Voir « Précisions ».

© DEPP

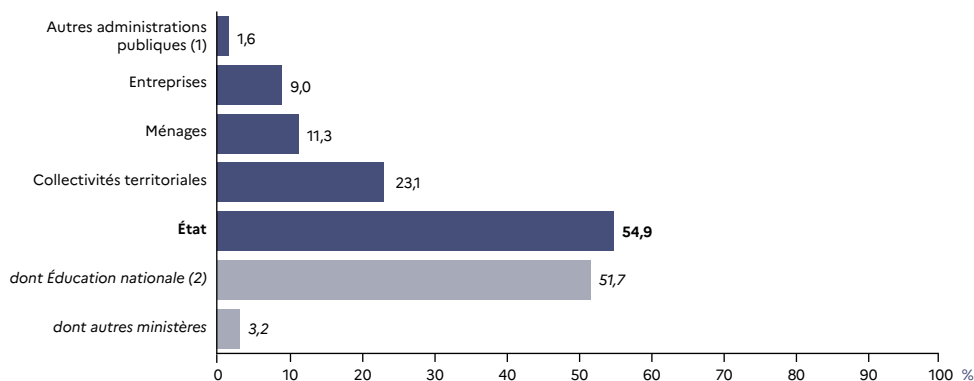
#### Précisions

**Autres administrations publiques** – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.35; 19.38; 19.07.  
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements  
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

## 2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Voir « Précisions ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

© DEPP

## 3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2019, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	51,7	53,8
Autres ministères (2)	3,2	3,5
<b>Total État</b>	<b>54,9</b>	<b>57,3</b>
Collectivités territoriales	23,1	23,3
Autres administrations publiques (3)	1,6	2,6
Ménages	11,3	7,8
Entreprises et autres financeurs privés	9,0	8,9
<b>Total de la dépense intérieure d'éducation</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 275,7 millions d'euros en 2019 (en financement final).

3. Voir « Précisions ».

© DEPP

## 4 Le financement des activités d'éducation en 2019, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total général	
Enseignement de type scolaire	Premier degré	24 793	114	24 907	13 298	186	1 083	1	39 476
	Second degré	35 920	1 276	37 196	10 180	212	1 900	1 211	50 700
	Enseignement supérieur (4)	16 400	2 015	18 414	2 881	1 038	3 382	2 980	28 695
Enseignement de type extrascolaire (5)	423	1 311	1 733	4 084	1 098	2 169	10 069	19 154	
<b>Total dépense intérieure d'enseignement</b>	<b>77 535</b>	<b>4 716</b>	<b>82 251</b>	<b>30 444</b>	<b>2 534</b>	<b>8 535</b>	<b>14 261</b>	<b>138 025</b>	
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 604	176	1 780	4 179	65	5 460	63	11 547
	Médecine scolaire	751	751	1 502	13				764
	Orientation	315	0	316	12	1	6	2	336
	Administration générale	2 795	301	3 096	152	4	12	139	3 403
Achats de biens et services liés	Transports scolaires				2 096		506		2 602
	Fournitures et livres scolaires				181		2 810		2 991
	Habillement, leçons particulières						850		850
<b>Total dépense intérieure d'éducation</b>	<b>83 001</b>	<b>5 193</b>	<b>88 194</b>	<b>37 077</b>	<b>2 603</b>	<b>18 179</b>	<b>14 465</b>	<b>160 518</b>	

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 275,7 millions d'euros en 2019.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEPP

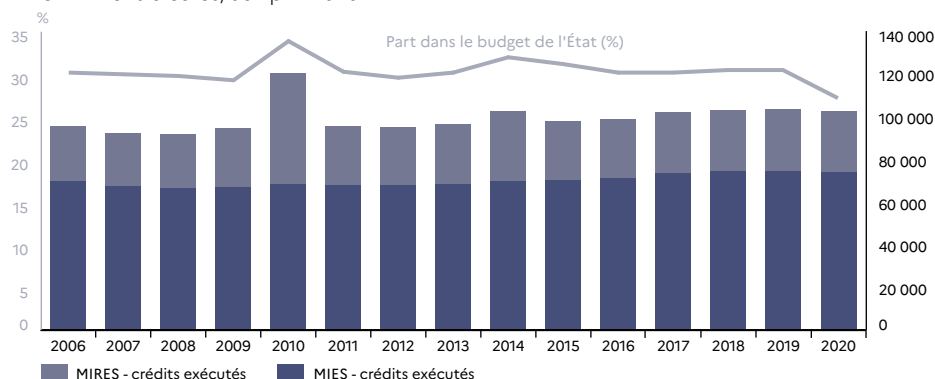
Le budget des ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) ». Les crédits votés pour 2021 au titre de ces deux missions s'élèvent à 104,5 milliards d'euros de dépenses, soit 27,2% du budget de l'État (1). Cette part est en baisse par rapport à 2019 malgré une hausse des crédits, car la crise sanitaire a bouleversé la répartition du budget.

En 2021, plus de 75,9 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, soit 2,6% de hausse par rapport aux crédits exécutés en 2020 (2). Les évolutions par programme des crédits demandés en 2021 font apparaître une augmentation plus forte pour le programme 214 « Soutien de

la politique de l'Éducation nationale » (14,3%) (3). Ce programme représente 3,3% des crédits de la MIES.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 14,0 milliards d'euros pour 2021, soit une hausse de 2,5% par rapport aux crédits exécutés en 2020. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,9 milliards d'euros en 2021, fléchissent de 3,4%, après une forte hausse en 2020 (+12,7%) portée par les aides aux étudiants face à la crise. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2021 pour les « autres programmes » diminuent de 3,2% pour se situer à 11,3 milliards d'euros.

### 1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur dans le budget de l'État, en millions d'euros, aux prix 2020



► **Champ** : France métropolitaine + DROM.

**Lecture** : en 2020, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 102 720 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 27,2% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

**Note** : les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

© DEPP

#### Précisions

**Champ** – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte ici. Le champ ne correspond donc pas au champ des données figurant en 9.01, 9.02, 9.04 et 9.05 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

**Évaluation aux prix de 2020** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Source

DEPP-MENJS-MESRI, LFI 2021 - Missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur ».

## 2 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2018 à 2021, en millions d'euros, prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2021 (3)	Évolution 2021/2020 (%)
	2018	2019	2020		
Mission interministérielle Enseignement scolaire (MIES)	71 661,1	72 715,6	73 968,6	75 915,5	2,6
Mission interministérielle Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	27 578,6	27 964,0	28 747,6	28 631,5	-0,4
<b>Ensemble</b>	<b>99 239,7</b>	<b>100 679,7</b>	<b>102 716,2</b>	<b>104 547,1</b>	<b>1,8</b>
Part dans le budget de l'État (%) (4)	30,5	30,5	27,2	27,2	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,1	4,5	n.d	

1. Mission : Ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge des Armées.
5. Voir « Glossaire ».

© DEPP

## 3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2018 à 2021, en millions d'euros, prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2021 (3)		Évolution (%) 2021/2020
	2018	2019	2020	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	22 000,9	22 549,4	23 101,3	23 654,6	31,2	2,4
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	32 916,8	33 204,0	33 452,2	34 087,8	44,9	1,9
Programme 230 : Vie de l'élève	5 418,0	5 638,9	6 041,2	6 424,1	8,5	6,3
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 564,5	7 626,7	7 721,6	7 764,8	10,2	0,6
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 331,1	2 263,9	2 188,0	2 500,6	3,3	14,3
<b>Sous total MENJS</b>	<b>70 231,4</b>	<b>71 283,0</b>	<b>72 504,4</b>	<b>74 431,9</b>	<b>98,0</b>	<b>2,7</b>
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 429,7	1 432,6	1 464,2	1 483,6	2,0	1,3
<b>Total mission « Enseignement scolaire »</b>	<b>71 661,1</b>	<b>72 715,6</b>	<b>73 968,6</b>	<b>75 915,5</b>	<b>100,0</b>	<b>2,6</b>

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2021 (3)		Évolution (%) 2021/2020
	2018	2019	2020	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
<b>Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire</b>						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 084,2	6 160,2	6 320,8	6 494,4	22,7	2,7
Établissements d'enseignement privés (action 4)	79,7	81,7	81,7	93,9	0,3	14,9
Bibliothèques et documentation (action 5)	464,3	465,3	479,5	456,3	1,6	-4,9
Recherche universitaire (action 17)	3 857,8	3 871,1	3 875,1	4 033,6	14,1	4,1
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	129,6	133,7	134,4	127,7	0,4	-5,0
Immobilier (action 14)	1 157,2	1 180,7	1 144,9	1 231,7	4,3	7,6
Pilotage et support du programme (action 15)	1 631,6	1 625,0	1 639,8	1 585,4	5,5	-3,3
<b>Total programme 150</b>	<b>13 404,4</b>	<b>13 517,7</b>	<b>13 676,2</b>	<b>14 022,9</b>	<b>49,0</b>	<b>2,5</b>
<b>Programme 231 - Vie étudiante</b>						
Aides directes (action 1)	2 222,2	2 233,9	2 471,4	2 373,8	8,3	-3,9
Aides indirectes (action 2)	272,0	275,9	372,8	367,1	1,3	-1,5
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	59,3	57,9	59,9	60,2	0,2	0,5
Pilotage et animation du programme (action 4)	97,0	98,0	100,7	100,9	0,4	0,2
<b>Total programme 231</b>	<b>2 650,6</b>	<b>2 665,7</b>	<b>3 004,8</b>	<b>2 902,0</b>	<b>10,1</b>	<b>-3,4</b>
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	339,9	342,3	345,4	363,1	1,3	5,1
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 183,8	11 438,3	11 721,1	11 343,5	39,6	-3,2
<b>Total mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	<b>27 578,6</b>	<b>27 964,0</b>	<b>28 747,6</b>	<b>28 631,5</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,4</b>

1. Mission : Ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

© DEPP

Les producteurs d'éducation exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (154,1 milliards d'euros en 2019) (1).

Ces ressources financent les établissements publics (74,6% en 2019), les établissements privés subventionnés (14,1%), les établissements privés non subventionnés (8,1%) et les services administratifs et organismes publics (3,2%) (2). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

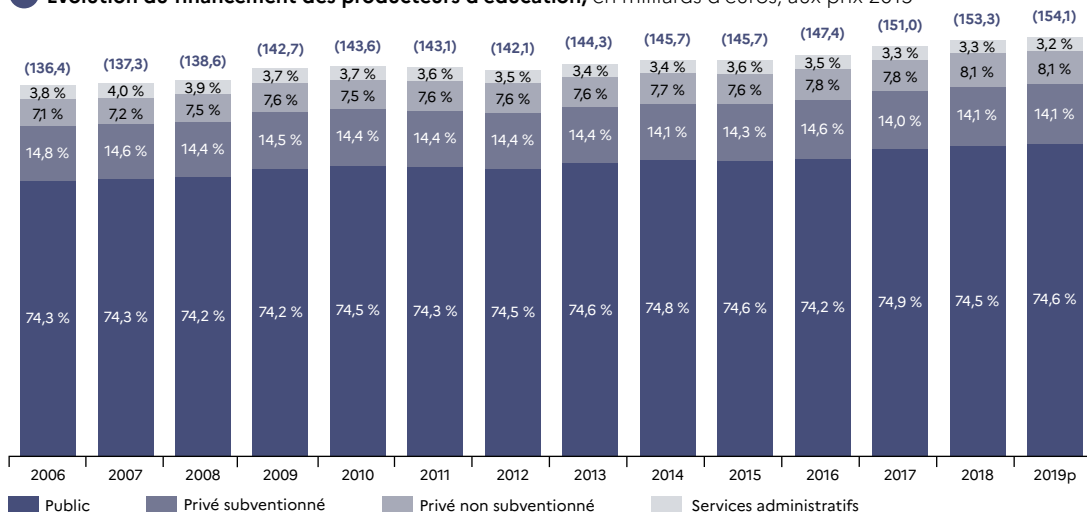
En 2019, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 41,2 milliards d'euros (3). La participation des collectivités territoriales à ce financement

est importante (38,6% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (56,2%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 48,8 milliards d'euros, dont 73,6% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 20,6%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 63,8% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25,4% par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les ménages et les financeurs privés.

### 1 Évolution du financement des producteurs d'éducation, en milliards d'euros, aux prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série).

Lecture : en 2019, 154,1 milliards d'euros ont été mis à disposition des producteurs d'éducation, dont 74,6% pour le secteur public.

© DEPP

#### Précisions

**Services administratifs et organismes publics** – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

**Autres administrations publiques** – Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement

des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

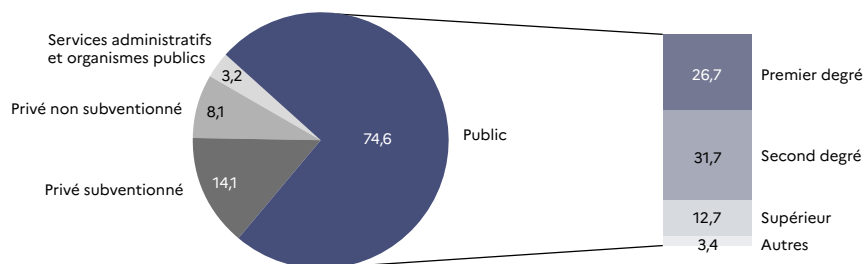
#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.35 ; 19.38 ; 19.07.

- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.

- Les dossiers de la DEPP, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

## 2 Répartition du financement selon le producteur en 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

Lecture : 26,7% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

© DEPP

## 3 Financement des producteurs d'éducation en 2019 - Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	23 071	101	23 172	15 921	186	1 931		41 211
Collèges et lycées	35 077	867	35 944	10 064	228	2 042	532	48 809
Centre de formation d'apprentis	7	112	120	263	25	12	312	732
Universités	11 362	226	11 588	563	745	356	948	14 199
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 905	1 499	3 403	958	161	205	717	5 444
Centres de formation artistique				1 801				1 801
Centres d'enseignement spécial	252	193	445	18	1	9	4	475
Organismes d'enseignement à distance	97		97			12	47	156
Organismes de formation extrascolaire (4)	111	588	699	855	268	44	249	2 115
<b>Total établissements publics d'enseignement</b>	<b>71 881</b>	<b>3 587</b>	<b>75 468</b>	<b>30 443</b>	<b>1 613</b>	<b>4 609</b>	<b>2 809</b>	<b>114 942</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	1 912		1 912	859		971		3 742
Collèges et lycées	5 534	553	6 087	878	0	2 423	152	9 539
Centres de formation d'apprentis	0	34	35	424	41	18	511	1 028
Établissements d'enseignement supérieur	82	59	141	190	10	1 018	625	1 983
Organismes de formation extrascolaire (4)	106	303	409	708	434	385	3 513	5 449
<b>Total établissements privés subventionnés</b>	<b>7 634</b>	<b>950</b>	<b>8 583</b>	<b>3 058</b>	<b>485</b>	<b>4 814</b>	<b>4 801</b>	<b>21 742</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						267		267
Établissements du second degré						218	21	239
Centres de formation d'apprentis		11	11	664	65	30	812	1 583
Écoles supérieures					62	1 635	357	2 054
Organismes de formation extrascolaire (4)		321	321	448	371	1 690	5 500	8 330
<b>Total établissements privés non subventionnés</b>		<b>332</b>	<b>332</b>	<b>1 112</b>	<b>498</b>	<b>3 839</b>	<b>6 691</b>	<b>12 473</b>
<b>Total producteurs d'enseignement</b>	<b>79 515</b>	<b>4 869</b>	<b>84 384</b>	<b>34 613</b>	<b>2 595</b>	<b>13 263</b>	<b>14 301</b>	<b>149 156</b>
Services administratifs et organismes publics	3 486	324	3 810	188	8	750	163	4 919
<b>Total</b>	<b>83 001</b>	<b>5 193</b>	<b>88 194</b>	<b>34 801</b>	<b>2 603</b>	<b>14 013</b>	<b>14 465</b>	<b>154 075</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. L'Éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

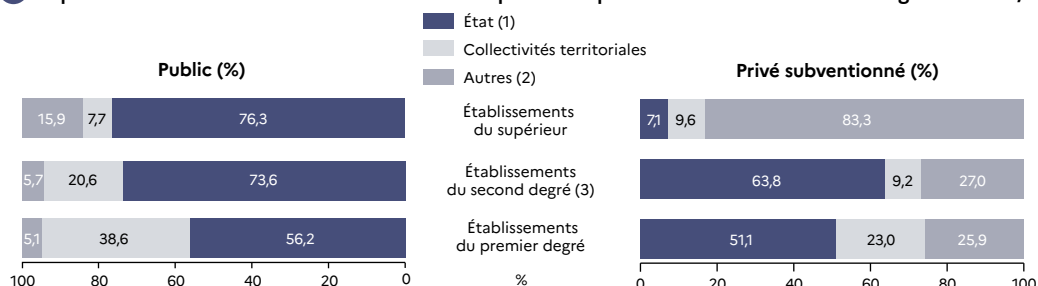
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 276 millions d'euros en 2019.

3. Voir « Précisions ».

4. Y compris la formation continue.

© DEPP

## 4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2019, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. État = MENJS-MESRI + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE

© DEPP

En progression de 1,6 % par an en prix constants depuis 1980, la **dépense par élève ou étudiant** atteint 8 920 euros en 2019 (1) (2). Au contraire des autres niveaux, la hausse se poursuit avec de rares interruptions dans le premier degré depuis une dizaine d'années, en lien avec un taux d'encadrement accru.

Le coût d'un élève de préélémentaire est légèrement supérieur à celui d'un élève d'élémentaire en raison notamment de la présence des Atsem (3).

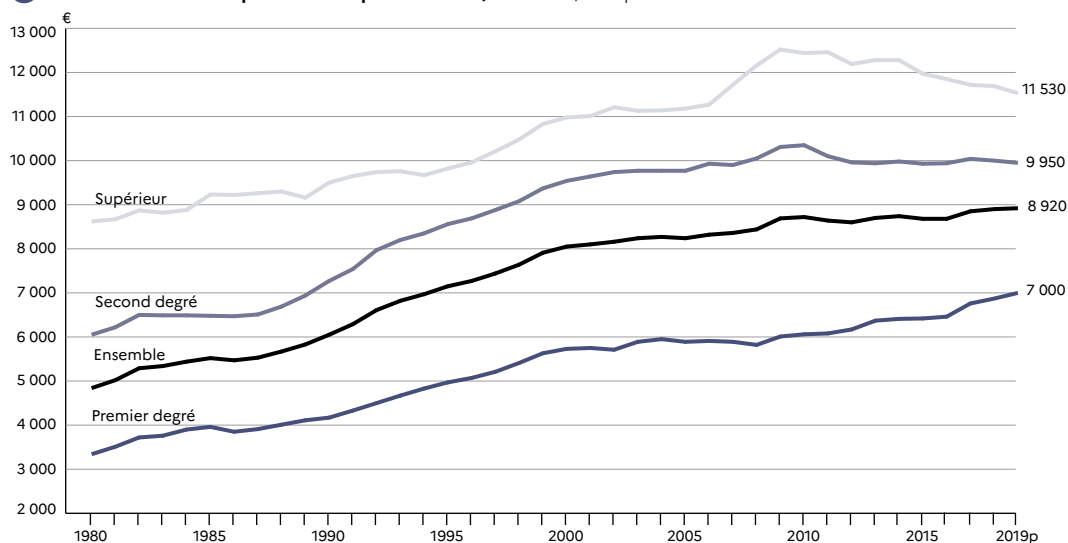
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, mais surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants.

Par ailleurs, les lycéens en enseignement professionnel sont moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont aussi plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les classes de type CPGE ou STS proviennent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, plus de 80% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

### 1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

© DEPP

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2019** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 20.35 ; 19.38 ; 19.07.
- Les séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les coûts et les financements.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

## 2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2019

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2018	2019p
Préélémentaire	n.d.	3 700	5 570	5 670	5 990	6 590	7 040	7 110
Élémentaire	n.d.	4 420	5 780	6 030	6 100	6 320	6 780	6 940
<b>Premier degré (1)</b>	<b>3 340</b>	<b>4 170</b>	<b>5 730</b>	<b>5 890</b>	<b>6 060</b>	<b>6 420</b>	<b>6 870</b>	<b>7 000</b>
Formations en collège	n.d.	6 330	8 250	8 680	8 900	8 710	8 850	8 790
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 220	11 200	11 040	12 290	11 340	11 270	11 300
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 010	12 550	12 340	13 070	12 660	12 740	12 740
<b>Second degré (2)</b>	<b>6 050</b>	<b>7 270</b>	<b>9 540</b>	<b>9 770</b>	<b>10 350</b>	<b>9 930</b>	<b>10 000</b>	<b>9 950</b>
<b>Premier et second degrés (1) (2)</b>	<b>4 550</b>	<b>5 650</b>	<b>7 570</b>	<b>7 730</b>	<b>8 060</b>	<b>8 060</b>	<b>8 350</b>	<b>8 400</b>
STS	n.d.	n.d.	14 630	15 180	15 040	14 040	14 430	14 270
CPGE	n.d.	n.d.	16 390	16 800	16 540	15 570	15 920	15 710
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 160	9 210	11 190	10 770	10 280	10 110
<b>Supérieur (4)</b>	<b>8 620</b>	<b>9 500</b>	<b>10 980</b>	<b>11 180</b>	<b>12 440</b>	<b>11 970</b>	<b>11 690</b>	<b>11 530</b>
<b>Coût moyen tous niveaux</b>	<b>4 840</b>	<b>6 050</b>	<b>8 050</b>	<b>8 240</b>	<b>8 720</b>	<b>8 680</b>	<b>8 900</b>	<b>8 920</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.

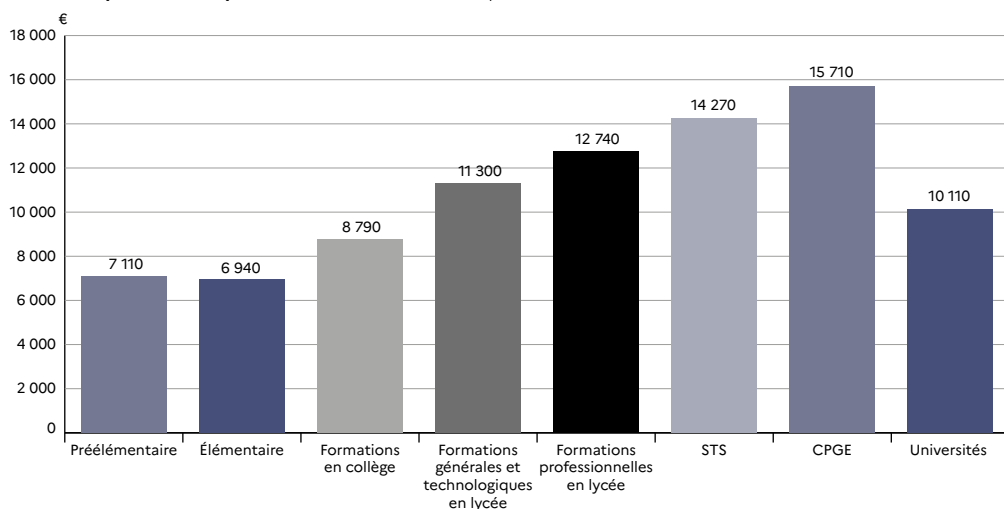
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

© DEPP

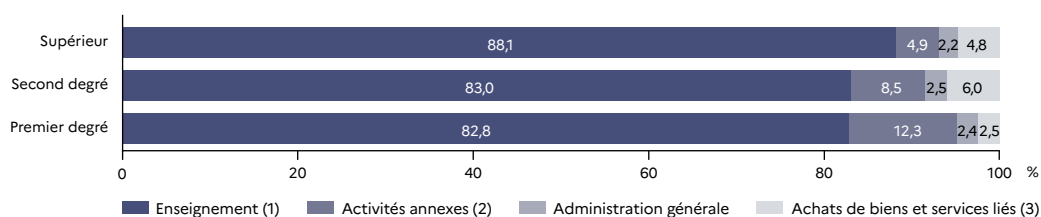
## 3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

© DEPP

## 4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2019



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

© DEPP

Différentes aides financières permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe prise en charge par le ministère en charge de l'Éducation nationale, au titre des bourses et des fonds sociaux s'élève à 826,3 millions d'euros en 2020 (3). En 2020-2021, près de 1 465 400 jeunes (métropole et DROM), soit 25,8% des élèves du second degré, bénéficient d'une **bourse nationale** (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 29,5% contre 12,1%.

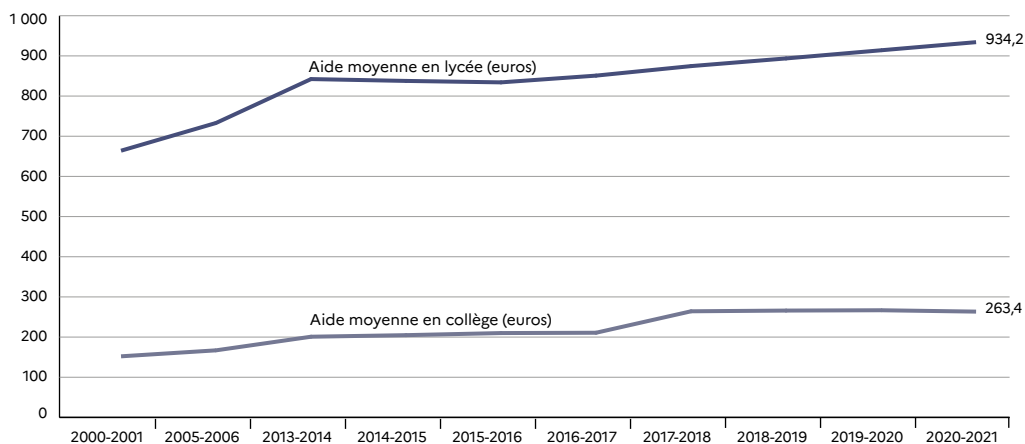
Le pourcentage de boursiers varie peu du collège (25,3%) au lycée (26,5%). Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel (39,0%) est supérieur à celui des boursiers de l'enseignement général et technologique (GT, 21,4%). Les **bourses nationales de collège** concernent 857 000 jeunes et 608 000 jeunes bénéficient d'une **bourse nationale de lycée**. Globalement,

la part des élèves **boursiers du second degré** varie peu : -0,4 point entre 2019-2020 et 2020-2021. Le taux des boursiers de lycée est quasiment stable (-0,1 point pour les formations professionnelles et -0,2 point pour les formations GT) alors que celui des collèges diminue plus fortement (-0,6 point).

L'aide moyenne en lycée (montant par élève boursier) progresse depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1)(4). Par ailleurs, la forte progression des mentions « Bien » et « Très bien » au diplôme national du brevet (DNB) de la session 2020 a généré une augmentation des bourses au mérite : 164 000 bénéficiaires pour une dépense de 112,8 millions d'euros en 2020.

Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une **allocation de rentrée scolaire**, pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans. Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,58 milliards d'euros en 2020.

### 1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers, en euros courants



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

© DGESCO

#### Précisions

##### Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2020-2021 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 105 euros pour l'échelon 1, 294 euros pour l'échelon 2 et de 459 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 438 euros pour l'échelon 1 à 933 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internat : le montant annuel varie de 258 euros pour l'échelon 1 à 297 euros pour l'échelon 3 en collège et 423 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

#### Source

DGESCO-MENJS, enquêtes sur les bourses; CNAF; MSA.

## 2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2020-2021

	Effectifs de boursiers en 2020-2021			Part des élèves boursiers en 2020-2021 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2019-2020 (%)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Échelon 1 : 105 euros	334 121	43 791	377 912						
Échelon 2 : 294 euros	193 301	19 885	213 186						
Échelon 3 : 459 euros	249 869	16 396	266 265						
<b>Total collège</b>	<b>777 291</b>	<b>80 072</b>	<b>857 363</b>	<b>29,1</b>	<b>11,0</b>	<b>25,3</b>	<b>29,8</b>	<b>11,2</b>	<b>25,9</b>
Primes à l'internat en collège (2)	2 608	1 839	4 447						
<b>Formations professionnelles en lycée</b>	<b>219 258</b>	<b>31 782</b>	<b>251 040</b>	<b>42,5</b>	<b>25,0</b>	<b>39,0</b>	<b>42,6</b>	<b>25,3</b>	<b>39,1</b>
Montant moyen boursier (euros) (3)	725	678	719						
Primes d'équipement	39 479	3 783	43 262						
Bourses au mérite	11 804	2 221	14 025						
Primes à l'internat	23 030	2 301	25 331						
Primes de reprise d'études	37	21	58						
<b>Formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>312 992</b>	<b>32 479</b>	<b>345 471</b>	<b>24,7</b>	<b>9,4</b>	<b>21,4</b>	<b>24,9</b>	<b>9,6</b>	<b>21,6</b>
Enseignement général	228 391	25 656	254 047	22,2	8,6	19,1	22,6	8,8	19,5
Montant moyen boursier (euros) (3)	681,20	653,86	678,43						
Primes d'équipement	43	4	47						
Bourses au mérite	121 602	14 719	136 321						
Primes à l'internat (2)	10 714	1 523	12 237						
Primes de reprise d'études	9	0	9						
<b>Enseignement technologique</b>	<b>84 601</b>	<b>6 823</b>	<b>91 424</b>	<b>35,6</b>	<b>14,6</b>	<b>32,1</b>	<b>34,6</b>	<b>14,5</b>	<b>31,3</b>
Montant moyen boursier (euros) (3)	695,62	649,49	692,17						
Primes d'équipement	8 917	531	9 448						
Bourses au mérite	13 066	1 520	14 586						
Primes à l'internat (2)	4 769	528	5 297						
Primes de reprise d'études	10	0	10						
<b>Total formations en lycée (4)</b>	<b>532 250</b>	<b>64 261</b>	<b>596 511</b>	<b>29,9</b>	<b>13,6</b>	<b>26,4</b>	<b>30,0</b>	<b>13,9</b>	<b>26,6</b>
<b>Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (5)</b>	<b>541 813</b>	<b>66 179</b>	<b>607 992</b>	<b>30,0</b>	<b>13,6</b>	<b>26,5</b>	<b>30,1</b>	<b>14,0</b>	<b>26,2</b>
<b>Total second degré</b>	<b>1 319 104</b>	<b>146 251</b>	<b>1 465 355</b>	<b>29,5</b>	<b>12,1</b>	<b>25,8</b>	<b>29,9</b>	<b>12,3</b>	<b>26,2</b>

© DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM y compris Mayotte.

- Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
- Depuis la rentrée scolaire 2020, le montant de la prime à l'internat varie selon l'échelon de bourse au collège et au lycée.
- Montant moyen boursier (euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

4. Voir « Précisions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.

5. Niveau collège en lycée : 3<sup>e</sup> prépa métier, 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en EREA.

## 3 Nature des aides et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000-2001	2019-2020	2020-2021	Évolution 2000-2001/2020-2021 (en %)	
				en euros courants	en euros constants
Bourses de collège	115 070	231 611	224 573	95,2	51,4
Bourses de lycée (1)	206 853	426 292	422 942	0,0	0,0
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 908	18 075	0,0	0,0
Bourses au mérite-Lycée (3)	7 055	103 739	112 812	0,0	0,0
<b>Bourses et primes lycée</b>	<b>379 328</b>	<b>548 939</b>	<b>553 829</b>	<b>46,0</b>	<b>13,3</b>
Prime à l'internat - Collège (4)		1 293	1 218		
Prime à l'internat - Lycée (4)		12 300	14 154		
Bourse d'enseignement d'adaptation (5)	1 038			0,0	
Fonds sociaux (6)	67 900	40 310	32 571	-52,0	-62,1
<b>Total aides directes MENJS</b>	<b>563 336</b>	<b>834 454</b>	<b>826 345</b>	<b>46,7</b>	<b>13,8</b>
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS) (7)</b>	<b>1 233 762</b>	<b>2 044 230</b>	<b>2 580 526</b>	<b>109,2</b>	<b>62,0</b>

© DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suite à la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. Le dispositif a été modifié en 2006 avec une augmentation du montant et des bénéficiaires et en 2016 avec la suppression des bourses au mérite par commission.

4. Créée à compter de la rentrée scolaire 2001-2002.

5. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

6. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

7. Une majoration exceptionnelle du montant de l'ARS de 100 euros par enfant en 2020.

## 4 Montants de l'aide moyenne aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS, en euros courants

	2000-2001	2005-2006	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Évolution 2000/2020 (%)
<b>Aide moyenne en collège</b>	<b>152,1</b>	<b>167,0</b>	<b>200,9</b>	<b>204,8</b>	<b>210,0</b>	<b>210,8</b>	<b>264,2</b>	<b>266,0</b>	<b>266,8</b>	<b>263,4</b>	<b>73,2</b>
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	812,5	834,3	840,8	841,0	849,0	852,2	873,0	857,3	8,6
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 290,6	3 293,7	3 293,7	3 280,1	3 306,4	3 337,8	3 376,0	3 393,5	1,4
<b>Aide moyenne en lycée</b>	<b>664,0</b>	<b>733,0</b>	<b>842,3</b>	<b>837,7</b>	<b>834,1</b>	<b>850,9</b>	<b>876,6</b>	<b>893,7</b>	<b>914,0</b>	<b>934,2</b>	<b>40,7</b>
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	489,7	498,3	516,8	563,7	584,6	592,4	614,0	608,0	3,2
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 182,1	2 203,4	2 256,3	2 301,3	2 323,4	2 307,2	2 300,5	2 292,3	4,0
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>2000-2001</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>	<b>2015-2016</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	
6-10 ans			360 €	363 €	363 €	363 €	364 €	368 €	369 €	470 €	
11-14 ans	253 €	263 €	380 €	383 €	383 €	383 €	384 €	388 €	389 €	490 €	
15-18 ans			394 €	396 €	396 €	396 €	397 €	401 €	403 €	504 €	

© DGESCO

► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2013), Public et Privé.

- Bourses + primes du MENJS, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).
- En milliers.

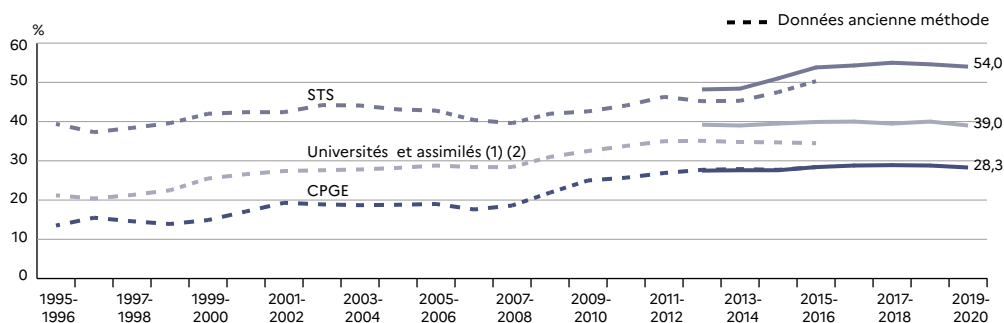
En 2019-2020, près de 818 300 étudiants reçoivent au moins une aide financière (2). Ils représentent 41,9% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse. En raison de la crise sanitaire, le nombre d'étudiants aidés est en forte hausse. Une aide ponctuelle, « aide spécifique Covid », a été mise en place pour les étudiants dont les revenus ont été impactés par la crise (perte d'emploi, perte de stage gratifié, baisse du nombre d'heures travaillées) et pour les étudiants originaires d'outre-mer bloqués en métropole.

Les **bourses sur critères sociaux**, avec 718 000 étudiants bénéficiaires, représentent 88% des aides financières directes. En 2019, environ 110 000 étudiants ont reçu une aide ponctuelle sur l'année, dont 13 300 boursiers sur critères sociaux, et 5 700 étudiants ont bénéficié

d'une allocation spécifique annuelle. Parmi les étudiants des STS, plus de la moitié sont boursiers (54,0%) tandis qu'ils sont 39,0% à l'université et 28,3% en CPGE (1). La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (12,0%) et comprise entre 21% et 27% dans les autres filières (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

La part de boursier est supérieure dans les établissements publics : 57,2% en STS et 30,2% en CPGE contre respectivement 45,0% et 18,1% dans le privé. Les effectifs de boursiers progressent aux échelons 0 et 7. L'échelon 7 est l'échelon qui correspond à la bourse la plus élevée, d'une valeur de 5 612 euros annuels en 2019-2020 (4).

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

© SIES

#### Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'Enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

**Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 18.20.

Source : SIES-MESRI, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars  $n+1$ ), SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur. Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations. Insee, PIB.

## 2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2000-2001	2005-2006	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955
dont aide au mérite			23 344	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757
En % d'étudiants concernés	27,0	28,7	33,4	34,5	34,8	37,9	37,4	37,7	36,8
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				37,2	37,9	37,7	37,4	37,7	36,8
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)</b>	<b>478 600</b>	<b>522 242</b>	<b>665 114</b>	<b>683 647</b>	<b>711 261</b>	<b>719 436</b>	<b>730 487</b>	<b>745 083</b>	<b>818 257</b>
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,0	36,3	39,2	39,3	39,5	41,9
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)				38,7	39,5	39,2	39,3	39,5	41,9

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. En 2019-2020, 13 279 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 2 026 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

© SIES

## 3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Part de boursiers (%)							Effectifs 2019	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2019 (%)
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		
Université	39,0	39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	510 223	12,2
dont : IUT	45,1	44,5	44,6	43,9	44,4	44,8	43,8	49 370	11,2
filiales ingénieurs	37,9	38,0	37,2	35,8	35,9	35,5	34,0	8 900	6,8
CPGE	27,6	27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	23 244	6,9
dont : économiques et commerciales	25,2	25,5	26,9	27,8	28,3	28,1	27,9	5 079	8,5
littéraires	29,3	28,7	30,4	31,1	30,0	30,9	30,5	3 691	6,7
scientifiques	28,1	28,0	28,5	28,6	28,8	28,6	27,9	14 474	6,4
STS et assimilées	48,4	51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	117 313	20,2
dont : STS Production	45,3	47,2	50,2	50,9	52,2	51,0	49,7	30 284	17,5
STS Services	50,3	53,2	56,1	56,3	57,7	56,9	56,2	86 186	21,5
Formations d'ingénieurs hors université	25,3	24,3	24,1	23,1	23,8	23,0	22,5	19 081	4,6
Écoles de commerce	13,7	14,2	14,6	13,8	13,5	12,6	12,0	16 419	3,4
Grands établissements de type universitaire	20,5	20,9	21,6	20,3	21,5	21,6	21,2	5 406	6,9
Établissements d'enseignement universitaires privés	24,3	25,0	26,3	26,4	26,9	28,3	26,8	7 889	5,8
Autres écoles	22,8	22,4	22,1	21,5	19,4	21,0	21,7	14 486	5,7
Scolarité à l'étranger (1)								3 894	
<b>Total bourses</b>	<b>36,5</b>	<b>37,2</b>	<b>37,9</b>	<b>37,7</b>	<b>37,5</b>	<b>37,5</b>	<b>36,8</b>	<b>717 955</b>	<b>11,5</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

© SIES

## 4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2019-2020

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2019-2020 (en €)	Boursiers 2019	Boursiers 2019 (%)	Boursiers 2018	Boursiers 2018 (%)
Échelon 0	1 020	230 931	32,2	226 575	31,8
Échelon 1	1 687	102 604	14,3	103 494	14,5
Échelon 2	2 541	53 248	7,4	53 563	7,5
Échelon 3	3 253	53 504	7,5	53 049	7,4
Échelon 4	3 967	51 185	7,1	50 770	7,1
Échelon 5	4 555	93 688	13,1	93 273	13,1
Échelon 6	4 831	83 614	11,7	83 810	11,8
Échelon 7	5 612	49 181	6,9	47 632	6,7
<b>Ensemble</b>		<b>717 955</b>	<b>100,0</b>	<b>712 166</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM, Public + Privé sous tutelle du MESRI.

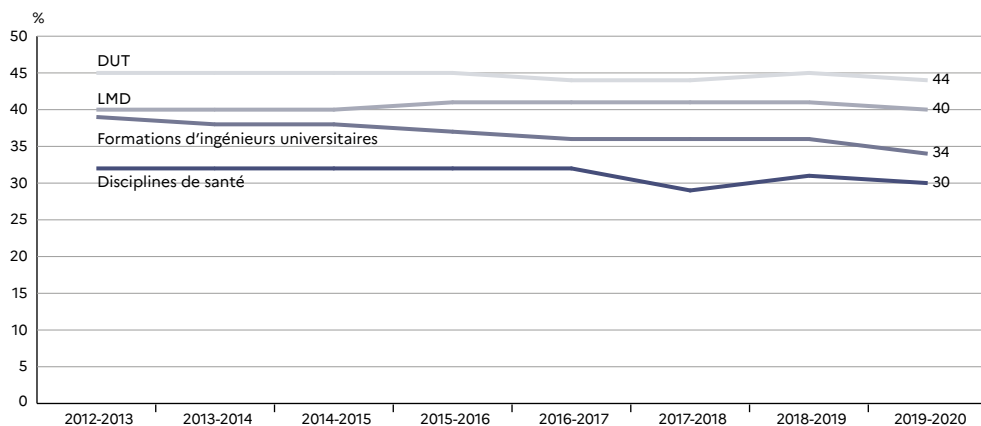
© SIES

En 2019-2020, plus de 510 200 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux**. Plus d'un étudiant sur dix inscrit à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés, les échelons 5 à 7 (2). La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 39,0%, en baisse d'un point par rapport à 2018-2019. Cette proportion de boursiers varie selon le diplôme préparé, elle est de 44% en DUT, 40% en LMD contre 30% dans les disciplines de santé (1). Elle varie aussi selon le niveau d'études : 42,8% des étudiants en cursus licence sont boursiers contre 30,8% en cursus master (3).

Les licences en « administration économique et sociale » (AES) et en « langues » se distinguent par leur part importante d'étudiants boursiers (respectivement 51,8 et 51,0%). À l'inverse, en « sciences fondamentales » (37,6%), dans les « disciplines de santé » (36,0%) et en « plurisciences » (33,3%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent au moins 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES. À l'opposé, dans les « disciplines de santé » (médecine, odontologie et pharmacie) et en « sciences fondamentales et applications », moins du quart des étudiants sont boursiers.

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

© SIES

#### Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 18.20.

Source  
SIES-MESRI, Systèmes d'information Aglae (extractions annuelles au 15 mars  $n+1$ ) et SISE.

## 2 Effectifs 2019-2020 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2012 (1)	2015	2016	2017	2018	2019		
						Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	45,4	44,6	43,9	44,4	44,8	43,8	11,2	49 370
Licence professionnelle	41,8	45,1	45,1	43,5	42,4	38,8	11,5	7 529
Formations d'ingénieurs	39,0	37,2	35,8	35,9	35,5	34,4	6,9	8 900
Masters enseignement (2)	43,0	41,1	42,1	43,1	42,4	44,7	12,1	16 214
Formations LMD disciplines générales (3)	39,8	41,0	41,1	41,0	41,2	40,3	13,3	372 576
Droit, sciences politiques	37,0	37,9	38,3	38,5	39,0	38,1	13,1	60 735
Sciences économiques, gestion (4)	34,4	36,9	37,0	36,6	37,4	37,0	13,4	37 989
AES	52,0	53,7	53,1	52,3	52,2	51,5	22,4	13 691
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	40,1	40,6	41,3	41,7	41,9	13,5	29 300
Langues	45,3	47,6	47,8	47,7	48,9	48,9	18,5	48 005
Sciences humaines et sociales	40,5	41,8	42,0	42,3	42,5	42,0	13,2	82 370
Plurilettrés, langues, sciences humaines	43,8	40,1	41,9	41,9	43,6	41,3	13,6	3 087
Sciences fondamentales et applications	35,1	35,1	35,2	33,9	33,7	33,0	10,9	38 594
Sciences de la nature et de la vie	42,8	43,2	43,4	42,7	42,2	39,7	11,3	28 665
Plurisciences	37,6	41,1	38,3	39,6	38,1	33,2	11,1	6 171
Staps	46,7	45,7	45,6	45,0	44,9	42,6	9,0	23 969
Disciplines de santé	31,6	31,5	31,7	29,1	31,2	29,7	8,4	43 228
Plurisanté (Paces) (5)	38,7	38,5	38,7	36,3	38,3	38,3	12,7	22 238
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,2	26,4	23,9	26,0	24,0	5,6	20 990
Autres formations	30,0	28,8	29,7	31,0	31,2	27,9	7,6	12 406
<b>Total</b>	<b>39,2</b>	<b>39,9</b>	<b>40,0</b>	<b>39,5</b>	<b>40,0</b>	<b>39,0</b>	<b>12,2</b>	<b>510 223</b>
<i>dont formations de cursus licence</i>	<i>42,9</i>	<i>43,7</i>	<i>43,7</i>	<i>43,4</i>	<i>43,7</i>	<i>42,8</i>	<i>13,9</i>	<i>385 088</i>
<i>dont formations de cursus master</i>	<i>31,8</i>	<i>32,0</i>	<i>32,1</i>	<i>31,4</i>	<i>32,0</i>	<i>30,8</i>	<i>8,5</i>	<i>125 135</i>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômés de licence et de master à partir de la rentrée 2014. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une légère rupture statistique dans les proportions de boursiers.
2. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des ESPÉ, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures. La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les ESPÉ.
3. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
4. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
5. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

© SIES

## 3 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	49 370	43,8		
Licence professionnelle	7 529	38,8		
Formations d'ingénieurs			8 900	34,4
Masters enseignement			16 214	44,7
Formations LMD disciplines générales (1)	301 131	43,2	71 445	31,3
Droit, sciences politiques	45 788	39,8	14 947	33,8
Sciences économiques, gestion (2)	26 717	40,4	11 272	30,7
AES	13 373	51,8	318	41,1
Arts, lettres, sciences du langage	24 142	45,3	5 158	31,1
Langues	43 052	51,0	4 953	36,2
Sciences humaines et sociales	65 757	44,5	16 613	34,4
Plurilettrés, langues, sciences humaines	1 911	43,0	1 176	38,9
Sciences fondamentales et applications	30 521	37,6	8 073	22,5
Sciences de la nature et de la vie	21 891	44,4	6 774	29,6
Plurisciences	5 858	33,3	313	30,9
Staps	22 121	43,1	1 848	36,9
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>23 547</b>	<b>36,0</b>	<b>19 681</b>	<b>24,6</b>
Plurisanté (Paces) (3)	22 238	38,3		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 309	17,8	19 681	24,6
Autres formations (4)			12 406	24,9
<b>Total</b>	<b>385 088</b>	<b>42,8</b>	<b>125 135</b>	<b>30,8</b>

► Champ : France métropolitaine + DROM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.
2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.
3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).
4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

© SIES

En 2018, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 51,8 milliards d'euros (Md€), en hausse de 1,3 Md€ par rapport à 2017 (1). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a progressé de 1,7 % entre 2017 et 2018, dont +1,8 % pour les entreprises et +1,3 % pour les administrations. Les entreprises réalisent 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, le type de structures d'exécution et de financement de la R&D s'est profondément modifié avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la R&D. Il s'élève à 2,2 % en 2018, dont 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % pour les administrations (2).

En 2018, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 56,3 Md€, dont 34,8 Md€ pour les entreprises et 21,5 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4 %, dont 1,5 % pour les entreprises et 0,9 % pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 62 % en 2018.

En 2018, la R&D mobilise en France 453 000 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 2,4 % par rapport à 2017. Les chercheurs occupent un peu plus des deux tiers des emplois de R&D (66 % au sein des administrations et 68 % dans les entreprises).

### Précisions

**Entreprises** – Enquête réalisée auprès d'environ 12 000 entreprises et centres techniques de recherche en France. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

**Administrations** – Enquête réalisée auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU) et centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

**ETP (équivalent temps plein recherche)** – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETPT recherche ».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information du SIES* : 21.01; 20.01; 19.05; 19.01; 18.02.
- *Notes Flash du SIES* : 21.06; 20.15; 20.05; 19.23; 19.16.
- SIES-MESRI, 2021, *L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France*, n°14.
- Site : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/)

## 1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

	1978	1999	2010	2011	2012	2013	2014 (1)	2015 (1)	2016	2017	2018 (2)	Évolution (%) (3)
<b>DNRD</b>	<b>5 897</b>	<b>29 885</b>	<b>44 841</b>	<b>46 474</b>	<b>48 537</b>	<b>49 377</b>	<b>52 283</b>	<b>52 607</b>	<b>53 004</b>	<b>54 101</b>	<b>56 330</b>	<b>3,1</b>
DNRD par les administrations (4)	3 459	13 267	19 172	19 097	19 633	20 252	20 765	20 991	20 675	21 016	21 547	1,6
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	27 377	28 904	29 126	31 517	31 616	32 329	33 085	34 783	4,1
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	57,2	58,9	59,5	59,0	60,3	60,1	61,0	61,2	61,7	
<b>DIRD</b>	<b>5 743</b>	<b>29 529</b>	<b>43 469</b>	<b>45 112</b>	<b>46 519</b>	<b>47 362</b>	<b>48 927</b>	<b>48 959</b>	<b>49 651</b>	<b>50 514</b>	<b>51 837</b>	<b>1,7</b>
DIRD par les administrations (4)	2 313	10 873	16 014	16 261	16 478	16 772	17 794	17 295	17 325	17 494	17 891	1,3
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	31 665	32 326	33 019	33 947	1,8
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,0	64,6	64,6	63,6	64,7	65,1	65,4	65,5	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,19	2,23	2,24	2,28	2,23	2,22	2,20	2,20	

► Champ : France entière.

1. Changement méthodologique.

2. Résultats semi-définitifs.

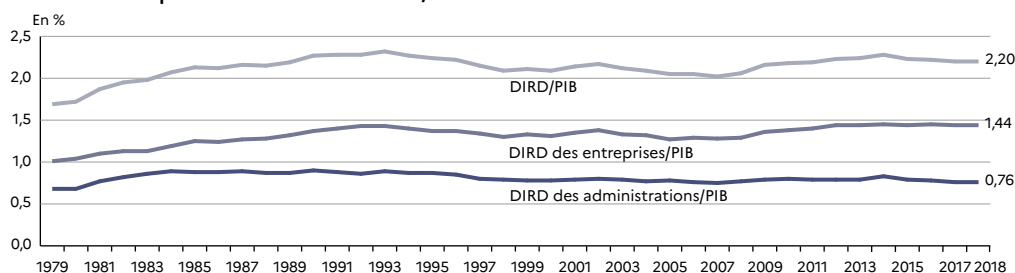
3. Évolution entre 2017 et 2018 (en volume, en %).

4. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

© SIES

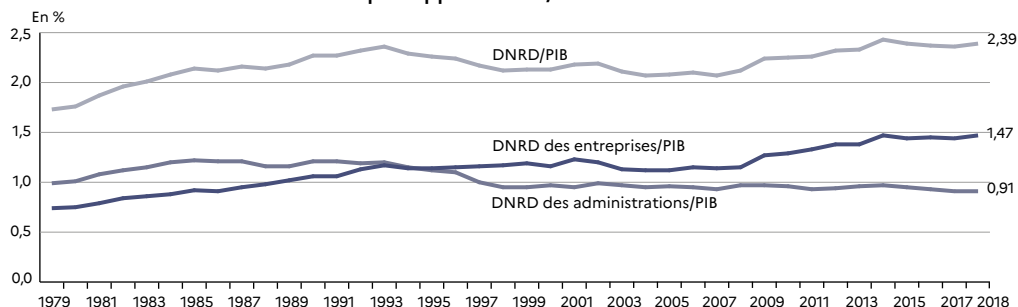
## 2 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France entière.

© SIES

## 3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► Champ : France entière.

© SIES

## 4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (3)	2018 (%)	Évolution en % (4)
<b>Personnel total de R&amp;D</b>	<b>293 272</b>	<b>397 756</b>	<b>402 491</b>	<b>411 780</b>	<b>416 687</b>	<b>423 903</b>	<b>426 428</b>	<b>432 245</b>	<b>442 222</b>	<b>452 970</b>	<b>100</b>	<b>2,4</b>
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	249 247	258 913	265 466	271 772	279 470	285 488	296 324	305 243	67	3,0
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	239 111	246 438	249 991	248 145	251 915	255 805	265 701	276 130	100	3,9
dont chercheurs en entreprise	66 455	143 828	148 439	156 392	161 460	161 744	166 814	170 571	180 642	188 817	68	4,5
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	163 380	165 342	166 696	175 758	174 514	176 440	176 521	176 840	100	0,2
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	100 807	102 521	104 006	110 029	112 656	114 916	115 682	116 427	66	0,6

► Champ : France entière.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Résultats semi-définitifs.

4. Évolution entre 2017 et 2018.

© SIES

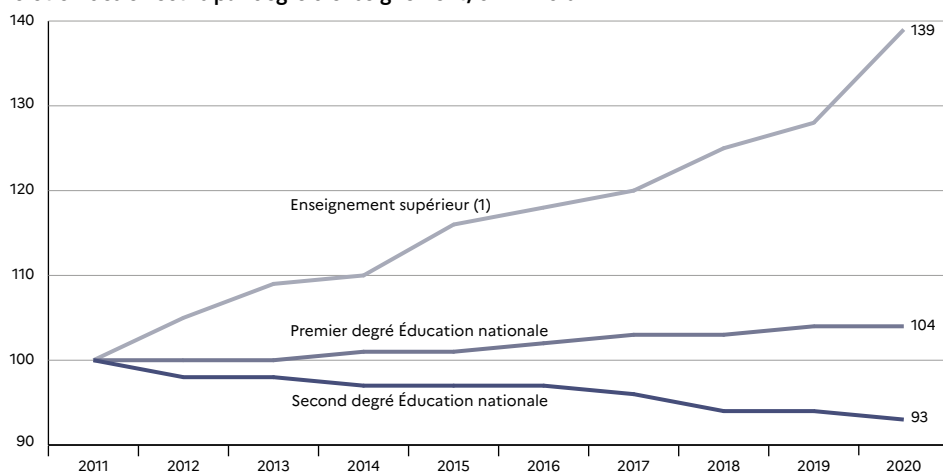
À la rentrée 2020, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DROM compte 633 500 élèves, étudiants et apprentis. Les effectifs augmentent légèrement par rapport à la rentrée 2019 (1)(2).

Le nombre d'élèves du premier degré est en légère baisse (-0,8%). Les effectifs stagnent dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale (+0,3%), excepté en formation professionnelle de lycée (+3,2%). Le second degré agricole, qui concerne un nombre d'élèves plus restreint, contribue également à la hausse des effectifs dans le second degré (+4,8%). Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en hausse de 8,3%, notamment ceux des universités (+9,8%) et des STS (+6,2%). Par ailleurs, les effectifs des apprentis sont en forte hausse (+67,9%), comme en France métropolitaine.

La Guadeloupe et la Martinique connaissent une baisse des effectifs d'élèves, dans le premier comme dans le second degré. À l'inverse, le nombre d'élèves est en hausse en Guyane et à Mayotte. Enfin, à la Réunion, les effectifs sont en légère baisse, en particulier dans le premier degré (3)(4).

Le poids du secteur privé est plus faible qu'en métropole, à l'exception de la Guadeloupe dans le premier degré, où la part du public est la plus faible parmi les DROM (85,0%). Cette part est la plus forte à Mayotte dans le second degré, où les établissements relèvent quasi-exclusivement du secteur public.

### 1 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, en milliers



► Champ : DROM, Public + Privé.  
1. Hors doubles inscriptions CPGE-université.

© SIES  
© DEPP

#### Précisions

**Départements et régions d'outre-mer (DROM)** – Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

**Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante** – Voir « Glossaire ».

Source  
DEPP-MENJS et SIES-MESRI.

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

**2 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DROM, en milliers**

	1980	1990	2000	2010	2015	2017	2018	2019	2020p	Évolution 2020/2019 (%)
<b>Premier degré éducation nationale</b>	<b>272,1</b>	<b>248,5</b>	<b>271,0</b>	<b>268,6</b>	<b>309,9</b>	<b>304,1</b>	<b>299,8</b>	<b>297,7</b>	<b>295,5</b>	<b>-0,8</b>
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	97,6	110,1	108,2	106,9	107,5	106,8	-0,6
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	168,5	197,2	193,3	190,2	187,8	186,3	-0,8
ULIS (1)	4,6	4,3	4,0	2,5	2,7	2,6	2,7	2,5	2,3	-4,7
<b>Second degré éducation nationale</b>	<b>170,7</b>	<b>186,6</b>	<b>219,6</b>	<b>224,8</b>	<b>259,5</b>	<b>263,9</b>	<b>264,4</b>	<b>265,4</b>	<b>266,2</b>	<b>0,3</b>
Formations en collège	123,3	120,5	135,7	134,1	158,5	158,5	159,4	160,1	159,5	-0,4
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	3,5	5,7	5,7	5,6	6,8	6,6	6,5	6,5	6,4	-1,9
Formations professionnelles en lycée	25,6	29,7	33,7	39,3	40,0	39,9	39,6	40,1	41,4	3,2
Formations générales et technologiques en lycée	21,8	36,4	50,2	51,3	61,1	65,6	65,4	65,2	65,3	0,2
<b>Second degré agriculture</b>	<b>1,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,7</b>	<b>3,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>4,8</b>
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	7,4	8,7	8,5	7,9	8,0	13,4	67,9
Scolarisation dans étab. de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,6	2,0	1,5	2,2	1,9	2,2	16,5
Enseignement supérieur	6,2	14,9	32,2	36,7	43,7	44,9	46,8	48,2	52,2	8,3
Universités (hors DUT) (3) (4)	5,3	10,9	21,1	23,3	27,9	28,3	29,1	30,5	33,5	9,8
Préparation au DUT (4)			0,4	0,9	1,1	1,2	1,3	1,3	1,3	-2,3
CPGE			0,7	1,3	1,7	1,7	1,8	1,7	1,7	1,2
STS et assimilés	0,6	2,7	5,7	7,2	9,0	9,2	9,9	10,3	10,9	6,2
Autres formations supérieures (5)	0,3	1,3	4,3	4,1	4,0	4,5	4,6	4,4	4,8	9,2
<b>Total général</b>	<b>454,4</b>	<b>459,0</b>	<b>539,9</b>	<b>542,3</b>	<b>627,5</b>	<b>626,8</b>	<b>624,9</b>	<b>625,0</b>	<b>633,5</b>	<b>1,4</b>

► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé.

1. Avant 2012, les effectifs à Mayotte étaient surestimés (problème de classification). © SIES

2. Données provisoires pour 2020.

3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane) et ceux des ESPE depuis 2013.

4. Hors doubles inscriptions CPGE-université à partir de 2009.

5. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2019-2020 reconduites en 2020-2021.

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire; Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté; DUT : diplôme universitaire de technologie;

CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles; STS : section de techniciens supérieurs.

© DEPP © SIES

**3 Effectifs du premier degré dans les DROM à la rentrée 2020**

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
<b>Public</b>	<b>38 149</b>	<b>42 806</b>	<b>29 037</b>	<b>54 204</b>	<b>104 323</b>	<b>268 519</b>
Préélémentaire	13 624	15 586	10 651	18 792	38 363	97 016
Élémentaire	24 129	27 106	18 133	35 178	64 649	169 195
ULIS	396	114	253	234	1 311	2 308
<b>Privé</b>	<b>6 750</b>	<b>2 820</b>	<b>4 098</b>	<b>2 931</b>	<b>10 344</b>	<b>26 943</b>
Préélémentaire	2 473	830	1 388	1 268	3 829	9 788
Élémentaire	4 265	1 990	2 710	1 660	6 498	17 123
ULIS	12		4	3	17	32
<b>Total premier degré</b>	<b>44 899</b>	<b>45 626</b>	<b>33 135</b>	<b>57 135</b>	<b>114 667</b>	<b>295 462</b>
Évolution 2020/2019 (%)	-3,1	0,1	-4,1	3,6	-1,2	-0,8
Part du public (%)	85,0	93,8	87,6	94,9	91,0	90,9

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

**4 Effectifs du second degré dans les DROM à la rentrée 2020**

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
<b>Public</b>	<b>40 029</b>	<b>35 670</b>	<b>28 722</b>	<b>47 324</b>	<b>93 837</b>	<b>245 582</b>
Formations en collège	22 466	22 668	16 102	29 720	54 927	145 883
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>	980	1 134	972	744	2 431	6 261
Formations professionnelles en lycée	6 282	6 550	5 054	5 791	15 510	39 187
Formations générales et technologiques en lycée	11 281	6 452	7 566	11 813	23 400	60 512
<b>Privé</b>	<b>4 923</b>	<b>3 047</b>	<b>4 288</b>	<b>320</b>	<b>8 025</b>	<b>20 603</b>
Formations en collège	3 113	1 975	2 822	220	5 524	13 654
<i>dont enseignement adapté du second degré (Segpa)</i>				110	44	154
Formations professionnelles en lycée	919	459	224	100	468	2 170
Formations générales et technologiques en lycée	891	613	1 242	0	2 033	4 779
<b>Total second degré</b>	<b>44 952</b>	<b>38 717</b>	<b>33 010</b>	<b>47 644</b>	<b>101 862</b>	<b>266 185</b>
Évolution 2019/2018 (%)	-2,3	5,2	-4,6	6,7	-0,5	0,7
Part du public (%)	89,0	92,1	87,0	99,3	92,1	92,3

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté.

© DEPP

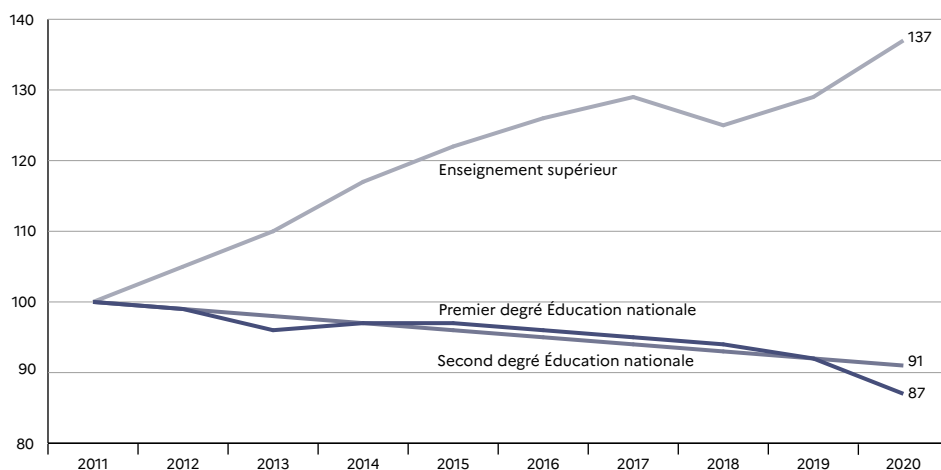
En 2020-2021, les COM et la Nouvelle-Calédonie comptent 138 500 élèves et étudiants, effectif en diminution de 4 900 élèves par rapport à 2018-2019 (-3,4%) (1)(2).

Cette baisse est majoritairement imputable au premier degré, avec 4 500 élèves en moins par rapport à 2019 (-6,3%). Les effectifs du second degré sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale sont en légère baisse (-1,6%), en particulier dans les formations en lycée (-2,9%). Cette baisse est moins prononcée en collège (-0,7%). La diminution des effectifs des premier et second degrés concerne l'ensemble des territoires (3)(4).

Avec 10 800 étudiants accueillis en 2020, les effectifs sont en nette hausse dans l'enseignement supérieur (+6,3%), notamment à l'université (+7,0%). Cette hausse est plus faible dans les STS (+4,0%) qui ont des effectifs importants mais supérieure dans les CPGE (+7,6%) et les autres écoles (+9,4%) qui scolarisent de plus petits effectifs.

Les établissements publics accueillent environ trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Dans le premier degré, cette part varie de 55,6% à Saint-Pierre-et-Miquelon à 82,6% en Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

### 1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP

#### Précisions

**Collectivités d'outre-mer (COM)** – Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département

le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DROM (voir « Précisions » en 10.01).

**Population scolaire du premier degré, population scolaire du second degré, population étudiante** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DEPP-MENJS et SIES-MESRI

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de Repères et références statistiques. Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

**2 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE**

	1990	2000	2010 (1)	2015	2017	2018	2019	2020	Évolution 2020/2019 (%)
<b>Premier degré</b>	<b>97 669</b>	<b>118 129</b>	<b>131 201</b>	<b>73 578</b>	<b>72 429</b>	<b>71 786</b>	<b>70 397</b>	<b>65 944</b>	<b>-6,3</b>
Préélémentaire	29 333	37 026	45 004	27 366	26 774	26 445	25 756	24 909	-3,3
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	83 339	45 836	45 304	44 986	44 312	40 765	-8,0
ULIS (2)	844	2 775	2 858	376	351	355	329	270	-17,9
<b>Second degré Éducation nationale</b>	<b>46 102</b>	<b>78 737</b>	<b>95 420</b>	<b>63 927</b>	<b>62 636</b>	<b>61 884</b>	<b>61 412</b>	<b>60 401</b>	<b>-1,6</b>
Formations en collège	29 234	51 227	57 798	37 080	36 358	36 041	35 992	35 724	-0,7
dont Segpa	174	1 069	1 950	1 351	1 191	1 254	1 205	1 292	7,2
Formations professionnelles en lycée	9 176	13 477	18 419	13 430	12 776	12 383	12 036	11 683	-2,9
Formations générales et technologiques en lycée	7 692	14 033	19 203	13 417	13 502	13 460	13 384	12 994	-2,9
<b>Second degré Agriculture (3)</b>	<b>724</b>	<b>1 471</b>	<b>1 535</b>	<b>1 315</b>	<b>1 358</b>	<b>1 366</b>	<b>1 414</b>	<b>1 344</b>	<b>-5,0</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>1 962</b>	<b>4 622</b>	<b>8 311</b>	<b>9 586</b>	<b>10 132</b>	<b>9 949</b>	<b>10 137</b>	<b>10 778</b>	<b>6,3</b>
Universités (4)	1 418	3 371	5 661	(6) 6 487	6 149	5 830	6 107	6 535	7,0
CPGE	50	86	207	382	477	472	490	527	7,6
STS et assimilés	425	882	1 920	2 197	2 881	3 000	2 912	3 029	4,0
Autres écoles (5)	69	94	523	520	625	647	628	687	9,4
IUFM		189							
<b>Total général</b>	<b>146 457</b>	<b>202 959</b>	<b>236 467</b>	<b>148 406</b>	<b>146 555</b>	<b>144 985</b>	<b>143 360</b>	<b>138 467</b>	<b>-3,4</b>

► Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

- À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars n + 1), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée n + 1.
  - Avant 2011, les effectifs des ULIS à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).
  - Y compris les étudiants en BTSa (62 en 2016, 66 en 2017, 79 en 2018, 71 en 2019, 66 en 2020).
  - Hors inscriptions simultanées CPGE-université à partir de 2009.
  - Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.
  - Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.
- ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire; **Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté; **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles; **STS** : section de techniciens supérieurs; **IUFM** : institut de formation des maîtres.

© DEPP © SIES

**3 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2020-2021**

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total	Rappel 2019-2020
<b>Public</b>	<b>290</b>	<b>27 318</b>		<b>23 273</b>	<b>50 881</b>	<b>54 894</b>
Préélémentaire	92	9 993		9 425	19 510	20 118
Élémentaire	198	17 295		13 647	31 140	34 470
ULIS	0	30		201	231	306
<b>Privé (y compris hors contrat)</b>	<b>232</b>	<b>5 758</b>	<b>1 476</b>	<b>7 597</b>	<b>15 063</b>	<b>15 503</b>
Préélémentaire	82	1 952	526	2 839	5 399	5 638
Élémentaire	150	3 792	935	4 748	9 625	9 842
ULIS	0	14	15	10	39	23
<b>Total premier degré</b>	<b>522</b>	<b>33 076</b>	<b>1 476</b>	<b>30 870</b>	<b>65 944</b>	<b>70 397</b>
Évolution 2020/2019 (%)	-5,3	-3,4	-1,1	-9,5	-6,3	-1,9
Part du public (%)	55,6	82,6	0,0	75,4	77,2	78,0

**ULIS** : unité localisée pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

**4 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2020-2021**

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total	Rappel 2019-2020
<b>Public</b>	<b>403</b>	<b>21 356</b>	<b>1 315</b>	<b>20 895</b>	<b>43 969</b>	<b>44 457</b>
Formations en collège	191	12 918	811	13 063	26 983	27 175
dont Segpa		445	38	705	1 188	1 101
Formations professionnelles en lycée	105	4 266	205	3 116	7 692	7 737
Formations générales et technologiques en lycée	107	4 172	299	4 716	9 294	9 545
<b>Privé</b>	<b>138</b>	<b>7 700</b>		<b>8 594</b>	<b>16 432</b>	<b>16 955</b>
Formations en collège	138	4 610		3 993	8 741	8 817
dont Segpa	20			84	104	104
Formations professionnelles en lycée		1 154		2 837	3 991	4 299
Formations générales et technologiques en lycée		1 936		1 764	3 700	3 839
<b>Total second degré</b>	<b>541</b>	<b>29 056</b>	<b>1 315</b>	<b>29 489</b>	<b>60 401</b>	<b>61 412</b>
Évolution 2020/2019 (%)	-1,6	-2,1	-9,7	-0,8	-1,6	
Part du public (%)	74,5	73,5	100,0	70,9	72,8	72,4

**Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté.

© DEPP

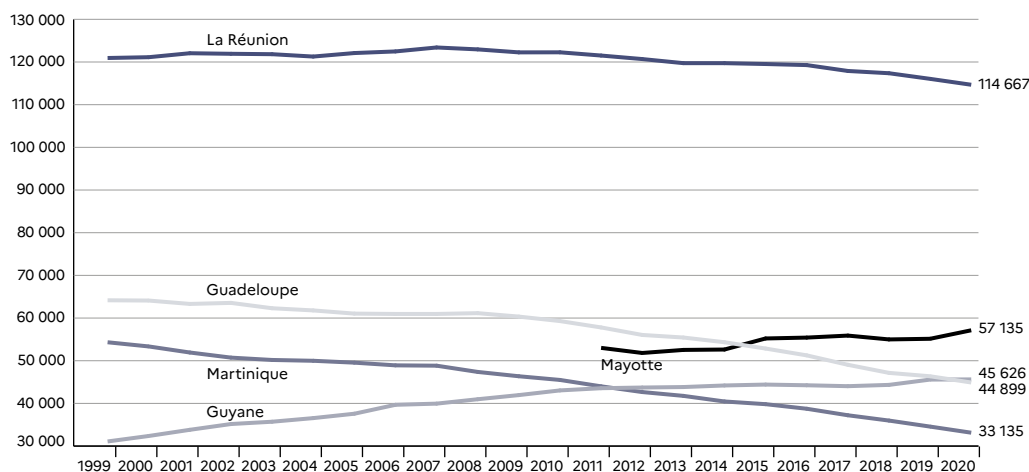
Depuis les années 2000, les effectifs de la population du premier degré dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont en recul (1). En 2020, cette population s'établit à 295 500 élèves, soit 4,5% de la population scolaire (2). Entre les rentrées 2015 et 2020, les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent de très fortes réductions d'effectifs (respectivement 15,7% et 14,3%) alors que celle de La Réunion baisse seulement de 3,5% et que celles de Guyane et de Mayotte augmentent respectivement de 3,0% et 3,6%.

La part de l'enseignement privé sous et hors contrat dans les DROM (9,1%) est inférieure à celle observée en France métropolitaine (14,2%). Elle oscille entre 15,0% en Guadeloupe et 5,1% à Mayotte. Comme en France métropolitaine, les dispositifs collectifs accueillant des élèves en situation de handicap sont moins développés dans le secteur privé. Entre les rentrées 2015 et 2020, la part du secteur privé dans les DROM augmente d'un point. La hausse est nettement plus forte en Guadeloupe et en Martinique.

Au sein des DROM, le taux de scolarisation à 2 ans dépasse largement le niveau national en Guadeloupe et Martinique (respectivement 27,2% et 31,0% contre 9,4% au niveau national). À l'inverse, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans en Guyane et à Mayotte est faible (1,6% et 1,8%).

Dans les écoles publiques des DROM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national. Les retards sont plus fréquents dans les académies de Guyane et de la Guadeloupe pour les niveaux allant du CE1 au CM2 ainsi que dans l'académie de Mayotte en CM2 (3). Contrairement aux années précédentes, les **taux de redoublement** dans les écoles publiques sont légèrement inférieurs à ceux de la France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CE2 (écart respectif de 0,4, 0,1 et 0,2 point), plus particulièrement en Guadeloupe et à La Réunion (4).

### 1 Évolution des effectifs du premier degré dans les DROM



► Champ : Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

#### Précisions

La source **Diapre** est un dispositif de remontées de données du premier degré. Elle comporte des données individuelles qui permettent une analyse plus fine et de meilleure qualité que les données par école utilisées auparavant. À la rentrée 2020, 100,0% des écoles publiques et 99,3% des écoles privées sous contrat renseignent Diapre. Cette source couvre 99,0% des classes et 99,2% des élèves.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire, taux de retard, taux de redoublement – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.36; 19.45; 18.27; 17.25; 16.40.  
- Pour les retards à l'entrée au niveau national, voir la fiche 3.03.

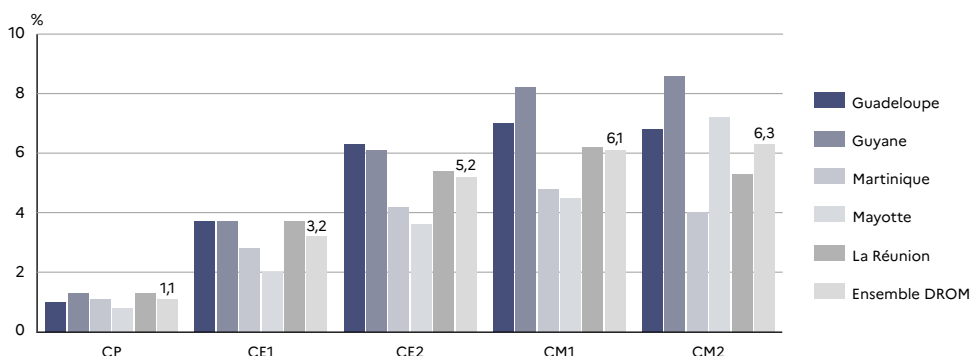
## 2 Effectifs du premier degré dans les DROM : évolution, part du privé et taux de scolarisation à 2 ans

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
<b>Effectifs en 2020 (Public + Privé)</b>	<b>44 899</b>	<b>45 626</b>	<b>33 135</b>	<b>57 135</b>	<b>114 667</b>	<b>295 462</b>
Préélémentaire	16 097	16 416	12 039	20 060	42 192	106 804
Élémentaire	28 394	29 096	20 843	36 838	71 147	186 318
ULIS	408	114	253	237	1 328	2 340
<b>Évolution des effectifs (%) entre 2015 et 2020 (Public + Privé)</b>	<b>-14,3</b>	<b>3,0</b>	<b>-15,7</b>	<b>3,6</b>	<b>-3,5</b>	<b>-4,7</b>
Préélémentaire	-12,8	5,3	-16,3	10,3	-2,9	-3,0
Élémentaire	-15,0	3,1	-15,3	0,4	-4,2	-5,5
ULIS	-19,4	-76,3	-14,2	-13,5	19,7	-12,2
<b>Part du privé (%) en 2020</b>	<b>15,0</b>	<b>6,2</b>	<b>12,4</b>	<b>5,1</b>	<b>9,0</b>	<b>9,1</b>
Préélémentaire	15,4	5,1	11,5	6,3	9,1	9,2
Élémentaire	15,0	6,8	13,0	4,5	9,1	9,2
ULIS	2,9	0,0	0,0	1,3	1,3	1,4
<b>Évolution de la part du privé (en points) entre 2015 et 2020</b>	<b>3,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>2,8</b>	<b>0,2</b>	<b>1,1</b>	<b>1,0</b>
Préélémentaire	2,9	-0,5	3,4	0,1	1,3	1,1
Élémentaire	3,1	-0,6	2,5	0,2	0,9	0,9
<b>Taux de scolarisation à 2 ans (%) en 2020</b>	<b>27,2</b>	<b>1,6</b>	<b>31,0</b>	<b>1,8</b>	<b>8,9</b>	<b>9,9</b>

► Champ : Public + Privé sous et hors contrat.

© DEPP

## 3 Taux de retard à l'entrée à un niveau par DROM à la rentrée 2020, en %



► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

## 4 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2020, en %

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	1,5	1,4	1,5	0,3	0,9
Guyane	1,1	1,1	0,7	0,4	1,2
Martinique	1,3	0,8	0,4	0,4	0,4
Mayotte	0,4	0,4	0,4	0,2	0,3
La Réunion	2,7	2,0	1,4	0,5	0,8
<b>DROM</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>
France métropolitaine	2,0	1,4	1,2	0,4	0,7

► Champ : Public; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

Les départements et régions d'outre-mer (DROM) scolarisent 266 200 élèves dans le second degré à la rentrée 2020, soit des effectifs en légère augmentation par rapport à la rentrée 2019 (+0,3%) (1). Depuis 2005, la hausse est prononcée dans les académies de Guyane (+12 600 élèves) et surtout de Mayotte (+27 000) qui enregistrent des hausses annuelles continues de leur nombre d'élèves. À l'inverse, sur la même période, les effectifs de la Guadeloupe (-8 700 élèves) et surtout de la Martinique (-14 700 élèves) sont en net recul. Par ailleurs, seulement 7,7% des élèves du second degré sont scolarisés dans un établissement privé, contre plus de 20,0% sur l'ensemble du territoire français (2).

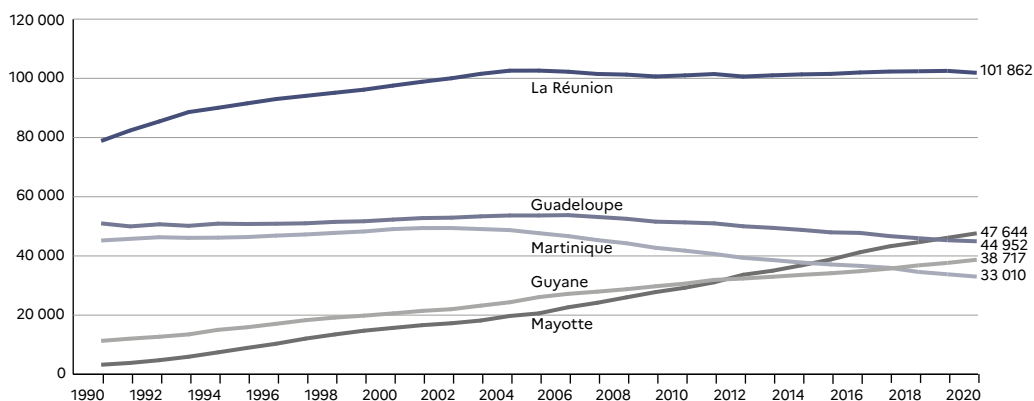
Dans les **formations en collège**, 159 500 élèves sont inscrits, soit une baisse de 0,4% par rapport à la rentrée précédente. Les sections d'enseignement général et

professionnel adapté (Segpa) scolarisent 6 400 élèves à la rentrée 2020, soit 4,0% de l'ensemble des élèves inscrits en collège.

Les **formations générales et technologiques** accueillent 65 300 élèves, dont une majorité de filles (57,6%). Près des deux tiers des élèves suivent une formation générale (3). En première et terminale, la part des lycéennes est légèrement supérieure en voie générale (59,7%) qu'en voie technologique (54,6%).

Dans les **formations professionnelles en lycée**, 41 400 élèves des DROM sont scolarisés, soit 38,8% des effectifs inscrits au lycée (contre 28,6% en France métropolitaine) (4). Par ailleurs, les formations en CAP regroupent plus d'un quart des élèves de l'enseignement professionnel, contre un sur six sur l'ensemble du territoire.

### 1 Évolution des effectifs du second degré dans les DROM



► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

© DEPP

Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Les effectifs des formations en collège dans les DROM à la rentrée 2020

	Public			Privé sous et hors contrat			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	16 940	16 651	33 591	1 699	1 769	3 468	37 059	49,7
Cinquième	17 224	17 151	34 375	1 708	1 793	3 501	37 876	50,0
Quatrième	17 156	17 194	34 350	1 639	1 655	3 294	37 644	50,1
Troisième	17 119	17 434	34 553	1 575	1 650	3 225	37 778	50,5
<b>Total sixième-troisième</b>	<b>68 439</b>	<b>68 430</b>	<b>136 869</b>	<b>6 621</b>	<b>6 867</b>	<b>13 488</b>	<b>150 357</b>	<b>50,1</b>
Sixième Segpa	881	525	1 406	13	16	29	1 435	37,7
Cinquième Segpa	999	545	1 544	27	16	43	1 587	35,3
Quatrième Segpa	1 108	537	1 645	29	13	42	1 687	32,6
Troisième Segpa	1 125	541	1 666	20	20	40	1 706	32,9
<b>Total Segpa</b>	<b>4 113</b>	<b>2 148</b>	<b>6 261</b>	<b>89</b>	<b>65</b>	<b>154</b>	<b>6 415</b>	<b>34,5</b>
ULIS	1 848	905	2 753	7	5	12	2 765	32,9
<b>Total</b>	<b>74 400</b>	<b>71 483</b>	<b>145 883</b>	<b>6 717</b>	<b>6 937</b>	<b>13 654</b>	<b>159 537</b>	<b>49,2</b>

► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

© DEPP

## 3 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DROM à la rentrée 2020

	Public			Privé sous et hors contrat			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	9 445	12 497	21 942	750	998	1 748	23 690	57,0
Première	8 058	11 468	19 526	706	861	1 567	21 093	58,5
Générale	4 965	7 661	12 626	558	677	1 235	13 861	60,2
STMG	1 593	2 067	3 660	117	131	248	3 908	56,2
STL	131	253	384				384	65,9
ST2S	213	1 084	1 297	17	50	67	1 364	83,1
STI2D	1 052	241	1 293	14	3	17	1 310	18,6
Autres (1)	104	162	266				266	60,9
<b>Terminale</b>	<b>8 095</b>	<b>10 946</b>	<b>19 041</b>	<b>619</b>	<b>845</b>	<b>1 464</b>	<b>20 505</b>	<b>57,5</b>
Générale	4 998	7 313	12 311	495	701	1 196	13 507	59,3
STMG	1 592	2 065	3 657	107	97	204	3 861	56,0
STL	137	236	373				373	63,3
ST2S	158	954	1 112	13	46	59	1 171	85,4
STI2D	1 122	209	1 331	4	1	5	1 336	15,7
Autres (1)	88	169	257				257	65,8
ULIS	2	1	3				3	33,3
<b>Total</b>	<b>25 600</b>	<b>34 912</b>	<b>60 512</b>	<b>2 075</b>	<b>2 704</b>	<b>4 779</b>	<b>65 291</b>	<b>57,6</b>

► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

1. Séries des baccalauréats technologiques STD2A, TMD Hôtellerie et brevet technologique.

© DEPP

## 4 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DROM à la rentrée 2020

	Public			Privé sous et hors contrat			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)	
CAP 2 ans (1)	<b>Total</b>	<b>6 589</b>	<b>3 669</b>	<b>10 258</b>	<b>277</b>	<b>235</b>	<b>512</b>	<b>10 770</b>	<b>36,2</b>
	1 <sup>re</sup> année	3 440	1 933	5 373	136	113	249	5 622	36,4
	2 <sup>e</sup> année	3 149	1 736	4 885	141	122	263	5 148	36,1
	<b>Total</b>	<b>16 229</b>	<b>11 726</b>	<b>27 955</b>	<b>895</b>	<b>755</b>	<b>1 650</b>	<b>29 605</b>	<b>42,2</b>
Bac pro/ BMA (2)	Seconde professionnelle	5 399	3 830	9 229	246	246	492	9 721	41,9
	Première professionnelle	5 650	4 095	9 745	369	236	605	10 350	41,8
	Terminale professionnelle	5 180	3 801	8 981	280	273	553	9 534	42,7
Autres formations de niveaux 3 et 4	253	242	495	6		6	501	48,3	
ULIS	308	171	479	1	1	2	481	35,8	
<b>Total</b>	<b>23 379</b>	<b>15 808</b>	<b>39 187</b>	<b>1 179</b>	<b>991</b>	<b>2 170</b>	<b>41 357</b>	<b>40,6</b>	

► Champ : DROM, Public et Privé sous et hors contrat.

1. Sont inclus 61 élèves préparant un CAP en un an.

2. Sont inclus 33 élèves préparant un BMA en deux ans.

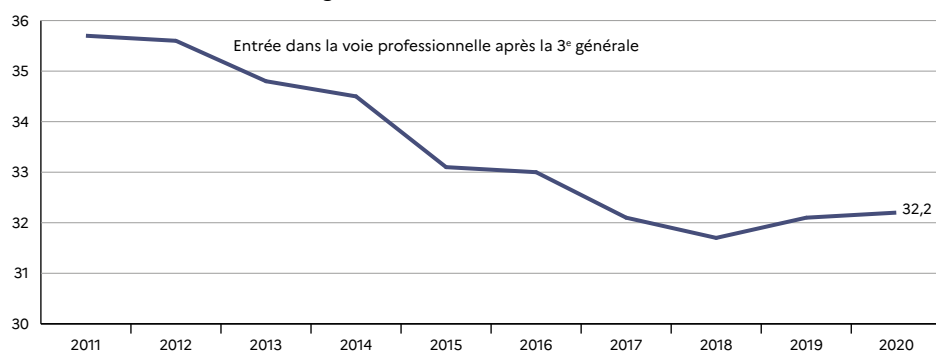
© DEPP

En 2020, le redoublement est resté relativement stable au collège, comme en métropole. Les **taux de redoublement** s'établissent désormais à 0,4% en sixième, 0,3% en cinquième tout comme en quatrième et 1,6% en troisième (2).

Parmi les élèves inscrits à la rentrée 2019 en troisième, 32,2% se sont orientés en formations professionnelles en lycée tandis que 59,2% se sont orientés en formations générales et technologiques à la rentrée 2020, parts relativement stables depuis 2016 (1). L'entrée dans la voie générale et technologique a sensiblement augmenté à la rentrée 2020 (+1,4 point) dans les DROM, hausse sensiblement identique à celle constatée en métropole.

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le redoublement a diminué sensiblement en seconde et en première et très fortement en terminale, dans des proportions similaires à celles observées en métropole (3). En fin de seconde, les **sorties** des établissements de l'Éducation nationale situés dans les DROM ont diminué significativement (5,3%). Néanmoins, elles demeurent à un niveau élevé par rapport à la métropole, mais aussi par rapport à la situation dans les DROM jusqu'en 2016. Les sorties des formations professionnelles dispensées par l'Éducation nationale ont fortement diminué en 2020, elles sont désormais un peu plus basses que celles constatées en métropole (4).

### 1 Évolution de l'entrée dans la voie professionnelle dans les établissements de l'Éducation nationale des DROM à l'issue de la troisième générale, en %



► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

#### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DROM intègrent Mayotte.

**Taux de passage, taux de sorties** – Voir « Glossaire ».

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## 2 Les taux de redoublement et de passage dans les formations en collège dans les DROM, en %

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Redoublements</b>	Sixième	0,7	0,7	0,8	0,6	0,4
	Cinquième	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3
	Quatrième	0,5	0,3	0,5	0,3	0,3
	Troisième	1,6	1,5	1,7	1,7	1,6
<b>Passages</b>	Sixième - cinquième	97,3	95,5	95,9	95,3	97,0
	Cinquième - quatrième	99,0	96,7	97,1	97,0	97,4
	Quatrième - troisième	98,5	96,8	96,6	97,3	97,5
	Troisième - seconde GT	59,4	58,4	58,3	57,8	59,2
	Troisième - formations pro en lycée	33,0	32,1	31,7	32,1	32,2

► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

Lecture : 32,2% des élèves scolarisés en troisième en 2019 dans les DROM ont poursuivi leurs études en formations professionnelles à la rentrée 2020 dans un établissement des DROM du MENJS.

© DEPP

## 3 Les taux de redoublement, passage et sortie dans les formations générales et technologiques en lycée dans les DROM, en %

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>Redoublements</b>	Seconde	4,1	3,5	3,7	3,1	2,0
	Première	1,9	1,6	2,0	1,3	0,9
	Terminale	7,0	7,1	7,1	7,0	1,7
<b>Passages</b>	Seconde vers formations pro en lycée	4,0	3,7	4,0	3,8	3,3
	Seconde vers première	88,3	86,1	85,2	86,3	89,0
	Première vers terminale	96,0	94,6	93,7	95,0	96,2
<b>Sorties</b>	Seconde	3,6	6,7	7,1	6,8	5,3
	Première	2,2	3,7	4,0	3,5	2,8

► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

Lecture : 89% des élèves scolarisés en seconde GT en 2019 dans les DROM ont poursuivi leurs études en première GT à la rentrée 2020 dans un établissement des DROM du MENJS.

© DEPP

## 4 Les taux de redoublement, de passage et de sortie dans les formations professionnelles en lycée dans les DROM, en %

		2016	2017	2018	2019	2020
<b>CAP 2 ans</b>	Redoublement	3,0	3,1	3,5	3,3	2,6
<b>1<sup>re</sup> année</b>	Passage en deuxième année	79,4	78,6	77,9	77,9	85,7
	Autres orientations	0,9	0,9	0,8	0,7	0,5
	Sorties	16,7	17,4	17,8	18,1	11,2
<b>CAP 2 ans</b>	Redoublement	3,0	3,4	4,2	4,1	3,0
	Passage en bac pro	16,6	16,5	15,5	18,1	15,4
	Autres orientations	3,3	3,1	3,1	3,8	3,6
<b>Seconde pro</b>	Sorties	77,1	77,0	77,2	74,0	78,0
	Redoublement	1,8	1,8	1,8	1,6	0,9
	Passage en première pro	86,3	85,7	85,7	88,4	92,1
<b>Première pro</b>	Autres orientations	2,6	2,7	3,0	2,5	1,8
	Sorties	9,3	9,8	9,5	7,5	5,2
	Redoublement	1,4	1,5	2,0	0,8	0,5
<b>Terminale pro</b>	Passage en terminale pro	89,5	88,6	88,5	88,9	92,9
	Autres orientations	0,7	1,4	0,6	0,5	0,3
	Sorties	8,4	8,5	8,9	9,8	6,3
<b>Terminale pro</b>	Redoublement	5,9	5,3	4,7	4,5	1,5
	Autres orientations	2,3	2,0	2,3	2,6	2,9
	Sorties	91,8	92,7	93,0	92,9	95,6

► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

© DEPP

À la rentrée 2020, dans les cinq DROM, 11 200 élèves préparent un **CAP**, et 29 700 un **baccalauréat professionnel** ou un **BMA**. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (5,7%) qu'en CAP (4,7%) (1).

Certaines **spécialités de formation** sont plus fréquentes que d'autres. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (55,4%) que dans celles des services, contrairement à ce que l'on observe pour le baccalauréat professionnel et le BMA, diplômes préparés en majorité dans des spécialités de services (57,0%). En CAP, alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 17,3% des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés, avec notamment « Bâtiment : finitions » (8,9%

des élèves), « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » (8,8% des élèves), et « Moteurs et mécanique auto » (7,9% des élèves). Les quatre groupes de spécialités principaux en baccalauréat professionnel ou BMA sont « Commerce, vente » regroupant 20,7% des élèves, suivi de « Spécialités plurivalentes des services » (16,4%), « Électricité, électronique » (13,0%) et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (10,2%).

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 60,4% des effectifs en CAP, et 65,0% en baccalauréat professionnel ou BMA. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production, exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont très largement majoritaires.

### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA).

### Pour en savoir plus

- *Note d'Information* : 18.11.

**1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2020**

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	84	0,7	0,0	35,7	588	2,0	7,7	6,3
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	19	0,2	0,0	0,0	23	0,1	0,0	13,0
213 Forêts, espaces naturels, faune	30	0,3	46,7	6,7				
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.								
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	47	0,4	0,0	38,3	243	0,8	0,0	33,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	986	8,8	2,9	42,7	666	2,2	0,0	45,9
223 Métallurgie	54	0,5	0,0	48,1				
225 Plasturgie, matériaux composites	11	0,1	100,0	36,4	19	0,1	0,0	15,8
227 Énergie, génie climatique	131	1,2	0,0	0,8	292	1,0	0,0	2,7
230 Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois	231	2,1	9,1	1,3	941	3,2	2,4	26,9
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	132	1,2	0,0	0,8	288	1,0	0,0	5,6
232 Bâtiment : construction et couverture	349	3,1	0,0	2,0	359	1,2	0,0	3,3
233 Bâtiment : finitions	995	8,9	2,0	6,1	478	1,6	0,0	11,9
234 Travail du bois et de l'ameublement	670	6,0	0,0	3,7	1 002	3,4	0,0	8,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples					21	0,1	0,0	81,0
241 Textile								
242 Habillement	417	3,7	0,0	87,3	386	1,3	0,0	91,2
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité					1 033	3,5	9,4	3,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage					83	0,3	0,0	7,2
252 Moteurs et mécanique auto	882	7,9	8,4	2,2	1 654	5,6	4,3	3,4
253 Mécanique aéronautique et spatiale					126	0,4	25,4	3,2
254 Structures métalliques	551	4,9	2,4	4,5	728	2,4	4,0	5,2
255 Électricité, électronique	619	5,5	5,0	4,5	3 859	13,0	4,7	3,3
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>6 208</b>	<b>55,4</b>	<b>3,4</b>	<b>16,7</b>	<b>12 789</b>	<b>43,0</b>	<b>3,7</b>	<b>11,8</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	36	0,3	0,0	55,6	4 870	16,4	7,8	69,0
311 Transport, manutention, magasinage	176	1,6	0,0	10,8	743	2,5	1,7	19,5
312 Commerce, vente	1 934	17,3	5,9	48,9	6 146	20,7	8,5	59,6
314 Comptabilité, gestion								
321 Journalisme et communication								
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	67	0,6	0,0	31,3	90	0,3	0,0	35,6
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle					223	0,8	0,0	34,5
324 Secrétariat, bureautique								
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales					3 023	10,2	10,3	89,2
331 Santé					46	0,2	0,0	54,3
332 Travail social	941	8,4	7,1	92,5				
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	797	7,1	6,3	69,6	602	2,0	0,0	56,3
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	370	3,3	14,3	81,9	270	0,9	0,0	97,8
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	57	0,5	0,0	40,4				
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	280	2,5	0,0	43,6	364	1,2	0,0	56,6
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	337	3,0	7,7	40,4	551	1,9	0,0	35,9
<b>Total spécialités des services</b>	<b>4 995</b>	<b>44,6</b>	<b>6,2</b>	<b>60,4</b>	<b>16 928</b>	<b>57,0</b>	<b>7,3</b>	<b>65,0</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>11 203</b>	<b>100,0</b>	<b>4,7</b>	<b>36,2</b>	<b>29 717</b>	<b>100,0</b>	<b>5,7</b>	<b>42,1</b>

► Champ : DROM, Public + Privé (sous contrat et hors contrat), MENJS.

Lecture : 44,6% des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services. 6,2% des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 60,4% des élèves formés dans ces spécialités en CAP.

© DEPP

Dans les départements et régions d'outre-mer, l'**origine sociale** des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). D'une part, 40,1% des élèves sont issus d'une famille dont le responsable est inactif (9,2% en France métropolitaine). D'autre part, les professions libérales, cadres et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, les parts des élèves avec des parents enseignants, exerçant une profession libérale ou d'encadrement, sont plus élevées dans les formations générales et technologiques que dans les formations professionnelles au lycée. Au contraire, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont

proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que pour l'ensemble des formations en collège, quatre élèves sur dix sont enfants d'inactifs (41,8%), cette proportion s'élève à près de sept élèves sur dix en Segpa (65,9%).

D'une façon générale, et de façon plus marquée encore qu'en France métropolitaine, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées et beaucoup moins d'enfants appartenant aux catégories sociales défavorisées (2).

### Précisions

**Population concernée** – Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements des DROM relevant du ministère en charge de l'Éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DROM intègrent Mayotte.

---

#### Source

DEPP-MENJS, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

**1** Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale à la rentrée 2020, en %

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Enseignants (2)	Professions intermédiaires (3)
Sixième à troisième	1,2	7,8	7,3	3,8	8,3
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	0,9	4,0	1,4	0,9	4,1
Segpa	0,8	3,9	0,9	0,3	3,0
<b>Total formations en collège (y compris Segpa)</b>	<b>1,2</b>	<b>7,6</b>	<b>7,0</b>	<b>3,6</b>	<b>8,0</b>
Seconde générale et technologique	1,4	9,4	10,3	5,2	9,6
Première et terminale générales	1,4	10,8	13,3	7,7	10,4
Première et terminale technologiques	1,3	8,9	5,3	2,3	8,0
ULIS en formations GT en lycée					
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>1,4</b>	<b>9,9</b>	<b>10,5</b>	<b>5,6</b>	<b>9,6</b>
CAP	0,9	4,4	0,9	0,4	3,0
Baccalauréat professionnel, BMA	1,3	6,3	2,3	0,7	5,2
ULIS en formations professionnelles en lycée	1,1	4,1	2,9	0,5	4,1
Autres niveaux 3 et 4	1,7	5,2	2,4	1,3	5,6
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>1,2</b>	<b>5,8</b>	<b>1,9</b>	<b>0,6</b>	<b>4,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,2</b>	<b>7,9</b>	<b>7,1</b>	<b>3,6</b>	<b>7,9</b>
France métropolitaine	1,4	10,3	20,3	3,3	13,0

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
Sixième à troisième	17,1	13,1	1,0	40,4	100,0	150 357
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	10,2	11,5	1,5	65,5	100,0	2 765
Segpa	10,4	14,1	0,7	65,9	100,0	6 415
<b>Total formations en collège (y compris Segpa)</b>	<b>16,7</b>	<b>13,1</b>	<b>1,0</b>	<b>41,8</b>	<b>100,0</b>	<b>159 537</b>
Seconde générale et technologique	18,4	14,4	1,4	29,8	100,0	23 690
Première et terminale générales	19,5	13,0	1,8	22,3	100,0	27 368
Première et terminale technologiques	18,6	18,3	1,4	35,9	100,0	14 230
ULIS en formations GT en lycée					100,0	3
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>18,9</b>	<b>14,6</b>	<b>1,6</b>	<b>27,9</b>	<b>100,0</b>	<b>65 291</b>
CAP	10,6	14,6	0,9	64,4	100,0	10 770
Baccalauréat professionnel, BMA	15,3	18,0	1,3	49,7	100,0	29 605
ULIS en formations professionnelles en lycée	13,1	15,3	2,0	56,9	100,0	481
Autres niveaux 3 et 4	13,0	19,0	1,5	50,3	100,0	501
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>14,0</b>	<b>17,1</b>	<b>1,2</b>	<b>53,6</b>	<b>100,0</b>	<b>41 357</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,9</b>	<b>14,2</b>	<b>1,2</b>	<b>40,1</b>	<b>100,0</b>	<b>266 185</b>
France métropolitaine	17,3	23,8	1,3	9,2	100,0	5 419 652

► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Professeurs non compris.
2. Enseignants : professeurs, instituteurs, professeurs des écoles et professions assimilées.
3. Instituteurs et professeurs des écoles non compris.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée ou inconnue (11,1% des effectifs dans les DROM).

© DEPP

**2** Élèves du second degré dans les DROM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2020, en % (1)

Formations	Public					Privé				
	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Très favorisée	Favo-risée	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
Sixième à troisième	9,9	7,6	24,0	58,5	100,0	38,2	16,3	34,1	11,4	100,0
ULIS dans les formations en collège, dispositifs relais	2,6	4,2	15,4	77,8	100,0	8,3	0,0	25,0	66,7	100,0
Segpa	1,6	3,0	15,0	80,4	100,0	1,7	3,4	21,0	73,9	100,0
<b>Total formations en collège (y compris Segpa)</b>	<b>9,4</b>	<b>7,3</b>	<b>23,5</b>	<b>59,8</b>	<b>100,0</b>	<b>37,8</b>	<b>16,2</b>	<b>34,0</b>	<b>12,0</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	15,2	9,4	27,6	47,8	100,0	44,0	16,1	30,5	9,5	100,0
Première et terminale générales	20,9	10,4	29,9	38,9	100,0	50,4	16,1	26,0	7,4	100,0
Première et terminale technologiques	8,3	8,0	27,3	56,4	100,0	26,4	14,9	38,2	20,5	100,0
ULIS en formations GT en lycée					100,0					
<b>Total formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>16,1</b>	<b>9,5</b>	<b>28,5</b>	<b>46,0</b>	<b>100,0</b>	<b>45,2</b>	<b>16,0</b>	<b>29,1</b>	<b>9,7</b>	<b>100,0</b>
CAP	1,6	2,9	15,4	80,1	100,0	2,3	5,7	26,8	65,1	100,0
Baccalauréat professionnel, BMA	3,3	5,0	21,9	69,8	100,0	10,6	11,3	36,9	41,2	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	4,1	4,1	17,7	74,1	100,0	0,0	0,0	50,0	50,0	100,0
Autres niveaux 3 et 4	4,1	5,9	19,8	70,2	100,0					100,0
<b>Total formations professionnelles en lycée</b>	<b>2,9</b>	<b>4,5</b>	<b>20,1</b>	<b>72,5</b>	<b>100,0</b>	<b>8,8</b>	<b>10,1</b>	<b>34,8</b>	<b>46,4</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>7,4</b>	<b>24,2</b>	<b>58,3</b>	<b>100,0</b>	<b>36,9</b>	<b>15,5</b>	<b>32,9</b>	<b>14,7</b>	<b>100,0</b>

► Champ : DROM, Public + Privé (sous et hors contrat), MENJS.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Glossaire ».

© DEPP

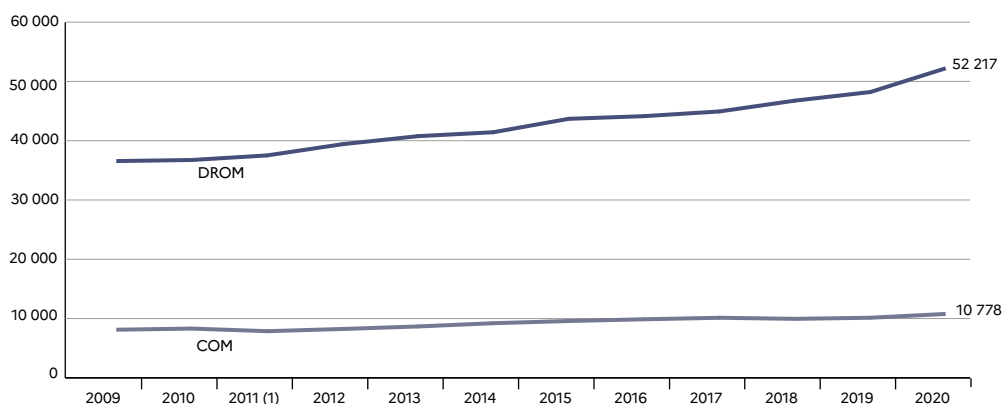
En 2020-2021, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements ou régions d'outre-mer (DROM) augmente de 8,3% : il s'établit à 52 200 (1). L'université, qui accueille 66,6% des effectifs dans les DROM, voit ses effectifs augmenter de 9,2% entre 2019 et 2020 (2). Les effectifs d'étudiants préparant un DUT sont en baisse (-2,3%). En STS, le nombre d'étudiants augmente de 6,2%. Les effectifs en CPGE sont en hausse de 1,2%.

Dans les collectivités d'outre-mer (COM) et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 6,3% en 2020 pour s'établir à 10 800 (3). L'université accueille 60,6% des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part est en hausse pour la seconde année consécutive

(+0,4 point de plus par rapport à l'année précédente après +1,6 point) sous l'effet de la forte augmentation du nombre d'inscrits à l'université (+7,0%). Les effectifs augmentent de 4,0% en STS et formations assimilées et de 7,6% en CPGE.

Après une croissance quasiment continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DROM a diminué régulièrement depuis 2009 (63,5%) avant de se stabiliser depuis 2015 à un niveau oscillant entre 60,4 et 60,8%. Elle reste cependant supérieure de 4,8 points à celle de la France métropolitaine. La part des étudiantes est légèrement supérieure dans les COM et en Nouvelle-Calédonie : 61,4%, soit 5,5 points de plus qu'en métropole.

### 1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM et COM, hors inscriptions simultanées université-CPGE



► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011) et COM.

1. En 2011, Mayotte est devenue un DROM. Ce changement de statut représente un mouvement de 275 étudiants en STS et assimilés des COM vers les DROM.

© SIES

#### Précisions

**Localisation des établissements** – L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. D'où la présence de formations universitaires privées en Polynésie du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest.

Les inscriptions comptabilisées excluent les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, CPGE** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 20.20.

**2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DROM, hors inscriptions simultanées université-CPGE**

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021p
<b>Universités (1)</b>	24 202	24 117	25 510	26 711	27 084	29 034	29 196	29 485	30 441	31 834	34 778
Part des femmes (%)	63,4	63,3	63,1	62,5	61,9	61,6	61,6	61,8	62,3	62,4	62,1
dont préparation DUT	919	958	1 120	1 087	1 089	1 121	1 162	1 212	1 320	1 344	1 313
Part des femmes en DUT (%)	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8	51,2	53,6	54,6	54,2	53,9	53,9
<b>STS et assimilés</b>	7 195	7 910	8 144	8 564	8 768	8 997	9 116	9 181	9 929	10 280	10 921
Part des femmes (%)	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0	52,7	51,5	50,3	50,6	50,7	50,7
<b>CPGE</b>	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636	1 685	1 646	1 741	1 763	1 693	1 713
Part des femmes (%)	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2	48,6	49,4	49,6	48,7	48,5	48,4
<b>Autres écoles (2)</b>	4 058	4 188	4 285	3 907	3 939	3 975	4 184	4 527	4 624	4 726	4 805
Part des femmes (%)	76,7	77,6	76,9	75,1	78,2	76,6	76,3	75,9	76,7	77,0	77,6
<b>Ensemble</b>	<b>36 745</b>	<b>37 517</b>	<b>39 410</b>	<b>40 763</b>	<b>41 427</b>	<b>43 691</b>	<b>44 142</b>	<b>44 934</b>	<b>46 757</b>	<b>48 533</b>	<b>52 217</b>
Part des femmes (%)	62,7	62,7	62,3	61,3	61,1	60,6	60,4	60,4	60,7	60,8	60,7

► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. La ligne « universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués). Pour les écoles paramédicales et sociales, données 2019-2020 reconduites en 2020-2021.

© SIES

**3 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, hors inscriptions simultanées université-CPGE**

	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016 p	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021
<b>Universités</b>	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340	(1) 6 487	6 331	6 149	5 830	6 107	6 535
Part des femmes (%)	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0	(1) 64,5	64,5	64,5	65,1	64,5	65,1
<b>STS et assimilés</b>	1 920	(2) 1 771	1 835	1 924	2 081	2 197	2 537	2 881	3 000	2 912	3 029
Part des femmes (%)	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4	57,7	57,9	57,3	55,8	55,5	55,1
<b>CPGE</b>	207	202	232	253	307	382	433	477	472	490	527
Part des femmes (%)	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0	48,2	49,0	47,2	45,8	48,0	48,6
<b>Autres écoles (3)</b>	523	523	567	456	487	520	574	625	647	628	687
Part des femmes (%)	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3	71,9	73,7	67,4	64,6	62,9	63,6
<b>Ensemble</b>	<b>8 311</b>	<b>7 867</b>	<b>8 242</b>	<b>8 666</b>	<b>9 215</b>	<b>9 586</b>	<b>9 875</b>	<b>10 132</b>	<b>9 949</b>	<b>10 137</b>	<b>10 778</b>
Part des femmes (%)	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4	62,7	62,6	61,8	61,4	61,0	61,4

► Champ : COM (hors Mayotte à partir de 2011).

1. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2. En 2011, Mayotte est devenue un DROM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

3. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

© SIES

En 2020-2021, plus de 41 300 étudiants sont inscrits dans l'une des six **universités** françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 8,9% par rapport à l'année précédente (1). En outre-mer, moins d'un étudiant sur dix est inscrit dans un Inspé (**institut national supérieur du professorat et de l'éducation**), part en diminution de 1,3 point.

Les trois quarts (75,5%; +1,6 point par rapport à 2019) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 61,2% (+0,4 point) en métropole. Ainsi, le poids des cursus master et doctorat est faible : 23,1% (-1,4 point) en cursus master contre 35,5% pour la France métropolitaine et seulement 1,4% des étudiants sont en cursus doctorat contre 3,3% en métropole.

Un tiers des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 28,0% en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 24,6% en sciences ou Staps et 10,5% dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,5% à préparer un **DUT**. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en métropole où ces filières représentent respectivement 13,2% et 7,4% des inscriptions.

En 2020-2021, le nombre de nouveaux entrants augmente de 11,8% (2).

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer reste stable (62,6%) et supérieure à celle de métropole (58,3%). Les femmes sont majoritaires dans toutes les disciplines sauf en sciences (48,8%) et Staps (28,1%).

### Précisions

**Population concernée** – Étudiants inscrits dans les universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie. Les inscriptions comptabilisées excluent, pour tous les millésimes, les inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, rendues obligatoires par la loi en 2013.

**Universités des DROM-COM et de Nouvelle-Calédonie** – Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DROM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012. Toutefois,

des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DROM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

**Nouvel entrant, inscriptions simultanées à l'université et en CPGE, population étudiante, cursus licence-master-doctorat, DUT** – Voir « Glossaire ».

### Pour en savoir plus

- *Notes Flash du SIES* : 21.12; 21.11; 21.10; 18.10.

**1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2020-2021**

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
<b>Antilles</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 297	519	60	2 876
	Lettres, sciences humaines, langues	1 698	959	103	2 760
	Sciences, Staps	2 504	299	101	2 904
	Santé	939	1 235	1	2 175
	DUT	452			452
	<b>Total</b>	<b>7 890</b>	<b>3 012</b>	<b>265</b>	<b>11 167</b>
<b>Guyane</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 262	208	10	1 480
	Lettres, sciences humaines, langues	855	29	18	902
	Sciences, Staps	490	41	30	561
	Santé	155		1	156
	DUT	173			173
	<b>Total</b>	<b>2 935</b>	<b>278</b>	<b>59</b>	<b>3 272</b>
<b>La Réunion</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 882	673	28	4 583
	Lettres, sciences humaines, langues	3 667	501	61	4 229
	Sciences, Staps	4 060	546	79	4 685
	Santé	1 028	886	1	1 915
	DUT	688			688
	<b>Total</b>	<b>13 325</b>	<b>2 606</b>	<b>169</b>	<b>16 100</b>
<b>Mayotte</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	558			558
	Lettres, sciences humaines, langues	487			487
	Sciences	211			211
	Santé				
	DUT				
	<b>Total</b>	<b>1 256</b>			<b>1 256</b>
	<b>Total DROM (y compris Inspé)</b>	<b>25 406</b>	<b>8 879</b>	<b>493</b>	<b>34 778</b>
<b>Nouvelle-Calédonie (p)</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	922	42	5	969
	Lettres, sciences humaines, langues	1 116	55	13	1 184
	Sciences, Staps	1 058		28	1 086
	Santé	63		1	64
	DUT	139			139
	<b>Total</b>	<b>3 298</b>	<b>97</b>	<b>47</b>	<b>3 442</b>
<b>Polynésie française</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	945	126	12	1 083
	Lettres, sciences humaines, langues	844	37	18	899
	Sciences	660	24	21	705
	Santé	46			46
	DUT				
	<b>Total</b>	<b>2 495</b>	<b>187</b>	<b>51</b>	<b>2 733</b>
	<b>Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris Inspé)</b>	<b>5 793</b>	<b>644</b>	<b>98</b>	<b>6 535</b>
<b>Ensemble (y compris Inspé)</b>		<b>31 199</b>	<b>9 523</b>	<b>591</b>	<b>41 313</b>

© SIES

**2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre-mer**

		Effectifs 2019-2020	Part des femmes (%)	Effectifs 2020-2021	Part des femmes (%)	Entrants 2019-2020	Part des femmes (%)	Entrants 2020-2021	Part des femmes (%)
<b>Antilles</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 466	62,4	2 876	63,2	677	58,5	963	60,2
	Lettres, sciences humaines, langues	2 355	74,9	2 760	75,2	494	71,5	489	72,8
	Sciences, Staps	2 478	46,2	2 904	47,1	647	43,1	798	43,9
	Santé	2 262	68,5	2 175	66,5	774	76,4	668	73,8
	DUT	472	60,8	452	61,5	200	64,5	212	63,7
	<b>Total</b>	<b>10 033</b>	<b>62,6</b>	<b>11 167</b>	<b>62,6</b>	<b>2 792</b>	<b>62,6</b>	<b>3 130</b>	<b>61,2</b>
<b>Guyane</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 260	64,3	1 480	62,5	415	69,2	475	61,3
	Lettres, sciences humaines, langues	983	70,1	902	70,7	313	70,9	325	0,7
	Sciences, Staps	554	38,4	561	36,5	150	38,0	197	35,0
	Santé	136	80,9	156	84,0	100	85,0	129	83,7
	DUT	194	48,5	173	48,6	104	50,0	63	38,1
	<b>Total</b>	<b>3 127</b>	<b>61,3</b>	<b>3 272</b>	<b>60,6</b>	<b>1 082</b>	<b>65,0</b>	<b>1 189</b>	<b>60,7</b>
<b>La Réunion</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 033	63,7	4 583	62,7	1 376	62,1	1 703	62,5
	Lettres, sciences humaines, langues	3 972	71,5	4 229	71,4	1 339	71,2	1 406	69,6
	Sciences, Staps	3 796	38,1	4 685	41,3	1 189	36,3	1 410	38,4
	Santé	1 969	68,7	1 915	67,5	719	74,4	636	71,5
	DUT	678	50,6	688	50,3	324	50,0	308	47,1
	<b>Total</b>	<b>14 448</b>	<b>59,2</b>	<b>16 100</b>	<b>58,8</b>	<b>4 947</b>	<b>59,4</b>	<b>5 463</b>	<b>58,3</b>
<b>Mayotte</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	502	70,3	558	72,2	185	73,5	200	71,0
	Lettres, sciences humaines, langues	418	72,5	487	74,9	207	68,6	211	71,6
	Sciences	203	56,2	211	58,3	62	62,9	67	55,2
	Santé								
	DUT								
	<b>Total</b>	<b>1 123</b>	<b>68,6</b>	<b>1 256</b>	<b>70,9</b>	<b>454</b>	<b>69,8</b>	<b>478</b>	<b>69,0</b>
	<b>Total DROM (y compris Inspé)</b>	<b>31 834</b>	<b>62,4</b>	<b>34 778</b>	<b>62,1</b>	<b>9 275</b>	<b>61,5</b>	<b>10 260</b>	<b>60,0</b>
<b>Nouvelle-Calédonie (p)</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	893	68,8	969	71,2	333	71,2	328	69,8
	Lettres, sciences humaines, langues	1 198	68,4	1 184	71,2	278	75,5	289	73,0
	Sciences	826	50,8	1 086	49,4	303	54,1	431	49,7
	Santé	74	78,4	64	81,3				
	DUT	124	57,3	139	51,1	63	58,7	69	47,8
	<b>Total</b>	<b>3 115</b>	<b>63,6</b>	<b>3 442</b>	<b>63,7</b>	<b>977</b>	<b>66,3</b>	<b>1 117</b>	<b>61,5</b>
<b>Polynésie française</b>	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	948	67,4	1 083	68,1	232	65,1	308	64,9
	Lettres, sciences humaines, langues	899	73,9	899	74,0	241	70,1	300	73,3
	Sciences	559	41,7	705	50,4	178	42,1	302	56,3
	Santé	138	65,2	46	63,0	86	69,8		
	DUT								
	<b>Total</b>	<b>2 544</b>	<b>63,9</b>	<b>2 733</b>	<b>65,4</b>	<b>737</b>	<b>61,7</b>	<b>910</b>	<b>64,8</b>
	<b>Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris Inspé)</b>	<b>6 107</b>	<b>64,5</b>	<b>6 535</b>	<b>65,1</b>	<b>1 714</b>	<b>64,4</b>	<b>2 027</b>	<b>60,5</b>
<b>Ensemble (y compris Inspé)</b>		<b>37 941</b>	<b>62,8</b>	<b>41 313</b>	<b>62,6</b>	<b>10 989</b>	<b>62,0</b>	<b>12 287</b>	<b>60,5</b>

© SIES

À la session 2020, le nombre de diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) délivrés dans les DROM a augmenté de 12,5% par rapport à la session précédente : on en recense 15 900 au niveau 3 (**CAP** et **BEP** essentiellement), et 30 700 au niveau 4 (presque exclusivement des baccalauréats) (1). Au niveau 3, le taux de réussite global est de 88,5% (+7,4 points par rapport à 2019). Il s'élève à 87,1% pour le CAP, soit un écart de -2,9 points avec la métropole. Près de 30 200 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2020 dans les DROM. Le taux de réussite, en hausse de 10,9 points par rapport à 2019, s'y élève à 93,8%, contre 95,1% en métropole, soit un écart de -1,3 point. Toutefois, les taux de réussite sont très différents selon les DROM.

À la session 2020, plus de 4 700 candidats obtiennent leur **BTS** (agricole ou non) dans les DROM, pour un taux de succès de 80,2%, en hausse de 16,1 points par

rapport à la session 2019, compte tenu de la modification des modalités de passage de l'examen national pendant la crise sanitaire (2). Les **DCG** et **DSCG** ont été délivrés à 133 étudiants, soit un taux de succès de 49,1%, en croissance de 7,4 points.

À la session 2019, dans les cinq universités d'outre-mer (y compris COM et Nouvelle-Calédonie) et le CUFR de Mayotte, 495 **DUT** ont été délivrés (77 de plus qu'en 2018), mais également 3 400 licences et 1 500 masters (soit -1,9% et -7,7% respectivement par rapport à la session 2018) (3). Le nombre de thèses soutenues reste de l'ordre de la centaine (101 thèses en 2019 contre 97 à la session 2018). Par ailleurs, 272 diplômes médicaux ont été délivrés aux Antilles et 114 à La Réunion (principalement DE et DES de médecine, mais aussi DES, DE de maïeutique). Quatre écoles de commerce ont délivré 147 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et 34 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés en université.

### Précisions

**Population concernée** – Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

**Brevet professionnel (BP), mention complémentaire (MC), diplôme de comptabilité et de gestion (DCG), diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)** – Voir «Glossaire».

### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information du SIES* : 20.20 ; 2019.  
- *Notes flash du SIES* : 21.04 ; 20.22 ; 20.21.

#### Source

DEPP-MENJS, SIES-MESRI

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'Agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'Enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'Agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

## 1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DROM, session 2020

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP/CAPA	1 357	89,3	1 255	83,7	1 005	87,7	983	88,1	3 285	87,1	7 885	87,1
BEP/BEPA (1)	1 460	88,3	1 113	86,2	1 137	90,8	1 206	91,6	2 849	91,0	7 765	89,8
MC niveau 3	45	93,8	25	89,3	42	87,5	9	100,0	111	91,7	232	91,3
<b>Total niveau 3</b>	<b>2 862</b>	<b>88,9</b>	<b>2 393</b>	<b>84,9</b>	<b>2 184</b>	<b>89,3</b>	<b>2 198</b>	<b>90,0</b>	<b>6 245</b>	<b>88,9</b>	<b>15 882</b>	<b>88,5</b>
Baccalauréat général	2 633	98,6	1 412	92,8	2 139	98,9	1 858	88,8	5 531	98,3	13 573	96,4
Baccalauréat technologique	1 183	97,8	719	91,6	1 070	98,4	1 464	82,9	2 945	95,1	7 381	92,9
Baccalauréat professionnel	1 813	92,1	1 311	86,5	1 506	92,3	1 243	90,7	3 392	91,2	9 265	90,8
<b>Total baccalauréat</b>	<b>5 629</b>	<b>96,3</b>	<b>3 442</b>	<b>90,0</b>	<b>4 715</b>	<b>96,6</b>	<b>4 565</b>	<b>87,3</b>	<b>11 868</b>	<b>95,4</b>	<b>30 219</b>	<b>93,8</b>
Brevet professionnel (BP)	65	85,5	27	58,7	62	81,6	8	80,0	180	91,4	342	84,4
MC niveau 4	42	87,5	29	80,6	5	100	11	68,8	56	77,8	143	80,8
<b>Total niveau 4</b>	<b>5 736</b>	<b>96,0</b>	<b>3 498</b>	<b>89,6</b>	<b>4 782</b>	<b>96,4</b>	<b>4 584</b>	<b>87,2</b>	<b>12 104</b>	<b>95,2</b>	<b>30 704</b>	<b>93,6</b>
<i>dont niveau 4 professionnel</i>	1 920	91,7	1 367	85,5	1 573	91,9	1 262	90,4	3 628	91,0	9 750	90,4

► Champ : DROM, Public + Privé (sous contrat et hors contrat), MENJS.

1. L'ensemble des BEP délivrés depuis 2019 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans.

© DEPP

## 2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DROM, session 2020

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)	Nombre d'admis	Taux de succès (%)
BTS/BTSA (1)	1 239	84,3	395	77,5	1 095	79,9	190	52,6	1 810	82,9	4 729	80,2
DCG et DSCG (2)	27	39,7	5	38,5	24	43,6			76	58,0	133	49,1

1. BTS (brevet de technicien supérieur), BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

2. DCG (diplôme de comptabilité et gestion), DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et gestion).

© SIES

## 3 Les diplômes nationaux (hors diplômes d'État médicaux) délivrés par les universités en 2019 dans les DROM-COM et en Nouvelle-Calédonie

		DEUG (1), DEUST	Licences LMD, licences pro	Maîtrises (1)	Masters indifférenciés (2)	DUFAE (3)	Doctorats	DUT	Total
<b>DROM</b>	Droit, sciences politiques	86	299	157	136		5		683
	Sciences économiques, AES	143	687	258	261		6	171	1 526
	Lettres, langues, sciences humaines	359	931	1 146	777	364	22	99	3 698
	Sciences	225	620	164	148		59	166	1 382
	Staps	159	192	25	17		3		396
<b>Total DROM</b>	<b>972</b>	<b>2 729</b>	<b>1 750</b>	<b>1 339</b>	<b>364</b>	<b>95</b>	<b>436</b>	<b>7 685</b>	
<b>COM et Nouvelle-Calédonie</b>	Droit, sciences politiques	54	105	44	24				227
	Sciences économiques, AES	68	179	12	20			30	309
<b>Calédonie</b>	Lettres, langues, sciences humaines	132	258	13	71	10	1	29	514
	Sciences	94	161		11		5	59	271
	<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>348</b>	<b>703</b>	<b>69</b>	<b>126</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>495</b>	<b>1 321</b>
<b>Total</b>		<b>1 320</b>	<b>3 432</b>	<b>1 819</b>	<b>1 465</b>	<b>374</b>	<b>101</b>	<b>495</b>	<b>9 006</b>

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir définition dans le glossaire).

2. Il n'y a plus de masters professionnels ni de masters recherche à partir de la session 2019.

3. Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.

© SIES

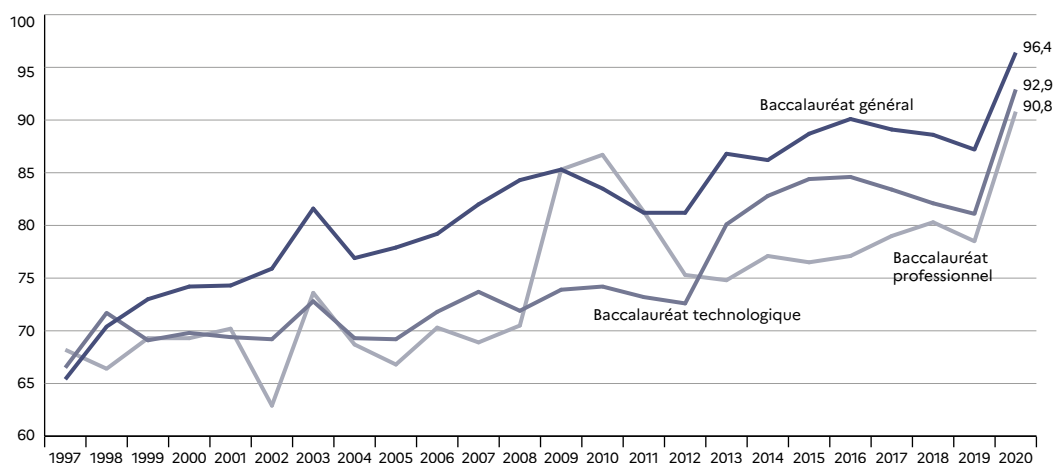
Dans les DROM, avec 32 200 candidats et 30 200 admis, le **taux de réussite** au baccalauréat 2020 est de 93,8%, inférieur de 1,3 point à celui de la France métropolitaine (2). L'écart atteint 2 points dans la voie technologique. En revanche, dans la voie professionnelle, le taux de réussite des DROM est supérieur de 0,4 point.

Au sein des DROM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, supérieurs à 95%. En Guadeloupe et en Martinique, ceux des voies générale et technologique sont supérieurs de près de 6 points à celui de la voie professionnelle. À La Réunion, il est plus élevé dans la voie générale. Les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont plus faibles. En Guyane, ceux des voies générale et technologique sont supérieurs à 90%. À Mayotte, c'est le cas du taux de réussite de la voie professionnelle.

Les taux de réussite en voies générale et technologique augmentent jusqu'en 2016, puis sont en baisse entre 2016 et 2019 (1). La voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de « l'épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 son niveau précédent. Ensuite, elle a repris sa hausse jusqu'en 2018. En 2020, avec une réglementation adaptée au contexte de l'épidémie de Covid-19, le taux de réussite progresse de presque 11 points dans l'ensemble des DROM. L'augmentation dépasse 25 points à Mayotte (3).

Les filles réussissent en général mieux que les garçons, quelle que soit la voie. Dans les voies professionnelle et technologique en Guyane, les garçons réussissent mieux que les filles à la session 2020.

### 1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière, en %



► Champ : DROM (y compris Mayotte à partir de 2011).

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2112; 2010; 19.03; 18.03; 17.05 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : la réussite au baccalauréat par série selon le sexe ou par origine sociale.

## 2 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2020

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DROM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
S	1 244	98,9	532	95,7	1 127	99,1	671	93,2	2 845	99,1	6 419	98,1
ES	865	99,0	553	92,9	674	98,3	708	89,7	1 679	98,0	4 479	96,2
L	524	97,4	327	88,1	338	99,7	479	82,0	1 007	96,5	2 675	93,0
<b>Bac général</b>	<b>2 633</b>	<b>98,6</b>	<b>1 412</b>	<b>92,8</b>	<b>2 139</b>	<b>98,9</b>	<b>1 858</b>	<b>88,8</b>	<b>5 531</b>	<b>98,3</b>	<b>13 573</b>	<b>96,4</b>
STI2D	212	96,8	123	96,1	172	98,3	170	82,5	681	95,1	1 358	94,0
STL	49	98,0	62	86,1	45	100,0	93	93,0	173	98,9	422	95,5
STAV	22	100,0	23	100,0	16	100,0			27	100,0	88	100,0
STMG	636	97,5	291	90,7	590	98,2	1 083	82,4	1 497	94,0	4 097	91,5
ST2S	208	99,5	200	90,9	204	98,6	61	80,3	511	96,4	1 184	95,3
STD2A	29	96,7			27	100,0	35	85,4	30	100,0	121	94,5
TMD	3	100,0									3	100,0
STHR	24	100,0	20	95,2	16	100,0	22	75,9	26	96,3	108	92,3
<b>Bac technologique</b>	<b>1 183</b>	<b>97,8</b>	<b>719</b>	<b>91,6</b>	<b>1 070</b>	<b>98,4</b>	<b>1 464</b>	<b>82,9</b>	<b>2 945</b>	<b>95,1</b>	<b>7 381</b>	<b>92,9</b>
Production	877	92,5	562	87,7	707	93,1	458	88,4	1 455	90,0	4 059	90,5
Services	936	91,7	749	85,6	799	91,6	785	92,1	1 937	92,2	5 206	91,0
<b>Bac professionnel</b>	<b>1 813</b>	<b>92,1</b>	<b>1 311</b>	<b>86,5</b>	<b>1 506</b>	<b>92,3</b>	<b>1 243</b>	<b>90,7</b>	<b>3 392</b>	<b>91,2</b>	<b>9 265</b>	<b>90,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 629</b>	<b>96,3</b>	<b>3 442</b>	<b>90,0</b>	<b>4 715</b>	<b>96,6</b>	<b>4 565</b>	<b>87,3</b>	<b>11 868</b>	<b>95,4</b>	<b>30 219</b>	<b>93,8</b>

► Champ : DROM.

© DEPP

## 3 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %

		Guadeloupe						Guyane													
		2001		2005		2011		2019		2020		2001		2005		2011		2019		2020	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	71,8	71,1	77,4	88,6	1 009	98,1	59,1	70,5	66,7	81,5	582	91,9								
	Filles	73,7	75,5	79,8	91,8	1 661	98,9	65,6	75,3	74,4	86,0	940	93,3								
	<b>Ensemble</b>	<b>73,0</b>	<b>73,8</b>	<b>78,9</b>	<b>90,5</b>	<b>2 670</b>	<b>98,6</b>	<b>63,0</b>	<b>73,4</b>	<b>71,6</b>	<b>84,3</b>	<b>1 522</b>	<b>92,8</b>								
Bac technologique	Garçons	73,9	67,3	77,7	89,9	635	96,9	57,4	59,9	64,0	81,0	341	91,8								
	Filles	72,0	73,0	83,9	94,5	574	99,0	57,4	54,8	64,1	83,8	444	91,4								
	<b>Ensemble</b>	<b>72,9</b>	<b>70,2</b>	<b>81,0</b>	<b>92,1</b>	<b>1 209</b>	<b>97,8</b>	<b>57,4</b>	<b>56,9</b>	<b>64,1</b>	<b>82,6</b>	<b>785</b>	<b>91,6</b>								
Bac professionnel	Garçons	72,0	58,0	82,9	80,5	1 156	91,9	62,3	67,2	77,7	69,8	757	86,8								
	Filles	78,6	77,7	88,1	83,3	813	92,4	77,2	59,6	81,3	75,0	759	86,2								
	<b>Ensemble</b>	<b>75,3</b>	<b>67,4</b>	<b>85,5</b>	<b>81,6</b>	<b>1 969</b>	<b>92,1</b>	<b>69,5</b>	<b>64,0</b>	<b>79,4</b>	<b>72,3</b>	<b>1 516</b>	<b>86,5</b>								
Tous baccalauréats	Garçons	72,5	66,0	79,6	85,6	2 800	95,3	59,6	66,2	69,2	75,7	1 680	89,6								
	Filles	74,2	75,3	83,2	90,1	3 048	97,2	65,4	64,8	72,2	81,6	2 143	90,4								
	<b>Ensemble</b>	<b>73,5</b>	<b>71,1</b>	<b>81,7</b>	<b>87,9</b>	<b>5 848</b>	<b>96,3</b>	<b>63,0</b>	<b>65,4</b>	<b>71,0</b>	<b>79,0</b>	<b>3 823</b>	<b>90,0</b>								

		Martinique						Mayotte (1)													
		2001		2005		2011		2019		2020		2001		2005		2011		2019		2020	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	73,2	78,3	80,3	87,6	866	98,3														
	Filles	76,8	78,2	83,6	91,5	1 296	99,4														
	<b>Ensemble</b>	<b>75,4</b>	<b>78,2</b>	<b>82,3</b>	<b>90,0</b>	<b>2 162</b>	<b>98,9</b>														
Bac technologique	Garçons	62,9	55,4	70,0	89,6	509	98,4														
	Filles	66,3	67,2	72,9	90,6	578	98,4														
	<b>Ensemble</b>	<b>64,7</b>	<b>61,5</b>	<b>71,6</b>	<b>90,1</b>	<b>1 087</b>	<b>98,4</b>														
Bac professionnel	Garçons	58,9	54,5	75,3	76,6	938	91,5														
	Filles	69,5	67,2	83,3	80,0	693	93,5														
	<b>Ensemble</b>	<b>64,0</b>	<b>60,3</b>	<b>79,2</b>	<b>77,9</b>	<b>1 631</b>	<b>92,3</b>														
Tous baccalauréats	Garçons	66,0	63,1	75,5	83,6	2 313	95,5														
	Filles	72,2	72,3	80,6	88,5	2 567	97,6														
	<b>Ensemble</b>	<b>69,4</b>	<b>68,1</b>	<b>78,3</b>	<b>86,1</b>	<b>4 880</b>	<b>96,6</b>														

		La Réunion						France métropolitaine													
		2001		2005		2011		2019		2020		2001		2005		2011		2019		2020	
		Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite	Présents	Taux de réussite	
Bac général	Garçons	73,3	77,5	85,4	91,3	2 283	98,1														
	Filles	78,6	82,8	88,0	93,2	3 344	98,4														
	<b>Ensemble</b>	<b>76,4</b>	<b>80,7</b>	<b>87,0</b>	<b>92,4</b>	<b>5 627</b>	<b>98,3</b>														
Bac technologique	Garçons	67,6	70,7	72,9	84,6	1 541	93,1														
	Filles	76,2	81,7	79,4	90,3	1 556	97,0														
	<b>Ensemble</b>	<b>71,9</b>	<b>76,3</b>	<b>76,4</b>	<b>87,4</b>	<b>3 097</b>	<b>95,1</b>														
Bac professionnel	Garçons	69,2	72,5	80,2	79,3	2 066	89,7														
	Filles	72,7	71,4	82,4	85,2	1 652	93,1														
	<b>Ensemble</b>	<b>70,9</b>	<b>72,0</b>	<b>81,3</b>	<b>81,9</b>	<b>3 718</b>	<b>91,2</b>														
Tous baccalauréats	Garçons	70,4	74,1	80,1	85,3	5 890	93,9														
	Filles	76,9	80,6	84,1	90,5	6 552	96,8														
	<b>Ensemble</b>	<b>73,9</b>	<b>77,7</b>	<b>82,3</b>	<b>88,1</b>	<b>12 442</b>	<b>95,4</b>														

► Champ : DROM.

1. Les données de Mayotte sont disponibles à partir de 2005. Mayotte intègre les DROM en 2011.

© DEPP

## 10.12 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM

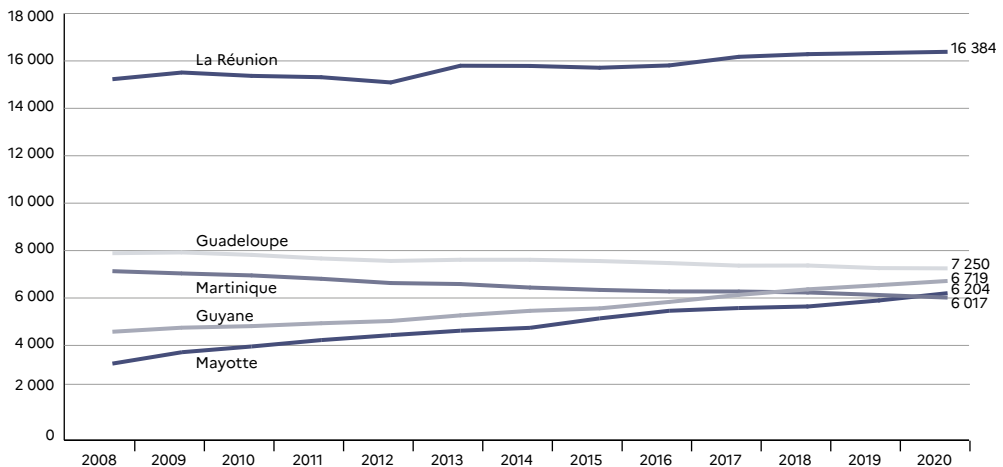
En 2020-2021, dans les DROM, 60 200 personnes travaillent pour le ministère en charge de l'Éducation nationale (2). Parmi eux, sept sur dix ont pour mission l'enseignement d'élèves. Leur nombre est en augmentation en Guyane et à Mayotte (1).

Dans le secteur public comme dans le privé sous contrat, la part des femmes parmi les enseignants est moins élevée dans les DROM (64%) qu'en métropole (72%) (3). La Guadeloupe et la Martinique sont les départements ultramarins les plus féminisés alors que Mayotte est un département paritaire. L'âge moyen des enseignants est identique dans les DROM et en France métropolitaine, mais les enseignants de Guyane et de Mayotte sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres DROM.

Le temps partiel ou incomplet est moins courant dans les DROM qu'en métropole. Cependant, le recours aux **non-titulaires** est fréquent en Guyane et à Mayotte : 22 % des enseignants de Guyane et 37 % de ceux de Mayotte sont non-titulaires contre moins de 10 % dans les autres DROM et 7 % en métropole. En Martinique, un tiers des enseignants du secteur privé sont non-titulaires, dans le premier comme dans le second degré.

Les DROM comptent également 17 000 personnels qui ont des missions autres que l'enseignement. Celles-ci renvoient à des domaines très diversifiés : soutien à l'enseignement, animation pédagogique, assistance éducative, éducation, direction d'établissement, inspection, administration et santé (2).

### 1 Évolution du nombre de personnels ayant une mission d'enseignement dans les DROM



► Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre, Public et Privé sous contrat.

© DEPP

#### Pour en savoir plus

- DEPP-MENJS, 2021, *Rapport social unique 2020-2021* (enseignement scolaire). À paraître.

## 2 Les personnels de l'enseignement scolaire dans les DROM selon leur mission en 2020-2021

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France métropolitaine
<b>Enseignement du premier degré public</b>	2 704	3 097	2 358	3 024	6 625	17 808	316 411
Enseignement en classe préélémentaire	641	727	404	608	1 763	4 143	75 214
Enseignement en classe élémentaire	1 196	1 695	1 155	1 926	3 246	9 218	151 364
Enseignement et direction d'école simultanée	260	59	188	105	343	955	40 008
Remplacement	333	282	359	263	775	2 012	27 728
Besoins spécifiques	274	334	252	122	498	1 480	22 097
<b>Enseignement du second degré public</b>	3 859	3 242	3 019	3 180	8 702	22 002	370 534
Enseignement sur classes attirées	3 425	2 963	2 707	3 123	7 882	20 100	335 732
Remplacement	285	178	206	6	587	1 262	19 896
Documentation	82	48	77	37	134	378	9 156
Besoins spécifiques	67	53	29	14	99	262	5 750
<b>Total enseignement du secteur public</b>	<b>6 563</b>	<b>6 339</b>	<b>5 377</b>	<b>6 204</b>	<b>15 327</b>	<b>39 810</b>	<b>686 945</b>
<b>Enseignement du premier degré privé</b>	<b>249</b>	<b>138</b>	<b>223</b>		<b>447</b>	<b>1 057</b>	<b>44 418</b>
Enseignement en classe préélémentaire	58	32	31		124	245	10 017
Enseignement en classe élémentaire	144	88	94		249	575	24 261
Enseignement et direction d'école simultanée	€	€	€		12	25	3 569
Remplacement	15	5	11		30	61	2 840
Besoins spécifiques	27	9	83		32	151	3 731
<b>Enseignement du second degré privé</b>	<b>438</b>	<b>242</b>	<b>417</b>		<b>610</b>	<b>1 707</b>	<b>95 336</b>
Enseignement sur classes attirées	420	232	406		575	1 633	88 857
Remplacement	11	€	8		22	44	3 769
Documentation	7	7	€		12	29	2 158
Besoins spécifiques					€	€	552
<b>Total enseignement du secteur privé (1)</b>	<b>687</b>	<b>380</b>	<b>640</b>		<b>1 057</b>	<b>2 764</b>	<b>139 754</b>
Soutien à l'enseignement	43	201	82	€	213	542	8 335
Animation pédagogique	117	114	110	85	226	652	9 645
Assistance éducative	1 771	1 211	1 247	478	4 130	8 837	167 233
Éducation (2)	222	163	196	123	445	1 149	21 201
Direction du premier degré	38	117	42	88	174	459	3 967
Direction du second degré	159	99	140	87	290	775	14 674
Inspection	36	33	36	23	60	188	3 490
Administration, logistique, santé et social	767	542	723	982	1 414	4 428	75 247
<b>Autres missions (non-enseignement)</b>	<b>3 153</b>	<b>2 480</b>	<b>2 576</b>	<b>1 869</b>	<b>6 952</b>	<b>17 030</b>	<b>303 792</b>
Aucune affectation (3)	157	53	120	52	261	643	10 777
<b>Ensemble des personnels</b>	<b>10 560</b>	<b>9 252</b>	<b>8 713</b>	<b>8 125</b>	<b>23 597</b>	<b>60 247</b>	<b>1 141 268</b>

► Champ : DROM (hors Mayotte pour le secteur privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2020, Public et Privé sous contrat. © DEPP

1. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.
2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
3. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

**Lecture :** parmi les 10 560 agents affectés en Guadeloupe, 641 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

**Note :** € est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite mais non nulle ou non significative.

## 3 Caractéristiques des personnels enseignants dans les DROM par mission en 2020-2021

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Ensemble DROM	France métropolitaine
<b>Enseignement du premier degré public</b>							
Âge moyen	44,5	39,3	45,3	39,6	42,6	42,2	42,6
Part des femmes (%)	82,7	79,3	85,1	58,6	77,3	76,4	85,7
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	2,5	1,5	3,0	0,2	4,1	2,6	10,7
Part des non-titulaires (%)	1,5	13,6	0,1	22,3	0,0	6,4	0,7
<b>Enseignement du second degré public</b>							
Âge moyen	46,9	42,6	48,2	40,1	45,7	45,0	44,6
Part des femmes (%)	59,0	47,8	63,5	41,7	52,4	52,9	59,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,4	3,4	3,4	1,7	6,3	4,6	9,5
Part des non-titulaires (%)	11,8	26,9	10,9	51,4	10,0	18,9	8,4
<b>Enseignement du premier degré privé (2)</b>							
Âge moyen	45,3	43,0	46,9		43,3	44,5	43,8
Part des femmes (%)	88,4	81,2	86,1		90,8	88,0	92,1
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	3,6	5,8	3,6		9,6	6,4	17,8
Part des non-titulaires (%)	23,7	21,7	33,2		21,9	24,7	15,4
<b>Enseignement du second degré privé (2)</b>							
Âge moyen	49,0	41,1	47,7		44,9	46,1	45,7
Part des femmes (%)	59,8	56,2	65,7		59,8	60,7	65,9
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	18,0	18,2	17,3		18,5	18,0	19,9
Part des non-titulaires (%)	26,0	52,1	31,7		18,9	28,5	19,9
<b>Total enseignement</b>							
Âge moyen	46,1	41,0	47,0	39,8	44,4	43,9	43,9
Part des femmes (%)	68,9	63,3	72,9	49,9	63,8	63,9	71,8
Part du temps partiel ou incomplet (%) (1)	5,0	3,1	4,2	1,0	5,9	4,4	11,6
Part des non-titulaires (%)	9,2	21,6	8,9	37,2	6,6	14,2	7,2

► Champ : DROM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2020, Public et Privé sous contrat. © DEPP

1. Il regroupe le temps partiel, à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).
2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'Éducation nationale.

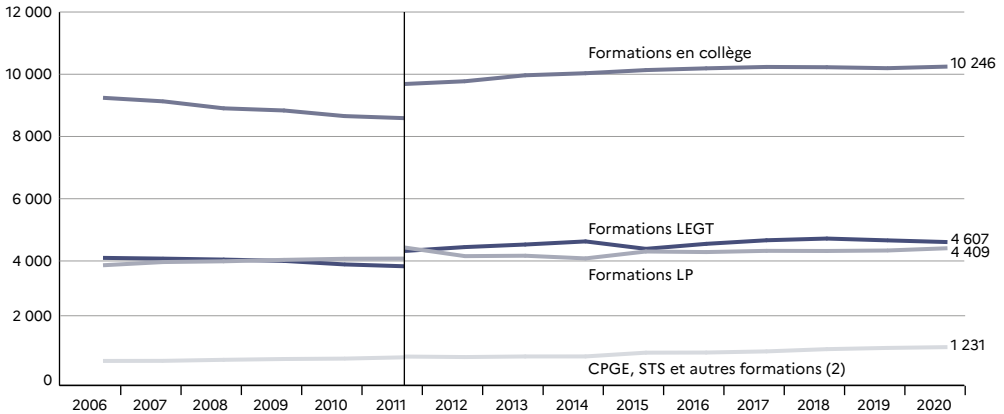
**Lecture :** en Guadeloupe, les agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves du premier degré public ont en moyenne 44,5 ans et sont des femmes à 82,7%.

Le nombre d'enseignants assurant des cours de niveau collège (y compris Segpa) a diminué de 2006 à 2011 dans les DROM (hors Mayotte). Après intégration de Mayotte dans le champ, ce nombre est passé de 9 700 en 2011 à 10 200 en 2020 (1). En 2020, ils représentent la moitié des enseignants en charge d'élèves du second degré public (comme pour la France entière secteur public). La part d'enseignants des formations générales et technologiques (22,5%) est plus faible que sur la France entière (26,0%), au contraire de celle des formations professionnelles en lycée (21,5% contre 16,4%) (2). La part de femmes enseignantes dans les DROM est de 52,2% en moyenne contre 58% sur la France entière. Cette proportion est particulièrement faible en Guyane

et à Mayotte qui comptent respectivement 47,3% et 41,3% de femmes parmi leurs enseignants (3). Tous niveaux de formation confondus, 16,5% des enseignants ne sont pas titulaires dans les DROM (contre 7% France entière). La proportion d'enseignants non titulaires est également plus importante à Mayotte (51,0%) et en Guyane (24,8%).

Dans le public, le ratio global d'heures par élève (H/E) est de 1,44 dans les DROM contre 1,34 en France métropolitaine (4). Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (E/S) est de 20,9 dans les DROM contre 21,8 en France métropolitaine et varie de 19,2 élèves en Martinique à 24,6 élèves à Mayotte.

### 1 Évolution du nombre d'enseignants en charge d'élèves à l'année par niveau de formation dans le secteur public dans les DROM (1)



© DEPP

► Champ : DROM (Mayotte à partir de 2011).

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

#### Précisions

**Heures d'enseignement par élève : H/E** – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

**Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S** – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseigne-

ment assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.43 ; 19.39.

## 2 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de formation dans les DROM en 2020-2021 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (3)	Total	Part des femmes (%)	Part de temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	228	19	668	206	204	0	1 324	40,4	2,8
Certifiés et assimilés	7 163	223	3 238	6	603	3	11 235	55,9	3,9
Adjoints, chargés d'enseignement et PEGC	79	5	5	0	0	0	89	49,4	9,0
PLP	206	3 453	30	0	143	9	3 841	48,5	2,2
Autres titulaires (2)	584	45	2	0	0	0	631	67,4	1,4
<b>Total titulaires</b>	<b>8 259</b>	<b>3 744</b>	<b>3 944</b>	<b>212</b>	<b>949</b>	<b>13</b>	<b>17 120</b>	<b>53,4</b>	<b>3,4</b>
<b>Total non-titulaires</b>	<b>1 987</b>	<b>665</b>	<b>664</b>	<b>2</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>3 373</b>	<b>46,4</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>10 246</b>	<b>4 409</b>	<b>4 607</b>	<b>214</b>	<b>1 000</b>	<b>17</b>	<b>20 493</b>	<b>52,2</b>	<b>2,8</b>
Part des femmes (%)	55,7	47,9	50,7	33,4	46,3	64,1	52,2		
Part des non-titulaires (%)	19,4	15,1	14,4	1,1	5,1	23,7	16,5		
Part des titulaires à temps partiel (%)	3,7	2,4	3,9	0,2	2,2	3,0	3,4		

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEPP

2. Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

3. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

**Lecture :** 1 324 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DROM. 40,4% sont des femmes et 2,8% travaillent à temps partiel. 55,7% des enseignants qui assurent des formations en collège sont des femmes et 3,7% des titulaires travaillent à temps partiel.

## 3 Répartition des enseignants du second degré public en charge d'élèves à l'année par département selon le niveau de formation dans les DROM en 2020-2021 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Guadeloupe	1 681	734	911	60	186	0	3 573	58,9	9,0
Guyane	1 680	712	544	12	84	3	3 034	47,3	24,8
Martinique	1 229	627	617	51	223	3	2 750	63,4	8,7
Mayotte	1 770	520	723	5	67	5	3 089	41,3	51,0
La Réunion	3 886	1 817	1 813	86	440	6	8 047	51,6	6,0
<b>Ensemble DROM</b>	<b>10 246</b>	<b>4 409</b>	<b>4 607</b>	<b>214</b>	<b>1 000</b>	<b>17</b>	<b>20 493</b>	<b>52,2</b>	<b>16,5</b>

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation. © DEPP

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

**Lecture :** 3 573 enseignants assurent des formations du second degré public dans l'académie de Guadeloupe. Parmi eux, 58,9% sont des femmes et 9,0% sont non-titulaires.

## 4 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DROM en 2020-2021 (1)

Académies	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations pro en lycée		Formations GT en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,31	22,5	2,45	13,0	2,20	17,2	1,44	22,0	1,75	18,9	1,53	20,7
Guyane	1,31	21,3	2,46	11,6	2,05	17,1	1,47	20,2	2,05	15,8	1,52	19,4
Martinique	1,29	21,8	2,33	12,6	2,35	14,8	1,45	21,8	1,95	17,1	1,58	19,2
Mayotte	1,08	25,7	2,32	11,9	1,81	20,6	1,17	26,9	1,87	20,4	1,22	24,6
La Réunion	1,21	22,9	2,14	14,5	2,20	15,2	1,31	23,5	1,86	18,1	1,44	20,6
<b>Total</b>	<b>1,22</b>	<b>23,0</b>	<b>2,30</b>	<b>13,0</b>	<b>2,14</b>	<b>16,4</b>	<b>1,34</b>	<b>23,2</b>	<b>1,87</b>	<b>18,0</b>	<b>1,44</b>	<b>20,9</b>
France métropolitaine	1,17	23,5	2,29	12,6	2,18	15,5	1,25	24,4	1,62	20,5	1,34	21,8

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions » ou « Glossaire ». © DEPP

**Âge atteint au cours de l'année** – Il est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire.

**Âge révolu** – C'est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée.

**Âge théorique** – C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. Ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ». Les indicateurs « à l'heure », « en avance », « en retard » sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 11 ans en sixième, 14 ans en troisième et 15 ans à l'entrée au lycée.

**Aide humaine** – Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap sous le contrôle des professeurs. Ils ont pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les actes de la vie quotidienne, l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires). Elle peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel);
- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

**Aides au mérite** – C'est un complément versé aux étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle est attribuée par le Crous aux étudiants ayant eu une mention « Très bien » au baccalauréat

**Aides spécifiques** – Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

**Allocation de rentrée scolaire (ARS)** – Aide versée, sous conditions de ressources, par les Caisses d'allocations familiales (CAF) et la MSA (Mutualité sociale agricole) aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à financer les dépenses de la rentrée scolaire.

**Apprentis** – Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 29 ans (sauf dérogation) qui préparent un diplôme ou un titre à finalité professionnelle reconnu, dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA). Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, pour les travailleurs handicapés, les personnes ayant un projet de création ou reprise d'entreprises, ou les sportifs de haut niveau.

**Apprentissage en établissement public local d'enseignement (EPL)** – Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPL (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le Code du travail :

- le centre de formation d'apprentis (CFA) : l'EPL est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPL et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administratives, financières et pédagogiques des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée;
- la section d'apprentissage (SA) : l'EPL est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPL, le conseil régional et l'entreprise. Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administratives, financières et pédagogiques de la formation implantée dans le lycée;
- l'unité de formation par apprentissage (UFA) : l'EPL accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPL et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique). Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières;
- la convention de prestation de services (de type « L. 6231-3 ») : l'EPL assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPL et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

**Arts - enseignement obligatoire et facultatif** – Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

**ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels)** – Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

**Baccalauréat général** – Il sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) – jusqu'à la session 2020, organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

**Baccalauréat professionnel** – Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services. Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

**Baccalauréat technologique** – Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
- S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD (Techniques de la musique et de la danse) à partir de la rentrée 2019.

**Bourses du second degré** – Le montant d'une bourse d'études du second degré est évalué en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge, selon un barème national. Les bourses du second degré se répartissent en bourses de collège et de lycée.

Les bourses de collège concernent les élèves scolarisés en collège et en Segpa y compris ceux de niveau lycée. Elles comportent trois échelons. La bourse peut être complétée par une prime d'internat, versée automatiquement dès lors que les boursiers sont internes.

Les bourses de lycée concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa métier et 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en EREA). Elles comportent six échelons. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté) ;
- prime à l'internat versée automatiquement à tous les boursiers internes ;

- prime de reprise d'études allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité ;
- bourse au mérite, attribuée de droit aux élèves ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au DNB et qui sont boursiers de lycée à leur entrée en seconde. Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue.

**Bourses nationales** – Elles sont payées sur des crédits du budget du ministère en charge de l'Éducation nationale. Les bourses et aides départementales ou régionales, non comptabilisées dans cette publication, sont prises en charge sur les budgets des conseils départementaux (collégiens) ou régionaux (lycéens).

**Bourses sur critères sociaux (BCS)** – Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

**Branche de recherche** – Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

**Brevet d'études professionnelles (BEP) (agricoles)** – L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

**Brevet de technicien supérieur (BTS) (agricole) et ses spécialités de formation** – Ce diplôme de niveau III est préparé généralement en deux ans. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle. Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

**Brevet professionnel (BP)** – Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

**Candidat individuel** – Il s'agit d'un candidat inscrit à un examen sans l'avoir préparé dans un établissement. Pour les diplômes du supérieur, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

**Cadre national des formations (CNF)** – Le cadre national des formations comprend la liste des mentions des diplômes nationaux regroupés par grands domaines ainsi que les règles relatives à l'organisation des formations. Depuis 2014-2015, un nouveau cadre national des formations a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master (un cinquième des établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ne sont pas encore passées à la nouvelle offre). Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

**Capacité d'accueil pour l'enseignement** – Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

**Centre de formation d'apprentis (CFA)** – Les CFA sont des organismes de formation professionnelle continue responsables de la formation d'apprentis, dans le cadre de contrats d'apprentissage. Ils dispensent, eux-mêmes ou « hors les murs », une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par les ministères en charge de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture.

**Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) (agricole)** – Diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle, mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

**Charte de bon usage de l'Internet et des TIC** – Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

**Cités scolaires** – Ensemble immobilier constitué d'au moins deux établissements scolaires qui utilisent en commun des locaux, et dont au moins un est un établissement du second degré. Ces établissements peuvent être des collèges, des lycées, des lycées professionnels, voire des écoles primaires.

**Classe (division)** – Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Chaque élève est inscrit dans une seule classe.

Dans le premier degré, le terme de « classe » correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux; on parle alors de « classe unique ». Dans le second degré, le terme « division » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Néanmoins, il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

**Classe de mise à niveau pour le BTS** – Elle s'adresse aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électro-navals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

**Classe passerelle** – Destinée aux bacheliers professionnels qui n'ont pas pu intégrer une formation en STS (section de techniciens supérieurs) via Parcoursup, la classe passerelle prépare à l'entrée en première année de STS.

**Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** – Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'école nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

**Classification des principaux troubles présentés par les élèves**

- Les troubles intellectuels ou cognitifs.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des troubles auditifs concerne les troubles de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres troubles de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des troubles des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, troubles métaboliques, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés de même importance.
- Polyhandicap : trouble mental grave associé à un trouble important de la motricité.

**Collège** – Établissement d'enseignement secondaire. Il couvre la dernière année du cycle de consolidation, à savoir la classe de sixième ; et les trois années du cycle des approfondissements (cycle IV), les classes de cinquième, quatrième et troisième, éventuellement dans des structures adaptées (Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté).

**Communautés d'universités et établissements (Comue)**

– Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

**Compte de l'éducation**

– Il mesure l'effort monétaire que la collectivité nationale consacre au système éducatif. Il constitue un compte satellite de la comptabilité nationale et a un statut de compte économique permettant de rassembler et d'organiser, dans un cadre synthétique, l'ensemble des flux relatifs aux dépenses d'éducation et à leur financement. Ces dépenses sont évaluées chaque année avec des méthodes, un champ et des concepts qui évoluent périodiquement. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données sont alors rétropolées. Les données sont provisoires pour la dernière année.

**Compte personnel de formation (CPF)** – Créé par l'accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

**Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)**

– Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Selon le corps visé (médecin, secrétaire administratif, etc.), il existe des concours externes, internes, uniques, et des recrutements réservés. Les personnels ASS admis aux concours relèvent aussi bien de l'enseignement scolaire que de l'enseignement supérieur.

**Concours de recrutement de personnels d'encadrement**

– Le recrutement dans les corps de personnels de direction ou d'inspection se fait uniquement par voie de concours interne. Il est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne. Un concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est organisé à la session 2017.

**Concours de recrutement de personnels de vie scolaire**

- Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation : les conditions sont les mêmes que celles du Capes (voir les définitions des « concours de recrutement des enseignants »).
- Concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) : dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'Éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrits en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de qualité et de services.

## **Concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat**

– Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public. Les conditions de titre, de diplôme et de durée de services sont les mêmes que celles qui sont requises pour les candidats aux concours correspondants de l'enseignement public. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours, externes, internes, réservés, correspondants de l'enseignement public.

## **Concours de recrutement des enseignants du secteur public, hors agrégation**

– Concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE), concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré (Capes), du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet), du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps), du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP).

Pour ces concours, plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, troisièmes concours, concours internes, et recrutement réservés.

– Les concours externes se situent en fin d'année de master 1 et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années.

– Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

– Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence ou équivalent et justifiant de trois années de services publics.

– Les concours et examens professionnalisés réservés sont destinés aux agents contractuels. Ils ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Ce dispositif ponctuel, dit « loi Sauvadet », a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités, mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013.

Pour les concours externes et internes, sont dispensés de diplôme les mères ou pères d'au moins trois enfants, ou les sportifs de haut niveau. Spécificités du concours de recrutement des professeurs des écoles :

– un concours externe supplémentaire est organisé dans les académies de Créteil (depuis 2015) et de Versailles (depuis 2018). Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique ;

– le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1<sup>er</sup> septembre de l'année précédant le concours. Les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics ;

– à partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

## **Concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)**

– Plusieurs voies d'accès sont possibles : concours externes, internes, réservés. Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistiques et calcul scientifique ; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs ; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; J : gestion et pilotage). Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

## **Concours de recrutement des professeurs agrégés**

– Les concours externes et internes de l'agrégation s'adressent aux personnes titulaires d'un master ou équivalent, ou d'un doctorat. Un nouveau concours est organisé à partir de la session 2017 : un concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat.

**Corps enseignants du premier degré public** – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public sont principalement issus des corps suivants :

– professeurs des écoles : corps majoritaire du premier degré, créé en 1990 pour remplacer le corps des instituteurs ;

– instituteurs : extinction progressive du corps par intégration au corps des professeurs des écoles (concours interne ou liste d'aptitudes) et départs en retraite.

Par ailleurs, des personnels non titulaires enseignent également dans le premier degré.

## **Corps enseignants du privé sous contrat**

– Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le secteur privé appartiennent à des corps similaires à ceux du secteur public (voir la définition des « corps enseignants du premier degré public » et « corps enseignants du second degré public »). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Ils exercent dans des écoles ou établissements du privé sous contrat.

**Corps enseignants du second degré public** – Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques ;

L'accès se fait par les concours du CAPES et du CAPET ;

- professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du Capeps ;

- professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires :

- professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés ;

- professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante des enseignants du second degré public.

**Corps non enseignants** – Personnels d'encadrement, de vie scolaire, administratifs, sociaux et de santé, et ITRF.

**Cursus licence-master-doctorat (LMD)** – Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD.

Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 2 (DUT notamment) ou bac + 3 (licences générales, licences professionnelles, etc.) ;

- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 (masters, formations d'ingénieurs) ;

- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

**Cycle ingénieur** – Désigne les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieurs organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

**DCG** – Le diplôme de comptabilité et de gestion se prépare en trois ans après le baccalauréat. Il confère le grade de licence. Peuvent s'inscrire aux épreuves du DCG les personnes justifiant soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense du baccalauréat en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à l'enseignement supérieur dans le pays de délivrance, soit d'un diplôme homologué au niveau I, II, III ou IV figurant sur l'arrêté du 17 juin 1980 modifié fixant la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit d'un diplôme enregistré au niveau I, II, III ou IV du répertoire national de certification professionnelle (RNCP), soit d'un diplôme enregistré aux niveaux 4, 5, 6 ou 7 du Cadre national des certifications professionnelles prévu à l'article D. 6113-19 du Code du travail.

**DSCG** – Le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion se prépare en deux ans.

Peuvent s'inscrire aux épreuves du DSCG les personnes justifiant soit du DCG, soit du diplôme d'études comptables et financières (DECF), soit d'un diplôme national de master, soit d'un diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un autre État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, soit d'un titre ou diplôme admis en dispense du DCG dont la liste est fixée par l'arrêté du 26 mars 2008 (BOESR n°16 du 17 avril 2008).

**Demi-pensionnaire** – Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

**Dépense extérieure de recherche et développement expérimental des entreprises (DERDE)** – Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

**Dépense intérieure d'éducation (DIE)** – La dépense intérieure d'éducation rassemble toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques (administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages) pour les activités d'éducation : enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement). La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

**Dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** – Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

**Dépense nationale de recherche et développement expérimental (DNRD)** – Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

**Dépense par élève ou étudiant** – La dépense par élève ou étudiant prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement) et les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Elle comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense par élève ou étudiant est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves ou étudiants de l'année civile  $n$ , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire  $n-1/n$  et un tiers des effectifs de l'année scolaire  $n/n+1$ .

**Dépense totale de R&D** – La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

**Diplôme d'études en langue française (DELF) et diplôme approfondi de langue française (DALF)** – Ce sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'Éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DELF et les DALF peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

**Diplôme des métiers d'art (DMA)** – Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

**Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE)** – Diplôme de niveau bac +3, il a fait son apparition à la rentrée 2018 comme la nouvelle formation aux métiers d'art et de design. Il remplace progressivement le DMA, la MANAA (mise à niveau en arts appliqués) et certains BTS «en arts». Cependant,

si le DN MADE est classé dans le domaine de spécialités «Lettres et arts» ce n'était pas le cas de la plupart des BTS «en arts». Aussi les évolutions annuelles par domaine de spécialités sont-elles calculées hors DN MADE, DMA, MANAA et certains BTS «en arts», afin de garder un champ constant au sein même des domaines de spécialités. L'évolution annuelle de l'ensemble des entrants est, quant à elle, établie sur l'ensemble du champ.

**Diplôme national du brevet** – Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Les candidats individuels sont évalués par un examen écrit. À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

**Diplômes d'ingénieur** – Ensemble des diplômes des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

**Diplômes des écoles de commerce** – Ensemble des diplômes des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. À partir de la session 2013, sont comptabilisés les diplômes obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90% de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

**Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)** – Anciennement intitulées «nouvelles formations d'ingénieurs» (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2018, 3 400 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Près de neuf diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

**Diplômes nationaux et diplômes d'établissement ou d'université (DU)** – Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient «le monopole de la collation des grades et des titres universitaires» (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). Sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

**Diplôme universitaire de technologie (DUT et ses spécialités)** – La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

#### **Disciplines de poste des enseignants dans le second degré**

- Groupe de disciplines « lettres » : il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines « mathématiques » : il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).
- Groupe de disciplines « biologie-géologie » : il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).
- Enseignement non spécialisé : ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré.

**Dispositif d'enquêtes sur les effectifs étudiants** – La principale source est le système d'information SISE qui recense l'ensemble des inscriptions prises au 15 janvier de l'année *n* dans les différents établissements d'enseignement supérieur (les universités, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerces, les grands établissements, les écoles artistiques et culturelles, les instituts catholiques, autres écoles). Il concerne les inscriptions prises au titre de l'année *n-1/n*. Chaque inscription est relative à un étudiant (repéré par son numéro INE), à un diplôme préparé (repérée par son code SISE) et à une localisation (repéré par son numéro UAI). Il a été mis en place pour la première fois en 1995 sur le champ des universités, puis a connu plusieurs extensions de champ. Le système SISE recense la totalité des inscriptions prises dans les formations dispensées dans les établissements recensés. À l'université sont par exemple recensés les DUT, les formations d'ingénieurs, les formations paramédicales, l'enseignement à distance, etc. Cette source

est complétée par les données collectées par le ministère en charge de l'Éducation nationale (CPGE, STS et assimilés) ainsi que par les ministères en charge de l'Agriculture (formations agricoles) et de la santé (formations paramédicales et sociales). Des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont principalement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur : écoles d'art et de commerce principalement.

**Dispositifs relais** – Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Les dispositifs relais ont pour but de favoriser la préscolarisation et la resocialisation de ces élèves (cf. n° 2014-037 circulaires du 28 mars 2014). Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'Éducation nationale, ministère en charge de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé. Créées en 1998, les classes relais peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Créés en 2002, pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, les ateliers relais travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.). En 2014, les internats relais sont créés afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

**Division (classe)** – Voir « Classe ».

**École élémentaire** – L'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

**École primaire** – L'école élémentaire peut également accueillir des élèves de niveau préélémentaire (cycle I). Dans ce cas, elle est aussi appelée école primaire.

**École maternelle** – L'école maternelle accueille exclusivement les élèves du cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

**École ou établissement privé** – Les écoles et les établissements d'enseignement privés sont liés à l'État par un contrat (établissement « sous contrat ») ou non (établissement « hors contrat »). Dans le cas d'une école ou d'un établissement sous contrat, le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

**Écoles d'ingénieurs** – Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

**Écoles de commerce, gestion et vente** – Ce sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et proposent au moins un diplôme visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

**Écoles doctorales** – Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du Code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

**Écoles et collèges numériques** – Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

**Éducation prioritaire (EP)** – Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vademecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

**Effectifs de recherche et développement expérimental (R&D)** – Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les chercheurs et ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs. Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel administratif qui participent à l'exécution des projets de R&D.

**Élève allophone** – Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé tout élève ayant un besoin éducatif particulier dans l'apprentissage du français langue seconde (FLS), mis en évidence par un test de positionnement, et qui peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

**Élèves par structure E/S (Nombre moyen d'élèves par structure)** – Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

**Emplois aidés** – Contrat de professionnalisation, parcours emploi compétences (PEC).

#### Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

**Enseignement supérieur** – Il regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non. Le champ couvre les établissements situés en France, y compris d'outre-mer, ainsi que les établissements français à l'étranger. Il s'agit notamment : des universités et de leurs instituts, des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), des sections de techniciens supérieurs (STS), des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), des écoles d'ingénieurs, des écoles de commerce ou de gestion, vente et comptabilité, des écoles paramédicales et sociales, etc.

**Enseignement supérieur court et long** – L'enseignement supérieur court correspond, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2; l'enseignement supérieur long à la licence, au master, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

**Enseignements adaptés du second degré** – Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'Éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la Santé.

**Enseignements d'exploration** – Les enseignements d'exploration, au nombre de seize, concernaient les élèves de seconde générale et technologique jusqu'en 2018-2019. La très grande majorité des élèves suivaient deux enseignements d'exploration dont l'un était obligatoirement sciences économiques et sociales (SES) ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFIG). Outre ces deux matières, les enseignements d'exploration les plus représentatifs étaient méthodes et pratiques scientifiques, littérature et société, arts, sciences et laboratoire, sciences de l'ingénieur.

Depuis la rentrée 2019, les élèves ont la possibilité de choisir au plus deux enseignements optionnels. Les enseignements optionnels comprennent notamment des enseignements à vocation scientifique et technologique (sciences de l'ingénieur, sciences et laboratoire, etc.), des enseignements à vocation littéraire (langues et cultures de l'Antiquité : latin; langues et culture de l'antiquité : grec, etc.), des enseignements à vocation artistique (arts plastiques, musique, arts du cirque, etc.).

**Enseignements de spécialité** – Les enseignements de spécialité concernent les classes de première des voies générale et technologique à compter de la rentrée 2019, les classes de terminale à compter de la rentrée 2020. Dans la voie technologique, l'élève choisit la série du baccalauréat qu'il voudra passer : les enseignements de spécialité en découlent directement. Dans la voie générale, les élèves doivent choisir trois, puis deux enseignements de spécialité. En classe de première, l'élève choisit trois enseignements de quatre heures hebdomadaires dans la liste proposée; en classe de terminale, l'élève choisit deux enseignements de six heures hebdomadaires parmi ceux déjà choisis en classe de première.

**Ensemble immobilier du second degré public** – L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

**Équivalent temps plein recherche** – Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50% de leur temps pour la R&D.

**Établissement public expérimental (EPE)** – À titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel peut regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche. Cet établissement expérimente de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement, afin de réaliser un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche défini par les établissements qu'il regroupe. Les établissements regroupés dans l'établissement public expérimental peuvent conserver leur personnalité morale. Ils sont dénommés « établissements-composantes » de l'établissement public expérimental. Après deux ans, l'établissement peut sortir de l'expérimentation ou à devenir un grand établissement. De plus, les communautés d'universités et établissements peuvent expérimenter de nouveaux modes d'organisation et de fonctionnement.

**Établissement régional d'enseignement adapté (EREA)** – Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

**Établissements hospitaliers et médico-sociaux** – Sous tutelle du ministère en charge de la Santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

**Établissements privés non subventionnés** – Dans le cadre du Compte de l'éducation, ce sont les écoles et les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

**Établissements privés subventionnés** – Dans le cadre du Compte de l'éducation, il s'agit des écoles et établissements privés des premier et second degrés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple. Les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

**Étudiants non bacheliers** – Les étudiants non bacheliers regroupent les étudiants qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers poursuivant leurs études supérieures en France), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui bénéficient d'une validation de leurs acquis.

**Externe** – Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

**Financier final et financier initial** – Le financier final est le dernier financier. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maîtresse d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financier. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Si, en revanche, on choisit d'affecter la subvention au financier État, alors on parle de financier initial (avant transferts).

**Fonds social pour les cantines** – Ils ont été mis en place pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens et de lycéens et éviter ainsi que des enfants ne se trouvent privés de repas parce que leur famille ne parvient pas à prendre en charge les frais de restauration.

**Fonds sociaux pour les collégiens et lycéens** – Ils sont destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leur famille pour assurer les dépenses de scolarité ou de vie scolaire. Ces aides exceptionnelles sont soit financières, soit en nature.

**Formation initiale** – Il s'agit du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

**Formations d'ingénieurs** – Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

**Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)** – Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ont été créées en 1990 spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac +2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI).

**Formations en collège** – Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les troisième prépa métier et, auparavant, les troisième prépa pro, les dispositifs aux métiers en alternance (DIMA), les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation. Enfin, les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) sont aussi implantées dans les collèges (voir 4.18).

**Formations générales et technologiques en lycée** – Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

**Formation professionnelle continue** – La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles au-delà de leur formation initiale. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

**Formations professionnelles en lycée** – Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro) et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

**Heures d'enseignement par élève H/E** – Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

**Heures supplémentaires à l'année des enseignants du second degré** – Ce sont les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA, contrairement aux enseignants à temps incomplet. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte.

**Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation** – L'Union européenne s'est dotée d'objectifs chiffrés dans le domaine de l'éducation, à atteindre en 2030 :

- faibles compétences en compréhension de l'écrit, en culture mathématique en culture scientifique : la proportion de jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences, devrait être inférieure à 15% d'ici à 2030 (source : programme international pour le suivi des acquis des élèves [Pisa])

- faibles compétences en littéracie numérique : la proportion d'élèves en huitième année de scolarité (4<sup>e</sup> en France) ayant une maîtrise des outils informatiques et une culture de l'information insuffisantes, devrait être inférieure à 15% d'ici à 2030 (source : enquête International Computer and Information Literacy Study [ICILS]);
- éducation de la petite enfance : au moins 96% des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient participer aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance d'ici à 2030 (source : statistiques scolaires UOE);
- sorties précoces : la proportion de personnes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation devrait être inférieure à 9% d'ici à 2030; mesurée par la proportion de personnes âgées de 18 à 24 ans qui ont seulement le niveau du premier cycle d'enseignement secondaire (niveaux 0-2 de la classification internationale de l'éducation (CITE), soit, en France, aucun diplôme ou, au plus, un diplôme national du brevet) et n'ont pas poursuivi de formation, formelle ou non, au cours des quatre dernières semaines (source : enquête européenne sur les forces de travail). Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée;
- diplômés de l'enseignement supérieur : la proportion de personnes âgées de 25 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être d'au moins 45% (source : enquête européenne sur les forces de travail) (le suivi européen devrait prochainement être étendu à deux nouveaux indicateurs, sur la professionnalisation de l'enseignement professionnel et la formation des adultes.).

**Indicateur Talis de participation à des activités de formation continue** – Il mesure la proportion d'enseignants déclarant avoir suivi au cours des douze derniers mois précédant l'enquête l'une ou plusieurs des activités suivantes :

- cours/séminaires en présentiel;
- cours/séminaires en ligne;
- conférences pédagogiques au cours desquelles des enseignants, des chefs d'établissement et/ou des chercheurs présentent leurs travaux et débattent des problèmes liés à l'éducation;
- programme de qualification (sanctionné par un diplôme, par exemple);
- visites d'études dans d'autres établissements;
- visites d'étude au sein d'entreprises, de services publics ou d'organisations non gouvernementales;
- observation de collègues ou auto-observation et accompagnement dans le cadre d'un dispositif pédagogique formel;
- participation aux activités d'un réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants;
- lecture d'ouvrages spécialisés.

**Inscriptions simultanées (ou doubles inscriptions) à l'université et en CPGE** – Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSCP (établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel) dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSCP. Les inscriptions simultanées étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions à l'université.

**Instituts d'études politiques (IEP)** – Il s'agit d'établissements publics d'enseignement supérieur situés à Paris (connu sous le nom de « Sciences Po »), Lille, Bordeaux, Lyon, Grenoble, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Aix-en-Provence et Saint-Germain-en-Laye.

**Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé)** – Par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, les Inspé remplacent les écoles nationales supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) depuis la rentrée 2019, qui avaient eux-mêmes remplacé les IUFM fermés en 2010. Les inscriptions qui relèvent des instituts nationaux du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires. Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des Inspé.

Trois Inspé ont été créés pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

**Instituts universitaires de technologie (IUT)** – Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

**Internat** – Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

**Interne** – Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

**Journée défense et citoyenneté** – La *Journée défense et citoyenneté* (JDC) permet d'informer les jeunes de nationalité française de leurs droits et devoirs en tant que citoyens ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement, entre le 16<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> anniversaire. Il est obligatoire d'y participer sauf cas exceptionnel et lors de cette journée, des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française ont lieu. Les épreuves de la *Journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défallante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

**Langues vivantes** – L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

Le « bilangueisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

Depuis la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième. La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

**Latin et grec ancien** – Depuis la rentrée 2017, l'enseignement du grec débute, comme le latin, en classe de cinquième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien ou de suivre l'option « initiation latin et grec ancien ».

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série « Technique de la musique et de la danse » (TMD).

**L.AS (licences avec un « accès santé »)** – Il s'agit de licences « classiques » avec une option « accès santé » à suivre en plus des matières fondamentales. Les L.AS sont des années de Licence contenant des enseignements correspondant à la discipline choisie (droit, biologie, maths, lettres, etc.), des enseignements liés à l'option « santé » qui apportent les compétences nécessaires à la poursuite d'études en santé (enseignements en sciences fondamentales et en sciences humaines et sociales relevant du domaine de la santé), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé.

**Licence** – Ce terme regroupe les formations amenant à un diplôme universitaire de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.). Le terme de licence générale est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

**LOLF** – La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvent de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondant à des besoins éducatifs particuliers, etc.;
- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public;
- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :

- « Formations supérieures et recherche universitaire »;
- « Vie étudiante ».

**Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)** – Établissement d'enseignement secondaire dans lequel sont dispensées des formations sur trois années, de la seconde à la terminale, conduisant aux baccalauréats généraux et technologiques. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Le LEGT peut également préparer des élèves de formations professionnelles (il est alors nommé lycée polyvalent).

**Lycée polyvalent (LPO)** – Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

**Lycée professionnel (LP)** – Établissement d'enseignement secondaire permettant d'acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel. Y sont dispensées des formations soit de deux ans conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP), soit de trois ans, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle, conduisant aux baccalauréats professionnels. Le brevet d'études professionnelles (BEP) est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel. Certains LP disposent de formations post-bacs jusqu'au niveau bac +2 (type brevet de technicien supérieur).

**Marché de la formation professionnelle** – Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

**Master of business administration (MBA)** – Diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

**Mention complémentaire** – Diplôme national professionnel, conçu dans un objectif d'insertion professionnelle, qui atteste que son titulaire est apte à exercer une activité professionnelle spécialisée.

**Missions des personnels** – La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d'enseignement dans le premier degré :

- enseignement en classe maternelle (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire);

- enseignement et direction d'école simultanée : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d'enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.);
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année;
- documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :

- soutien à l'enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l'enseignant pour l'aider;
- animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d'enseignants;
- direction : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire avec une décharge totale ou chargé de la direction d'un établissement du second degré;
- éducation : personnel en charge de la vie scolaire au sein de l'établissement;
- assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l'ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap;
- inspection;
- administration, logistique, santé et social.

**Mobilité d'échange des étudiants** – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité d'échange sont venus étudier temporairement en France dans un programme ne donnant pas droit à l'obtention d'un diplôme français (Erasmus+ et autres programmes financés par l'Union européenne et accords bilatéraux). Ils sont identifiés dans le système d'information SISE s'ils répondent à deux conditions, qui restreignent le champ : être présent dans une université française au 15 janvier et pour une période minimum de trois mois. Ces deux critères impliquent que l'effectif mesuré par SISE sous-estime le nombre total d'étudiants inscrits en échange sur l'année académique.

**Mobilité des enseignants** – Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

**Mobilité diplômante des étudiants** – Parmi les étudiants en mobilité internationale, les étudiants étrangers en mobilité diplômante sont venus étudier avec l'intention d'obtenir un diplôme universitaire français. Cette population est ici distinguée sur le champ restreint des universités et non pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

**Mobilité internationale des étudiants** – Ce sont des étudiants de nationalité étrangère qui sont venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études après une scolarité dans leur pays d'origine. Par approximation, sont considérés comme tels les étudiants étrangers titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger (dans les établissements de l'AEFE), inscrits dans un programme d'enseignement en France. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

Selon l'Unesco, les étudiants en mobilité internationale sont des étudiants qui ont quitté provisoirement leur territoire national dans le but de poursuivre leurs études et qui sont inscrits dans un programme d'enseignement dans un pays étranger.

**Nomenclature nationale des niveaux** – Elle est fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Les niveaux de formation regroupent des formations de niveau de qualification comparable :

- niveau VI et V bis : niveau collège;
- niveau V : préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP;
- niveau IV : préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel;
- niveau III : préparation d'un diplôme de niveau bac + 2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.);
- niveaux II et I : préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

La nomenclature des niveaux a été modifiée par le décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles :

- niveaux VI et Vbis : niveaux 1 et 2;
- niveau V : niveau 3;
- niveau IV : niveau 4;
- niveau III : niveau 5;
- niveau II : niveau 6;
- niveau I : niveaux 7 et 8.

**Nouveau bachelier** – Étudiant bachelier inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les autres étudiants sont étrangers ou titulaires d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou sont encore bacheliers des années antérieures ne s'étant jamais inscrits dans le champ étudié auparavant.

**Non-titulaire** – Voir « Titulaire ».

**Nouvel entrant dans l'enseignement supérieur** – Étudiant inscrit pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

**Options ou enseignements au choix du second degré** – Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

**Opérateurs de compétences (OPCO)** – Les opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation. Ils remplacent les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) depuis 2019.

**Origine sociale de l'élève** – Cela fait référence à la PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable :

- agriculteur : agriculteur exploitant ;
- artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, profession de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise ;
- profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contre-maître et agent de maîtrise ;
- enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles ;
- employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers ;
- ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole ;
- retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession ;
- inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

**Origine sociale regroupée** – Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires ;
- moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

**Parcoursup** – Créée en 2018, la plateforme Parcoursup centralise les démarches d'orientation à l'entrée de l'enseignement supérieur. Jusqu'à fin mars, les candidats formulent puis confirment leurs vœux parmi un ensemble de formations détaillées par établissement, sans expression de préférence.

De fin mai à fin septembre, les candidats acceptent ou refusent les propositions de formation qui leur sont faites par les établissements en lien avec leurs vœux. Cette première série de confrontation de demandes et d'acceptations constitue la phase principale. La phase complémentaire se déroule en parallèle à partir de fin juin, permettant une seconde série d'expressions de vœux et de sélections sur les formations restées disponibles. Ces contraintes calendaires ne s'appliquent pas au recrutement des formations en apprentissage.

**PASS (parcours spécifiques avec un accès santé)** – Il s'agit d'une année de Licence spécifique comprenant des enseignements « santé », des enseignements disciplinaires hors « santé » (droit, biologie, maths, lettres etc.), des cours d'anglais, des modules pour découvrir les métiers de la santé, et une préparation aux épreuves permettant de candidater en santé. Les PASS ne se font que dans les universités disposant d'une faculté de santé. À la fin de la première année de L.AS ou de PASS et selon les résultats obtenus, il est possible d'intégrer l'une des cinq filières de santé : maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie.

En cas de réussite, l'étudiant peut poursuivre dans une des cinq filières de santé. En cas d'échec, il poursuit ses études en première ou deuxième année de licence « classique » selon les enseignements disciplinaires choisis et validés en première année.

**Personnels enseignants du supérieur** – Personnels enseignants dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements.

**Personnels enseignants du supérieur de type « second degré »** – Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

**Personnels enseignants du supérieur des corps spécifiques** – Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.). Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

**Population étudiante** – Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

**Population scolaire du premier degré** – Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

**Population scolaire du second degré** – Elle se compose des élèves scolarisés dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Préélémentaire** – Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

**Premier degré** – Enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III).

**Première année commune aux études de santé (PACES)** – Depuis la rentrée 2010, la première année commune aux études de santé regroupe l'essentiel des étudiants débutant une formation de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. Au cours de cette première année, sont organisées des épreuves de classement permettant de poursuivre en deuxième année d'une des quatre filières de formation de santé. Elle a remplacé la première année du premier cycle d'études médicales (PCEM) et celle du premier cycle des études de pharmacie (PCEP).

**Première professionnelle** – Seconde année du baccalauréat professionnel en trois ans.

**Premières d'adaptation** – Elles préparent au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

**Premières et terminales générales et technologiques** – Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales (depuis la rentrée 2019, pour les élèves qui entrent en première générale et depuis la rentrée 2020 pour les élèves de terminale générale, les élèves n'optent plus pour une série, mais pour une combinaison de trois enseignements de spécialité en première générale et de deux enseignements de spécialité en terminale générale) :
  - S : scientifique ;
  - ES : économique et sociale ;
  - L : littéraire ;
- des séries technologiques :
  - STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
  - STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ;
  - STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
  - STL : sciences et technologies de laboratoire ;
  - STMG : sciences et technologies du management et de la gestion ;
  - ST2S : sciences et technologies de la santé et du social ;
  - STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
  - S2TMD : sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse. Cette série remplace progressivement la série TMD à partir de la rentrée 2019.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

**Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap**

- La scolarisation en milieu ordinaire est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Elle peut être « individuelle » ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- La scolarisation individuelle est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.
- La scolarisation collective s'applique lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation). L'orientation vers une ULIS se fait

sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

- La scolarisation en milieu spécialisé s'effectue dans les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé. Les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

**Processus de Bologne** – Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « *European Credits Transfer System* »).

**Produit intérieur brut (PIB)** – Agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières. Premièrement, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). Deuxièmement, le PIB est égal à la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations. Enfin, le PIB est égal à la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

**Projet personnalisé de scolarisation (PPS)** – Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

**Proportion d'étudiants aidés** – Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des inscriptions simultanées, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée à partir de 2012.

**Proportion de bacheliers dans une génération** – Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

**Quartier prioritaire (QP)** – Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires.

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

**Regroupements d'établissements** – La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, différentes possibilités pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement en charge de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ils se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

**Remplaçant** – Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent ou combler un poste vacant sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Cela correspond aussi à des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'année scolaire. Précisément, on considère qu'un enseignant est remplaçant si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

Voir également « missions des personnels », car le remplacement est l'une des missions possibles.

**Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** – Ce répertoire, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

**Réseau national des Greta** – C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère en charge de l'Éducation nationale et du ministère en charge de l'Enseignement supérieur.

Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP-FCIP). Les GIP-FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Avec la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée et resserrée.

**Salaire net mensuel médian** – Salaire net à temps plein, primes incluses.

**Scolarisation collective, individuelle, en milieu ordinaire, en milieu spécialisé** – Voir « Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap ».

**Second degré** – Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

**Seconde générale et technologique** – La classe de seconde générale et technologique (GT) est commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique.

**Seconde professionnelle** – Première année de baccalauréat professionnel en trois ans.

**Seconde spécifique** – Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), STHR, ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

**Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)** – Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

**Sections de techniciens supérieurs (STS) et assimilés** – Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées : les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design).

**Sections linguistiques** – Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales. Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde, les collégiens ont cependant la possibilité de suivre une option facultative de langues et cultures européennes. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

**Service total des enseignants du second degré, heures d'enseignement et heures de pondération** – Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1 heure dispensée en CPGE compte comme 1 h 30 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service;
- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

**Sortants de formation initiale** – La fin de la formation initiale correspond à la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont ainsi pas de la formation initiale.

**Sortants précoces** – Voir « Indicateurs Europe 2021-2030 sur l'éducation ».

**Spécialités de formation** – Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994.

Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère en charge de l'Éducation nationale.

**Stage des étudiants dans les cursus universitaires** – Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 600,60 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100%. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

**Taux d'emploi** – Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique); les stagiaires de la formation professionnelle sont ici considérés comme inactifs).

**Taux d'emploi stable** – Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

**Taux de chômage** – Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

**Taux de passage** – Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année  $n$ .

**Taux de poursuite dans la filière** – Proportion d'entrants en  $n-1/n$  inscrits dans la même filière l'année suivante, en  $n/n+1$ . Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

**Taux de redoublement** – C'est le pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe qui restent scolarisés dans cette même classe l'année  $n$ . Le redoublement scolaire est le fait, pour un élève, de ne pas intégrer le niveau de classe supérieur à l'issue de l'année scolaire, mais d'accomplir une seconde année d'études dans le même niveau de classe.

**Taux de réorientation vers une autre filière** – Proportion d'entrants en  $n-1/n$  inscrits l'année suivante, en  $n/n+1$ , dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

**Taux de retard** – Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

**Taux de réussite** – Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, étudiants, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

**Taux de scolarisation en apprentissage** – Pourcentage de jeunes scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale.

**Taux de scolarisation par âge** – Rapport de la population scolarisée à un âge donné à la population totale du même âge.

**Taux de sortie dans le second degré de l'Éducation nationale** – Pourcentage des élèves inscrits l'année  $n-1$  dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année  $n$  dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'Éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'Agriculture; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA); enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

**Taux d'insertion professionnelle** – Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

**Temps de travail des agents de l'Éducation nationale** – Le temps complet regroupe le temps plein et le temps partiel.

Ce dernier est à l'initiative de l'agent. Le temps incomplet est à l'initiative de l'administration.

**Terminale BEP** – Seconde année de BEP en deux ans.

**Terminale professionnelle** – Troisième année de baccalauréat professionnel en trois ans.

**Titulaire** – Les personnels titulaires sont des agents civils ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenus titulaires via une voie d'accès spécifique. Ils appartiennent à des corps, regroupés en catégories (A, B, C) d'après leur niveau de concours de recrutement. En théorie, la catégorie des titulaires ne comprend pas les stagiaires (avant titularisation). Dans la pratique, le terme de titulaire et le terme de fonctionnaire (qui, strictement parlant, comprend les stagiaires et les titulaires) sont utilisés comme équivalents.

Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas le statut des fonctionnaires titulaires de l'État. Néanmoins, par souci de simplicité, on parlera d'assimilés titulaires pour les enseignants du privé sous contrat placés sur une échelle de rémunération de titulaires.

Enfin, une partie des personnels sont non-titulaires (contractuels, vacataires, etc.).

**Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)** – Les élèves scolarisés au titre des ULIS présentent des troubles des fonctions cognitives ou mentales, des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, des troubles envahissants du développement (dont l'autisme), des troubles des fonctions motrices, des troubles de la fonction auditive, des troubles de la fonction visuelle ou des troubles multiples associés (plurihandicap ou maladies invalidantes). Ils nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et leur handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.

Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS dans le second degré sont répartis par niveau de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

**Université** – En 2019-2020, les étudiants inscrits dans l'enseignement universitaire relèvent de 65 universités, ainsi que de l'université de Lorraine, du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte et de l'institut national universitaire d'Albi, des instituts d'études politiques de Lyon, Rennes et Lille, des communautés d'universités et établissements (Comue) « Université Bourgogne-Franche-Comté », « Université Paris Lumières », « Université Paris-Est » et huit établissements expérimentaux. Ces derniers sont de grands ensembles universitaires, créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux début 2020. Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles. Par ailleurs, d'autres établissements ou organismes de recherche participent aux nouveaux ensembles universitaires par association ou partenariat, mais ce périmètre plus large encore n'est pas adopté dans cette publication :

- l'université de Cergy-Pontoise intègre la nouvelle université CY Cergy Paris université;
- la Comue Université Côte d'Azur et l'université de Nice intègrent la nouvelle université Côte d'Azur;
- les universités Paris V et Paris VII intègrent la nouvelle université de Paris;
- l'université Grenoble Alpes et la Comue du même nom intègrent la nouvelle université Grenoble Alpes;
- la Comue Université Paris-Saclay et l'université Paris XI intègrent la nouvelle université Paris Saclay;

- l'université de Valenciennes intègre la nouvelle université polytechnique des Hauts de France;
- la Comue Paris sciences et lettres intègre la nouvelle université Paris sciences et lettres;
- l'université de Marne la Vallée intègre la nouvelle université Gustave Eiffel.

Intervenue en cours d'année universitaire, cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, celui en vigueur en début ou en fin d'année (respectivement périmètre 2019 et périmètre 2020). Les évolutions sont calculées exclusivement sur le périmètre 2019.

**Validation des acquis de l'expérience** – Inscrite dans l'article L. 335-5 du Code de l'éducation, la VAE vise l'obtention d'un diplôme depuis la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du Code du travail (art. L. 6313-1).

Les modalités de sa mise en œuvre dépendent du certificateur, avec généralement une première étape de recevabilité qui vérifie que l'expérience soit être suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. L'examen des acquis de l'expérience est conduit par des jurys sur la base de dossiers constitués par les candidats. La validation peut être totale et aboutir à la délivrance du diplôme, ou partielle et accorder des unités constitutives de celui-ci.

Pour les diplômes à finalité professionnelle des ministères en charge de l'Éducation nationale et de la recherche, délivrés par les recteurs, un dispositif académique de validation des acquis (DAVA) a été mis en place dans toutes les académies qui coordonne le plus souvent plusieurs acteurs.

Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent aussi par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys.

Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider à la constitution du dossier et préparer à l'entretien du jury.

**Visa du ministère en charge de l'Enseignement supérieur** –

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'Enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés.

Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

## A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
Attee	Adjoint technique territorial.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

## B

Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service, sociaux et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BSA	Base statistique des agents.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

## C

CA	Contrat d'adaptation. Également : Chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPEPS	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : Contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.

CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFP	Congé de formation professionnelle.
CIF	Congé individuel de formation.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
CP	Cours préparatoire. Également : Crédits de paiement des dépenses en capital. Également contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CPI	Cycle préparatoire intégré
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.

## D

DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires.
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du Travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELF	Diplôme d'études en langue française.

# Table des sigles

DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MENJS).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DFAS	Diplôme de formation approfondie en sciences
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MENJS).
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESRI).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MENJS).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESRI).
DGS	Direction générale de la Santé.
Diapre	Données individuelles anonymes du premier degré.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 <sup>er</sup> janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DN MADE	Diplôme national des métiers d'art et du design (ce diplôme remplace progressivement le DMA (Diplôme des métiers d'art) et la MANAA (Mise à niveau en arts appliqués) à partir de la rentrée 2018).
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DROM	Département et région d'outre-mer.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge de la Santé).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSNJ	Direction du service national et de la Jeunesse.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUFAE	Diplôme universitaire de formation adaptée pour l'enseignement.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

## E

EC	Enseignant-chercheur.
Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.

EO	Enseignement optionnel.
EP	Éducation prioritaire.
EPE	Établissement public expérimental.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLÉ	Établissement public local d'enseignement.
EPLÉFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté.
ES	Économique et social (baccalauréat général). Également : Enseignement de spécialité.
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESMS	Établissements sociaux et médico-sociaux.
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation.
ETP	Équivalent temps plein.

## F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FLS	Français langue seconde.

## G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement.
GT	Général et technologique.

## H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HGGSP	Histoire-géographie, géopolitique et sciences économiques.
HSA	Heures supplémentaires année.

## I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
ICILS	<i>International Computer and Information Literacy Study</i>
ICN	Informatique et création numérique.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.
IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inspé	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

# Table des sigles

InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

## J

JDC	Journée défense et citoyenneté.
JO	Journal officiel.

## L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
L.AS	Licence accès santé.
LCA	Langues et cultures de l'Antiquité.
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LLCER	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 <sup>er</sup> août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

## M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (Maîtrise en administration des affaires; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC (4, 5)	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENJS	Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.
MESRI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
MFR	Maison familiale rurale.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire.
MMOPK	(Filières) médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.

## N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.
NSI	Numérique et sciences informatiques.

## O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
ONDE	Outil numérique pour la direction d'école.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

## P

PACA	Provence - Alpes-Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PASS	Parcours accès santé spécifique.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIAL	Pôle inclusif d'accompagnement localisé.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PsyEN	Psychologue de l'Éducation nationale.
PU	Professeur des universités.

## Q

QP	Quartier prioritaire.
----	-----------------------

## R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

## S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SHS	Sciences humaines et sociales.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIEC	Service interacadémique des examens et concours.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESRI).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire.
SMS	Sciences et technologies médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STHR	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

## T

Talis	<i>Teaching and Learning International Survey.</i>
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TIMSS	<i>Trends in Mathematics and Science Study.</i>
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TSA	Troubles du spectre de l'autisme.

## U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

## V

VAE

Validation des acquis de l'expérience.

## Z

ZEP

Zone d'éducation prioritaire.

ZUS

Zone urbaine sensible.

## 1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

### Notes d'information

- 20.39 « 67 909 élèves allophones nouvellement arrivés en 2018-2019 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique, ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique », novembre 2020.
- 19.52 « 64 350 élèves allophones nouvellement arrivés en 2017-2018 : 8 sur 10 étaient déjà scolarisés précédemment », décembre 2019.
- 18.15 « 60 700 élèves allophones en 2016-2017 : 90 % bénéficient d'un soutien linguistique », juin 2018.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2012.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.

## 2. LES ÉTABLISSEMENTS

### Notes d'information

- 21.14 « En janvier 2020, l'absentéisme touche en moyenne 6,8 % des élèves du second degré public », mars 2021.
- 21.09 « Résultats de l'enquête Sivis 2019-2020 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré », février 2021.
- 21.01 « Dans le premier degré, la diminution de la taille des classes se poursuit à la rentrée 2020 », janvier 2021.
- 20.36 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2020 », novembre 2020.
- 20.18 « En 2018-2019, l'absentéisme touche en moyenne 6 % des élèves du second degré public », mai 2020.
- 19.53 « Résultats de la première enquête de climat scolaire auprès des personnels du second degré de l'Éducation nationale », décembre 2019.
- 19.47 « Taille des classes du premier degré : dans le secteur public, la baisse s'observe au-delà des classes dédoublées », novembre 2019.
- 19.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2019 », novembre 2019.
- 19.44 « Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré », novembre 2019.
- 19.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2019 », novembre 2019.
- 19.44 « Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré », novembre 2019.
- 19.04 « En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public », mars 2019.
- 18.33 « Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018 », décembre 2018.
- 18.32 « Résultats de l'enquête SIVIS 2017-2018 », décembre 2018.
- 18.27 « Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », novembre 2018.
- 18.20 « Disparités d'équipement numérique entre les lycées : les lycées professionnels globalement mieux dotés », septembre 2018.
- 18.06 « En 2016-2017, l'absentéisme touche en moyenne 4,9 % des élèves du second degré public », mars 2018.
- 18.02 « L'éducation prioritaire - État des lieux », février 2018.
- 17.30 « 94 % des collégiens déclarent se sentir bien dans leur collège », décembre 2017.
- 17.29 « Lorsqu'elle s'exprime, la violence des élèves envers le personnel est essentiellement verbale », décembre 2017.

- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 17.06 « En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5% des élèves du second degré public », mars 2017.
- 16.30 « Les actes de violence contre les filles sont plus fréquents dans les lycées professionnels comptant le plus de garçons », novembre 2016.

#### Notes d'information du SIES

- 16.08 « Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016 », novembre 2016.

## 3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

#### Notes d'information

- 21.15 « Préviation d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2025 », mars 2021.
- 20.36 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2020 », novembre 2020.
- 20.08 « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : la baisse des effectifs devrait se poursuivre jusqu'en 2024 », mars 2020.
- 19.45 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2019 », novembre 2019.
- 19.04 « En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6% des élèves du second degré public », mars 2019.
- 18.27 « Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie », novembre 2018.
- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 15.26 « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », septembre 2015.
- 15.23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève – Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011 », juillet 2015.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.

## 4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

#### Notes d'information

- 21.23 « 39% des élèves de terminale générale suivent un enseignement optionnel en plus de leurs deux enseignements de spécialité », mai 2021.
- 21.22 « Des choix de spécialités plus classiques en première comme en terminale pour les élèves d'origine sociale favorisée - Résultats de la première cohorte du nouveau baccalauréat général », mai 2021.
- 20.38 « À la rentrée 2020, les élèves de terminale précisent leur choix de parcours », novembre 2020.

- 20.37 « Les élèves du second degré à la rentrée 2020 », novembre 2020.
- 19.46 « Les élèves du second degré à la rentrée 2019 : toujours plus de collégiens et toujours moins de lycéens », novembre 2019.
- 19.01 « Première évaluation des acquis des élèves en situation de handicap », février 2019.
- 18.28 « Les élèves du second degré à la rentrée 2018 : plus de collégiens et moins de lycéens », novembre 2018.
- 17.26 « Les élèves du second degré à la rentrée 2017 : hausse dans les collèges et dans les formations générales et technologiques au lycée », décembre 2017.
- 17.02 « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », janvier 2017.
- 19.46 « Les élèves du second degré à la rentrée 2019 : toujours plus de collégiens et toujours moins de lycéens », novembre 2019.
- 16.41 « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », décembre 2015.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.26 « Pour la première fois, un regard sur les parcours à l'école primaire des élèves en situation de handicap », octobre 2016.
- 16.01 « Seule une famille sur deux a décidé du projet scolaire de son enfant dès la sixième », janvier 2016.
- 15.45 « Les élèves du second degré à la rentrée 2015 : 52 000 lycéens de plus dans l'enseignement général et technologique », novembre 2015.
- 15.32 « Un élève sur cinq change d'établissement au cours de sa scolarité au collège », octobre 2015.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.

## 5. LES APPRENTIS

### Notes d'information

- 21.30 « L'apprentissage au 31 décembre 2020 », juillet 2021.
- 20.27 « L'apprentissage au 31 décembre 2019 », septembre 2020.

## 6. LES ÉTUDIANTS

### Notes d'information du SIES

- 20.20 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 en progression constante », décembre 2020.
- 20.19 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2019-2020 », décembre 2020.
- 20.13 « Les départs définitifs des enseignants-chercheurs de 2020 à 2027 : projection des évolutions par grande discipline », juin 2020.
- 20.10 « Parcours et réussite des étudiants étrangers en mobilité internationale », juillet 2020.
- 20.09 « Parcours et réussite des étudiants en cycle ingénieur », juillet 2020.
- 20.06 « Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2018 à 2024 », avril 2020.
- 20.05 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2019 à 2028 », avril 2020.
- 20.04 « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018 », février 2020.
- 20.03 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2018-2019 », janvier 2020.

- 20.02 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2018-2019 en progression constante », janvier 2020.
- 19.13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.08 « Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisantes mais contrastées selon les disciplines », juin 2019.
- 19.02 « Les bacheliers 2014, entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la troisième année ? », janvier 2019.
- 18.07 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2017-2018 », octobre 2018.
- 18.06 « Parcours dans l'enseignement supérieur : devenir des bacheliers 2008 », septembre 2018.
- 18.04 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2017 à 2026 », avril 2018.
- 17.13 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017 », décembre 2017.
- 17.12 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2016-2017 en forte progression », décembre 2017.
- 17.10 « Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline », décembre 2017.
- 17.03 « La situation des docteurs sur le marché du travail », février 2017.
- 17.02 « À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme », février 2017.
- 17.01 « Après le bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 », janvier 2017.
- 16.10 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2016.
- 16.09 « Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale », décembre 2016.
- 16.04 « Étudiants en formation d'ingénieur », juillet 2016.
- 16.03 « Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE », juin 2016.
- 16.01 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024 », février 2016.
- 15.04 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la cinquième année ? », juillet 2015.

## Notes flash du SIES

- 21.13 « Progression sensible du nombre d'étudiants en cycle ingénieur en 2020-2021 », juin 2021.
- 21.12 « Ralentissement de la baisse des effectifs en Inspe en 2020-2021 », juin 2021.
- 21.11 « Stabilité du nombre d'étudiants en DUT en 2020-2021 », juin 2021.
- 21.10 « Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néo-bacheliers », juin 2021.
- 20.20 « Parcoursup 2020 : Les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur », octobre 2020.
- 20.10 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.09 « Les effectifs en INSPE en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.08 « Les effectifs en I.U.T. en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.07 « Les effectifs universitaires en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.02 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2019-2020 », janvier 2020.
- 19.20 « Parcoursup 2019 : les propositions d'admission dans le supérieur », octobre 2019.
- 19.18 « En 2017-2018, un étudiant en stage sur deux est rétribué », septembre 2019.
- 19.14 « Les effectifs en IUT en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.09 « Les effectifs en ESPE en 2018-2019 », mai 2019.
- 19.08 « Parcoursup : les vœux d'orientation des lycéens pour la rentrée 2019 », avril 2019.
- 19.04 « Les étudiants étrangers en mobilité de diplôme universitaire en 2017-2018 », février 2019.
- 19.03 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2018-2019 », février 2019.
- 19.02 « Les étudiants en sections de technicien supérieur en 2018-2019 », février 2019.
- 18.17 « PARCOURSUP 2018 : propositions d'admission dans l'enseignement supérieur et réponses des bacheliers », octobre 2018.
- 18.14 « Un tiers des étudiants en université ou établissement assimilé a suivi un stage en 2016-2017 », septembre 2018.
- 18.10 « Les effectifs en licence professionnelle en 2017-2018 », juin 2018.

- 18.09 « Les effectifs en IUT en 2017-2018 », juin 2018.
- 18.06 « Les effectifs en ESPE en 2017-2018 », mai 2018.
- 18.05 « Les effectifs universitaires en 2017-2018 », mai 2018.
- 18.04 « Orientation dans l'enseignement supérieur : les vœux des lycéens dans Parcoursup pour la rentrée 2018 », mai 2018.

## 7. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

### Notes d'information

- 21.27 « Journée défense et citoyenneté 2020 : près d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2021.
- 21.25 « L'Union européenne s'est fixée de nouveaux objectifs en éducation et formation pour 2030 », mai 2021.
- 21.17 « Test de positionnement de début de seconde 2020 : des performances en hausse en français, mais des résultats toujours contrastés selon les caractéristiques des élèves et des établissements », mars 2021.
- 21.12 « Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés », mars 2021.
- 21.07 « Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62% des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », février 2021.
- 21.06 « Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 41% des lycéens professionnels sont en emploi salarié », février 2021.
- 21.03 « 800 000 élèves évalués en début de sixième en 2020 : des performances en hausse, mais toujours contrastées selon les caractéristiques des élèves et des établissements », janvier 2021.
- 21.02 « Évaluations repères 2020 de début de CP et de CE1 : baisse des performances par rapport à 2019, notamment en français en CE1, et hausse des écarts selon les secteurs de scolarisation », janvier 2021.
- 20.49 « Dispositif académique de validation des acquis : une baisse de 9% des diplômes délivrés en 2019 à relativiser », décembre 2020.
- 20.48 « TIMSS 2019 Sciences au niveau de la classe de quatrième : les résultats de la France en retrait à l'échelle internationale », décembre 2020.
- 20.47 « TIMSS 2019 Mathématiques au niveau de la classe de quatrième : des résultats inquiétants en France », décembre 2020.
- 20.46 « TIMSS 2019 – Évaluation internationale des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences : les résultats de la France toujours en retrait », décembre 2020.
- 20.34 « Cedre 2008-2014-2019 Mathématiques en fin de collège : des résultats en baisse », septembre 2020.
- 20.33 « Cedre 2008-2014-2019 Mathématiques en fin d'école : des résultats en baisse », septembre 2020.
- 20.24 « Test de positionnement de début de seconde 2019 : des écarts de performances selon la voie de formation, le profil des élèves et les académies », juillet 2020.
- 20.20 « Journée défense et citoyenneté 2019 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2020.
- 20.13 « 820 000 élèves évalués en début de sixième sur support numérique en 2019 : des niveaux de maîtrise contrastés selon les caractéristiques des élèves et les académies », avril 2020.
- 20.10 « Résultats définitifs de la session 2019 du baccalauréat : les candidats de la voie professionnelle obtiennent plus souvent une mention qu'à la session 2018 », mars 2020.
- 20.06 « Évaluations repères 2019 de début de CE1 : des performances en hausse », mars 2020.
- 20.05 « Évaluations repères 2019 de début de CP : des résultats stables », mars 2020.
- 20.04 « ICILS 2018 : enquête internationale auprès des enseignants de quatrième sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, février 2020.
- 20.03 « L'obtention du diplôme demeure déterminante dans l'insertion des apprentis », février 2020.

- 20.02 « Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels », février 2019.
- 19.51 « Dispositif académique de validation des acquis : hausse du nombre de diplômes délivrés de 8% en 2018 », décembre 2019.
- 19.50 PISA 2018 : culture mathématique, culture scientifique et vie de l'élève », décembre 2019.
- 19.49 « PISA 2018 : stabilité des résultats en compréhension de l'écrit », décembre 2019.
- 19.49 « PISA 2018 : stabilité des résultats en compréhension de l'écrit », décembre 2019.
- 19.40 « ICILS 2018 : évaluation internationale des élèves de quatrième en littératie numérique et pensée informatique », novembre 2019.
- 19.29 « La réussite au CAP et au BEP, session 2018 », juillet 2019.
- 19.26 « 810 000 élèves évalués en début de sixième sur support numérique en 2018 : des résultats stables par rapport à 2017 », juin 2019.
- 19.20 « Journée défense et citoyenneté 2018 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2019.
- 19.17 « Diplôme national du brevet 2018 », mai 2019.
- 19.14 « Évaluations repères 2018 de début de CE1 : premiers résultats », avril 2019.
- 19.13 « Évaluations repères 2018 de début de CP : premiers résultats », avril 2019.
- 19.11 « Le diplôme et la conjoncture économique demeurent déterminants dans l'insertion des apprentis, avril 2019.
- 19.10 « Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels, avril 2019.
- 19.03 « Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression », février 2019.
- 18.30 « Dispositif académique de validation des acquis : 12 700 diplômes délivrés en 2017 », novembre 2018.
- 18.19 « 810 000 élèves évalués en début de sixième sur support numérique : des niveaux de maîtrise contrastés selon les académies et les caractéristiques des élèves », août 2018.
- 18.17 « CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin de collège : un progrès global des acquis des élèves après une baisse constatée en 2012 », juin 2018.
- 18.16 « CEDRE 2006-2012-2017, histoire, géographie, enseignement moral et civique en fin d'école primaire : stabilité des résultats depuis onze ans », juin 2018.
- 18.11 « Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons », juin 2018.
- 18.10 « Journée Défense et Citoyenneté 2017 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », mai 2018.
- 18.09 « Le diplôme reste déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », mai 2018.
- 18.08 « L'insertion des apprentis est marquée par la formation et par la conjoncture économique », mai 2018.
- 18.03 « Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79% d'une génération est titulaire du baccalauréat », mars 2018.
- 17.24 PIRLS 2016 - Évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit - Évolution des performances sur quinze ans », décembre 2017.
- 17.22 « En 2015, la formation continue universitaire a délivré près de 100 000 diplômes », octobre 2017.
- 17.12 « Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », juin 2017.
- 17.11 « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », juin 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83% de réussite », mars 2017.
- 17.07 « Diplôme national du brevet 2016 : près de neuf candidats sur dix obtiennent leur diplôme », mars 2017.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.

## Notes d'information du SIES

- 20.26 « La meilleure insertion des diplômés de DUT à 18 mois éclipsée par la baisse du taux à 30 mois », décembre 2020.
- 20.25 « Avant l'arrivée de la Covid, une conjoncture très favorable aux diplômés de licence professionnelle », décembre 2020.
- 20.24 « L'insertion des diplômés de master au plus haut avant la crise sanitaire », décembre 2020.
- 20.17 « La validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur en 2019 », décembre 2020.
- 20.13 « Les docteurs ingénieurs : le choix d'une insertion professionnelle dans le secteur privé », septembre 2020.
- 20.09 « Les effectifs en INSPE en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.04 « La formation continue dans l'enseignement supérieur public en 2018 », février 2020.
- 19.08 « Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisantes mais contrastées selon les disciplines », juin 2019.
- 17.10 « Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline », décembre 2017.
- 17.06 « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », mai 2017.
- 17.03 « La situation des docteurs sur le marché du travail », février 2017.

## Notes flash du SIES

- 21.14 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2020 », juin 2021.
- 20.26 « La meilleure insertion des diplômés de DUT à 18 mois éclipsée par la baisse du taux à 30 mois », décembre 2020.
- 20.25 « Avant l'arrivée de la Covid, une conjoncture très favorable aux diplômés de licence professionnelle », décembre 2020.
- 20.24 « L'insertion des diplômés de master au plus haut avant la crise sanitaire », décembre 2020.
- 20.22 « Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2019 », octobre 2020.
- 20.21 « Parcours et réussite en D.U.T. : Les résultats de la session 2019 », octobre 2020.
- 20.10 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.11 « Résultats des brevets de techniciens supérieurs - Session 2019 », juin 2020
- 19.29 « Les indicateurs d'insertion des diplômés de D.U.T. à 18 et 30 mois s'améliorent », décembre 2019.
- 19.28 « Une conjoncture plus favorable pour les diplômés de master sur le marché du travail », décembre 2019.
- 19.27 « Une insertion plus favorable des diplômés de licence professionnelle sur le marché du travail », décembre 2019.
- 19.26 « Parcours et réussite en licence : les résultats de la session 2018, décembre 2019.
- 19.25 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2018 », décembre 2019.
- 18.25 « Le taux d'insertion des diplômés de master est stable, les conditions d'emploi s'améliorent », décembre 2018.
- 18.24 « L'insertion des diplômés de licence professionnelle s'améliore pour la deuxième année consécutive », décembre 2018.
- 18.23 « Nette amélioration du taux d'insertion professionnelle des diplômés de D.U.T. à 18 mois, décembre 2018.
- 18.22 « Diplôme universitaire de technologie », novembre 2018.
- 18.21 « Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2017 », novembre 2018.
- 18.11 « Les effectifs en cycle ingénieur en 2017-2018 », juin 2018.
- 17.24 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de master progresse, les conditions d'emploi sont stables », décembre 2017.
- 17.23 « Le taux d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle en progrès à 18 et 30 mois », décembre 2017.
- 17.22 « La deuxième année après l'obtention d'un DUT, l'insertion professionnelle s'améliore nettement », décembre 2017.
- 17.19 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2016 », novembre 2017.

## 8. LES PERSONNELS

### Notes d'information

- 21.31 « L'évolution du salaire des enseignants entre 2018 et 2019 », juillet 2021.
- 20.44 « Profil des admis aux concours enseignants 2019 des premier et second degrés », décembre 2020.
- 20.43 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2019 », novembre 2020.
- 20.22 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2019 dans le second degré », juin 2020.
- 20.11 « Les apports de l'enquête TALIS 2018 », mars 2020.
- 19.39 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2018 », octobre 2019.
- 19.37 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants en 2018-2019 dans le second degré », octobre 2019.
- 19.25 « Concours enseignants 2018 du second degré public », juin 2019.
- 19.24 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2018 », juin 2019.
- 19.23 « La formation continue, un levier face à la baisse du sentiment d'efficacité personnelle des enseignants au collège ? », juin 2019.
- 19.22 « Pratiques de classe, sentiment d'efficacité personnelle et besoins de formation : une photographie inédite du métier de professeur des écoles début 2018 », juin 2019.
- 18.31 « Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2017 », décembre 2018.
- 18.14 « Concours enseignants 2016 du second degré public », juin 2018.
- 18.13 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2017 », juin 2018.
- 17.16 « L'apprentissage des langues vivantes étrangères dans l'Union européenne : formation initiale et mobilité des enseignants du secondaire inférieur », juin 2017.
- 17.14 « Concours enseignants 2016 du second degré public », juin 2017.
- 17.13 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public - Session 2016 », juin 2017.
- 17.09 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2015 », mai 2017.
- 16.16 « Concours enseignants 2015 du secondaire public : 20 % d'admissions en plus aux concours externes rénovés », juin 2016.
- 16.15 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40 % de recrutements externes en plus en 2015 », juin 2016.

## 9. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

### Notes d'information

- 20.35 « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2019 : 6,6 % du PIB », octobre 2020.
- 19.38 « 157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7 % du PIB », octobre 2019.
- 19.07 « La dépense d'éducation des collectivités territoriales : 36,2 milliards d'euros en 2017 », mars 2019.
- 18.29 « Près de 155 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2017 : 6,7 % du PIB », novembre 2018.
- 17.32 « Près de 150 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2016 : 6,7 % du PIB », décembre 2017.
- 16.32 « Près de 7 % du PIB consacrés à l'éducation : 147,8 milliards d'euros en 2015 », novembre 2016.

### Notes d'information du SIES

- 21.01 « Dépenses de recherche et développement expérimental en France », février 2021.
- 20.20 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 en progression constante », décembre 2020.
- 20.19 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2019-2020 », décembre 2020.

- 20.01 «Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2017 et premières estimations pour 2018», janvier 2020.
- 19.05 «Les chercheurs de nationalité étrangère dans les entreprises en France en 2015», mars 2019.
- 19.01 «Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2016 et premières estimations pour 2017», janvier 2019.
- 18.02 «Les entreprises actives en R&D financées par les collectivités territoriales», mars 2018.

## Notes flash du SIES

- 21.12 «Ralentissement de la baisse des effectifs en Inspe en 2020-2021», juin 2021.
- 21.11 «Stabilité du nombre d'étudiants en DUT en 2020-2021», juin 2021.
- 21.10 «Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néo-bacheliers», juin 2021.
- 21.06 «Les dépenses de R&D des entreprises en 2019 (données provisoires)», avril 2021.
- 21.04 «Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2019», février 2021.
- 20.22 «Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2019», octobre 2020.
- 20.20 «Parcoursup 2020 : Les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur», octobre 2020.
- 20.15 «Les dépenses intérieures de R&D en 2018», septembre 2020.
- 20.05 «Les dépenses de R&D des entreprises en 2018 (données provisoires)», avril 2020.
- 19.23 «Panorama de l'effort de R&D dans le monde, novembre 2019.
- 19.16 «Les dépenses intérieures de R&D en 2017», septembre 2019.
- 19.19 «Les boursiers sur critères sociaux en 2018-2019», octobre 2019.
- 19.07 «Les dépenses de R&D des entreprises en 2017 (données provisoires)», avril 2019.
- 19.05 «En 2017, les collectivités territoriales ont dépensé 1,6 Md€ en faveur de la recherche et l'enseignement supérieur», février 2019.
- 19.01 «Les boursiers sur critères sociaux en 2017-2018», janvier 2019.

## 10. LA FRANCE D'OUTRE-MER

### Notes d'information

- 21.12 «Résultats définitifs de la session 2020 du baccalauréat : des bacheliers plus nombreux et des écarts de réussite selon la voie, le sexe, le statut et l'âge plus resserrés», mars 2021.
- 21.10 «Premiers résultats de l'enquête sur les pratiques d'enseignement des mathématiques, Praesco, en classe de CM2 en 2019, février 2021.
- 20.43 «Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2019», novembre 2020.
- 20.36 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2020», novembre 2020.
- 20.10 «Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels», mars 2020.
- 19.45 «Les élèves du premier degré à la rentrée 2019», novembre 2019.
- 19.39 «Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2018», octobre 2019.
- 19.38 «157 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2018 : 6,7 % du PIB», octobre 2019.
- 19.07 «La dépense d'éducation des collectivités territoriales : 36,2 milliards d'euros en 2017», mars 2019.
- 19.03 «Résultats définitifs de la session 2018 du baccalauréat : l'effectif de bacheliers poursuit sa progression», février 2019.
- 18.31 «Les effectifs d'élèves à chaque heure de cours dans le second degré en 2017», décembre 2018.
- 18.27 «Les effectifs du premier degré à la rentrée 2018 : le dédoublement des classes de CP et de CE1 dans l'éducation prioritaire s'amplifie», novembre 2018.
- 18.11 «Examens professionnels du second degré - Session 2017 : toujours de grandes disparités de choix de spécialités entre les filles et les garçons», juin 2018.
- 18.03 «Résultats définitifs de la session 2017 du baccalauréat : 79 % d'une génération est titulaire du baccalauréat», mars 2018.

- 17.25 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 : neuf classes sur dix de CP en REP+ accueillent au maximum quinze élèves », décembre 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83% de réussite », mars 2017.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.

### Notes d'information du SIES

- 20.20 « Parcoursup 2020 : Les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur », octobre 2020.
- 20.19 « Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur - Rentrées 2020 et 2021 », octobre 2020.
- 20.03 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2018-2019 » janvier 2020.
- 20.02 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2018-2019 en progression constante », janvier 2020.
- 17.13 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2016-2017 », décembre 2017.
- 17.08 « La généralisation des stages dans l'enseignement supérieur recouvre des réalités très diverses », octobre 2017.

### Notes flash du SIES

- 21.12 « Ralentissement de la baisse des effectifs en Inspe en 2020-2021 », juin 2021.
- 21.11 « Stabilité du nombre d'étudiants en DUT en 2020-2021 », juin 2021.
- 21.10 « Hausse des effectifs universitaires en 2020-2021, portée par les néo-bacheliers », juin 2021.
- 21.04 « Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2019 », février 2021.
- 20.22 « Parcours et réussite en licence : Les résultats de la session 2019 », octobre 2020.
- 20.21 « Parcours et réussite en D.U.T. : Les résultats de la session 2019 », octobre 2020.
- 20.20 « Parcoursup 2020 : Les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur », octobre 2020.
- 20.10 « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2019-2020 », juin 2020.
- 20.04 « Parcours et réussite en Master : les résultats de la session 2018 », février 2020.
- 19.25 « Parcours et réussite en DUT : les résultats de la session 2018 », décembre 2019.
- 19.14 « Les effectifs en IUT en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.13 « Les effectifs universitaires en 2018-2019 », juin 2019.
- 19.09 « Les effectifs en ESPE en 2018-2019 », mai 2019.
- 18.01 « Parcours et réussite en master : les résultats de la session 2016 », février 2018.



## Régions académiques, académies et départements

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**Clermond-Ferrand** • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

**Grenoble** • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

**Lyon** • Ain • Loire • Rhône

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Besançon** • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

**Dijon** • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

### BRETAGNE

**Rennes** • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**Orléans-Tours** • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loiret

### CORSE

**Corse** • Corse-du-Sud • Haute-Corse

### GRAND EST

**Nancy-Metz** • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

**Reims** • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

**Strasbourg** • Bas-Rhin • Haut-Rhin

### HAUTS-DE-FRANCE

**Amiens** • Aisne • Oise • Somme

**Lille** • Nord • Pas-de-Calais

### ÎLE-DE-FRANCE

**Créteil** • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

**Paris**

**Versailles** • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

### NORMANDIE

**Normandie** • Calvados • Eure • Manche • Orne • Seine-Maritime

### NOUVELLE-AQUITAINE

**Bordeaux** • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne • Pyrénées-Atlantiques

**Limoges** • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

**Poitiers** • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

### OCCITANIE

**Montpellier** • Aude • Gard • Hérault • Lozère • Pyrénées-Orientales

**Toulouse** • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot • Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

### PAYS DE LA LOIRE

**Nantes** • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne • Sarthe • Vendée

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Aix-Marseille** • Alpes-de-Haute-Provence • Bouches-du-Rhône • Hautes-Alpes • Vaucluse

**Nice** • Alpes-Maritimes • Var

### GUADELOUPE

### GUYANE

### MARTINIQUE

### MAYOTTE

### LA RÉUNION

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



## L'ÉTAT DE L'ÉCOLE

expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



## Chacun des DOSSIERS

**DE LA DEPP** consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



## FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ

regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



## L'ÉDUCATION NATIONALE EN CHIFFRES

fait la synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



## GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE

décrit le système éducatif en mettant en lumière les principales disparités territoriales à travers des indicateurs cartographiés et de courtes analyses.



## L'EUROPE DE L'ÉDUCATION EN CHIFFRES

propose une grande variété d'indicateurs permettant de confronter les multiples dimensions en jeu dans la réussite éducative, et ce pour chacun des pays de l'Union européenne face à des objectifs communs désormais portés par des cibles chiffrées.



## LES NOTES D'INFORMATION

font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chaque année, le **BILAN SOCIAL** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'éducation nationale. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

# VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

## NOS SITES

[education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)  
[enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques](http://enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques)  
[data.education.gouv.fr](http://data.education.gouv.fr)



## RERS EN LIGNE

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et aux analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels. Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable. L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *Repères et références statistiques*  
sur [education.gouv.fr/statistiques/rers](http://education.gouv.fr/statistiques/rers)

→ téléchargez l'ouvrage au format **.pdf**

→ téléchargez les tableaux et graphiques au format **.xls**

Retrouvez sur les sites Internet du ministère l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes;
- les publications et rapports de référence;
- des données détaillées et actualisées;
- des répertoires, nomenclatures et de la documentation.

## VOUS RECHERCHEZ UNE PUBLICATION OU DES DONNÉES PRODUITES PAR LA DEPP ?

Rendez-vous sur DΣPPαDoc, le catalogue en ligne qui rassemble toutes les publications et archives de la statistique sur l'éducation et la formation : [archives-statistiques-depp.education.gouv.fr](http://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr)

Besoin d'aide pour trouver une information ?

Envoyez un courriel à [depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)

# Repères et références statistiques

2021

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

Cet ouvrage de référence apporte une information riche et pertinente sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif français avec une profondeur historique illustrée par des séries temporelles longues. L'ensemble des informations de ce numéro et des données complémentaires sont disponibles en ligne sur le site du ministère en charge de l'éducation.

À travers **183 fiches**, les différentes thématiques abordent les établissements, mais également ceux qui les fréquentent : les élèves du premier et du second degré, les apprentis et les étudiants. D'autres thématiques sont consacrées aux résultats, aux personnels, au budget et à l'enseignement en outre-mer.

ISBN 978-2-11-162562-4  
e-ISBN 978-2-11-162563-1



Entièrement téléchargeable sur  
[education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](https://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)



9 782111 625624